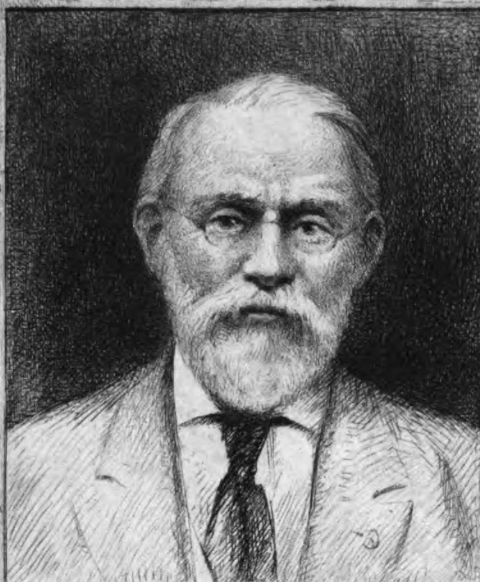


REVUE DE L'AGENAIS

REVUE DE L'AGENAIS

ET DES

ANCIENNES PROVINCES DU SUD-OUEST

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE & ARTISTIQUE

DIRECTEUR

FERNAND LAMY

DIRECTEUR DU *Journal de Lot-et-Garonne*

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS D'AGEN

ET DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Tome Quatrième — Année 1877

AGEN

P. NOUBEL, IMPRIMEUR-ÉDITEUR. — F. LAMY, SUCCESSEUR

43, Rue Saint-Antoine, 43

1877

UNE
CHAPELLE PERDUE.

La procession du jour de Pâques, qui clôture à Agen les fêtes religieuses de la Semaine sainte et qui a le don de grouper dans ses rangs un si grand nombre de fidèles, n'a pas toujours été faite par le chapitre de la cathédrale de l'église Notre-Dame d'Agen. Avant la Révolution, elle avait lieu hors des murs de la ville. Son aspect était des plus imposants. A l'issue de vêpres, le chapitre de l'église collégiale de Saint-Caprais allait chercher à Saint-Etienne le chapitre de la Cathédrale, et la procession défilait solennellement par la rue Porte-Neuve, la Porte-Neuve, le long des murs et des allées du Gravier, jusqu'à la chapelle de la Loge, sise à l'extrémité sud de ces allées, un peu au-delà du pont de pierre, à la jonction de la route actuelle de Layrac et du chemin qui passe derrière l'hôpital. Cette chapelle, aujourd'hui disparue et complétement inconnue de notre génération, était bâtie en briques rouges et, au moment du coucher du soleil, se profilait dans l'azur du ciel d'une façon charmante et tout à fait pittoresque. Qui n'a pas remarqué, en effet, combien sont belles, sur les bords de la Garonne, les dernières heures du jour à cette époque toute fleurie de Pâques ? Qu'on se représente donc, en ces temps-là, les vieilles murailles d'Agen, depuis la porte Saint-Georges, la porte Saint-Antoine, le grand et le petit Pont-Long jusqu'à la Porte-Neuve, irrégulières, inégales, ici réparées et reblanchies, là toutes jaunes de vétusté, en partie recouvertes par le lierre qui grimpait le long des fossés, presque partout bosselées et ébréchées par les coups de canons et d'arquebuses, tantôt couronnées de créneaux, tantôt fermées et dominées par des tours, et qu'on juge de l'effet magique que devait produire snr tous ces vieux débris les tons chauds et dorés d'un beau soleil couchant. Aussi était-ce une

grande fête pour la population agenaise, et comme une vraie partie de plaisir, le soir de Pâques, que de sortir de la ville où les devoirs religieux l'avaient retenue pendant toute la semaine, et de suivre, pour respirer un air plus pur, la longue procession toute resplendissante d'éclat et de lumière. Il fallait la voir se déroulant comme un énorme serpent, avec toutes sortes de bannières qui flottaient dans les grands arbres à la brise tiède du soir. D'abord venaient les enfants de chœur et tous les élèves de la maitrise de Saint-Etienne « dont la musique était excellente dans ce grand chapitre » ; puis les fidèles des quatre paroisses, les diverses confréries de pénitents, pénitents blancs, pénitents bleus, pénitents gris ; puis la longue série des divers ordres religieux dont les couvents s'élevaient si nombreux dans Agen : les Jacobins, les Cordeliers ou frères Mineurs de l'Observance, les Tierçaires, les Minimes, les Grands Carmes et les Petits Carmes, les Lazaristes ou Pères de la Mission, les Jésuites avec tout le Collége et plus tard les Oratoriens, les Augustins, les Capucins, les Ermites de Saint-Vincent, etc., sans parler de toutes les congrégations de femmes qui n'étaient pas cloitrées ; ensuite venaient les consuls de la ville, avec leurs robes et chaperons consulaires, accompagnés des jurats et précédés des soldats du guet, qui tous étaient vêtus de leur casaque et armés de leur hallebarde ; enfin les Chapitres des deux églises, M. le grand Archidiacre et Mgr l'Evêque, comte d'Agen, qui, sous un dais somptueusement décoré, terminait la procession. Elle allait chanter dans la petite chapelle de la Loge l'hymne si poétique d'*O Filii*, ainsi que le *Regina*, et elle rentrait en ville seulement à l'approche de la nuit. C'était un vieil usage établi à Agen, depuis le milieu du XVIIe siècle, et qui avait remplacé l'usage beaucoup plus ancien en vertu duquel les deux Chapitres allaient en procession le lundi et le mardi de Pâques jusqu'au prieuré de Renaud. Où étaient donc cette chapelle de la Loge et auparavant ce prieuré de Renaud et en quelles occasions ces pieuses traditions s'étaient-elles établies ?

Il existait autrefois, sur tout l'emplacement compris entre l'église de La Capelette, la Garonne et l'extrémité du Gravier, là où s'élève actuellement l'hôpital Saint-Jacques, un ancien prieuré de bénédictines, le prieuré de Renaud, fondé en 1142 sur les débris d'un grand et très vieux château, dont l'histoire singulière et encore enveloppée de nuages mérite d'être rappelée. Nos anciens chroniqueurs sont en complet désaccord sur l'origine de ce château. Nous nous bornerons,

faute de documents nouveaux, à reproduire ici leurs différentes opinions.

Darnalt, qui écrivait, à la fin du XVIe siècle, son ouvrage sur les *antiquités de la ville d'Agen,* s'exprime ainsi à la page 31 :[1] « Il se « voit encore un endroict un peu éminent, à volée d'arquebuze de « ceste ville d'Agen, à costé du Gravier d'icelle, qui porte encore le « nom de Regnaud, où se remarquent plusieurs antiques ruines de « fossés, levées et forteresses ; ce que j'oseray dire par conjecture « avoir esté le chasteau et forteresse de ce duc Regnold, ou Re- « gnouald, la femme duquel se retira, il y a plus de mil ans, dans la « basilique Saint-Capraise de ceste ville.[2] » — « Le temps qui ruine « tout, ajoute à la page 115 le même auteur, ruine et dévore les « marques et la mémoire du chasteau de ceste ville, tant renommé « et mentionné par les histoires des Anglais, et de plus loin par « Turpin, archevêque de Reims, chroniqueur de Charles le Grand, « qui chassa et deffit ce grand roy des Sarrasins qui s'estait emparé « (comme nous avons cy-devant dict) de la cité et autre chasteau « d'Agen. » — Et plus loin, page 117, chapitre XXI, Darnalt parle des « vieux couvents, monastères, églises et chapelles, du costé et « endroict de Renaud, où il y avait vraysemblablement et forteresse « et fauboùrgs qui sont tellement perdus et soubs terre, qu'on ne « peut pas sçavoir seulement le nom au vray. Il se trouve par escript « dans quelques anciennes recognoissances « *in palatio exteriori* » « qui doit faire présumer que de ce costé ou vers la Porte-Neuve, il « y avait quelque palais, ouvrage des anciens Gaulois ou des Romains, « Sarrazins, Goths ou d'autre nation. » — Enfin, à la page 118, il dit encore, à propos de la basilique Saint-Caprais : « qu'elle est si ancienne « et si renommée qu'il y a plus de mil ans qu'elle servit d'asile et de

[1] Darnalt, *Antiquités de la ville d'Agen*. — Edition in-12 (1606), chez François Huby.

[2] Ce Renauvald dont parle Grégoire de Tours était, en 580, gouverneur de la ville d'Agen pour le roi Gontran. Il fut mis en déroute par Didier, duc de Toulouse, général des armées du roi de France Chilpéric qui, après sa victoire, s'empara d'Agen, dévasta la ville et fit prisonnière dans l'église Saint-Caprais, où elle s'était réfugiée, l'épouse de Renauvald. (Voir pour plus amples renseignements à cet égard l'*Histoire monumentale et religieuse du diocèse d'Agen*, par M. l'abbé Barrère ; t. Ier, p. 140 et suivantes.

« refuge à la femme du duc Regnouard ou Regnovald, du temps des
« enfants de Clovis, premier roy très chrétien. Et, d'aventure, c'est
« celuy dont le lieu qu'on appelle vulgairement Regnaud avec ses
« anciennes ruynes, levées de terre et fossez, porte le nom. »

Labénazie, qui assista, dit-il, à des fouilles qui furent faites en cet endroit, nous apprend qu' « on y trouva une superbe mosaïque, avec des faunes, des animaux, des figures circulaires et losangées et que ces débris portaient encore le nom de palais Renaud.[1] » S'inspirant de l'ouvrage de Darnalt, il partage absolument son opinion et attribue la possession de ce fameux château au duc Renouvald ou Regnaud qui lui aurait donné son nom.

D'un autre côté, Argenton et, d'après lui Labrunie, combattant l'opinion de Labénazie, font remonter l'origine du château Regnaud à l'occupation romaine, et accusent cet écrivain « d'ignorer sans
« doute que, lorsque cet édifice subsistait, nos bons aïeux ne l'appe-
« laient Renault que sur le témoignage du faux Turpin, qui en parlait
« comme d'un château de Renaud de Montauban, si célébré par nos
« romanciers. Mais cet édifice, ajoute Labrunie, était bien plus
« ancien que nos héros de roman, que le duc Regnovald et même
« que notre monarchie. Il était construit avec des matériaux de la
« même espèce que les ruines d'Agennum, ce qui indique la même
« époque et la même main.[2] »

Que ce nom de Regnaud provienne du fameux duc aquitain dont le souvenir mérite à plus d'un titre d'être conservé dans nos vieilles annales régionales, ou bien de l'aîné des quatre fils d'Aymon, le célèbre Renaud de Montauban, compagnon de Charlemagne et immortalisé par l'Arioste, il n'en est pas moins vrai qu'il existait autrefois près de la Garonne et au sud d'Agen, une antique forteresse et qu'elle

---

[1] *Manuscrit de Labénazie*. Voir aussi l'ouvrage de M. l'abbé Barrère.

[2] *Manuscrit de Labrunie, extrait sur la première dissertation : les Nitiobriges.* A ce propos, M. Adolphe Magen, dans les extraits qu'il a publiés, des *Essais historiques et critiques d'Argenton sur l'Agenais, par Labrunie* (Recueil des travaux de la Société d'Agriculture d'Agen, tome VIII, première partie, page 125), résumant dans une très savante et très exacte note les opinions diverses émises sur le château Renaud, n'éprouve cependant aucune répugnance à admettre que cette habitation ait, selon l'usage, reçu de la voix publique le nom de son maître, le duc Regnaud, gouverneur de la ville d'Agen.

fut transformée au XIIe siècle en un prieuré célèbre que nous trouvons mentionné dans presque tous les grands actes religieux de l'époque. Ici, en effet, la tradition fait place à l'histoire, et nous ne sommes plus obligés de nous en rapporter uniquement à la foi de nos vieux chroniqueurs.

De 1130 à 1149, le trône épiscopal d'Agen fut occupé par un religieux de l'abbaye de la Grande-Sauve, Raymond-Bernard du Fossat. C'était l'époque où l'institut monastique jetait son plus vif éclat, tant en France que dans presque tous les pays de la chrétienté. La grande voix de saint Bernard se faisait entendre dans tout le royaume et les couvents rivalisaient de zèle pour réformer leurs règles déjà beaucoup trop relâchées et pour se plier à nouveau sous une dure mais salutaire discipline. Le sud-ouest de la France se ressentit, comme le reste du royaume, de l'impulsion générale ; et, dès la fin du siècle précédent, en 1079, le 29 octobre, saint Gérard fondait près de Bordeaux l'abbaye de la Grande-Sauve et y établissait la règle célèbre de saint Benoît. De tous côtés les moines accoururent, et les seigneurs et les populations s'empressèrent de combler le nouveau monastère de dons et de bienfaits. L'abbaye de la Sauve étendit rapidement ses possessions, dans le Bazadais, l'Agenais, la Gascogne, et, pour ne parler que du diocèse d'Agen, y posséda bientôt : le prieuré de Saint-Antoine à Agen, celui de Sainte-Marcianne à Escassefort, celui de Notre-Dame de la Sauvetat, près de Blanquefort ; celui de Saint-Pierre de Nogaret, près de Gontaut ; celui de N. D. de Monheurt, le plus considérable de tous et auquel furent adjoints le prieuré de N.-D. de Coutures, près de Casteljaloux, et ensuite les églises de Périllac, Canillac, Saint-Aubin, Prégnac, Sainte-Gemme, Saint-Pardoux, Verdegas, Saint-Barthelemi du château de La Barde, La Gardère, La Sauvetat, Millac, etc., puis le prieuré de Casteljaloux, celui de Saint-Vincent de Calezun, celui de Saint-Caprais de Bédeissan ou de Lavardac, celui de Saint-Sylvestre de Penne, celui de N.-D. de Vianne établi un peu après, en 1395, et enfin le prieuré en question de N.-D. de Renaud.[1]

Ce prieuré, ainsi que celui de Saint-Antoine, fut placé sous la main

---

[1] Voir l'*Histoire de la Grande-Sauve, par l'abbé Cirot de la Ville* (Bordeaux, 1845, 2 vol. in-8°).

directe de l'évêque d'Agen. Aussi Raymond-Bernard du Fossat paraît-il s'être occupé d'eux tout spécialement. Ce fut, en effet, en 1142 qu'il tourna ses regards sur les champs de Renaud; où gisaient encore les ruines de la vieille forteresse, et qu' « aidé par les libéralités d'Arnaud de La Tour, vicaire d'Agen, et par celles de Bernard de Tombebouc, » il les transforma en un prieuré où il établit des religieuses de l'ordre de Saint-Benoit. Quelques années auparavant, en 1130, il avait également fondé sur les bords de la Garonne le Paravis, ce célèbre monastère de filles de l'ordre de Fontevrault, dont l'histoire se relie si intimement à l'histoire religieuse de notre province. Raymond du Fossat mourut en 1149. C'est, de tous nos évêques, celui qui fit le plus pour la cause monastique; notre pays lui est redevable de presque toutes les grandes maisons religieuses qui plus tard l'ont illustré. Peu de temps après sa mort, le 6 mai 1197, le pape Célestin III récapitulait et confirmait dans une bulle célèbre les terres et priviléges accordés à l'abbaye de la Grande-Sauve, et y mentionnait tout au long le prieuré de Saint-Antoine, ainsi que celui de Renaud. En 1305, nous apprend M. l'abbé Barrère,[1] Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, qui devait monter l'année suivante sur le trône pontifical sous le nom de Clément V, vint visiter les principales églises et maisons religieuses du diocèse d'Agen : Nous voyons que dans sa tournée épiscopale il n'oublia pas celle de Renaud.

Sans avoir jamais été d'une bien grande opulence, ni donné à l'abbaye de la Sauve des revenus bien importants, le prieuré de Renaud avait, les premiers temps de sa fondation, et grâce aux libéralités des évêques, jeté un certain éclat. Il ne tarda pas à déchoir, et il suivit, il faut bien le dire, en tous points la marche descendante de la maison-mère, dont la décadence devient si sensible dès le commencement du XIV[e] siècle. L'invasion anglaise, les luttes de toutes sortes que notre malheureuse province eut alors à supporter, les pillages, les dévastations dont Agen fut si souvent le théâtre, ne tardèrent pas à lui porter un coup terrible. En 1345, nous voyons déjà « la prieure du monastère de Renaud craindre que ses provisions ne deviennent la proie des Anglais qui dévastaient les environs, et demander aux consuls d'Agen qu'on lui permette de les faire entrer dans la ville : ce qui lui fut aussitôt accordé.[2] » Ce fut pis encore

[1] Tome I[er], p. 80. — [2] Tome I[er], p. 109.

dans la suite. Le monastère fut pillé, incendié, dévasté maintes et maintes fois pendant la fin du XIV[e] et le commencement du XV[e] siècle, et il était devenu en tel état, lors de son union à la mense des deux chapitres, « que le cloître, nous dit le procès-verbal, la maison et les principaux édifices étaient entièrement renversés, et que depuis vingt ans aucune religieuse n'avait pu en faire sa demeure personnelle ; qu'il y restait seulement une très vieille supérieure, résidant à Agen, où elle vivait à grand'peine des quelques fruits et revenus du prieuré et se trouvait réduite à la plus extrême misère ; qu'en un mot il n'y avait nulle espérance de voir à jamais ce prieuré surgir de ses ruines.[1] » Cette supérieure s'appelait Marguerite Champier ou de Champers.

Ce fut Imbert de Saint-Laurent, évêque d'Agen de 1398 à 1437, qui, ne voulant pas laisser disparaître cet antique et glorieux débris, chercha un moyen de le faire revivre en l'unissant à la mense des deux chapitres cathédral et collégial. Le procès-verbal de l'Union, que nous venons de traduire en partie, fut fait solennellement le 9 janvier 1427 par devant Arnaud Guillaume de La Lande, abbé d'Eysses, commissaire, député spécialement à cet égard par le Saint-Siége. Furent entendus la prieure Marguerite Champier, ainsi que l'abbé de la Sauve qui avait toujours la juridiction du prieuré ; et, sur le témoignage de plusieurs personnes, il fut reconnu que l'abbaye de la Sauve, tombée en pleine décadence, était incapable, vu l'insuffisance de ses ressources, de le garder plus longtemps, à plus forte raison de le relever. En foi de quoi, il fut décidé que la prieure renoncerait officiellement à son titre et que le prieuré de Renaud serait donné aux deux chapitres de Saint-Etienne et de Saint-Caprais, moyennant une rente que les chanoines s'engageaient à fournir à

---

1 C'était un prieuré de filles de l'ordre de saint Benoît..... « qui, calamitatibus « et guerris ad tantam devenisse paupertatem noscebatur, ut claustrum, domus et « ædifica dicti prioratus ad terram funditus prostrata existebant, et à 20 annis citra « nulla monialis inibi habitabat seu residentiam fecit personnalem ; et tantummodo « supererat quædam antiqua pauperrima monialis ipsius prioratus priorissa, quæ non « in prœdicto priocatu, sed in civitati agenni residet, et vix de fructibus, redditibus « proventibus hujus prioratus, vitam suam inopem volet sustentare ; nec erat spes « in futurum prioratum ipsum reædificari posse, etc. (Texte du procès-verbal déposé aux archives de l'Evêché d'Agen.)

l'abbaye de la Grande-Sauve. L'abbé Gérard de Podens essaya bien plus tard de le recouvrer et de le réunir de nouveau au domaine de cette abbaye; mais ce fut inutilement; et le pape Pie II confirma définitivement, le 21 décembre 1463, l'union du prieuré de Renaud aux deux menses capitulaires. Ce fut à la suite de cette union que les chanoines de Saint-Etienne et ceux de Saint-Caprais allèrent tous les ans en procession, le lundi et le mardi de Pâques, à la chapelle de Sainte-Croix de Renaud (La Capelette) remercier le Ciel du nouveau bénéfice qui leur avait été si généreusement octroyé.

Ce pieux usage resta en vigueur pendant environ deux siècles, jusqu'en 1668, époque à laquelle les champs de Renaud subirent une nouvelle transformation. Ce fut à ce moment que s'éleva sur cet emplacement la chapelle de la Loge. Sa fondation toute particulière remonte à une cause trop importante pour que nous n'en signalions pas ici jusqu'aux moindres détails.

Il nous faut, en effet, faire quelques pas en arrière dans l'histoire de notre ville et jeter un coup d'œil sur l'état déplorable où elle se trouvait en l'année 1653. Une peste épouvantable y sévissait, presque aussi cruelle que celle qui s'y était abattue de 1628 à 1631.[1] A la suite des événements qui s'accomplirent en Guyenne et en Gascogne, pendant les premiers mois de l'année 1652 (guerres de la Fronde, lutte entre les princes et les armées du roi, siége de Miradoux, siége du Pergain, dévastation du pays et pillage quotidien des habitations rurales), et plus particulièrement, dans Agen, à la suite de l'émeute qui éclata au mois de mars de la même année, lors du passage du prince de Condé, le terrible fléau, qui vingt-trois ans auparavant avait décimé la ville, y reparut aussi aveugle, aussi meurtrier, et pendant les deux années consécutives de 1652 et 1653, y exerça les plus grands ravages. Tous les registres de l'époque, livres des jurades, mémoires des consuls, chroniques religieuses et laïques, relatent à chaque page les détails navrants de cette épidémie. Laissons parler plutôt le frère Hélie, qui fut le témoin et le consolateur dévoué de

---

[1] Voir la remarquable étude de M. Ad. Magen sur: « *La ville d'Agen pendant l'épidémie de 1628 à 1631, d'après les registres consulaires,* » publiée dans le Bulletin de la Société de Médecine d'Agen (N°ˢ 2 et 3 — 1860-1861).

toutes ces infortunes et dont le style si simple et si naïf ne saurait ici être égalé : [1]

« Cette année-là, 1653, la peste arriva dans Agen vers le mois de juin ; elle feust si eschauffée dans peu de mois que le peuble feust obligé à vuider la ville, et tous ceux quy avaient de mêteries allaient chacun ches soy avec toute leur famille : presque tous ceux qui restèrent feurent frappés de peste, et la plupart moururent.[2] En un seul iour on en conta jusques à quatre vingts : le nombre en feust très-grand ; et depuis le mois de juin jusques an mois de novembre de la même année, il en mourust pour le moins plus de six mille : la pluspart estaient des menisteraux et de pauvres gens ; il ne resta en toute la ville presque aucune personne de condition. Tous se sauvèrent à la campagne, et de tous ceux qui demeurèrent dans la ville, ny avait pas en tout le nombre de cent personnes et peu de ceux-là se peurent-ils sauvès sans estre frappez de peste ; il n'y eust couvent de religieux ny religieuses quy ne se trouvassent enveloppés dans ce fléau et presque en tous les couvents d'hommes et de femmes, il y mourust des personnes de cette maladie contagieuse. On remarqua que presque toutes les maladies ordinaires que nous avons aux auautres saisons se convertissaient pour lors en pestes ou charbons. Il mourut plusieurs capucins, plusieurs carmes, aussy des augustins. Il s'exposa un père capucin et il mourust ; et aussy moururent plusieurs jacobins ; il s'en exposa deux, l'un mourust ; aussy mourut quelque cordelier, quelque jésuite, quelques religieuses à l'Ave Maria, à celles de N. Dame, et peu de couvents en feurent exemptés ou exceptés ; ceste année feust disetteuse en bled ; pendant la peste, il

---

[1] Chronique manuscrite du Frère Hélie : (*Mémoires du temps d'une grande peste arrivée à Agen en l'an* 1653.)

[2] D'autre part, nous lisons dans un manuscrit particulier que : « les premières personnes qui moururent de la peste en 1653, furent dans la maison du sieur Ladebat, marchant. Sa femme mourut la première, puis la mère du sieur Ladebat, ensuite quatre enfants qu'il avait, puis le sieur Ladebat, son frère prébende de Saint-Etienne, enfin leur valet et leur servante ; en sorte qu'en huit jours il mourust dix personnes en cette maison. — Cette maladie s'eschauffa si fort, pendant les trois mois de juillet. aoust et septembre, qu'on estime qu'il périst dans la ville ou de ceux qui avaient fui à la campagne, la moitié des habitants d'Agen. On portait les morts à charrette à la loge Renaud. »

feut cher; ce quy causa la mort à plusieurs pauvres gens; et les pestiférés feurent mis, les uns aux pieds derrière Saincte Foy, les autres estaient espars du costé du Grevier, vers la Porte Neuve : ceste année là ces pauvres pestiférés feurent très-mal traictés, très-mal nourris, très-mal couchés.[1] La pluspart des pauvres gens se faisaient des cabanes; ceux quy avaient moyen se fesaient de tables de sapin qu'on vendait bien chères aux pauvres gens ; la pluspart des ministereaux et des meilleurs maîtres moururent ceste année, et moy qui escris cecy comme témoing oculaire, n'ayant jamais bougé de Sainct Vincent pendant ce temps-là, et ayant veu tout ce qui se passa durant ceste peste, il est vray qu'il en mourust plus par faute d'entretien que de peste. Tout le monde abandonna ce pauvre peuble affligé. En toutes les personnes de conditions de toute la ville, je n'y remarqua quy y eussent resté que Messieurs de Rucy, receveur ;[2] toute sa famille se trouva infectée de la contagion ; une petite fille luy mourut et une chambrière. Messieurs Ratié et Le Duc, consuls,[3] restèrent en ville et le sieur Leydet : ces quatre personnes feurent ceux quy pourvurent à tout : ils firent prou mal les affaires de ces pauvres pestiférés, d'autant que la ville estait pour lors pauvre, ayant éu plusieurs fléaux à la fois ;[4] tellement que ceux quy gouvernaient n'ayant point

---

[1] Labrunie, qui s'est inspiré de la chronique du Frère Hélie, nous dit à ce sujet : « On avait fait des huttes et des cabanes pour les pauvres malades le long des murs de la ville. Il en périt plus de 6000. Réduits au pain pour toute nourriture, sans potage, sans viande, sans vin, comment auraient-ils pu éviter la mort qui attaquait même les riches ? Parmi les personnes qui se distinguèrent le plus pour secourir les pestiférés, les mémoires du temps font une mention honorable de M. Ratier, avocat et consul, qui sacrifia sa vie à une aussi bonne œuvre, et de M. Baratet, qui tous les jours pendant six mois fit distribuer à l'hermitage deux livres de pain blanc à chaque pauvre mendiant. » (Manuscrit de Labrunie.)

[2] M. de Rucy joua, l'année précédente, en 1652, comme jurat de la ville d'Agen, un rôle important dans l'émeute des derniers jours de mars. (Voir : *Une fête et une émeute à Agen pendant la Fronde*, publiée par nous dans cette Revue en avril et mai 1875.) Il fut l'un des plus fervents soutiens de la cause du Roi.

[3] Un autre consul, dont ne parle pas le Frère Hélie, M. de Laboulbène mourut également un des premiers de la maladie contagieuse. (Voir, dans le Journal des consuls (Archives municipales : Série BB — Reg. 61), les belles funérailles qui lui furent faites.)

[4] Indépendamment de la guerre civile et des émeutes quotidiennes qui avaient en-

d'argent, tout ce qu'ils peurent faire feust de feurnir un peu de pain chaque jour à ces pauvres miserables ; pour de vin ils en eurent peu ; on leur avait donné à despartir quinse ou tant de barriques de vin de l'Evesché; mais ces pauvres gens me disait qu'il ne valait rien, et aymait autant d'eau. Sy on eusse assisté ce pauvre peuble, comme on faict aux villes bien polissées, on eusse sauvé la vie à plus de trois mille personnes quy moururent par faute d'avoir les choses necessaires à la vie. En leur plus grande maladie, ils n'avaient ny bouillon, ny viande, ny chose aucune capable de soulager un pauvre malade. Il y avait quantité de bled, vin, lart et choses semblables dans la ville ; et de gens zélés et hardis s'en feussent bien peu servir pour le soulagement de ce pauvre peuble et pour sauver la vie à nos prochains que Dieu nous recommande d'assister dans leurs extrêmes necessités. De tous les prestres d'Agen il n'en resta que le seul M. Launet : tout le reste sortit de la ville. M. Baratet, consul d'Agen, mourut cette année d'une fièvre continue de dix ou douze jours ; il mourut à une méterie (de luy?) tout proche l'hermitage de St-Vincent; il demanda d'y être enseveli après sa mort, ce quy feust faict. Et sa femme voyant le grand nombre de pestiférés, donna d'argent à frère Vincent, ermite, quy pendant six mois tous ceux quy se présentèrent à la porte de l'hermitage, avaient deux sols de pain blanc. Cette honnette veuve donna ceste année là, pour les pauvres pestiférés environ de deux cens escus ; et pour ce moyen, elle sauva la vie à plusieurs pauvres personnes qui eussent pery sans ce secours. A Dieu en soit toute la gloire ! »

La veuve du Consul Baratet ne fut pas la seule dont la générosité mérite d'être signalée en ces tristes circonstances. Une grande dame de l'époque, la célèbre Anne de Maurès, plus connue sous le nom de Nanon d'Artigues et qui savait si coquettement imposer ses volontés au duc d'Epernon, fit don à l'ermitage de Saint-Vincent, après la terrible contagion et, nous dit M. l'abbé Barrère, peut-être par suite

---

sanglanté, au commencement de 1652, les rues d'Agen, la Garonne déborda le 25 et le 26 juillet de la même année, envahit toute la ville, et laissa, en rentrant dans son lit, nn tel limon dans les rues, que les miasmes qui s'en exhalèrent déterminèrent les premiers symptômes de la maladie.

de quelque vœu,[1] de riches et de nombreux ornements d'église, notamment d'un magnifique rétable dont les belles ciselures étaient dues au frère Hélie lui-même. Toutes les classes de la société du reste voulurent s'associer aux prières, donations et fondations qui furent faites de toutes parts pour implorer le Ciel et lui demander de mettre un terme au terrible fléau. C'est ainsi que nous voyons les pieuses démarches faites par les Consuls et les Jurats de la ville, pour obtenir des reliques de Saint-Phébade, « à la protection duquel, nous dit le journal Consulaire, la ville dut d'avoir été délivrée;[2] et l'ordre qui fut par eux donné de les conserver pieusement dans une châsse d'argent. » C'est à cette occasion, nous dit Labrunie dans son manuscrit, que fut instituée la procession générale du 16 avril, celle où nous célébrons la fête de Saint-Phébade et où, en reconnaissance du bienfait que nous croyons devoir à l'intercession de notre évêque, un de nos consuls, au nom de la ville, participait à la table sainte à la Cathédrale. » De nombreux emprunts furent également contractés par l'assemblée des trois ordres pour subvenir aux frais nécessités par la maladie contagieuse.[3] Mais un des actes les plus curieux de cette triste époque, et qui dénote combien était vive la foi des habitants d'Agen, et grande leur reconnaissance envers le Ciel, fut précisément celui de la fondation de la chapelle de la Loge.

Il existait en ces temps-là, à Agen, un certain Martin Grou, surnommé Saint-Martin, natif de Saint-Germain-en-Laye et qui avait rendu à la ville d'immenses services pendant la peste, en qualité de *désinfecteur*. Cet emploi consistait à assainir les maisons où quelque cas de maladie s'était produit. Les infects, on le sait, devaient aussitôt quitter la ville et gagner les huttes spécialement construites pour les recevoir, qui entouraient Agen d'une lugubre ceinture, principalement du côté de la Porte-Neuve et des champs de Renaud. Mais le personnel des chirurgiens et aide-malades se trouvait tout à coup si restreint qu'il ne restait souvent que deux ou trois préposés qui courageusement se voyaient obligés de cumuler les fonctions de

---

[1] *Ermitage de Saint-Vincent de Pompéjac*, par M. l'abbé Barrère. (Chapitre XVI, p. 189.)

[2] Archives municipales. Série BB. Reg. 57.

[3] Archives municipales. Série BB. Reg. 60 et 61.

médecin, distributeur de vivres, désinfecteur et même de corbeau.[1] C'est ce qui arriva en 1653 pour Martin Grou qui est plus d'une fois qualifié de maître-chirurgien et maître-désinfecteur. Son costume était le même que celui qui fut prescrit aux chirurgiens lors de l'épidémie de 1629. Nous lisons en effet dans une vieille chronique de l'époque : « quand ils marchaient par la ville, ils avaient une soutane de treillis noir et un bâton blanc en main, ainsi qu'un guide qui marchait devant eux pour faire retirer le peuple, et gagnaient lesdits chirurgiens 50 escus par mois et bouche en cour. Quatre hommes s'exposaient pour enterrer ceux qui mouraient de ladite maladie. Ils étaient vêtus chacun d'une casaque blanche. Ils allaient quérir les morts en leur maison et les mettaient dessus un charriot. Deux desdits corbeaux tiraient le charriot avec des cordes et les deux autres le poussaient par derrière. Ces morts étaient portés en terre (en 1629) à cette place qui est à la tour du Bourdel, laquelle place avait été bénite. Lesdits corbeaux gagnaient vingt francs par mois et avaient bouche en cour. Ils étaient logés à ladite tour, jusqu'à ce que MM. les Consuls leur eussent fait bâtir une maison auprès de la loge de Renaud. Après que les chirurgiens et corbeaux furent logés dans la ville, les corps morts des infects furent enterrés à Renaud, et les huttes, pour loger les infects avant leur mort, furent faites au prés derrière la loge dudit Renaud. »

Ces champs de Renaud, si célèbres autrefois, se présentent donc à cette époque sous l'aspect d'un grand parc de malades en même temps que d'un triste cimetière.[2] Les chapitres des deux églises à qui ils appartenaient toujours, et qui avaient bien voulu les céder aux malheureuses victimes de la contagion, s'émurent de cet état de choses et demandèrent à l'évêque qu'il fût construit une chapelle à ce nouveau cimetière qui s'agrandissait tous les jours. Les vicaires

---

[1] « On appelait corbeaux ceux qui, dans un temps de contagion, enlevaient les pestiférés, soit pour les porter à l'hôpital, soit pour les enterrer. »

[2] Nous voyons aux archives municipales, (série BB Reg. 62), que l'inondation de 1662 ayant causé de grands dégâts à la chaussée du Gravier, on proposa, le 14 novembre 1662, à la Jurade de prendre, pour effectuer les réparations « les restes des murailles des loges, au bout du Gravier, qui servaient autrefois pour le logement des maîtres des basses-œuvres et des corbeaux au temps de peste (qui) sont entièrement par terre et ne peuvent de rien servir » ; cette proposition fut adoptée.

généraux se firent aussitôt les interprètes de cette proposition et les consuls l'appuyèrent de tous leurs vœux.[1] C'est alors que nous voyons apparaître Martin Grou, le pauvre désinfecteur, qui vint revendiquer l'honneur de faire construire la chapelle en question, « en reconnaissance et actions de grâces de ce qu'il avait plu à Dieu le conserver parmi les périls si évidens de la maladie contagieuse. » Les Consuls, parmi lesquels on voit figurer, noble Joseph de Lescale de Vérone, n'hésitèrent pas; et, le 5 décembre 1668, par acte public, ils abandonnèrent à Martin Grou, « en considération des services qu'il avait rendus au public, ès-années 1652, 1653 et 1654, que ladite ville fut affligée de la peste, » quatre cartonnats de terre situés aux lieux appelés les Loges de Renaud, « où de tout temps ont été ensevelis les morts en temps de maladie contagieuse, » pour y faire construire une chapelle en l'honneur du bienheureux Saint-Roch.[2] Martin Grou se mit immédiatement à l'œuvre ; et, après avoir obtenu la permission de l'évêque Claude Joli, (ainsi qu'il résulte de la requête qu'il lui adressa),[3] il fit construire, à ses frais et dépens, près de la loge, l'humble chapelle qui depuis en prit le nom. Tout le clergé d'Agen, et tous les hauts fonctionnaires tinrent à honneur d'assister à la pose de la première pierre qui eut lieu solennellement le 9 avril 1669.[4] « Les murailles furent bâties en pierres et en

---

[1] Archives municipales — Livre des Jurades. (Série BB Reg. 57).

[2] *Archives départementales.* (Série B. Reg. 79.)

[3] *Archives de l'évêché d'Agen.*

[4] Le journal des Consuls s'exprime ainsi à ce sujet. « Le neuviesme avril, 1669, s'est présanté dans l'hôtel de Ville Martin Grou, lequel nous a priés de vouloir nous porter au lieu de Renaud sur les quatre heures du soir de ce jourdhuy pour acister à la cérémonie du plantement de la Croix et poser la première pierre fondamentale de la chapelle qu'il désire faire bastir, qu'il a dédiée à l'honneur de Saint-Roch. A laquelle prière inclynant, nous nous somes transportés audit lieu de Renaud, en corps, avec nos chapperons et livrées consulaires, accompagnés de quantité de jurats, lesquels nous avons faict prier de s'assembler dans la maison de ville, au son de la cloche ; et nostre secrettaire, trésorier et autres officiers de la maison de ville, estant escortés de notre cappitaine du guet et de nos soldats avec leurs armes ; et faict porter une pierre gravée portant pour inscription : « *Petrus tu es Petrus et super hanc petram edifficabo ecclesiam meam. C'est la pierre fondamentale de la chapelle que Martin Grou, patron d'icelle a dédiée à l'honneur de Saint-Roch, laquelle pierre a esté pozée par Messieurs les Consuls de la présente ville de l'année 1669, le 9e*

briques: elles eurent cinq cannes de longueur et quatre de largeur. La voute fut également construite avec un mélange de pierres et de briques rouges. » Martin Grou s'engagea en outre à la meubler et à la parer. Il y fonda douze messes et « céda aux sieurs curés de la chapelle Renaud (la Capelette) la somme de deux cents livres, sur le provenu de cette somme, pour être, par eux ou leurs vicaires, acquittées lesdites messes: une, le jour de la commémoration de tous les fidèles trépassés; les autres, une chacun des jours ci-après marqués, savoir: le premier lundy du mois de décembre, janvier, février, mars, avril, mai, juin et juillet, pour le repos de l'âme du fondateur et de celles des habitants d'Agen, particulièrement de ceux morts de la peste, les années 1652 et 53 que cette ville en fut affligée; les trois autres, le jour de l'octave de l'Assomption, de la fête de Saint Roch, et de celle de Saint Louis; le reste du revenu est destiné à réparer la chapelle. » Le sieur Paul Boudon de Saint-Amans, prêtre, chanoine et portier en l'église cathédrale d'Agen, et en cette qualité curé des paroisses de Sainte-Radegonde, Saint-Sulpice de Boë et Renaud, reçut et accepta cette fondation par contrat passé entre lui et Martin Grou, « se réservant pour lui et pour ses successeurs le droit de faire toutes les fonctions requises dans ladite chapelle privativement à tous autres. » Le 22 mars 1669, les Consuls d'Agen,[1] à qui furent montrés et notifiés les deux contrats, acceptèrent la cession qui avait été faite par Martin Grou au curé de Saint-Amans, de la somme de deux cents livres; et, comme ils la devaient eux-mêmes à Martin Grou, « pour services par lui rendus à la ville » s'engagèrent formellement par contrat à la payer. Enfin, huit jours après, le 31 mars 1669, l'acte de fondation de la chapelle fut homologué solennellement par Monseigneur Claude Joli, évêque d'Agen, qui accorda à Martin Grou, sur sa demande, le droit d'être enseveli dans ladite chapelle,

---

avril au dit an. » Et, là estans, aurions acisté à la cérémonie faicte par Monsieur de Saint-Amans, chanoine en l'esglise cathedralle Saint Estienne, et curé de la Capelette; et, après le plantement de la croix et benediction de ladite pierre, ladite pierre a esté pozée dans les fondemens de ladite chapelle par noble Joseph Delas, sieur de Mazères, premier consul, accisté de ses collègues et autres messieurs cy-dessus desnommés. » (*Archives municipales*, série BB. Reg. 61.)

[1] C'étaient: MM. de Mazères, Delas, de Raiginac, de Fabre, Laguarrigue, Bissières et Bru.

« en tel lieu qu'il lui serait marqué par ledit sieur curé.[1] Il fut décidé en même temps, par les deux chapitres de Saint-Etienne et de Saint-Caprais, que la vieille procession du lundi et du mardi de Pâques au prieuré de Renaud aurait lieu dorénavant le jour même de Pâques, à l'issue de vêpres, à la chapelle de la Loge, et « qu'il y serait fait une distribution particulière pour ceux qui y assisteraient. »

La fondation de la chapelle de la Loge par Martin Grou, ainsi que les tristes cérémonies qui en ces temps d'épidémie s'y accomplissaient presque journellement, fixèrent plus particulièrement l'attention des habitants d'Agen sur les antiques champs de Renaud. Un membre d'une des familles les plus considérables de la ville. M. de Las de Goyon, maréchal de camp, légua vers cette époque une somme de vingt-quatre mille livres pour établir dans Agen, un hôpital-manufacture. Notre célèbre évêque Jules de Mascaron, qui avait remplacé en 1679 Mgr Claude Joli et qui pendant vingt-quatre ans se montra toujours si jaloux de secourir le premier toutes les infortunes, sut mettre immédiatement à profit les dernières volontés du pieux testateur et il demanda au Roi des lettres-patentes pour l'établissement d'un hôpital général. Cet hôpital devait réunir à lui seul et hors ville les malades dispersés çà et là dans les divers hôpitaux d'Agen, tels que ceux du Martyre, du Saint-Esprit, des Ladres et autrefois de Saint-Antoine, de Saint-Jacques, de Saint-Georges et de Saint-Michel. L'intérêt des habitants d'Agen, ainsi que la santé publique, étaient trop directement en cause pour que la demande du grand évêque ne fut pas aussitôt accordée. Les lettres-patentes furent données en 1685, ainsi qu'il résulte des archives de la ville,[2] et l'Evêque vint l'année après, le 8 avril 1686, en procession générale, y poser la première pierre en présence de tout le peuple et des principaux magistrats. Tout le monde contribua à cette fondation éminemment utile, et nous voyons que l'Assemblée des trois ordres avait déjà fait, le 10 mai 1677, donation aux fondateurs de l'hôpital-manufacture de la Loge de Renaud ainsi que de toutes

[1] L'acte de fondation, la requête de Martin Grou à Mgr l'évêque, l'acte d'acceptation du curé de Renaud et enfin le contrat passé avec les Consuls, se trouvent *in extenso aux archives de l'évêché d'Agen.*

[2] Archives municipales. (Série BB. Reg. 61-64-83). *Idem.* Archives départementales. (Série B. Reg. 97.)

ses dépendances.[1] Après tant de vicissitudes, le vieux prieuré de Renaud se vit donc encore de beaux jours, et sur cet emplacement où naguère se déroulait le lugubre cordon des huttes des pestiférés, surgit tout à coup le grand et bel édifice qui reçut le nom d'hôpital Saint-Jacques et qui rend encore à la ville de si nombreux services.

Seule, au milieu de toutes les démolitions qui furent faites alors sur les champs de Renaud, resta debout la petite chapelle de la Loge. D'abord ornée et embellie par les dons des fidèles, elle suivit bientôt la loi commune; et, comme tout ce qui est vieux et rappelle une époque déjà lointaine. elle fut peu à peu négligée, oubliée, puis abandonnée tout à fait. Nous trouvons aux archives de l'Evêché, un curieux procès-verbal de la visite qu'y fit, en 1734, Mgr Jean d'Yse de Salion, évêque d'Agen de 1728 à 1735, et qui, pris de pitié pour la pauvre chapelle, ordonna qu'on la réparât. Le voici *in extenso* avec tous les détails qu'il nous donne sur sa construction primitive et actuellement sur son état délabré : « Nous sommes partis de l'Eglise de N.-D. de la chapelle Renaud, pour nous rendre dans la chapelle vulgairement appelée *de la Loge*... Cette chapelle est bâtie auprès de l'allée appelée du Gravier : elle est de pierre et de brique d'environ douze pas de long et huit de large. Le haut des murs est en mauvais état : il y a de grands trous près de la chapelle, et tout le long desdits murs, en sorte que ladite chapelle n'y est pas fort assurée. Elle est toute dépavée; elle a été lambrissée, mais il ne reste pas la moitié des planches du lambris et il est tout délabré : le toit est aussi fort dérangé. Il y a un sanctuaire élevé d'une marche au-dessus du plan du reste de la chapelle ; au-dedans et contre un mur bâti au-devant et à une petite distance de celui qui termine le corps de la chapelle, il y a un autel dont le dessus est brisé, sans pierre sacrée, ni aucun ornement dont l'autel devrait être paré. Il y a cependant un gradin de bois peint à fleurs et quelques figures; un tableau d'environ huit pieds de haut sur six de large qui aurait seulement besoin d'être repassé ; il est garni d'un cadre peint. Au bas de l'autel, un marchepied de bois à une seule marche. L'espace entre les deux murs marqués ci-dessus forme une sacristie qui a une porte

[1] Archives municipales (Série BB. Reg. 62.)

fermant à clef du côté du sanctuaire. Il y en avait une autre du côté du levant qui avait issue dans le cimetière et qui a été fermée de briques placées l'une sur l'autre sans ciment pour les unir. Le devant de ladite chapelle est ouvert à trois grands arceaux dont les deux extrémités sont garnies de barreaux de bois en forme de claire voie : celui du milieu sert de porte; il y a à celui-là un portail qui ne ferme pas fort surement. » « On ensevelit dans cette église, ajoute le procès-verbal, les cadavres des pauvres renfermés dans la manufacture. Il y a autour un petit cimetière où l'on ensevelit les personnes suppliciées, ou que l'on trouve mortes, ou qui sont sans aveu. Le cimetière est tout ouvert; et l'on nous a dit que plusieurs cadavres avaient été déterrés par les animaux. »

Construite pour rappeler l'épidémie de 1653, la chapelle de la Loge nous apparait donc toujours, après un siècle de distance et malgré les constructions superbes qui l'avoisinent, sous un aspect des plus misérables et comme une sorte de Morgue servant de dernier refuge aux suppliciés et aux noyés. — Jusqu'à la Révolution, et grâce aux quelques soins qui lui furent donnés par ordre de l'évêque, elle garda ce triste caractère. A dater de ce moment, elle fut tout à fait abandonnée. Au commencement du siècle, on voyait encore, paraît-il, au bout de l'allée du Gravier et comme enveloppée par les branches grandioses des derniers ormeaux, l'humble abside du petit oratoire. Déjà, depuis longtemps, toute trace d'édifice a entièrement disparu.

Et maintenant que reste-t-il de cette pauvre chapelle ? Pas même un souvenir. Elle a fait place aux bâtisses modernes qui bordent du côté droit la grande route de Layrac; et l'élévation du pont de pierre et de la chaussée qui y aboutit cache jusqu'à son emplacement aux promeneurs du Gravier. Le culte catholique lui-même si jaloux cependant de conserver, au milieu de l'indifférence moderne, les pieuses traditions du passé, semble l'avoir tout à fait oubliée..... Puisse néanmoins l'archéologue qui vient encore fouiller les champs de Renaud et, de loin en loin, y découvrir, soit une médaille antique soit un débris de vieille mosaïque, ne pas oublier, grâce à ces quelques indications, que là fut autrefois la vieille forteresse qui rendit à nos ancêtres plus d'un service signalé ! Puisse le poëte qui, aux premières bouffées du printemps, vient poursuivre dans les jolies

oseraies qui bordent la Garonne son rêve enchanteur et toujours fuyant, se rappeler que sous ces fleurs d'avril qu'il cueille avec ivresse sont ensevelies les pauvres victimes de la peste, et que ces gazons embaumés qui lui offrent de si doux refuges ont été maintes et maintes fois bénis comme terre sainte par les solennelles processions de tout l'ancien Clergé d'Agen !

PHILIPPE LAUZUN.

DE L'EAU ET DE SES EFFETS

SUR LA VÉGÉTATION.

L'eau, personne ne l'ignore, joue un rôle des plus importants en agriculture. Non-seulement elle exerce une action essentielle sur la végétation des plantes en agissant comme dissolvant et véhicule de leurs éléments constitutifs, mais encore elle sert à rapporter au sol les principes d'une nouvelle source de fertilité. Il a été constaté effectivement par les recherches des chimistes agricoles et par des expériences scientifiques que les eaux pluviales versent, pendant une année, neuf kilogrammes d'azote par hectare sous la double forme d'ammoniaque et de nitrate. Ce fait explique la raison d'être, dans certaines circonstances, d'un système de culture souvent critiqué, le système des jachères. D'après la statistique agricole, le résultat moyen de ce mode de culture en France est une récolte de huit à dix hectolitres de blé par hectare. Or cette récolte enlève tous les deux ans au sol de seize à dix-neuf kilogrammes d'azote. On voit immédiatement comment la jachère peut à elle seule restituer à la terre les principes azotés qu'elle a perdus et suffire, sans l'apport d'engrais extérieurs, à une production limitée.[1]

Mais là ne s'arrêtent pas les bons effets de l'eau sur la végétation des plantes ; c'est surtout par irrigation qu'elle peut contribuer à entretenir la fertilité du sol. « Se procurer de l'eau à volonté, pouvant arriver à la surface ou près de la surface du terrain, a dit à cette

[1] L'*Agriculture contemporaine* par L. Bruguière, chap. III, Systèmes de culture. — G. Masson, éditeur, rue Hautefeuille, 10, à Paris, et à Agen, imprimerie Lamy, successeur de Noubel.

occasion un illustre agronome, M. le comte de Gasparin, c'est se rendre indépendant des défauts et des caprices du climat, d'une situation habituellement trop sèche, comme d'une saison qui l'est accidentellement. »

Si l'on savait mieux les utiliser, les rivières et les fleuves seraient effectivement de puissants agents de fertilisation. Des calculs pleins d'intérêt ont été faits sur cet important sujet et l'on ne se rend pas suffisamment compte des résultats auxquels ils ont conduit. « Les limons que les fleuves transportent à la mer, rapporte M. Hervé Mangon, sont enlevés aux terres en culture ou bien aux surfaces dénudées du territoire. Dans le premier cas, l'agriculteur, en ne les arrêtant pas, abandonne une partie de son capital le plus précieux, laisse échapper une partie de son domaine; dans le second cas, il réalise un manque à gagner, il renonce à une conquête que la nature met si généreusement à sa disposition.

« La Durance transporte chaque année onze millions de mètres cubes de limon, contenant autant d'azote assimilable que cent mille tonnes d'excellent guano, autant de carbone que pourrait en fournir par an une forêt de 49,000 hectares d'étendue. La Durance est de toutes nos rivières celle dont les eaux sont le mieux utilisées et cependant l'agriculture profite seulement d'un dixième de ses limons.

« Le poids des limons charriés par le Var, pendant une année, formerait un volume de 12,222,000 mètres cubes qui suffirait à colmater plus de 6,000 hectares sur une épaisseur de 20 centimètres.

« Un petit canal de dérivation d'eau du Var, portant seulement un mètre cube d'eau par seconde et convenablement tracé, pourrait colmater par an, sur une épaisseur de 50 à 60 centimètres, une dizaine d'hectares de terrains stériles et créer, par conséquent, chaque année, une valeur de 30,000 à 40,000 fr. Le Var entraîne à la mer, chaque année, 22,000 à 23,000 tonnes d'azote.

« La Seine, à Paris, entraîne sous nos yeux, chaque année, et sans qu'on le remarque pour ainsi dire, 2,117,984 tonnes de matières solides, poids à peu près égal à celui de la totalité des marchandises transportées sur le fleuve à Paris. »

Des calculs analogues pourraient être faits pour tous nos fleuves. On comprend dès lors, sans toutefois que l'on puisse arriver à des chiffres absolument précis, quelle énorme quantité de matières fer-

tilisantes est perdue pour l'agriculture par la négligence apportée à la pratique des irrigations. Les fleuves, on ne saurait trop le répéter, sont une mine encore inexplorée de richesses.

Les irrigations ont un double effet : procurer à la terre l'eau nécessaire à la végétation et l'enrichir de principes fertilisants tenus en suspension dans l'eau. Nos régions méridionales possèdent en abondance la lumière et le soleil ; c'est l'eau qui leur manque. La leur donner en abondance, c'est compléter l'œuvre de la nature et s'assurer des produits extrêmement rémunérateurs.

L'eau destinée aux irrigations peut provenir d'origines diverses. On l'obtient par la dérivation des rivières passant à un niveau supérieur à celui des champs, par l'établissement de réservoirs qui conservent les eaux des petits ruisseaux, celles des sources, ou bien encore en recueillant les eaux pluviales qui tombent sur une vaste surface de terrains, par des forages qui donnent issue aux eaux souterraines. Lorsque la source où l'on veut puiser l'eau est à un niveau inférieur à celui du champ à irriguer, on emploie une force mécanique pour l'élever à la hauteur nécessaire. Quant à la quantité d'eau à employer pour les irrigations, il est impossible de fixer une règle absolue à cet égard ; elle varie selon le climat, la saison, la nature du sol, son degré habituel d'humidité et la nature des plantes cultivées ; elle dépend enfin des procédés suivis pour la distribution de l'eau, ainsi que de la pente du terrain. Nous n'avons pas l'intention de faire ici une description détaillée de la marche à suivre pour créer et maintenir un système d'irrigation. Ce que nous voulons établir c'est que, dans la plupart des cas, on peut irriguer un champ ou une prairie par l'un des procédés recommandés par la science.

Les procédés les plus pratiques pour les irrigations sont les suivants : 1° irrigation par submersion ; 2° irrigation par rase ou en forme d'épi ; 2° irrigation par planche en ados.

Dans l'irrigation par submersion, on couvre le sol d'une couche plus ou moins épaisse d'eau qui, après un séjour d'une certaine durée, va irriguer le plus souvent un autre terrain placé en aval du premier. Ce procédé n'est applicable que dans le cas où le terrain peut être partagé en un certain nombre de lots à peu près horizontaux.

L'irrigation en forme d'épi consiste à construire de grandes rigoles de distribution d'eau d'où partent des rigoles secondaires en forme

d'épi de blé. Il faut, avec cette méthode, que la pente du terrain soit assez sensible, sans toutefois être considérable sur aucune des parties du sol. Ce système est surtout avantageux lorsque le sol présente une série de contre-forts et de petites vallées.

Le système d'irrigation par planches en ados est applicable aux terrains presque plats. On dispose, dans ce but, le sol en planches suivant la pente du terrain et l'on creuse des rigoles de distribution sur la partie supérieure des planches. Ces rigoles sont destinées à recevoir et à dégorger les eaux uniformément sur les deux ailes des planches et de là dans de nouvelles rigoles d'égouttement établies au fond des sillons. Ce système a l'avantage de distribuer les eaux avec une grande régularité. Dans les terrains qui présentent une pente assez accentuée, on le modifie en ne se servant que de demi-planches tracées dans le sens horizontal, c'est-à-dire perpendiculairement à la pente du terrain.

La qualité des eaux est une condition indispensable pour le succès des irrigations ; toutes les eaux en effet ne conviennent pas également pour cette opération. On sait depuis longtemps que des eaux, ayant traversé des bois et chargées par suite de tannin, exercent une très-mauvaise influence sur la végétation ; il en est de même de certaines eaux dans lesquelles on décharge des résidus d'usines. La température de l'eau d'arrosage a encore une influence notable sur la végétation ; on ne doit pas irriguer avec des eaux trop fraîches.

M. Hervé Mangon a résumé comme suit les renseignements que la végétation aquatique peut fournir sur la qualité des eaux d'irrigation : les eaux où végètent en abondance le cresson de fontaine, les renoncules, les véroniques, peuvent être considérées comme très bonnes ; les roseaux, les joncs, les menthes, les ciguës indiquent des eaux moins bonnes ; celles enfin où l'on ne rencontre que des mousses et des carex peuvent être considérées comme mauvaises.

Un dernier point sur lequel il importe d'appeler l'attention, c'est la nécessité de pouvoir se débarrasser des eaux après les irrigations. Ce point est capital, car une eau qui séjournerait trop longtemps sur le sol pourrait souvent produire de très mauvais résultats.[1] Il est donc indispensable, avant d'entreprendre des travaux d'irrigation, de s'assurer de l'écoulement ultérieur des eaux.

---

[1] L'*Agriculture contemporaine*, par Louis Bruguière, chapitre III, du Drainage.

L'établissement d'un système d'irrigation, de même que le drainage, ne peut être avantageux qu'autant que le produit supplémentaire des récoltes obtenues de cette manière pourra payer, selon les calculs de prévision, une somme supérieure à l'intérêt des capitaux engagés dans cette opération ; car l'opération doit couvrir les frais d'entretien, l'amortissement des dépenses et donner, en outre, un bénéfice réel. Cette règle est d'ailleurs générale ; elle doit s'appliquer à l'emploi des instruments et des machines, de même qu'aux améliorations de toute nature entreprises sur une exploitation.

Louis BRUGUIÈRE.

L'ENSEMBLE DU ROLAND FURIEUX.

VIE DE L'ARIOSTE.

(Suite)

Ce n'était pas d'ailleurs un poëme inachevé qu'il leur donnait. L'action se terminait fort bien au 40e chant, par la victoire des chrétiens et le mariage de Bradamante avec Roger. Il y a six chants de plus aujourd'hui; mais les épisodes qui manquaient en 1516 ne changent rien au dénouement; ils sont intercalés parmi les autres, et le plus souvent avec un bonheur inouï, de manière à prouver que l'âge, sans affaiblir l'imagination de l'auteur, lui a donné plus d'expérience et une connaissance plus profonde du cœur et des mœurs.[1]

En 1516, l'édition du *Roland* portait l'approbation du pape ou, pour mieux dire, le permis d'imprimer accordé par le Saint-Père. L'Arioste, à cette époque, n'était pas mal en cour de Rome; Jules II, mort en 1513, avait eu pour successeur le pontife affable et pacifique, le protecteur des arts et des lettres, l'ami de Raphaël, Léon X. Déjà, depuis longtemps, l'Arioste le connaissait; n'étant encore que le cardinal Jean de Médicis, il avait daigné lui dire qu'il l'aimait comme un frère. Aussi, sans crainte cette fois d'être jeté dans le Tibre, Ludovico vint à Rome et y plut à tout le monde. Aux prélats curieux de littérature antique, il expliquait les passages les plus difficiles d'Horace; au cicéronien Bembo, il montrait ses vers latins, et comme celui-ci l'exhortait à écrire toujours dans la langue de

[1] Ces épisodes intercalés, en 1532, dans la troisième édition, sont ceux d'Olympie, du combat de Roland contre le monstre marin du château de Clodion, et de Marganorre. Beaucoup de vers d'ailleurs et même de stances furent retouchés dans l'intervalle.

Virgile, il lui répondit avec bon sens et fierté : « J'aime mieux être « l'un des premiers parmi ces poëtes que vous appelez *vulgaires*, « que de me placer au troisième rang parmi les Latins. »

Quand il se présenta à Léon X, le nouveau pape lui fit un excellent accueil ; il s'inclina vers lui du haut de son siége pontifical, lui prit la main et le baisa sur les deux joues ; mais que lui donna-t-il ? l'autorisation d'imprimer ses vers et un tiers des recettes de la Chambre apostolique établie à Milan.[1]

C'était quelque chose, sans doute ; mais pour un homme que Léon X avait autrefois appelé son frère et que, devant tout le monde, il baisait sur les deux joues, on trouva que c'était trop peu ; les amis de l'Arioste s'étonnèrent qu'il n'eût pas mieux fait ses affaires à Rome : « Et au moins, lui disaient-ils, le pape aurait dû vous expédier gratis vos bulles, et tout ce que vous avez pu obtenir, c'est de les avoir à moitié prix. Vraiment, Messer Ludovico, vous êtes bon de ne pas vous fâcher ou de ne pas revenir à la charge. Voyons ! sollicitez encore, jetez de nouveau le filet dans cette mer, vous pêcherez peut-être un beau bénéfice.

A ces propos, l'Arioste, dans la troisième satire, fait la réponse la plus calme, la plus sensée et la plus spirituelle du monde :

« On croit, dit-il, qu'ayant été l'ami du pape, il m'est facile de « devenir Monsignor ; ceux qui le pensent, je leur adresserai un « apologue. Lisez-le, mon cher Maleguzzo ; il ne vous coûtera tant « de peine à lire qu'il m'en a coûté à faire. Il fut un temps où la « terre était tellement gercée par la sécheresse, qu'il semblait que « Phœbus eût abandonné les rênes de son coursier à Phaéton ; tou- « tes les sources étaient taries ; on pouvait passer sans pont même « les plus grands fleuves. Alors vivait un berger qu'enrichissaient « ou plutôt qu'embarrassaient de nombreux troupeaux. Ayant long- « temps mais en vain cherché de l'eau, il adressa ses prières à Celui « qui n'abandonne jamais les hommes quand ils mettent sa confiance « en lui. Le berger apprit, par un effet de la bonté divine, qu'il « trouverait l'objet de ses vœux dans un vallon qui lui fut indiqué. « Accompagné de sa femme, de ses enfants et suivi de tous ses

[1] Sat. 1re. Il est possible que ce tiers de recettes ait été déjà concédé à l'Arioste, mais Léon X paraît lui en avoir confirmé la concession, sur la recommandation du cardinal.

« troupeaux, il se mit en marche sur le champ. Son attente ne fut
« pas trompée. Mais comme la source était peu abondante et que le
« berger n'avait qu'un petit vase, il pria ses compagnons de ne pas
« trouver mauvais s'il le remplissait d'abord pour lui seul. Il dit que
« la seconde fois qu'il puiserait de l'eau, ce serait pour sa femme,
« la troisième et la quatrième pour ses chers enfants. Il promit
« après cela d'en distribuer à ceux de ses amis qui l'avaient aidé à
« creuser le puits. Les hommes s'étant désaltérés, les bestiaux, dont
« la mort lui aurait fait le plus de tort, furent abreuvés. A la fin,
« une pauvre pie, fort aimée de son maitre, s'écria : Hélas ! je ne
« suis point de ses parents, je n'ai pas aidé à creuser le puits, et
« probablement je ne lui serai pas plus utile dans la suite que je ne
« l'ai été déjà. Il faudra que tout le monde passe avant moi, et cer-
« tainement je mourrai de soif si je ne puis me désaltérer ailleurs.

« Je vous invite, mon cher cousin, à raconter cette histoire à ceux
« qui jugent que le pape devrait me préférer aux Néri, aux Vanni,
« aux Lotti et aux Buci, ses neveux et ses parents. C'est d'abord
« pour eux qu'il doit puiser à la source, ensuite pour ceux qui lui
« ont procuré le plus riche de tous les manteaux. Quand ces der-
« niers seront satisfaits, il songera aux hommes qui ont pris à Flo-
« rence le parti des Médicis. Chacun viendra vanter ses bons offices,
« son dévouement, réclamer l'argent, les chevaux et les armes
« qu'il a prêtés. Quant à moi, si j'attends qu'ils soient tous désal-
« térés, je mourrai de soif ou je trouverai le puits à sec. »

On le voit, c'est la veine d'Horace qui coule de nouveau après quinze siècles : même grâce de langage et même naturel, même connaissance des hommes, même malice et même sourire à la vue des scènes qui se jouent ici-bas.

Parfois on disait à l'Arioste : faites-vous prêtre, et les bénéfices vous arriveront sans peine ; votre vieil oncle, par exemple, sera heureux de vous léguer sa prébende de Sainte-Agathe ; obtenez sa survivance et quand il sera mort, succédez-lui. — Sans doute, répondait l'Arioste, la prébende est bonne, si bonne que le vieux n'en dort plus. Il sait qu'on la convoite, qu'on désire sa mort ; il craint d'être empoisonné par un confrère[1] et m'a prié, pour éloigner le

---

[1] Quel jour effrayant ce passage de la 1re satire jette sur les mœurs ecclésiastiques de l'Italie, au commencement du XVIe siècle !

péril, d'obtenir en effet la survivance. Je l'aurai probablement, mais je ne prendrai pas la place pour moi ; je la donnerai à quelque honnête et savant homme d'église. Pour moi, je ne veux ni chasuble, ni surplis, ni tonsure ; je suis changeant et j'aime ma liberté ; point de ces engagements que je ne saurais rompre.

Vivre tranquille à Ferrare, étudier à loisir, versifier à ses heures, rendre plus parfait son *Roland*, qui déjà lui vaut beaucoup de gloire, ne se plus mêler enfin de négociations et d'affaires, tel est, en 1518, le vœu le plus cher de l'Arioste. Cette année-là, le cardinal d'Este fut obligé de se rendre en Hongrie pour y prendre possession d'un évêché et y conclure avec le jeune Louis II le traité d'alliance que Léon X proposait contre les Turcs à tous les souverains de l'Europe. Il invita l'Arioste à l'accompagner dans son voyage ; mais, cette fois, un tel honneur parut au poëte plus onéreux que jamais ; il laissa donc son frère Alexandre partir avec le cardinal et resta à Ferrare avec sa mère et son *Roland*. Mais il se douta bien que le cardinal gronderait, que les flatteurs, envenimant le mécontentement du maitre, imputeraient ce refus aux plus mauvaises raisons. Aussi, adressa-t-il à son frère une épitre ou plutôt une satire où il lui expose franchement tous les motifs qui l'ont retenu.

Il se plaint d'abord de sa santé qui exige des ménagements et une tempérance difficile à garder dans les repas de cardinaux et de diplomates. Il ne craint pas seulement la trop bonne chère ; il redoute les frimas de la Germanie, et plus encore les poêles et leur étouffante chaleur, et ces hivers passés autour des poêles, à jouer, à manger, à boire.

« Je suis vieux de quarante-quatre ans, dit-il, et je cache sous mon
« bonnet une tête déjà chauve. Ce qui me reste de vie, je l'épargne
« de mon mieux ; toi qui n'es venu au monde que dix-sept ans après
« moi, *suis notre maître à travers le froid et le chaud ;* sers pour
« nous deux. Si le cardinal, sans me faire tant courir, veut agréer
« le service que je lui rends ici, la plume à la main, je suis l'homme
« du cardinal. Tout en restant à Ferrare, je ferai retentir si haut
« son nom, que jamais l'aile d'aucun oiseau ne prit un tel essor
« vers le ciel. »

Cette promesse de glorifier le cardinal, il l'a tenue en bien des passages de son *Roland ;* il a fait pour cette famille d'Este ce que Virgile avait fait jadis pour la race des Césars. Il s'étonne donc que le cardinal ne se contente pas de ce service et ne lui dise pas : Mon

cher Arioste, chantez Roland, chantez Roger et ma famille et moi, et vivez doucement chez vous des rentes que nous vous ferons.

Non, le cardinal demande autre chose ; il veut qu'on le serve d'une façon plus positive et matérielle.

« Une œuvre, dit l'Arioste, que j'ai composée pour exalter sa gloire, « ne lui semble pas un titre suffisant ; le vrai titre, à ses yeux, c'est « de porter ses messages et de négocier ses affaires ; c'est de ga- « loper, l'éperon aux bottes, le fouet en main, changeant vingt fois « de bêtes et de guides, franchissant monts et ravins, et se jouant « avec la mort. Ah ! maudite servitude ! O Apollon ! ô troupe sacrée « des Muses ! vous ne me procurez pas seulement de quoi me faire « un manteau. Si j'ai quelque chose, ce n'est par pour vous qu'on « me l'a donné ; c'est pour mes courses et mes fatigues »

On voit clairement ce qu'il faudrait à l'Arioste : un protecteur comme Auguste, dont la main légère et délicate laisse flotter la bride sur le cou des poëtes ; un prince qui reçoit avec plaisir leurs louanges et leurs apothéoses, mais ne leur impose pas de corvées et de besognes. Malheureusement le cardinal Hippolyte ne savait pas, sur ce point, imiter Auguste. Tous les quatre mois, l'Arioste recevait vingt-cinq écus, payés d'assez mauvaise grâce, et depuis qu'il avait refusé de suivre son patron en Hongrie, il pouvait craindre de se voir retirer cette pension. Mais un sentiment élevé l'affermissait contre un tel péril. L'intérêt de sa gloire avait beaucoup contribué à le retenir ; placé entre la crainte de laisser un poëme imparfait et celle de perdre les dons du cardinal, l'Arioste n'hésitait point.

« J'aime mieux, disait-il, mon repos que la richesse ; et je ne veux point m'occuper à des soins qui me feraient oublier l'objet de mon étude : travail chéri, qui ne me donne point de quoi nourrir mon corps, mais qui offre à mon âme un si noble aliment, que le négliger serait crime. Grâce à lui, ajoutait-il, transporté d'amour et de reconnaissance pour la poésie ; grâce à ce travail, la pauvreté me pèse moins, et je n'aime pas assez la richesse pour l'acquérir au prix de ma liberté. Ce que je n'espère point avoir, grâce aux Muses, je ne le désire point ; grâce à elles, le dépit ni l'envie ne me dévorent quand je vois le prince appeler près de lui quelque courtisan plus heureux.

Voilà parler en vrai poëte, en homme pour qui la poésie et la gloire qu'elle donne sont la grande affaire, la grande réalité, j'allais presque dire le grand devoir de la vie.

Ce sentiment néanmoins, lorsqu'il règne seul dans une âme, peut

paraître une des formes de l'amour-propre et de l'égoïsme. A chacun son plaisir, disons-nous alors ; si Horace et l'Arioste aiment mieux s'illustrer par leurs vers que de se battre ou de négocier, ils ne font pas acte de vertu en se laissant glisser sur cette pente ; ils suivent leur instinct, comme les autres. Mais ce qui nous touche dans la vie des grands poëtes et nous attache à leurs personnes, c'est l'affection qu'ils ont témoignée aux autres hommes et le bien qu'ils ont répandu autour d'eux. Or l'Arioste chérit sa famille, et parmi les liens qui le retiennent à Ferrare il compte sa mère, ses frères, ses sœurs dont il faut administrer et régler les affaires.

« Je suis seul ici, dit-il, pour soutenir notre maison ; si je m'é-
« loigne, elle va tomber. De cinq frères que nous sommes, Carlo est
« dans le royaume de Naples, Galasso veut à Rome revêtir le sur-
« plis ; et toi, Alexandre, tu es parti avec Monseigneur. Gabriel est
« ici ; mais que veux-tu qu'il fasse ? Depuis son enfance un destin
« ennemi lui tient les pieds et les mains enchaînés. Il n'a jamais paru
« ni sur la place ni à la cour, et tu sais qu'il faut y paraître pour
« soutenir une maison. Et notre cinquième sœur ? Maintenant qu'elle
« se marie, ne devons-nous pas lui préparer sa dot ? L'âge de ma
« mère aussi pénètre mon cœur de pitié. Nous ne pouvons sans in-
« famie l'abandonner tous à la fois. »

Ainsi l'Arioste songe et se sacrifie à tous les besoins de la famille ; malgré son horreur des affaires, il sollicite ou s'emploie pour tous les siens, et il nous parle de ces soins avec une douce simplicité qui ne commande pas l'émotion, mais la fait naître sans effort.

Toutes ces raisons que notre poëte allègue pour motiver son refus, apaisèrent-elles le mécontentement du prélat ? On l'ignore ; mais en 1520, après la mort d'Hippolyte d'Este, nous retrouvons l'Arioste jouissant des faveurs de la cour. Le duc Alfonse l'a pris à son service et, fidèle au système d'*utiliser* les gens de lettres, il en a fait un gouverneur, le chargeant de ramener à l'ordre tout un petit canton des Apennins infesté de brigands, celui de la Garfagnana.

Apennins et brigands ! deux choses qui devaient être bien désagréables à l'Arioste ; car nul moins que lui n'aima les gens et les pays sauvages. Il accepte cependant parce qu'il faut vivre et tenir son rang ; mais écoutez les plaintes qu'il exhale dans sa quatrième satire.

« Depuis un an, dit-il à son ami Maleguzzo, je n'ai plus de com-
« merce avec les Muses ; aujourd'hui, pour la première fois, je re-

« noue avec elles. J'ai été comme l'oiseau qu'on a changé de cage et
« qui, tout stupéfait, reste de longs jours sans chanter. J'habite une
« gorge profonde, d'où je ne puis sortir sans être obligé de gravir la
« croupe sauvage de l'Apennin, toute chargée de sombres forêts.
« Que je reste enfermé dans mon château ou que je veuille un mo-
« ment prendre l'air, partout je n'entends qu'accusations, procès,
« colères, larcins, homicides, haines, clameurs, vengeances. Il me
« faut, d'un visage tour à tour bienveillant et sévère, apaiser l'un,
« menacer l'autre, condamner celui-ci, acquitter celui-là. Chaque
« jour j'écris, je remplis des feuilles entières, j'envoie des dépêches
« au duc pour lui demander conseil ou solliciter des renforts contre
« les brigands qui m'environnent. Veux-tu savoir où en est venue la
« licence dans ce canton ? Ici les assassins se promènent en si grande
« troupe qu'une autre bande, chargée de les arrêter, n'ose pas seu-
« lement montrer son drapeau. Sur toute cette terre se dressent,
« comme autant de cornes menaçantes, quatre-vingt-trois bourgades
« divisées par une sédition perpétuelle.

« Que veux-tu ? ajoutait-il gaiement, le duc a cru me rendre ser-
« vice, et je lui sais gré de l'intention ; il m'a donné une belle place,
« mais qui convient fort peu à mes désirs. D'autres se plairaient ici ;
« moi, je ressemble au coq qui a trouvé une perle et qui ne l'appré-
« cie pas. Je suis comme ce Vénitien à qui le roi de Portugal avait fait
« présent d'un beau cheval maure. Le brave marin s'entendait mieux
« à diriger un navire qu'un coursier. Il monte sur sa bête et, usant
« à la fois de l'éperon et du frein, il enfonce l'un, il serre l'autre.
« Ne va pas me faire chavirer, disait-il au cheval. » Mais celui-ci ne
« savait auquel obéir, à l'éperon qui lui commandait de courir ou
« au frein qui lui ordonnait de s'arrêter. En quelques bonds il se
« débarrassa, laissant son cavalier par terre, avec le flanc, l'épaule,
« la tête meurtris. Et le Vénitien se releva péniblement, pâle de
« crainte et blanc de poussière. Il eût mieux fait, et moi aussi, de
« dire au souverain : « Je n'entends rien à chevaucher ; veuillez donc
« faire ce présent à un autre. »

Cet apologue et ces plaintes de l'Arioste donneraient à penser qu'il échoua dans sa mission et qu'il perdit la tête au milieu de ses brigands. Il n'en est rien ; quoique gouverneur malgré lui, il ne fut pas mauvais gouverneur.

Peu de temps après s'être rendu à son poste, il écrivit au duc de Ferrare : « Tant que je conserverai cette charge, je n'aurai d'autre

ami que la justice. » — Il resta fidèle à ce noble principe ; mais que de difficultés l'assaillirent ! Il ne pouvait même arriver dans sa province sans traverser des montagnes et des bois où se trouvaient postés deux factieux ou bandits célèbres, Cantello et Pacchione. L'un d'eux le rencontre un jour sur la route, accompagné d'une escorte insuffisante. Il aurait pu l'investir, le prendre, le mettre à mort ou à rançon ; mais plein de respect pour le poëte dont les fictions avaient souvent charmé sa vie de crimes et de périls, il lui laissa libre passage et mérita, par ces égards, plus d'une fois renouvelés, à ce qu'il semble, d'être presque considéré comme l'*allié* du duc de Ferrare.

Dans son gouvernement, Ludovico lutte tour à tour contre les communes qui, alléguant des statuts et privilèges, ne veulent pas payer les impôts ; contre les petits seigneurs, ennemis les uns des autres ; contre ses propres archers à cheval, qui ont trop de liaisons avec les brigands. A chaque ordre qu'il donne, quelqu'un en appelle au duc ; il est obligé d'écrire sans cesse pour accuser les opposants et se justifier lui-même.

En 1522, le vieux Pietro Madalena, espèce de *burgrave* qui a près de cent ans, mais dont l'âge n'a point adouci la férocité, fait massacrer par ses suppôts la comtesse et le jeune comte de San-Donnino, ses voisins. L'Arioste poursuit la juste vengeance de ce crime ; mais favorisés par les gens du pays, tous les coupables, à l'exception d'un seul, parviennent à lui échapper. C'était quelque chose néanmoins de les avoir contraints à fuir.

En 1524, les Florentins, ennemis du duc de Ferrare, se saisissent d'une forteresse ; mais les habitants du pays réussissent à les en chasser. Vantant ce service et cette preuve de foi, ils réclament du suzerain l'exemption de certains impôts : l'Arioste est assez habile et assez ferme pour leur opposer un refus sans faire éclater une révolte.

Grâce à lui, on avait tenté une répression des désordres ; il pouvait donc, après trois ans de séjour dans la province, après un commencement de pacification, demander honorablement son rappel. Il eut le bonheur de l'obtenir au mois de juin 1525.

Revenu à Ferrare, il jouit de la faveur du prince, sans être contraint désormais de se soumettre aux corvées administratives ou diplomatiques. Alfonse lui offrit, il est vrai, d'aller en ambassade auprès du Pape Clément VII, mais il insista peu et lui pardonna son refus ; il commençait, ce semble, à mieux comprendre qu'un poëte

rend assez de services lorsqu'il fait de beaux vers, et qu'il les fait toujours plus beaux lorsqu'on ne lui donne pas autre chose à faire. L'Arioste venait cependant au palais, soit pour charmer le duc par sa conversation, soit pour lui lire des œuvres littéraires dont son accent et son geste spirituels relevaient le mérite et l'intérêt. Il corrigea et mit en vers deux comédies, ouvrage de sa jeunesse ; il en composa d'autres, il en traduisit, et quelques-unes furent jouées par des *gentilshomm s* sur le théâtre de la cour. Affable et bienveillant, l'Arioste se fit de nombreux amis ; et ceux même que sa gloire pouvait rendre jaloux l'écoutaient avec grand plaisir raconter du ton le plus grave les plus divertissantes histoires. Les dames l'aimaient et il le leur rendait bien ; toute beauté gracieuse et modeste lui inspirait l'admiration et souvent quelque chose de plus.

Son extérieur offrait un mélange de dignité et d'agrément. Sa taille était haute, son visage brun, ses traits réguliers, ses dents fines et bien rangées ; mais ses cheveux tombèrent de bonne heure ; ses épaules se voûtèrent, comme il arrive souvent à ceux qui se courbent sur les livres ; et les pommettes de ses joues accusèrent, par leur pâleur, les souffrances d'une poitrine et d'un estomac délicats.

Quoiqu'il se plût à la causerie et qu'il sût si bien l'animer, il n'était pas rare de le voir tout à coup s'abstraire de ceux qui l'entouraient et converser mentalement avec lui-même ou avec ses auteurs favoris. Uu jour, dit-on, il quitta la ville de Carpie en robe de chambre et en pantoufles : il tenait un livre à la main et ne voulait que se promener dans la campagne. Mais tout entier à sa lecture ou à sa méditation, il alla droit devant lui sur la grand'route, finit par se trouver aux portes de Ferrare et s'aperçut alors qu'il venait de faire, de son pas lent mais allongé, une petite promenade de six lieues.

Avant même d'être vieux, il se déshabitua d'aller à la cour, et se retira dans sa modeste demeure, voisine des moines de Saint-Benoît. Il y avait fait graver cette inscription latine :

« Parva, sed apta mihi ; sed nulli obnexia, sed non sordida ; parta
« meo sed tamen ære domus. »

« Maison petite, mais qui me convient ; maison indépendante et
« propre ; maison enfin que j'ai acquise de mes deniers. »

Ceux qui l'allaient voir s'étonnaient des dimensions étroites de son logis : « Vous vous contentez ici de bien peu, lui disaient-ils ; et « pourtant, dans votre poëme, vous bâtissez de grands et beaux pa-

« lais ; c'est un bonheur de s'y promener en rêve. — Ah ! reprenait « l'Arioste, il en coûte plus cher à remuer des pierres que des mots. « Voilà pourquoi je décris des palais et n'habite en réalité qu'une « cabane. Il y a du reste bien d'autres contradictions entre ma vie et « mon poëme. Mes chevaliers sont gens forts et de bonne santé, qui « courent le monde avec ardeur et sans fatigue ; moi, j'aime à de- « meurer tranquille, à ménager mes digestions, mes rêves, mon « catarrhe, et à me conserver pour les Muses et l'Amour. J'ai peint « Roland traversant à la nage tout le détroit de Gibraltar, et, loin « d'en faire autant, je crains l'eau comme la mort ; je représente les « paladins et leurs ennemis franchissant à cheval tous les obstacles ; « et dès que la route devient un peu difficile, je m'empresse de « mettre pied à terre ; je suis mauvais nageur et timide cavalier ; « mais je me plais à rêver des hommes heureux pour qui ces dan- « gers-là n'existent point ou sont une fête.

« Tenez, ajoutait-il en montrant son jardin aux visiteurs, voilà un « petit carré de terre que je fais sans cesse planter et déplanter ; je « n'arrive jamais à en être content. C'est comme mon *Roland furieux* « dont j'ai donné déjà deux éditions (en 1516 et 1521), et qui n'est pas « encore ce que je voudrais. »

Il fallait pourtant finir ce poëme, car déjà de sourdes douleurs annonçaient à l'auteur l'approche de sa mort, ou peut-être d'une longue agonie qui lui laisserait peu de repos. En 1532, l'Arioste donna sa troisième édition : six chants nouveaux y étaient ajoutés ; ravi d'achever son monument et d'assister à toute sa gloire, le poëte, au début du 46me chant, s'écriait : « Je découvre le port et ma nef « ne craint plus de s'égarer ou de périr. J'entends venir jusqu'à moi « un bruit semblable aux éclats de la foudre, témoignage flatteur « d'allégresse ; l'onde mugit, les airs frémissent ; j'entends les cloches « et le son des trompettes et les cris d'un peuple nombreux. Déjà « je commence à distinguer ceux qui se pressent des deux côtés du « port ; tous se réjouissent de mon arrivée après un si long « voyage. »

Et poursuivant cette rayonnante fiction, l'Arioste place sur le rivage toutes les personnes dont il veut être loué, les dames, les princes, les savants, les artistes de Ferrare et de l'Italie. Parmi les noms qu'il jette à pleines mains sur ces dernières pages de son livre, quelques-uns sont illustres par eux-mêmes ; mais combien d'autres

seraient retombés dans l'oubli si l'Arioste, avec son burin si délicat, ne les avait gravés en or !

Le *Roland* une fois achevé, il pouvait quitter cette vie, sûr de son immortalité, sûr même de n'être jamais comparé qu'aux plus grands poëtes. Cette pensée lui fit supporter paisiblement ses dernières souffrances ; après plusieurs mois de maladie, il expira le 8 juin 1533, âgé de 58 ans, laissant à ses amis un bon et doux souvenir.

Ame honnête, affectueuse, sans fiel, toute parée de ces vertus mondaines qui n'excluent pas un peu de scepticisme et de mollesse, l'Arioste n'écrit pas sous l'empire de l'enthousiasme, ni pour payer sa dette à la patrie et au genre humain. Son but n'est pas d'exalter le bien, de flétrir le mal, d'élever les hommes au-dessus d'eux-mêmes. Il travaille à notre plaisir, non pas à notre perfection, et ne rougit pas plus de chatouiller nos sens que d'amuser notre fantaisie.

Il faut des fêtes dans l'existence humaine ; prenons donc place à celles où l'Arioste nons invite ; tendons-lui notre coupe pour qu'il y verse le doux enjouement, les rêves brillants, l'oubli des soins fâcheux et ces leçons utiles, pratiques, sinon élevées, qu'il mêle avec un art suprême à tant de fictions et d'enchantements.

POÉSIES LÉGÈRES ET SATIRES DE L'ARIOSTE.

Lorsque l'Arioste entra dans la carrière poétique, il était de mode d'adresser aux dames des sonnets pleins d'adoration, mais d'une adoration si vague, si banale, qu'elle ne compromettait personne. Cheveux d'or, bouche de rose, regards bienveillants ou rigoureux, semblables à des étoiles propices ou menaçantes, cœur chargé de liens ou percé de flèches, voilà l'éternel refrain de ces sonnets. L'Arioste en fit et n'y mit rien d'original ; dans ce genre qui commande une respectueuse réserve, il ne sut être qu'élégant. Mais tirez-le de cette contrainte, de ce mysticisme amoureux ; permettez-lui de peindre ses conquêtes telles qu'il les fait ; permettez-lui d'être épicurien, en vers comme en réalité, et le voilà intéressant, précis, vraiment poëte et vraiment l'*Arioste*. A la façon d'Ovide et de Properce, il nous conte ses plaisirs et veut nous les faire envier. C'est le fruit défendu qu'il nous met devant les yeux, mais il nous le montre vermeil et parfumé, délicieux pour tous nos sens et servi sur un plat

d'or. Tel est le caractère de deux de ses élégies (la VIe et la VIIe), trop libres pour être citées dans cet ouvrage, mais bien connues des critiques italiens sous le titre de *Notte gioconda* et de *Notte troppo chiara. (Nuit agréable et Nuit trop claire.)* J'en choisirai deux autres, plus décentes, et qui ont le mérite de révéler une profonde connaissance du cœur. La première surtout est pleine d'expérience, et l'on y devine déjà le futur peintre des jalousies, des *crédulités* et des désespoirs de Roland.

Le poëte se demande s'il doit continuer à aimer ; il en sait long sur ce problème et n'en est que plus incertain ; il voit bien du *pour* et du *contre*, bien des douceurs qui le retiennent, bien des souffrances qui le découragent.

« Quand on pense, nous dit-il, combien un noble désir d'amour « peut élever une âme heureusement douée, on ne voudrait pas, « pour tout au monde, n'avoir pas cette flamme au cœur. — Mais si « l'on songe ensuite que l'amour nous obsède au point de nous faire « oublier notre intérêt, notre vrai bien, on pleure vainement les « premières causes de son erreur. — Qu'il est doux de se croire seul « aimé de celle qui seule nous est chère ! On est roi alors, on goûte « un bonheur que nul autre ne peut surpasser. — Mais si plus tard « on apprend, malheureux ! qu'on n'est pas seul dans ses bonnes « grâces, et si l'on cherche vainement à se tromper soi-même, la « vie qui vous reste est plus amère que la mort. — Qui ne sait « combien il y a de charme à voir de près ce beau visage, à entendre « de près ce beau parler si doux qui, sans effort, nous a rangés sous « le joug ? — Mais si le destin, plus fort que la volonté, nous éloigne « d'elle, on demeure chargé d'un poids plus lourd que tous les « autres. — Regardez ces traits à qui le Ciel n'a refusé aucune grâce ; « vous bénissez l'heure où l'amour, pour vous saisir, vous surprit au « passage. — Oui, mais un jour vous vous apercevez que si le dehors « est toute beauté, le dedans est toute inconstance ; alors vous re- « grettez d'être pris, vous maudissez sans cesse votre vainqueur. — « Quel contentement, et que désirer de plus, lorsque les paroles de « votre dame respirent pour vous faveur, courtoisie, bienveillance ! — « Mais si elle songe à autre chose, si elle ne vous regarde pas, quel « volcan s'allume dans vos veines ! — Connaissez-vous plaisir plus « charmant que celui-ci : Une chose est vraie et, si vous la croyiez, « vous seriez capable d'en mourir ; eh bien ! elle vous la fait paraître « fausse ; elle vous trompe, et c'est exquis. — Mais si les raisonne-

« ments d'un autre et vos propres réflexions vous démontrent ensuite
« que vos craintes étaient justes, quelle douleur ! et comment n'en
« meurt-on pas ? En somme, autant d'échelons l'amour vous offre
« pour vous élever au bonheur, autant il en a pour vous en précipiter.
« Mieux vaut descendre tout de suite que de monter plus avant et
« tomber de plus haut. »

Sage conclusion, après laquelle il n'y a plus qu'à descendre, en effet, à planter là l'amour et son échelle et le plaisir d'être suspendu entre ciel et terre. C'est bien convenu, l'Arioste rompt avec l'enchanteresse ; il ne lui demande plus le bonheur et elle ne pourra plus le torturer.

Mais je le vois reprendre la plume, écrire avec le sourire sur les lèvres, ajouter une pièce à la précédente. Qu'est-ce donc ? Une rétractation complète, une réconciliation avec l'amour, une rechute dans le danger. « Se réjouisse qui voudra, dit-il, et se félicite d'avoir
« rompu les liens d'amour ; qu'on appelle cela, si l'on veut, vivre
« libre et en sûreté ; moi j'appelle morte et ensevelie toute âme où
« l'amour n'entre pas ; les soins de l'amour, c'est la vie. On dit et
« l'on s'en plaint que ce perfide amour, une fois maître de notre
« esprit, en bannit toute autre pensée. Pour moi, j'en suis bien aise ;
« je ne veux pas, lorsque je me nourris de nectar, qu'un autre ali-
« ment trouble mes délices. On se plaint des refus, des caprices de
« son idole ; qu'importe, puisqu'un seul regard répare tout ! On
« prétend que l'homme dont les yeux demeurent fixés sur cet objet
« laisse perdre à chaque instant mille dons de l'esprit et de la fortune.
(C'est, en effet, ce que le poëte Lucrèce reproche si éloquemment à l'amour ; il l'accuse de faire perdre aux jeunes patriciens leurs richesses, leur indépendance, leurs honneurs.) « Pour moi, répond
« l'Arioste, pourvu que je sois cher à celle qui seule est mon honneur,
« ma richesse, mon désir, je ne porte nulle envie aux couronnes des
« autres. Rappelez-vous, si vous le voulez, les injures et les colères
« d'une amante ; oubliez, ingrats que vous êtes, les joies dont elle
« vous a comblés ; moi, je ne me souviens pas des offenses qui
« pourraient affliger mon cœur ; mais je garde toujours présentes
« toutes les marques de douce affection. »

Il resterait contre l'amour un dernier argument, bien puissant et bien triste ; celui du temps qui détruit tout, qui amène les séparations, les changements d'idées, les repentirs. Mais à cette raison-là notre poëte amoureux oppose une ardeur obstinée, et non content de s'en

gager lui-même à l'impénitence finale, il y exhorte tous ceux qui l'écoutent.

« Pense qui voudra, dit-il, que le temps rompt les liens d'amour
« et qu'un jour, d'une voix dolente, nous appellerons l'amour passion
« frivole ou vile ; pour moi, sous les cheveux noirs et sous les che-
« veux blancs, je veux aimer et je veux qu'on aime toujours ; et si
« jamais ce désir doit s'éteindre en moi, que dès maintenant la
« parque tranche le fil de ma vie. »

Morale peu raisonnable, sans doute, mais poésie charmante, poésie vraie, parce qu'elle peint un délire sincère. Tel est le pouvoir fatal de la passion ; quand elle nous tient esclaves, nous aimons mieux mourir que vivre privés de certaines joies, et nous acceptons d'avance toutes les misères, pourvu que ces joies reviennent s'y mêler encore.

Si j'en crois une pièce de vers latins composée par l'Arioste et intitulée *De diversis amoribus*, il fut très inconstant dans sa jeunesse ; fidèle à l'amour, mais infidèle à ce qu'il aimait, il admira, respira, cueillit et abandonna bien des fleur diverses. Le jour vint cependant (et lui-même l'atteste encore dans sa première *Canzone* italienne), où une affection plus profonde fixa ce cœur changeant et aurait pu le ramener à l'ordre. C'était le 24 juin 1513. Florence célébrait par des pompes religieuses, par des danses, par des festins, la fête du solstice d'été et de son patron saint Jean-Baptiste ; le soleil, du haut de son char un moment arrêté dans la grande route du ciel, contemplait la terre parée de fleurs, chargée de moissons, enivrée de joie et d'espérance ; cet astre, que l'Arioste appelle, dans sa *Canzone*, *le brillant meurtrier d'Achille*, partageait avec le saint Précurseur l'hommage de ces demi-païens du XVIe siècle et de l'Italie. Dans une réunion où l'Arioste fut convié une dame parut ; ses blonds oheveux, retenus dans un souple réseau, descendaient, à moitié captifs, sur ses épaules découvertes ; une couronne de laurier semée de pierres précieuses, entourait son front calme et pur ; elle portait une robe de soie noire sur laquelle deux guirlandes de pampre étaient brodées ; cette parure semblait dire : mon cœur a été triste et je me suis enveloppée de deuil ; mais, jeune encore, je voudrais renaitre à la joie et, comme la vigne, je cherche un appui. La dame était connue de l'Arioste ; il l'avait vue souvent à Ferrare même, où elle habitait comme lui ; mais sa beauté n'avait fait sur le poëte qu'une impression encore légère. Cette fois elle le conquit entièrement ; ils revinrent à Ferrare et ne cessèrent point de s'aimer. Dans sa province de

Garfagnana, où il apaisait tant de querelles et réprimait tant de violences, il songeait bien souvent à elle et, pour la revoir, s'échappait tous les six mois. D'après des témoignages contemporains et des lettres de l'Arioste qui nous sont parvenues, on a pu découvrir qu'elle se nommait Alexandra Benucci, qu'elle était veuve d'un Strozzi et descendait de parents florentins. Jusqu'en l'année 1532, rien ne manqua à cette union... que la consécration légale. Pourquoi ce retard ? Pourquoi ce scandale, qu'il eût été, ce semble, bien facile de ne pas donner ? L'Arioste avait-il contre l'hymen des préventions opiniâtres ? La cinquième satire prouve qu'il n'en fut rien. Sans doute le mariage, aux yeux de notre poëte, est un état chanceux, parce qu'une femme qui veut mal faire peut toujours en venir à bout ; ni chaine, ni clef, ni serrure ne l'empêcheront de s'échapper et de vous trahir si elle se l'est bien mis en tête ; mais on peut, suivant lui, prendre d'utiles précautions qui garantissent à peu près d'une telle disgrâce.

Ainsi choisissez sagement vôtre épouse ; point laide, elle vous ferait horreur ; point trop belle , vous seriez jaloux ; point sotte , car si elle commettait une faute elle ne saurait plus la couvrir ni la réparer. Qu'elle soit née de bonne mère et honnêtement élevée ; ni libre-penseuse ni dévote ; qu'elle se confesse une ou deux fois l'année, mais ne passe pas son temps à faire des gâteaux pour son confesseur. Qu'elle ait l'humeur ouverte et gaie et ne se refuse pas aux distractions convenables ; qu'elle sache manier l'aiguille et le fuseau et ne reste jamais oisive. Soyez au courant de tout ce qu'elle fait, mais permettez-lui tout ce qui est honnête et ne lui montrez pas de défiance. Traitez-la comme une compagne, non comme une esclave ; jamais de brusquerie, et surtout jamais de coups. Acceptez avec joie tout ce qu'elle tentera pour vous plaire ; quand elle aura voulu vous être agréable, ne lui laissez point croire qu'elle a perdu sa peine. Montrez-vous caressant pour elle et reconnaissez sa tendresse : aimez-la soigneuse, propre et décemment parée ; dégoûtez-la du fard et de toutes ces sottises qu'elles emploient pour paraître plus fraîches, plus grandes, plus droites que le bon Dieu ne les a faites. Donnez-leur, le premier, l'exemple d'être fidèle et de rester au nid conjugal.

Voilà, dit l'Arioste, à son cousin Maleguzzo, les conseils que je t'offre à la veille de tes noces ; je ne suis point marié, mais tu sais que souvent celui qui ne joue pas donne les meilleurs avis au joueur. Et pourquoi donc ne m'as-tu pas annoncé plus tôt ton mariage ? Je

l'apprends de tout le monde, excepté de toi. Craignais-tu ma critique? Ah ! tu me connaissais mal. Quoique célibataire, j'approuve qu'on se marie et regrette de ne l'avoir point fait ; les circonstances m'en ont empêché, mais je l'aurais voulu sincèrement.

> Mi duol di non l'aver, e me ne scuso
> Sopra varii accidenti, che l'effetto
> Sempredal buon voler tennero excluso.

Sans le mariage, dit-il, point de bonnes mœurs, ni de sang pur dans les familles. Quiconque n'a point d'épouse à son côté ne saurait être parfaitement bon ; il ne sait point ce qu'est l'affection et ce que peut la vraie tendresse du cœur...

Citerai-je les mots qui suivent immédiatement ceux-ci ? Dans cette satire mêlée de bon sens et de malice, d'honnêtes intentions et de licence, je trouve tout à coup une de ces lignes terribles que les rebelles de tous les siècles se transmettent de main en main et agitent comme des brandons. Je voudrais pour beaucoup que l'Arioste ne l'eût point écrite, mais il l'a fait et d'autres l'ont répétée, et Voltaire surtout y a joint son commentaire. Cette ligne est donc connue de bien des gens qui n'ont pas lu la satire de l'Arioste, et comme elle renferme une énorme calomnie, à ce titre on doit la combattre.

Oui, après avoir affirmé que sans le mariage on ne comprend pas la vraie tendresse du cœur, le poëte ajoute : c'est pour cela que les prêtres sont une engeance si avide et si cruelle (*son si ingorda e si crudel canaglia*). J'accorde d'abord à l'Arioste que les circonstances politiques ont pu ici égarer son jugement. Quand il écrivit cette satire, le Saint-Siége venait d'enlever Reggio et Modène au duc de Ferrare, et le poëte attaché à son prince voyait avec peine sa ville natale soumise au pouvoir temporel de Rome. Je lui accorde en outre que le célibat a quelquefois laissé dans l'âme de certains prêtres un vide que l'égoïsme, la cupidité ou l'ambition venait remplir. Mais je n'admets pas que les prêtres cèdent pour la plupart à cette tentation. Ils ont de trop bonnes armes qui les en défendent. Les *prêtres* lisent, récitent, prêchent tous les jours un livre qui maudit l'égoïsme, un livre où le Christ commande à ses apôtres d'être les serviteurs de l'humanité. Les *prêtres* invoquent un Dieu qui veut qu'on prie pour tous et que l'on dise : *notre* père ! Les *prêtres* n'ayant point de famille peuvent ne songer qu'à eux-mêmes, mais peuvent aussi songer

à tous, et cette liberté de dévouement que le célibat leur crée et leur conserve, ils en ont largement usé. Du temps que la société les prenait pour tuteurs, ils pourvoyaient au soulagement de tous ses maux ; s'ils n'ont pas toujours réussi, du moins ils l'ont tenté, et des livres énormes ne suffisent pas à raconter les merveilleuses industries de leur bienfaisance. Quarante ans aprés que l'Arioste eût écrit : « Les prêtres sont une engeance avide et cruelle, » un prêtre italien, Charles Borromée mourrait épuisé de fatigue en secourant les affamés et les malades ; au siècle suivant, un prêtre français, Vincent de Paul, fut le père des orphelins, l'apôtre des ignorants et le nourricier des pauvres ; et, dans ces derniers troubles, quand les ennemis des prêtres voulaient procéder aux arrestations, il ne leur était pas toujours facile de prévenir ou de braver la protestation d'un peuple sincère, qui entend peu de chose aux débats religieux, mais qui sait bien où sont ses vrais amis.

Comment l'Arioste, homme d'une humeur paisible, d'un esprit sagace et délicat, n'a-t-il pas compris l'injustice, la grossièreté de ces accusations en masse qui tombent comme des gros blocs, sans distinction ni choix, sur toute une foule d'individus ? Mais puisqu'il reproche aux prêtres leur célibat et regrette de n'être pas marié, quelles sont donc les puissantes raisons qui lui interdisent une alliance honnête, légitime, dont il vante si bien les avantages ? Hélas ! ces raisons-là ne font honneur ni à son temps, ni à lui-même. Chacun a entendu parler des petits abbés de l'ancien régime, qui dépensaient souvent si mal les revenus des monastères. Tout leur était permis, excepté de se marier ; je me trompe, ils pouvaient le faire, mais ils cessaient alors *d'être d'église* et perdaient leurs beaux bénéfices. Nous connaissons aussi le chevalier d'Aydie, sur lequel tant d'articles de revue ont été faits ; il aurait épousé Mademoiselle Aïssé, s'il n'avait pas été chevalier de Malte et voué au célibat. Placés entre leur fortune et leur amour et ne pouvant se marier qu'à la condition d'être pauvres, ces hommes-là aimaient parfois très-fidèlement, gardaient leurs rentes et n'épousaient pas. Au quatorzième siècle, Pétrarque concilia de même certaines liaisons et son intérêt ; au seizième siècle, Bembo et l'Arioste, ne voulant pas sortir de la sphère ecclésiastique et renoncer à l'espoir d'une abbaye, refusèrent le titre d'époux, l'un à la mère de ses enfants, l'autre à une compagne sincèrement aimée. L'Arioste écrit dans une de ses satires, la deuxième : « Point de tonsure ; je désire rester libre et, s'il me plaît, pouvoir

« prendre femme. » Mais, de temps à autre, il sollicite un bénéfice, « qu'il résignera, dit-il, à un prêtre sérieux. »

Les années se passent ; il ne se fait pas prêtre, on ne lui confère pas de bénéfice ; enfin, l'année qui précéda sa mort, il se décida à ce mariage, qui, depuis longtemps, aurait dû être conclu. Il avait censuré l'abus des titres et des rentes ecclésiastiques, et il n'avait pas su renoncer de bonne heure à l'espérance d'en profiter.

C'est que l'Arioste n'est point l'homme tout d'une pièce ; il l'est encore moins que Pétrarque. Ne lui demandez pas la force d'âme, mais attendez-vous à des traits de bonté. Si deux liaisons vulgaires [1] l'ont rendu père de deux fils, ne craignez pas qu'il abandonne ces enfants ; il les fera, au contraire, élever avec soin. Au second d'entre eux, Virginio, dont il veut faire un poëte ou tout au moins un fin connaisseur, il a donné d'excellentes leçons de latin ; il l'a conduit sur cette cime du Parnasse où siégent Virgile, Horace, Ovide ; reste à le mener sur l'autre et le rendre capable de comprendre Homère et Sophocle. Or, l'Arioste ne sait point le grec et il en est assez fâché ; mais il veut que son fils le sache, et dans ce dessein l'envoyant à Venise, prie son ami Bembo de lui procurer un précepteur, fort helléniste et honnête homme. *Honnête*, insiste-t-il, car c'est bien plus rare à trouver qu'un bon humaniste et un bon poëte.

Les gens de lettres de cette époque sont, à en croire l'Arioste, marqués de deux grosses taches, un vice infâme et l'incrédulité religieuse. Ils n'admettent pas un Dieu en trois personnes, et par conséquent font de Jésus-Christ un sage, un homme extraordinaire, mais non pas une divinité. L'Arioste ne se soucie pas que son fils devienne incrédule, à leur exemple. Suivant lui, rien n'est plus ridicule pour un poëte : « Quand le poëte refuse de croire à la Trinité, « est-ce parce qu'il examine attentivement comment une des per- « sonnes divines naît ou procède de l'autre, et comment notre faible « raison peut admettre qu'elles soient un et trois tout ensemble ? « non ! mais il lui semble qu'en ne donnant pas son consentement à « tout ce que les autres approuvent, il fait montre d'un génie capa-

---

[1] Des documents authentiques, cités par Baruffaldi et par Campori, prouvent que Jean-Baptiste, fils aîné de l'Arioste, naquit en 1503, d'une servante appelée Marie, et Virginio, en 1509, d'une certaine Orsolina, paysanne des environs de Ferrare.

« ble de pénétrer au-dessus du ciel immense. Si Nicoletto ou frère
« Martin donnent des marques d'infidélité et d'hérésie, j'en accuse
« leur trop de savoir et m'irrite beaucoup moins contre eux. Lors-
« que l'intelligence s'élève pour voir Dieu, il ne doit pas sembler
« étrange qu'elle retombe quelquefois aveuglée, confondue. Mais toi,
« poëte, dont la science est tout humaine, toi qui prends pour
« sujets les bois et les collines et le murmure d'un ruisseau qui ar-
« rose la plaine ; toi qui chantes les antiques exploits et adoucis par
« tes prières les âmes les plus dures ; toi qui souvent satures les
« princes de fausses louanges, que trouves-tu dans ce métier qui
« puisse te troubler l'esprit et te renverser le sens au point de ne
« plus croire comme les autres hommes ? »

Vous l'entendez, l'Arioste parle sans colère des hérésies et de l'incrédulité ; un frère Martin (c'est-à-dire peut-être un Luther) professant des doctrines nouvelles ne l'indigne ni ne l'étonne ; ce moine a scruté les mystères et s'est égaré ; rien de plus naturel à notre faiblesse ; mais un poëte, qui n'étudie pas la religion, quelle raison a-t-il de douter ? Pourquoi ne suit-il pas la foule ? Que chacun reste à son rang et dans son rôle.

Celui du poëte, au seizième siècle, est parfois humiliant, et l'Arioste, trop fin pour être dupe, sent combien sont fausses, écœurantes, même pour les princes, ces louanges dont les rimeurs les comblent. Souhaiterait-il à ses confrères et à lui-même moins de servilité et plus d'influence ? peut-être, car il rappelle dans cette sixième satire les Amphion et les Orphée qui civilisèrent le genre humain ; mais combien sa réclamation est faible et vague ! comme il semble plutôt disposé à se contenter des sujets gracieux, laudatifs ou divertissants, où l'enferme l'usage de son siècle et des cours. Comme il souhaite que son fils, s'il devient un jour poëte, fasse peu d'excursions hors de ce domaine et s'expose peu à perdre la foi en étudiant trop la religion ! Qu'auraient répondu Gœthe et Byron, si l'on était venu leur dire ce que l'Arioste dit aux poëtes de son temps : Comment vous, qui faites des vers, trouvez-vous le loisir et l'occasion d'être incrédules ? — Des vers ! auraient-ils répliqué, nous en faisons, sans doute, mais rien ne nous condamne à ne pas étudier autre chose, à ne pas méditer sur la destinée de l'homme, à ne pas être philosophes et, s'il nous plaît, théologiens. Et quand nous souffrons trop des contradictions, des angoisses où l'on tombe en sondant de tels problèmes, pour exprimer notre émotion, pour la faire partager

à d'autres, nous composons *Faust*, *Manfred* ou *Caïn*. Tout ce qui remue l'homme peut se changer en poésie, tout ce qui l'intéresse appartient au poëte. Le titre et la profession de poëte ne resserrent pas le champ de la pensée. Devenir incrédule sans réflexion et pour se distinguer des autres, c'est, chez tout le monde, une sottise; mais nier un dogme qu'on a examiné, n'est pas plus ridicule à un poëte qu'à frère Martin. Il faut également le permettre ou également le défendre à l'un et à l'autre.

Ainsi parleraient nos illustres modernes, revendiquant pour le poëte le droit de penser et d'écrire sur toute chose. Mais l'Arioste, ami de sa propre tranquillité, évite les hardiesses qui font du bruit et qui secouent l'édifice social. Il ne prend pas la religion pour règle de ses mœurs ; il raille ou injurie le prêtre à l'occasion ; il n'est pas dévot et il aime peu qu'on le soit ; mais incrédule déclaré, ah ! fi donc ! ce serait trop séditieux, et d'ailleurs ce n'est pas son affaire, son métier ; il est poëte et s'en tient là.

Et vous voyez comme, pour le bien connaître, il est utile de lire ses satires. Il y en a sept, qui toutes sont jetées dans un moule pareil et très-simple. L'Arioste est préoccupé d'une nouvelle qu'il apprend, d'un voyage qu'il va faire, d'une mission qu'il accepte ou refuse, de son fils qu'il envoie sur les bancs de l'école ; là-dessus, il écrit à un ami, lui conte ses pensées, sa manière d'être ; tout en causant, il regarde souvent le prochain et le compare à lui-même : J'ai mes faiblesses, dira-t-il, et je les avoue ; mais ce prédicateur qui déclame contre la gourmandise, tout rouge du vin qu'il a bu dans sa cellule, a bien les siennes aussi et ne les avoue pas. On me blâme de ne pas rechercher les honneurs et l'on m'accuse de négligence ; mais d'autres, pour les obtenir, font des bassesses, des trahisons, des crimes... etc...

(A continuer.)

De TRÉVERRET,

Professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE.

Nous revenons aujourd'hui, chers lecteurs, à des conditions à peu près normales. La désolante pauvreté dont fut affligé notre *Bulletin* de décembre a fait place à une abondance relative et du meilleur augure.

*
* *

Les poètes cependant restent toujours avares de leurs œuvres. Voici, en effet, tout ce que nous trouvons à signaler aujourd'hui.

Flamen. — *Pencierosa.* (1 vol. in-12.)

N. Della Rocca. — *Feuilles du cœur.* (1 vol. in-12.)

Sara Berthet. — *Essais poétiques.* (1 vol. in-12.)

Marc Bonnefoy. — *Dieu et Patrie.* (1 vol. in-12.)

Quatre recueils publiés par la *Librairie des Bibliophiles*, et dont il serait bien malaisé de dégager le mérite.

*
* *

Romanciers et conteurs s'en donnent à cœur joie. Citons avec toute la rapidité possible :

Paul Féval. — *La dernière aventure de Corentin-Quimper.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Un récit plus singulier que remarquable.

Eugène Chavette. — *La Chasse à l'Oncle.* (Dentu. — 2 vol. in-12.)

Prince J. Lubomirski. — *Par ordre de l'Empereur.* (Dentu. — 2 vol. in-12.)

Mme Badère. — *Une Mariée de seize ans.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Trois volumes pour lesquels une simple mention est plus que suffisante.

Henry Gréville. — *L'Expiation de Savéli.* (Plon. — 1 vol. in-12.)

Une étude intéressante que le succès a accueillie.

Valéry Vernier. — *Aline.* (Charpentier. — 1 vol. in-12.)

Les travaux de l'auteur des *Expiations* portent toujours une empreinte originale.

Gustave Claudin. — *Trois Roses dans la rue Vivienne.* (Charpentier. — 1 vol. in-12.)

Un roman quelque peu décousu et paradoxal.

E. Billaudel. — *Le Sacrifice de Julia.* (Plon. — 1 vol. in-12.)

Alfred Assolant. — *La Croix des Prêches.* (Dentu. — 2 vol. in-12.)

P. Mettais. — *Le Secret des Catacombes.* (Dentu. – 1 vol. in-12.)

J. Claretie. — *Le Train 17.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Quatre ouvrages plus ou moins bien conçus, mais ne manquant, en somme, ni d'originalité ni d'intérêt.

Fortunio. — *Le Roman d'un prince russe.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

X. de Montépin. — *La Bâtarde.* (Dentu. — 2 vol. in-12.)

Simon Boubée. — *Le Violon fantôme.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Jules Dantin. — *La Bossue.* (Dentu. 1 vol. in-12.)

S. de La Faverie. — *Folie en partie double.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Tout un solde de romans d'un médiocre parfait et d'une insignifiance accomplie.

Louis Ulbach. — *Mémoires d'un Assassin — Cyrille.* (Lévy. — 1 vol. in-12.)

Quoique d'un style bien supérieur à celui des précédents, ce roman n'est pas encore l'œuvre qui doit imposer M. Louis Ulbach à l'admiration de la postérité.

⁂

Voici maintenant, chers lecteurs, quelques ouvrages de science, de voyage et d'histoire :

J.-P. Houzé. — *Le Trésor de la Famille. Encyclopédie des connaissances utiles dans la vie pratique.* (Rothschild. — 1 v. in-18.)

Ouvrage utile certainement, mais ayant le tort de se produire longtemps après l'excellent *Dictionnaire de la vie pratique* de Bélèze qu'il ne saurait avoir la prétention de remplacer.

Eug. Gayot. — *Le Pigeon* (Histoire naturelle, races, éducation, etc. (Dentu. — 1 v. in-12.)

Monographie intéresssante qui ne peut manquer d'être bien accueillie par de nombreux amateurs.

Louis de Charolais. — L'*Inde française. Deux années sur la côte de Coromandel.* (Challamel. — 1 v. in-12.)

Ouvrage très sérieusement écrit.

Vicomte H. de Bizemont. — *Afrique.* (Lassailly. — 1 v. g. in-8°.)

Premier volume d'une série de travaux à paraître sous cette rubrique : *Les grandes entreprises géographiques.*

J. Offenbach. — *Notes d'un Musicien en voyage.* (Lévy.— 1 v. in-12.)

Le public est vraiment heureux que les fantaisies musicales du maestro soient supérieures à ses fantaisies littéraires. L'auteur de *La Belle Hélène* a gaspillé ici un temps précieux.

Berthold Zeller.— *Henri IV et Marie de Médicis.* (Didier.— 1 v. in-8°.)

Etude remarquable.

Ferraz. — *Histoire de la philosophie en France* au XIXe *siècle.* (Didier. — 1 v. in-8°.)

Œuvre consciencieuse et intéressante.

∴

Avec les nouvelles publications spécialement littéraires ou bibliographiques, nous pourrions aisément aujourd'hui attribuer à ce *Bulletin* des proportions inusitées ; mais l'espace manque absolument et voici qu'il nous faut réduire à quelques lignes les éléments de plusieurs pages.

Indiquons donc rapidement :

Alf. Dantes. — *Dictionnaire biographique et bibliographique.* (Boyer. — 1 fort vol. g. in-8°.)

Ouvrage réellement utile et précieux à consulter, offrant des combinaisons très ingénieuses.

G. Vapereau. — *Dictionnaire universel des Littératures.* (Hachette. — Les cinq premiers fascicules, g. in-8° (A-G.)

Ce *dictionnaire*, qui était annoncé depuis longtemps par l'éditeur, ne nous paraît pas répondre aux espérances qu'on avait conçues à son égard. Nous y reviendrons prochainement.

H. Harrisse. — *Bibliographie de Manon Lescaut.* (D. Morgand. — 1 volume in-8°.)

Une publication intéressante.

L. Clément de Ris.— *Les amateurs d'autrefois.* (Plon.— 1 v. g. in-8°.)

Recueil de 17 médaillons façonnés avec art et édités avec luxe.

Ch. Monselet. — La *Revue sans titre.* (Bachelin-Deflorenne. — 1 volume in-18°.)

Nous ne pouvons que citer seulement aujourd'hui ce petit volume dont nous reparlerons plus tard, s'il y a lieu.

Jules ANDRIEU.

NOTA.— Tous les ouvrages mentionnés au *Bulletin bibliographique* se trouvent à la librairie **Michel** et **Médan**, à Agen.

Agen, Imprimerie P. Noubel. — F. Lamy, successeur.

LES

EXÉCUTEURS DES ARRÊTS CRIMINELS

D'AGEN

DEPUIS LA CRÉATION JUSQU'A LA SUPPRESSION DE LEUR EMPLOI

Avant 1789, presque toutes les sénéchaussées étaient pourvues d'un agent chargé des exécutions capitales. Dans la langue officielle, comme dans celle du peuple, cet agent s'appelait le *Bourreau*, et son métier était légalement infâme. La Révolution substitua aux bourreaux des *Exécuteurs des jugements criminels*, qui sont déchargés, de par nos codes, de l'infamie de leurs devanciers. Là s'arrête le pouvoir du législateur français, lequel n'a pas encore trouvé moyen de rendre agréable au commun des hommes la fréquentation des exécuteurs.

Le décret du 20 mars 1792, rendu par l'Assemblée Nationale, sur la proposition du docteur Guillotin, député de Saintes, substitua aux anciens supplices un mode uniforme et prompt d'exécution des sentences capitales. La guillotine, ainsi nommée en l'honneur de Guillotin, fut adoptée sur les plans proposés par le docteur Louis, secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie, et par le mécanicien Antoine Schmidt. Cette machine, plus ou moins modifiée depuis, a été trop souvent décrite pour que j'aie besoin d'édifier le lecteur à ce sujet.

Un autre décret du 13 juin 1793, établit un exécuteur près de chacun des tribunaux criminels siégeant dans les divers départements. Les appointements annuels de celui d'Agen, et autres villes de même importance, sont fixés à 2,400 francs, sans compter les faux-frais qui peuvent résulter du déplacement de l'exécuteur et du transport de la machine.

L'ordonnance royale du 7 octobre 1832, décide qu'il ne sera désormais pourvu aux places d'exécuteur devenues vacantes, qu'après que le nombre de ces agents se trouvera réduit de moitié, par voie d'extinction. Les exécuteurs de la même région se prêteront réciproquement secours au besoin. Les gages de celui d'Agen, et autres villes dont la population est inférieure à 20,000 âmes, sont réduits à 2,000 francs.

Le décret du 26 juin 1850, complété par l'arrêté ministériel du 20 juin 1853, réduit le personnel des exécuteurs à un exécuteur-chef et un exécuteur-adjoint par chef-lieu de Cour d'Appel, et astreint ces fonctionnaires à s'assister mutuellement, s'il y a lieu, en tenant compte du voisinage des résidences. Un dernier décret, rendu le 25 novembre 1870, supprime tous les exécuteurs de la France continentale, et les remplace par un seul exécuteur-chef qui, depuis lors, se transporte partout où il en est requis, et opère avec l'assistance d'un certain nombre d'adjoints.

Comme les anciens bourreaux, les exécuteurs de province vivaient à l'écart, sequestrés du commun des hommes par un invincible sentiment de répugnance, compatible d'ailleurs avec une très vive curiosité. On voulait connaître, jusque dans ses moindres et ses plus intimes détails, la vie de ceux dont chacun s'écartait avec horreur. Autour d'eux se formait une légende bizarre et sinistre, faite de récits controuvés et d'informations très précises. Cette légende est en train de se perdre à Agen, comme dans tous les autres chefs-lieux des Cours d'Appel de province. Pour sauver ce qu'il en reste dans notre ville, j'ai interrogé trois ou quatre vieillards, dont les souvenirs sont fort exacts, et dont un surtout, ancien boulanger, m'a fourni des notes précieuses. Cet excellent homme a longtemps vécu, beaucoup vu dans son cercle restreint, et lu indistinctement tout ce qui lui tombait sous la main. Ces impressions diverses se sont résolues dans un langage ultra-composite, que j'ai conservé le plus possible. Les souvenirs de ceux qui m'ont renseigné sont imprimés entre guillemets. J'ai contrôlé la vérité de ce qu'on me disait avec un dossier conservé aux Archives départementales de Lot-et-Garonne, série U, sans numéro. Ce dossier contient les comptes de la justice criminelle, depuis 1815 jusqu'en 1859. Les pièces de l'époque postérieure sont encore à classer. On m'a aussi communiqué une liasse conservée au Greffe de la Cour d'Appel d'Agen, et qui renferme presque toutes les commissions des exécuteurs et de leurs aides, depuis

le 5 nivôse an v jusqu'au 25 novembre 1871. Tous les renseignements officiels, invoqués à l'appui des traditions orales que l'on m'a fournies, seront cités dans les notes infra-paginales.

Je laisse maintenant la parole à ceux qui m'ont informé.

JANOT. « Le premier bourreau qui ait exercé à Agen, quand la potence fut remplacée par la guillotine, se nommait Janot. Je ne sais pas où il était né, et je ne l'ai jamais vu ; mais mon pauvre père m'en a parlé souvent. Ce Janot était un gaillard de cinq pieds six pouces, fort comme un bœuf, et qui vous menait les condamnés tambour battant. Pendant la Révolution, il guillotina beaucoup de prêtres et de nobles,[1] et notamment, Monsieur de Lacaze-Duthiers, dont vous n'êtes pas sans avoir entendu parler. Monsieur de Lacaze-Duthiers était un brave homme, serviable pour tous, donnant plus qu'il ne pouvait, et bon chrétien comme il y en a peu. On m'a conté qu'il fut condamné à mort, parce qu'il avait dit un jour à des lavandières qui se plaignaient de la cherté du savon : « Le temps n'est pas loin où vous l'aurez à meilleur marché. » Devant le tribunal révolutionnaire, l'accusateur public prétendit que le ci-devant Lacaze-Duthiers était un aristocrate et un christicole, agent de Pitt et Cobourg, qui avait annoncé publiquement le retour prochain de l'ancien régime. — Voilà ce que j'ai ouï dire dans ma petite enfance ; mais je ne sais rien par moi-même.

« Quoiqu'il en soit, Monsieur de Lacaze-Duthiers fut condamné à mort. Cela contrista tous les braves gens, et même beaucoup de patriotes ; mais personne n'osa rien dire, parce qu'alors tout le monde était en défiance, et craignait d'avoir le cou coupé pour un simple mot rapporté et falsifié par les espions du gouvernement du vertueux Marat et de l'incorruptible Robespierre. Des amis du condamné trouvèrent moyen de soûler le geôlier, et de faire échapper Monsieur de Lacaze-Duthiers. Une fois dehors, cet honnête homme eut un remords. Il se dit : « Le geôlier paiera pour moi, et ce n'est pas juste. » Alors, il rentra dans la prison, où Janot ne tarda guère à venir le prendre pour le guillotiner. La guillotine était alors en permanence sur la Place du Marché, à l'entrée de la rue Porte-Neuve,

[1] Le narrateur exagère. Il n'y eut, à Agen, que trois victimes de la Terreur.

et tout en face de la librairie Pozzy. Les expositions et la marque se faisaient plus loin, vis-à-vis des boutiques de Bertrand et de Chaumeil, marchands de chaussures.— Monsieur de Lacaze-Duthiers mourut comme un saint.

« L'exécuteur Janot avait des garçons et des filles magnifiques. Les garçons aidaient le père dans son métier, et deux servirent dans les armées de la République une et indivisible. Je crois que Janot ne demeura pas très longtemps à Agen. On dit qu'il fut envoyé à Bordeaux.

Peyrussan (Joseph), natif d'Auch. Pas de renseignements anecdotiques sur cet exécuteur, dont la commission est du 5 nivôse, an v.

Berger (Cyr-François), antérieurement aide dans le département de l'Indre.[1] Pas de renseignements anecdotiques.

Bergé (François), auparavant exécuteur dans le département de l'Aude, nommé dans celui de Lot-et-Garonne, en remplacement de Berger, décédé. La commission est du 2 brumaire an xiv. Pas de renseignements anecdotiques.

« Je crois, Monsieur, que ce Bergé était le même qu'on avait surnommé l'Alsacien, parce qu'il était natif d'Alsace....naturellement. C'était un homme d'une cinquantaine d'années, encore leste quoique un peu replet, la trogne rouge d'un bon vivant, avec un chapeau à cornes traversé par une large ganse d'or. Il portait, hiver comme été, une de ces grandes *chenilles* grises, qu'on appela plus tard *lévites*, et qui ressemblaient assez aux longues redingotes *à la propriétaire* que vous avez pu voir autrefois.

« L'Alsacien parlait un français cocasse. Ce paroissien-là était très porté sur sa bouche, et grand amateur de lard et autre *cochonnaille*, comme tous les gens de son pays. Il levait le coude, pire que le citoyen Bacchus, et trouvait pourtant moyen de marcher toujours droit comme un I. On lui avait assigné pour demeure une vieille tour de ville, dont il reste encore quelque chose au bord du ruisseau de la Masse, bordé d'un chemin qui conduit du Pont de Las Mounjos à l'ancienne Porte Sainte-Foi, parallèlement au boulevard baptisé du nom de feu Monsieur Sylvain Dumon, ministre de Louis-Philippe.

---

[1] Commission du 6 pluviôse an x.

et l'une des plus grandes gloires de notre ville, qui pourtant a produit Sulpice-Sévère,[1] feu Monsieur le comte de Lacuée, et le maître d'armes Lafaugère.

« Le quartier où demeurait l'Alsacien n'était pas précisément habité par la crême de l'aristocratie; et la police n'avait pas tort d'y surveiller quelques maisons mal famées. Partout, les voisins du bourreau refusaient de socier avec lui, et il s'en montrait fort scandalisé. Il disait que « L'exéeuteur est un homme comme les autres, qu'il tue parce que les juges ont condamné, qu'on doit lui savoir gré de couper le cou à un tas de canailles, » et autres farces semblables, qu'on ne fera jamais gober à personne.

« Quand je passais par hasard devant la maison de l'Alsacien, avant l'heure du dîner, je sentais une bonne odeur de soupe aux choux et de fricot, qui vous aurait fait revenir un mort. Lorsqu'il avait le ventre plein, l'Alsacien fumait tranquillement sa pipe sur sa porte, et les fumeurs étaient rares en ce temps-là.

« Chaque fois qu'il guillotinait, je ne manquais pas de me trouver là, avec les autres galopins de mon quartier. Les expositions et la marque se faisaient toujours sur la Place du Marché; mais les exécutions avaient déjà lieu à la Porte du Pin, juste en face de la croix de fer, derrière la baraque du confiseur Diès. Vous pouvez voir là quatre petites pierres de taille, enterrées à fleur de sol, et dont deux sont percées d'un trou carré, pour caler et consolider l'échafaud.

« Il me semble que l'Alsacien était marié. J'étais là quand il guillotina deux ou trois mariniers de la Garonne, condamnés à mort pour avoir pillé et assassiné dans un château des environs de Marmande. Ces mariniers arrivèrent sur un tombereau, la poitrine nue jusqu'aux épaules. Ils étaient exhortés par le Père Nougarot, ancien capucin, qui ne pouvait plus porter que la soutane depuis la Révolution. Toutes les cloches des paroisses sonnaient l'agonie. Le Père Nougarot était un homme rouge comme une écrevisse, qui demeurait rue Molinier, chez Laborde, fabricant de chapeaux, dans la maison qui appartient maintenant à Monsieur Dumon, et que l'on va démolir pour rectifier l'alignement. Au Père Nougarot succédèrent,

---

[1] Rien ne prouve que Sulpice-Sévère fût d'Agen.

comme aumôniers des condamnés à mort, l'abbé Malroux, l'abbé Pujol et l'abbé Pascalie, tous trois attachés à l'hospice et à la prison.

« L'Alsacien mourut, dit-on, d'une indigestion de porc frais. »

Razoul (Joseph), aide du précédent, lui succéda, à l'âge de vingt-huit ans, et en vertu d'une commission datée du 30 avril 1808. Pas de renseignements anecdotiques.

Pavot (Joseph). « Il avait certainement remplacé Razoul avant les Cent Jours. Ce fut, en effet, Pavot qui marqua, sous Louis XVIII, la bande de Florian. Ce Florian était un partisan de Bonaparte, qui avait levé un corps franc et rançonnait le pays. Dix-neuf de ses complices furent pris et condamnés par la Cour Prévôtale aux galères perpétuelles. Avant de partir pour le bagne de Rochefort, ils subirent l'exposition et la marque.

« Je ne vous ai pas encore parlé de l'exposition et de la marque. Il y avait des condamnés qu'on exposait sans les marquer ; mais tous ceux qu'on marquait étaient exposés. Vous savez que l'exposition se faisait sur la Place du Marché. Sous Napoléon Ier, on dressait un petit échafaud de trois pieds de haut, avec un ou deux poteaux percés de trous, par où l'on fixait le bout des chaines dont l'autre extrémité se rattachait à un carcan ou collier de fer, qui forçait les condamnés à lever la tête. Au sommet des poteaux, étaient cloués des écriteaux résumant les méfaits de chaque galérien, avec la peine prononcée par la Cour d'Assises. Le bourreau ou son valet avaient soin de mettre sur l'échafaud une casquette ou un plat, où les personnes charitables déposaient quelques sous pour les condamnés. Sous les règnes de Louis XVIII et de Charles X, on supprima le petit échafaud, et on le remplaça par deux grands poteaux plantés à demeure. Après les glorieuses journées de juillet mil huit cent trente, un monsieur libéral, et bien posé dans la ville, cria tant contre ces poteaux qu'ils furent enlevés, et que le petit échafaud fut rétabli. Je dis le petit échafaud, parce que le grand ne servait que pour les exécutions. Aujourd'hui, m'a-t-on dit, la guillotine repose en terre ; mais pourtant le grand échafaud était bien majestueux.

« Parlons de la marque. — Quand il avait des condamnés à flétrir, le bourreau déposait sur le petit échafaud un réchaud plein de charbons allumés et un soufflet. Dans le réchaud rougissaient des fers marqués T P pour les galériens à perpétuité, P pour les galériens

à temps, et F pour les faussaires.[1] L'exposition durait une heure juste. Un quart d'heure avant la fin, le bourreau jetait une poignée de charbon dans le réchaud et soufflait ferme. L'heure sonnée, il détachait les gens à marquer. L'épaule droite était mise à nu. Frrrr. La chair vive, un instant touchée par le fer rougi à blanc, frissonnait et fumait, avec une petite odeur de côtelette. Vlan ! Un bon emplâtre de pommade noire, pour cicatriser la plaie et rendre la marque ineffaçable. Cette diablesse de pommade brûlait comme le feu de l'enfer ; et pendant cinq minutes les galériens grimaçaient pire que Mayeux.

« Moi qui vous parle, Monsieur, j'ai vu marquer dix-neuf hommes de la bande de Florian. Pour la circonstance, l'exécuteur Pavot avait attaché une longue chaine d'un poteau à l'autre ; et les condamnés étaient là, dix d'un côté et neuf de l'autre, comme un *four* d'oignons. Pendant l'exposition, un vieux noble, quelque peu toqué, criait : « Vive le Roi ! » et s'injuriait, en vrai crocheteur, avec un condamné, le trompette de la bande à Florian. Ce trompette hurlait : « Vive l'Empereur ! » et le peuple crevait de rire. Quand vint le moment de la marque, Pavot commença par ce trompette, qui jamais ne voulut s'agenouiller, selon l'usage. Il fallut le marquer debout. Le bourreau finit par un nègre, qui était une véritable brute. Quand il sentit le fer rouge sur son épaule, ce nègre tomba la face contre terre, beuglant comme si on l'avait écorché vif.

« Pour n'avoir plus à revenir sur la marque et l'exposition, je vous dirai que la première fut abolie au commencement du règne de Louis-Philippe.[2] L'exposition dura jusqu'à la République de 1848.[3] Le petit échafaud était dorénavant inutile, et l'administration le fit vendre.[4]

« J'ai vu Pavot couper deux fois le poignet à des parricides, avant de les guillotiner. La première fois, ce fut une mendiante qui avait tué son père. On avait dressé, à droite de la planche à bascule, un billot où le poignet de la patiente fut attaché solidement avec

[1] Code pénal de 1810, art. 20 et 22.
[2] Réforme du Code pénal de 1832.
[3] Décret du 12 avril 1848.
[4] Il fut vendu 10 francs cinquante centimes, le 19 mai 1849.

une cordelette. Puis la planche bascula, et la lunette s'abattit sur la tête. Alors, d'un bon coup de couperet de boucher, un aide fit sauter le poignet, et la tête tomba presque aussitôt.

« Le second poignet coupé fut celui d'un autre parricide nommé Miquel, qu'il ne faut pas confondre avec Donatien Miquel. Cette fois, tout se passa comme la première, sauf qu'on engagea la main droite dans une espèce de mécanique. Pouf! Un grand coup de masse. Le manchot fit un soubresaut; mais il n'eut pas le temps de crier, et le couperet s'abattit.

« Pavot était un homme borné, qui savait à peine signer. Il avait pour aides Peyrussan et Bergé, qui touchaient, chacun, mille francs de gages par an. Peyrussan demeurait avec son patron, dans la tour de la rue des Rondes Saint-Martial. Bergé occupait une autre tour, qui existe encore Cours Trénac, au débouché de la rue Duranton.

« Pavot s'habillait constamment de velours, à la manière des compagnons charpentiers. On dit qu'il mourut fou. Vous allez voir comment, mais je ne vous garantis rien.

« La Cour d'Assises de Lot-et-Garonne avait à juger deux asssassins. Le principal coupable se nommait Yot Prudenceau, et il fut condamné à mort. Son complice, nommé Laforêt, vétérinaire à Castelmoron ou à Laparade, en fut quitte pour les galères perpétuelles. Yot Prudenceau mourut de peur, sur le tombereau qui le portait à la guillotine. L'autorité n'était pas bien certaine du décès. Peut-être supposait-elle que Yot Prudenceau n'était qu'évanoui, ou qu'il jouait la comédie. Elle exigea que le condamné fut exécuté mort ou vif. Pavot, qui croyait avoir guillotiné un cadavre, fut pris d'une telle frayeur qu'il en devint fou, et mourut d'un accès de fièvre chaude, laissant une femme et deux enfants.

« Voilà ce que j'ai ouï dire vers 1827.[1] »

ÉTIENNE (Jean-Pierre). « Après la mort de Pavot, l'intérim des fonctions d'exécuteur-chef fut longtemps rempli[2] par l'aide Peyrussan. C'était un brave garçon, point ivrogne ni querelleur, qui jouait

[1] Pavot mourut, en effet, le 1er juillet 1827

[2] Du 1er juillet 1827 au 23 juillet 1831.

assez bien de la clarinette, et cherchait à se distinguer dans les incendies. La place vacante était aussi demandée par l'aide Pierre Bergé,[1] que je vois encore, avec sa face livide, sa redingote verte, et son vieux chapeau en tuyau de poële, roux comme une tablette de colle-forte. Pourtant, ne croyez pas que ce fut une bête. Il s'avisa de faire la cour, pour le bon motif, à la veuve Pavot, qui n'était plus jeune,[2] et qui avait sur les bras deux enfants du premier lit. Enfin tout le contraire de Vénus et de la Californie. Mais Bergé pensait : — « Le gouvernement est forcé de faire une pension à cette femme, comme veuve d'exécuteur Si je l'épouse, plus de pension à payer ; et l'autorité me prouvera sa reconnaissance, en me donnant la place vacante. »

« Bergé épousa donc la veuve, dont il eut deux enfants, et attendit avec confiance. Patatra ! Ce fut Étienne[3] qu'on nomma. Pour une crasse, c'était une crasse. Peyrussan en eut trois mois la jaunisse, dont il finit par se guérir à force de tisane de carottes, qui est souveraine contre cette maladie. A la longue, l'autorité finit par reconnaitre son tort, et nomma cet aide[4] exécuteur-chef je ne sais où. Bergé ne tarda pas à mourir, probablement miné par le chagrin.[5]

---

[1] Bergé, vulgairement appelé *Bergès*, était le fils de François Bergé, exécuteur-chef à Agen du 2 brumaire an XIV au 30 avril 1808. Sa veuve lui survécut longtemps. Elle avait quatre-vingt-deux ans en 1851, et touchait encore, à cette époque, quatre cents francs par an à titre de secours alimentaire. Ce secours lui était alors continué, sur un rapport du procureur général Sorbier, qui devint ensuite premier président de la Cour Impériale d'Agen, et mourut conseiller à la Cour de Cassation. Chez M. Sorbier, le littérateur surpassait peut-être le jurisconsulte. Certains de ses écrits, et notamment *Dix ans de magistrature en Corse*, sont à lire comme monuments d'indulgence personnelle. M. Sorbier travaillait aussi dans l'éthique. Ses *Loisirs d'un magistrat* et ses *Pensées et Réflexions morales*, décèlent un homme expert à puiser toujours et directement aux bonnes sources. Pour en finir avec les Berger et les Bergé, je constate que Roch, l'exécuteur actuel pour toute la France continentale, a pour premier aide et pour héritier présomptif Léon Berger ou Bergé, dont le nom et la profession me donnent à croire qu'il est parent de ceux que j'ai signalés dans la présente notice.

[2] Anne Lavergne, veuve Pavot, était née le 12 septembre 1799.

[3] Commission du 9 novembre 1831.

[4] Peyrussan était Auscitain, petit-fils de Joseph Peyrussan, exécuteur à Agen du 7 nivôse an V au 6 pluviôse an X. Il fut nommé exécuteur-chef après 1840.

[5] Sa veuve était âgée de 82 ans en 1851, et touchait de l'état un secours alimentaire de 400 francs (100 francs par trimestre), que ses filles n'augmentèrent jamais.

« Étienne venait d'Alby, où il était aide dès 1819, lorsqu'on exécuta Bastide et Jausion, les fameux assassins de Fualdès, condamnés d'abord par la Cour d'Assises de l'Aveyron, et ensuite par celle du Tarn. Quand il fut nommé à Agen, Étienne avait quatre enfants,[1] dont une fille nommée Catherine qui épousa un compagnon charpentier, natif du Tarn comme son beau-père.

« Le successeur de Pavot était un vrai paysan, vêtu en ouvrier. Il avait la passion de la chasse. Pour se mettre en règle avec la loi, il demanda un port d'armes à la Préfecture. Mais on le lui refusa, tout en lui disant qu'il pouvait chasser par tolérance, et que la gendarmerie ne lui ferait pas de procès-verbal. Étienne profita largement de la permission, et ce qu'il a fait périr de gibier est incalculable. Un jour qu'il tirait les cailles dans les chaumes, du côté de Boé, l'exécuteur se prit de querelle avec un petit propriétaire, qui ne voulait pas lui laisser traverser son champ. La querelle s'envenima, au point qu'Étienne se mit à crier au maître du champ :— « Tu ne mourras que de mes mains ! » — Le propriétaire reconnut alors le bourreau, et se troubla tellement qu'il en fit une maladie.

« Étienne mourut vers 1839.[2] Sa veuve ne revint pas dans son pays, et continua de résider à Agen, où elle touchait une petite pension.[3] Il y a longtemps qu'elle est morte. »

Champin (Jean-Baptiste). « Sur celui-là, j'en ai long à vous conter.— Comme tant d'autres de ses confrères, Champin était *un enfant de la balle*, je veux dire fils d'exécuteur. Je crois qu'il fut nommé vers 1839.[4] Il s'occupa tout d'abord de faire réparer la guillotine, qui en avait bon besoin, et qui avait failli se détraquer pendant une exécu-

---

[1] Il avait épousé Anne Pauzié, le 21 mars 1820. De ce mariage : Pierre, né en 1823 ; autre Pierre, né en 1826 ; Elisabeth-Catherine, née en 1827 ; et autre Pierre, né en 1828.

[2] Le 12 novembre 1839.

[3] Elle touchait un secours alimentaire de 400 francs. — Vers 1837 Étienne exécuta un fameux parricide, Donatien Miquel, qui fut visité et consolé dans sa prison par MM. de Montalembert, de Bonas, et Maysonade. Ce dernier monta sur la charrette avec le condamné, et l'aida à monter à l'échafaud.

[4] Commission du 3 novembre 1839.

tion.[1] L'autorité donna aussitôt des ordres, et Champin eut bientôt un amour de guillotine.[2]

---

[1] Elle était déjà en fort mauvais état en 1837. Cinq ans plus tard, et sur les instances de Champin, on y fit pour 71 fr. de réparations, avec fourniture de « deux arrosoirs en fer-blanc double, peints à l'huile, parfaitement confectionnés. » Ces réparations avaient lieu en vue d'une exécution prochaine, qui faillit pourtant être compromise par l'imperfection de la machine. Voilà ce dont se plaint Champin dans sa lettre du 23 mars 1842 adressée au procureur général.

« Monsieur le Procureur Général,

« C'est avec le plus parfait respect que le nommé Champin, Jean-Baptiste, Exécuteur des arrêts criminels au département de Lot-et-Garonne, vous expose qu'au mois de mars dernier il eut l'honneur de vous adresser une demande à L'effet d'obtenir les réparation qu'il étoit nécessaire au grand echafeaud et à la machine à décapiter Il resulte que les ouvriers comis pour la visite du tranchant ont, soit par préjugé contre cet Instrument, où par le préjugé de voir Lexécuteur dans leurs atellier pour Leur en diriger la Confection d'un nouveau tranchant ont unanimement approuvé que cette Instrument pouvoit fonctionner d'après la connoissance prépondérée des Exécutions, Lexécuteur des arrêts Criminels du département de Lot-et-Garonne, assisté de Lexécuteur des arrêts criminels du département du Gers.

« Ose exposer de nouveau à Monsieur le Procureur Général que dans leurs opération capitale du dix-huit courant, Ils ont reconnu que le tranchant ne peut pas servir. et que les exécution pourroit être susceptible à éprouver de grande disgrace attendu que cet instrument est trop court..... Il n'a pas egalement Lépaisseur nécessaire pour la surté d'une exécution, etc.

« Il ose se dire de Monsieur le Procureur Général du Roi

« Le tres hobéissant et tres soumis serviteur,

« CHAMPIN. »

[2] Voici ce que je relève dans un mémoire d'architecte du 14 juin 1842, intitulé : « *Réparations à faire aux bois de justice.* » Char à quatre roues.— Tombereau pour transporter le corps du condamné. – Rechargement du glaive pour en augmenter le poids, pesant ensemble 20 kilos. — Fourniture d'un glaive neuf ayant une inclinaison de 0 m. 12 c. de plus que l'ancien. — Ouverture d'une trappe fixée avec charnières fortes pour laisser passer les corps des condamnés qui seront reçus dans le tombereau placé sous l'echafaud. — Enture des poteaux pour supports du plancher. — Deux jambes de force et quatre boulons. — Total général : 1,800 fr. »

L'échafaud reçut quelques réparations en 1856.

« Mémoire des traveaux faits pour Léchafaud par Valat, serrurier, 26 aout 1856.

« Les premiers exécuteurs nommés à Agen étaient payés à raison de deux mille quatre cents francs par an. Ils furent ensuite réduits à deux mille francs, soit cent soixante-six francs soixante-six centimes par mois. On leur passait en outre cent francs d'abonnement annuel pour les fournitures nécessaires aux exécutions, comme affilage du couperet, achat de suif à graisser les rainures où glisse le couteau, sciure de bois pour pomper le sang, et autres choses pareilles.[1] Champin n'en eut pas davantage en commençant ; mais il trouva bientôt moyen d'augmenter ses petits profits.

« J'ai oublié de vous dire que, pendant fort longtemps, les bois de la guillotine et les accessoires étaient logés dans un local dépendant de l'ancien palais de justice, et pourvu d'une porte qui s'ouvrait sur la rue de la Loi, vis-à-vis les vieilles prisons. C'était là que .es charretiers et charpentiers, réquisitionnés par le parquet, allaient prendre l'attirail du supplice, pour le transporter et le dresser où il fallait. La besogne n'était pas précisément flatteuse, et bon nombre d'ouvriers aimaient mieux payer l'amende que d'obéir. Ce n'est pas tout. Les exécuteurs étaient devenus exigeants, et voulaient être servis comme des princes. Autrefois, ils conduisaient eux-mêmes

---

Allonger 4 boulons, réparée quatre Ecroux à Oreilles pour les Memme boulons, retadorrer les boulons et les Ecroux....	5 fr.	»
« Une forte hache Avec son Manche..................	11	»
« Une pioche avec son Manche......	8	»
« Une forte pince Acierrée des deux bouts pesant huit kilos à 1 fr. 30...	10	40
Total.	34	40»

Avant 1848, époque où l'exposition fut abolie, Champin avait souvent des difficultés, les jours d'exposition, avec les étalagistes, et même avec le fermier des droits de hallage. Ces difficultés venaient toutes du placement du petit échafaud. Dans une lettre du 1er octobre 1847 adressée au procureur général, Champin le prie de pourvoir à ce que ces désagréments ne se renouvellent plus Il profite de l'occasion pour exposer au chef du parquet le mauvais état du petit échafaud, qu'un condamné récalcitrant peut renverser « d'un coup de pied. »

[2] Tout ce que l'euphémisme du langage officiel désigne sous le nom de « menus objets indispensables pour les exécutions. » On en trouvera l'aimable détail dans les articles 4 et 5 du règlement du 31 juillet 1832.

par la bride le cheval qui traînait le tombereau où montait le condamné. Étienne fut le premier à dire : — « L'administration du transport des prisonniers n'est pas faite pour les chiens. » — Et il exigea que le patient fut amené au pied de l'échafaud.

« A chaque exécution, tout cela causait mille embarras. Pour y couper court, l'administration prit le parti de traiter, par voie d'abonnement, avec un maître charpentier. Le premier abonataire fut un certain Bachelot, remplacé plus tard par le nommé Laville. Vers 1844, Laville mourut, et Champin se rendit abonataire moyennant trois cent cinquante francs par an, ce qui faisait quatre cent cinquante, avec les cent francs qu'il touchait annuellement pour menues fournitures.[1] Je n'ai pas fini. Les bois de justice moisissaient dans le local humide de la rue de la Loi. Champin se chargea de les loger chez lui, moyennant cent cinquante francs par an, payables à chaque saison, soit trente-sept francs cinquante tous les trois mois.[2] Ce gaillard-là tirait donc tous les ans deux mille six cents francs du gouvernement.[3] La somme s'éleva jusqu'à trois mille, à partir de mil huit cent cinquante.[4]

« Pourtant, cela ne lui suffisait pas. Il est vrai que l'exécuteur était chargé de famille, et même il arriva de tristes choses à deux de ses enfants. Champin faisait aussi quelque peu de médecine, bien qu'il n'eut pas de brevet d'officier de santé. Derrière une des fenêtres de la Tour du Bourreau donnant sur la rue, s'étalaient des ceintures à hernies et autres appareils en basane jaune, avec cette inscription :

MONSIEUR CHAMPIN, BANDAGISTE PATENTÉ.

« Il payait en effet patente, mais je ne crois pas qu'il ait gagné des cent et des mille dans les bandages. Pour les consultations, je ne dis pas. Vous savez, Monsieur, que les bourreaux sont naturellement très forts en médecine. Autrefois, ils vendaient de la graisse de

---

[1] Renseignement exact.

[2] Renseignement exact.

[3] Ces avantages passèrent aux successeurs de Champin.

[4] Décret du 26 juin 1850. Les exécuteurs-chefs devinrent alors abonataires, à raison de 1,000 francs par an, pour le logement et le transport de la guillotine, ainsi que pour la fourniture des menus objets nécessaires pour l'exécution.

chrétien, qui est sans pareille contre les rhumatismes et les douleurs. Je vous en parle savamment, mais je ne vous dirai pas où je l'ai achetée. Pour un louis la fiole, j'en ai vu la farce. Il m'en reste encore la moitié, à votre service.

« Donc, Champin recevait plus d'une visite la nuit ; si bien que les médecins, qui sont des ânes jaloux comme une meute de tigres, lui firent avoir des misères et des crasses, que vous n'oseriez pas les toucher avec une paire de pincettes. C'est égal, le brave homme n'y perdit rien. Il avait l'air respectable comme un vrai pharmacien, et je le vois encore avec sa culotte à grand pont, en drap gris de fer, et sa longue redingote cannelle.

« Champin fit plusieurs exécutions, notamment celle de Balestaquin et de Coutelas, qui lui donnèrent beaucoup de mal à *officier*, comme il disait, ce qui est la même chose que guillotiner. Son collègue d'Auch l'aidait ordinairement dans ce travail, et ils s'entendaient comme une paire de vieux amis. L'exécuteur d'Auch avait la manie des beaux habits et des manteaux à collets. Les jours d'exécution, il faisait des manières sur l'échafaud, à l'instar de Buridan, dans *La Tour de Nesle*.

« Le père de Champin s'exprimait dans un français noble et relevé, comme un principal de collége.

— « Chacun aime son état, disait-il, en se rengorgeant. J'ai sujet d'être fier du mien. Les préjugés des masses abruties ne vont pas, pour parler comme Monsieur Guizot, à la hauteur de mon mépris. Le sage se venge par des bienfaits. C'est pourquoi, je purge au besoin la terre des monstres dénaturés qui ébranlent la société jusque dans ses fondements. » — Pour lui l'escalier s'appelait *les gradins*, l'échafaud *le théâtre*, la table à bascule *la plate-forme*, le couperet *le glaive*, et ainsi de suite.

« Relativement aux opinions politiques de Champin, je me suis toujours méfié qu'il était légitimiste en dedans, mais qu'il se privait de parler, comme tout homme qui tient naturellement à garder sa place. Cette manière de voir, qui est celle de presque tous les gens comme il faut, ne l'empêchait pas d'être porté sur sa bouche. Il était sensible à la *boustifaille*, au vin de Buzet, à la bonne eau-de-vie d'Armagnac, et ainsi de suite.

« Quand j'étais moins vieux, j'allais souvent prendre mes repas dans un cabaret tenu par de braves gens natifs de Puymirol. Ce

cabaret se trouvait tout proche de l'église Sainte-Foi, à peu près en face de l'endroit où s'ouvre maintenant la cour de la gare des voyageurs. La bourgeoise n'avait pas sa pareille pour la soupe aux choux, la vache en daube, et la ratatouille de porc frais au salsifis. J'ai su que l'exécuteur Champin et son aide Rascat venaient là, tout au moins une fois par mois, quand ils avaient touché leur paie. Ces deux particuliers arrivaient d'ordinaire sur les dix heures du soir, après le départ des habitués. Ils apportaient une paire de harengs fumés, pour se mettre en vin, et ils commandaient qu'on mît sur le gril quatre ou cinq pans de saucisse de Valence-d'Agen, ou une platée de tripes de veau que Monsieur le Préfet n'en mange pas de meilleures. Et en avant le pain tendre, la bonne moutarde et le vin blanc. Les tripes avalées, ces Messieurs chantaient en choquant les verres. Champin était un homme habituellement sérieux et tranquille. Pourtant, une fois parti, ce gaillard-là chantait la *Mère Godichon* et autres farces à crever de rire : *Lison dormait dans un bocage; Le gros Lucas dans son chapeau; A la façon de Barbari; Monsieur l'abbé, où allez-vous?*

« Quoique *guerle*, l'aide Rascat cultivait le genre patriotique, sans compter le sentiment. Maintenant que je suis certain de ne pas lui faire du tort, je crois pouvoir vous confier, dans le tuyau de l'oreille, qu'il avait un fond républicain. Toutes les opinions sont respectables; mais quand Rascat écoutait la sienne, il perdait toute prudence.

> Vaillants Français, dignes fils de la gloire,
> Où sont-ils donc, ces lauriers toujours verts?
> N'êtes-vous plus les fils de la victoire,
> Dont les succès étonnaient l'univers?

« Une fois parti, ce diable d'homme ne s'arrêtait plus : *l'Orphelin Polonais*; *Peuples, formez une sainte alliance*, et

> Des marins de la République
> Montaient le vaisseau le Vengeur.

On dit qu'un soir il voulait à toute force chanter *La Marseillaise;* mais on le fit taire, à cause du préjudice que ça pouvait porter à lui et à l'établissement. Alors il se mit à roucouler, comme un pigeon, en faisant les yeux blancs :

> Gastibelza, l'homme à la carabine,
> Chantait ainsi.

« Mais son triomphe, son vrai triomphe, c'étaient *Les feuilles mortes*.

> Oui, j'emporte avec moi mon amour dans la tombe !
> Si vous m'avez aimé, vous prierez Dieu pour moi.

« L'aubergiste m'a confié qu'avec ces *Feuilles mortes*, l'aide fit un soir pleurer quatre ou cinq rouliers.

« Croiriez-vous, Monsieur, qu'un homme qui chantait des romances si délicates, fût susceptible de se flanquer avec ses contemporains des tripotées que le Père Éternel en aurait pris les armes. C'est pourtant la pure vérité. Dans le cabaret que vous savez, logeait et prenait sa dépense un compagnon tailleur de pierres, doux comme plusieurs agneaux, quoiqu'il tirât la savate comme un ange. De son nom de compagnonnage il se nommait Barbaste La Volupté, mais certains l'appelaient Le Cuirassier, parce qu'il avait servi réellement dans les cuirassiers.

« Un samedi soir, sur les onze heures, La Volupté buvait naturellement sa chopine, avant de s'aller coucher. Rascat, qui avait fait la ribote avec son patron, était complétement parti pour la gloire. Il entreprit de blaguer le tailleur de pierres sur les choses du compagnonnage. La Volupté l'écouta sans broncher, jusqu'au moment où l'aide s'oublia au point de reprocher à toute la corporation des tailleurs de pierres le meurtre d'Hiram, architecte du grand roi Salomon. Alors La Volupté se leva sans mot dire, ouvrit toute grande la porte du rez-de-chaussée donnant sur la rue, empoigna Rascat par le collet de la veste et le fond de la culotte, et le jeta dans la rue comme un paquet de linge sale. Cela fait, il acheva sa chopine, salua honnêtement la société, et s'en alla dormir.

« Champin et son aide ne remirent plus les pieds dans le cabaret. Tout le monde en fut bien aise, et surtout la bourgeoise, qui trouvait que la présence de ces messieurs ne flattait pas son établissement.

« Il faut de la tenue, Monsieur, et des choses pareilles finissent toujours par se savoir. Un beau jour, Champin reçut sa révocation, et Rascat se trouva forcé de permuter avec l'exécuteur-adjoint de Pau.[1]

---

[1] Le 18 juillet 1856. La commission porte que Rascat fut envoyé à Pau par « mesure disciplinaire. »

« Champin ne tarda pas à mourir, laissant une veuve et plusieurs enfants, dont un fils, qui avait appris l'état d'ébéniste. Le père avait l'ambition d'en faire son successeur.[1] Ce jeune homme était allé se perfectionner à Paris, chez un patron du faubourg Saint-Antoine. J'ai su qu'alors il mordait proprement au bois des îles, et plaquait aussi bien qu'un autre les meubles en acajou massif. Plus tard, le jeune Champin se dégoûta du rabot, et sollicita une place d'exécuteur-adjoint. Je crois qu'il fut nommé à Montpellier; mais le vieux Champin n'a pas vu le triomphe de son fils.

« Quand les exécuteurs furent réduits à un par Cour d'Appel, Champin eut d'abord pour aide un individu dont je n'ai jamais su le nom véritable, et qu'on appelait le Montalbanais, parcequ'il était venu de Montauban. C'était un petit homme, laid, avec la figure de l'emploi. Les jours d'exécution, cette figure rayonnait de contentement. On voyait que le Montalbanais était fier d'être compté pour quelque chose. Pourtant il quitta le métier, je ne sais trop pourquoi, et s'établit marchand de fruits à la Porte du Pin. C'est là qu'on a pu le voir, jusqu'à l'avant-veille de sa mort, assis tout le long du jour à côté du banc où il débitait sa marchandise. Sa femme était fort connue, et s'en allait par la ville de porte en porte, une corbeille sur la tête, vendant des pommes et des oranges.

« Vers mil huit cent cinquante-trois,[2] le Montalbanais fut remplacé par Joseph Rascat, dont je vous ai déjà parlé, et qui chantait si bien la romance. On dit qu'il était *enfant de la balle*. Au reste, Monsieur, vous devez savoir à quoi vous en tenir là-dessus, puisque vous êtes natif de Lectoure, comme Rascat.[3] Vous me direz qu'il y a des choses plus flatteuses. »

---

[1] François-Théophile Champin. — [2] Commisssion du 19 août 1853.

[3] Rascat était en effet de Lectoure, où son père, Jean Rascat, occupait l'emploi de bourreau de la sénéchaussée, avant de devenir exécuteur des arrêts criminels à Auch, pendant la Révolution. A cette époque, Jean Rascat exécuta force braves gens condamnés à mort par la commission ambulatoire venue de Bayonne, car le tribunal révolutionnaire du département du Gers, composé de juges et de jurés assez honnêtes, n'était pas à la hauteur des circonstances. Le vieil exécuteur se retira à Lectoure, où il touchait un secours alimentaire. Je l'ai vu souvent chez mon pauvre père, qui était notaire-certificateur, et qui lui délivrait gratis son certificat de vie. Jean Rascat mourut à Lectoure. Son fils Joseph fréquenta, bien avant moi, l'école primaire tenue par M. Dabbadie, calligra-

Bornacini (Vincent Canhi, dit). « Il était exécuteur-adjoint à Pau, quand on l'envoya remplacer Champin, dont il prit le logement. Ce Bornacini parlait le français comme un Italien, et j'ai ouï dire qu'il était natif de l'île de Corse. Vous savez que sous Napoléon III, il suffisait d'être Corse pour arriver à tout. Ne vous étonnez donc pas si Bornacini fut nommé chef dès l'âge de trente-cinq ans. Il était marié, et père d'une jeune fille blonde, assez jolie, quoiqu'un peu gravée de la petite vérole. Un barbier d'Agen en devint amoureux et l'épousa.

« Cet exécuteur travaillait comme ébéniste, et recevait de l'ouvrage de divers patrons de la ville. Dans les cas pressés, les marchands de meubles des Cornières lui commandaient aussi des lits, des commodes et des tables de nuit, qu'il fabriquait avec une habileté ordinaire et une conscience extraordinaire. Il était grand, quelque peu corpulent, et ne quittait guère ses habits d'ouvrier que pour aller faire signer son mandat mensuel à la préfecture et au parquet de la Cour. Alors l'ébéniste se mettait sur son trente-et-un, et ressemblait à un véritable Monsieur. Bornacini faisait son paradis des cabarets et des cafés, qui sont des lieux de perdition, de disputes et de rixes. L'autorité finit par perdre patience, et le fit permuter avec l'exécuteur-chef de la ville d'Aix en Provence, vers 1859.[1]

« Pendant son exercice à Agen, Bornacini eut deux aides, Vermeille d'abord, et Ganié ensuite.

---

phe hors ligne, mais mauvais précepteur, si l'on en jugeait par mon écriture et par celle de Rascat, que je crois surpasser notablement sous le rapport de l'orthographe. Plus tard, Joseph quitta le pays, où il revint passer quelques jours à régler des affaires après la mort de son père. Rascat racontait qu'il était employé dans une maison de commerce, à Périgueux. Il l'avait quittée sur la dénonciation d'un employé jaloux et vindicatif, qui renseigna le patron sur l'origine de Rascat et le fit chasser de la maison, etc. Mon père s'attendrissait à ce récit ; mais la vérité est que Joseph était tout bonnement aide-exécuteur à Périgueux, d'où il fut envoyé à Agen. Je me souviens très bien du père et du fils Rascat, qui n'avaient ni l'un ni l'autre des figures engageantes. Joseph louchait horriblement, et avait une épaule plus que hasardée.

[1] Renseignement exact. L'exécuteur s'était fait condamner à cinq jours d'emprisonnement « pour bruit et tapage nocturnes », et à dix jours de la même peine « pour outrage aux agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions. »

« Vermeille dut arriver à Agen vers la fin de mil huit cent cinquante-six.[1] C'était un gros petit jeune homme, au visage pâle et bouffi, aux yeux rouges et chassieux. Il vivait avec son patron, et l'aidait un peu comme ébéniste. Dans ses moments de loisir, l'aide-exécuteur cultivait quelques fleurs, ou pêchait à la ligne avec une adresse peu commune. Pendant les beaux soirs d'été, Vermeille s'en allait parfois sonner du cor de chasse, sur les bords de la Garonne, après le coucher du soleil. Ce garçon était sans effronterie, et ne parlait que pour répondre. Chaque dimanche, il entendait la grand'messe, caché derrière un pilier, et manquait rarement les vêpres. On m'a dit qu'il aimait sa mère par-dessus tout, et se privait du nécessaire pour venir à son secours. En parlant d'elle, les larmes lui venaient aux yeux. Cela se savait à la préfecture et au greffe de la Cour, dont les commis témoignaient quelque bienveillance à Vermeille, qui ne tarda pas à être déplacé. J'aime à croire qu'il obtint de l'avancement, en récompense de ses vertus.[2]

« Ganié[3] le remplaça vers le milieu de l'année mil huit cent cinquante-huit.[4] C'est un homme qui a reçu de l'éducation, et qui même ne manque pas d'un certain vernis. Son père, exécuteur-chef à Nantes, lui fit apprendre, à Genève, le métier d'horloger. Plus tard, Ganié tenta sans succès de devenir patron. Alors le désespoir le prit, et il sollicita une place d'exécuteur-adjoint. Les concurrents étaient nombreux et bien appuyés; mais l'horloger avait des protecteurs puissants, magistrats, députés et sénateurs. Ganié l'emporta de haute lutte, et fut envoyé à Grenoble, aux appointements de cent francs par mois, en attendant de permuter avec Vermeille. A Agen, il alla se loger d'abord sur le cours Trénac, et ensuite dans la rue de la Gendarmerie. C'était un homme jeune encore, fort maigre, chauve et blond, très bien mis et l'air distingué. Il avait une

[1] Joseph-Isidore Vermeille, fils de l'exécuteur-chef de Lyon. Sa commission est du 18 juillet 1856. Il remplaça Rascat, et permuta bientôt avec Ganié, exécuteur-aide à Grenoble. Vermeille était un excellent calligraphe. Sa signature, nette et propre, est accostée, sur la gauche, d'un signet en lacis qui se prolonge en paraphe compliqué.

[2] J'aime à croire que Vermeille était bon fils, mais il tenait aussi à le paraître. Son père, l'exécuteur-chef de Lyon, gagnait assez pour suffire aux besoins de sa femme.

[3] Ganié (Charles-Alexandre).

[4] Renseignement exact.

jeune femme assez gentille, fine comme l'ambre, et qui parlait le français à ravir. Elle s'était fait accepter par les petites gens de son quartier, qui causaient avec elle, et l'appelaient « Madame Ganié » gros comme le bras. Leur petit garçon souffrait souvent des yeux, et son père le menait promener sur le Gravier.

« Ganié travaillait, comme horloger, pour les patrons de la ville, et même pour quelques bourgeois qui lui donnaient à réparer leurs montres et leurs pendules. Ces réparations étaient toujours fort bien faites, et coûtaient assez bon marché. Parmi ses *clients* (comme horloger bien entendu), Ganié comptait un artiste peintre dont la pendule se dérangea. L'aide vint la chercher à l'atelier, et tomba en extase devant les esquisses et les tableaux. Le peintre le regardait faire.— « Ah! Monsieur, j'aime les arts plus que tout au monde, et je ne perds pas une occasion de me donner contentement. » — Quelques jours après, l'aide rapporta la pendule parfaitement arrangée, et se campa de nouveau devant les toiles, les yeux écarquillés et la bouche ouverte, en signe d'admiration.

« Ganié ne vivait pas fort bien avec son chef, qu'il aspirait à remplacer, et qui avait, entre autres torts, celui de manquer de tenue. L'exécuteur-aide aimait à causer, et quand il se heurtait à des répugnances, il s'en étonnait de l'air le plus naturel.— « Les condamnés, disait-il, sont des êtres méprisables, et la société devrait être reconnaissante à ceux qui l'en débarrassent. »

« Et il l'en débarrassait. Ganié allait souvent aider ses confrères en dehors du ressort de la cour d'Agen. Je sais qu'il a fait au moins deux fois le voyage de Bordeaux.[1] Il contribua également à guillotiner, à Foix, le fameux Jacques Latour,[2] un de ceux qui assassinèrent Monsieur Bugad de Lasalle, dans son château de Labastide de Besplas. Quand le condamné vit arriver les exécuteurs, il les agonisa d'injures pendant la toilette. L'averse s'abattit particulièrement sur Ganié.— « Ah! c'est toi qui es le bourreau. » — Ganié fit une réponse

---

1 C'est exact. Ganié participa à l'exécution de Jeanne Constantin, veuve Viéla, et à celle de Desbats et de Bonnecarrère, qui furent guillotinés ensemble. A chaque déplacement, l'exécuteur-aide toucha quatre-vingt-quatre francs, pour frais de voyage et sept journées de séjour à Bordeaux.

2 Aucune pièce de comptabilité ne prouve que Ganié ait participé à cette exécution.

superbe, qui parut dans les journaux :—« Je ne suis pas le bourreau. Je suis le mandataire de Monsieur Bugad de Lasalle. » — Jacques Latour baissa la tête. Ça lui avait coupé le sifflet.

« Quand on supprima tous les exécuteurs de province, Ganié,[1] toujours patronné par de hauts personnages, et recommandé d'ailleurs par ses mérites professionnels comme par sa bonne tenue, fut compris parmi les aides de Monsieur Roch, qui maintenant est le seul exécuteur-chef pour toute la France.

« Depuis son avancement, Ganié est revenu passer deux ou trois jours à Agen, et cela prouve qu'il a de bons sentiments. Quelque temps après la triste guerre des Prussiens, un brave maître plâtrier est arrêté par un individu à barbe blonde.—« Eh! bonjour, Monsieur un tel. Vous ne me reconnaissez pas? — Si fait. — Je suis Monsieur Ganié. Ça va toujours bien? Et la famille? — Hou! — Moi, ça boulotte. Nous revenons, comme ça, de faire une exécution dans le Midi. En passant à Agen, je n'ai pas pu y tenir, et j'ai voulu revoir la ville où j'ai passé de si bon temps. Monsieur Roch, qui est un excellent patron, m'a donné trois jours de permission. » — Le plâtrier ne se pressait pas de répondre. — « Allons, au plaisir de vous revoir. Je vais rue Molinier, acheter un caisson de pruneaux pour Monsieur Roch. Il veut en faire cadeau à son ami Monsieur Calcraft, l'exécuteur de Londres, qui est venu nous voir à Paris. C'est un homme tout à fait chic. »

D:MORETS (Désiré). « A propos de celui-là tout le monde s'embrouille, excepté moi, qui vais vous tirer la chose au clair.

« Il y avait autrefois, à Cahors, un homme qui fut nommé exécuteur-chef dans cette ville, par la protection du président du tribunal. Il se nommait Demorets,[2] et avait deux enfants, une fille qui épousa Champin,[3] et un garçon qui embrassa la même partie que son père.[4]

---

[1] Commission du 24 novembre 1871, qui attache Ganié comme « adjoint de deuxième classe à l'exécuteur en chef des arrêts criminels pour tout le continent français. » Gages, trois mille francs par an.

[2] Claude-François Demorets, exécuteur à Cahors.

[3] Marie Demorets, femme Champin.

[4] Desiré Demorets, d'abord exécuteur-chef à Aix (Bouches-du-Rhône), et ensuite à Agen.

Le vieux Demorets fut mis à la retraite,[1] et vint la manger à Agen, avec sa fille et son gendre Champin. C'était un beau vieillard à cheveux blancs, qui prisait comme un vieux curé, et toujours si bien mis que vous l'auriez pris pour un conseiller à la Cour. Toutes les cinq minutes, il tirait sa tabatière de corne, et reniflait du tabac pendant trois quarts d'heure. Ses voisins disaient qu'à ce métier, il s'était fait comme un vésicatoire intérieur dans le haut du nez, qu'il avait fort beau. Le père Demorets s'absentait souvent, et passait des mois entiers chez ses parents du Quercy. Jamais il ne sortait sans se faire suivre d'un petit chien noir appelé Vulcain, à cause de la mythologie. Cet animal était fort volage, et son maître s'arrêtait tous les vingt pas pour lui crier : — « Ici, Vulcain ! Ici, *Vulcainou !* Ici, brigand ! Tu mériterais...» — Et ainsi de suite. Ce vieillard a dû mourir vers mil huit cinquante-huit.[2]

« Le fils Demorets, beau-frère de Champin, arriva d'Aix en mil huit cent cinquante-six, et demeura à Agen jusqu'à ce que le gouvernement eût supprimé tous les exécuteurs de province. Il guillotina fort peu. C'était un vieillard bien mis, et d'apparence respectable comme son père. Il aimait beaucoup les gâteaux, les pommes et les oranges; et jamais il ne faisait infidélité à sa marchande. Je ne sais pas ce qu'il est devenu. »

Ici s'arrêtent les souvenirs de ceux qui m'ont fourni ces notes. Roch est maintenant exécuteur-chef pour toute la France continentale. Les journaux ont publié maintes fois la biographie de ce sinistre fonctionnaire, que j'ai vu de fort près à l'œuvre, il y a cinq ans, quand il vint exécuter à Pibrac (Haute-Garonne), un homme nommé Césariat, condamné pour double assassinat compliqué d'incendie et de vol. Roch était alors un homme touchant à la soixantaine, barbe et cheveux grisonnants, mais encore fort et vigoureux, taille haute, larges épaules, mains puissantes et charnues. Il était coiffé d'un vieux chapeau à haute forme, très propre, mais fortement roussi par l'usage. Redingote marron et gilet de velours noir, traversé

---

[1] Secours alimentaire de 1,000 fr. par an, soit 250 fr. par trimestre.
[2] Il toucha un quartier de sa pension le 5 août 1857.

d'une grosse chaîne de montre en or, avec je ne sais combien de breloques, tout ce qu'il y a de plus *riche*. La figure de Roch, empreinte d'une jeunesse et d'une fraîcheur relatives, respire le contentement naïf et l'honnête placidité. A le voir dans la rue, vous diriez : — « Voilà un brave homme bien conservé. C'est un notaire ou un médecin de campagne. Certainement je l'ai déjà vu sur une estrade, en compagnie de ses collègues du Comice agricole. »

C'est ainsi que Roch m'est apparu. Dieu nous garde de ses mains !

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

SIMPLES ÉTUDES SUR LA FAUNE

DE LA FRANCE.

Depuis quelques années, les ouvrages consacrés à la vulgarisation des sciences naturelles, comme des rejetons sortis d'un arbre vigoureux, se multiplient de plus en plus et sont recherchés avec une ardeur et une faveur croissantes.

Depuis un siècle surtout, la science prend possession du monde : la science théorique l'explique, la science pratique l'exploite. De là viennent le besoin de culture scientifique et la bienfaisante infiltration des connaissances positives à travers les esprits.

Si les livres de vulgarisation générale abondent, les livres qui s'occupent plus spécialement de vulgariser la connaissance de la France au triple point de vue de la géologie, de la botanique et de la zoologie sont incomparablement plus rares. Il nous a paru qu'une rapide revue des animaux qui vivent sur notre sol et dans nos eaux présenterait quelque attrait et quelque utilité. Les travaux véritablement scientifiques, concernant la Faune de la France, sont disséminés dans une foule de publications, livres et mémoires, monographies et revues, recueils et périodiques, trop sérieux ou trop spéciaux pour le grand nombre.

Pour l'esquisse de ce tableau d'ensemble, nous mettrons à profit les acquisitions et les travaux les plus récents dans ce qu'ils auront d'afférent à notre sujet. Nous n'indiquerons d'ailleurs rien d'important, sans en signaler scrupuleusement les sources, auxquelles on pourra se reporter. Il reste entendu que rien ne saurait remplacer les travaux originaux qui se sont succédé depuis la moitié du siècle dernier jusqu'à nos jours.

Cette esquisse ne ressemblera ni à un traité de zoologie, ce qui

serait déplacé ici, ni à un roman, ni à un recueil d'anecdotes. Ce sera principalement une causerie qui aura pour visée de rester scientifique, mais non pas jusqu'à l'ennui, et pratique avec la sobriété et la mesure que comporte un cadre forcément restreint.

Le côté pratique comprendra les rapports des animaux avec l'homme et le sol. (Etat actuel de nos races domestiques, essais d'acclimation, pisciculture, etc.).

Quant au côté scientifique, nous serons obligé d'entrer dans quelques détails d'anatomie spéciale ou comparée inévitables, si on ne veut trébucher dans le chaos, et strictement nécessaires à l'intelligence philosophique du groupement des espèces. Nous toucherons de plus brièvement aux questions actuelles qui préoccupent la science.

Ainsi, parmi les vertébrés, nous examinerons, chemin faisant, la question relative à l'intelligence des animaux. Les oiseaux donneront lieu à des considérations générales importantes. Les Ophidiens, les Sauriens et les Batraciens nous fourniront l'occasion de sonder le fondement le plus solide du Darwinisme, le fondement anatomique, en évitant prudemment toute conclusion prématurée.

Plus tard, les Invertébrés auront leur tour (Insectes, Crustacés, Mollusques, Vers, Zoophytes).

Nous demanderons seulement au lecteur de nous accorder sa patience et de nous soutenir de sa sympathie.

I

Dans l'immense champ de l'observation scientifique, on trouve toujours à ramasser quelques glanes. Les animaux les mieux situés pour l'étude, les mieux placés sous nos regards, ne sont jamais absolument et définitivement connus. Si le gros de l'œuvre, en ce qui concerne principalement les Mammifères, nous satisfait, il reste toujours une infinie quantité de parties, de pièces et de morceaux, dont l'étude conduit à une pénétration des êtres plus intime et plus exacte. Les minuties de l'analyse, non-seulement des formes anatomiques mais aussi des instincts, des habitudes et des mœurs, mènent à des connaissances plus sûres et souvent à des transformations d'idées et à des conclusions imprévues.

On croit, par exemple, avoir tout dit sur le chien et cependant il y a toujours quelque chose à dire. Il ne se passe guère d'année sans qu'on revienne à cet éternel sujet et sans que les journaux scientifiques nous entretiennent des faits et gestes de cet animal, de son caractère et de son intelligence.

Divers travaux ont remis en lumière ses admirables aptitudes et l'histoire de sa domestication et de sa souplesse.

Quel que soit le type originel d'où sont sorties les principales races, que ce soit du chien de berger, comme le veut Buffon, ou de tout autre, le chien a été merveilleusement adapté par les mains de l'homme.[1]

Rien ne prouve mieux son extrême flexibilité que l'histoire des chiens de chasse. Leur élevage et leur dressage, pour le perfectionnement de cette passion de la chasse « la dominante caractérielle de la race canine » (Toussenel), présente un intérêt voisin du roman.

« A en croire les amateurs de profession, dit M. Rendu, l'acquisition du chien couchant aurait une date fort ancienne : elle remonterait à l'époque des Croisades, au temps où florissait la fauconnerie. Du jour où l'on s'est avisé d'habituer l'oiseau de proie à chasser pour le compte de l'homme, on a été amené, comme conséquence obligée, à dresser le chien pour faire lever le gibier ; le docile animal s'est prêté à tout ce qu'on a voulu. D'abord il s'est mis à *pointer*, afin de signaler la *rencontre ;* il s'est ensuite couché pour se laisser envelopper par le filet qui s'abattait sur la proie : de là le chien *couchant*.

---

[1] En prenant pour base du groupement des races, la conformation du crâne, on les divise ainsi qu'il suit : 1° Crâne à os pariétaux *aplatis :* Mâtins et chiens de Terre-Neuve ; Chiens de berger et Chiens de montagne ; Danois et Lévriers. 2° Crâne à pariétaux *renflés* : Epagneuls, Barbets ou Caniches et Griffons ; Terriers ; chiens Courants, Braques et Bassets : « triple variante d'un même type, que l'Angleterre, la France et l'Allemagne paraissent avoir produit. » (Rendu.) 3° Crâne à *front haut et bombé* et à *museau court :* Dogues et Bouledogues à machoires très-brachygnathes ; Carlins et Roquets.

P. Gervais (du Muséum) établit les principales races de la manière suivante : 1° Lévriers; 2° Mâtins (mâtins, danois, bassets, etc.) ; 3° *Lachnés* ou chiens laineux (chiens des Esquimaux, de Terre-Neuve, des Alpes, de berger, etc.) ; 4° Chiens de chasse (chiens courants, braques, épagneuls, barbets auxquels il rattache le Griffon et les petits chiens de luxe tels que le *Bleinheim*, les *King's Charles*, le chien blanc *de Cuba*). 5° Bull-dogs (V. *Eléments de Zoologie*. — Paris 1871.)

Lorsque l'arme à feu a fait disparaitre le filet, le chien couchant a modifié ses allures : il a tenu le gibier immobile sous ses yeux étincelants ; nous avons eu alors le chien d'*arrêt*. A partir de ce moment, la chasse devait, tôt ou tard, cesser d'être le privilége exclusif de l'aristocratie et réjouir les loisirs de la moyenne et de la petite propriété : le chien, à coup sûr, n'a pas moins contribué à cette révolution que la fameuse déclaration du 4 août 1789 ; malheureusement, les braconniers de toute espèce en ont bien souvent abusé.[1] »

Les chiens de chasse, les épagneuls, les barbets, les caniches, etc., sont les modèles par excellence de l'animal longuement domestiqué, ce que révèlent leurs longues et larges oreilles pendantes, trait commun à la plupart des animaux domestiques. Les chiens les plus voisins par leurs mœurs de la rudesse et de la sauvagerie natives, tels que les chiens de berger, les chiens de montagne, les chiens-loups, les mâtins, etc., ont les oreilles dressées et pointues comme les chiens sauvages. Les chiens sauvages, qui errent en Afrique et en Amérique, n'ont pas de voix. A cause des ennemis qui les entourent, l'oreille droite et sans cesse aux aguets, ils chassent en silence.

« C'est donc l'homme qui a appris (au chien de chasse) l'*aboi*, comme le *pointage*. Dans le latin du Moyen-Age, on appelait le chien de filet, *canis a rete* ; faut-il faire un mauvais calembourg en supposant que de là a pu venir le nom de chien d'arrêt ? Car, on ne lui donnait, en ce temps-là, en français, que le nom de chien d'*Oysel*.[2] »

M. de la Blanchère raconte que, sous Louis XIV et sous Louis XV, les chiens couchants sautaient sur les bottes des chasseurs, qui les portaient en trousse derrière eux, comme dans l'Inde on porte les guépards.

Les Bassets, créés pour la chasse des Renards et des Blaireaux, viendraient, les bassets à jambes droites, de la Flandre, les bassets à jambes torses, de l'Artois.[3]

---

[1] V. Rendu. — Les animaux de la France — Paris, 1875. — Cet ouvrage, d'excellent style, serait très bon, s'il était plus complet et surtout si la série de monographies, qui le composent, ne rendait pas le lien zoologique qui réunit les êtres trop lâche et trop diffus.

[2] H. de la B'anchère. Les chiens de chasse. Paris, 1876.

[3] Les chiens de chasse se divisent en 1° Chiens d'arrêt, 2° Chiens courants.

Les chiens d'arrêt comprennent les Braques ; les Epagneuls, moins hauts et plus dociles

Le chien s'est assoupli aux besoins les plus divers de l'homme et l'éducation continue qu'il a subie a développé chez lui des aptitudes corrélatives.

Pour aussi loin qu'on remonte, on le rencontre, même au delà de l'histoire, le constant compagnon et le fidèle associé de l'humanité, dans ses fortunes les plus changeantes.

Il aidait l'homme paléolithique à défendre les abords de ses grottes et plus tard de ses palafittes lacustres ; il l'aidait à se procurer sa provende de chaque jour et rabattait le gibier qu'achevaient les flèches de silex ou la pierre de la fronde. Avec l'homme, il a traversé les sombres nuits et les terribles jours de la dernière période glaciaire. Aujourd'hui encore, au St-Bernard et au Pôle Arctique, il rend de vaillants services.

Les explorateurs de la mer Boréale n'en auraient jamais, sans lui, touché que le seuil. Grâce aux braves chiens des Esquimaux, Franklin, Kane, Morton, Hayes, etc. ont exécuté leurs explorations hardies. Grâce à eux, le 12 mai 1876, le capitaine Markham s'est avancé jusqu'au 83° 20, de latitude Nord, le point le plus élevé qu'ait atteint l'homme, et il y a constaté la présence des énormes icebergs, qui ferment la mer Paléocrystique.

Le chien est donc pour l'homme un des facteurs de la civilisation. En d'autres termes, il est fonction de civilisation. Cette fonction, sentie plus que raisonnée par le vulgaire, lui a conquis l'estime et l'amitié générale.

Mais chacun entend la gratitude et l'affection à sa manière; témoins les Chinois qui aiment le chien jusqu'à le mettre à la broche. On débite dans les boucheries de Canton, de Shang-Haï, de Pékin, des gi-

---

que les Braques ; les Griffons, d'humeur un peu revêche ; les Barbets, assez difficiles et qu'on élève pour le marais.

Les chiens courants comprennent d'abord les Limiers, réservés à la grande chasse (cerfs, chevreuils, sangliers, etc.) ; puis les chiens courants proprement dits Parmi ces derniers les plus estimés sont : les chiens de Gascogne ; les chiens de Saintonge, de haute taille, à fond blanc semé parfois de taches noires ou de feu ; les chiens de Virelade (autrefois chiens bleus de Foudras), créés en 1851, par M. Carayon-Latour, par le croisement des chiens de Gascogne et des chiens de Saintonge. Cette race a eu le grand prix à l'Exposition de 1867 ; les chiens fauves de Bretagne, près Morlaix, aujourd'hui très rares ; les chiens de Vendée, de taille moyenne, etc.

gots très appréciés. Nous devons avouer, pour en avoir mangé pendant le siége de Paris, qu'au point de vue culinaire, les Chinois n'ont pas tort. En Chine, il est vrai, on élève des chiens de boucherie et on les nourrit dans ce but d'une façon particulière.

Autre revers de la médaille et non le moins cruel.

Les savants font pire que les Chinois. Au lieu de laisser le chien, en reconnaissance de ses services à l'humanité, vieillir en paix et mourir en repos, la physiologie le réclame et la vivisection le torture. Mourant sous le scalpel, il sert encore l'homme. Il partage, avec le lapin et la grenouille, le triste privilége de fournir le sujet d'expérimentations destinées à surprendre *in anima vili*, cette fois, les fonctions de la vie au milieu de leur activité. Dure obligation, mais obligation nécessaire, et sans substitution possible, à l'avancement de la science.[1] Les Magendie, les Ludwig, les Virchow, les Schiff, les Vulpian, les Claude Bernard en ont immolé des centaines. Nous nous souvenons encore, quand nous allions au Collége de France assister aux leçons de Cl. Bernard, des aboiements désespérés qui s'échappaient des sous-sols du collége. Le laboratoire de physiologie passait, auprès des ouvriers de la rue St-Jacques, pour une des fourrières de la Préfecture de Police!

De récents ouvrages de Ch. Darwin[2] ont soulevé dans le monde savant une vive polémique à l'endroit de l'instinct et de l'intelligence des animaux. Le chien a servi de sujet et de thème aux discussions engagées. Rien de plus naturel : il marche à nos côtés; nous l'associons à notre vie, nous sommes les constants témoins de la sienne. Nul animal ne se prête mieux à une observation de tous les instants.

[1] Il s'est formé en Angleterre une ligue anti-vivisectionniste, qui mène contre les physiologistes une campagne d'une implacable fureur. Un de nos confrères, M. le Dr Magnan, fut même, en 1874, l'objet des poursuites de ces monomanes devant les tribunaux anglais, poursuites qui fort heureusement se terminèrent par un verdict de non-culpabilité. Singulier sentimentalisme, explicable pour des fakirs, que celui qui consiste à placer les intérêts des animaux au-dessus des intérêts de l'humanité! — Au XVIIIe siècle, la vaccine ne faillit elle pas succomber aussi?

[2] Ch. Darwin. — On the origine of man and sexual selection.

Ch. Darwin. — *L'expression des émotions chez l'homme et les animaux.* — Paris, 1874.

Mettons de côté l'instinct, *inné ou acquis*, mais toujours *automatique*, procédant de la moelle bien plus que du cerveau et conservant sa caractéristique, qui est d'être aveugle, irrésistible, inconscient, infaillible.

Quant à l'intelligence proprement dite, sans examiner une à une les pièces du procès, est-il un esprit assez prévenu ou assez imbu du mécanicisme cartésien pour refuser aux animaux une intelligence élémentaire et les facultés, élémentaires aussi, qu'elle comporte ? Pour être rudimentaires, ces facultés n'en sont pas moins tangibles.

Une dans son essence, l'intelligence varie dans ses manifestations du simple au composé, et sa distribution en quantité et en qualité ne varie pas moins dans l'échelle animale.

Sans citer le chien de Gall ou celui de Leibnitz, qui prononçait jusqu'à vingt mots, sans parler des témoignages accumulés par Darwin, il est de toute évidence que le chien donne tous les jours des preuves non équivoques d'un certain discernement, de certaines combinaisons et de certains calculs révélateurs de son intelligence.

Cette intelligence n'est-elle pas capable de développement et d'éducation ? Ne ressent-il pas les émotions que provoquent l'affection ou la haine, la crainte ou la colère, la tristesse ou le plaisir ? Il n'ignore pas davantage les autres sentiments affectifs, bonté, amitié, dévouement, reconnaissance. Il a en partage l'ensemble des facultés intellectuelles, l'attention qui fixe son esprit sur les leçons ou les habitudes qu'on lui donne, l'intelligence qui les éclaire, la mémoire qui les grave, l'imagination qui les rappelle et que ses rêves trahissent, une sorte de raison pour le conduire à ce qui convient ou l'écarter de ce qui ne convient pas. Sans aller, comme Darwin, jusqu'à lui accorder vis-à-vis de l'homme l'idée de religiosité, on est forcé de reconnaître que ses actes ne relèvent pas d'un pur mécanisme, mais reçoivent en partie du cerveau une direction réfléchie.

Cette question de l'intelligence des bêtes n'était pas douteuse pour Montaigne. « Par ainsi, le regnard, dit-il, de quoy se servent les habitants de la Thrace, quand ils veulent entreprendre de passer pardessus la glace de quelque rivière gelée, et le laschent devant eulx pour cet effect : quand nous le verrons au bord de l'eau approcher son aureille bien prez de la glace, pour sentir s'il orra, d'une longue ou d'une voisine distance, bruire l'eau, courant au dessoubs, et, selon qu'il treuve par là qu'il y a plus ou moins d'espesseur en la glace, se reculer ou s'advancer, n'aurions-nous pas raison de juger qu'il luy

passe par la teste ce mesme discours qu'il feroit en la nostre, et que *c'est une ratiocination et conséquence tirée du sens naturel :* « Ce qui faict bruict se remue ; ce qui se remue, n'est pas gelé ; ce qui n'est pas gelé, est liquide ; et ce qui est liquide, plie sous le faix ? »

« *Car d'attribuer cela seulement à une vivacité du sens de l'ouïe, sans discours et sans conséquence, c'est une chimère, et ne peult entrer en nostre imagination.* De mesme fault-il estimer de tant de sortes de ruses et d'inventions, de quoy les bestes se couvrent des entreprinses que nous faisons sur elles.[1]

Sans doute, la capacité des bêtes pour abstraire et généraliser est enfermée dans d'étroites limites et dans les linéaments d'une simple ébauche, mais cette capacité existe. L'intelligence est si nette chez les animaux — ce dont on s'aperçoit bien vite dans les jardins zoologiques, quand on assiste aux évolutions des éléphants, des singes, des ours, etc., — qu'elle faisait dire plaisamment au cardinal de Polignac, à propos d'un singe espiègle et rusé qu'il possédait : « Parle et je te baptise ! [2] »

Ce qui rend ces débats particulièrement passionnés et irritants résulte de la manière dont quelques esprits posent la question ou plutôt l'embrouillent. Ils se complaisent dans des confusions calculées, dans des comparaisons et des identifications qu'ils essaient de rendre humiliantes. Ils s'obstinent à prêter aux philosophes naturalistes l'idée d'une équivalence à peu près complète de l'intelligence des animaux et de l'intelligence de l'homme, oubliant par là toute mesure et toute justice et méconnaissant volontairement la distance infranchissable qui sépare les uns de l'autre. De l'animal le mieux doué à l'homme le plus mal partagé, le Négrito Australien, et à plus forte raison à l'homme Caucasique, l'hiatus, l'écart, l'abîme, si l'on veut, sont immenses. Il y a la même différence qu'entre le crépuscule et la pleine lumière du jour. De l'homme, qui porte sur son front la couronne intellectuelle, l'intelligence va se dégradant pour disparaître dans

[1] M. Montaigne. — *Les Essais.* — (Livre II, chap. 12. — Hachette — Paris 1864.)

[2] N. Joly. — Faculté des Sc. de Toulouse. — In Revue Sc., 1876. Voir sur l'instinct et l'intelligence, les sensations, les sentiments et leur origine, les ouvrages suivants :

Herbert Spencer. — *Principes de Psychologie.* — Paris, 1875.

Ch. Dumont. — *Théorie scientifique de la sensibilité.* — Paris, 1875.

Delbœuf (d'après). — *La Psychologie comme science naturelle.* — Revue Sc. 1877.

l'instinct, lequel s'abîme à son tour dans les mouvements sarcodiques des Amibes et des Protozoaires. Selon la forte parole de M. le professeur Vulpian, l'homme doit être considéré comme un être non pas hors cadre, mais tout à fait hors ligne dans la série des êtres vivants.[1]

Le genre *Canis* (Chien) se complète par les Loups et les Renards.

Le loup se rapproche surtout du mâtin ; son corps est plus épais que le corps de ce dernier ; son cou plus massif, ses jambes plus courtes. Les différences anatomiques sont ici de peu de valeur : la gueule du loup est plus effilée, ses dents plus fortes, ses yeux plus petits et légèrement obliques, ses oreilles droites et sa queue touffue et pendante. Sa fétidité, sa physionomie inquiète, ses allures et son caractère de fauve sont des traits bien plus importants.

Le loup commun (*Canis Lupus*) se rencontre un peu partout, principalement dans la région des montagnes et des landes. Dans la haute vallée du Lot, les loups du Gévaudan sont particulièrement redoutables. Durant l'hiver de 1875-76, dans l'Aveyron et la Dordogne, des loups affamés ataquèrent des paysans, dont quelques-uns succombèrent aux suites de leurs morsures.[2]

Une autre espèce plus svelte, le loup noir (*Canis Lycaon*) se montre parfois en France dans les hautes montagnes. Pour les Renards, la différence, anatomiquement si peu tranchée entre chiens et loups, s'accuse par la taille, le facies, la dentition, la forme du crâne et du museau.

Le Renard et ses variétés sont plus nombreux et plus répandus que les loups.

Le Renard commun (*Canis Vulp s*) atteint en Corse des dimensions et une vigueur supérieure au Renard du continent.

---

[1] Vulpian. — *Leçons sur le système nerveux*, etc — Paris, 1866.

[2] M. d'Esterno poursuit dans la presse l'extermination des loups. D'autre part, un russe. M. Lazarewski évalue à 15 millions de francs le tribut annuel que la Russie paie à la voracité des loups, sans compter les deux cents victimes humaines qu'ils immolent, année courante (*Bull. de la Soc. des Agric. de France*, 1876.) Pour le seul gouvernement de Saratoff, un rapport officiel du gouvernement Russe (janvier 1877) les estime à 60. pour les deux dernières années. Les loups y ont dévoré, dans le même espace de temps, 11,000 chevaux (?) Cela paraît incroyable. (*Journal off.*)

Dans les montagnes du Charollais, la Bourgogne, le Jura, les Vosges, vit le Renard Charbonnier (*Canis Alopex*), à poitrail noir et à touffe terminale de la queue noire aussi. On en connait deux variétés, l'une de Suisse et l'autre d'Italie, le Renard Crucigère, à raie du dos noire et croisée sur les épaules et le Renard Mélanogastre, à ventre noir, l'été. On les a, parait-il, trouvés quelquefois dans les Cévennes.

Il est probable que le Renard Charbonnier et ses sous-variétés, pas plus que le Loup Noir, ne constituent point de véritables espèces, mais simplement des variétés, atteintes de mélanisme.

Le froid parait produire deux effets opposés sur le pelage des animaux : là, la teinte blanche ou albinisme ; ailleurs, la teinte noire ou mélanisme. Pour cette dernière couleur, nous ferons remarquer que le Renard Charbonnier et le Loup Noir vivent dans les montagnes ; les Ours noirs et les Ours bruns de même, etc. La peau de la Vipère commune se fonce à mesure que le sol s'élève. Les individus qu'on prend dans les Alpes et les Pyrénées à de grandes hauteurs sont entièrement noirs. Sans multiplier les exemples, les oiseaux de proie, les aigles, les vautours, les milans, les corbeaux, etc., qui se plaisent dans les hautes régions, présentent une coloration qui, du foncé, passe au noir profond.

Du genre Canis au genre *Felis* (Chats), la transition s'opère de la manière la plus naturelle par l'intermédiaire du Renard. Il possède du chat les ruses, l'habileté, la souplesse. Comme lui, il dort paresseusement le jour. La nuit, ses appétits et son activité se réveillent et son œil se dilate et flamboie dans l'obscurité.

La pupille, ronde pendant la contraction chez le Chien, devient chez le Renard allongée et se transforme chez le Chat en une étroite fente verticale.

Par l'allongement de sa pupille, le Renard se rapproche du Chat dont il a les habitudes nocturnes. Les Féliens (Chats) sont nyctalopes et ont la vue accommodée à leur genre de vie.

Le Chat (*Felis domestica*) a été tour à tour exalté et abaissé. M. V. Rendu, que nous citions plus haut, se plaint de la sévérité de Buffon. A moins de raffoler des chats comme Crébillon le tragique, Th. Gautier et Champfleury, ou comme la plus belle moitié du genre humain, cette sévérité mérite ratification.

Le Chat appartient à ce groupe dangereux et terrible dont font

partie les lions, les panthères, les tigres, les jaguars, etc. Il en est le simple diminutif : mêmes mœurs et même férocité. On apprivoise les fauves, on ne les domestique pas. Tous ces animaux vivent solitaires et les solitaires (loups, renards, chats, martres, ours, lièvres, etc.) résistent. Seuls, les animaux qui vivent en société sont souples et domesticables (chiens, éléphants, cochons, chevaux, bœufs, moutons, chèvres, castors, lapins, etc.)

Entre le chien et le chat, quels contrastes !

Le Chien se donne, le Chat se réserve. Le Chien se dévoue pour son maître, le Chat ne le supporte que pour l'exploiter. Il a toujours ses griffes prêtes à déchirer le contrat qui le lie. Le Chien a la mémoire du cœur, le Chat n'a que celle du garde-manger.

Parfaitement égoïste, le Chat reçoit, demande et prend. Sournois et féroce, même pour son maître que sa fureur méconnait, incapable d'attachement, encore moins d'amitié, voluptueux à l'excès, s'enivrant du parfum des plantes âcres, rempli de défiance et de dissimulation, passant de longues heures à sa toilette comme une petite maitresse musquée, sans conscience, sans cœur et sans esprit, voilà le Chat, depuis le Chat des gouttières jusqu'à cet efféminé qui se vautre sur les tapis et y aiguise ses ongles.

Une légende Bouddhiste l'a voué au mépris des Japonais. Çakya-Mouni, la dernière incarnation de Bouddha, était à son lit de mort, entouré de créatures humaines et des divers animaux de ce globe terraqué. Le remède qui devait le sauver manquait. On dépêcha un rat que son agilité et sa finesse recommandaient pour cette mission. Au moment où le rat revenait, chargé du remède sauveur, un chat croqua au passage rat et médicaments. Le chat ne s'en porta pas plus mal, mais Çakya-Mouni et le rat en moururent.

On conviendra qu'il y a bien là de quoi justifier le jugement de Buffon.

Nous ne connaissons guère plus que le chat domestique. Le chat sauvage (*Felis Catus*), qui abondait autrefois, s'est réfugié en Provence, sur le bord de la Méditerranée, dans les forêts solitaires de l'Estérel et à l'Ouest dans les landes du Maransin.

Restent les chats domestiques. Parmi ceux dont les races sont les plus distinctes, on remarque : le Chat tigré (*F. domestica*), à raie dorsale noire et zébrée de même couleur sur le corps et la face externe des membres. Cette coloration noire revêt ses lèvres et gante

a face plantaire de ses pattes. Le chat des Chartreux (*F. Catus Cœrulea*) n'en diffère que par son pelage d'une belle couleur ardoisée : ces chats sont tous deux très voisins du chat sauvage.

Viennent ensuite le Chat d'Espagne *(F. C. Hispanica)*, aux lèvres et à la plante des pieds rosées, à fond blanc plaqué de roux,[1] et le Chat d'Angora *(F. C. Angorensis)*, à la fourrure soyeuse, très voisin du chat domestique de la Chine et du chat de Perse.

Les autres chats domestiques sont en général des métis de ces trois races principales.

Ces races sont-elles les rejetons d'une seule et même souche ?

« L'origine du Chat domestique n'est pas plus certaine que celle du Chien et l'on s'est également demandé s'il ne descendrait pas de plusieurs espèces sauvages, parmi lesquelles on comprend le Chat sauvage de nos forêts (*F. Catus*), le Chat ganté d'Egypte (*F. Maniculata*) et le Chat manul de Tartarie (*F. Manul*) : ce qui expliquerait ses principales variétés.[2] »

Non moins rare que le chat sauvage, un autre animal de la tribu des Féliens, le Lynx ou Loup-Cervier (*Felix Lyncus*) chasse dans les forêts des Alpes et spécialement dans la Haute-Savoie. Le pelage du Lynx est roux, flammé et fascié de brun et de noir. Il a du chat l'habitus extérieur, les mœurs, les penchants, les ruses, l'agilité et la même prestesse à grimper aux arbres. Ses oreilles effilées, terminées par un pinceau de poils, ses jambes élevées, sa queue courte et son pelage ne permettent pas de le confondre avec le chat sauvage.

(*A suivre.*) Dr L. COUYBA.

---

[1] Les femelles seraient tricolores : blanches, rousses et noires. Mais notre compatriote, le naturaliste Bory de St-Vincent, a vu en Espagne des mâles portant ces trois couleurs.

[2] P. Gervais (du Muséum). *Eléments de Zoologie.* — Paris, 1871.

L'ENSEMBLE DU ROLAND FURIEUX.

POÉSIES LÉGÈRES ET SATIRES DE L'ARIOSTE.

(Suite)

Voilà comment la médisance ou, si vous aimez mieux, la critique des mœurs trouve sans effort sa place dans ces causeries en vers. D'effort, il n'y en a pas la moindre trace ; l'Arioste, ici, converse toujours ; quand il touche certains points (son amour pour son fils, ses devoirs envers sa mère et sa famille), il s'émeut doucement et le laisse paraître en honnête homme qui dit ce qu'il sent et qui ne prétend pas en faire étalage. Une légère mais réelle couleur de poésie s'étend plus d'une fois sur ce dessin en apparence un peu négligé. Nous l'avons bien vu tout à l'heure, quand il nous dépeignait l'esprit de l'homme montant jusqu'au ciel pour y contempler les mystères divins, et retombant sur terre aveuglé et confondu.

Et maintenant voulons-nous goûter le doux et familier abandon de ses confidences ! écoutons-le nous dire tout le charme qu'a pour lui la vie calme, sédentaire et, s'il se pouvait, indépendante : « J'aime mieux une rave que je fais cuire, que j'enfourche moi-même, bien cuite, sur une brochette, et que j'arrose de moût et de vinaigre, j'aime mieux cela, *chez moi*, que grive, perdrix ou sanglier à la table d'autrui ; et, sous une couverture grossière, je me couche aussi bien que sous l'or et sous la soie. J'aime mieux reposer mes membres paresseux que me vanter de les avoir promenés dans l'Inde, la Scythie, l'Ethiopie et plus loin encore. Les hommes ont des goûts différents : à l'un plaît la tonsure, à l'autre l'épée ; à l'un la patrie, à l'autre les lointains rivages. Qui veut faire son tour, qu'il le fasse ; qu'il voie l'Angleterre, la Hongrie, la France et l'Espagne ; moi je préfère habiter mon pays. J'ai vu la Toscane, la Lombardie, la Romagne, le mont qui partage et celui qui enferme l'Italie, et les deux mers qui la baignent ; cela me suffit : le reste de la terre, sans avoir à payer l'hôte, je le parcours dans les livres de Ptolémée, et peu m'importe, pour voyager ainsi, que le monde soit en paix ou en guerre. Et, sans

faire de vœux, quand l'éclair brillera au ciel, en toute sécurité, sur la carte, je ferai à travers tout l'Océan plus de virevoltes qu'on n'en fit jamais sur des navires.

« Le service du duc a bien des avantages, mais il me plait surtout en ce qu'il m'éloigne rarement du nid natal. Il ne trouble pas mes travaux, il ne m'enlève pas à cette chère retraite, d'où je ne puis jamais m'arracher entièrement ; car le cœur y reste toujours. »

La Fontaine n'a pas mieux parlé du bonheur de demeurer tranquille ; Horace ne cause pas avec une franchise plus aisée.

Toutefois, il faut bien reconnaître qu'Horace, dans la satire, conserve un rang très-supérieur. Il nous occupe souvent de lui-même, prend pour point de départ ou pour point d'appui les réalités qui l'entourent ; mais il s'en dégage continuellement et donne à ses remarques, à ses réflexions un intérêt général, éternel. Rappelons-nous seulement sa troisième satire : *Omnibus hoc vitium est cantoribus...* Il nous parle d'abord du musicien Tigellius, qui venait de mourir et que Rome regrettait tout en riant de ses travers. Entrée naturelle en matière, excellent début de conversation ! mais bientôt il le quitte et, sans nous reparler de cet homme, nous fait une leçon charmante et complète sur la manière de supporter les ridicules de nos amis. L'idée d'indulgence réciproque, soutenue, discutée avec grâce, rattachée légèrement aux origines de la société et à la morale philosophique, finit par planer sur la pièce entière, et cette idée-là est de tout temps et de tout pays. L'Arioste en a rarement de semblables, ou du moins il les tient beaucoup plus emprisonnées dans les *faits* qu'il a sous les yeux ; ce sont les *faits* qu'il nous montre sans cesse ; il observe bien, mais généralise peu, et le particulier, l'individuel domine dans ses railleries. Ai-je besoin d'ajouter que le sourire ne s'y change guère en indignation ? L'Arioste s'amuse des choses mêmes qu'il condamne, et le fouet sanglant, le fer rouge ne sont point ses armes. Entre lui et Juvénal il y a un abime qui, une fois seulement, semble sur le point d'être franchi. C'est à Rome que l'Arioste s'irrite et, pour un moment, ajoute à sa lyre une corde d'airain. Dans cette Rome du XVIe siècle, il voit s'agiter l'ambition politique unie scandaleusement à la religion ; il voit se préparer l'asservissement de la Péninsule et les cardinaux espagnols donner le ton, introduire en tous lieux leur influence, leurs mœurs et leur langage.

Allez leur demander audience ; il faut parler chapeau bas à l'huissier : « Seigneur (oui, l'on dit *seigneur* à un huissier ; naguère on « disait *fratello*, mon ami ; mais la vile adulation espagnole a mis la

« seigneurie partout, même au cabaret) ; Seigneur, au nom de Dieu,
« faites que Son Eminence veuille bien entendre un mot de moi. —
« Agora no se puede y es mejor que vos tornas a la manana (main-
« tenant cela ne se peut et il vaut mieux que vous reveniez de-
« main). — Mais au moins faites-lui savoir que je suis là. — Mon
« maitre ne veut point qu'on le dérange, fût-ce pour recevoir les
« apôtres et même le Christ... Ah ! reprend l'Arioste, si j'avais l'œil
« du lynx, pour pénétrer par mon regard jusqu'où ma pensée pénè-
« tre déjà, ou si les murs étaient transparents comme le verre, je
« les verrais occupés à des choses telles qu'ils feraient bien de se
« cacher, non-seulement à moi, mais au soleil ! »

Parmi les prélats, il en est de besoigneux et qui veulent briller, qui se croiraient deshonorés s'ils allaient à pied, sans escorte ; dès qu'ils sortent, montés sur leur mule, ils mettent à leur suite tous leurs valets et jusqu'au dernier marmiton.

Un autre est riche, bien pourvu d'églises et d'abbayes, mais il aspire au souverain pouvoir et, quand il y sera, il fera comme Alexandre VI.

« Il voudra tirer ses fils et ses neveux de la vie privée. Il ne pen-
« sera pas à leur donner des domaines en Epire ou dans la Morée,
« à en chasser les Turcs pour les faire rois ; toute l'Europe l'y aide-
« rait, et ce serait une entreprise vraiment digne de sa mission ; mais
« non, il voudra briser la colonne (la famille Colonna), étouffer l'*ours*
« (les Orsini), leur enlever Palestrino et Tagliacozzo, et les donner
« aux siens ; ce sera sa première pensée ; il fera étrangler l'un, dé-
« capiter l'autre, laissera leurs cadavres dans la Marche et la Romagne
« et triomphera, souillé de sang chrétien. Il livrera l'Italie en proie
« à la France et à l'Espagne ; il la bouleversera de fond en comble
« afin qu'il en reste quelques morceaux à ses bâtards. »

L'Italie, ses souffrances et son asservissement n'ont donc pas trouvé l'Arioste insensible, que dis-je ? ils lui ont inspiré, ici et dans son grand poëme, des vers aussi beaux que ceux de Pétrarque. Plus d'une fois, interrompant le récit des fabuleuses prouesses de Roland ou de Roger, il a maudit les envahisseurs et plaint cette terre ravagée par ceux-là mêmes qu'elle appelait à son secours. Mais savez-vous ce qui discrédite l'expression de son patriotisme ? C'est qu'il ne sait donner à l'Italie aucun conseil précis et ferme ; c'est qu'il suit fidèlement la politique chancelante de ses maitres, les ducs de Ferrare. Ces princes auraient bien voulu que l'étranger ne franchît point les Alpes et ne se mêlât point de leurs affaires ; mais n'ayant pu

l'en empêcher, ils ont incliné, pour se maintenir, tantôt vers la France, tantôt vers l'Espagne. A cet égard, l'Arioste les imite dans ses digressions du *Roland furieux*. Là, il reproche aux Français leurs écarts et leur rappelle que la fleur de lis ne prend jamais racine sur le sol italien ; c'est ainsi qu'il parle au vieux Louis XII. Mais quand François Ier, tout éclatant de jeunesse, triomphe à Marignan et conquiert le Milanais, l'Arioste aussitôt chante François Ier et les coups terribles de sa main. Encore, s'il s'en tenait à louer ce roi-chevalier ! mais non ; François Ier, Henri VIII, Charles-Quint, tous les princes rivaux, tous les chefs d'armée se voient dresser, dans le *Roland furieux*, des bas-reliefs, des statues, des arcs de triomphe ; c'est une apothéose universelle de la puissance et du succès ; impossible de discerner ce que l'Arioste désire ou approuve pour son pays. Voilà pourquoi on ne le met pas au rang de ceux qui ont préparé l'avenir et, tout grand poëte italien qu'il est, on ne l'appelle pas le poëte de l'Italie.

CARACTÈRES ET PASSIONS DANS LE ROLAND FURIEUX.

Oui certes, l'Arioste connaît à fond les passions humaines et il sait en mêler la plus fidèle peinture aux plus incroyables fictions. Son Morganorre, par exemple, qui s'acharne et qui réussit à expulser *toutes* les femmes de ses domaines, est un tyran des contes de fées ; mais ce peuple empressé à relever la tête dès que le trône des despotes est ébranlé par une force étrangère, ce peuple qui se venge avec une fureur sans frein, après s'être soumis avec une bassesse sans limite, n'est point un peuple de fantaisie ; tous les pays, tous les siècles en ont vu de pareils, et l'Italie, au temps de l'Arioste, offrait bien souvent ce spectacle. Un Morganorre ou, si vous aimez mieux, un Borgia, un Médicis, très redouté la veille, très flatté, très obéi, tombait le lendemain sous un bras puissant, et mille mains irritées le déchiraient. Le poëte a vu et peint supérieurement ces volte-faces qui font si peu d'honneur au genre humain.

Il a su et montré de même combien un grand homme doit peu compter sur la reconnaissance publique quand il tente de briser un joug forgé par la superstition. Roland tue le monstre marin auquel une nation entière croyait devoir livrer les plus charmantes victimes. On va, sans doute, lui décerner un beau triomphe ; on se réjouit déjà de n'avoir plus à payer l'affreux tribut. Erreur profonde ! On maudit le libérateur, on veut le jeter à la mer pour apaiser le dieu des mons-

tres marins. Et voilà ce qu'il gagne à servir trop bien les hommes avant de les avoir éclairés !

Tout cela est vrai, profond, et l'Arioste, en de tels passages, fait œuvre de moraliste en même temps que de conteur. Mais pour nous attacher davantage à son poëme et pour nous en laisser un plus brillant souvenir, il forme avec les passions ces combinaisons à la fois variées et constantes que l'on appelle *caractères*. Son prédécesseur Bojardo en avait créé un grand nombre ; dames et chevaliers, dans le *Roland amoureux*, avait chacun son histoire, sa physionomie, son existence vraiment personnelle ; ni les actions, ni les paroles, ni les émotions d'Angélique, même en des circonstances pareilles, n'étaient semblables à celles de Bradamante ; tel plaisir qui tentait Renaud n'avait nul appât pour Roland ; telle trahison, ourdie par Truffaldin, révoltait Agrican, Ferragus ou Isolier ; telle prouesse accomplie par Marfise semblait insensée à Sobrin, mais faisait envie à Rodomont.

L'Arioste hérite de ces types, et tour à tour il les conserve ou les modifie ou les met en relief par quelques créations nouvelles ; mais il n'a garde, pas plus que ses devanciers, de les confondre un seul instant. Dames et chevaliers, dans ce vaste drame à cent actes, sont des êtres distincts et pleins de vie. Passons-les en revue sans retard, et comme à tout seigneur tout honneur est dû, commençons par les dames que le poëte lui-même nommait les premières dans son exorde.

Parmi ces dames de l'Arioste, deux se distinguent entre toutes et se mêlent souvent aux guerriers ; l'une est la chrétienne Bradamante, sœur de Renaud ; l'autre est la musulmane Marfise, sœur de Roger, mais qui ne reconnait son frère que dans les derniers chants du poëme.

En dépit de son sexe, Bradamante est un paladin accompli. On ne saurait compter les chevaliers qu'elle désarçonne. Et ne croyez pas qu'ils y mettent de la complaisance et se laissent tomber par pure galanterie. Non, non ; quand elle les attaque, elle ne veut rien devoir à sa beauté ; elle tient baissée la visière de son casque et semble un intrépide jeune homme. Si, après avoir éprouvé la force de son bras, ses adversaires sont encore en état de lui adresser un compliment, soyez certains que ce n'est pas sur ses beaux yeux , car d'ordinaire ils n'ont pu savoir ce qu'elle était. Lui faut-il déposer son casque, pour prendre part à une fête ou à un repas, elle couvre adroitement sa tête d'une légère coiffure où ses longs cheveux demeurent emprisonnés. Un jour cependant son secret fut trahi et d'une façon bien

singulière. Elle était arrivée aux portes d'un château où elle demanda l'hospitalité. — Chevalier, lui dit un des gardes, tenez-vous beaucoup à être reçu ? — Sans doute ; la nuit est assez froide et le temps assez mauvais pour que j'y tienne. — Ah ! c'est qu'il y a en ce moment au château trois chevaliers et une dame ; ils se chauffent près d'un bon feu, ils vont souper. — Eh bien ! je ne demande qu'une place à côté d'eux. — Pas si vite, chevalier ; vous ne savez pas l'usage de ce château. Si un hôte armé se présente et qu'il y en ait déjà un d'admis, le survenant doit lui faire vider les arçons pour avoir droit de le remplacer. Si vous étiez arrivé en compagnie des autres, vous n'auriez fait qu'un avec eux ; mais vous êtes venu plus tard ; vous voulez être reçu ; désarçonnez-les. Bradamante accepte les conditions ; les trois seigneurs, en se mordant les lèvres, quittent le coin du feu et la table où fumaient déjà des mets exquis ; ils vont croiser le fer devant le château et n'ont pas plus envie de rire qu'un ministère nommé la veille et violemment interpellé le lendemain. En trois coups Bradamante les renverse de cheval et les condamne ainsi à passer dans les prés une nuit de novembre qui verse sur eux à petites gouttes une bruine pénétrante et glaciale. Victorieuse elle entre au château. Mais au moment où elle ôte son casque pour s'asseoir à table, la petite coiffure vient à tomber et ses beaux cheveux s'épandent à flots sur ses épaules. « Ah ! s'écrie le chatelain, « vous êtes une femme et fort belle, par ma foi ! Restez ici, mais, « ajoute-t-il en montrant la personne qui était venue avec les trois « chevaliers, il faut que madame déloge à l'instant. C'est la loi du « château : de deux chevaliers ou de deux dames qui se présentent « successivement, je ne dois accueillir que le plus vaillant ou la plus « belle. » Alors, dit l'Arioste, la tristesse passa sur le charmant visage de la dame comme lorsque un nuage, s'élevant dans la vallée, vient couvrir l'azur serein du ciel. » Bradamante, aussi courtoise que brave, en eut pitié. « Cette place, dit-elle, est pour moi le prix de « la valeur et non pas de la beauté ; c'est comme chevalier que je « l'ai conquise et non comme femme ; madame doit donc rester ici. « Je suis prête d'ailleurs à soutenir mon avis la lance ou l'épée à la « main contre quiconque le blâmera. » Après ce qu'on lui avait vu faire, on se garda bien de la contredire et son avis, qu'elle motiva avec tant d'esprit, fut unanimement confirmé.

(A continuer.)

De TRÉVERRET,
Professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE.

Toutes les espérances que nous faisait concevoir l'abondance des publications du mois de janvier se sont réalisées; les éléments du présent *Bulletin* sont à la fois nombreux, importants et variés.

Sans nous attarder au préambule, entrons donc vivement en matière :

∴

Aujourd'hui, pour la première fois depuis bien des mois, les œuvres poétiques pouvant être présentées aux lecteurs ont une valeur réelle :

François Coppée. L'*Exilée*, poésies. (Lemerre.— 1 vol. in-8° carré.)

Ceci est vraiment œuvre de poëte et tout à fait digne de l'auteur des *Humbles*.

Il ne s'agit plus seulement de vers rhythmés savamment et équilibrés avec art; on sent l'inspiration personnelle et chacune des vingt pièces du recueil affirme la sincérité d'un très vif sentiment poétique.

Paul Déroulède. — L'*Hetman*, drame en 5 actes, en vers.
(Lévy. — 1 vol. in-32.)

Cette œuvre aussi est d'un poëte, mais d'un poëte au souffle plus puissant et à l'inspiration plus virile.

L'*Hetman*, dont la première représentation à l'Odéon ne date que du 2 février, a déjà obtenu en librairie un succès de 10 éditions.

La poésie de ce drame a de l'élan, de l'ampleur, de la fougue. La couleur abonde, le mouvement déborde, la passion entraîne, le rêve chevaleresque se traduit dans un enthousiasme héroïqué et la note patriotique vibre puissamment dans la gamme du poëte.

Le premier ouvrage de M. Paul Déroulède : *Les chants du Soldat* (34° édit. Lévy, in-32), poésies militaires, un peu surfaites, contenaient

les plus séduisantes promesses. L'auteur de l'*Hetman* est en voie de les réaliser.

André Lemoyne. *Les Charmeuses. Les Roses d'Antan. Paysages de mer.* (1864, 1871, 1876.) (Charpentier. — 1 vol. in-12.)

Un recueil de poëmes couronnés par l'Académie française et dont le succès serait mérité.

Jean Richepin. — *Les Caresses.* (G. Decaux. — 1 vol. in-12.)

Originalité et facture personnelle.

Edouard Schuré.— *Les Chants de la Montagne.* (Sandoz.— 1 v. in-12.)

Lucien Solvay. — *La Fanfare du cœur.* (Librairie des Bibliophiles.— 1 vol. in-18.)

Georges Ekhoud. — *Myrtes et Cyprès.* (Librairie des Bibliophiles. — 1 vol. in-18.)

Notre silence à l'endroit de ces trois derniers recueils aux titres si pittoresques ne doit pas être qualifié d'injustice.

∴

Romans et nouvelles foisonnent, car les conteurs chôment peu.

Nous ouvrirons notre nomenclature par l'œuvre originale qui vient d'avoir un retentissement si extraordinaire que 14 éditions consécutives n'ont pu parvenir à satisfaire la curiosité publique, c'est-à-dire par :

L'*Assommoir*, de M. Emile Zola. (Charpentier.— 1 vol. in-12.)

Le succès inouï de ce livre, où l'art est prodigué sans doute, mais dont l'àcre saveur convient peu aux lecteurs honnêtes, s'explique, du reste, assez mal et procède évidemment de circonstances étranges, à la déduction desquelles nous ne saurions nous attarder. Mais qu'il nous soit permis néanmoins de déroger pour une fois à notre programme habituel et de dégager ici la caractéristique de l'œuvre.

L'*Assommoir* forme le 7e volume d'une série d'études ou de romans sociaux, qui, sous ce titre : *Les Rougon-Macquart*, doit comprendre, dans la pensée de l'auteur, une vingtaine de volumes.

M. Zola a donné pour titre à son livre l'enseigne d'une taverne interlope du quartier Rochechouart, qui occupe dans le drame une place assez considérable. Il pouvait et devait mieux choisir.

Le rôle principal est tenu par une certaine *Gervaise*, blanchisseuse

par état et victime sociale par vocation, dont l'existence épouvantable est minutieusement et complaisamment détaillée, et autour de laquelle gravitent un certain nombre de types excentriques, acteurs ou comparses, presque tous hideux et féroces, monstruosités inconscientes.

L'œuvre est travaillée avec un art profond ; elle est fouillée à outrance ; les types et caractères y sont burinés avec une vigueur de création, une précision et une puissance vraiment remarquables ; mais que dirons-nous du langage ?

Qui donc a gémi des hardiesses du *Réalisme* ? Hélas ! dans ses plus audacieux écarts, le *Réalisme* restait honnête, tandis qu'ici....

La langue de l'*Assommoir* est une langue insensée, qui se prélasse dans les ignominies de l'argot le plus crapuleux.

L'auteur a beau protester de la pureté de ses intentions de philologue et d'artiste ; à notre avis, si l'œuvre est puissamment conçue et admirablement travaillée, aucune considération quelconque de littérature et d'art n'absout le langage vulgaire, malpropre et ordurier dont il l'a dégradée, sous le fallacieux prétexte de couleur locale.

Au surplus, la complaisance étrange avec laquelle M. Zola étale, même pour son propre compte, sa profonde connaissance de la langue verte, nous est une preuve que la préoccupation historique et sociale affirmée dans la préface n'est que fort incidente.

Où donc est-elle, d'ailleurs, la morale de l'œuvre ? Où la conclusion ? Où l'enseignement ?

De l'art seulement, un art vigoureux et puissant, il est vrai, mais tellement éclaboussé par la boue infecte du ruisseau que son rayonnement s'efface et disparaît.

A propos de l'*Assommoir* et de la prétention de l'auteur d'avoir écrit le premier roman sur le peuple, on a cité, avec raison, *Fromont jeune et Risler aîné* de Daudet. Ce dernier livre, en effet, n'a ni moins de coloris, ni moins de précision et de vigueur que l'œuvre de M. Zola. Ces deux études sont vivantes et fortes, mais il n'en est qu'une seule d'honnête et de vraiment littéraire.

∴

Mais, hâtons-nous de clore cette digression, d'autant plus inopportune que le nombre considérable des publications à indiquer

devrait nous imposer une extrême concision, et présentons vite aux lecteurs :

Méry. — *Raphaël et la Fornarina.* (Lévy. — 1 vol. in-12.)

Bien qu'elle ne soit pas inédite, cette œuvre charmante est assurée d'un bon accueil.

Eug. Muller. — *Le Champ maudit.* (Decaux. — 1 vol. in-12.)

Paul Dufour. — *La Tentation de Gilbert.* (Ghio. — 1 vol. in-12.)

J. Sicard. — *Emma et Delphine.* (Sagnier. — 1 vol. in-12.)

Trois volumes que nous nous bornons à présenter, sans commentaire.

André Theuriet. — *Raymonde.* (Charpentier. — 1 vol. in-12.)

Deux nouvelles que nous recommandons de confiance, sur la foi d'un appréciateur compétent.

C. D'Amezeuil. — *Comment l'esprit vient aux bêtes.* (Ducrocq. — 1 vol. in-12.)

Charmants récits. — Lecture attrayante et facile.

Paul Urbain. — *Contes modernes.* (Lecuir. — 1 vol. in-16.)

Quatre contes charmants.

Mme Antonie Jauffret. — *La Perle d'Orient.* (Plon. — 1 vol. in-12.)

Citation, pour mémoire.

H. Rivière. — *Edmée.* (Lévy. — 1 vol. in-12.)

Mme Marie Summer. — *Le Dernier Amour de Mirabeau.* (Lévy. — 1 vol. in-12.)

Louis Ulbach. — *Maxime.* (Lévy. — 1 v. in-12.)

Em. Richebourg. — *La Fille maudite.* (Dentu. — 2 vol. in-12.)

Ern. Billaudel. — *Les Scrupules de Christine.* (Charpentier. — 1 v. in-12.)

Cinq ouvrages plus ou moins recommandables, à divers titres, mais offrant tous un réel intérêt.

Mme Julie Lavergne. — *Les Neiges d'Antan.* (Palmé. — 1 vol in-12.)

Recueil de huit légendes ou chroniques, légères à l'esprit et douces au cœur.

Ferd. Fabre. — *La Petite Mère.* (Dentu. — 1 volume in-12.)

Tony Révillon. — *La Bourgeoise pervertie.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Aimé Rick. — *Le Dolman rouge.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Trois volumes que nous aurons l'indulgence de citer sans aucune annotation quelconque.

∴

Les publications de voyage, de science et d'histoire sont également fort nombreuses aujourd'hui, et nous devons encore précipiter notre marche pour pouvoir utiliser toutes nos richesses :

Carlisle (Trad. G. Marcel.) — *Autour du Monde.* (Decaux. — 1 vol. in-2.)

Relation de voyage que nous avons lue avec un véritable intérêt et que nous recommandons aux lecteurs.

Oct. Sachot. — *Récits de Voyage* (Aventures, types et croquis). (Ducrocq. — 1 vol. in-12.)

Style imaginé et pittoresque.

V. Fournel. — *Promenades d'un Touriste* (Hollande, Savoie et Suisse). (Baltenweck. — 1 vol. in-12.)

De l'observation, de l'esprit et du style : on ne saurait exiger moins de l'auteur des *Croquis parisiens.*

P. Branda. — *Les Trois caps* ; *journal de bord.* (Sandoz. — 1 vol. in-12.)

Livre que nous regrettons de ne pouvoir citer que pour mémoire.

Legrelle. — *Le Volga.* — Notes sur la Russie. (Hachette. — 1 vol. in-12.)

Notes intéressantes, vraiment curieuses et personnelles.

Henri Joly. — L'*Homme et* l'*Animal.* — Psychologie comparée. (Hachette. — 1 vol. in-8°.)

Œuvre importante et de haute valeur scientifique, couronnée par l'Académie des sciences morales.

P.-L. Imbert. — *A travers Paris inconnu.* (Decaux. — 1 vol. in-12.)

Nous ne pouvons qu'indiquer seulement ce volume, sur lequel nous reviendrons ultérieurement, s'il y a lieu.

Sacher-Masoch. — *Les Prussiens d'aujourd'hui.* (Lévy. — 2 vol. in-12)

On avait déjà dit cela, et tout aussi bien, sinon mieux encore.

Louis Jacolliot. — *La Côte d'ivoire.* (Decaux. — 1 vol. in-12.

Sorte d'œuvre hybride, rappelant le genre Verne. — *Roman géographique*, continuant une série commencée par *la Côte d'ébène*.

De Quatrefages. — *L'Espèce humaine*. (G. Baillière. — 1 vol. in-8°.)

Œuvre considérable, faisant partie de la *Bibliothèque scientifique internationale* et que nous devons nous borner à signaler.

Nouce Rocca. — *La France en Orient depuis les rois Francs jusqu'à nos jours*. (Salmon. — 1 vol. in-12.)

Etude historique consciencieuse et intéressante.

A. Rastoul. — *Histoire populaire de la Révolution française*. (Th. Olmer. — 1 vol. in-12.)

Rien de bien neuf ou de trop imprévu dans cette mille et unième relation du graud drame; mais de l'honnêteté, de la précision et même de l'impartialité.

D'Arbois de Jubainville. — *Les premiers habitants de l'Europe*. (Dumoulin. — 1 vol. in-8°.)

Etude savante et curieuse, méritant, croyons-nous, d'être vivement recommandée.

∴

Il nous reste encore à présenter aux lecteurs quelques œuvres littéraires ou bibliographiques :

Prosper Blanchemain. — *Poëtes et Amoureuses*. — Portraits littéraires du XVIe siècle. (Willem. — 1 vol. in-8°.)

Que de travaux, d'études et de biographies ont inspiré à nos contemporains les figures plus ou moins littéraires du XVIe siècle ! — Que de pages et d'exhumations inutiles !

Le livre de M. Blanchemain n'est cependant pas dépourvu d'érudition et d'intérêt.

Le lecteur curieux appréciera.

Otto Lorenz. — *Catalogue annuel de la Librairie française pour 1876*. (Hetzel. — 1 vol. gr. in-8°.)

Répertoire médiocre et tout à fait insuffisant.

Philibert Le Duc. — *Les Sonnets de Pétrarque*. — Traduction complète en sonnets réguliers, avec introduction et commentaires. — (Willem. — 2 vol. in-8°.)

Ouvrage de souscription, couronné aux dernières fêtes de Vaucluse.

L'*Année théâtrale*. — 3e année (1876) — (Tresse. — 1 vol. in-12.)

Recueil intéressant et parfaitement composé.

Georges d'Heylli. — *Bressant*. (1833-1877.) — Vie dramatique, etc. (Tresse. — 1 vol. in-12.)

Biographie artistique très réussie.

Les Femmes et la fin du Monde. (Lévy, — 1 vol. in-12.)

Extravagance et paradoxe.

Livre original et morose, qui doit le succès de deux rapides éditions à l'étrangeté de son titre.

Paul Lacroix. — *La Bibliothèque de Jules Janin*. (Libr. des Biblioph. — 1 vol. in-18.)

Etude intéressante, qui n'a pas besoin de recommandation étrangère pour être bien accueillie des bibliophiles.

Les livres du châlet de Passy viennent d'être dispersés aux feux des enchères, au plus vif regret de tous les sincères admirateurs du critique. N'eut-on pas préféré, en effet, voir conserver intacte cette collection précieuse, si amoureusement et si religieusement formée par l'aimable écrivain qui s'écriait quelque part, dans ce petit bijou appelé L'*Amour des Livres* : « O Livres, nos amis, nos guides, nos « conseils, nos gloires, nos confesseurs ! »

Indiquons encore, sauf à y revenir prochainement, l'apparition du 14e volume des *Nouveaux Samedis* de Pontmartin. (Lévy. — 1 volume in-12.)

Et citons, pour finir, la brochure suivante :

Léop. Marqués. — *Etude sur le Déclassement*. (Agen, in-8°.)

Une étude sociale, écrite avec conviction et patriotisme.

JULES ANDRIEU.

NOTA. — Tous les ouvrages mentionnés au *Bulletin bibliographique* se trouvent à la librairie **Michel** et **Médan**, à Agen.

Agen, Imprimerie Noubel. — F. Lamy, successeur.

SIMPLES ÉTUDES SUR LA FAUNE
DE LA FRANCE.

(Suite)

A côté de ces Féliens se place la tribu des ***Mustélidés*** ou ***Martes***, aussi sanguinaire que souple, et si frappante par l'élégance et l'allongement du corps, gracieusement fléchi en arc. Cet effilement, qui leur permet de ramper, de se faufiler, de serpenter dans les trous et dans les refuges de leurs victimes, leur a valu le nom d'animaux *vermiformes*. Ils ne fouissent pas, mais se cachent dans les tanières abandonnées et dans les creux ou les fissures des arbres. Ils chassent la nuit et sautent plus qu'ils ne courent. Grâce à leur fine fourrure, qui glisse sans bruit à travers les couches d'air, à leur élasticité, au silence dont ils s'enveloppent, ils surprennent et étranglent leurs ennemis. Leur défiance inquiète, leur agitation incessante, leur odeur fétide révèlent la nature de leurs mœurs.

A cette tribu appartiennent le Putois (*Mustela Putorius*), la Belette (*M. Vulgaris*), l'Hermine (*M. Erminea*), la Fouine (*M. Foina*), la Marte (*M. Martes*).

Si ces animaux nous rendent quelques services en guerroyant contre les Rats et les Mulots, les Taupes et les Campagnols, ils nous ruinent bien davantage par leurs entreprises de meilleur goût sur nos poulaillers et nos colombiers, et sur les cailles et les perdrix. Le sang les enivre et, dans leurs tueries, ils appliquent froidement la théorie de l'art pour l'art.

Le Putois et le Furet domestique ravagent les terriers de lapins.

La Fouine et la Belette ont une propension décidée pour les poules.

L'Hermine, avec plus de sauvagerie, a les mœurs de la Belette.

Seules, les Martes sont peut-être les moins féroces de tous les Mutéliens, ce qu'expliquent d'ailleurs leur formule dentaire et les modifications de leurs carnassières inférieures. Les Martes grimpent avec agilité sur les arbres, où elles pillent les nids. A terre, elles s'emparent des campagnols, des mulots, des grenouilles, des loirs, etc.

La Marte a le pelage brun foncé ; la Fouine a la même fourrure, sauf la couleur blanche de la partie inférieure du museau et de la gorge.

Le Putois a une robe brune avec une maculature sur le nez et une bande blanche entre l'oreille et l'œil. Son proche parent, le Furet (*M. Furo*), à robe jaunâtre, a été importé d'Espagne où il s'est acclimaté et n'est probablement qu'une variété décolorée du Putois.

L'Hermine change de pelage selon la saison : l'été, le pelage se fonce de marron ; l'hiver, sa fourrure devient toute blanche, mais elle acquiert moins de beauté que la fourrure de l'Hermine de Sibérie, qui garde l'insigne honneur d'orner les robes de la Magistrature et de l'Université. Dans cette livrée hivernale, l'Hermine conserve un flocon de poils noirs à l'extrémité de la queue.

Cette particularité se retrouve chez l'Herminette ou Belette des Neiges (*M. Nivalis*), habitant les montagnes et qui n'est qu'une variété albine de la Belette commune. Une autre Belette (*M. Alpina*), de taille plus forte et de teinte roussâtre, furette dans les Alpes.

Les Belettes et les Fouines sont communes ; les Putois, moins ; les Hermines et les Martes, rares. Les Martes abondaient autrefois dans l'Agenais, si nous prenons à témoin le vieux proverbe patois, appliqué à une erreur grossière, « *Entend marto per rénard.* » Il en existe encore dans nos Landes.[1]

Tous ces Mustélidés sont, en outre, rassemblés dans les zones moyennes des Alpes.

---

[1] Tous ces animaux fournissent leurs fourrures au commerce de la pelleterie. Les peaux des Martes sont très recherchées pour manchons, tours de cou, manchettes, etc. La fourrure de la Marte Zibeline (Sibérie) leur est très supérieure. La peau du Putois est relativement abandonnée, à cause de son odeur fétide, à peu près indélébile. Ce commerce comprend, en outre, les peaux de Chats, de Castors, de Renards, de Loutres, de Lynx, de Fouines, de Lapins et de Lièvres. On estime annuellement la valeur de cette dernière branche de la pelleterie française à 40 millions de francs.

Un autre animal, intermédiaire aux Martes et aux Chats, la Genette (*Viverra Genetta*), rôde dans les environs de Rochefort et dans les forêts qui bordent le bassin d'Arcachon et l'étang de Cazau. Elle a le pelage semé de mouchetures noires et la queue annelée de noir.

Les rapports que Linnée avait établis entre la Loutre et les Martes l'avaient décidé à ranger la loutre dans ce dernier genre. Plus tard, il en forma un genre particulier dans la tribu des Mustéliens. La dentition et un certain nombre de détails ostéologiques les relient en effet intimement.

La vie de ce carnivore est essentiellement aquatique, ce que démontre du reste la palmature de ses pattes.

On n'en connait en France qu'une espèce, la Loutre d'Europe (*Lutra vulgaris*).

Les Chinois, nos maîtres en utilitarisme, ont réussi à la domestiquer et l'envoient à la pêche. Il n'est pas rare non plus dans le nord de la France, où elle est très commune, de voir une loutre suivre son maître, comme un chien, le reconnaître, le caresser, chasser au vivier pour son compte et rapporter le poisson dans sa gueule.

Dans ce grand ordre des carnivores, Isidore Geoffroy St-Hilaire a fait remarquer que les animaux les plus carnassiers étaient tétradactyles (à quatre doigts), au moins à une paire de membres, et quelquefois aux deux.

Au contraire, les animaux de ce groupe, dont le régime diététique est le moins exclusif et s'accommode des aliments les plus variés, sont pentadactyles aux deux paires de membres. Ainsi les Ours et les Blaireaux, qui sont omnivores, ont cinq doigts à chaque patte, en avant et en arrière.

L'Ours se nourrit surtout de fruits et de racines. La faim seule le pousse à l'attaque et il n'use qu'exceptionnellement contre les animaux ou contre l'homme de la terrible force dont la nature l'a doué. Le seul Ours indigène, l'Ours brun (*Ursus arctos*) s'est réfugié dans les Alpes et les Pyrénées, d'où il a presque disparu. Une de ces variétés (*U. Pyrenaicus*), de petite taille et de poil roussâtre, habite les Asturies.

Les pattes des Ours sont armées d'ongles puissants et recourbés.

Les ongles du Blaireau (*Meles Europæus*) sont relativement plus robustes. Les Blaireaux s'en servent pour fouir le sol et se creuser des terriers, qu'ils n'osent quitter que la nuit.

Les Ours et les Blaireaux sont plantigrades, c'est-à-dire que leur marche s'exécute sur la plante du pied. Ils sont de tous les Carnivores les seuls qui aient ce mode de progression.

Tous les autres sont complétement ou en partie Digitigrades, c'est-à-dire marchent sur les doigts au lieu de marcher sur la plante du pied (Chiens, Chats, etc.).

La diversité de cette progression a entraîné des variations dans la forme des os qui composent les extrémités et des différences dans leur agencement.

Chez les Plantigrades, les os des Métatarses et des Métacarpes, larges et courts, sont situés horizontalement sur le même plan que les phalanges des doigts, disposition qui laisse le pied reposer pleinement sur le sol.

Ces mêmes os, grêles et longs, perdent chez les Digitigrades leur horizontalité, se redressent verticalement ou demi-verticalement, selon la progression plus ou moins franchement Digitigrade des différents genres, de façon que ces animaux n'appuient sur le sol qu'au moyen des doigts.

Il y a entre ces deux extrêmes une série de modifications typiques, opérant insensiblement le passage entre des dispositions anatomiques opposées.

Ainsi les Chiens et les Chats sont Digitigrades, avec cette réserve caractéristique que les Chats ont la faculté d'étendre et de retirer les ongles, faculté qu'on désigne sous le nom de *rétractilité*. Les Mustéliens (Martes) sont les uns Digitigrades et semi-Digitigrades, les autres légèrement Plantigrades. La nature, comme on le voit, ménage entre les familles de graduelles transitions. *Natura non facit saltus.*

I.-G. Saint-Hilaire a de plus démontré l'étroitesse des rapports qui unissent le pied à la dent. Plus l'animal est carnassier, ou, ce qui revient au même, plus la carnassière est tranchante, plus le pied est Digitigrade. Plus les molaires deviennent tuberculeuses, plus l'animal devient omnivore et Plantigrade.

Le pied est le serviteur de la dent. La patte Digitigrade est silen-

cieuse et, comme un ressort, lance la dent sur la proie qui passe et qui, sans cela, pourrait échapper.

Tout le système dentaire des Carnassiers (Chiens, Chats, Martes, Loutres) pivote autour des carnassières. Plus la carnassière est développée, plus les machelières (Molaires) qui la suivent sont aiguës et tranchantes et moins elles présentent de tubercules. Les tubercules indiquent le broiement. Aussi chez les omnivores (Ours, Blaireaux), les pointes des mâchelières s'émoussent et s'arrondissent en tubercules, tendant ainsi à passer à l'état de molaires au sens propre du mot. Les mâchoires du Chien, dont le régime est mixte, présentent une dentition intermédiaire.

II

Dans les groupes Carnivores voisins, ***Chéiroptères*** (Chauves-Souris) et ***Insectivores***, les Molaires se hérissent de tubercules saillants, à pointes aiguës et obliques. La communauté du système dentaire de ces deux groupes s'explique par la communauté de leur nourriture, composée exclusivement d'insectes pour les Chauves-Souris et presque exclusivement pour l'autre groupe.[1] La dentition offre en effet des caractères de première valeur : « Montre-moi tes dents, comme le dit spirituellement Carl Vogt, et je te dirai ce que tu manges. »

De ces deux ordres des Chéiroptères et des Insectivores, le premier doit dans la série mammalogique précéder à divers titres l'ordre des Carnassiers.

Les Chéiroptères (Chauves-Souris) par leurs organes génitaux, leurs mamelles pectorales, leurs abajoues, etc., ont avec les Quadrumanes (Singes) d'étroites affinités.

D'un autre côté, par la forme de leur cerveau et par leur dentition,

---

[1] Voici le nombre des dents pour les genres de ces différents Ordres. Ordre des Carnassiers : Chiens, 42 dents ; Chats, 30 ; Lynx, 28 ; Martes, 34 à 38 ; Loutres (les diverses espèces,) 36 à 38 ; Ours, 42 ; Blaireau, 36. Ordre des Chéiroptères : Vespertilioniens, 32 à 38 dents ; Rhinolophes, 28 à 30 ou 32 ; Oreillards, 34 à 36. Ordre des Insectivores Taupes, 46 dents ; Desmans, 44 ; Musaraignes, 28 à 30 ; Hérissons, 36 ; (Fr. Cuvier.)

ils s'unissent aux Insectivores. Enfin ils ont des Rongeurs l'absence de circonvolutions cérébrales et l'état lisse du cerveau. Ces considérations conduisent naturellement à établir deux séries parallèles au-dessous des Singes, plutôt qu'une série linéaire : d'un côté l'ordre des Carnassiers, de l'autre les ordres des Chéiroptères, des Insectivores et des Rongeurs.[1]

Cette interversion taxonomique se justifie donc par les faits.

Nous venons de rapprocher le Cerveau des Chéiroptères de celui des Rongeurs. Ce rapprochement, fondé sur le défaut de plissement des circonvolutions, sur le manque de développement des hémisphères, sur la situation des Tubercules quadrijumeaux, très reportés en arrière, comme chez les Vertébrés inférieurs, se trouve justifié par l'infériorité de l'intelligence des Chauves-Souris et la prédominence de leur instinct. Dans la série zoologique l'instinct grandit au détriment de l'intelligence. Celle-ci est en raison inverse de celui-là. L'accroissement de l'instinct suppose nécessairement l'amoindrissement de l'intelligence.

Chasseresses consommées, les Chauves-Souris gobent les insectes nocturnes avec une adresse qu'égale seule leur insatiable voracité, détruisant avec entrain le monde crépusculaire des Phalènes, des Cousins, des Moucherons, des Noctuelles, etc.. La prestesse et la sûreté de leur vol émerveillent les observateurs, dont l'œil suit avec peine les brusques caprices de leurs évolutions et l'inextricable lacis de leurs voltiges.

---

[1] Les relations de ces trois derniers Ordres s'établissent encore par la forme du placenta. Le placenta est un organe mou, véritable éponge circulatoire, qui se développe à l'époque de la gestation et qui sert d'intermédiaire et de milieu respiratoire et nutritif entre les vaisseaux de la mère et les vaisseaux du fœtus.

Dans ces trois groupes, le placenta ressemble à un disque, tandis que chez les carnassiers proprement dits il affecte une disposition zonaire. M. le professeur Contejean, de la Faculté des Sciences de Poitiers, a même proposé de diviser la classe des Mammifères en deux sous-classes : ***Monodelphes*** et ***Didelphes***, et de subdiviser celles-ci d'après la forme du placenta en 1° ***Discoplacentaires*** (Primates, Quadrumanes, Chéiroptères, Insectivores, Rongeurs, etc.) 2° ***Zonoplacentaires*** (Carnassiers, Carnivores amphibies, etc.) 3° ***Polyplacentaires*** (Ongulés, Cétacés.) (Revue des cours scientifiques, 1868-69.) M. de Quatrefages a fait en outre ressortir les analogies du cerveau des Chauves-Souris et du cerveau des Oiseaux.

Les expériences de Spallanzani, entreprises par ce savant au XVIIIe siècle sur ces mammifères volants, ont établi la puissance de leur instinct, l'admirable finesse de leur ouïe et leur exquise sensibilité générale.

Spallanzani creva les yeux des Chauves-Souris qu'il possédait. Aveugles, les Chauves-Souris, qu'il avait lâchées dans sa chambre, décrivirent des courbes aussi sûres et aussi capricieuses que si rien ne s'était passé.

Il tendit ensuite des fils au travers de la pièce et multiplia les obstacles au moyen de rameaux et de buissons entrecroisés : les Chauves-Souris se jouèrent de ces embarras, passèrent et repassèrent entre les piéges plus sûrement que des écuyers de cirque dans des cerceaux.

L'excessif développement de leurs ailes, dû à l'allongement extraordinaire des phalanges des doigts que réunit une membrane fine et veloutée, leur a donné un aspect fantastique, accru encore par l'étrangeté de leur physionomie. Les Mythologies se sont emparées de ce type pour y incarner leurs plus repoussantes conceptions.[1] Leur tête rappelle en effet volontiers un vilain masque humain, dont la laideur s'aggrave par l'amplitude exagérée des oreilles. Un lobe de cet organe, le tragus ou oreillon, prend même chez quelques espèces une telle ampleur qu'on croirait les oreilles doubles. Quand de plus on les surprend, le jour, dans les grottes ou les trous qu'elles habitent, suspendues par les ongles des pieds, la tête en bas, enveloppées de leurs ailes comme d'un manteau, découvrant leurs maigres et longs tibias, on conçoit aisément que ces stalactites vivantes aient évoqué dans les cervelles hantées une légion de subtils esprits, lutins et farfadets, gnomes et goules. Le singulier aspect de ces Chéiroptères provoquait cette boutade de Bory de Saint-Vincent : que l'homme était une Chauve-Souris perfectionnée.

---

[1] Les Grecs avaient transformé leurs Harpies en Chauves-Souris. Au moyen-âge, celles-ci assistaient au sabbat des Sorcières, en compagnie des Crapauds et des Chats noirs. Dans l'Iconographie de ce temps et à l'époque de la Renaissance, miniaturistes, imagiers, graveurs, peintres, sculpteurs implantaient sur les épaules de Satan les grandes ailes griffues de la Chauve-Souris.

Les Chauves-Souris de la France se répartissent dans les trois genres des Vespertilions, des Rhinolophes et des Oreillards.

Les Vespertilions, ont les yeux latéraux, le nez dépourvu de *feuilles* la face renflée par des abajoues, les oreilles moyennes, l'envergure de quatre à cinq fois supérieure à la longueur du corps, la queue comprise entièrement dans la membrane interfémorale, comme chez les Oreillards.

Les Oreillards tirent leur nom de la grandeur de leurs oreilles, qu'un repli, passant au-dessus du front, réunit et dont l'oreillon par son exagération simule une seconde conque. Leurs yeux sont situés sur le même plan.

Les *Rhinolophes* se reconnaissent à la présence sur le nez d'expansions membraneuses ou *feuilles*, dont l'une, lancéolée, est située sur la racine du nez et dont l'autre, semi-lunaire, borde la lèvre supérieure.

De toutes les Chauves-Souris Européennes, la plus grande est le Murin (*Vespertilio Murinus*). D'humeur peu sociable, très-irascible, le Murin ne souffre ni voisins, ni compagnons et se retire au plus haut des édifices solitaires. Rares en France, les Murins ouvrent leurs grandes ailes en Allemagne et passent parfois en Alsace, où l'on trouve aussi le Vespertilion de Bechstein.

C'est probablement le Murin qui a servi à Albert Durer de symbole pour caractériser son temps, dans une gravure célèbre où la Chauve-Souris étend ses sombres ailes et qui est intitulée *Melancholia*.

Les Noctules, les Sérotines, les Pipistrelles sont les Vespertilions les plus habituels de notre pays.

La Noctule (*Vespertilio Noctula*) a le pelage doux et dégage une odeur musquée très-désagréable. La Sérotine (*Vesp. Serotinus*), sa proche voisine, à pelage plus foncé, laisse entendre un sifflement aigu et n'exhale pas l'odeur de la Noctule. Toutes deux fréquentent le voisinage des Eaux : la Noctule au crépuscule, la Sérotine à la nuit.

Les Pipistrelles (*Vesp. Pipistrelus*) sont les plus petites des trois, mais aussi les plus abondantes. On les entend susurrer et siffloter dans les combles et les poutrelles des édifices publics, où rien ne trouble leur tranquillité.

Le *Vespertilion de Natterer*, dont la membrane interfémorale a le

bord festonné, le *Vespertilion Emarginé* (Et. G. St.-Hil.), à oreille entamée par une forte échancrure, enfin le *Vespertilion de Daubenton*, à oreilles petites, ne quittent guère la Région septentrionale de la France et complètent la série des Vespertilions.

De toutes les Chauves-Souris, les Oreillards (*Plecotus Auritus*) offrent la taille la plus exiguë. C'est à peine si leur corps dépasse en longueur leurs oreilles démesurées. Leur congénère, la Barbastelle (*Plecotus Barbastellus*), moins rare que l'Oreillard, voltige sur les eaux.

Les Rhinolophes comptent deux espèces françaises : le Grand Fer à cheval (*Rhinolophus Ferrum-equinum*) et le Petit Fer à cheval (*Rh.-Hippocrepis.*) Ces deux espèces, à pelage blanchâtre, diffèrent par la taille et par la forme de leurs feuilles naso-frontales. Le Grand Fer à cheval présente une envergure presque double du Petit Rhinolophe.

Les Oreillards fréquentent les bois ; les Rhinolophes et les Murins s'isolent dans les vieilles masures, les clochers, les carrières ; les Sérotines dans les chantiers, au milieu des madriers et des poutres. Les Noctules et les Pipistrelles sociables vivent de concert et s'entassent souvent dans nos cheminées. Les Noctules surtout chassent en troupes sur les rivières et se blottissent en tas, l'hiver, dans les lieux abrités. Les Pipistrelles choisissent les combles, et font bon ménage avec les Barbastelles.[1]

III

L'œuvre qu'accomplissent les Chauves-Souris dans l'air, les Insectivores (Taupes, Hérissons, Musaraignes) l'exécutent à la surface de la terre ou dans les retraites hypogées qu'elles creusent. Si tout le

---

[1] M. Van Beneden, l'illustre professeur de l'Université de Louvain, a, dans un travail récent (1873), donné les preuves d'un fait entièrement inattendu. Les squelettes des Chauves-Souris de l'époque quaternaire trouvés mélangés aux os de l'Ours des cavernes, du Mammouth, du Renne, etc. sont identiques aux squelettes des Chauves-Souris contemporaines. Elles ont traversé cette période sans modifications. (V. *La Nature*, 1873).

monde connaît la Taupe commune (*Talpa Vulgaris*), il n'en est pas de même d'une autre espèce que Savi a découverte dans l'Apennin et qu'on a retrouvée en Provence, la Taupe aveugle (*Talpa cæca*), ainsi dénommée à cause de l'extrême petitesse de ses yeux et de l'étroitesse d'ouverture des paupières.

La Taupe avec sa trompe, que renforce un os de soutien et que termine un disque cartilagineux, est, comme on le sait, un très-habile ingénieur pour ouvrir la tranchée, conduire des sapes, boyauder et creuser des mines. Elle ajoute à cet art un vrai talent d'architecte pour édifier son quartier-général, où les portes et les corridors dérobés sont distribués avec une science étonnante. Le secret de ce dédale et les marches et contre-marches de la Taupe sont aujourd'hui bien connues. Aucune description n'égale en clarté celle que Carl Vogt a consacrée à l'habitation de la Taupe, description qu'éclaire dans le texte une excellente gravure.[1]

« Le solide fort qu'habite la Taupe est un édifice tout particulier et très artistement construit. D'ordinaire il est situé dans un endroit abrité, sous une haie, un mur ou entre les racines d'un arbre à la profondeur de trois pieds au-dessous du sol. Au milieu se trouve une chambre, bien lissée à l'intérieur, affectant la forme d'une bouteille ; elle est rembourrée de mousse et de tiges d'herbes fines, que la Taupe recueille la nuit sur le sol. La chambre a différentes issues : vers le bas un conduit, en forme de siphon, devient plus loin horizontal et débouche dans le tube de sortie commun ; en haut, trois conduits courts mènent dans un chemin circulaire à quelques pouces au-dessus de la chambre. De ce cercle supérieur cinq à six petits tubes conduisent à un second chemin circulaire qui entoure la chambre et est à peu près au même niveau. Du grand chemin de ronde inférieur rayonnent en tous sens souvent jusqu'à douze conduits qui, après un petit parcours, se courbent et débouchent tous dans le tube de sortie commun. De cette façon la Taupe a, de tous côtés dans sa chambre, des issues qui lui permettent de se sauver dans toutes les directions sitôt qu'un danger la menace. Le tube de sortie est un chemin large, bien battu et lisse en dedans, qui a souvent 100 et 150 pas en direction horizontale et c'est à son extrémité

---

[1] Carl Vogt. *Leçons sur les animaux utiles et nuisibles.* — Paris, 1875.

que commence en réalité le terrain de chasse reconnaissable aux buttes soulevées. Le terrain de chasse se compose de chemins sans régularité, creusés tout en chassant, car la Taupe pousse la terre devant elle et, en la rejetant dehors, forme des buttes de distance en distance. A chaque chasse, elle creuse de nouveaux chemins, rejette de nouvelles buttes, et il est rare qu'elle repasse une seconde fois dans le même endroit. Les taupiers habiles savent très-bien cela; aussi placent-ils leurs piéges dans le tube de sortie même, où la Taupe passe au moins six fois par jour, au grand étonnement des profanes qui voient placer les piéges dans des endroits où l'on ne voit aucune taupinière. »

On évalue à un peu moins de la moitié de son poids la quantité de vers blancs ou de larves qu'elle dévore. A côté de ses services, sa dent produit beaucoup de dégâts, en coupant une foule de racines. Malgré les éloquents plaidoyers prononcés en sa faveur, l'utilité de la Taupe est très relative et dès que leur nombre se multiplie, il faut provoquer l'œuvre destructrice et bienfaisante du taupier.

Le Hérisson (*Erinaceus Europeus*), dont la mission est identique, est au contraire un animal inoffensif pour nos cultures et méritant à tous égards d'être sauvegardé. Somnolent tout le long du jour dans des trous où, roulé en boule, il présente de toutes parts ses dards à l'ennemi, le Hérisson ne travaille que la nuit. Flairant comme un chien, fouillant de son groin la terre comme la Taupe, et fouissant avec les ongles de ses pattes à cinq doigts, il se nourrit de vers, de limaces, etc., et se régale de mulots et de rats. Près d'Astrakhan, pour en purger les maisons, on l'élève en domesticité et il y remplace avantageusement les chats. Il attaque et tue les Vipères, dont les crochets injectent inutilement leur venin dans sa chair.[1]

Le Hérisson est de tous nos hibernants l'animal qui, aux approches de l'hiver, tombe le plus vite en léthargie.

En économie domestique, il a dans certaines parties de l'Espagne une destination alimentaire. On l'y mange malgré sa mauvaire odeur.

Il n'est pas jusqu'à la numismatique qui n'en tire parti : un Hérisson aux piquants dressés symbolise, au revers d'une monnaie

---

[1] D'après Carl Vogt, sur des expériences de Pallas, le naturaliste russe, de Lenz et de Link.

de Louis XIV, l'orgueil et les prétentions à l'invulnérabilité du grand roi, avec cette devise : *Semper conspectus in armis* (1684).

Un autre fouisseur, le Desman (*Mygale Pyrenaica*), si remarquable par sa trompe cylindroïde qu'il manie avec adresse dans toutes les directions, relie très-naturellement le Hérisson et la Taupe aux Musaraignes.

Le Desman des Pyrénées a été découvert dans le Tarbesan, vers 1835, par M. Desrouais. Il hante le bord des rivières où il pratique des corridors à trou de sortie noyé et à chambre terminale, située bien au-dessus du niveau des eaux et par suite à l'abri des inondations. Le Desman, comme les Musaraignes, dégage une forte odeur musquée.

Les Musaraignes, malgré leur néfaste réputation, sont parfaitement inoffensives. De leur museau effilé et flexible elles sondent et fouillent en sifflotant les replis du sol, pour y chercher leur nourriture.

On en compte trois espèces :

La Musaraigne aquatique (*Sorex Fodiens*), de couleur noirâtre, chasse dans les eaux, où elle s'empare des grenouilles et des poissons dont elle ouvre le crâne pour en extraire la cervelle. On en a décrit récemment une variété pyrénéenne, à face ventrale, d'un blanc uniforme et sans moucheture.[1]

La Musaraigne des sables ou Musette (*Sorex Araneus*) est grise et ne s'éloigne guère des habitations rurales. La dernière, la Musaraigne carrelet (*Sorex tetragonurus*), à poils noirâtres, doit en être rapprochée par la taille et les mœurs.

Les dents de la Musette sont blanches, les dents de la Musaraigne aquatique et de la Musaraigne carrelet sont rouges. Le nombre de leurs petites molaires écarte toute confusion : la mâchoire supérieure de la Musaraigne des sables est armée de trois fausses molaires, la Musaraigne d'eau en a quatre et la Musette carrelet, cinq.

La dentition des musaraignes occupe une place intermédiaire entre le système dentaire des Insectivores et des Rongeurs, qu'elles annoncent.

---

[1] Société d'Histoire naturelle de Toulouse. (Communication de M. Trutat.) 1874

IV

Les Rongeurs n'ont que deux sortes de dents : les incisives et les molaires. Les canines manquent. A leur place, un espace vide ; la barre, comparable à la barre des chevaux, sépare les premières des secondes. Les incisives croissent durant toute la vie des rongeurs. Leur frottement réciproque les use et les biseaute en dedans, particularité qui tient à la plus grande dureté et à la plus grande compacité de l'émail de la partie antérieure de la dent.

Généralement les Rongeurs ont de trois à quatre molaires à chaque branche de mâchoire. Parmi les Rongeurs indigènes, les Écureuils, les Marmottes et les Léporides (lièvres et lapins) font seuls exception à cette règle.[1]

Si maintenant, se plaçant au point de vue spécial des mœurs, des habitudes et de la physionomie, on compare les Insectivores (Taupes, Hérissons, Musaraignes) aux Rongeurs (Rats, Campagnols, etc.,) il est impossible de ne pas apercevoir le lien qui les rattache les uns aux autres, tout en n'oubliant pas les caractères odontologiques qui les séparent et que nous avons mis en lumière plus haut.

Les Taupes rappellent un certain nombre de Rongeurs à existence souterraine (Spalax, Rats-Taupes ou Bathyergues, etc.) ; les Hérissons restent comparables aux Porcs-Épics, les Musaraignes, aux Rats et aux Campagnols etc., Sans la trompe qui effile leur nez, les Musaraignes seraient facilement confondues avec ces derniers pour l'habitude extérieure ; le caractère insectivore de leurs mandibules les en éloigne complétement. Les plus répandus de tous les Rongeurs sont précisément les Campagnols et les Rats. Bien que très-voisins, la structure de leurs molaires les a fait grouper à part. Les molaires

[1] Formules dentaires des genres habitant la France. Léporides, 28 dents : Incisives $\frac{4}{2}$ Molaires $\frac{6-6}{5-5}$ Ecureuils (chez les jeunes) et marmottes, 22 dents : Incisives $\frac{2}{2}$, Molaires $\frac{5-5}{4-4}$ Castors et Loirs, 20 dents : incisives $\frac{2}{}$ Molaires $\frac{4-4}{4-4}$ Rats, Campagnols, Hamsters, 16 dents : incisives $\frac{2}{2}$ Molaires $\frac{3-3}{3-}$.

des Campagnols sont plissées et leur couronne aplatie, tandis que la couronne des molaires des Rats est garnie de tubercules émoussés, nouveau point de contact avec les Insectivores.

Les Campagnols les plus communs sont le Rat d'Eau (*Arvicola amphibius*), de la grosseur et de la couleur du Rat noir, mais à tête plus courte et plus trapue, et le Campagnol des champs (*Arv. Arvalis*), à poils jaunâtres, celui-ci très redoutable par les dévastations qu'il exerce dans les champs de blé. Au début de ce siècle, les Campagnols avaient à ce point pullulé dans l'Ouest que leurs bataillons affamèrent la Vendée.

Un autre Campagnol, plus déprédateur encore, le Campagnol Econome (*Arv. Œconomus*) n'apparait heureusement qu'avec une extrême rareté dans les départements du Nord. Les Campagnols Economes parcourent la Sibérie, leur lieu d'origine, en masses énormes, filant toujours en ligne droite, marchant la nuit, dormant le jour et laissant derrière eux, comme après une retraite de Moscou, d'innombrables cadavres sur une route de 900 lieues.

M. de Caumont a pris à Portet (Haute-Garonne), le Campagnol de Savi (*Arv. Savii*), qu'on croyait propre à l'Italie et peut-être à la Provence, sur son territoire alpestre.[1] Les oreilles de ce Campagnol sont presque nulles et sont dissimulées par les poils.[2]

Dans les Alpes vit le Campagnol des neiges (*Arv. Nivalis*), dont les mœurs curieuses ont été décrites pour la première fois par M. Ch. Martins (de Montpellier)[3] et dont les goûts herbivores s'accommodent aussi bien de l'âcreté des plantes toxiques telles que les Renoncules, les Aconits, etc., que de l'amertume des Gentianes ou de la saveur piquante des Crucifères. Cette immunité alimentaire du Campagnol des Neiges devant des plantes meurtrières pour l'homme est partagée par d'autres Rongeurs, qui broutent sans danger la Belladone, la Jusquiame, la Stramoine, la Morelle noire, etc.

On rencontre encore dans les montagnes des Basses-Alpes le Cam-

---

[1] Soc. de Hist. Nat. de Toulouse, 1874.

[2] La brièveté de leurs oreilles rappelle les Lemmings de Norwége et de Sibérie. A cause de cela, on a constitué un sous-genre (*Microtus*) dont font partie le Campagnol Econome et le Camp. Fauve (Arv. Fulvus. Desm.)

[3] Ann. des Sc. Nat. Paris. 1848.

pagnol à queue blanche (*Arv. Leucurus*) et le Campagnol de Wager (*Arv. Wageri*), à grandes moustaches, plus petit que le Campagnol commun.

Dans le Nord de la France et dans les lieux humides et boisés vivent le Campagnol des ruisseaux (*Arv. Glareolus*), de couleur rougeâtre, à gros yeux saillants, et, dans les environs de Paris, le Campagnol souterrain (*Arv. subterraneus*) dont les yeux s'atrophient, comme ceux de la taupe, par suite de son existence cryptique.[1]

Il s'en faut de beaucoup, pour notre bien, que la tribu des Rats compte autant d'espèces que celle des Campagnols.

L'Asie, cette génératrice de toutes les invasions et de tous les fléaux, nous a envoyé les rats. Ils apparurent en Europe à diverses époques. Un des résultats les plus sérieux des Croisades ne fut pas seulement le rétablissement depuis longtemps interrompu du commerce avec les Echelles du Levant, mais encore la venue du Rat noir à la suite des Croisés.

Quelques siècles plus tard, ce fut le tour du Surmulot: le va-et-vient de la navigation entre les Indes et l'Angleterre l'introduisit dans les Iles Britanniques vers 1730. Selon d'autres versions, le vaisseau qui apportait en Angleterre Guillaume d'Orange y apportait à la fois une royauté et le Surmulot.[2] Parti de Hollande ou d'Angleterre, ce Rat n'a pas seulement conquis l'Europe: avec un égal bonheur, il s'est répandu sur le continent Américain et de là en Australie. En 1814 et en 1815, les Cosaques en amenèrent à Paris un énorme contingent. Les Cosaques évacuèrent la ville: le Surmulot, en dépit des traités, resta. L'invasion, qui cessait à la surface, se poursuivait dans la profondeur. Le Paris souterrain fut conquis. Sous la dent du Surmulot, le Rat noir a succombé, subissant le sort des faibles en face des forts. Si le Rat noir n'a pas été totalement

---

[1] Pour compléter la liste des Campagnols, nous citerons le Shermaus d'Alsace (Arv. terrestris), le Camp. montagnard (Arv Monticola) (Pyrénées), tous deux voisins du Rat d'eau, mais en différant par la forme de la tête et la brièveté comparative de la queue ; le Camp. des Pyrénées (Arv.Pyrenaicus), sur les flancs du Pic du Midi, le Camp. Mineur (Arv. Cunicularius) de la Champagne et le Camp. Négligé (Arv. neglectus) des Ardennes et des Pyrénées. On a décrit d'autres Campagnols que nous passons sous silence à cause de l'incertitude de leurs caractères.

[2] P. Mesnault, l'*Intelligence des Animaux*. — Paris.

anéanti, il le doit à ses préférences pour le grenier, qui le sépare de son ennemi de toute la hauteur des étages interposés.

Le Surmulot (*Mus decumanus*) pullule dans les caves, les canaux, les égouts, avec une puissance prolifique que les Bouledogues ont peine à réprimer. C'est lui qu'on rencontre, le soir, dans les rues de Paris, le long des gondoles, daignant à peine se déranger sous les pas des passants. Pendant le dernier siége, combien périrent, se massacrant entre eux impitoyablement ou massacrés par les Parisiens affamés, nourriture vraiment obsidionale par le goût détestable et la désagréable odeur musquée de leur chair. C'est le *struggle for life*, le combat pour l'existence. Violentes étaient les batailles sur terre et sous terre: au-dessous les rats, au-dessus les hommes. Quelle leçon! ..... pour les Rats.

Le Surmulot, le plus gros de tous les rats, a le pelage brun, les yeux ronds et proéminents, la queue écailleuse et nue et les mâchoires presque égales.

Le Rat ordinaire ou Rat noir (*Mus Rattus*) a la mâchoire inférieure bien plus courte que la supérieure, les oreilles grandes, les moustaches longues. Sa couleur noire, le moindre volume de ses yeux, sa taille plus courte, sa tête plus petite servent à le distinguer du Surmulot. Dans cette espèce, l'albinisme est fréquent et les variations des teintes du noir au blanc fort nombreuses.

Lesson (de *Rochefort*) a découvert dans l'hôpital de la marine de cette ville une espèce étrangère, qu'il a appelée le Rat bleuâtre (*mus subcœruleus*,) à cause de sa couleur ardoisée. L'appendice caudal, au lieu d'être nu, présente le long de ses anneaux des poils fasciculés et un bouquet terminal. Comme les autres rats, il a été certainement importé des colonies.

A ces rats indigènes, il faut joindre le menu peuple des *Micromydes*, les Souris.

La plus grosse de toutes est le Mulot (*Mus Sylvaticus*,) le rat des champs de La Fontaine. D'un volume un peu supérieur à la Souris et de teinte jaunâtre, les Mulots et leurs variétés ont les habitudes agrestes des Campagnols. Le développement de leur train postérieur constitue une remarquable particularité et permet à l'animal de se poser dans une attitude verticale, à la manière des Gerboises.

Comme le rat noir, la Souris (*Mus Musculus*) se plaît dans nos demeures. Avec son air fûté, elle se faufile sans bruit aux meilleurs

endroits, grignotant consciencieusement les noisettes et les fromages, passant sans trouble du garde-manger à la bibliothèque où elle s'assimile la substance d'indigestes in-folio et où elle digère la prose et les vers avec une égale indifférence.

Quelques zoologistes avaient affirmé les goûts mélomanes de la souris. Brehm révoquait cette opinion en doute.[1] Cette mélomanie a été récemment confirmée par une observation du docteur Bordier qui, chaque soir, entendait une souris, plongée dans un ravissement extatique, répéter les airs chantés par ses serins.[2]

La souris serait le type du mammifère réduit à sa plus simple expression, si elle n'était dépassée en petitesse par un autre spécimen micrommalogique, le Rat-Nain ou Souris des Moissons (*Mus Minutus*), de moitié plus petite que la Souris. Shakespeare, s'il l'avait connue, l'aurait attelée au char minuscule de la reine Mab.

Cette souris, au corps rougeâtre et à ventre blanc, a été signalée en Saintonge, il y a environ vingt ans, par Lesson. Elle construit, avec la même industrie que la Fauvette des Roseaux, un nid à claire-voie qu'elle suspend au chaume des blés et que le vent balance.

La grande famille des *Muridés*.(Rats) comprend de plus les Castors et les Loirs.

Le Castor (*Castor Fiber*) n'est plus représenté en France que par quelques individus disséminés sur les bords du Rhône et sur les bras du fleuve qui longent la Camargue et la Crau.

Les Loirs ou *Myoxiens* sont au nombre de trois : le Loir, le Lérot et le Muscardin.

Espèces sylvicoles, les Myoxiens habitent les lieux couverts et, comme Amaryllis, aiment les châtaignes et les noix.

Les Loirs s'intercalent par l'aspect entre les Rats et les Ecureuils.

Le Loir (*Myoxus Glys*) se cantonne dans la France méridionale. On le reconnait à sa queue très touffue, à sa taille, à la forme de ses oreilles dont l'extrémité est plus large que la base.

Le Lérot (*Myoxus Nitela*), plus petit que le précédent, porte une bande noire qui recouvre les yeux et la base des oreilles. Il dégage

---

[1] Brehm. — *Les Mammifères*. — Paris, 1867.
[2] La Nature, 1876.

une odeur murine et sa chair, loin d'être savoureuse comme celle du Loir, est de fort mauvais goût.

De la taille d'une souris, le Muscardin (*Myoxus Avellanarius* résume le Loir et en est la miniature. Croque-noix émérite, il se bâtit une bauge, ouverte par le haut, comme celle de l'Écureuil.

Les Loirs tombent l'hiver en léthargie. Dès que le froid les saisit, ils s'entassent dans le creux des arbres et là, peletonnés les uns contre les autres, ils attendent le retour de la belle saison.

Un autre rongeur, particulier à l'Alsace, le Hamster ou Rat à abajoues (*Cricetus Vulgaris*) tombe aussi dans l'engourdissement, mais seulement par les froids les plus intenses. Avant les rigueurs de l'hiver, il prend la précaution de boucher les issues de son terrier.

Le Hamster ressemble beaucoup aux rats dont il a la dentition, le facies et le pelage. Il s'en distingue de suite à la grosseur de sa tête et à la largeur de sa face, élargissement qu'expliquent ses sacs buccaux ou abajoues placées sur le côté et qui lui servent de besaces pour le transport de ses provisions.

Le type des mammifères hibernants, c'est la Marmotte (*Arctomys Marmotta*). A l'entrée de l'hiver, elle est enveloppée d'une épaisse couche de graissé, son combustible de réserve, sa houille animale, destinée à brûler lentement pendant l'hiver au foyer de la vie, le poumon.

Avec une admirable prévoyance, elle se prémunit contre les rigueurs du climat alpin, entassant du foin dans sa bauge et en bouchant les orifices avec de la terre gâchée ou du torchis.

On a calculé qu'à l'état d'activité la Marmotte brûle au poumon, par heure et par kilogramme de son poids, 1 gramme 2 décigrammes de charbon. En léthargie, cette consommation horaire s'élève à peine à 5 centigrammes, c'est-à-dire vingt-quatre fois moins.[1]

La Marmotte se prête à la domestication ; elle a la propreté minutieuse du chat, aime les caresses de son maitre qu'elle s'accoutume à suivre. Comme le chat, elle professe pour le chien une profonde an-

---

[1] L'homme adulte à l'état de repos consomme environ 34 grammes de charbon dans le même temps. (*Ann. de Chimie et de Physique*, d'après les travaux de Scharling.)

tipathie. Quand elle joue, assise sur son arrière-train, elle imite avec les pattes les mouvements des jeunes chats et des lapereaux.

A l'état sauvage, les Marmottes, avec leur prudence ordinaire, ne s'abandonnent jamais à leurs jeux sans une entière sécurité. Leur camp est gardé par des sentinelles qui, à la moindre alarme, avertissent la troupe d'un coup de sifflet.

Les *Sciuridés* (Ecureuils) ont dans la faune deux représentants : l'Écureuil Vulgaire (*Sciurus Vulgaris*) très répandu dans les régions forestières, et l'Écureuil des Montagnes (*Sciurus Alpinus*).

A Compiègne, on chasse l'Écureuil pour en faire des pâtés ; les Écureuils de nos Landes ont un goût trop térébenthiné pour être estimés des gourmets.

Les Écureuils présentent de nombreuses variétés, dont le poil se fonce du gris au fauve, à mesure que la latitude devient plus méridionale. La fourrure appelée le Petit-Gris provient justement des Écureuils du Nord.

L'Écureuil des Alpes est plus rare et de taille plus réduite. Il habite les régions froides des Alpes et des Pyrénées, où son pelage se teinte de noir, autre exemple de l'influence des hauteurs sur le mélanisme des animaux.

L'ordre des Rongeurs se termine par le groupe des ***Léporidés***, lièvres et lapins, dont certaines espèces exotiques sont si voisines et tellement mélangées des caractères des deux espèces typiques que le nom de l'une ou de l'autre leur est indifféremment applicable. Dans les Charentes, il y a même une espèce qui, à cause de sa physionomie et de sa couleur, porte le nom de Lapin-Lièvre.[1]

Ce qui caractérise spécialement ce groupe de rongeurs, ce sont la présence de deux paires d'incisives à la mâchoire supérieure, exactement appliquées l'une derrière l'autre, la forme de la tête, la longueur des oreilles, les poils de la face interne des joues et ceux qui revêtent la plante des pattes, le développement considérable de l'arrière-train, enfin une disposition anatomique de l'intestin dont l'énorme cœcum est parcouru par une lame membraneuse en spirale.

---

[1] *Bull. de la Soc. d'Anthrop.* — A. Sanson, 1872.

L'allongement des membres postérieurs, surtout chez le lièvre, entraine des modifications de locomotion analogues au mode de progression sautillante des Kanguroos et d'autres Marsupiaux : le lièvre saute plus qu'il ne marche.

Le Lièvre commun (*Lepus Timidus*) est répandu dans toute l'Europe, où il offre, de régions à régions, des variations accessoires de volume et de couleur. Ainsi les lièvres de montagnes sont d'ordinaire plus foncés.

En hiver principalement apparaissent les lièvres voyageurs ; les uns en quête d'une compagne, les autres fuyant le froid. Les lièvres de passage filent toujours droit et ne reviennent pas au gite comme les lièvres cantonnés.

Dans les plaines du Tarn et du Lot descendent à cette époque les lièvres cévenols ; dans les plaines de la Garonne les lièvres des Pyrénées, comme sur le Rhône les lièvres des Alpes.

Le Lièvre est indigène ; le Lapin (*Lepus Cuniculus*) est originaire d'Afrique. Transporté en Espagne, il s'est de là propagé et dispersé dans toute l'Europe.

Le Lapin diffère du Lièvre par la moindre étendue des membres postérieurs ; par des oreilles plus courtes, quoique en domesticité elles s'allongent beaucoup ; par leur bout non maculé de noir, par la coloration du pelage, etc.

L'opposition résulte bien davantage de leurs mœurs.

Il y a entre lapins et lièvres la même parenté générique et aussi le même contraste de caractère et la même antipathie qu'entre le chien et le loup. La nature, qui a rapproché si fort ces espèces au point de vue anatomique, a mis entre elles l'infranchissable barrière du tempérament.

Le lièvre vit à la belle étoile, le lapin dans un terrier. Le lapin est sociable et par conséquent plus intelligent, ce que confirme l'expérience ; le lièvre recherche l'isolement, est obtus et farouche. Le lapin se domestique, le lièvre garde sa sauvagerie rétive. Comme les chiens et les loups, les lièvres et les lapins qui se rencontrent se battent avec fureur ; la victoire reste habituellement au moins sot des deux, au lapin.

Malgré cette aversion furieuse, on a réussi à croiser le lièvre et

la lapine, et les sujets, issus de ce rapprochement, ont reçu du professeur Broca le nom de *Léporides*.

Ces léporides ont été le sujet de nombreuses discussions scientifiques concernant la question de l'espèce et de sa fixité.

Buffon avait échoué dans de pareilles tentatives d'accouplement. En 1774, l'abbé Dominique Gagliari triompha des répugnances d'un lapin et d'une hase ; les produits ne furent pas suivis et l'histoire de cette famille fut perdue.

En 1850, M. Roux, président de la Société d'Agriculture d'Angoulême, obtint de la fécondation d'une lapine par un lièvre des hybrides du premier sang. Il les croisa de nouveau avec un lièvre, et ces quarterons, d'après ses affirmations, constituaient un type intermédiaire *fixe*, se reproduisant indéfiniment. Mais, ici, les objections s'élevèrent.

Tandis que M. Broca, sur le témoignage de M. Roux, soutenait la fécondité continue de ces hybrides et donnait à cette création nouvelle une valeur *spécifique*, on contestait ailleurs la validité de ces conclusions, non pas quant à la fécondité, mais bien quant à la fixité du produit.

M. I.-G. Saint-Hilaire constatait chez les léporides des phénomènes de *réversion*, c'est-à-dire de retour vers les types primitifs, lièvre ou lapin.

En 1868, M. Gayot, qui avait obtenu, dans sa propriété de Brétigny-sur-Orge (près Paris), des hybrides d'un lièvre et d'une lapine, avait distingué parmi ces produits deux variétés qu'il qualifia : l'une de *léporide ordinaire* à poil de lapin, l'autre de *léporide longue-soie*, à poil de lièvre, mais plus long et plus fin. Il présenta cette année même à la Société d'Agriculture de Paris un léporide quarteron, lequel était franchement revenu au type *atavique* (réversif) du lapin. En 1871, ces léporides étaient arrivés à la sixième génération, lorsque M. A. Sanson alla les observer à Brétigny.

Dans la communication dont M. A. Sanson saisit la Société d'Anthropologie, en février 1872, il soutint l'impossibilité d'accorder à cette hybridation tout caractère *spécifique*. Parmi ces léporides, « les uns, disait-il, oscillent entre le lapin et le lièvre, les autres sont décidément revenus au lapin. Il n'y a donc point là un groupe spécifique auquel un nom d'espèce puisse être justement appliqué. »

La question reste controversée et irrésolue.[1]

Au concours agricole de Bordeaux (1876), nous avons vu un certain nombre de Léporides à pelage blanc et gris foncé. L'exposant, M. Boncenne fils, de Fontenay-le-Comte, nous a assuré de leur parfaite fécondité. Pour notre compte, ces Léporides paraissaient se rapprocher singulièrement du lapin.

(*A suivre.*) Dr L. COUYBA.

---

[1] Voir L. Broca. *Recherches sur l'hybridité animale.* — Paris, 1860.

De Quatrefages, Cours d'Anthropologie au Muséum d'Hist. natur. (in Revue des cours, Sc. VI. – Paris, 1869.)

A. Sanson, *Bull. de la Soc. d'Anthrop. de Paris* (1872).

Ann. des Sc. natur. — Paris, 1872.

EXCURSION AU PAYS DE VALOIS.

I

LA FORÊT DE COMPIÈGNE.

Nous trouvant à Paris, l'automne dernier, nous avons eu le plaisir d'aller visiter la forêt de Compiègne et l'importante forteresse de Pierrefonds, ce spécimen rarissime de la construction militaire du xv[e] siècle, dont la France doit la savante restauration à l'habileté de M. Viollet-le-Duc.

Nous allons, en réunissant quelques notes prises sur les lieux et aux meilleures sources, essayer d'esquisser simplement les choses diverses qui ont frappé notre vue.

L'ancienne forêt royale de Cuise, désignée aujourd'hui sous le nom de forêt de Compiègne, est située sur le territoire de l'arrondissement de Compiègne, département de l'Oise, et au sud-est de ce département. Sa surface est de 14,636 hectares 71 ares; elle est traversée par huit grandes routes, percées sous le règne de François I[er] et qui, partant du centre de la forêt désigné sous le nom de *Puits-du-Roi,* se dirigent vers toutes ses extrémités; elles portent les noms suivants : Moulin, Royal-Lieu, Carnois, Pont-la-Reine, Champlieu, Morienval, La Mariolle, Berne.

Louis XIV fit tracer au Puits-du-Roi un immense octogone, qui coupe les huit routes à 1,400 mètres du centre du carrefour et ajouta cinquante-quatre chemins, à l'aide desquels les huit grandes routes que nous venons de désigner communiquent entre elles.

Sous Louis XV, on ouvrit dans la forêt deux cent vingt-neuf routes nouvelles, y compris les huit pans du petit octogone créé dans celui que Louis XIV avait fait établir, et qui coupe les huit routes à 600 mètres du Puits-du-Roi, plus vingt-sept routes cavalières.

Louis XVI en fit percer plusieurs autres, mais devant un aussi grand réseau à faire entretenir, ce roi ne s'occupa qu'à donner à tous ces chemins un ensemble plus régulier.

Il y a dans la forêt de Compiègne trois cent cinquante-quatre routes, dont la plus courte a deux cent dix mètres; c'est celle de la *Cavalière*, et la plus longue, c'est celle de *Pierrefonds;* partant du dépôt de Saint-Lazare, elle mesure onze mille cinq cents mètres de long sur dix de large. L'ensemble de ces chemins forme une longueur de un million trois cent cinquante mille mètres.

Il y a 278 carrefours gazonnés, où les animaux habitant cette forêt immense se donnent rendez-vous à certaines heures du jour. On y voit des cerfs aux ramures élégantes et en si grand nombre que, lorsqu'ils se mettent en marche, leurs bois rapprochés offrent l'image d'une forêt mouvante; les biches au pelage si fin, au corps si souple et si gracieux, les daims à la membrure forte et nerveuse, les chevreuils aux pieds légers comme des ailes abondent dans ces lieux, et sur les branches des arbres séculaires, une myriade d'écureuils grimpent et sautillent avec une agilité qui vous amuse et vous étonne.

Ces carrefours empruntent divers de leurs noms à la mythologie; d'autres tirent les leurs des exercices de la Vénerie, tels que les carrefours du Hourvari, du Relancé, du Beaurevoir, etc.; d'autres encore de noms d'animaux, tels que carrefours du Cerf, du Renard, du Sanglier; quelques-uns enfin des localités qui les avoisinent. La même remarque peut s'appliquer aux noms des routes et des chemins.

La plus belle de toutes les routes de la forêt de Compiègne est l'immense avenue que Napoléon Ier fit percer en face du château (côté du parc), et qui conduit aux Beaux-Monts. Cette percée a une grande ressemblance avec la grande avenue de Versailles, dite le Tapis-Vert; mais il manque à Compiègne les immenses bassins et fontaines qui, les jours de fêtes, font de Versailles la réalité des rêves enchanteurs des contes des *Mille et une Nuits*.

Toutes ces voies de communication forment un réseau utile pour le transport des produits, agréable pour les promeneurs, piétons et cavaliers, et favorable à la végétation par l'air qu'il introduit dans les massifs, ce qui est un élément indispensable dans tous les lieux boisés.

La forêt est irriguée par vingt-sept cours d'eau qui se ramifient en une foule de branches. Les cassis, très utiles autrefois les jours de

chasse, ont presque tous disparu et ont été remplacés par cent cinquante-sept ponts en pierre, cent-vingt-neuf ponceaux et quelques rares ponts en bois conservés dans les anciens tirés.

Il existe quinze fontaines dont l'eau est généralement excellente; il en est deux de très remarquables; l'une, celle de *Mariolle*, qui coule le long de la grande route de ce nom et, sortant de la montagne Saint-Étienne, possède la singulière propriété de pétrifier le bois; l'autre, dite du *Rosoir*, prend sa source à *Champlieu* et est ferrugineuse. On a découvert là les ruines d'un camp romain et d'une villa. La présence de cette source et la beauté du pays fixèrent sans doute l'attention des envahisseurs et les détermina à s'établir en ces lieux. Champlieu est compris entre le territoire de Pierrefonds et celui de Béthisy.

Les principales essences qui croissent dans la forêt de Compiègne sont : le chêne, le hêtre et le charme. Dans les semis naturels, le hêtre domine; mais, dans les plantations anciennes et dans quelques-unes des nouvelles, le chêne est presque l'unique essence qui ait réussi. Cependant on doit à l'administration des Eaux et Forêts le moyen de cultiver le hêtre, si utile dans les massifs à cause de l'ombre et de l'humus qu'il procure.

La forêt de Compiègne produit, terme moyen, 100,000 stères de bois par an, dont un dixième environ de bois en grume qui se convertit en charpente, en sciage et en fente, et les deux tiers en grand bois de chauffage et en cottrets destinés à l'approvisionnement de Paris; le reste en bois de différentes natures qui se consomme dans le pays.

Le sol de la forêt présente beaucoup de variétés. Les principales sont composées de sables siliceux; la plus grande partie, de sable argileux fertile, et une partie moyenne, de terre argileuse.

C'est dans le silence, le huis clos, pourrions-nous écrire, en présence des chênes séculaires qui peuplent la forêt de Compiègne, que s'exécutent ces travaux modestes et si utiles en même temps auxquels donne lieu le débit du bois, tant de chauffage que d'industrie.

Là se font ces sciages fins et délicats qui vont chez le menuisier et l'ébéniste et qui en sortent métamorphosés en meubles élégants.

C'est au milieu de ces vastes solitudes qu'est réunie souvent sur un point tout une population ouvrière. Vous approchez, vous n'entendez d'abord que le bruit de la cognée et quelques cris de rappel

que répètent les mille échos de la forêt; vous entrez dans l'enceinte, un vrai tableau s'offre à vos regards; le soleil levant éclaire la scène et ses rayons arrivent sur la prairie tamisés par l'immensité des feuilles des arbres de haute futaie, la ligne des ateliers est en face de vous; là sont rangés par ordre les équarisseurs; les uns prennent des mesures, les autres font retentir l'air sous les coups redoublés de leurs haches ; ici on fend les arbres, là on les découpe pour en faire du bois de chauffage ; d'autres enfin débitent le bois de sciage. C'est une vraie fourmilière de travailleurs et le plus grand ordre règne parmi eux.

L'heure de la pause pour le déjeuner vient d'être annoncée par le son d'une cornemuse et, presque aussitôt, toute cette armée d'ouvriers arrête son élan pour chercher dans le repos de nouvelles forces. Nous nous approchâmes d'un bon vieillard encore vert, aux formes athlétiques et dont la physionomie franche et joviale nous promettait une causerie intéressante. Nous ne nous étions pas trompé. On est charmé de la naïve simplicité que mettent dans leur récit ces hommes qui, à tous égards, méritent bienveillance et protection. Si quelqu'un connait l'histoire de la Forêt, c'est bien le bûcheron qui procède à l'abattage des arbres, après les avoir vus durant sa vie traverser sans broncher les ouragans qui, trop souvent, font en quelques instants des milliers de victimes.

Au moment où le bûcheron que nous nous proposions de questionner eut terminé son repas, nous le vîmes sortir de sa poche une énorme pipe dont la couleur fort noire indiquait un long et vieil usage ; il la bourra méthodiquement et, quand il l'eut allumée, nous nous approchâmes pour le prier de nous donner les détails qu'il pouvait connaître sur la forêt. Ce fut pour le vieux bûcheron une vraie partie de plaisir. Sur son invitation, nous prîmes place sur un arbre déjà équarri et, sous sa dictée, nous écrivîmes les notes qui nous servent aujourd'hui à la rédaction de ces lignes. Que le bon père Mathieu reçoive ici l'expression bien sincère de toute notre reconnaissance pour le plaisir qu'il nous a procuré en quelques instants. Après avoir causé assez longuement de la forêt, cet aimable conteur me demanda si, dans mon pays, j'avais eu la bonne fortune de voir sur pied des chênes centenaires. Je répondis négativement ; alors, levant le bras droit et indiquant en face de nous une excavation de terrain considérable, il me dit : « là, vivait encore l'an dernier un « chêne âgé de 320 ans; il n'avait pas moins de 2 mètres 65 de cir-

« conférence dans son milieu. Il demanda, pour son abattage, le
« travail de cinq ouvriers pendant six jours. Ils creusèrent autour
« du pied une excavation que vous voyez encore et qui a 20 mètres
« de circonférence sur 1 mètre 50 de profondeur, ce qui causa le
« déplacement de 25 mètres cubes de terre environ. Les racines
« produisirent 25 stères de bois ; le corps de l'arbre, de 7 mètres
« de long, en donna 15 de charpente ou de sciage et les branches,
« en bois de chauffage de différentes espèces, 41, ce qui fait en tout
« 88 stères de bois, tant plein que vide.

« On employa pour le scier deux *manigottes* et deux *passe-partout.*
« La manigotte a dix pieds de longueur, son fer de scie a deux
« pieds de large ; elle était mise en mouvement par quatre ouvriers
« et j'en étais. Pour débiter le corps de cet arbre et en faire des
« madriers, nous fûmes obligés de creuser un trou assez profond
« pour permettre le jeu de la scie et nous mîmes en travers deux
« poutrelles sur lesquelles nous l'amenâmes en le roulant. »

La cornemuse annonça la fin de l'heure de la pause ; mon conteur s'arrêta, la physionomie enluminée par le souvenir du succès qu'il avait obtenu dans cette opération périlleuse et terminée sans accident. Les ouvriers forestiers ont eux aussi leurs victimes du travail ; les accidents se produisent toujours par imprudence, comme sur tous les chantiers ; mais grâce à une grande surveillance exercée au moment des opérations, ces faits malheureux sont très rares.

Nous adressâmes nos compliments à cette intéressante tribu de travailleurs et nous continuâmes notre route vers Pierrefonds. Quelques instants après nous traversâmes Vieux-Moulin, petit village non loin du Mont Saint-Pierre et composé d'une centaine de feux ; il est placé sur une prairie que fertilise le ruisseau de Berne, ancienne dépendance de Saint-Pierre-en-Chartres. On pense que ce village doit son origine à une ancienne métairie érigée en fief et à laquelle était joint un moulin qui n'existe plus aujourd'hui et dont semble avoir hérité le petit hameau de Vivier-Frère-Robert. Rien de plus pittoresque que Vieux-Moulin, situé au milieu de hautes futaies, et rien de plus majestueux que les allées qui y aboutissent et qui sont percées dans des massifs dont le feuillage forme au-dessus d'elles comme un berceau de verdure. Après Vieux-Moulin, nous cotoyâmes les étangs Saint-Pierre peuplés de tous les oiseaux aquatiques qu'une grande fortune peut seule réunir et aux bords desquels est construit un chalet charmant et gracieux qui servait de lieu de ralliement, les

jours de chasse ou de promenade, aux invités que la munificence de Napoléon III réunissait, en automne dans le château de Compiègne, pendant les dernières années de son règne.

Nous continuons toujours notre marche vers Pierrefonds, abrité des rayons chauds du midi par l'épaisse feuillée des arbres séculaires qui bordent le chemin. Le calme le plus imposant règne autour de nous ; et si l'Océan ramène l'homme à son infime infériorité, si la Montagne a ses effets grandioses, la Forêt produit sur l'âme des retours vers le Maître tout-puissant devant lequel l'homme peut en paix se prosterner très humblement, tout en se reconnaissant une bien faible créature.

II

PIERREFONDS.

C'est après avoir longtemps côtoyé une éminence couronnée de hautes futaies et terminée par des broussailles qu'aux yeux vivement surpris apparaissent tout à coup le village et l'imposante masse du château de Pierrefonds. Malgré soi on s'arrête à la vue de cette construction formidable ; on croit voir un géant de pierre portant sa tête dans les nues. Placé comme en sentinelle sur la colline, à l'une des limites de la forêt de Compiègne ; comme autrefois encore, il semble prêt, soit à l'envahir, soit à protéger ses abords ; on pourrait croire qu'il est prêt à faire vomir, par ses meurtrières et du sommet de ses tours, des feux et des projectiles dont les coups sont inévitables et que, par les ponts-levis, vont s'élancer des chevaliers couverts d'armes étincelantes, la lance au poing et montés sur des chevaux aux larges encolures et caparaçonnés de fer. Disons quelques mots du village, qui se présente groupé sur le flanc de la montagne et cherchant protection au pied des remparts qui dominent tout, dans le vallon.

En arrivant par la forêt, nous suivons une route dont la déclivité est assez forte ; elle est bordée par de charmantes et propres habitations, ayant chacune un jardinet bien tenu ; ces maisons sont toutes à deux et trois étages et recouvertes de chaume et ardoises. A gauche, une rangée d'hôtelleries ; à droite, une vaste pièce d'eau sur laquelle se jouent familièrement des cygnes blancs à la gracieuse encolure ; quelques embarcations, confortablement armées, attendent les pro-

meneurs. Sur les bords de la rive droite de ce lac, se trouvent construits le Grand-Hôtel de Pierrefonds et l'établissement thermal où l'on boit, goutte à goutte, quelques verres d'eau ferrugineuse dont la source est peu abondante. Cet établissement est entouré d'un vaste jardin tracé à l'anglaise, tout sillonné par des cours d'eau et se réunissant à la forêt par un parc magnifique. Au dessus de l'hôtel et presque dans le parc, nous remarquons une fort vieille église gothique, sous le vocable de Saint-Sulpice, dont la construction remonte à 1047 ; elle fut élevée par les mains pieuses de Nivelon Ier, seigneur et fondateur de Pierrefonds. A la mort de ce prince, survenue en 1072, ses cinq fils se partagèrent ses biens. Il fut inhumé dans un caveau attenant au côté droit du chœur. L'inscription de son tombeau, que l'on conserve comme un monument curieux sur la manière de transférer la pairie et qui ne révèle d'ailleurs qu'un acte de volonté pur et simple, porte : « Ci-git Nivelon Ier, seigneur « de Pierrefonds, qui a fondé ce lieu et qui a fait le prieur son pair « de fief et de noblesse. »

Nous avons dit que la partie principale du bourg était comme suspendue au flanc de la montagne ; une grande place sans figure régulière occupe le centre de cette agglomération d'habitations généralement affectées à des hôtelleries, cafés et marchands. Au moment où nous gravissons cette place, nous croisons une brillante noce du village avec son cortége de musiciens, d'artificiers et d'invités ; les cloches de Saint-Sulpice envoient dans les airs leurs volées joyeuses et semblent convier tout le pays à chanter avec elles le bonheur des époux ; la poudre mêle ses âcres odeurs aux doux parfums que laisse après elle la jeune et brillante mariée.

Dans ces rues en pente, sous les rayons d'un soleil ardent, les chants et les cris joyeux des gens de la noce nous font souvenir de la pastourelle de l'*Abuglo* de notre grand Jasmin :

> Las carrèros diouyon flouri,
> Tan bèlo nôbiò bay sourti ;
> Diouyon flouri, diouyon grana,
> Tan bèlo nôbio bay passa !...

Après nous être remis de notre fatigue, nous gravissons la rue du Château, à la pente longue et raide et qui nous amène à l'entrée des

ouvrages extérieurs de la forteresse ; sur tout le parcours de ce chemin, nous rencontrons des établissements et des étalages de photographes qui nous offrent des vues du Château, du Village et de la Forêt ; nous acceptons ces souvenirs, et après avoir fait un choix varié de ces reproductions, nous continuons notre pénible ascension.

Nous voici arrivés au sommet de la montagne ; il est 1 heure 10. Le premier sentiment du voyageur, qui dans les constructions modernes ne rencontre plus de ces vastes proportions, soit qu'il examine un palais, soit qu'il observe un fort, est d'abord la surprise ; il ne sait au juste si c'est un palais antique ou une forteresse qu'il a devant les yeux. Il trouve qu'on a transporté dans la forteresse l'architecture élégante d'un château de plaisance, et dans le château de plaisance les vastes proportions d'une forteresse. Il remarque que, si dans les lieux fortifiés les maisons sont dans les forts, on peut dire, du château de Pierrefonds, que la forteresse est dans la maison. En suivant des yeux ces tours élevées et majestueuses, ces courtines dont les corniches sont des mâchicoulis, dont les meurtrières sont des fenêtres élégantes, il admire l'harmonie qui naît du contraste de ces lignes droites et de ces lignes courbes qui se confondent et se lient entre elles.

Les ombres vagues des horizons terrestres ne viennent pas mêler leurs formes indécises aux formes si pures et si hardies qui dessinent ce magnifique et imposant château. De quelque côté qu'on l'examine, c'est l'azur du ciel lui-même qui sert de fond au tableau ; que la voûte céleste soit sombre ou sans nuage, il se détache sur ce vaste fond comme ferait l'épure d'un dessinateur habile.

C'est un dessin au lavis, jeté comme par enchantement au milieu d'une nature sauvage et tourmentée ; c'est encore un contraste.

Si l architecture a apporté dans la construction de ce château tous les trésors de la science, la statuaire y a versé aussi les siens : Çà et là sont incrustées, dans l'épaisseur des murs, de vastes niches environnées de guirlandes de pierre et dans lesquelles sont placées des statues d'un excellent travail.

Le château de Pierrefonds est à la fois une forteresse de premier ordre et une résidence renfermant tous les services destinés à pourvoir à l'existence d'un grand seigneur et d'une nombreuse réunion d'hommes d'armes. Sa force ne consistait pas seulement dans l'épaisseur et la hauteur de ses murailles, dans les solides flanquements

des tours, mais en une sorte d'ouvrages extérieurs que rendait nécessaires l'invention de l'artillerie, déjà prépondérante dans l'art de la guerre.

Le château proprement dit est établi à l'extrémité d'un promontoire formé par le plateau du *Soissonnais* qui, sur ce point, est profondément érodé par des vallées.

Le point extrême de ce promontoire, bien qu'élevé de 25 mètres au-dessus des deux vallons, est en contre-bas du niveau du plateau de 20 mètres environ, de telle sorte que ce plateau commande l'assiette du château.

D'ailleurs, à 250 mètres de la forteresse, le promontoire s'élargit brusquement et, se réunissant à d'autres escarpements, forme deux amphithéâtres qui semblent disposés tout exprès pour permettre d'entourer le château d'un demi cercle de feux.

Toutefois, au moment où Louis d'Orléans élevait le château de Pierrefonds, les armées ne trainaient point avec elles une artillerie à longue portée. Les bouches à feu que possédaient les corps en campagne n'étaient que des pièces de petit calibre, de fer forgé, ou quelques bombardes courtes que l'on chargeait avec des boulets de pierre, dont le tir était parabolique et la portée faible.

Quelle émotion notre cœur éprouve! Nous allons entrer dans la forteresse, sans aucune difficulté; nous nous trouvons en face d'un pont mobile, qui forme la première entrée extérieure, jeté sur un large fossé; cette première défense sépare absolument le plateau de l'assiette du château.

Après avoir traversé ce pont-levis, nous arrivâmes sur l'esplanade qui est entourée de murs garnis de meurtrières et qui est la première place d'armes extérieure. Devant nous un châtelet masque l'entrée du château ; il consiste en une porte et une poterne fermées par un pont-levis. Après avoir traversé le châtelet, et en avant, sont encore deux piles, réunies par un plancher que l'on peut supprimer en cas de siége.

Maintenant, nous avons forcé deux portes ; reste la troisième et la dernière, la plus difficile à emporter et la plus meurtrière à vaincre. A côté de la porte charretière, sous laquelle nous passons quand le pont-levis a été baissé avec un fracas infernal, est une poterne qui n'a que 0,50 de largeur; elle possède aussi un pont-levis dont le

couloir se détourne sous le passage en dehors de la herse. Le passage principal est couronné par trois étages de mâchicoulis, de telle sorte que des gens, qui auraient pu parvenir à s'introduire sous ce passage, auraient été arrêtés par la herse et couverts de projectiles. La herse passée, on trouve à gauche un corps-de-garde qui communique avec le portique, élevé en dehors de la grande salle, et aux défenses supérieures, par un escalier spécial. En entrant dans la cour, à gauche près du portique, un banc de forme singulière servait de lieu de repos à la sentinelle chargée de reconnaitre les personnes qui venaient de pénétrer dans la cour d'honneur par le dernier pont-levis intérieur.

Avant de décrire les services intérieurs, il est nécessaire que nous désignions les tours qui servent de défenses au château. Chacune d'elles est décorée, sous les mâchicoulis, d'une grande statue de preux, posée dans une niche entourée de riches ornements, comme nous l'avons déjà dit plus haut.

Les statues, encore sur les parvis de ces tours ou retrouvées à leur base, ont permis de restituer leur nom. Il devait être d'usage de donner à chaque tour un nom particulier, précaution indispensable, lorsque le seigneur avait des ordres à faire transmettre aux officiers commandants du château.

La grosse tour à droite dépendant du donjon est la tour Charlemagne.

A gauche, celle dépendant du logis seigneurial, c'est la tour César.

A gauche, en entrant, c'est la tour Alexandre.

Au fond, à gauche, c'est la tour Artus.

En face, dans la cour d'honneur, c'est la tour Godefroi de Bouillon.

Au fond de la cour d'honneur, à droite, c'est la tour Josué.

A droite, à l'angle, c'est la tour Hector, et celle du milieu, à droite, qui contient la chapelle, c'est la tour Judas Machabée.

Le donjon du château peut être complétement isolé des autres défenses. Il comprend les deux grosses tours de César et de Charlemagne. L'escalier d'honneur, au pied duquel se trouvait placée une statue en marbre blanc rappelant les traits et le costume de Louis d'Orléans, le fondateur du château, mène aux étages supérieurs.

Le donjon était l'habitation spécialement réservée au Seigneur et

comprenait tous les services nécessaires : caves, cuisines, offices, chambres, gardes-robes, salons et salles de réception. Le donjon de Pierrefonds renferme ces diverses dispositions.

Au rez-de-chaussée sont les cuisines et celliers voûtés, offices, caves et magasins. Le premier étage se compose d'une grande salle de 22 mètres de longueur sur 11 mètres de largeur, de deux salons et de deux grandes chambres dans les deux tours, avec cabinets et dépendances ; le second étage présente la même distribution.

Brisé par la fatigue d'une forte journée de marche, nous essayâmes de prendre un peu de repos dans la chambre à coucher du duc d'Orléans, bien installé dans l'embrasure d'une croisée abritée des rayons du soleil, sur un siége en chêne massif entièrement sculpté et portant les armes du duc d'Orléans. Seul, dans le silence absolu de cette grandiose demeure, il nous plut de rêver au temps passé, à l'époque fortunée de cette royale habitation, nous reportant à ces rares intervalles de repos que laissait la suspension des guerres.

Nous n'entendions plus résonner sur les dalles des corridors le pas lent et mesuré des sentinelles aux pesantes armures, ni les éperons des chevaliers prêts à partir pour quelque expédition lointaine.

Les armures des chevaliers suspendues aux murs, reflétant les rayons du soleil que leur envoyaient sous mille couleurs variées les verrières des hautes fenêtres, ne se trouvaient plus accrochées à leur place.

Les portes et les grilles ne criaient plus sur leurs gonds. Les chevaux, à la membrure forte et puissante, n'étaient plus dans les écuries, mangeant leur avoine avec impatience. Cependant, fermant complétement les yeux, nous voyions encore les seigneurs, chevaliers, pages et serviteurs s'apprêtant pour la chasse projetée ; les meutes sont réunies dans la cour, envoyant aux échos sonores le bruit discordant de leurs aboiements ; les chevaux sont sellés et répondent par leur hennissement aux sons des cors que font résonner bruyamment de valeureux piqueurs. La troupe de chasseurs sort par le pont-levis que le gardien de la porte vient de faire tomber avec bruit.

D'un autre côté, nous voyons le service intérieur aller et venir pour pourvoir au repas du soir, à la nourriture de ce grand nombre de maîtres et de serviteurs, d'ouvriers, de visiteurs, de trou-

badours, qui tous les jours affluent. Devant l'âtre du foyer de cette immense cuisine, que nous avons visitée il n'y a que quelques instants èt qui a pour chenêts des trépieds du poids de deux cents livres, pour pincettes des tenailles de haut fourneau, et dans lequel brûlent des troncs d'arbres, tournent des broches garnies de veaux et de moutons tout entiers.

Une vraie cuisine de Gargantua.

On va puiser, sans jamais les tarir, toutes les provisions nécessaires dans les celliers, les caves, les fruiteries, les laiteries, qui sans discontinuer se remplissent, se désemplissent et ne tarissent jamais.

Enfin..... le jour est près de finir, et bientôt arrivent chasseurs et hommes d'armes qui viennent bruyamment prendre place à la table du festin..... Ils racontent les exploits, les périls de la journée que la châtelaine, les dames et damoiseaux écoutent avec une vive émotion. — Avant de se retirer, l'aumônier ou le pèlerin qui revient de quelque long voyage récite la prière du soir.....

Notre rêverie finit et nous laisse en face de la réalité ; l'heure avancée de la journée nous commande de secouer la lourdeur de notre corps et de continuer la visite que nous avons commencée avec tant d'ardeur.

Nous prenons à gauche un escalier et nous arrivons au troisième étage où nous trouvons, sous le comble, deux appartements lambrissés. Les grosses tours, à cet étage, sont uniquement affectées à la défense.

Pour visiter la grand'salle du rez-de-chaussée et du premier étage, nous descendons dans la cour, où nous prions le gardien de nous donner à boire; il nous fut offert du cidre de Normandie excellent et de l'eau tirée d'un puits qui est établi dans la cour d'honneur, près du portique, vers le milieu, à gauche ; il mesure trente-trois mètres de profondeur, et il servait à l'alimentation des habitants du château et de la garnison, avec l'aide d'une citerne alimentée par les eaux de pluie tombant sur les combles et terrasses.

En face de la porte du portique se trouve, à gauche, la première salle du rez-de-chaussée, suivie de deux autres et formant un immense rectangle mesurant 52^{m} de longueur sur 9^{m},50 de largeur. Bien aérées, bien éclairées, munies de cheminées, ces trois salles pouvaient contenir facilement cinq cents hommes.

A l'extrémité de ces salles, se trouve un escalier à double vis qui monte au portique d'entre-sol et nous conduit à la grand'salle du premier étage et aux défenses.

La grand'salle du premier étage était la salle seigneuriale où se tenaient les assemblées ; elle occupe tout l'espace compris entre le premier vestibule et un mur de refend auquel est adossé une vaste cheminée. Une estrade est placée devant cette cheminée et n'était autre chose que le tribunal du haut justicier ; c'était aussi la place d'honneur dans les cérémonies. Cette grand'salle haute est décorée de peintures et de sculptures. La porte qui donne dans le vestibule est toute brillante de peintures, la voûte est lambrissée et percée de grandes lucarnes du côté de la cour.

La cheminée qui termine l'extrémité de la salle supporte sur son manteau les statues des neuf preuses dont nous avons recueilli les noms : Sémiramis, Deifemme, Lampédo, Hippolyte, Deiphile, Thamyris, Tanqua, Ménélippe, Pentesilée.

Le seigneur se rendait du donjon à cette salle en passant par des galeries ménagées au premier étage, côté nord et côté est.

C'est dans cette immense salle que l'empereur Napoléon III avait fait installer la précieuse collection d'armes formée par ses soins et que nous n'avons pas pu, à notre grand regret, admirer. Cette collection, qui fait aujourd'hui l'objet d'une contestation entre les héritiers de Napoléon III et l'Etat, était composée d'armures complètes dont les plus anciennes datent du milieu du xve siècle, d'une suite de pièces d'armures de la plus grande variété et parmi lesquelles se trouvaient des œuvres d'art merveilleuses, une réunion d'armes de main, de trait et à feu, comme il n'en existe dans aucune collection.

La chapelle que renferme la Tour de Judas Machabée est à peine ébauchée ; les travaux commencés en rendent la visite presque impossible.

Nous avons admiré, dans la cour d'honneur, devant le grand perron du château, une statue équestre en bronze donnée par le ministère des Beaux-Arts et due au talent de M. Frémiet ; cette statue présente, avec une fidélité scrupuleuse, l'équipement d'un seigneur armé en guerre et prêt à charger.

Nous avons visité encore la salle basse avec son immense cheminée où cinquante hommes pouvaient se chauffer ensemble. Les tours d'Artus, d'Alexandre, d'Hector, de Godefroi de Bouillon contiennent

chacune un cachot, dans lequel on ne peut pénétrer que par une ouverture pratiquée au sommet de la voûte en calotte ogivale. Nous demandâmes s'il n'y avait pas d'oubliettes à visiter ; notre cicerone nous conduisit alors vers la tour d'Artus ; là existe, au-dessous du rez-de-chaussée, un étage voûté en arcs ogivaux, au-dessous de cet étage, une cave d'une profondeur de 7 mètres voûtée de la même manière. On ne peut descendre dans cette cave que par un œil percé à la partie supérieure de la voûte ; pour cette opération, il faut avoir recours à une échelle ou à une corde à nœuds ; le premier moyen fut celui que nous employâmes ; au centre de l'aire de cette cave circulaire, est creusé un puits qui a 14 mètres de profondeur et dont l'ouverture de 1 mètre 30 de diamètre correspond à l'œil pratiqué au centre de la voûte de la cave. Ce lieu, qui ne reçoit de jour et d'air extérieur que par une étroite meurtrière, est accompagné d'un siége d'aisances pratiqué dans l'épaisseur du mur. Cette cave était donc destinée à recevoir un être humain, et le puits creusé au centre de son aire était probablement une tombe toujours ouverte pour les malheureux que le seigneur voulait faire disparaitre à tout jamais.....

Ces oubliettes n'étaient pas éloignées du corps-de-garde et se trouvaient placées à l'extrémité de la grand'salle où le maitre des lieux rendait la justice.......

Il nous reste encore à faire la visite extérieure, et l'heure avancée nous presse et nous oblige de dire à revoir à ces lieux si chers à l'histoire et aux arts ; nous n'avons pas voulu leur dire adieu..... espérant bien revenir un jour. Nous sortons de la forteresse par la grande porte et nous suivons un chemin opposé à celui qui nous avait amené ; arrivé sur l'extrêmité du plateau regardant Paris, nous tournons à gauche et nous admirons de près la forte et régulière maçonnerie de ce géant de pierre dont les assises ont une hauteur régulière de 0.33 centimètres ; nulle déchirure, nul tassement ; toute cette construction immense a été élevée par arasements réguliers et est faite pour surpendre les personnes qui pratiquent l'art de bâtir.

Arrivé au pied de la Tour de Josué, nous avons vu une poterne relevée de 2 mètres au-dessus du sol extérieur. Cette poterne s'ouvre sur des passages souterrains, qui ne communiquent aux étages supérieurs que par un seul escalier à vis donnant dans le poste du rez-de-chaussée.

A côté de la poterne est un porte-voix se divisant en deux conduits, l'un aboutissant dans la grand'salle du 1er étage, l'autre dans la grand'salle du rez-de-chaussée. Ce dernier branchement, incliné à 45 degrés, était assez large pour qu'on pût y faire monter ou descendre un homme couché sur un traineau sans ouvrir une seule porte ou poterne. C'était une véritable sortie pour des messagers ou pour des espions.

Dans les parties de la construction ancienne nous avons remarqué des boulets[1] incrustés dans la pierre ; ils ont été logés là, en 1616, par le comte d'Angoulême, alors gouverneur de Compiègne.

Le marquis de Cœuvre, capitaine de Pierrefonds, ayant embrassé, à cette époque, le parti des mécontents,... le Conseil du Roi décida que la place serait *assiégée et réduite*.

Les ouvrages avancés ayant été écrasés de feux furent abandonnés par les assiégés ; le comte d'Angoulême s'en empara aussitôt, y établit des pièces de gros calibre et, sans laisser le temps à la garnison de se reconnaitre, ouvrit contre les grosses tours du donjon, la courtine sud, les trois tours d'Artus, d'Alexandre et de Judas Machabée un feu terrible qui dura deux jours, sans relâche.

A la fin du second jour, le premier avril, une des grosses tours du donjon s'écroula, entrainant dans sa chute une partie des courtines environnantes.

Le capitaine Villeneuve, qui commandait pour le marquis de Cœuvre, s'empressa dès lors de capituler ; la place fut évacuée le 2 avril 1616.

Un an après, le Conseil du Roi Louis XIII alors âgé de quinze ans fit entièrement demanteler le château.

En terminant ces lignes, nous devons remercier, au nom de l'histoire, au nom des arts, l'initiative de Napoléon III, à qui la France doit le déblayement et la restauration de ce rare et magnifique spécimen de la construction militaire du xve siècle, pour lequel cinq millions ont été déjà dépensés.

(A suivre) DELPECH-BUYTET.

Agen, 12 Mars 1877.

---

[1] On en a retiré quelques-uns pour les reconnaître ; ils sont en fer et du poids de 16 kilogrammes.

L'ENSEMBLE DU ROLAND FURIEUX.

CARACTÈRES ET PASSIONS DANS LE ROLAND FURIEUX.

(Suite)

Incapable d'une faiblesse que l'honneur n'avoue point, Bradamante ne veut gagner qu'un seul cœur, celui de son Roger. Pour lui souvent elle combat ; pour lui elle a recours aux armes et aux anneaux enchantés ; chaque fois qu'elle le retrouve, elle lui renouvelle avec franchise le don de sa foi ; et puis la rougeur sur le front, les yeux humides de larmes, elle s'éloigne parce que l'heure n'est pas encore venue où elle pourra le nommer son époux. Sincèrement éprise, elle est jalouse par moments. On lui a dit que Roger accomplit avec Marfise presque tous ses exploits et que cette amazone l'accompagne à travers le monde. Or, Bradamante sait que Marfise est une femme, mais elle ignore qu'elle est sœur du héros ; Bradamante tire donc le glaive contre sa prétendue rivale et, sans l'intervention d'un enchanteur, un horrible combat allait se livrer, combat de femmes jalouses et de femmes armées comme des hommes.

Revenue en son pays, Bradamante s'enferme au château de ses parents ; elle est sûre du cœur de Roger, elle hâte de tous ses vœux le jour où leur union sera possible ; mais voyant ses désirs combattus par un père et par une mère, elle se garde bien de faire comme tant de folles et d'écrire au héros : « Viens m'enlever. » C'est à Charlemagne, son suzerain, qu'elle s'adresse. Elle lui demande, non pas de l'unir à Roger contre la volonté de ses parents, mais de ne point permettre qu'on la marie avec un chevalier qui ne sache pas la vaincre en champ clos. Et, quand Roger à ces conditions l'a conquise, s'empresse-t-elle d'accorder au vainqueur tous ses droits ? Non ; elle se retire dans sa chambre virginale et là, inquiète et silencieuse, elle attend l'heure où la gloire de Roger triomphera de l'obstination paternelle ; oui, elle attend, sans autre protestation que sa pâleur, son tremblement, ses larmes. Ravissante créature en qui viennent s'unir l'idéal de l'amazone et celui de la jeune fille.

Presque aussi belle que Bradamante, Marfise a pu exciter ses soupçons jaloux, mais elle ne les méritait pas : car nulle femme n'est plus éloignée que Marfise de songer à l'amour, même le plus pur. Le cœur de cette fille est d'acier comme son armure, qu'elle quitte à peine une fois l'an. Les combats et les coups d'épée, voilà son unique passion, et lorsque, en la personne de Roger, elle retrouve un frère, c'est toujours le fer à la main qu'elle jure de seconder les vœux de Bradamante et du héros. Sur la grand'route aperçoit-elle des chevaliers de haute mine ; sans colère et sans discussion préalable, elle s'avance et les défie. Pourquoi ? Pour s'assurer s'ils sont plus braves et plus forts qu'elle. Sa farouche valeur la protége merveilleusement contre toute insulte, et voulez-vous savoir comment elle se défend ? Un jour, par exception, elle se trouvait sans son armure. Deux chevaliers musulmans qui se querellaient la virent de loin : « Tiens, dit l'un à son compagnon, tu te plains que je t'ai enlevé ta femme ; prends celle-ci ; je te la donne en échange. » — Viens me prendre, s'écria Marphise ; je ne suis à personne, qu'à moi-même. » Et revêtant le casque et la cuirasse, elle couche avec sa lance l'insolent sur le pré. Depuis ce temps-là, les mauvais plaisants se tinrent à distance.

Singulières figures de femmes, me dira-t-on peut-être et telles qu'on n'en voit plus... si jamais on en vit. Ne vous hâtez pas trop, chers lecteurs, de les reléguer au nombre des fictions ; au delà des mers, nous content certains journaux, dans l'Amérique Anglo-Saxonne, les demoiselles se disputent à coups de revolver des jeunes gens qui ne valent pas Roger. Et ici même est ouverte une arène où les dames prennent maintenant plaisir à descendre ; c'est l'arène littéraire et politique. La plume y sert de lance et l'encre y coule au lieu de sang. On s'y dispute la renommée ; on y débat les questions sociales, on y revendique surtout les droits de la femme. Quelques-unes, parmi celles qui osent engager la lutte, y portent encore une grâce et une réserve dignes de leur sexe. Elles s'arment de bonnes et insinuantes raisons ; elles soutiennent sans réserve de saines idées et, après avoir frappé un coup, rentrent modestement sous leur tente. D'autres cherchent à oublier qu'elles sont femmes, se déguisent sous des noms d'homme, ferraillent toujours, s'acharnent au combat, défient les hommes sur toutes les questions, vont plus loin qu'eux dans tous les paradoxes ; ce sont les Marfises littéraires. S'il nous faut absolument en avoir, ayons-en ; mais que le diable nous en en-

voie le moins possible ! J'exprime là le vœu le plus sincère de mon cœur et je reviens à l'Arioste.

Ne parlons plus de ses amazones ; contemplons dans son œuvre ces êtres charmants qui ne sont et ne veulent être que des femmes. Rappelons-nous ce que souffre et ce que doit valoir aux yeux d'un amant la princesse Olympie. Comme elle sait aimer ! et comme il lui en coûte peu de tout perdre pour se conserver à celui qu'elle adore ! Fille d'un comte de Hollande, elle a été demandée en mariage par le fils d'un roi voisin. Elle a refusé parce qu'elle s'était promise au chevalier Birène, comte de Zélande. Elle a vu ravager ses terres, massacrer toute sa famille par le tyran irrité et elle est demeurée fidèle à son Birène. Elle a fui, elle a vendu jusqu'à ses derniers bijoux pour aller rejoindre le fiancé de son cœur. Elle l'a retrouvé enfin ; elle l'a épousé et, grâce au secours de Roland, elle a recouvré sa couronne. Elle goûte avec délices son bonheur de jeune épouse et se croit fidèlement aimée du mari à qui elle a prouvé tant d'amour. Mais ces hommes parfois sont si pervers ! Birène, uni depuis quelques jours à sa princesse, fait semblant de répondre à son affection et jette les yeux sur *une autre*, sur une captive, enfant de quinze ans, qui fleurissait à côté d'Olympia comme le frais bouton près de la rose épanouie. Et voilà qu'un matin il s'échappe de sa couche nuptiale, emmène sa nouvelle amie, et part, laissant la pauvre Olympia abandonnée comme jadis Ariane, dans une île déserte. Quel réveil ! et que de larmes ! Pour comble de malheur, les corsaires de l'île d'Ebude, apercevant Olympia sur le rivage, débarquent, la saisissent et vont l'offrir en pâture au monstre marin. Sans l'arrivée de Roland, elle était perdue. Le paladin la délivre et, sous ses auspices, un brave prince nommé Odebert, pour qui elle n'avait jamais rien fait, la venge de son ingrat, l'épouse, la rend heureuse ! Que les hommes sont bizarres, mon Dieu ! et en amour peut-on être sûr de quelque chose ? Ni le mal ni le bien ne viennent d'où on les attend ; voilà ce que l'on se dit tout bas en lisant l'histoire d'Olympie.

Cependant toutes les héroïnes de l'Arioste ne sont pas si malheureuses dans leur choix ; il en est que leur époux adore jusqu'à son dernier soupir et, s'il leur est ravi, ce n'est pas par son inconstance, mais par l'implacable arrêt du destin. Quel couple charmant et pur que Zerbin et Isabelle. Tous les orages de leur vie resserrent les liens qui les unissent ; ils sont pareils à deux beaux arbres qui ont entrelacé leurs branches ; plus le vent les agite, plus ils se tiennent

étroitement embrassés. Zerbin aime la gloire et l'aime sans jalousie ; il respecte, il affectionne ceux qui le surpassent en renommée. Son estime pour Roland devient un véritable culte. De quelle douleur il se sent pénétré lorsqu'il voit le paladin, dans un accès de folie, se dépouiller de ses armes, les jeter loin de lui, les disperser dans la plaine et sur la montagne ! Il les recueille pieusement et en forme un trophée, au-dessus duquel il écrit : « Armure de Roland ; que nul n'y touche s'il n'est l'égal de ce héros ! » En ce moment, un chevalier passe sur la route avec une dame ; c'est Mandricart, roi de Tartarie : « Ah ! dit-il, voilà la Durandal de Roland. Je l'ai bien longtemps désirée ; j'en saurai faire usage et je la prends. » Il dit, s'approche sans façon du trophée et en détache le glaive incomparable. Zerbin veut empêcher cette profanation ; mais, malgré son courage, il est trop faible pour lutter contre Mandricart ; il tombe percé de coups et, quelques instants après le départ de son vainqueur, il expire entre les bras d'Isabelle. Avec les secours d'un bon ermite, la jeune veuve enferme dans un cercueil ses restes chéris, les place sur le fidèle coursier de son époux et les conduit ainsi de ville en ville : « Je les déposerai, dit-elle, dans un couvent et, vivante, je m'y ensevelirai sous le voile. »

Non moins triste fut le sort d'un autre couple, aussi gracieux, aussi plein d'amour. Brandimart, prince étranger, appelé par Charlemagne au secours de la France, vient aider son suzerain à repousser les Infidèles et sa chère Fleur-de-Lis l'accompagne dans son voyage. Tous deux sont encore loin de Paris quand un messager les rejoint, portant à Brandimart une lettre de son plus jeune frère : « Notre « père est mort, dit-il, reviens prendre possession du royaume ; « reviens goûter la douceur du pays natal et le charme du foyer ; « j'espère que bientôt tu ne songeras plus à courir, comme tu le fais « jusqu'ici, les aventures. »

Brandimart pouvait prêter l'oreille à cette douce voix, sacrifier la gloire au bonheur, faire comme ces jeunes gens qui, de nos jours, donnent leur démission et se contentent d'être *époux* et *propriétaires*. Mais, emporté par sa vaillance et sa vertu, il poursuit sa route, va se ranger auprès de Charlemagne, et la destinée, aussitôt, pose sur lui sa main de fer. Lorsqu'il est question de terminer la guerre par un combat de trois contre trois, on tire au sort entre les paladins et Brandimart est désigné, ainsi qu'Olivier et Roland, pour croiser le fer avec les rois Infidèles, Agramant, Gradasse et Sobrin.

Il s'arme, il fait des prodige de valeur, mais il est mortellement blessé et Roland, son ami, ne peut que venger son trépas et l'honorer par de magnifiques funérailles. « Sur le passage du cortége, « nous dit le poëte, tous les yeux étaient en larmes. Si beau ! si bon ! « si jeune ! tous les sexes, tous les âges, tous les rangs pleuraient le « guerrier chrétien. Et Fleur-de-Lis, apprenant cette mort, accourut en Sicile où reposait son époux. Elle ne voulait point être consolée parce que son cher Brandimart n'était plus ; elle se fit faire, dans le tombeau même, une cellule où elle passait les jours et les nuits ; insatiable de douleur, baignée de pleurs éternels, en peu de temps elle s'y consuma, et ces deux êtres, si étroitement unis, dormirent bientôt dans le même sépulcre.

(A continuer.)

De TRÉVERRET,
Professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE.

Aujourd'hui encore, chers lecteurs, les œuvres nouvelles sont assez nombreuses et variées pour fournir amplement notre *Bulletin* mensuel.

Une rigoureuse concision nous est donc imposée.

∴

Acquittons-nous d'abord envers les poëtes :

Victor Hugo.— *La légende des Siècles*, 2ᵉ série. (Lévy.— 2 vol. in-8°.)

L'apparition de ce livre a été le principal événement littéraire du mois.

Le souffle qui anime ces pages, l'inspiration fougueuse qui traverse ce poëme procèdent du génie, sans doute, mais d'un génie fait de contrastes. Génie puissant et parfois immense, mais étrange, exubérant, fantasque, désordonné et excessif, souvent puéril et excentrique ; génie fougueux que ne guide pas la foi et dont les erreurs tiennent du vertige.

Au surplus, nous n'examinons pas ici les vices de la conception et de la philosophie générales du poëme; nous restons dans le domaine exclusivement littéraire.

L'appréciation difficile de cette œuvre hybride, tour à tour extravagante et délicieuse, ne s'accommode pas mieux des enthousiasmes bruyants et passionnés que des réprobations systématiques.

Alb. Mérat. — *Au Fil de l'eau*. (Lemerre — 1 vol. in-18.)

Bru-d'Esquille. — *Larmes et baisers*. (Derenne. — 1 vol. in-18.)

Mᵐᵉ Kafft-Bucaille. — *Au soleil de Nice*. (Ghio.— 1 vol. in-12.)

André Theuriet. — *Le Chemin des bois*. (Lemerre. — 1 vol. in-18.)

Après la *Légende des Siècles*, de V. Hugo, les quatre recueils que

nous venons de citer ne peuvent guère nous arrêter. Le silence sera plus bienveillant ici qu'une annotation sincère, sauf peut-être en ce qui concerne le dernier volume qu'il serait juste de recommander sans réserve.

*
* *

Arrivons aux conteurs :

Henry Gréville. — *A travers champs.* — *Autour d'un phare.* (Plon. — 1 vol. in-12.)

Un ouvrage qui ne nous parait pas justifier les éloges dont il a été l'objet.

Arsène Houssaye. — *Alice, Roman d'hier.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

L'auteur d'*Alice* a été bien avisé de ne pas attendre jusqu'à ce jour pour établir sa réputation d'homme d'esprit.

Mme Manoël de Grandfort. — *Le mari de Lucie* (Lévy. — 1 v. in-12.)

Recueil de deux nouvelles pleines d'intérêt et de charme.

Louis Haumont. — *Contes tristes.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

H. de Lacretelle. — *Les Filles de Bohême.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

G. Toudouze. — *Le Coffret de Salomé.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Trois ouvrages sans importance ni valeur quelconque.

Th. Bentzou. — *La Grande Saulière.* (Lévy. — 1 vol. in-12.)

Du goût, de l'imagination et du style.

Georges Japy. — *Mademoiselle Boukanart.* (Decaux. — 1 vol. in-12.)

Georges Duval. — *Chasteté.* — *Etude de femme.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Saint-Patrice. — *Un amour dans le monde.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Marius Roux. — *Eugénie Lamour. Mémoires d'une femme.* Dentu. — 1 vol. in-12.)

Quatre volumes parfaitement médiocres.

Marie Maréchal. — *Marcelle Dayre* (Journal d'un médecin de campagne.) (Olmer. — 1 vol. in-12.)

Récit intéressant, qui affirme de réelles qualités morales et littéraires.

Ed. de Goncourt. — *La Fille Elisa.* (Charpentier. — 1 vol. in-12.)

Etude ultra-réaliste, que tout le talent de M. de Goncourt ne saurait faire accepter sans écœurement par un lecteur délicat et honnête.

Ern. Daudet. — *Le Crime de Jean Malory.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

De Lescure. — *Les cadets de Gascogne.* (Dentu. — 1 vol. in-12).

Georges Stenne. — *Perle.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Trois ouvrages relativement intéressants et d'attrayante lecture.

Francis Wey. — *Petits romans.* (Hachette. — 1 vol. in-12.)

Recueil de cinq nouvelles charmantes et agréables.

E. de Molènes. — *La Dernière Héloïse.* (Decaux. — 1 vol. in-12.)

Livre bien conçu et très convenablement écrit.

Am. Pichot. — *Les Mémoires d'un dompteur.* (1 vol. in-12.)

Ouvrage curieux.

Pierre Véron. — *Le nouvel art d'aimer.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Tartines panachées. — Prose folâtre et charivarique.

Soyons juste. L'auteur du *Nouvel art d'aimer* est tout simplement un prodige de constance. Voilà 24 ans, en effet, qu'il vise l'esprit sans pouvoir l'atteindre et sans avoir connu le découragement.

*
* *

Accélérons encore notre marche et citons rapidement divers ouvrages de science, de voyage et d'histoire :

Praroud. — *Les Pyrénées.* — *Paysages et impressions.* (1867-1876.) (Lemerre. — 1 vol. in-8°.)

Travail intéressant.

Samuel Smiles (Traduction de Mme Deshorties de Beaulieu.) — *Le Caractère.* (Plon. — 1 vol. in-18.)

Suite remarquable au volume intitulé *Self-Help* qui a obtenu un réel succès. Etude savante et curieuse que nous recommandons d'une manière spéciale.

E. de Girardin. — *La question d'argent* (Questions de l'année 1876.) (Plon. — 1 vol. in-8°.)

Un nouveau volume du célèbre publiciste, que nous ne pouvons qu'indiquer aux lecteurs.

Maxime Du Camp. — *Les Ancêtres de la Commune.* — L'*Attentat Fieschi*. (Charpentier. — 1 vol. in-12.)

Travail qu'on dit être fort remarquable.

Louis Figuier. — L'*Année scientifique et industrielle.* (20e année — 1876.) — (Hachette. — 1 vol. in-12.)

Inutile de rappeler encore la réelle valeur de cette publication annuelle à laquelle Louis Figuier a su attribuer une importance et un intérêt considérables.

Morin. — *Histoire naturelle des animaux.* (Rigaud. — 1 vol. in-8°.)

Morin. — *L'homme et les animaux domestiques.* (Rigaud. — 1 vol. in-8°.)

Deux volumes de science familière que nous recommandons avec empressement.

L. Dufour. — *Petit dictionnaire des falsifications des substances alimentaires et des médicaments.* (G. Baillière. — 1 vol. in-32.)

Un petit volume précieux.

L. Énault. — *Les arts industriels. — Vienne — Londres — Paris.* (Hachette. — 1 vol. in-8°.)

Travail intéressant et remarquable.

G. d'Elstein. — *L'Alsace-Lorraine sous la domination allemande.* (Olmer. — 1 vol. in-12.)

J. Krug-Basse. — *L'Alsace avant 1789.* (Sandoz. — 1 vol. in-8°.)

Deux ouvrages curieux et pleins d'intérêt.

A. Magen et G. Tholin. — *Archives municipales d'Agen. — Chartes.* — 1re série. (1189-1328.) — (Agen. — 1 vol. in-4°.)

Recueil précieux, travail considérable que nous n'avons pas besoin de recommander aux lecteurs de la région.

L. Bruguière.— L'*Agriculture contemporaine.* (Masson.—1 vol. in-8°.)

Ouvrage très remarquable de science agricole résumant avec autorité tous les progrès contemporains. Livre important sur lequel nous appelons toute l'attention des propriétaires fonciers.

Stanislas Meunier. — *Géologie technologique.* (Rothschild.— 1 vol. in-18.)

Ouvrage traduit librement de l'*Economic geology* du professeur Page et vraiment remarquable à divers titres. Les innombrables ap-

plications technologiques de la géologie sont indiquées dans ce volume avec soin, précision et compétence.

F. Le Clerc (traducteur). — *Expédition anglaise au pôle nord.* (1875-1876). (Delagrave. — 1 vol. in-12.)

Relation du voyage des bâtiments *Albert* et *Discovery*, sous le commandement du capitaine Nares.

Ch. de Mazade. — *Le comte de Cavour.* (Plon. — 1 vol. in-8°.)

Belle et consciencieuse étude historique à laquelle le succès ne saurait manquer.

D. Nisard. — *Renaissance et Réforme.* (Lévy. — 2 vol. in-12.)

Ouvrage considérable dont nous ne pouvons indiquer que le titre.

Cournot. — *Revue sommaire des principes économiques.* (Hachette. — 1 vol. in-12.)

Livre intéressant et bien conçu.

A. Bougôt. — *Essai sur la critique d'art.* (Hachette. — 1 vol. in-8°.)

Œuvre très importante et très sérieuse.

Eugène Pierre. — *Histoire des Assemblées politiques en France, du 5 mai 1789 au 8 mars 1876.* — Tome I (1789-1831). (Baudry. — 1 vol. in-8°.)

Travail curieux et tout à fait neuf auxquel les lecteurs ne sauraient faire défaut.

* * *

Hâtons-nous de terminer cette trop longue nomenclature par l'indication de quelques œuvres littéraires :

A. de Tréverret. — *L'Italie au seizième siècle.* (Etudes littéraires, morales et politiques.) — (Hachette. — 1 vol. in-12.)

Etudes très remarquables de philosophie et d'érudition, bien dignes, à tous égards, de la recommandation la plus vive.

Emile Gebhart. — *Rabelais – La Renaissance et la Réforme.* (Hachette. — 1 vol. in-12.)

Un ouvrage de savoir et de style couronné par l'Académie française.

Paul de Musset. — *Biographie d'Alfred de Musset.* (Sa vie et ses

œuvres.) — (Charpentier. — 1 vol. in-12.) — (Lemerre. — 1 vol. in-18.) — (Houssiaux. — 1 vol. in-8°.)

Ouvrage intéressant et chaleureusement accueilli. Nous ne nous préoccupons pas de savoir quel est le degré d'exactitude des appréciations générales de l'auteur. Ses sentiments les plus intimes étaient ici, sans doute, comme un obstacle à l'épanouissement de la vérité.

L'œuvre est sincère, croyons-nous ; très sincère, mais légèrement inexacte et partiale.

L'esprit d'Alphonse Karr. (Lévy. — 1 vol. in-12.)

Recueil un peu diffus, sans ordre ni méthode de tout ce qu'Alph. Karr a pu découvrir de spirituel et d'ingénieux dans l'œuvre entière d'Alphonse Karr.

Un Monsieur de l'Orchestre (Arnold Mortier). — *Les soirées parisiennes de 1876*. (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Volume illustré, précédé d'une préface d'Alphonse Daudet.

A vrai dire, l'opportunité et la valeur de cette publication nous échappent complétement. Ces pages légères, écloses au jour le jour, empruntaient à l'actualité leur principale saveur.

Léonce Couture. — *Trois poëtes condomois du seizième siècle*. (Claudin. — 1 vol. in-8°.)

Etudes biographiques et littéraires qu'on dit être assez remarquables.

A. de Pontmartin. — *Nouveaux samedis*. Tome XIV. (Lévy. — 1 vol. in-12.)

Nous n'avons pu que citer seulement ce volume dans notre *Bulletin* de février en nous promettant d'y revenir après lecture.

Revenons-y donc aujourd'hui, pour affirmer hardiment que le spirituel critique de la *Gazette de France* ne fit jamais preuve de plus de tact, de plus de goût, de plus de savoir et de style.

JULES ANDRIEU.

NOTA. — Tous les ouvrages mentionnés au *Bulletin bibliographique* se trouvent à la librairie **Michel** et **Médan**, à Agen.

Agen, imprimerie Noubel. — F. Lamy, successeur.

L'ENSEMBLE DU ROLAND FURIEUX.

CARACTÈRES ET PASSIONS DANS LE ROLAND FURIEUX.

(Suite)

Voilà comment l'Arioste sait, quand il veut, comprendre les nobles affections ; voilà les malheurs, les vertus, les dévouements qu'il nous retrace d'un pinceau grave, chaste et gracieux. Oui, chaste ! ce mot s'applique justement à cet épisode tout entier. L'Arioste est chaste quand il parle de Fleur-de-Lis, mais pour ses autres héroïnes il ne montre pas le même respect. Il s'amuse à placer même les plus vertueuses dans des situations très risquées ; il leur fait essuyer des propos licencieux, des attentats, des supplices indécents. Sa malice voluptueuse se plait à dépouiller la femme de tous ses voiles, en ne lui laissant qu'une pudeur aimable, mais impuissante à la protéger. Ainsi son Olympia, son Angélique enchaînées au roc de l'île d'Ebude rougissent, se détournent, voudraient se cacher ; mais elles sont nues et leurs mains sont captives ; l'œil libertin du poëte se repaît de leurs charmes et se divertit de leur embarras. Il apprécie enfin la beauté en artiste et la profane en épicurien. Ne demandez pas à l'Arioste qu'il scrute et dépeigne avec soin ces nobles sentiments de la femme, où ne se mêle aucune idée plaisante, voluptueuse ou guerrière ; vous ne trouverez dans ce long poëme ni une Mérope, ni une Electre ; mais en revanche bon nombre de femmes légères ou faibles, de courtisanes et d'intrigantes.

Voyez, par exemple, s'acheminer vers Damas, où des joûtes magnifiques sont annoncées, ce chevalier si galamment vêtu et cette dame aux pimpants atours. L'un se nomme Martan, l'autre Origille. Lorsqu'on demande à Martan ce qu'est Origille et pourquoi elle l'accompagne : « C'est ma sœur, » répond-il simplement ; mais, en réalité, c'est... tout autre chose. Notre digne couple arrive dans la capitale de la Syrie et s'introduit à la cour. Martan essaie même d'entrer en

lice ; mais, tout à coup, la peur le prend ; il détourne son cheval et s'enfuit, poursuivi par les huées des spectateurs. De retour à son logis, il y médite tristement sur son aventure ; mais son entreprenante associée le console : « Rien de perdu, lui dit-elle ; au contraire, tout va bien pour nous. Dans l'hôtellerie même où nous sommes, le vainqueur de la joûte s'est venu loger accablé de fatigue, il n'a pu attendre la nuit ; il s'est couché, il dort, et le tonnerre ne le réveillerait pas. Entre dans sa chambre, vole-lui tous ses vêtements, emmène son cheval qui est attaché à un arbre du jardin, arrange-toi, déguise-toi, monte sur la bête et viens avec moi au palais. » Aussitôt fait que dit ; Martan se revêt des habits du vainqueur et se présente chez le roi avec celle qui se dit sa sœur. On le prend pour le héros du jour, on lui fait un superbe accueil, et dame Origille, l'aventurière, est choyée par les princesses mêmes. Au bout de quelques heures, le vainqueur se réveille, cherche ses vêtements pour se rendre au festin royal, ne les trouve plus et se voit obligé de prendre le cheval et l'armure de l'intrigant. Il se présente ainsi aux portes du palais. « Voilà le poltron, crient les gardes ; voilà le fuyard de ce matin ! » Ils le laissent pourtant approcher, puis tout à coup fondent sur lui, et, comme il se déclare le vainqueur de la joûte, on l'accuse d'imposture, on le garotte et on le jette en prison. Le lendemain il est condamné pour cause de lâcheté et de mensonge à parcourir la ville sur une charrette que traînent des vaches efflanquées et que toute la canaille du pays suit en hurlant. Pendant ce temps-là, le faux vainqueur et sa compagne se pavanent dans les salons royaux et reçoivent des titres de noblesse. A la fin, toutefois, la fourberie est découverte ! justice est rendue au vrai héros ; Martan, le lâche escroc, est largement fouetté. Et Origille ? On l'eût traitée de même, si le vainqueur, tout en rougissant de sa faiblesse, n'eût demandé pour elle un demi-pardon. La reine en ce moment est absente ; on attendra qu'elle soit revenue pour prononcer sur le sort de cette misérable. Pauvre Grifon ! si habile à combattre, si aguerri contre tous les périls et si impuissant contre un fol amour ! Pauvre vainqueur des joûtes de Damas ! Origille démasquée, convaincue de toutes les fourberies, te tient au cœur encore, et tu n'oses pas la laisser punir comme elle l'a mille fois mérité !

Mais quoi ! le plus vaillant des hommes, Roland sait-il mieux triompher de sa passion pour Angélique ? Il est vrai qu'Angélique étant beaucoup plus belle et plus honnête qu'Origille, c'est chose bien malaisée

de se déprendre d'elle. Angélique est la beauté même ; elle est la grâce, plus belle encore que la beauté. Jeunes et vieux suivent sa trace, pleins de désirs et de jalousie. Les plus grands rois se battent pour elle ; et, prodigue envers eux de ces bontés qui n'engagent point, elle les tient enchaînés à son char. Fatiguée pourtant des mille aventures où sa rayonnante beauté l'expose, elle se décide, nous le savons, à se cacher dans une cabane et sous de rustiques habits. C'est là qu'elle reçoit son vainqueur, l'heureux Médor, qui deviendra son époux.

Mais quel est-il donc ce jeune soldat? qu'a-t-il fait pour gagner le cœur et la main d'une princesse et pour être préféré à tous les rois de la terre ? Une belle action d'abord et qui révélait un cœur tendre et vaillant; puis il était gracieux, jeune, candide ; que faut-il de plus? On admire un héros, mais il y a souvent fort loin de l'admiration à l'amour. Médor a d'ailleurs dans son âme un peu de ce qui fait les héros ; que les années viennent augmenter ses forces et son expérience ; qu'un sceptre placé dans sa main lui donne confiance en lui-même et l'oblige presque à aimer la gloire, il deviendra peut-être un grand homme : Il a déjà bien commencé.

Africain d'obscure origine, simple soldat dans l'armée du roi Dardinel, il a vu tomber ce prince sur le champ de bataille, il le pleure tendrement et voudrait l'ensevelir. Il sort du camp, la nuit, avec un de ses compagnons, et tous deux, pareils au Nisus et à l'Euryale de Virgile, traversent les tentes des ennemis et vont chercher le corps de leur roi. Mais il faisait sombre et Médor ne savait comment le découvrir. La lune seule pouvait le lui faire reconnaître et la lune, en ce moment, était voilée par des nuages. Le jeune Maure, demi-musulman, demi-païen, lève les yeux vers cet astre et l'invoque, comme Norma, dans l'opéra de Bellini :

« O sainte divinité ! s'écria-t-il, que nos ancêtres ont nommée la
« triple déesse ; toi qui règnes, toujours belle, aux cieux, sur la
« terre, dans les enfers ; toi qui, dans les forêts, cours, rapide chas-
« seresse, sur les traces des bêtes fauves, des monstres, fais-moi
« voir où mon roi est couché parmi tant de morts, mon roi qui,
« durant sa vie, pratiqua tes saints exercices. »

« Et tandis qu'il priait, ajoute le poëte, la lune écarta le nuage.
« Était-ce le hasard ? était-ce la récompense d'une telle foi ? La Lune
« parut alors aussi belle que cette nuit où, seule et sans voile, elle

« s'offrit aux bras d'Endymion. Paris, sous ses rayons, se découvrit
« tout entier ; les deux camps apparurent ; la montagne et la plaine
« s'emplirent de lumière et l'on voyait au loin se dresser les deux
« collines : à droite, Montmartre, à gauche, Montlhéri. Mais le point
« qu'entre tous l'astre inonda de la plus vive clarté fut celui où le
« fils d'Almont était couché parmi les morts. »

Médor reconnaît les restes de son maître ; il les embrasse, les charge sur ses épaules et veut les rapporter aux sujets de ce prince, qui l'honoreront de la sépulture. Mais il est aperçu par un corps de cavalerie chrétienne ; on l'arrête ; on va le tuer. Heureusement, c'est le noble Zerbin qui commande l'escadron : il s'élance sur Médor, saisit sa blonde chevelure, lève le fer, regarde le jeune homme avant de frapper et, tout à coup, attendri par sa beauté, par sa valeur, par son pieux dévouement, il lui pardonne. Moins généreux que son chef, un soldat chrétien s'impatiente, frappe Médor en pleine poitrine et le renverse à côté du corps de Dardinel. Et c'est là qu'Angélique, vêtue en paysanne et se promenant dans la campagne, le voit et prend pitié de lui. Elle le fait porter à la ferme où elle demeure et soigne ses blessures avec cette science que les princesses du moyen-âge apprenaient de leurs mères et de leurs aïeules. Chose étrange ! au moment où Angélique rencontra Médor, elle était plus que jamais décidée à n'aimer personne ; elle avait honte de ces coquetteries qui avaient pu donner le moindre espoir à des héros comme Renaud ou Roland ; elle défiait l'Amour en un mot ; l'Amour se vengea. Ravie des charmes de Médor, sûre qu'elle mourra de douleur si elle ne s'en fait aimer, elle s'humilie jusqu'à s'offrir à lui ; et le bel adolescent, qu'elle séduit et prend pour époux, accepte et goûte le bonheur refusé à tant de prétendants.

Du reste, si Médor n'est point le plus illustre des Musulmans de l'Arioste, il est le plus aimable et l'un des plus honnêtes. Car dans ce camp infidèle (il faut l'avouer), valeur et probité ne vont pas toujours ensemble. Les chevaliers de race africaine et orientale ont du voleur et du bandit dans leurs procédés. Ce Mandricard, roi de Tartarie, qui dérobe sans façon l'épée de Roland suspendue à un trophée, dérobera de même le cheval d'un de ses compagnons ; un autre jour enfin il enlèvera une femme et n'y mettra pas plus de cérémonie. Voici l'histoire en peu de mots. Quand il arriva au camp devant Paris, il aperçut au bord de la Seine, dans un petit pré verdoyant, un riche pavillon d'or et de soie, entouré de gardes nombreux. « Qui de-

meure là ? demanda-t-il. — La fille du roi de Grenade. — Et que vient-elle faire ici ? — Elle est fiancée à Rodomont, roi d'Alger ; dans quelques jours les noces se célèbreront. — Ah ! ah ! dit Mandricard ; est-elle jolie, la fiancée ? Peut-on la voir ? — Non, par Mahomet ! on ne la voit pas. — Eh bien ! moi je la verrai. » Disant ces mots, Mandricard abaisse sa lance, enfile les gardes par douzaines, disperse ceux qu'il ne tue pas, entre dans le pavillon et dit aux gouverneurs et aux dames de la princesse : « Elle n'a plus besoin de vous ; je me « charge de la protéger et ne la laisserai manquer de rien. Allez-« vous-en ! » — Puis il enlève la jeune fille, la place en croupe sur son cheval et la conduit à quelques lieues de là. Chemin faisant, ce ravisseur, dont la langue n'était pas plus engourdie que la main, s'excusait à la princesse et mêlait, pour la séduire, les galanteries aux fanfaronnades : « Pardonnez-moi ma violence, lui disait-il ; c'est l'amour qui m'y a contraint. Je n'étais venu du fond de l'Orient au siége de Paris que pour vous voir, sur la réputation de votre beauté. Quel titre me manque d'ailleurs pour être aimé ? La noblesse ? Je suis fils du puissant Agrican. La richesse ? Mes domaines ne le cèdent en étendue qu'à ceux de Dieu même. La valeur ? Mais je viens d'en montrer, ce me semble. » Et Doralice écoutait ces propos, les croyait vrais, les trouvait aimables et ne tardait pas à laisser voir qu'elle excusait et approuvait tout.

Mais, ô grand Allah ! et toi, Mahomet, son prophète, quelle fut la rage de Rodomont en apprenant cet enlèvement et cette fuite ! Lorsqu'on vint les lui raconter, il sortait des murs de Paris où il était entré d'un seul bond et sans escorte, l'épée d'une main, le brandon de l'autre. Après de fabuleux exploits, cédant enfin au nombre comme un lion pressé par les chasseurs, il revenait au camp des Infidèles, superbe, couvert de sang ennemi et ne regrettant qu'une chose, c'est de n'avoir pu, à lui seul, renverser Paris. On lui annonce le crime de Mandricard ; il poursuit aussitôt son rival qui lui échappe et qui vient rejoindre l'armée. Rodomont la rejoint aussi et demande justice au roi Agramant, l'Agamemnon des nations sarrasines. « Eh bien ! « dit ce suzerain de l'Afrique et de l'Asie, rien de plus simple que de « régler votre querelle ; ne vous battez pas l'un contre l'autre ; ne « privez pas notre cause de si bons défenseurs ; que Doralice, la « jeune princesse, soit elle-même votre juge et déclare ses pré-« férences. »

Rodomont y consent volontiers. « Doralice, se dit-il, sait fort bien

qu'elle est à moi ; je l'ai demandée pendant longtemps ; j'ai fait mille prouesses pour la mériter ; son père me l'a accordée solennellement ; elle ne me préférera pas un ravisseur, un homme qu'elle ne connait que d'hier. » Ainsi pense le roi d'Alger, car il ignore tout ce qu'on peut craindre des femmes. Mais Doralice, appelée dans la tente d'Agramant, s'avance entre les deux rois, rougit, baisse les yeux, et d'une voix un peu émue, quoique très distincte, déclare que Mandricard est l'époux de son choix.

Rien n'égale la confusion, la stupeur, la honte et bientôt la fureur de Rodomont. Il quitte le camp sur l'heure, maudissant Doralice et toutes les femmes. Et l'Arioste, qui naguère vous effrayait de ses exploits, vous amuse maintenant de son dépit et des sottises que ce dépit lui faisait dire : « O Génie féminin, s'écriait Rodomont, comme « tu varies et comme tu changes ! Race étrangère à toute fidélité ! « malheureux celui qui te croit ! Ni mon long servage, ô Doralice, « ni mon amour, dont j'ai donné tant de preuves, n'ont pu retenir « ton cœur un seul moment ! Et si tu me repousses, ce n'est pas « parce que tu me juges inférieur à Mandricard ; non, mes malheurs « n'ont qu'une cause, je n'en vois pas d'autre ; c'est que tu es « femme ! O sexe scélérat. La nature et Dieu t'ont produit pour ac« cabler, pour perdre l'homme qui, sans toi, serait trop heureux. La « nature t'a créé comme elle a créé le serpent, le loup et l'ours ; « comme elle rend l'air fécond en mouches et en guêpes ; comme « elle sème l'ivraie parmi le grain. O femmes insupportables, or« gueilleuses, malignes, téméraires, cruelles, iniques, ingrates, vous « êtes la peste du genre humain ! »

Voilà bien des injures, n'est-ce pas ? et vous croyez Rodomont irrévocablement brouillé avec les femmes. Attendez quelques jours avant de rien affirmer. Décidé à rentrer dans ses Etats, il se dirige vers Marseille ; il arrive aux bords du Rhône, loge à l'auberge et prête l'oreille avec plaisir aux contes que lui fait son jovial hôtelier contre la fidélité et la vertu du sexe. Mais un soir descendent à cette même auberge deux personnages mystérieux, un vieillard vénérable et une jeune femme enveloppée de voiles noirs. Cette femme est Isabelle, la veuve de Zerbin ; ce vieillard est l'ermite qui l'accompagne. A table, elle lève ses voiles et paraît à la fois triste et charmante ; c'est du moins l'avis de Rodomont. Interrogée par le musulman sur le but de son voyage, elle répond avec modestie qu'après de grands malheurs elle va se consacrer à Dieu. — « Com-

« ment, dit Rodomont, vous enfermer! Ce sont les bêtes fauves « qu'on encage. Mais de jolies personnes comme vous, les mettre « au couvent, les cacher au monde ! c'est pour le monde une trop « grande perte. » Là-dessus, le bon ermite allait engager la discussion ; il avait fait une provision admirable d'arguments et de pieuses maximes et, comme dit l'Arioste, il préparait à son auditoire un splendide festin spirituel. Mais ce festin n'était pas du goût de Rodomont ; à coups de poing il fit taire le moine et se mit à courtiser Isabelle si vivement, que cette nouvelle Lucrèce en trembla. « Seigneur, dit-elle enfin, avant que je réponde à votre amour, je « désire vous révéler un secret utile à un guerrier comme vous. Je « sais, avec des herbes et avec des paroles magiques, faire une « liqueur qui rend invulnérable. Permettez-moi d'en composer ici-« même et de vous en offrir. » Le Musulman, brutal mais crédule comme tant d'hommes de fer du moyen-âge, accorde la permission, et tout en se régalant des vins qu'interdit Mahomet, regarde Isabelle préparer la fameuse liqueur. Au bout d'une heure ou deux : « C'est « fini, dit-elle, et je vais moi-même en faire l'épreuve. » Puis, s'étant lavé le cou avec l'eau magique : « Tirez votre glaive, ajoute-t-elle, « et frappez fort ; vous verrez que vous ne me blesserez pas. » Rodomont frappe de toutes ses forces, fait voler la tête d'Isabelle et voit sa passion trompée par la ruse courageuse de cette femme.

Alors il se prend d'admiration pour elle et pour son mari ; il veut leur rendre des honneurs extraordinaires, des honneurs insensés comme tout ce qu'il fait. Il leur élève un tombeau superbe, y établit sa demeure et oblige tout chevalier qui passe à suspendre ses armes en offrande autour du mausolée. Ceux qui résistent, il les désarçonne, les dépouille et les envoie prisonniers en Algérie. Il continue ainsi jusqu'au jour où Bradamante, armée d'une lance enchantée, le renverse à son tour et l'oblige par serment à faire rentrer ses captifs en France. « Misérable, lui dit-elle, si tu veux expier ton crime envers Isabelle, expie-le toi-même par ta mort et ne va pas dépouiller ou charger de fers tous ceux qui n'ont pas trempé leurs mains dans son sang. »

C'est fort bien pensé, n'est-ce pas ? Mais l'égoïsme humain n'accepte guère cette loi ; on aime mieux, en général, faire payer ses fautes à d'autres qu'à soi. Rodomont ressemble ici à cette pécheresse d'un drame moderne qui, pour se faire pardonner de Dieu, n'entre pas au couvent, mais force sa fille d'y entrer.

Après avoir ét vaincu par Bradamante, Rodomont, toujours extrême dans ses résolutions, jure de ne pas revêtir d'armure pendant un an, et, ce temps écoulé, il reparaît, nous le savons, comme un fantôme, pour troubler les noces de Roger et tomber enfin sous ses coups.

Quant à notre Mandricard sans scrupule, il a trouvé un peu plus tôt son châtiment. Ayant offensé ou volé presque tout le monde, il se trouve dans la même situation que certains polémistes de nos jours ; il est accablé de dettes d'honneur et défié en duel de tous côtés. Enfin on tire au sort à qui luttera d'abord contre lui et c'est Roger que le sort désigne. Après un combat effrayant, celui-ci tombe le premier sur le sable. Etourdi par un coup de son adversaire, il n'a cependant pas perdu la vie ; Mandricard, frappé mortellement par Roger, reste encore un moment sur son cheval ; on le croit vivant et vainqueur ; mais la mort le travaille intérieurement ; son corps se glace peu à peu et tombe pour ne plus se relever. Ainsi le bon Roger a la gloire de délivrer le monde de ces deux fléaux et, par de tels exploits, il se rend digne d'épouser Bradamante. Vaillant, courtois, scrupuleux sur les matières d'honneur, il est cependant comme bien des jeunes gens ; il n'apporte à sa femme ni des sens ni un cœur tout neufs ; il a fait ses caravanes, le pèlerin, même depuis qu'il connaît Bradamante, il lui a été deux fois infidèle ; il a séjourné dans l'île d'Alcine, et quand une des victimes de cette fée courtisane lui disait : « Prends garde à toi ; elle te trompera comme elle m'a trompé naguère ; » il répondait : « Ce n'est pas possible ; Alcine est trop charmante ; elle ne connaît pas la perfidie et, si elle t'a maltraité, c'est que tu t'étais mal conduit envers elle. » Curieux aveuglement dont tous les jours nous revoyons des exemples : en vain l'Arioste, d'un ton très indulgent, en vain Fénelon, d'une voix plus sévère, avertissent nos Rogers et nos Télémaques de fuir les îles d'Alcine et de Calypso, on s'y laisse attirer encore et l'on ne veut s'instruire que par sa propre expérience. Heureux toutefois ceux qui profitent de leur faute et, comme Roger, se guérissent des Alcines ; car c'est une maladie qui trop souvent s'invétère et devient chronique. On la dissimule quelque temps ; on s'en croit délivré soi-même ; on se marie, on a sa lune de miel comme tout le monde ; et puis, on se ressouvient de l'île enchanteresse ; on s'en rapproche peu à peu ; on y fait de fréquents voyages qu'on paie avec la dot de Bradamante.

Mais quelle était cette victime d'Alcine qui prévenait Roger si ami-

calement? c'était Astolphe, le plus aimable fou que je connaisse, Astolphe qui, monté sur l'hippogriffe, voyage dans l'univers entier sans trop savoir pourquoi ; uniquement pour voir et changer de place. Il va même dans la lune (nous le savons déjà) chercher le bon sens de Roland enfermé dans une bouteille. Cette revue de tous les *bon sens* que les habitants de la terre ont laissé perdre n'est pas moins amusante et, sous son air extravagant, ne cache pas moins de raison que les plus fantastiques bouffonneries d'Aristophane ou de Rabelais. Sur chaque bouteille renfermant un bon sens perdu, on a inscrit le nom du possesseur. Astolphe y trouve des noms qu'il ne s'attendait guère à y voir, des noms de gens qui se croient très sages et que le public, tout malin qu'il est, ne juge pas fous. Il y voit le sien, et, comme charité bien ordonnée commence par soi-même, il saisit sa bouteille avant de prendre celle de Roland. Il la respire, recouvre tout son bon sens et tâchera de n'en plus perdre. Mais il faut bien des précautions ; c'est une liqueur volatile et qui, par les moindres fentes du crâne, s'évapore en un instant.

Voyez Roland, comme il a perdu le sien ; Roland, naguère le plus sage des hommes, Roland, dont le bon sens remplit là-haut une bouteille énorme ! Il était à la fois si brave, si calme, si prudent ! plus prompt à faire qu'à parler, mais parlant bien quand il le fallait ; témoin cet admirable discours prononcé par lui aux funérailles de Brandimart. Affectueux, humain, secourable, persécuteur des méchants et des monstres, quelques jours encore avant de perdre la raison il exterminait des brigands, tuait la grande bête marine, coupait la tête à un tyran et, soucieux du bonheur des hommes, jetait dans la mer les armes diaboliques dont ce tyran s'était servi. Mais, hélas ! pourquoi faut-il que Roland ait vu Angélique ; comme l'amour a travaillé cette bonne cervelle ! et ce qui rendait ici la passion dangereuse, c'est qu'elle n'était pas un simple caprice des sens : non, le cœur du paladin s'y fondait tout entier, ce cœur si tendre, si généreux, si prêt à tous les dévouements.

Lorsqu'Angélique eut pris la fuite, combien Roland fut ingénieux à se tourmenter et à s'accuser lui-même ! « O mon amour, disait-il, « ô ma beauté, que je me suis lâchement conduit envers toi ! J'aurais « pu te garder nuit et jour auprès de moi, puisque ta bonté ne me le « refusait point ; et je t'ai laissé remettre entre les mains de ce duc « de Bavière ; et je n'ai pas su repousser une telle injure ! Ne pou- « vais-je pas donner des raisons pour me dispenser d'obéir ? Charle-

« magne les eût acceptées peut-être ; et s'il les avait rejetées, eh bien!
« qui pouvait me contraindre ? Qui aurait osé t'enlever à moi ! Ne
« pouvais-je pas en appeler aux armes ? me laisser plutôt arracher
« le cœur de la poitrine ? Qui devait la mieux garder que moi ? Oui
« la garder jusqu'à la mort plus soigneusement que mon cœur et
« mes yeux ? Je devais, je pouvais le faire et je ne l'ai pas fait ! Et
« maintenant, mon espérance, où es-tu ? Seulette tu t'en vas à l'aven-
« ture ou bien des loups cruels t'ont rencontrée et ton fidèle Roland
« n'est pas là pour te défendre ! »

Bientôt à des soupirs si touchants se mêlait une crainte jalouse, inspirée par cet égoïsme sensuel dont bien peu d'amours sont exempts : « Cette fleur, disait Roland, que j'ai respectée pour ne pas
« troubler ton âme pure, un autre l'a cueillie peut-être. Ah ! Dieu !
« fais-moi éprouver toute autre douleur, mais non celle-là ! Si mes
« craintes sont venues de mes propres mains, je m'arrache la vie et
« je damne mon âme désespérée ! »

Qu'il sera terrible, pour un homme si épris, le moment où il découvrira qu'Angélique s'est donnée à Médor ! Quelle douleur effrayante et, si je puis dire, gigantesque ! Quels ravages dans ce cœur et dans cette raison ! Ah ! laissons l'Arioste nous conter une telle catastrophe avec la plus profonde connaissance de la nature humaine, avec la grâce la plus exquise, avec la plus spirituelle malice.

Roland est arrivé dans cette campagne témoin des amours de Médor et d'Angélique. Les rayons du soleil, vers l'heure de midi, faisaient, dit le poëte, désirer la fraîcheur du zéphyr aux troupeaux et aux pâtres demi-nus. Roland, chargé de ses armes, accablé de chaleur, s'empressa d'entrer dans la prairie pour s'y reposer quelques instants. Asile funeste, douloureux, cruel plus qu'on ne saurait l'exprimer ! Triste et fatale journée pour le malheureux paladin ! En portant ses regards de tous côtés, il aperçoit, gravés sur de jeunes arbres, des caractères qu'il considère avec attention et bientôt il reconnaît, à n'en pouvoir douter, l'écriture de sa déesse. Il voit les noms d'Angélique et de Médor entrelacés en cent endroits et de cent manières différentes ; et chaque lettre est comme un poignard dont l'amour lui perce le cœur. Le paladin cherche alors mille prétextes pour mettre en doute ce qu'il croit malgré lui ; il tâche de se persuader que c'est une autre Angélique qui a inscrit son nom sur tant d'arbres. « Cependant, dit-il, je reconnais cette écriture ; je l'ai lue
« si souvent dans des temps plus heureux ! Mais peut-être Médor est-

« il une fiction, un surnom qu'Angélique me donne ; » et, s'abusant ainsi lui-même, Roland pense conserver quelques lueurs d'espérance. Hélas ! plus il s'efforce de bannir un soupçon cruel, plus ses craintes renaissent et deviennent insupportables. Tel on voit l'oiseau imprudent qui s'est laissé prendre au filet ou s'est posé sur des gluaux; plus il bat des ailes pour se dégager, plus il se met dans l'impuissance de fuir. Roland s'approche du rocher qui forme une voûte au-dessus d'une fontaine ; les tiges rampantes du lierre, de la vigne sauvage tapissent l'entrée de cette grotte où les deux amants échangèrent de si doux propos. Et là encore on distinguait leurs noms partout gravés, à l'intérieur comme au dehors.

Roland, descendu de son coursier, aperçoit plusieurs lignes de la main de Médor et qui paraissaient écrites depuis peu. C'était des vers où il célébrait son bonheur. « Gracieuses plantes, verts gazons, limpides fontaines, disait-il ; grotte obscure et délicieuse où la belle Angélique, fille de Galafron, que tant de rois aimèrent vainement, m'a confirmé sa foi par des gages si certains, que ferai-je, moi, pauvre Médor, pour payer vos bienfaits et votre ombre hospitalière? Puissent tous les voyageurs vous bénir en passant, le soleil et l'astre des nuits luire toujours doucement sur vous ! Puisse le chœur des Nymphes ne jamais permettre aux pasteurs de conduire ici leurs troupeaux ! » Ces vers, mille fois plus païens que musulmans, étaient écrits dans la langue arabe que Roland savait à merveille; cette fois, hélas ! il ne la comprit que trop. Il relisait sans cesse les lignes fatales, tâchant d'y découvrir le contraire de ce qu'elles disaient ; mais elles déjouaient tous ses efforts par leur désespérante clarté. Roland sentait comme une main glacée qui lui serrait le cœur ; silencieux, l'œil attaché sur cette pierre, il semblait un autre rocher. Pourtant il s'évertuait à se persuader qu'un rival avait voulu diffamer la jeune fille et le faire périr lui-même de jalousie. Soutenu de cette pitoyable espérance, il remonte sur son coursier et se dirige vers les cabanes voisines.

Oui, va vers ces cabanes, pauvre paladin jaloux ; interroge les paysans, fais-toi raconter ton malheur, ne doute plus et deviens fou furieux. Aucun mouvement de ton âme ne se dérobera aux regards pénétrants du poëte. L'Arioste, en nous redisant tes douleurs et tes transports, fera venir parfois les larmes au bord de nos paupières, puis les arrêtera sans effort et nous obligera de sourire à tes dépens. Quand Bojardo te fit amoureux d'une païenne, il obscurcit étrangement ton auréole de saint chevalier ; l'Arioste achève de l'éteindre; il nous

montre, dans le guerrier le plus fort et le plus généreux, un homme impuissant contre sa passion et capable de tout vaincre, excepté lui-même. Du reste Roland n'est pas le seul qui, dans ce poëme, s'écarte de la perfection morale ; à vrai dire, aucun n'y atteint, aucun ne retranche de son âme ce qui peut l'entraîner au mal ou à l'erreur ; et c'est même ce point faible que l'auteur s'égaie le plus à nous montrer et à *élargir* sous nos yeux. Tous ses héros ont, dans la vie exubérante qui les anime, une défaillance ou, si l'on veut, une impulsion moins noble ; ils y cèdent et deviennent ainsi moins admirables, mais plus amusants. Leurs qualités physiques et non leur force morale les placent au-dessus de nous ; leurs coups d'épée sont surhumains, mais leurs mobiles sont bien les nôtres et ne sont pas toujours ceux qui nous honorent le plus. Leur valeur étonnante est à peine une vertu, car elle ne repose que sur la confiance en eux-mêmes ; dès qu'ils deviennent impuissants, ils cessent d'être braves. Les armes à la main, ils ne redoutent aucun péril ; mais, dans une tempête, ils tremblent, parce que, contre la mer, les armes ne peuvent rien. Marfise a peur alors, et ce sont les matelots qui montrent le plus de courage ; sur terre et devant une armée, ils s'enfuient et Marfise combat.

Ainsi vont et viennent, ainsi se dissipent nos meilleures dispositions ; comment les fixer à jamais et les transformer en vertus ? Interrogez là-dessus les stoïciens et les maîtres de la morale ; l'Arioste ne se charge pas de vous l'enseigner ; qui sait même s'il le croit possible ?

Ne lui demandez donc pas qu'il vous élève si haut ; souriez de vos faiblesses et des siennes avec lui ; et, contemplant la vie humaine à travers le voile des fictions, revoyez-là sans tristesse et sans courroux.

LA LOUANGE ET LA SATIRE DANS LE ROLAND FURIEUX.

Nous l'avons dit déjà ; dans son Roland Furieux, l'Arioste célèbre toutes les puissances, tous les talents, toutes les réputations. Pour obtenir une part de ses louanges, il faut avoir quelque mérite, si l'on n'est pas prince ; mais, du moment que vous l'êtes, vous pouvez compter qu'il n'oubliera pas votre nom et vous découvrira des talents et des vertus. Chercher dans ce poëme un témoignage sérieux en faveur d'un souverain ou d'une grande dame, et réhabili-

ter, par exemple, Lucrèce Borgia, sous prétexte qu'elle y est admirablement louée, ce serait sophisme ou duperie. Goûtons le charme brillant de ces flatteuses peintures, rendons justice à la délicatesse de certaines louanges, blâmons la longueur démesurée ou la pompe banale de quelques-unes ; trouvons dans tout cela des satisfactions ou un exercice pour notre sens critique et littéraire ; mais ne jugeons personne d'après les compliments ou le silence de l'Arioste.

Oui, d'après son silence ; car pourquoi, je le demande, ne dit-il rien de Machiavel ? Pourquoi, parmi tant de personnages illustres qu'il fait assister à son triomphe poétique,[1] n'accorde-t-il pas la plus petite place à l'auteur de la *Mandragore?* Machiavel s'en est plaint dans une lettre : « J'ai lu, écrit-il, le Roland Furieux. C'est un « très beau poëme ; mais je m'étonne que l'auteur n'y ait pas dit un « mot de moi ; il m'a joué là un tour que je ne lui jouerai pas dans « mon Ane d'or. J'y parlerai de lui. »

Cette promesse, ou plutôt cette menace ne s'est jamais réalisée dans l'*Ane d'Or*, inachevé comme nous le savons, Machiavel ne parait pas plus se souvenir de l'Arioste que l'Arioste ne s'était souvenu de lui dans le *Roland ?* Et quel motif pouvait donc empêcher le Ferrarais de rendre justice au Florentin ? Craignait-il de louer un personnage suspect à ses amis, les Médicis ? Mais, en 1516, les Médicis eux-mêmes se laissaient amuser par la licencieuse comédie de Machiavel. Celui-ci, il est vrai, dans son opuscule sur Dante, reproche aux pièces de l'Arioste qu'elles manquent *de sel florentin* ; mais cet ouvrage est postérieur à la première édition du *Roland.* Je croirais pourtant que Machiavel, avant d'écrire qu'il goûtait peu le comique de l'Arioste, l'aura dit en conversation ; le grand poëte l'aura su et se sera vengé par le silence.

Quoiqu'il en soit, l'Arioste, dans son vaste poëme, évite de se faire des ennemis par des satires trop personnelles. Les reproches mêmes qu'il mêle à l'éloge des rois de France, son exhortation véhémente à Léon X, défenseur trop tiède du troupeau chrétien, sont des manières de flatter la maison d'Este, souvent brouillée avec ces souverains. Quand il invective contre les Suisses, ces « bouviers furieux » qui osent défier les rois, il se tient sûr de plaire à son

[1] *Roland Furieux*, chap. 46. — Les premières stances.

aristocratique auditoire, et n'est pas fâché, en même temps, de décocher un trait aux rudes fantassins dont la tactique rend inutiles les armes fastueuses de la chevalerie.

Mais ce ne sont pas là des satires personnelles, puisqu'elles sont inspirées par d'autres sentiments que le mépris ou la haine d'un individu.

Plus justement peut-être devrait-on appeler de ce nom quelques passages que les commentateurs nous signalent comme des portraits. Ainsi l'avare Salinterne, intendant détesté des finances du roi de Damas, aurait été crayonné par l'Arioste d'après un original très connu jadis à Ferrare ; certain fonctionnaire débauché aurait, sans le savoir, posé pour la figure du lâche Martan. Ces traditions sont assez vraisemblables ; mais il en est de pareilles malices comme des caractères de La Bruyère. Ceux qui ont vu le modèle s'amusent de la copie ; puis vient une génération qui soupçonne à peine la satire personnelle et ne voit, dans l'œuvre du moraliste, du romancier ou du poëte, que des types toujours vivants et admirablement tracés.

Laissons donc de côté ces traits que l'Arioste a pu lancer contre tel ou tel ; observons son génie railleur aux prises avec les travers généraux de l'humanité.

Trois sortes de personnes ont, plus que toutes les autres, le don de le faire sourire à leurs dépens ; quelquefois même elles l'irritent... autant que l'Arioste peut s'irriter.

Ce sont les femmes, les prêtres et les gens de cour.

Aux femmes, il prodigue tour à tour les caresses et les coups de griffe. Un jour il semble attendri sur leur sort ; il trouve que « naître « femme est partout une grande misère, » et il accable de malédictions l'homme qui, abusant de sa force, ose *rompre seulement un cheveu* d'une femme. Ailleurs il reconnaît chez nos compagnes un privilége d'heureuse inspiration ; leurs idées les plus soudaines, nous dit-il, sont en même temps les meilleures à suivre. Aucun talent du reste ne leur fait défaut ; savantes, artistes, poëtes, elles le sont quand elles le veulent, et elles font bien de le vouloir ; car les hommes, jaloux de la gloire de l'autre sexe, leur ont souvent refusé, dans les poëmes ou l'histoire, la mention éclatante à laquelle elles avaient droit.

Voilà de beaux éloges sans doute ; mais cette sympathie pour les femmes ne se soutient guère chez l'Arioste ; elle a ses va-et-vient,

qui nous déroutent et nous amusent. Dans un accès de mauvaise humeur, le poëte regrette que d'un coup de poing Roland, devenu fou, n'ait pas assommé toutes les femmes, oui *toutes ;* car « dans « aucune, il n'y a une once de vertu.» Puis, tout à coup, Messer Ludovico se ravise ; il a parlé « trop vite, dit-il, et blasphémé contre le sexe, » grande faute, dont il se repentira longtemps! Mais aussi celle qu'il aime le rend si malheureux ! S'étonnera-t-on qu'il crie, sous les coups d'aiguillon dont elle le perce ? Il a d'ailleurs peu de chance avec les femmes ! Il sait qu'il en est d'admirables, de fidèles, de compatissantes ; il aime à le dire et à le chanter, mais son mauvais destin veut que ces femmes si dignes d'amour ne lui tombent jamais en partage ; s'il y en a une mauvaise, c'est toujours de celle-là qu'il devient la proie. Quand il en aura trouvé une bonne, comme il s'empressera de la célébrer !

Piquante manière de louer, de médire et de rétracter successivement ses éloges et ses injures. Il n'a jamais trouvé la femme constante et bonne ; elle est donc plus rare qu'il ne le dit. Mais, malgré tant de déceptions, il se propose bien de renouveler l'expérience ; elles sont donc plus charmantes, les perfides créatures, qu'elles ne mériteraient de l'être.

Voyez maintenant de quelles malicieuses précautions l'Arioste entoure le récit d'une histoire qui doit diffamer tout le sexe. « Mesdames, dit-il, et vous qui avez les dames en grande estime, pour Dieu, ne prêtez pas l'oreille à cette histoire que l'aubergiste va conter à Rodomont et qui est pleine d'outrages à votre adresse : bien qu'après tout l'éloge ou le blâme d'un pareil manant ne puisse rien ni pour ni contre votre honneur. N'est-ce pas d'ailleurs, chez le vulgaire ignorant, une vieille habitude de tout censurer « et de parler le plus de ce qu'il comprend le moins ? Laissez donc de côté ce « chant ; l'histoire de nos héros peut s'en passer ; elle n'en sera pas « moins claire. Turpin insère le récit dans sa chronique ; voilà pour« quoi je le transcris à mon tour, mais non par malveillance ou par « envie. Si je vous aime, Mesdames ! vous le savez bien, ma langue « ne fut jamais avare de votre éloge ; je suis et ne pourrai jamais que « vous être tout dévoué. Passe donc qui voudra quelques pages de « mon livre ; et qui voudra les lire y croie... comme on croit à des « contes ou à des folies. »

Nous voilà dûment avertis ; il ne faut pas lire, si nous ne voulons être blessés dans nos sentiments en faveur des dames. L'histoire

est scandaleuse, folle, mensongère ; elle ne tient d'ailleurs à rien et peut se détacher de l'ensemble. Qu'est-elle donc, cette histoire ? demande aussitôt notre curiosité ; et pourquoi tant de préambule ? Est-ce qu'en effet il vaudrait mieux ne pas la lire ? Ma foi, pour en être sûrs, commençons-là ; nous pourrons toujours nous arrêter... Et on la commence, cette histoire de Joconde, digne de Boccace et de Lafontaine, ce fabliau moqueur du moyen-âge, conté avec toute l'élégance et la grâce du XVI[e] siècle, et d'autant plus difficile à oublier qu'il se détache en relief sur le tissu chevaleresque. On le commence, on va jusqu'à la fin, rougissant, amusé, trop charmé sans contredit ; car il entre dans le plaisir de cette lecture une sorte de chatouillement sensuel. Mais quand l'aubergiste achève son récit et que tout le monde se laisse entraîner à nier, comme lui, la vertu de toutes les femmes, un homme âgé et prudent, nous dit l'Arioste, se lève et prend la parole en leur faveur. « Pour en avoir trouvé, s'écrie-t-il, « une ou deux mauvaises, on fait le procès à tout le reste et ce « n'est pas juste. Dans la colère on dit du mal des femmes ; dès qu'on « se calme, on se souvient de tant de femmes excellentes et l'on fait « leur éloge. Mais dites-moi, Messeigneurs, poursuit l'homme de « l'Arioste, vous parlez d'infidélité, et vous-mêmes, êtes-vous fidèles ? « Vous blâmez celles qui cèdent à la tentation ; et vous, n'en allez-« vous tenter aucune ? Celles qui trahissent leurs époux ne font, le « plus souvent, que leur rendre la pareille. Ils veulent être aimés de « leurs femmes ; qu'ils les aiment donc, et n'aiment qu'elles ! »

Passant de la défense des femmes à l'attaque de l'autre sexe, le sage vieillard ajoute ces terribles paroles : « Aux femmes, ou plutôt « à quelques-unes d'entre elles, on ne peut reprocher qu'un genre « de fautes ; aux hommes, on doit les reprocher tous. Blasphème, « brigandage, fraude, usure, homicide, qui, d'ordinaire, commet « tout cela ? Les hommes ! »

Eh bien ! voilà venger le sexe faible ; voilà flétrir cette indulgence dont l'homme couvre ses propres méfaits ! La vertu qu'il impose aux femmes est précisément celle dont il veut le moins pour lui. Tout lui semble permis contre la pudeur des femmes, il met son honneur à la vaincre ; et puis il accable de son mépris les malheureuses qui ont trébuché dans ses piéges. Quant à la probité la plus élémentaire, quoique forcé d'en reconnaitre l'obligation, il y manque brutalement et cent fois plus souvent que les femmes. Donc les censeurs du sexe ont tort, et l'histoire de Joconde ne prouve rien.

Cela est vrai et fort bien démontré par le sage vieillard; mais son plaidoyer à moins d'étendue que l'histoire de Joconde, à laquelle l'Arioste consacre un plus grand nombre de stances. D'ailleurs le discours le plus éloquent obtient-il jamais le succès d'une histoire parfaitement contée ? Après la lecture de ce vingtième chant, que vous reste-t-il dans la mémoire, dans l'imagination, je dirai presque dans les sens? L'histoire, ou le plaidoyer? — L'histoire évidemment, et cette conclusion satirique que nul homme, si habile et si aimable qu'il soit, n'est à l'abri de l'inconstance, des goûts pervers et des ruses de la femme.

Mais l'Arioste lui-même, au fond, que pense-t-il du sexe? — Beaucoup de bien et beaucoup de mal. — Plus de mal ou plus de bien? — Je l'ignore ; et son plaisir est de nous le laisser ignorer.

Du reste, le mal même ne le révolte guère, j'entends le mal voluptueux et amusant. Comme Astolfe et Joconde, au retour de leurs voyages, l'Arioste pardonne assez facilement aux femmes de ne pouvoir se contenter d'un seul amour. C'est leur nature, dit-il ; elles n'y sauraient que faire ; et, dans certaines stances, qu'il a depuis supprimées, il leur conseillait de céder à ce penchant, sans tenir compte de *je ne sais quel honneur qui les gêne*.

Moins indulgent à l'égard des prêtres et des moines, nous avons vu que, dans ses satires, sa haine contre eux s'exhalait assez vivement et lui suggérait des calomnies. Dans le *Roland*, il adoucit cette âpreté et se contente de les rendre ridicules. Le seul ermite auquel il se montre amical est celui qui accueille en son île Roland et les défenseurs de l'empire chrétien. Mais, aussi, quel excellent homme! que de douceur dans ses conseils! que de bienfaisance dans ses actes! Il laisse chacun suivre sa carrière, ne pousse pas les chevaliers vers le cloître et se borne à les réconcilier entre eux et à les avertir qu'il ne faut pas oublier leur salut. Austère pour lui-même, il ne se scandalise pas de voir dresser une bonne table devant lui ; il s'y asseoit, et, en peu de temps, fait comme tout le monde... par charité.

C'était encore un homme de bien que cet ermite qui sauve Isabelle du désespoir ; et pourtant l'Arioste le condamne à une triste mort, dont il s'égaie. Il le fait saisir par Rodomont et lancer à trois milles de distance, dans la mer « où il se noie, dit le poëte, faute de savoir « nager. » Pauvre vieillard! comme il est mal payé de ses soins! Mais aussi pourquoi voulait-il faire d'Isabelle une religieuse! Le profane Arioste ne le lui pardonne pas. Que les moines offrent aux gens

du monde une aimable hospitalité, qu'ils causent avec eux sans façon et applaudissent même leurs thèses les plus risquées, le chantre d'Angélique et de Médor en sera ravi ; mais qu'ils y mettent au moins de la franchise, qu'ils ne se donnent pas une réputation mensongère d'austérité et de détachement. Etes-vous encore de ces naïfs qui croient les moines recueillis, désintéressés ! L'Arioste vous contera, pour vous détromper, une merveilleuse histoire allégorique, dont l'imagination s'amuse et dont la malice mondaine fait ses délices. Quand les Sarrasins, nous dit-il, assiégèrent Paris et faillirent renverser le trône de Charlemagne, le bon Dieu écouta les vœux du saint empereur et donna ordre à l'archange Michel de préparer la délivrance des Chrétiens. « Va trouver le Silence, dit le Seigneur à son ministre, et charge-le d'amener sans bruit, sous les murs de Paris, l'armée de secours commandée par Renaud. Ordonne également à la Discorde d'entrer au camp du roi païen et de paralyser ses forces en les divisant contre elles-mêmes. »

Michel descend aussitôt des hauteurs célestes pour accomplir les volontés divines. Où cherchera-t-il le Silence ? Dans les couvents, parbleu ! C'est bien là qu'il doit résider ; tout y annonce sa présence ; dans les corridors, dans les cellules et jusqu'au réfectoire, le mot *Silence* n'est-il pas écrit en grosses lettres ? Michel va donc avec confiance aux monastères ; il entre, et sa surprise est grande, car de Silence, point. Le nom du paisible Génie s'étale partout sur les murailles, mais lui-même où s'est-il caché ! Une troupe malfaisante a pris sa place : la Fraude aux yeux pleins de douceur, tenant un poignard sous sa robe ; l'Hypocrisie au maintien dévot ; la Discorde surtout, qui règne et triomphe. « Fort bien, dit l'Archange ; je suis aise de la trouver ; mais je ne m'attendais pas à la voir ici. Et le Silence, où le chercherai-je ? Réponds, Discorde ; qu'est-il devenu ? — Le Silence ! pour ma part, je ne le connais guère, dit la turbulente déesse ; mais voici la Fraude, ma compagne, qui va très souvent avec lui. Eh bien ! Fraude, où est le Silence ? — Jadis il fut ici, au temps des sages et des saints ; maintenant il fréquente les mauvaises compagnies ; il s'associe aux filous, aux faux-monnayeurs ; il marche à pas de loup à côté des galants qui vont ravir l'honneur des familles. Quant aux couvents, c'est le dernier séjour où il faut le chercher. Le plus sûr encore est de se rendre vers l'heure de la sieste au palais du Sommeil en Arabie. Là on dort et l'on oublie tout, et l'on veut que tout se taise aux alentours. »

Sur cette indication, l'Archange vole én Arabie, et trouve à la porte du Sommeil, le Silence en manteau brun, en souliers de feutre, un doigt sur la bouche. Il lui communique l'ordre d'en haut; d'un signe de tête, le Silence répond *oui*, part pour la France et, enveloppant d'un nuage l'armée de Renaud, l'amène au secours de Paris.

La discorde obéit de même; mais comme sa besogne est plus complexe, elle devrait y consacrer plus de temps. Elle brouille Rodomont et Mandricard, les met aux prises, et, contente de ce début, retourne auprès de ses chers moines. Au couvent, elle fait de moins grandes choses; mais sa tâche y est plus divertissante, plus facile peut-être; car, dans ces âmes dévotes, il entre plus de fiel que dans celles des chevaliers. Oui, un couvent est le théâtre qu'elle préfère pour ses exploits de chaque jour. Là, elle s'occupe à brasser des élections d'abbés et de prieurs; elle pique les amours-propres, monte les cerveaux et rit de voir les hommes de Dieu se jeter leurs bréviaires à la tête. Mais pendant qu'elle s'y délecte, les chevaliers, négligés par elle, se réconcilient et vont renforcer l'armée musulmane. Michel s'aperçoit que ses ordres ont été mal exécutés; il redescend du ciel, entre dans la salle où la Discorde fait battre les moines, saisit par les cheveux ce démon femelle, le charge de coups de pied, de coups de poing et, le frappant encore avec le manche d'une croix, l'oblige à retourner au camp d'Agramant : défense de quitter l'armée infidèle avant que tout y soit sens dessus-dessous. Cette fois la Discorde, tremblante, et qui ne se soucie pas qu'on l'assomme tout-à-fait, n'omettra rien pour remplir sa mission; elle fera jaillir de toutes ces armes ardentes, de tous ces orgueils pointilleux un incendie qui montera jusqu'au ciel.

Mais, pendant qu'elle excite Gradasse contre Mandricard et Mandricard contre Roger, qui la remplacera près des moines? Car elle ne veut point perdre ce beau domaine ni se laisser oublier de ses favoris. En son absence, elle y aura pour lieutenant l'Hypocrisie qui, d'accord avec la Fraude, entretiendra les petites intrigues.

Et le lecteur français, qui parcourt cet épisode, se rappelle avoir vu déjà les mêmes scènes et les mêmes satires. Dans le *Lutrin*, de Boileau, la Discorde fréquente les cloitres, arme célestins contre carmes, fait soutenir un siége aux augustins, agite enfin la Sainte-Chapelle, et voit rouler sur le perron du vieux palais des chantres et des chanoines renversés à coups de livres. Boileau raille aussi bien que l'Arioste, mais il respecte davantage. En face d'un clergé pares-

seux que la Mollesse endort, que la Volupté sert avec des yeux dévots et que la Vanité seule réveille et divise, il place un clergé vraiment saint, qui se réforme, se détache de tout et retrace l'image des premiers siècles. C'est que l'Église et la société françaises, sous Louis XIV, portaient encore en elles un beau reste d'esprit chrétien; à défaut des chanoines de la Sainte-Chapelle, le P. Bourdaloue et M. de Lamoignon suffiraient à montrer ce que peut une religion sincère, manifestée par les paroles et par les actes et, quelquefois, armée de raillerie contre les prêtres violateurs de ses lois. Boileau lui-même est sérieux dans ses croyances; il ne joue pas avec ce qu'il adore et se garde bien de peindre un saint Michel comique, se faisant obéir à coups de pied et à coups de poing; il le laisse à l'Arioste qui, bientôt, va le transmettre à deux incrédules déclarés, à Voltaire et à Byron.[1]

(A continuer.)

DE TRÉVERRET,

Professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.

---

[1] Voyez Byron : *la Vision du Jugement.*

EXCURSION AU PAYS DE VALOIS.

(Suite)

III

SAINT-JEAN-AUX-BOIS, LA BRÉVIÈRE, PUITS-DU-ROI.

En quittant Pierrefonds, pour rentrer à Compiègne, nous gravîmes la pente rapide des monts escarpés, qui sont comme autant d'ouvrages avancés prêts à défendre le colosse de pierre que nous venons de visiter. Sur ces confins de la forêt, on ne voit que broussailles, bruyères, arbres rabougris, qui semblent disputer au sol les envahissements de la formidable voisine. Avant de descendre vers Saint-Jean-aux-Bois, nous nous retournons une fois encore pour saluer le sommet des hautes et puissantes tours du Donjon de Pierrefonds, qui dominent tout ici, et leur dire : *A revoir*. La route qui court devant nous est en pleine forêt et là, seul à seul avec l'immense solitude qui nous environne et les multiples souvenirs de la journée, nous pouvons maintenant laisser errer notre vue sur les hautes futaies où la nature livrée à elle-même se montre avec ses caprices, ses irrégularités et sa vigueur. Là, nous voyons des arbres énormes qui s'emparent du sol et ne laissent rien croître sous leurs vastes ombrages ; d'autres portent leurs têtes dans les nues.

Clair-semés ou réunis en groupe, ils affectent dans leur taille pesante ou légère des formes différentes. L'un s'incline vers son voisin comme attiré par une secrète sympathie, ou comme s'il voulait lui rendre hommage ; celui-ci s'écarte de toutes les règles, il suit dans sa végétation une marche désordonnée ; on croit voir jouer un athlète.

Dans les taillis, les jeunes sujets ont encore une forme indécise, mais on devine ce qu'ils seront un jour ; et quelle que soit la régu-

larité que le forestier mette dans ses travaux, l'observateur voit, dans les plantations, que la nature tend peu à peu à s'en écarter et à reprendre son empire, en offrant çà et là quelques contrastes. Nous traversons avec surprise, pour ne pas dire avec effroi, le *Carrefour du Diable* où la forêt a conservé le cachet particulier aux forêts vierges; sous ces voûtes profondes de verdure, on éprouve une terreur religieuse, on croit entendre des voix mystérieuses ou les gémissements des victimes que les Druides venaient immoler à Teutatès. Du sommet du mont Saint-Pierre, situé dans une des parties de la forêt la plus riche en végétation, nous avons vu se dérouler devant nous des horizons immenses de verdure, superposés les uns sur les autres, qui, s'harmonisant entre eux avec leurs pentes douces, leurs aspects multiples, leurs teintes variées et leurs gorges profondes, forment ainsi un des plus magnifiques tableaux que l'on puisse voir. Nous nous souvenons, en admirant ces lieux, des horizons que le coucher du soleil nous donne souvent le soir sur les bords de notre riante et belle Garonne. Quelle différence dans la vigueur du tableau. Ici, en Valois, tout est vert et sombre; là-bas, en Gascogne, tout est vif et d'une chaleur de tons qui indique bien clairement l'opposition variée du ciel et du pays.

Saluons Saint-Jean-aux-Bois; il ne reste plus de l'ancienne villa, de l'immense ferme dont les rois francs préféraient le séjour à celui des villes, de la maison royale de Cuise, où les rois de la seconde race venaient séjourner avec toute leur cour, que l'Eglise et quelques bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Jean-aux-Bois. Ce palais, dont on a trouvé les fondations lors du défoncement de la plantation qui se trouve derrière Saint-Jean, en allant vers Saint-Nicolas de Courson, donna son nom à toute la forêt de Cuise, dont il occupait alors le centre.

Un aimable et savant garde-forestier, qui habite ces lieux, nous a donné des détails historiques précieux que nous allons reproduire ici, certain qu'ils pourront plaire aux lecteurs de ces lignes.

Le palais de Saint-Jean comprenait dans ses dépendances les territoires de Sainte-Périnne et de La Brévière. Il consistait en une suite de bâtiments entourés de galeries construites en bois poli avec soin et orné de sculptures élégantes. Les logements des officiers du palais étaient placés au bout du corps-de-logis. De belles fontaines et des puits de différentes grandeurs environnaient les bâtiments et les

jardins. Le château communiquait avec le chemin public par une avenue percée dans la forêt.

La maison de Cuise devint, sous le roi Eudes, le siége de la juridiction de la forêt et, après la mort de ce prince, en 898, elle repassa à l'état de simple métairie, perdit sa juridiction et fut donnée dans le même temps aux religieux de Béthisy. Troublés dans leur possession par les officiers du roi, embarrassés de l'administration de ces biens, les chanoines, après soixante-douze ans de jouissance, acceptèrent l'offre d'un échange que la reine Adelaïde, veuve de Louis le Gros (1137) et mère de Louis VII, leur proposa. Ils lui abandonnèrent en 1152 la maison de Cuise, moyennant une redevance de cinq muids de vin, de cinq sols de monnaie de Châlons, un setier de blé froment, une mine et demie d'avoine et la propriété de cinq mesures de terre ayant cent pieds de long sur cinquante de large. Depuis ce temps, la maison de Cuise prit le nom de vieux palais d'Adelaïde. Cette reine, après l'avoir possédé quelque temps, l'abandonna à des religieuses bénédictines qui se trouvaient dans le voisinage. Elle leur fit construire des dortoirs et releva l'église qui menaçait ruine. Cette église, devenue paroissiale aujourd'hui, porte l'empreinte de cette belle et imposante architecture du XIIe siècle.

C'est un bâtiment en forme de croix, sans bas-côtés ; elle renferme des vitraux peints et des grisailles que l'on voit encore avec plaisir. Les boiseries du chœur sont fort remarquables ; elles sont en chêne ainsi que les stalles, au nombre de cinquante.

Le devant de l'autel, d'une grande simplicité, est en marbre blanc ; derrière existe un tableau de l'Ecole moderne qui représente le baptême de saint Jean. Les voûtes ont la forme ogivale ; il n'existe que deux colonnes servant de piliers et qui sont d'une construction très hardie. A l'extérieur, l'ogive des fenêtres est à peine sentie. La corniche qui supporte le toit offre tout autour des têtes de monstres et de chimères.

Cette église est très humide ; en y entrant du côté du cimetière, on voit adossé à l'église un ancien tombeau que l'on croit être celui de la reine Blanche, mère de Louis IX.

A la mort d'Adelaïde, Louis VII, son fils, fit achever le monastère que sa mère avait fondé, prit les nouvelles religieuses sous sa protection et leur accorda la dîme du pain et du vin qui se consommaient pendant son séjour à Compiègne.

La fortune de Saint-Jean-aux-Bois disparut dans les mains des soldats de Turenne qui, en passant, laissèrent un échantillon de leur savoir-faire. Ils pillèrent la maison et détruisirent une partie des édifices avec ce qui restait encore du vieux palais de Cuise.

Saint-Jean est aujourd'hui un village de 250 feux, éloigné de huit kilomètres de Compiègne. Deux clos, d'une assez grande étendue et appartenant jadis au couvent, sont la propriété de deux habitants du pays. Il ne reste aux autres individus que fort peu de terres arables. La plupart vivent de travaux forestiers.

Nous reçûmes l'hospitalité chez le garde-forestier du territoire de Saint-Jean et nous acceptâmes avec reconnaissance la place qu'il nous offrit à sa table, ainsi qu'un lit excellent qui nous permit de réparer nos forces pour entreprendre le lendemain et sans fatigue notre retour vers Compiègne.

Après le repas du soir, le père de M. Agulhon, vieillard âgé de 79 ans et encore fort vert, nous raconta les détails d'une grande chasse où il avait figuré comme garde-général, et que nous allons retracer avec des notes écrites sous la dictée du conteur.

« C'était vers les premiers jours de mai 1830. Le conservateur de la forêt recevait une lettre du premier veneur, lui annonçant que le roi Charles X, le roi et la reine de Naples arriveraient le 25 pour faire, le 26, un *houraillement* dans les toiles et, le 28, une chasse à courre.

« Cette dernière était l'affaire de la vénerie ; mais c'était aux forestiers qu'il était réservé de préparer le *houraillement*, et les instructions du premier veneur recommandaient de ne rien négliger, car on voulait que cette fête fût digne en tous points du Prince qui la donnait et des hôtes qui y étaient conviés.

« Aussi, dès le 5 mai, le conservateur de la forêt nous réunit pour délibérer sur les dispositions à prendre. Il s'agissait de déterminer le lieu du *fermé*, de concerter les moyens d'y amener le plus grand nombre d'animaux possible et de régler l'ordonnance de la chasse où le roi viendrait tirer.

« Jusque-là, pour établir des fermés, on avait choisi les meilleures demeures, parce que les animaux s'y réunissaient plus facilement ; le roi ne venant d'ordinaire accompagné que du dauphin et de deux ou trois personnes, il n'était pas indispensable d'avoir de larges routes et une vaste étendue de terrain. Mais, ici, on voulait une

chasse d'apparat; il fallait compter sur un plus grand nombre de tireurs, sur une suite nombreuse, sur des chevaux, sur des calèches ; on donna donc la préférence au Puits-du-Roi. De grandes battues combinées devaient ramener de tous les points de la forêt dans le grand octogone le plus possible d'animaux, pour les concentrer ensuite dans l'enceinte circonscrite du petit octogone.

« Ainsi le Puits-du-Roi, avec ses huit belles routes, devait se trouver au centre d'un *fermé* d'environ cent hectares.

« Le 7 mai, le conservateur rassembla sur le terrain tous les officiers forestiers sous ses ordres ; le commandant de la vénerie s'y rendit également, son service devant concourir pour le maniement des toiles ; là, furent arrêtées toutes les dispositions de cette opération, qui furent résumées en un ordre de service dont le lendemain chacun eut une copie.

« Le personnel qui devait exécuter les *battues* et le *fermé* se composait de deux divisions, commandées chacune par un garde-général, et j'en étais un.

« Chaque division était composée de deux gardes à cheval, quinze gardes à pied et cent batteurs, qui furent subdivisés en plusieurs sections pour faciliter le commandement et l'exécution des battues. A l'extrémité de chaque section devait être placé un garde intelligent comme conducteur d'aile ; d'autres gardes devaient se trouver comme guides sur les points où il fallait former des arrêts.

« Trois grandes battues étaient nécessaires pour concentrer le gibier ; pour chacune de ces battues, l'ordre de service indiquait les routes sur lesquelles les battues devaient s'établir, la distance entre chaque batteur lors du placement, l'heure du départ, la diversion à suivre, les routes sur lesquelles il fallait s'aligner dans la marche ; enfin ces battues s'arrêtaient successivement sur l'octogone le plus éloigné, et là on filait des toiles destinées à fermer la première clôture.

« Le vent devait indiquer l'ordre des trois battues, attendu qu'il importait de commencer par celle qui se trouvait sous le vent pour ne point inquiéter les animaux qui pouvaient être naturellement dans le *fermé*. Le matériel se composait de 51 pièces de toile de 50 mètres chacune contenues dans 8 voitures à 3 chevaux et de 800 fourches enfermées dans 5 voitures à 1 cheval.

« Ce matériel était dispersé sur la ligne où les toiles devaient être

filées et placé sur des points où les animaux ne pouvaient en être inquiétés, de manière à arriver en même temps que les battues pour former aussitôt une muraille de neuf pieds ; cette clôture s'élevait d'autant plus rapidement que chacun y mettait la main.

« Le 10 mai étant choisi pour l'exécution de tous ces projets, chaque section se réunit à 5 heures du matin pour prendre position pour la première battue ; elle venait du Nord et de l'Est, le vent étant au Midi. Une pluie battante contraria beaucoup les dispositions prises ; les batteurs furent percés en une demi-heure et commencèrent à marcher moins bien.

« Vers 3 heures le temps étant redevenu beau, la troisième et dernière battue arriva sur l'octogone. Là une *harde* de 25 ou 30 biches força les batteurs, et s'affranchit ainsi par instinct de toutes les tribulations qui attendaient leurs semblables dans le *fermé*.

« Dans la crainte de voir ce mauvais exemple devenir contagieux, on se hâta de filer les toiles qui devaient compléter, ce jour-là, la clôture provisoire, et parmi les 250 personnes qui, toute la journée, avaient bravé le mauvais temps et résisté à la fatigue, on en choisit une cinquantaine des plus robustes pour veiller, pendant la nuit, sur cet enclos fragile dont les murailles eussent infailliblement offert le lendemain nombre de brèches si elles n'eussent été aussi exactement gardées que les remparts d'une ville assiégée.

« Des abris furent établis tout autour de la clôture ; des feux furent allumés, et la nuit, le garde-général, qui a le plaisir de vous narrer les détails de cette grande chasse, en inspectant les bivouacs pour s'assurer de la vigilance de ses sentinelles, aurait pu croire qu'il visitait les avant-postes d'une armée, la veille d'une bataille.

« Le lendemain, 11, on commença à *raccourcir*, ce qui s'effectua en barrant chaque enceinte que l'on voulait soustraire après en avoir fait sortir les animaux par une battue renouvelée autant de fois qu'elle était nécessaire ; cette opération ne put avoir lieu le 11 que sur quatre des huit enceintes que l'on avait à supprimer.

« Le 12, le *raccourci* fut complété ; de cette manière les animaux furent concentrés dans le second des octogones et les toiles furent arrêtées définitivement par de petits crochets en bois qui, enfoncés en terre à la distance d'un mètre, fixaient très solidement le bas des toiles. On établit aussi, à l'angle de chacune des huit routes, une tente pour abriter un poste de trois hommes qui devaient veiller

continuellement à la conservation des toiles ; un garde à cheval devait demeurer pour s'assurer, jour et nuit, que les ordres étaient soigneusement exécutés.

« Afin d'avoir un contrôle certain, ce chef faisait circuler une carte de veille qui, passant par tous les postes, revenait par le côté opposé après avoir fait le tour du *fermé*; cette mesure obligait les hommes de service à marcher continuellement le long des toiles.

« Trois hectolitres de pommes de terre furent répandus chaque jour dans le *fermé*; après deux jours de captivité, les animaux, moins inquiets, commençaient à ramasser la nourriture qu'on leur donnait ; alors on voulut connaître exactement la population du *fermé*.

« Six hommes seulement furent introduits pour faire remuer les *hardes*, car l'infortune avait réuni en groupes nombreux ces paisibles habitants des bois.

« Après plusieurs manœuvres nécessitées par la difficulté de les compter au passage, car souvent plus de cinquante traversaient à la fois les routes, comparant les rapports de plusieurs officiers placés de manière à voir défiler les captifs, on calcula qu'il y avait au moins :

80	cerfs ;
130	biches ;
30	faons de biches ;
40	daims et daines ;
25	sangliers dont 5 grands ;
15	marcassins ;
130	chevreuils ;
30	lièvres.
480	têtes.

« Le 22 mai, le premier veneur vint visiter le *fermé*, et ordonna les dispositions intérieures. Les huit routes furent retracées et passées au râteau ; huit abris destinés à masquer les tireurs et leur suite furent établis des deux côtés de chaque route pour y recevoir des *battues* de droite comme de gauche ; une vaste tente fut dressée au Puits-du-Roi ; le carrefour fut nivelé et sablé ; chacun des huit

massifs qui forment le carrefour reçut un écriteau indiquant le tireur qui devait y faire déposer son gibier tué. Un trou de deux mètres de profondeur fut ouvert dans chaque massif pour y faire disparaitre le *dedans* des animaux que douze gardes devaient être chargés d'ouvrir immédiatement; car on allait détruire, en quelques instants, le gibier qu'une forêt ordinaire pourrait à peine élever en dix années. — Plaisir de princes.....................................

....

« Le 26, toutes les dispositions étaient terminées; une ligne de toiles fut filée le matin dans un des massifs, depuis le Puits-du-Roi jusqu'à la clôture, pour empêcher que les animaux, une fois en mouvement, ne tournassent continuellement dans l'octogone.

« Le temps, d'abord incertain, menaçait de pluie. Cependant la vénerie, les porte-arquebuses arrivèrent au fermé ; tous les employés forestiers en costume avec cent batteurs furent alignés le long de la séparation intérieure pour exécuter les premières battues, lorsque le Roi serait arrivé ; le rendez-vous était pour midi. A 11 heures, une pluie fine commença et fut toujours en augmentant ; l'exactitude ordinaire du Roi ne se trouva pas en défaut.

« A midi, le piqueur, qui court devant la voiture du Roi, arrive aux toiles qui sont aussitôt ouvertes. A cet endroit, quatre calèches à six chevaux les traversent et viennent s'arrêter circulairement dans le vaste carrefour. Le Roi, le Dauphin, la Dauphine, la duchesse de Berry, le duc de Luxembourg et le premier Veneur descendent d'un côté ; le Roi et la Reine de Naples, le Prince de Salerne et le Prince de Pignatelli descendent de l'autre.

« *Voilà un bien vilain temps, Messieurs*, dit le Roi en parlant aux « officiers des différents services, après le gracieux bonjour qu'il « nous avait adressé ; *j'en suis désolé à cause du Roi de Naples.*

« Pendant ce temps le Roi de Naples, qui avait fait son salut à tout le monde, examinait curieusement l'appareil qui l'entourait ; bientôt toute cette famille de Rois entre dans la tente où elle s'arrête quelques minutes ; puis, ceux qui doivent prendre part à la chasse se rendent en calèche aux *abris* de la première *battue*.

« Les calèches revenues au carrefour, le conservateur donne aux batteurs le signal du départ en criant : *Marche!* C'est alors que presque tous les animaux du *Fermé*, réunis à dessein dans ce premier *trac*, allaient essuyer le feu de huit tireurs ainsi disposés :

Le premier abri, vers le Puits-du-Roi, était occupé par le duc de Luxembourg ;

Le deuxième, par le Dauphin ;

Le troisième, par la duchesse de Berry ;

Le quatrième, par le Roi Charles X ;

Le cinquième, par le Roi de Naples ;

Le sixième, par la Reine de Naples ;

Le septième, par le Prince de Salerne ;

Le huitième, par le Prince Pignatelli.

« Figurez-vous donc plus de 400 animaux de toute espèce poussés pêle-mêle par les gardes et les batteurs, marchant en ligne serrée ; les animaux surpris se portent en avant ; l'ordre semble d'abord présider à leur marche ; 60 cerfs courageux sont en tête, les biches et les daims viennent ensuite ; les faons, les chevreuils et les sangliers sont les derniers.

« Le feu commence ; une grêle de balles et de plomb tombe sur cette foule éperdue ; le coup destiné à un cerf va frapper un chevreuil qui, s'élançant pour fuir, s'est précipité au devant de la balle. Plus loin, le plomb destiné à un chevreuil atteint un daim qui fond, en boitant, sur les batteurs, et culbute celui qui veut s'opposer à son passage ; bientôt la terre sanglante est couverte de morts et de blessés.

« Le temps avait eu l'air de s'éclaircir ; les premières battues avaient été assez meurtrières ; le gibier, n'étant pas encore rusé, avait bien passé. Cependant le roi Charles X s'était abstenu souvent de tirer les biches dans la crainte de tuer un des gros cerfs qui se trouvaient mêlés dans les *hardes ;* le Dauphin y avait mis la même réserve, tandis que le Roi de Naples et le Prince de Salerne exprimaient hautement le plaisir qu'ils avaient éprouvé à tirer les plus beaux. « *Sire, dit le Prince de Salerne, avec son accent italien et sa grosse* « *voix, tenez, je viens d'en tuer un qui a des cornes grosses comme* « *un bœuf.* » Le Dauphin, qui faisait la grimace toutes les fois qu'il entendait dire qu'un gros animal était tué, allait témoigner sa mauvaise humeur ; le Roi lui dit : *Laissez-le faire, laissez-le dire.*

« A chaque battue, les calèches venaient prendre les tireurs à leurs abris pour les conduire à la battue suivante, et des voitures enlevaient les victimes pour les réunir au carrefour. « *J'ai tiré comme un*

« *coffre*, dit le Roi à la fin d'une des dernières battues ; *je viens de* « *manquer un sanglier dans mes jambes, j'ai placé la balle dans* « *les chairs.* »

« Au même instant, Mounier, le ramasseur du gibier du Roi, sortait du massif traînant l'animal qu'il avait trouvé mort à cent pas, et qui n'avait point, comme l'avait cru le Roi, échappé à son coup-d'œil juste et exercé. On examina cette nouvelle proie, c'était un bon *ragot* venant à son *tiers-an ;* et le coup, qui avait effectivement donné un peu plus bas, n'était pourtant qu'à trois pouces du défaut de l'épaule. — Mon père m'a souvent dit que Napoléon Ier se serait contenté à moins, observa le conteur.

« Au moment de remonter en voiture pour se rendre à une autre battue, on entendit dans le fourré, près de la route, une altercation très vive ; c'étaient les ramasseurs de gibier de Mme la duchesse de Berry qui disputaient à ceux de Mgr le Dauphin un lièvre qu'ils venaient de trouver mort. Cette querelle, que chacun avait commencée dans l'intérêt de son service, se continuait parce que de part et d'autre l'amour-propre était intervenu.

« A 2 heures, la pluie avait repris depuis longtemps et le temps devenait affreux ; les capotes de toile cirée dont il avait fallu faire usage continuellement, avaient singulièrement nui au succès de la chasse. Le Roi, voyant que le Roi de Naples souffrait du mauvais temps, proposa la retraite qui fut acceptée et s'effectua pendant que les veneurs sonnaient de brillantes fanfares répercutées par les mille échos de la forêt.

« Ainsi finit d'une manière assez triste cette chasse qui fut la dernière que Charles X fit à Compiègne. Le surlendemain, après avoir chassé à courre et pris deux cerfs, les deux Rois repartirent, l'un pour retourner dans ses États qu'il ne devait plus revoir, l'autre pour sa capitale qu'il devait bientôt quitter pour n'y rentrer jamais ! »

Voici le détail des pièces de gibier qui furent abattues dans ce court espace de temps, la chasse n'ayant durée que 2 heures pendant lesquelles six battues eurent lieu :

7 cerfs ;

56 biches ;

10 faons ;

11 daims ;

	11	sangliers ;
	9	marcassins ;
	115	chevreuils ;
	20	lièvres.
Ensemble :	239	pièces.

Le lendemain, les premières lueurs de l'aube nous trouvèrent debout et prêt à entreprendre notre retour sur Compiègne. En quittant Saint-Jean-aux-Bois, où nous avions trouvé la plus franche et la plus généreuse hospitalité, où nous avions fait une cueillette historique si abondante, grâce à la bienveillance de M. Agulhon, auquel nous envoyons d'ici nos plus sincères remerciements, nous suivîmes le carrefour de La Brévière qui, après avoir été une demeure royale, n'est plus aujourd'hui qu'une habitation occupée par trois gardes-forestiers installés dans l'ancien manoir construit par Philippe-Auguste et où était un vaste établissement pour la mue des cerfs et des daims. Toujours la forêt avec son immense solitude et ses effets grandioses ; en quittant La Brévière, nous suivons une vallée au fond d'une gorge profonde où coule le ruisseau des Petites-Planchettes qui prend sa source au sud de Saint-Nicolas de Courson et, après avoir traversé Sainte-Périnne et La Brévière, va se jeter dans l'Oise (rive gauche), près le hameau du Bac.

Quel beau spectacle s'offre à nos regards !... c'est indescriptible. Quels effets majestueux cette immense verdure aérienne étale devant nous ! Nous nous attendions bien à une surprise, mais la beauté des lieux dépasse tout ce qui peut en être dit et il faudrait une plume bien savante pour décrire la grandeur imposante que le Puits-du-Roi offre à la vue du voyageur étonné et surpris par tant de majesté réunie en ces lieux.

Après une vive admiration de ces splendides carrefours, nous suivîmes une des grandes routes venant aboutir au chemin de Crépy, en Soissonnais, qui nous conduisit à la Faisanderie et à Compiègne où nous arrivâmes à une heure assez matinale pour qu'il nous fût permis encore de visiter les monuments et le château.

Nous n'essaierons pas de faire l'histoire de la ville de Compiègne ; ce travail important n'entre pas dans le cadre modeste que nous ne chercherons pas à franchir. Ce que nous écrivons, c'est l'impression

que nous avons ressentie des choses qui ont frappé notre vue et que nous cherchons à retracer simplement.

Le premier monument que nous avons désiré voir dans Compiègne, c'est la porte devant laquelle l'infortunée Jeanne d'Arc fut faite prisonnière (1430).

Nous nous souvenons toujours de l'indignation de notre jeune âme, quand, pour la première fois, notre professeur d'histoire nous fit le récit émouvant de cette malheureuse journée dans laquelle Xaintrailles, enfermé dans Compiègne avec l'héroïne, chercha à faire une démonstration pour favoriser l'entrée dans la ville de renforts et de munitions qu'escortaient le comte de Vendôme et le maréchal de Boussac.

Jeanne, pour aider à la réussite de cette opération, choisit six cents hommes d'armes éprouvés, passa l'Oise, tomba à l'improviste sur l'ennemi, le poussa jusqu'à Margny l'épée dans les reins et contribua ainsi à la réussite du coup de main tenté par Xaintrailles.

Les Anglais et les Bourguignons, voyant le peu de monde dont disposait Jeanne, se réunissent alors et se portent précipitamment vers la tête du pont pour couper la retraite à la Pucelle ; en devinant cette manœuvre, les soldats de Jeanne se débandent, gagnent en désordre la barrière ; quelques-uns se jettent tout armés dans l'Oise ; le plus grand nombre rentre dans la ville. Au moment où Jeanne va atteindre à son tour la porte, le gouverneur, soit par trop de précipitation, soit avec une criminelle intention, en fait tout à coup abaisser la herse. Jeanne d'Arc, à la vue de cette action, s'écria : « Je suis trahie !... » Réduite à soutenir seule le choc d'une foule d'ennemis, elle se défendit quelque temps encore et, après avoir eu un cheval tué sous elle, cette grande héroïne trahie par tous se rendit à un gentilhomme picard qui se trouvait là et qui s'empressa de la vendre le jour même à Jean de Luxembourg, qui, à son tour, la livra aux Anglais moyennant une somme de dix mille livres et cinq cents livres de pension.

Ainsi, Jeanne d'Arc, après avoir débuté par un fait d'armes de la plus haute importance, avoir conduit le Roi au sacre de Reims, terminait sa noble carrière, victime, selon toute apparence, d'une infâme trahison ou d'une négligence inexplicable. Celle que la France se glorifie d'avoir vu naître, dont les actions forment une des plus belles pages de notre histoire, demeure abandonnée aux mains de ses ennemis ; elle n'excite pas plus d'intérêt que le dernier soldat de l'armée ;

ni les seigneurs de France, ni le Roi, qui lui doit sa couronne, ne font le moindre effort pour traiter de sa rançon. On l'accuse de sorcellerie, ses hommes-liges ne font rien pour détourner ces infâmes accusations, et, après quatre mois de détention à Beaurevoir, d'où elle aurait pu être enlevée par des hommes de cœur, elle est brûlée vive, le 31 mai 1431, sur une place de la ville de Rouen, à l'âge de 19 ans !...

Notre émotion, en traçant ces lignes, est la même que celle qui envahissait notre cœur le jour où nous entendîmes le premier récit de cette infortune et nous n'avons jamais cessé de maudire ceux qui, après avoir tout reçu de ses mains, ne firent rien pour la sauver...

Il ne reste plus rien du pont qui servit à cette malheureuse journée ; la tour qui faisait tête de pont du côté de la ville est entièrement démolie et l'emplacement en est occupé par la halle aux poissons.

Maintenant nous allons courir vers l'hôtel-de-ville.

Cette construction est un monument curieux du XVe siècle. C'est au règne de Charles VI que remonte la fondation de cet hôtel dont le style et les ornements accusent les premiers essais de la Renaissance. Sa façade offre un rectangle percé de portes et de fenêtres assez régulièrement placées et ornées de niches surmontées de clochetons. Elle est couronnée par une balustrade sculptée à jour, surmontée de grandes lucarnes à chassis de pierre, et les deux angles sont flanqués de tourelles à pans, faisant saillie et terminées par un toit aigu. Une tour octogone dont les angles sont rachetés par des tourelles, domine cette façade et se termine elle-même par un toit à pans formant flèche.

Dans un enfoncement pratiqué vers le centre de la façade, on voit une statue équestre ; c'est celle de Louis XIII auquel l'Hôtel-de-Ville doit de nombreux embellissements, et à côté se trouvent des médaillons qui représentent les armes du Roi et de la ville supportées par des génies.

Au sommet de la tour principale est le beffroi ; trois trompettes automates, grandeur nature, placés chacun dans une niche, sonnent les heures à l'instant où l'aiguille les indique sur le cadran, tout en accomplissant des mouvements très curieux à observer ; nous avons eu la bonne fortune de nous trouver là au moment où sonnait midi.

On doit la restauration de ce monument à l'habileté de M. Vivenel, architecte de la ville, qui a fait disparaître les surcharges et les mutilations que la convenance habitative y avait amassées.

M. Vivenel a, dans tous ces travaux, prouvé sa sollicitude pour sa ville natale et il a encore donné une généreuse preuve de son affection pour Compiègne, en fondant dans l'Hôtel-de-Ville un musée dans lequel nous allons immédiatement pénétrer.

Puisque nous sommes encore à l'extérieur, disons qu'à côté de l'Hôtel-de-Ville se trouvait l'arsenal transformé en maison d'arrêt; la porte est ornée de quatre canons formant colonnes accouplées et surmontées de boulets, d'affûts et de roues. L'intérieur de l'Hôtel-de-Ville est affecté aux divers services municipaux et à l'intéressant musée que nous allons visiter. Ce musée, dont plus d'une ville de province de premier ordre s'enorgueillirait à juste titre, est le fruit de longues et intelligentes recherches faites par M. Vivenel, et offre une collection nombreuse d'objets d'art et de curiosité, de tableaux, de statues, de meubles, d'armes, de verroteries, de porcelaines, d'émaux, de médailles, de livres, etc., etc.

Parmi les tableaux, nous avons remarqué un Saint-François de Paule, de *Carrache;* deux enfants jouant aux boules, de *Murillo;* des vues d'arcs-de-triomphe à Rome, de *Panini;* une admirable aquarelle de *Boucher;* des sépias, de *Coignet.*

La statuaire y est représentée par plusieurs morceaux remarquables, parmi lesquels nous mentionnons l'expressif et saisissant modèle de Job sur son fumier; une statue moyen-âge représentant saint Louis agenouillé et tenant la couronne d'épines du Christ; puis de nombreux bas-reliefs antiques parmi lesquels on remarque les chevaux des Métopes, du Parthénon à Athènes, et des fragments de la colonne Trajane, que l'exiguïté du local a fait reléguer sur le palier d'arrivée. Notre attention a été, à juste titre, arrêtée par un bahut du Moyen-Age et un dressoir de la Renaissance, tous deux d'un beau travail et ornés de détails d'une finesse et d'une naïveté vraiment remarquables; nous nous sommes extasié devant une cheminée en bois sculpté, un cadre en ébène massif d'une grande dimension admirablement travaillé en haut-relief, un lit complet du temps d'Henri II avec des colonnes cannelées, son estrade, son baldaquin et sa courte-pointe; enfin des siéges et plusieurs grands médaillons ornés de têtes sculptées, remarquables par leur ancienneté.

Une armure complète de la fin du XIV[e] siècle occupe le fond de la salle et, dans les armoires vitrées qui l'entourent, reposent des poignards, des armes de jet, à feu et autres dont la plupart sont d'un très beau travail.

Parmi les livres, citons, en terminant, le magnifique Voltaire de la bibliothèque de la Malmaison. Nous ne pouvons, pressé par le temps, prendre une plus grande quantité de notes sur cet intéressant musée auquel nous disons : à revoir, pour nous rendre, par le plus court chemin, à l'église Saint-Jacques dont la tour élevée est de la même époque que l'Hôtel-de-Ville, XVe siècle. C'est un morceau remarquable ; sa tourelle octogone, ses quatre pans en saillie, semblables à des doubles contre-forts ; la jonction de ces pans vers leurs extrémités,leur prolongement en aiguille au-dessus de la plate-forme ; leurs extrémités sculptées et couronnées de fleurs et de fruits ; les niches, les statues de grandeur naturelle qui l'ornent aux deux tiers de sa hauteur ; sa balustrade et sa frise composent, avec le corps de la tour, un ensemble qui offre un mélange remarquable de force et de grâce. Son aspect sévère contraste agréablement avec l'effet produit par la délicatesse de ses sculptures. Entrons ; le portail est vraiment remarquable et nous retrouvons, dans toutes les voussures, la répétition, en petit, de tout ce que nous avons admiré en grand à l'extérieur.

Dans une chapelle latérale, à gauche, nous avons remarqué un tableau représentant un roi de France (c'est Louis XVI), couvert du manteau fleurdelysé, la couronne royale à ses pieds et à genoux devant l'image de Saint-Marcoul. Au bas de ce tableau, un extrait de lettre que nous avons copié et que nous reproduisons ici :

(Extrait d'une lettre de Louis XVI, roi de France, adressée à ses sujets de Compiègne.)

« **Chers & bien aimés**,

« Nous avions espéré nous rendre à Saint-Marcoul après la cérémonie de notre Sacre et remplir en ce pèlerinage, à l'exemple de nos prédécesseurs, les œuvres de piété chrétienne ; mais l'Intendant de la province de Champagne s'est rendu près de Nous pour Nous représenter que les chemins étaient impraticables et le passage de la rivière peu sûr.

« Nous avons voulu Nous rendre aux remontrances de la province sur les inconvénients de ce voyage. Cependant, ne voulant manquer à aucune des dévotions qui s'observent en pareille occasion, Nous ordonnons que la châsse de Saint-Marcoul soit apportée dans l'église de Saint-Rémy, vous donnant avis que Nous nous y rendrons le 11 de ce

ce mois (11 juin 1775) pour remplir tous les actes de piété et de charité pratiqués par les Rois nos prédécesseurs. »

Personne dans l'église, personne dans la sacristie pour nous donner des explications précises sur ce tableau. Si nous connaissions la légende de Saint-Marcoul, nous comblerions la lacune ; mais nous devons avouer que nous l'ignorons complétement.

Désireux de visiter l'intérieur du Palais avant l'heure de la fermeture, qui se fait à 4 heures du soir, nous nous empressâmes de nous diriger vers la place d'armes par une rue qui y conduit directement et qui n'est pas d'un long parcours, deux cents mètres environ.

(A suivre) DELPECH-BUYTET.

LE

MÉCANISME DU LANGAGE,

OU LES

VRAIS ÉLÉMENTS DES LANGUES AVEC LEURS MODIFICATIONS.

Le mécanisme du langage est encore une énigme de nos jours. L'écriture phonographique le figurant très imparfaitement, il en résulte que l'orthographe traditionnelle est un véritable chaos, surtout en anglais et en français, et que l'étude longue et laborieuse des langues se complique des difficultés de prononciation inhérentes à l'insuffisance et aux anomalies de la représentation graphique.

Cette insuffisance dans l'étude des langues étrangères n'est pas moins regrettable dans celle de la prononciation régulière de la nôtre. Les signes d'accentuation nécessaires pour figurer les diverses modifications du langage en général laissent beaucoup à désirer. Il devient impossible, non-seulement de reproduire les nuances d'un même son simple, mais encore de distinguer, par l'écriture, ce qu'on appelle les accents divers d'une même langue dans les diverses parties d'un même État.

C'est ainsi qu'en français l'accent méridional, par exemple, ne saurait être figuré par l'écriture, ni par la typographie, ni distingué de celui de nos provinces du Nord, tandis que, par un système d'accentuation très simple, ces divers modes de prononciation seraient peints au naturel.

La multiplicité des langues et des idiomes, dans les diverses contrées du globe, demande impérieusement qu'au moins, dans les dictionnaires, à côté de l'orthographe traditionnelle, se trouve, figurée entre parenthèses, la copie fidèle de la langue officielle de chaque nation. Cette représentation, en étalons graphiques, éluciderait aussi,

dans les prosodies, la prononciation des langues vivantes. Or, de quelle utilité pratique sont les langues vivantes si, défigurées par une prononciation vicieuse, elles deviennent inintelligibles ?

Est-ce à dire que le mécanisme de la parole soit un mystère impénétrable ? Est-il vrai que les éléments de la parole offrent à l'observation une grande diversité ? Est-il vrai que les modifications qu'ils subissent soient des plus complexes ?

En un mot, pour plus de clarté, est-il donc si difficile de préciser, dans une langue quelconque, les éléments qui la composent, c'est-à-dire les voyelles simples, les articulations simples, celles qu'on appelle sons mouillés ?

Ces éléments une fois déterminés, n'est-il pas très simple de les figurer, chacun par un caractère qui lui soit propre, et de figurer aussi, par un petit nombre d'accents, les modifications que subissent les voyelles et quelques articulations ?

Outre l'emploi fréquent des lettres oisives, celui d'un seul caractère commun à plusieurs voix ou à plusieurs articulations constitue une des principales irrégularités de certains alphabets, et du nôtre en particulier.

Aussi les linguistes, et notamment M. Destutt de Tracy, indiquent-ils la marche à suivre pour arriver au perfectionnement des alphabets et à l'unité graphique.

On désigne d'abord, par un signe quelconque, ne serait-ce que par un chiffre, toutes les modifications de la voix dans une seule langue : la nôtre serait choisie de préférence. Si le problème était bien résolu pour la langue française, il le serait de même pour toutes, sauf le besoin d'ajouter un petit nombre d'autres caractères, à mesure qu'il se trouverait, dans les différentes langues, quelques modifications ou quelques voix qui ne seraient pas en usage dans celle qui aurait servi de premier type ; or cela ne serait ni bien fréquent, ni bien difficile.

Tel est l'avis de M. Destutt de Tracy.

Or la langue française renferme vingt-cinq éléments, dont huit voyelles simples et dix-sept articulations simples ; vingt-cinq étalons suffiraient donc à l'alphabet français. Néanmoins, nos deux sons mouillés nécessiteraient deux étalons particuliers, bien que l'analyse décompose, sans effort, ces deux sons, chacun en deux articulations simples, comprises dans les vingt-cinq premiers éléments.

Quant aux diverses modifications de ces vingt-cinq éléments, il suffit de cinq accents simples et de trois accents composés pour en figurer, non-seulement la prononciation correcte, mais même toutes les nuances saisissables de ce qu'on appelle l'accent.

Les accents simples surmontent : 1° les voyelles nasales ; 2° les voyelles aspirées ; 3° les voyelles longues ; 4° les voyelles toniques ; les voyelles *o*, *ou*, quand elles ont un son ouvert.

Le son faible de la voyelle *e*, dans le mot r*e*d*e*venir, et le son sourd de cette même voyelle, connu sous le nom d'*e* muet, pourrait être marqué par deux degrés de réduction du caractère typographique, ou par un sixième accent, tel que l'esprit doux grec, simple dans le premier cas, double ou deux fois répété dans le second.

Les accents composés, dans notre langue, affecteraient : 1° les voyelles nasales et toniques ; 2° les voyelles longues et toniques ; 3° les voyelles ouvertes et toniques.

Telle est, pour la langue française, la solution d'une prétendue énigme, que la prévention regarde comme inexplicable.

Quant aux langues étrangères, de l'avis des linguistes, il y aurait fort peu de signes à ajouter à ceux que nous venons d'indiquer, pour obtenir le système d'unité graphique universelle.

En effet, d'un travail attentif de comparaison des alphabets, il résulte qu'il ne faudrait que trois étalons à ajouter au chiffre des articulations françaises, et que les sons qui, dans les langues étrangères, nous paraissent nouveaux et d'une émission difficile, se réduisent à deux ou trois accents composés à introduire dans l'alphabet universel.

Remarquons toutefois que plusieurs articulations se modifient, dans certaines langues et certains idiomes, par une nuance de douceur, comme celle de la consonne *r* dans le midi de la France. Cette nuance peut être indiquée par un simple point, car il est à propos de ne pas multiplier les signes d'accentuation.

Pour le même motif, le son fermé des voyelles n'étant propre qu'aux voix *o*, *ou*, rien n'empêcherait que cette nuance ne fût marquée par un trait horizontal barrant les étalons simples qui seraient affectés à ces deux voyelles.

Pour faire ressortir, par un exemple, l'inconvénient de l'absence presque totale des signes d'accentuation dans les langues, en français

comme à l'étranger, dans le mot français *coco*, la voyelle *o* est commune ; elle est ouverte dans le mot *homme*, fermée dans le mot *rose* ; nous n'avons aucun accent pour marquer ces différences. Or l'accent méridional en France prononce *o* ouvert dans le mot *rose ;* comment figurer la différence, par rapport à ce dernier mot, entre l'accent du Nord et l'accent du Midi ?

Mais la régularisation de notre alphabet latin entraînerait-elle une réforme totale de nos caractères ?

Il serait très simple de restreindre cette régularisation aux voyelles *é*, *è*, dont les accents, inutiles en réalité, occasionneraient des confusions ; aux caractères *eu*, *ou*, *ch*, éléments simples qui ne sauraient être figurés comme polygrammes, et aux sons mouillés *ll*, *gn*, dont la représentation n'admet pas non plus deux caractères séparés.

Il n'y aurait donc que sept caractères à modifier pour la langue française, dans notre alphabet latin. On en ajouterait cinq autres, y compris deux autres sons mouillés, pour la langue universelle ; en vérité, y aurait-il là une grande complication ?

Dans nos dictionnaires, la lecture des étalons graphiques, employés comme équivalences, ne demanderait donc aucune étude ; celle des étalons graphiques universels n'en demanderait pas davantage, puisque, de l'avis unanime des linguistes, les éléments de la parole sont à peu près les mêmes partout.

On serait encore mal fondé à combattre l'introduction des étalons graphiques dans les dictionnaires, en alléguant que ce serait une mesure radicale.

Demander la réforme de l'orthographe, de l'écriture et de la typographie, la substitution des étalons graphiques aux caractères usités, avec accents simples, avec accents composés ; une prétention semblable aurait en effet quelque chose de radical.

Mais un travail qui a pour but de ne pas rendre impossible la recherche de la véritable copie du langage ; mais un exemple de prononciation figurée, entre parenthèses, dans un dictionnaire, et peut-être quelques exemples semblables dans les grammaires ou dans les prosodies ; une pareille innovation, je le demande, a-t-elle un caractère radical ? Mais la typographie n'aurait subi aucune transformation ! Mais l'orthographe traditionnelle serait respectée ! Mais le mot aurait conservé sa physionomie, telle que nous l'ont léguée

les grands maîtres dans notre langue ! Mais il ne s'agit que d'introduire dans les dictionnaires, à côté de l'orthographe usitée, l'étalon graphique ou les langues daguerréotypées !

Donc, regarder ce simple essai de régularisation comme une réforme radicale en typographie, ce serait évidemment une prévention incroyable ; ce serait fermer les yeux à la vérité et les couvrir d'un bandeau, pour laisser dormir dans les ténèbres un problème du plus haut intérêt scientifique, à la solution duquel Volney a consacré un legs de vingt-quatre mille francs.

Hé quoi ! Dans ce siècle où tous les phénomènes de la nature sont l'objet d'une analyse attentive et persévérante, où tous les objets naturels et surnaturels passent au creuset de la science et de la philosophie, depuis l'éphémère brin d'herbe jusqu'au chêne séculaire, depuis l'infusoire microscopique jusqu'au cétacé monstrueux, depuis la simple faculté appelée sensation jusqu'aux plus nobles facultés de l'intelligence et du sentiment ; quand le naturaliste et le philosophe répandent la lumière sur tout ce qui entre dans le domaine de leurs observations, seule la parole, ce don exclusif fait à l'hnmanité, ce don par excellence qui la rapproche de l'essence divine, la parole, je le répète, ne serait point un sujet d'étude et d'examen ! Une obscurité éternelle en déroberait le caractère ! Les éléments qui la composent resteraient à l'état de mythe ! A peine ébauché par nos caractères, si défectueux, le verbe serait condamné à attendre en vain sa véritable copie !

Quand, dans la nature, tout revit par le daguerréotype, la parole ne serait point daguerréotypée par l'étalon graphique ! Le langage ne se dégagerait jamais du chaos de l'écriture !

C'est en vain que l'esprit de prévention crée des obstacles imaginaires, la copie de la parole sortira lucide des ténèbres de la typographie.

Les temps sont mûrs pour que la parole dévoile enfin ses secrets inconnus depuis la création ; disons méconnus plutôt qu'inconnus, puisque l'oreille démêle sans effort les vrais éléments qu'elle renferme.

Les sociétés savantes, auxquelles appartient le contrôle des alphabets, s'empresseront de soumettre à leur examen les divers systèmes d'unité graphique qui leur seront adressés. En France, elles donne-

ront en particulier leur avis sur les essais d'unité graphique française.

Les éléments du langage, en français, une fois déterminés, le système d'unité graphique universel est à peu près obtenu, si les linguistes, si M. Destutt de Tracy, si Volney ne l'ont pas affirmé en vain.

Mais les étalons graphiques de notre langue seraient-ils d'un contrôle difficile ?

Puisque chaque voyelle simple, chaque articulation simple, chaque son mouillé, ainsi que chaque modification d'une même consonne, et notamment d'une même voyelle, seraient accompagnés d'un mot français choisi pour exemple, les Commissions jugeraient aisément si la langue française renferme, dans d'autres mots, d'autres éléments ou d'autres modifications. S'il existait des lacunes, elles seraient signalées sans de longues recherches.

Puisque l'usage de notre langue tend à se généraliser parmi les autres nations, qu'elle s'y introduit dans les salons et dans les cours, dans les conférences diplomatiques, comment ne sentirait-on pas l'urgence d'une étude qui aurait pour effet de la révéler dans toute sa pureté ? L'accent correct en français serait peint au naturel ; grâce à la régularisation des signes, rien, dans les moindres nuances du langage, ne saurait passer inaperçu.

Aujourd'hui, les étalons métriques triomphent de l'influence de l'habitude ; dans un jour prochain, les étalons graphiques auront leur tour, sans révolutionner la typographie.

Qui pourrait prévoir, dans les rapports internationaux, les conséquences de leur apparition ?

Dans ces rapports, notre langue ne semble-t-elle pas appelée à remplacer le latin qui servait jadis de truchèman de peuple à peuple ? Si telle est sa mission, ne faut-il pas la dépouiller, dans les dictionnaires, de son costume traditionnel ?

Si, en raison de sa clarté, la langue française est appelée un jour à devenir une langue universelle, ne faut-il pas asseoir, sur l'étalon graphique, les fondements de l'édifice universel ?

Quoiqu'il en soit, le problème que Charles Nodier, Salvandy, Villemain s'étaient proposé de résoudre, si le temps ne leur avait pas manqué, mérite des encouragements de la part des Sociétés savantes.

Que, dans des discours publics, l'Institut annonce, sans mystère, qu'il attend cette solution d'un nom autorisé, il n'en résulte pas que les académies de province soient disposées à fermer leurs portes à un nom modeste.

Elles recherchent le mérite de l'œuvre plutôt que l'éclat du nom de l'auteur.

C'est à leur impartialité, à leur contrôle éclairé, consciencieux, exempt de prévention, que la France, que les nations devront l'inauguration, grosse d'avenir, du véritable système d'unité graphique.

Si cette question parait importante à quelques-uns de nos lecteurs; si, pour en compléter l'étude, ils ne refusent pas leur concours; s'ils produisent, dans la *Revue de l'Agenais*, leurs propres réflexions, à coup sûr, ils n'auront pas démérité de leur siècle.

Car il ne s'agit pas ici d'un intérêt purement spéculatif, comme celui qui, d'ordinaire, se rattache aux questions proposées par l'Académie, mais d'un intérêt pratique de premier ordre, au point de vue du progrès intellectuel, du progrès scientifique, du progrès de l'enseignement, du progrès oratoire, du progrès dans les rapports individuels et internationaux, du progrès dans la diffusion des idées par la parole et l'écriture.

N'est-ce pas par un sentiment de noble émulation que chacun apporterait son tribut à ce grand œuvre, dont le triomphe s'approche, triomphe que hâterait la discussion, puisque de la discussion jaillit la lumière.

H. BRUNET.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE.

L'extrême richesse des derniers mois écoulés était évidemment tout exceptionnelle; nous ne saurions espérer chaque fois une aussi rare abondance, et notre moisson d'aujourd'hui, pour être un peu moins considérable, est bien suffisante encore.

∴

Voici d'abord les poëtes :

G. de Porto-Riche. — *Tout n'est pas rose* (Poésies). — (Lévy. — 1 vol. in-12.)

Rien de merveilleux. — Il n'est aucune pièce de ce recueil qui puisse décemment être qualifiée de chef-d'œuvre.

Paul Marmotan. — *Les Primevères* (Poésies). — (Sandoz. — 1 vol. in-16.)

Eug. Lambert. — *Les Fleurs du vrai.* (Lemerre. — 1 vol. in-18.)

Ogier d'Ivry. — *Rimes de cape et d'épée.* (Libr. des biblioph. — 1 vol. in-18.)

La Muse de la Patrie. — Poésies d'auteurs divers, publiées par Er. Carrance. (Bordeaux. — 1 vol. in-8°.)

Quatre citations faites pour mémoire.

∴

Acquittons-nous envers les conteurs :

L. Ulbach. — *Le baron Américain.* (Lévy. — 1 vol. in-12.)

Aucun des nombreux ouvrages de L. Ulbach n'est absolument dépourvu d'intérêt et de style. — Est-ce suffisant?

Alf. Séguin. — *Le Talisman de Marguerite.* (Didier.— 1 vol. in-12.)

Judith Gautier. — *Lucienne.* (Lévy. — 1 vol. in-12.)

Deux volumes méritant, à divers titres, une mention particulière.

Henry Gréville. — *Les Koumiassine.* (Plon. — 1 vol. in-12.)

Un ouvrage dont l'éditeur fait de grands éloges.

Wilkie Collino. (Trad. Camille Ceudrey.) — *Cache-Cache.* — (Hachette. — 2 vol. in-12.)

Whyte-Melville. (Trad. Foussé.) — *Katerfelto.* (Hachette. — 1 vol. in-12.)

Deux récits d'outre-Manche, non moins aimables que limpides.

J. Rozier. — *L'Impasse Oberkampf.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

J. Maurie. — *Deux amours.* (Vanier. — 1 vol. in-12.)

Baron de Fauconnet. — *Une Rivale de Marguerite.* — *Un mélange diabolique.* — *Une poignée d'anecdotes.* (Schulz. — 3 vol. in-12.)

A. de Césena. — *Le Chapelet d'Amour.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Catulle Mendès. — *Les Folies amoureuses.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Charles Mérouvel. — *Les Caprices de Laure.* (Dentu. — 1 v. in-12.)

Tout un solde de pacotille littéraire dont la citation est suffisante.

Ch. Deslys. — *La Dot d'Irène.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Em. Gonzalès. — *La Servante du Diable.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Deux ouvrages écrits avec soin et tout-à-fait recommandables.

Ernest d'Hervilly. — *Caprices.* (Charpentier. — 1 vol. in-12.)

Recueil charmant, spirituel et littéraire, qui rachète, à notre avis, bien des banalités et que nous recommandons à nos lecteurs.

∴

Citons rapidement quelques livres de science, de voyage et d'histoire :

Prince E. de Broglie. — *Le Fils de Louis XV. — Louis, Dauphin de France* (1729-1765). (Plon. — 1 vol. in-18.)

Intéressante étude historique.

E. T. Perrens. — *Histoire de Florence.* (Hachette. — 3 vol. in-8°.)

Œuvre considérable, à laquelle on attribue de nombreux mérites.

Louis Asseline. — *Histoire de l'Autriche, depuis la mort de Marie-Thérèse, jusqu'à nos jours.* (G. Baillière. — 1 vol. in-12.)

Un volume de la *Bibliothèque d'Histoire contemporaine*, dont nous ne pouvons indiquer que le titre.

Lord One. — *Les Vivants et les Morts. — Portraits politiques* (1re série). (Reichel. — 1 vol. in-12.)

Onze portraits à la plume, ne manquant ni de relief ni d'esprit.

C. Markham. — *Les Abords de la région inconnue.* (Decaux. — 1 vol. in-12.)

W. de Fonvielle. — *La Conquête du pôle nord.* (Plon. — 1 vol. in-12.

Deux ouvrages à la fois scientifiques et pittoresques, dignes, à tous égards, d'une recommandation spéciale.

L. Noirot. — *A travers l'Hygiène.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Causeries spirituelles et familières, offrant un double intérêt aux lecteurs.

F. Magy. — *La Raison et l'Ame.* (A. Durand. — 1 vol. in-8°.)

Ed. Fournié. — *Essai de Physiologie. — La Bête et l'Homme.* (Didier. — 1 vol. in-8°.)

Deux ouvrages de haute portée philosophique et morale que nous indiquons sans commentaires.

Victor Tissot (traducteur). — *La Société et les mœurs allemandes,* du docteur Johannès Scherr. (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Livre curieux, complétant bien les publications retentissantes de l'auteur du *Voyage au pays des milliards*.

Troulhias. — *Andrinople. Croquis d'Orient.* (Dentu. — 1 vol. in-12.

Volume intéressant et au succès duquel les évènements actuels vont contribuer.

J.-B. Beckerlin. — *Musiciana* (Extraits d'ouvrages rares ou bizarres, etc., concernant la musique et les musiciens). (Garnier. — 1 vol. in-12.)

Recueil curieux et singulier, qui mérite réellement d'être parcouru.

∴

Il ne nous reste plus, chers lecteurs, qu'à vous indiquer, en terminant, quelques publications littéraires :

Le Tartuffe par ordre de Louis XIV. — Pièces inédites publiées par Louis Lacour. (A. Claudin. — 1 vol. in-18.)

Publication très importante et documents précieux. *Etudes* dignes d'une vive recommandation.

La *Vie de M. de Molière*, par Le Gallois, sieur de Grimarest. Réimpression de l'édition originale, avec notice de P. Malassis. (Liseux. — 1 vol. in-18.)

Cette intéressante réimpression, éditée dans la collection de la *Petite bibliothèque Elzévirienne*, ne peut être que parfaitement accueillie du public

Em. Campardon. — *Les Spectacles de la foire*, tome I. (Berger-Levrault. — in-8°.)

Œuvre importante d'histoire littéraire, dont le deuxième et dernier tome paraitra sous peu et dont nous reparlerons bientôt.

Alf. Bougeart. — *Pailles et Poutres*. (Lemerre. — 1 vol. in-12.)

Un recueil de pensées, de jugements et de formules qui peut bien avoir son mérite, mais dont le succès nous parait fort douteux.

Ch. Monselet. — *Lettres gourmandes. Manuel de l'homme à table.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Nous ne connaissons encore que le titre de ce volume ; mais la marque est bonne, la compétence incontestable, et nous affirmons de confiance son mérite et son esprit.

Souvenirs d'un Homme de lettres (1795-1873), recueillis des papiers de feu A. Jal, historiographe de la marine. (L. Téchener. — 1 vol. in-12.)

Nous devons nous borner, pour l'instant, à indiquer ce volume, qui, certainement, doit offrir un vif intérêt.

JULES ANDRIEU.

NOTA. — Tous les ouvrages mentionnés au *Bulletin bibliographique* se trouvent à la librairie **Michel** et **Médan**, à Agen.

Agen, imprimerie Noubel. — F. Lamy, successeur.

LE

CHATEAU DE NÉRAC.

I.

Le château de Nérac en Agenais était la résidence favorite des rois de Navarre.

Il fut bâti par les sires d'Albret.

Ces Albret possédèrent d'abord une triste et pauvre seigneurie, *Labrit* ou *Lebret*[1] dans les landes de Gascogne. Hardis coureurs d'aventures, on les redoutait dans la contrée, et on recherchait leur appui.

Ainsi, les moines de Saint-Pierre de Condom, mis en possession de la ville et seigneurie de Nérac au XII[e] siècle, constituent pour avoué ou défenseur de leur abbaye Amanieu d'Albret, *homme fort haut à la main*, *scalabreux* et *vaillant*, comme aurait dit Brantôme.

Amanieu et ses descendants guerroyèrent longtemps pour le compte des moines et finirent par les supplanter. En 1306, en effet, une transaction a lieu et les Albret sont reconnus *seigneurs de Nérac*.

Une sculpture emblématique que l'on voyait encore, il y a une soixantaine d'années, sous la galerie saillante du château — partie nord — a consacré cette importante cession : l'artiste avait représenté un religieux entouré de lapins et de lièvres, et qui offrait, dans

[1] Labrit, chef-lieu de canton du département des Landes, était appelé, au Moyen-Age, *Pagus leporetorum*, *Lepretum-Albretum*, la contrée aux lièvres. Cette dénomination est due, sans doute, à l'abondance du gibier qui peuple encore les terres incultes et les forêts de l'Albret.

une humble attitude, un parchemin déroulé à un dogue fier et menaçant.

Une fois seigneurs de Nérac, les Albret quittent la rase lande, inculte et vaste solitude, couverte de marais et de bruyères, pour s'établir dans cette grasse vallée qu'arrose la Baïse ; et, à dater de cette époque, la fortune semble les conduire comme par la main.

Guerriers intrépides, ils se jettent, tête baissée, au milieu des hasards de la guerre et, à grands coups d'épée, parviennent à se frayer un chemin jusqu'au trône. N'avaient-ils pas d'ailleurs pour devise : *Ce qui doit être, ne peut manquer !*

Au XIVe siècle, Arnaud Amanieu, déjà maitre de la seigneurie de Tartas, tente la conquête des terres de Gaston de Foix. Il est battu et fait prisonnier : qu'importe ! l'héritage de son heureux vainqueur est une riche proie assurée aux Albret. Oui, cent ans plus tard, Jean II épousera Catherine de Foix, qui lui apporta en dot et le comté de Foix et la souveraineté du Béarn et de la Navarre.

En attendant, Arnaud Amanieu remplit à la Cour de France les fonctions de grand chambellan. Il épouse Marguerite de Bourbon, et le voilà beau-frère du roi.

Le fils d'Amanieu fut Charles, ce terrible batailleur, fort et brave comme un lion, qui tomba dans les plaines d'Azincourt avec la fleur de la noblesse française. Devenu connétable, il obtint du roi Charles VI, pour prix de ses services, la faveur d'écarteler son écusson aux armes de France.

Alain le Grand traitait de pair avec les têtes couronnées et osa aspirer à la main d'Anne de Bretagne, ayant pour compétiteurs Maximilien, roi des Romains, et le roi de France lui-même. Lorsqu'il mourut, en 1512, il se qualifiait dans ses actes : « *Seigneur de Lebret, comte de Dreux, de Gaure, de Penthièvre et de Périgord, vicomte de Limoges et de Tartas, captal de Buch et seigneur d'Avesnes.* »

Son fils, Jean, est proclamé roi de Navarre ; son petit-fils, Henri, épouse la sœur même de François Ier, le vainqueur de Marignan.

Laissez faire : mariée à Antoine de Bourbon, descendant de saint Louis, Jeanne d'Albret devient la mère d'un jeune prince, couronné plus tard *roi de France*, sous le nom de Henri IV.

Singulière destinée ! Ces Albret, enfants gâtés de la fortune, qui

ont placé sur leur tête la première couronne du monde, trouvèrent un adversaire intraitable en la personne du Pape.

Dès le XVI[e] siècle, la lutte commence.

Le pape Jules II poursuit Jean comme fauteur du concile de Pise et fidèle allié de Louis XII, qui ne craignit pas de s'attaquer au temporel du Saint-Siége. A sa voix, Ferdinand, roi d'Espagne, bondit sur la Haute-Navarre comme un tigre sur sa proie et s'en empare. L'invasion eut lieu en juin et la bulle d'excommunication ne fut lancée qu'en juillet : ce qui a fait dire à un vieil historien que *c'était couper la tête à un homme avant d'avoir prononcé son arrêt.*

Jean ne put ou ne sut pas se défendre ; et sa femme, Catherine de Foix, une femme d'un vaillant cœur et qui avait du sang de Gaston-Phœbus dans les veines, lui dit, en apprenant la perte de ses États : « Don Jean, si nous fussions nés, vous *Catherine*, et moi *Jean*, nous « n'aurions jamais perdu la Navarre. »

En 1563, c'est Jeanne qui fut mise hors la loi par Pie V. Elle venait de *planter* le calvinisme en Béarn. Le Pape la déclare déchue de la royauté en offrant ses États au premier occupant. Jeanne, caractère taillé en force et en grandeur, relève le gant, résiste aux persécutions et fait tête à l'orage.

Dans ce même temps, les Albret avaient donné un prince à l'Eglise, Louis, évêque de Lescar; mais, reconnu hérétique, il fut excommunié.

Que dirons-nous de Henri IV ? Ce prince converti, plus hérétique après qu'avant sa conversion, s'écriait : *Paris vaut bien une messe !* ou écrivait à Gabrielle, au moment de l'abjuration : *Je vais faire le saut périlleux.*

Vous savez ses démêlés avec le Saint-Siége. Le Pape laissa tomber sur sa tête cette terrible excommunication qui brisait les couronnes sur le front des princes. Henri de Bourbon répondit par un coup de hardiesse béarnaise, en faisant afficher une injurieuse réponse à la bulle de Rome sur les murailles même du Vatican. — Mieux inspiré, il conclut une alliance étroite avec la papauté et lui tendit une main loyale. A son exemple, les Bourbons, ses descendants, furent les fidèles soutiens de l'Eglise et, depuis trois siècles, leur fidélité n'a fait que s'affirmer et est restée inébranlable.

II

Le château de Nérac, bâti sur une roche escarpée au pied de laquelle coule la Baïse, était en communication avec la ville par un pont de bois, pavé en pierre, qui conduisait jusqu'à l'entrée principale.

Il se composait de quatre grands corps de bâtiment.

Le premier, à l'ouest, était flanqué de quatre grosses tours rondes. Ce corps de logis portait l'empreinte du XIVe siècle et la construction en est attribuée à Amanieu d'Albret.

Le second, au nord, était postérieur à cette époque et avait une galerie saillante, en demi-voûte, d'une architecture assez curieuse.

La partie de l'est, flanquée de deux tours rondes, était plus moderne que les deux autres et avait le cachet d'une architecture élégante et correcte. Toutes les croisées étaient ornées des armes d'Albret et de France avec le collier de l'ordre de Saint-Michel.

Le bâtiment, situé au midi, fut, dit-on, construit par Jeanne d'Albret, en partie avec les pierres des églises et des monastères de Nérac, lorsqu'elle proscrivit le culte catholique. Là, se trouvait la superbe et vaste salle des gardes-du-corps des rois de Navarre, qui servait comme d'antichambre à l'appartement du roi, Antoine de Bourbon, et plus tard d'Henri, son fils.

Cet appartement recevait le jour par deux croisées, avait une cheminée de pierre sans aucune trace de sculpture et une alcôve, faite en planches de sapin, surmontée d'un simple écusson aux armes de France. Une petite porte, s'ouvrant à côté de l'alcôve, donnait sur un escalier très étroit et dont l'accès n'était permis qu'aux serviteurs d'une fidélité éprouvée.

On descendait par un large perron au jardin du Roi. Au milieu était un bassin avec une cuvette de marbre blanc, lançant un magnifique jet d'eau. Quatre vaches accroupies, emblème des armes de la maison de Béarn, en formaient le support, et de beaux marronniers étendaient sur ce groupe leur ombre protectrice.

Du côté de la rivière, une belle terrasse bordait le jardin et se terminait par le pavillon des bains ; de l'autre côté, une longue allée d'ormeaux avait à son extrémité une fontaine assez bien décorée.

L'art et le goût avaient embelli le jardin auquel Marguerite de

Valois donne un souvenir dans ses *Mémoires ;* mais la nature se montra prodigue pour le site charmant qu'on appelle encore aujourd'hui la Garenne.

Une allée, large comme celles du parc de Versailles, se dirige depuis le Petit-Nérac jusqu'au moulin de Nazareth, en suivant toujours, dans un parcours de près de trois kilomètres, tous les méandres de la Baïse. Des ormes, des chênes touffus s'élèvent de chaque côté et forment au-dessus des promeneurs une tente de verdure. A gauche, un bois taillis, se dressant en amphithéâtre ; des prairies émaillées de fleurs ; des masses de rochers recouvertes de mousse ou qu'embrassent de leurs mille liens flexibles les plantes parasites. Au bout de l'allée, un moulin dont la digue, après avoir un moment retenu la rivière captive, la laisse s'échapper en belles nappes d'eau ; un peu plus loin, le village de Nazareth dont les maisons se pressent autour d'un vieux manoir, comme autrefois les serfs autour du fier baron féodal.

Cette garenne qui, en été, est pleine de fraicheur, d'ombrage et de parfums, où les oiseaux parlent d'amour comme dans les magiques jardins d'Armide, où la brise semble murmurer encore ces vers charmants de Salluste du Bartas, inspirés par la séduisante femme de Henri IV :

> O merle ! ô roussignol ! ô meillengue ! ô luneiche !
> Courès deu bet casau que la Baïse engreiche,
> Saludats d'un doux cant la plus bère deu moun.
> O parc, cargue de fruts tous arbres plus soubatges !
> Per arcouli ta dame acate tous ramatges !
> Parc, ne se bic ciamès tant d'aunou que lou toun.[1]

Cette garenne, précieux lambeau d'une splendeur à jamais évanouie, c'est là tout ce qui nous reste de la résidence des rois de Navarre. L'antique château a disparu. Mais, sur ces murs en ruines,

[1] Merles, rossignols, mésanges, pinsons, venez dans le beau jardin qu'arrose la Baïse, venez saluer par vos chants la reine des belles. — O parc, charge de fruits tes arbres les plus sauvages ; incline tes rameaux pour ombrager ta dame. Jamais parc ne reçut un tel honneur.

au bord de cette rivière si limpide et si calme, sous ces arbres séculaires, dans cette ville si pittoresquement assise et dont la physionomie a gardé quelque chose du XVIe siècle, il y a des souvenirs vivants pour l'historien et pour le poëte.

Tout ici vous parle des Albret, grands chasseurs et bons vivants dans le pays des chasseurs et des bons vivants par excellence ; hommes d'une nature ardente, qui ont laissé tant de preuves de leur *complexion amoureuse* qu'en parcourant les rues de Nérac, vous avez la chance de rencontrer à chaque pas quelque descendant de cette royale famille ; princes populaires, qui ne dédaignèrent aucune dénomination capable de grandir leur popularité : témoin Henri IV qui se laissait appeler *meunier des tours de Barbaste*[1] dans une contrée pleine de moulins et de meuniers.

Et la poétique reine de Navarre, sœur de François Ier, la *Marguerite des Marguerites*, si belle, si spirituelle, si généreuse et ceux qu'elle protégea ou honora de son affection : Calvin, Mélancthon, Roussel, Pibrac, Clément Marot, Erasme et tant d'autres.

Et plus tard Marguerite de Valois, et cette cour galante de Catherine de Médicis, ces femmes d'une beauté provocante, ces gentilshommes toujours prêts à se battre ou à faire l'amour, ces baisers et ces coups de poignard, ces duels, ces bals, ces fêtes somptueuses et folles.

Ah ! n'allons pas oublier Jeanne d'Albret, cette grande figure qui se place au premier rang des grandes illustrations de son époque, entre Coligny et le chancelier de l'Hospital.

JEAN LACOSTE.

---

[1] *Moulié dè las Tous dé Barbasto.*

L'ENSEMBLE DU ROLAND FURIEUX.

LA LOUANGE ET LA SATIRE DANS LE ROLAND FURIEUX.

(Suite)

Mais le champ le plus vaste où se déploie l'esprit satirique du poëte italien, c'est ce monde lunaire, inventé par lui, et que visite Astolfe, sous la conduite du bon saint Jean. Là, se retrouve tout ce que les mortels ont laissé perdre, tout ce qui a échoué ou avorté chez nous, tout ce qui est absurde ou inutile. Et Dieu sait que de choses méritent ici-bas ce nom. Vains désirs, folles amours, ambitions demesurées, désœuvrement et ignorance, vœux qu'on adresse au Ciel et que le Ciel n'exauce pas, tout cela reparait dans la lune, sous des figures ingénieuses et expressives. Voyez-vous ces vessies gonflées dont l'intérieur résonne de tumultes et de cris ? Ce sont les vieux empires d'Assyrie, de Perse et de Grèce qui ont fait tant de bruit au monde et qu'aujourd'hui l'on connait à peine. Ces hameçons d'or et d'argent sont les présents offerts aux rois et aux princes avares avec l'espoir de grosses récompenses. Ces serres d'aigle sont l'autorité que les seigneurs donnent à leurs favoris ; ces bouteilles cassées, que représentent-elles ? Le long service des cours, si souvent mal payé. Et ces soufflets ? Les faveurs passagères dont les rois comblent et enflent leurs mignons. Ces gluaux, dont on ne peut s'approcher sans y rester pris, ce sont, belles dames, vos attraits. Que veulent dire ces soupes renversées ? Elles figurent les aumônes faites par testament. Ces fleurs amoncelées, dont le parfum fut délicieux jadis et qui maintenant exhalent une odeur infecte, que peuvent-elles être ? C'est... (oui, l'Arioste l'ose dire en plein règne de Léon X)... c'est le don octroyé par Constantin à saint Sylvestre, en d'autres termes, le pouvoir temporel des Papes.

Eh bien ! cher poëte, cela ne va pas mal ; tout le monde se retrouv e

dans votre moqueuse revue ; et les grands ne sont pas, certes, les plus épargnés. Sous mille formes, leurs vices et leurs sottises s'étalent au magasin de la lune. Et vous-même, qui louez tant les princes en d'autres passages, ne pourriez-vous pas découvrir ici quelques-unes de vos paroles ou de vos démarches ? Ces lacs cachés dans des guirlandes et qui représentent (dites-vous) les flatteries ; ces cigales crevées qui, naguère encore, étaient des vers faits en l'honneur des princes, n'avez-vous pas travaillé, pour votre part, à en augmenter le nombre. — Pourquoi ? répond-il en souriant ; je n'ai loué, moi, que des princes vraiment illustres ; tout ce que j'ai dit, je le pensais. — Quoi ! tout ?... — Mais, oui. — D'où vient alors que vos satires, adressées à des frères et à des amis, démentent parfois le *Roland furieux ?* Vous nous dites, dans ce poëme, que le cardinal n'écoute jamais la calomnie ou que, du moins, il laisse à l'absent le loisir et les moyens de se défendre ;[1] et dans votre première satire[2] vous exprimez la crainte que ce même cardinal ne vous condamne sans vous entendre. Ah ! l'Arioste, vous n'êtes pas sincère quand vous parlez à vos patrons. Vous les dépeignez à eux-mêmes tels qu'ils devraient être, mais vous les représentez à d'autres tels qu'ils sont. — Oui, c'est possible ; il est si dangereux !... Vous comprenez... Mais lisez bien mon poëme et surtout le voyage d'Astolphe ; vous verrez très clairement que je ne suis dupe de rien. — Oh ! pour cela, je vous l'accorde ; et l'on ne peut trop, à votre sujet, répéter ce mot : il n'est dupe de rien.

Que le lecteur, s'il veut s'en convaincre, poursuive la revue commencée ; il s'apercevra que peu d'hommes furent plus gaiement détrompés de tout que l'Arioste.

Non loin d'un des fleuves de la Lune, deux femmes, nous dit ce poëte, travaillent à dévider des fils ; une troisième les coupe et, suivant leur beauté, les sépare en petits paquets sur lesquels on attache une plaque d'or, d'argent ou de fer, portant toujours un nom inscrit. A chaque instant, un vieillard infatigable vient saisir ces écheveaux, en remplit un pan de sa robe, les jette au fleuve et court en reprendre d'autres. Quand les écheveaux s'échappent de sa main, une nuée d'oiseaux, laids et criards, s'efforcent de les ar-

---

[1] *Roland furieux.*

[2] Première satire, au début.

rêter au passage, en attrapent quelques-uns, mais ne peuvent pas les garder longtemps dans leur bec, et les laissent retomber à l'eau. Seuls, deux cygnes savent les saisir et les porter dans un temple magnifique situé au sommet d'une colline.

Ces écheveaux sont la vie des mortels et surtout des princes ; ce vieillard est le temps qui les livre à l'oubli. Lorsque la Parque, ou plutôt Vénus et Bacchus ont ravi le jour à l'un d'eux, les courtisans ignobles, les parasites qu'il a sottement nourris à sa table, parlent de lui confusément et prétendent même faire vivre son souvenir. Mais le poids de ce nom est trop lourd pour eux ; ils le laissent retomber et se perdre dans le fleuve. Seuls, les grands poëtes recueillent une mémoire, l'enlèvent bien loin au-dessus des flots et la déposent au temple de l'Immortalité.

Mais les princes, au siècle de l'Arioste, se gardent bien (dit-il) de récompenser les grands poëtes ; ils donnent leurs faveurs à des intrigants et désespèrent le vrai mérite. Point d'asile ni de pain pour les hommes de talent ; bientôt il leur faudra quitter ces cours, où ils mendient et ne reçoivent rien.

Que les princes sont mal inspirés pourtant ! Comment ne comprennent-ils pas que, pour passer à la postérité, ils doivent compter uniquement sur les grands poëtes ? « Quand leur vie, dit l'Arioste,
« porterait toutes les souillures, ils n'en sortiraient pas moins vivants
« du sépulcre ; qu'ils se concilient l'amitié des Muses, et leur mémoire
« exhalera un parfum plus doux que le baume et la myrrhe. Enée
« ne fut pas si pieux, Achille si brave, Hector si fier qu'on le rap-
« porte ; il y en a eu mille et mille autres que l'on pourrait leur
« préférer. Mais les palais et les belles villas que leurs descendants
« ont donnés les ont fait élever, par la main glorieuse des écrivains,
« à ces honneurs sublimes qui ne finiront pas. Auguste ne fut pas
« aussi bon, aussi saint que le proclame la trompette de Virgile ; il
« eut bon goût en poésie, et pour cela on lui pardonne ses injustes
« proscriptions. Quand même Néron eût été, de son vivant, maudit
« du Ciel et de la terre, personne ne connaîtrait ses iniquités, et sa
« réputation n'en serait pas moins bonne, s'il s'était assuré l'amitié
« des écrivains. »

Vous entendez avec quelle audace toujours croissante l'Arioste soutient sa thèse sur cette puissance des hommes de plume ! Néron même, à l'en croire, s'il avait su se faire aimer d'eux, serait en honneur chez la postérité ! Mais nous ne sommes pas encore au bout des

paradoxes, je devrais dire des insolences. L'Arioste va attaquer les plus pures réputations et les ébranler sur leurs bases, en affirmant que les poëtes seuls les ont créées.

« Homère, dit-il, a fait paraitre Agamemnon victorieux et les « Troyens lâches et inertes ; il nous soutient que Pénélope, toujours « fidèle à son époux, souffrit mille outrages des prétendants. Veux- « tu connaître à plein la vérité ? retourne l'histoire en sens contraire : « les Grecs furent mis en fuite, Troie fut victorieuse, et Pénélope « était... une courtisane. »

On ne discute pas de tels badinages, on s'en divertit, on s'y prête, en souriant toujours, et l'on y reconnait un fonds encore assez riche de vérité. Sur Auguste, l'Arioste a raison ; pour avoir eu bon goût en poésie et reçu l'encens de Virgile et d'Horace, l'ancien triumvir obtient presque l'oubli de ses proscriptions et de ses assassinats. Et de même, Boileau et Bossuet ayant célébré « le merveilleux passage du Rhin, » il faut une nuée de témoins pour nous convaincre que ce fait d'armes fut peu de chose. Odes de Victor Hugo, chansons de Béranger, n'avez-vous pas relevé quelque temps une dynastie, en doublant le prestige d'un grand nom ?

Mais revenons à l'Arioste. De tous les exemples cités par lui, que peut-on conclure sur les grands poëtes ? Que leur voix est puissante et mercenaire tout à la fois ; qu'ils vendent la gloire à ceux qui les nourrissent, et qu'ils punissent, en mendiants vindicatifs, les refus d'aumône ou de pension. Les plus illustres d'entre eux ont menti pour se venger ou pour montrer leur gratitude; Homère, Virgile flétrissent ou glorifient au gré de leurs passions personnelles. Saint Jean lui-même, tel que l'Arioste nous le représente, a été en ce monde un écrivain panégyriste; il a loué le Christ, et le Christ l'en récompense.

Fort bien ! il a choisi le plus sublime des héros et le plus magnifique des patrons ; mais où est l'auteur intrépide et indépendant qui ne cherche ni patron ni bienfaiteur ; qui dit la vérité aux peuples et aux grands, appelant le bien et le mal du nom qui leur est dû, et, dans le blâme comme dans l'éloge, faisant acte de justice, non de flatterie ou de vengeance. Cet auteur-là n'est pas l'Arioste, assurément ; et son image, vous ne la trouverez pas, même esquissée, dans le *Roland furieux*. C'est que pour se passer de patron au XVI[e] siècle, à une époque où les droits des auteurs étaient encore si mal réglés et le public des lecteurs si restreint, il eût fallu avoir une âme bien forte ; et celle de l'Arioste ne l'était pas.

LA FANTAISIE DANS LE ROLAND FURIEUX.

Tout ce que peut l'imagination pour occuper, divertir, charmer l'esprit, elle le réalise dans le grand poëme de l'Arioste. Faut-il inventer des événements? elle les fait naitre les uns des autres avec une prodigieuse facilité; les scènes mêmes que le sujet ramène le plus fréquemment sous nos yeux, changent d'aspect et de couleur à chaque retour. Duels, escarmouches, assauts, mêlées, batailles navales, tout cela varie d'une façon merveilleuse et plus logique qu'il ne le semble. Le caractère des combattants, nos vœux secrets pour leur gloire ou leur bonheur, la proportion établie dès le début entre leurs forces respectives, voilà ce qui règle jusqu'au bout les moindres circonstances de leurs luttes. Ni Marfise ne combat absolument comme Bradamante, ni Roger comme Roland, ni Mandricard comme Rodomont. Si quelquefois leurs coups se ressemblent, du moins les conséquences ou les motifs de ces coups sont différents, et l'on sent bien que des âmes très diverses animent ceux qui les ont portés ou reçus.

Parfois, l'auteur se jette en riant dans une impasse dont il s'échappe par la plus folle gambade, sautant, si je puis dire, par-dessus les maisons. Témoin ce passage déjà cité où un paladin, qui n'avait ni chevaux ni navires, en fait avec des pierres et avec des feuilles.

Si vous croyez qu'un poëte capable de tels mensonges ne sache pas reproduire les choses réelles et leur donner leur vrai relief, lisez, pour vous détromper pleinement, ses riches descriptions de tempêtes. Certes, il a dû interroger plus d'un Génois et plus d'un Vénitien pour savoir ainsi ce qui se passe sur un navire en péril de sombrer. Quelles manœuvres précises! quelles craintes bien motivées! quelle variété d'attitudes et de mouvements chez ces gens de tout âge et de toute profession! L'un crie ou siffle et veut commander la manœuvre; mais le vent empêche de l'entendre; l'autre court aux pompes; l'autre, à la lueur d'une petite lanterne, consulte sa carte et son sablier. On fait à Dieu et à ses saints des vœux que peut-être on ne tiendra pas; le vulgaire gémit, les chevaliers pâlissent, les matelots travaillent; un feu Saint-Elme qui court sur les haubans est regardé comme un heureux présage; mais la côte étant dangereuse, on prend le parti de se jeter dans une chaloupe et d'abandonner le navire. O caprice du sort! l'esquif périra, submergé par une grosse vague; le navire déserté et dont on désespère, se relèvera peu à

peu, se détachera de l'écueil où il avait échoué, et viendra aborder paisiblement aux plages sablonneuses de l'Afrique. Or, de tous ceux qui ont sauté dans la chaloupe, un seul se sauvera à la nage ; il y a donc là certains détails qui pourraient devenir navrants et dont Byron composera plus tard un acte d'accusation contre la Providence.[1] Mais l'Arioste n'a garde de nous infliger une pareille angoisse ; il ne veut pas que toutes ces morts nous fassent souffrir ; ce qu'il nous peint, c'est avant tout l'agitation des naufragés, et cette agitation est encore la vie.

Lorsqu'au mouvement se joint l'invraisemblance, le lecteur ressent un double plaisir ; il jouit du mouvement même qu'il se figure et rit de pouvoir se le figurer. Il est si drôle de voir l'épée de Rodomont faire voler en l'air tant de têtes, de jambes et de bras ! ou la lá lance de Roland transpercer tant de malheureux, qui restent enfilés, dit le poëte, comme une brochette de grenouilles !

Outre cette force merveilleuse, capable de réduire tous les obstacles, les héros de l'Arioste ont eu, eux, des fantaisies, des curiosités, des désirs soudains qui les poussent vers l'incroyable et l'impossible ; le poëte leur fait part de sa propre imagination ; il leur souffle des idées étranges, et ne veut plus qu'ils en démordent... jusqu'à ce qu'un adversaire, prenant en main une lance, les ait jetés sur le carreau. Telle est la loi de chevalerie : soutenez vos idées par les armes ; celui que vous désarçonnerez reconnaitra que vous avez raison, ou devra faire comme s'il le reconnaissait. — Mais cette obstination chevaleresque et cette coutume d'argumenter, la lance au poing, ne donnent-elles pas des entorses à la vérité et au bon sens ? — Oui, plus d'une fois, et Gabrina en sait quelque chose, elle que la folie du point d'honneur a si plaisamment protégée malgré ses méfaits. Voici son histoire en deux mots :

Elle était vieille et laide ; mais ne l'avait pas toujours été. Du temps qu'elle était jeune et belle, elle avait eu tous les vices et commis tous les crimes ; adultères, calomnies, trahisons, empoisonnements, elle ne s'était privé de rien. Chassée de son pays et poursuivie par la haine universelle, elle a vécu longtemps avec des voleurs ; puis la

[1] Voyez dans le *Don Juan*, de Byron (2me chant), la terrible peinture de la tempête, du calme plat et du naufrage.

Justice a envoyé Roland dans la caverne où demeuraient ces misérables ; il les a tous tués, et elle s'est enfuie. Errant à travers les forêts, exposée à mourir de faim, elle arrive au bord d'un torrent. Par bonheur pour elle, la guerrière Marfise vient à passer, montée sur un beau cheval et armée de pied en cap, suivant son usage. « Chevalier, lui dit Gabrina, veuillez un moment me prendre en croupe et m'aider à traverser l'eau. » Marfise, touchée de pitié, la fait monter en croupe. A peine ont-elles passé sur l'autre bord et commencent-elles à trotter dans le bois voisin, qu'elles rencontrent un brillant chevalier, accompagné de sa jeune femme. « Ah ! dit la belle en riant à son mari, « vois donc cette vieille avec cet homme armé ; où mène-t-il ce beau « bijou-là ? » Marfise n'était pas endurante. « Jeune femme, dit-elle à la compagne du voyageur, cette vieille est plus belle que toi, et je veux, lance en main, le prouver à ton chevalier : s'il est vaincu, tu changeras d'habits avec ma vieille. » Le chevalier ne pouvait refuser un tel défi ; il mit la lance en arrêt, mais fut rudement désarçonné. « Allons, dit la victorieuse Marfise, en s'approchant de la jeune « femme, exécutons notre traité. Déshabille-toi, la vieille, et donne « tes vêtements à Madame ; et vous, Madame, donnez les vôtres à « ma vieille. » L'échange se fait pendant que le pauvre chevalier, étendu à terre et fort endolori, essaie vainement de se relever. La jeune femme, cédant à la contrainte, se couvre des haillons de la vieille, et celle-ci, toute parée, semble, dit l'Arioste, plus laide que jamais. Après s'être passé cette fantaisie, Marfise se sent en goût de paradoxes, en humeur de plaisanter et de battre. « Le premier, se dit-elle, que je rencontrerai et qui osera se moquer de ma vieille, je lui ferai avouer, lance en main, qu'elle est la plus belle du monde. » Justement, le chevalier Zerbin vient à passer, et voyant, en croupe de l'amazone, cette vieille guenon si richement habillée, il ne peut se défendre d'en sourire tout bas. « C'est par dépit, s'écrie Marfise « que tu affectes cet air railleur ; tu voudrais bien l'avoir avec toi. « — Ma foi non, reprend l'autre ; je ne veux pas t'en priver. — Et « moi, dit la bizarre guerrière, je veux que tu me la disputes. Voici « mes conditions : Si je suis vainqueur, tu la prends en croupe et « tu jures de la défendre envers et contre tous. » Le combat s'engage ; Zerbin est renversé. « Prends ma vieille, dit Marfise, et jure-moi sur l'honneur de la protéger tant qu'elle sera avec toi et de ne pas t'en séparer avant de l'avoir mise à l'abri de toute insulte. » Zerbin promet, fait monter la vieille sur son cheval et s'en va tristement avec elle. Vingt fois sur la route il fut obligé de la défendre ;

vingt fois il fut tenté de la laisser là, au beau milieu des forêts ; mais il avait donné sa parole de chevalier ; martyr de l'honneur et de la conscience, il gémissait, il enrageait, mais il gardait la vieille. Un jour, il entendit conter, par un témoin sincère et bien instruit, l'abominable histoire de sa compagne ; il sut que l'Enfer n'avait jamais produit pire démon. Il eut envie de lui tordre le cou ; mais il se souvint de son serment, et, pour n'être point parjure, il la garda encore. Qu'il fut heureux lorsqu'il put enfin la donner à un autre ! et savez-vous à qui ? à l'un de ses vassaux coupable de trahison. « Misérable, lui dit-il d'un ton moitié sérieux, moitié plaisant, j'aurais droit de te mettre à mort, mais j'aime mieux t'infliger un supplice que je connais par expérience. Monte à cheval, prends cette vieille en croupe et parcours la France après m'avoir juré de la défendre. » Le condamné jure, prend la vieille et se met en route Il ne tarda pas à sentir combien son châtiment était insupportable. A chaque pas, il rencontrait quelqu'un qui se moquait de la vieille, ou qui, ayant à se plaindre d'elle, voulait lui faire un mauvais parti. S'exposer à la mort pour une telle créature, c'était trop fort, en vérité ; le parfait chevalier Zerbin avait eu cette vertu-là ; mais Oderic ne l'eut pas ; il pendit la vieille à un arbre.

Avouons-le ; ces héros de l'Arioste sont aussi amusants que braves ; ils ont, comme l'on dit, leur petit grain ; leurs badinages frisent parfois la folie. Tant mieux ! car pour combattre leurs étranges adversaires, ils ont besoin d'une imagination rare qui leur fournisse des ressources non moins étranges. Comment Roland tuerait-il le monstre mangeur de femmes, s'il ne savait pas inventer ! Mais voyez-le emprunter à un pêcheur son esquif, ses rames et son ancre et s'en aller tout seul à l'endroit où la grande bête marine doit bientôt venir. Il se sert à lui-même de rameur et de pilote ; il bat les vagues avec l'aviron, dirige la barque et avance rapidement vers le rocher. Tout à coup le monstre l'aperçoit et, pour l'engloutir, ouvre une gueule immense. C'est le moment critique ; paladin, garde à vous ! D'un bras qui peut tout ébranler, Roland saisit l'ancre et la jette dans cette gueule ; une des deux pointes perce la mâchoire inférieure ; l'autre adhère au palais, et le gouffre béant ne pourra plus se refermer. Roland y pousse son bateau, pénètre sous la voûte que forme la gueule ouverte, et, la blessant avec sa Durandal, en fait jaillir des flots de sang.

« Vaincue par la douleur, nous dit le poëte, tantôt l'horrible bête

« déroule au-dessus des vagues les écailles de son dos et de nos
« large flanc ; tantôt elle disparaît, touche le fond de la mer et sou-
« lève des flots de sable. Le chevalier, craignant d'être submergé,
« se jette à la nage, laisse l'ancre fixée dans la gueule de son ennemi
« et prend en main le câble qui s'y trouve attaché. A peine sur le
« rivage, il tire à lui cette ancre et, d'un bras vigoureux, qui produit
« plus d'effet à chaque secousse qu'un cabestan n'en produirait en
« dix, il contraint l'énorme poisson à suivre le cordage. Tel qu'un
« taureau saisi à l'improviste par les cornes, s'agite en tous sens,
« se couche, se relève et ne parvient pas à se dégager ; ainsi le
« monstre, entraîné hors de son antique demeure, bondit de mille
« manières et se fatigue en vain. Ses hurlements furieux, les coups
« dont il frappe la mer retentissent jusqu'aux forêts, jusqu'à la cime
« des montagnes et jusqu'aux plus lointains rivages. A cette rumeur
« effrayante, Protée sort de sa grotte, s'élève au-dessus des vagues ;
« il voit le héros rentrer dans la gueule du monstre, la déchirer
« avec son glaive, en sortir ; épouvanté, il s'enfuit à travers l'Océan ;
« Neptune monte sur son char attelé de dauphins, et se sauve en
« Éthiopie ; les autres dieux marins courent çà et là, cherchant un
« refuge. La bête gigantesque arrive enfin sur le sable, et Roland
« n'a plus besoin de s'en mettre en peine ; épuisée de sang, fatiguée
« de la lutte, elle a laissé sa vie au milieu des ondes. »

(A continuer.)

De TRÉVERRET,

Professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.

---

[1] Voyez Byron : *la Vision du Jugement.*

EXCURSION AU PAYS DE VALOIS.

(Suite et fin)

IV

LE CHATEAU DE COMPIÈGNE.

L'ancien palais bâti par Charles le Chauve, sur l'emplacement occupé par de pauvres demeures, vers la limite de la forêt de Cuise, et le château que Louis IX fit construire à sa place n'existent plus.

Louis XI, François Ier, Catherine de Médecis modifièrent successivement le palais bâti par saint Louis, l'agrandirent et l'améliorèrent par de nouvelles constructions. Souvent fréquenté par Louis XIII et par Louis XIV, le château fut un peu abandonné par la cour, après les fêtes du camp de Coudun, si élégamment décrites par le duc de Saint-Simon. Au contraire, Louis XV, s'y plaisant beaucoup, trouva cette demeure insuffisante et décida qu'on l'agrandirait tout en la réparant. Ce roi confia à l'habile architecte Gabriel la restauration de ce palais, et il ne cessa de l'habiter pendant toute la période des travaux. La belle façade qui regarde la forêt date de cette époque. Le grand escalier et le jeu de paume, dont on a fait une salle de spectacle, sont du même temps Louis XVI, en montant sur le trône, voulut terminer ce que son prédécesseur avait si bien commencé, et fit continuer les travaux que la mort de l'architecte ne suspendit pas. Quatre ans après, la reconstruction était complète L'ameublement s'en fit à grands frais, et les tapisseries des Gobelins, les superbes porcelaines de Sèvres et les soieries de Lyon fournirent le mobilier riche et somptueux qui en fait une vraie merveille.

Napoléon Ier, Napoléon III ont ajouté, restauré, embelli l'œuvre de *Gabriel*, et les travaux, sous le dernier règne, furent soudainement interrompus par les événements désastreux de 1870. Le théâtre est à terminer.

Comme on le voit, plusieurs siècles ont apporté dans cette brillante demeure le tribut de leurs efforts.

Gabriel, l'architecte que nous avons déjà nommé ; *Girodet*, par ses peintures historiques ; *Redouté*, par ses fleurs ; *Beauvallet*, par ses sculptures, ont contribué à embellir les travaux par leur talent remarquable et leur génie. Comme en visitant ces lieux où sont amassés des trésors de gloire artistique, on sent que chez nous éclate avec vivacité le génie tout-puissant qui fait éclore les chefs-d'œuvre ! Mais n'anticipons pas sur notre visite et procédons par ordre.

Nous avons dit qu'après avoir visité l'Hôtel de Ville, le musée Vivenel et l'église Saint-Jacques, nous nous étions dirigé vers le palais.

Après avoir parcouru une rue qui mène directement de l'église au château, nous arrivâmes sur une vaste place toute pavée en grès de Fontainebleau et plantée d'arbres en quinconces se reliant à la forêt par une vaste avenue. C'est la place du Palais...

En face de nous se dresse la construction du château. C'est un vaste parallélogramme auquel sont attachés, à chacune de ses extrémités, deux ailes immenses formant angle de retour sur la place et reliées entre elles par une grille immense en fer forgé et doré aux armes et au chiffre de Louis XVI. A droite et à gauche de cette grille sont pratiquées deux portes de service auprès desquelles sont placées deux grandes guérites de bois destinées à abriter les sentinelles chargées de reconnaitre les personnes qui pénétraient dans le château. Vers le milieu de ce superbe spécimen de ferronnerie est ouverte une grande porte avec médaillons au chiffre du roi et servant de passage, les jours de fête ou de réception, aux brillants carrosses et élégants cavaliers qui faisaient cortège au royal maitre de la maison.

Aujourd'hui l'étiquette est effacée et la visite du palais et des musées peut se faire tous les jours, de dix heures du matin à quatre heures du soir. L'entrée des galeries de tableaux est publique les mardi, jeudi, samedi et dimanche. Nous allons visiter avec le plus vif intérêt ce palais peuplé de souvenirs si chers à l'histoire ; nous allons admirer les richesses artistiques entassées dans les salles du château et peuplant les terrasses et allées du parc. Pénétrant par la porte de gauche, nous traversons l'immense cour d'honneur autour de laquelle sont les logements spécialement destinés au personnel et aux invités, et nous arrivons dans le vestibule du rez-de-chaussée dit *salle des Colonnes*. Au milieu et à gauche, l'escalier d'honneur, construit sous

Louis XV, amène aux appartements du premier étage ; au pied de cette œuvre remarquable d'architecture du XVIIIe siècle se trouvent, à gauche, la statue en marbre du grand chancelier d'Aguesseau, par Berruer ; à droite, le grand chancelier l'Hospital, aussi en marbre, par Gois le père.

C'est dans ce vestibule qu'ont été installés les monuments d'autres siècles bien éloignés de nous, rapportés de l'Indo-Chine et qui composent le musée *Kmer*.

La symétrie qui a présidé à l'aménagement de ce musée, au lieu d'embarrasser le vestibule, n'a fait qu'y ajouter un attrait de plus.

Nous nous déclarons incompétent pour décrire, même simplement, cette collection curieuse et importante. Les détails les plus précis se trouvent décrits avec soin dans le *Monde illustré*, n° 906, et l'*Illustration*, nos 1,644, 1,645 et 1,646.

En admirant la belle exécution de ces fragments de travaux gigantesques, faits depuis tant d'années, l'œil demeure surpris de rencontrer dans ces formes massives de grès des détails si admirablement fouillés.

Sur l'une d'elles, représentant un *Bouddha* qui est d'une conservation parfaite, on voit encore à la figure et sur la poitrine des traces de mixtion pour recevoir la dorure. Ce dieu est mitré et enjolivé aux bras et à la poitrine ; il est assis sur les replis d'un serpent énorme dont les sept têtes entourent la sienne. Cette image doit être sans doute symbolique, et si nous hasardons timidement cette opinion, c'est qu'elle nous paraît vraisemblable.

De chaque côté de la porte de l'escalier d'honneur, intérieurement, sont placées deux têtes de nègres disposées en hermès. En marbre de différentes couleurs, ce travail est remarquable et attire l'attention par la finesse et l'élégance dues à l'habileté du ciseau du sculpteur. Sur le palier, un sarcophage antique en marbre blanc, trouvé dans l'ancienne abbaye royale de Saint-Corneille, où il servait de cuve baptismale ; à droite et à gauche, deux amphores gallo-romaines en terre cuite, posées sur deux fûts de colonnes et trouvées dans la forêt de Compiègne.

La rampe en fer forgé et doré fait, comme la grille de la façade sur la place du Palais, dont nous avons parlé en commençant, le plus grand honneur à la ferronnerie du XVIIIe siècle.

Au haut de l'escalier, à droite et à gauche de la porte de la salle dite

des Gardes, sont placées deux statues en bronze montées sur socle en marbre noir formant candélabres.

Nous pénétrons dans la magnifique *salle des Gardes*. Cette pièce, une des plus belles du palais, est ornementée de sculptures et d'attributs guerriers signés *Nicolas Beauvallet*. A chaque extrémité se trouvent les armes de France accompagnées des figures colossales d'*Hercule*, de la *Victoire*, de *Mars* et de *Minerve*.

Les bas-reliefs représentent les combats et les triomphes d'Alexandre-le-Grand.

Le long des fenêtres sont placés des bustes en marbre d'après l'antique.

A droite et à gauche de la porte d'entrée, deux vases splendides avec anses à tête de bélier. Sur des consoles, un groupe en bronze de *Fremiet*, l'auteur de la statue équestre de Pierrefonds, d'autres groupes en bronze de chiens de races diverses ; entre tous, nous avons longuement admiré un chien braque arrêtant un faisan et signé *Moigniez*.

Dix superbes panoplies composées de hallebardes, pertuisanes, poignards, épées, dagues, cottes de mailles, ainsi que de nombreux fragments d'armures de différentes époques accrochées dans les intervalles des fenêtres, ornent le pourtour de la salle.

Dans le milieu sont établies de belles et spacieuses vitrines renfermant une foule d'objets trouvés dans les fouilles exécutées sur différents points de la forêt de Compiègne et appartenant à la période gallo-romaine ; ces objets curieux, rares et intéressants consistent principalement en bijoux, ornements et armes celtiques.

Une vitrine spécialement consacrée aux objets de l'époque mérovingienne renferme des armes, des bijoux et des agrafes de ceinturons.

La salle dite des huissiers précède *les grands appartements* et renferme de belles peintures de Desportes et d'Ouldry représentant diverses chasses parmi lesquelles nous avons admiré *la grande curée*, par J.-B. Ouldry, scène finale d'une grande chasse sous Louis XV ; un groupe en bronze placé sur une console représente un sanglier tenant tête aux chiens ; nous avons commis la faute d'oublier le nom de l'auteur et nous le regrettons bien vivement. Sur la cheminée, un Louis XIV authentique domine tout... et reste le grand Roi avec sa mine fière et peu soucieuse de partager le pouvoir.

Notre cicerone nous fait observer qu'avant de pénétrer dans *les*

grands appartements dits de l'Empereur, nous allons visiter l'appartement réservé aux souverains étrangers; traversant une pièce magnifique désignée sous le nom de *petite salle à manger*, dans laquelle nous devons repasser pour continuer notre visite nous entrons dans un salon, vrai nid de fauvette... tout y est moelleux et tendre; le meuble est en tapisserie de Beauvais admirable; Coypel, Desportes et Sauvage ont laissé là des perles de leur génie. Six dessus de porte en grisaille par Sauvage représentent : Melpomène, Thalie, Euterpe, Clio, Erato, Uranie.

Une magnifique tapisserie des Gobelins d'après les cartons de *Coypel* attire par la beauté et le fini de l'exécution et amuse par la diversité du sujet qui représente *les noces d'Angélique et Médor*. Deux autres tapisseries de Beauvais représentent des fleurs, chats, perroquets, chiens, fruits, melons, raisins exécutés avec une habileté très grande, d'après les cartons de Desportes. Le deuxième salon est très richement meublé et ne ressemble en rien au premier. Ici, tout est tissu de soie ; à côté, ce sont les admirables tapisseries des Gobelins et de Beauvais ; ici, c'est Lyon avec ses incomparables damas et satins, que le monde nous envie. La crise douloureuse qui frappe actuellement cette grande industrie n'arrêtera pas, espérons-le, les efforts des manufacturiers lyonnais.

L'observation des faits, qui occasionnent en ce moment un si grand trouble économique dans la fabrication des étoffes de soie, permet d'assurer que l'avenir n'a rien de bien inquiétant, et l'Exposition de 1878 doit fournir aux tisseurs lyonnais l'occasion de rattacher la faveur de la mode aux produits qui ont fait si longtemps la richesse de leur contrée. Qu'ils profitent donc de ces grandes assises industrielles pour rappeler les faveurs du marché étranger.

Vers le milieu de ce deuxième salon, une table splendide attire les amateurs de sculpture. Quelle finesse d'exécution, quelle exquise composition dans ce meuble admirable tout rehaussé de dorures ! La pièce qui suit est une chambre à coucher en satin bleu et jaune, capitonnée; un vrai nid de bengali.

Un superbe vase de Sèvres représentant *le mariage du Doge de Venise avec l'Adriatique* forme le plus bel ornement de cette charmante pièce.

La petite salle à manger, d'un agencement très simple, quoique renfermant de superbes objets parmi lesquels on remarque sur la

cheminée un *Moïse* d'après Michel-Ange, conduit *aux grands appartements dits de l'Empereur.*

Ces appartements sont encore meublés comme ils l'étaient sous Napoléon III, et ont conservé les noms qu'ils avaient sous ce règne.

Quoique situés au premier étage du château, ils se trouvent de plain pied avec la grande terrasse du parc sur laquelle ils donnent tous.

Le salon des aides de camp est la première pièce dans laquelle on pénètre ; l'ameublement en tapisserie de Beauvais avec fables de La Fontaine, est dans un état de fatigue qui cadre peu avec l'ensemble de la pièce. Une aquarelle suspendue au mur représente un plan général de la forêt de Compiègne. Les portraits en grisaille de *Sully*, *Richelieu*, *Colbert*, *cardinal Fleury* sont placés au-dessus des portes ; quelques vases de Sèvres achèvent l'ornementation de cet appartement qui nous amène dans *le grand Salon de famille.* Ici, tout y est calme, tout y est tranquille et nous pouvons, sans crainte de l'étiquette, laisser le champ libre à notre humeur curieuse qui court en entrant vers une suite de tapisseries de Beauvais, dont la fraîcheur et la beauté, jointes à une exécution et une composition irréprochables sont au-dessus de tout ce qui peut être rêvé ; l'ameublement est doré et sculpté avec une bien grande finesse ; la console et la table sont également sculptées, dorées et du meilleur goût. Ici, là, des vases de Sèvres admirables de formes et de composition ; dans les encoignures, deux splendides candelabres en bronze doré, rehaussés de couleurs et montés sur socles en malachite ; ils représentent l'un un Indien et l'autre une Indienne, tenant chacun un jet de lumières. Quatre dessus de porte en grisaille représentent *les quatre Saisons*. Nous marchons toujours, toujours surpris par les divers et admirables chefs-d'œuvre réunis avec un soin et un goût parfait. Ici, nous sommes dans *la salle du Conseil ;* l'ameublement Louis XV est en damas de soie ; il semble que les siéges rangés autour d'une superbe table en mosaïque de Florence attendent encore les ministres et le chef de l'État. Nous avons trouvé dans ce salon un vaste champ à notre observation. Entre toutes richesses, trois magnifiques tapisseries des Gobelins s'étalent sous nos yeux.

L'*Été*, fête à Palès.

Le *Printemps*, hommage des dames à Junon Lacinienne.

L'*Automne*, fête à Cérès.

Trois chefs-d'œuvre pour la description desquels il faudrait écrire de nombreuses pages ; ce que ne nous permet pas de faire le cadre restreint dans lequel nous renfermons les notes que nous réunissons aujourd'hui ; mais, nous y reviendrons, et cela avec beaucoup de plaisir....

La chambre à coucher de l'Empereur suit la salle que nous venons de visiter ; le plafond de cette chambre est divisé en compartiments rehaussés d'or, dans lesquels sont : *les Arts*, *la Justice*, *le Commerce* et *la Force*. Ces compartiments en grisaille et entourant une rosace, forment l'encadrement de quatre tableaux de *Girodet : la Guerre*, *la Justice*, *la Force* et *l'Éloquence*. Sur une console, le buste de Napoléon Ier, signé *Barre*. La pendule de la cheminée est magnifique, elle représente *Diane* qui indique avec une flèche les heures sur un globe bleu parsemé d'étoiles d'or, tournant sur quatre Chimères dorées qui la supportent. Le cabinet de travail de l'Empereur est remarquable par les peintures que Girodet y a exécutées. Le plafond représente *Minerve*, *Apollon* et *Mercure* ; ce tableau est entouré de six panneaux en grisaille, renfermant les allégories de *la Muse tragique* et *la Muse comique*, *l'Architecture* et *la Peinture*, *le Commerce* et *l'Abondance*, *la Géographie* et *l'Astronomie*, *la Poésie* et *l'Histoire*, *la Guerre* et *la Prudence*.

La frise de la corniche est ornée de portraits des principaux écrivains français, peints en grisaille ; l'effet de cette pièce est splendide, tant à cause du cachet que donne la sévérité de l'agencement, que par celui qui se dégage de ces belles peintures ; sa richesse et sa beauté captivent la vue la moins exercée à l'observation de ces chefs-d'œuvre.

Les appartements dits de l'Impératrice suivent immédiatement ceux de l'Empereur et sont établis du côté du parc ; ils sont divisés en trois pièces dont voici la désignation : salon de musique, chambre à coucher, boudoir ; à la suite de la chambre à coucher de l'Impératrice est le salon des fleurs qui servait de chambre à coucher au jeune Prince. Dans le salon de musique, nous avons rencontré deux tapisseries des Gobelins dites : *la Tenture des Indes*, représentant un Roi-Nabab porté en palanquin et entouré d'une suite nombreuse de sujets à pied et de cavaliers ; la couleur locale y est fidèlement représentée ; on est heureux de voir figurer ce sujet au milieu de

deux autres belles tapisseries d'après des cartons de Vanloo représentant :

Le travail de la Sultane dans le sérail.......

La toilette de la Sultane.......

Dans la chambre à coucher, nous remarquons encore de délicieuses peintures de *Girodet* exécutées vers la fin du siècle dernier ; le plafond représente l'*Aurore*, sujet bien choisi pour la destination d'une semblable pièce. Quatre panneaux représentent l'*Été*, le *Printemps*, l'*Automne* et l'*Hiver*. Deux autres montraient *Apollon* et *Flore* que les envahisseurs de 1870 ont déchiquetés et souillés de leurs mains profanes ; ces peintures ont été remplacées par deux glaces ; nous devons ces détails à notre excellent cicerone qui manque complétement d'amitié pour les sujets de Guillaume.

Le boudoir sert, tout à la fois, de cabinet de toilette et de salle de bain ; il est tendu de satin bleu ; la baignoire y est entourée de glaces.. ..

Sur un piédestal en marbre noir garni de camées très remarquables est un magnifique vase de Sèvres ; sur la cheminée une pendule en biscuit dont le sujet représente *les trois Grâces* portant un globe céleste semé d'étoiles d'or.

Une superbe salle s'ouvre devant nous ; elle est immense , elle est extraordinairement belle, et aucune autre ne peut rivaliser avec elle pour son aspect imposant et grandiose. C'était la grande salle à manger qui servait aux réceptions du règne dernier. Cette galerie, décorée avec un luxe infini, offre au visiteur surpris un ensemble de grandeur imposante ; elle est éclairée par 22 croisées et mesure 45 mètres de long sur 13 de large ; vingt superbes colonnes en stuc cannelées et dorées portent une corniche enrichie d'ornements en relief ; au-dessus de cette corniche s'élève une voûte décorée de caissons rehaussés d'or et renfermant des rosaces variées dans leurs formes, des figures, des couronnes et des guirlandes de fleurs. Un grand nombre de tableaux ornent cette *Loggia* et en font une galerie superbe et d'une bien grande richesse.

Au-dessus des portes, deux bas-reliefs dorés représentent : *La Puissance unie à la Sagesse, recevant les hommages des Nations ; Mars ramenant sur la terre la Paix et l'Abondance.*

Au-dessus d'une glace placée en face de la porte d'entrée, une pein-

ture de *Girodet* fort animée représente une ***Danse de Bergers et de Bergèr s au son de la flûte.*** Plusieurs autres tableaux embellissent par l'éclat de leurs vives peintures l'ensemble de cette grande et magnifique pièce. Nous avons remarqué encore, près de la porte d'entrée, Napoléon Ier, statue en marbre blanc, par *Canova.* En face, Mme Lætitia, statue également en marbre blanc, par *Canova.* Quelques doigts des mains font défaut à cette superbe statue, et, au sujet de cette mutilation, voici l'observation qui fut faite par notre cicerone. — « *Toujours les Prussiens, Monsieur, toujours eux!..... Ah! les vilains coquins que ces mangeurs de choucroute.* »

Reste la chapelle dans laquelle nous pénétrons par la tribune après avoir visité le salon dit de *la Chapelle*, où nous avons admiré des tapisseries des Gobelins d'une beauté et d'une fraicheur surprenantes; elles représentent : la *Messe*, d'après la fresque de *Raphaël*, au *Vatican ;*

Héliodore chassé du Temple, par Raphaël;

La bataille de Constantin contre Maxence, par Raphaël.

Sur des consoles reposent des vases de Sèvres magnifiques; en face des fenêtres, une autre vase de Sèvres, de grande dimension et presque pareil à celui qui est placé dans *la salle des Gardes*, arrête et captive l'attention des amateurs de céramique.

Le rez-de-chaussée de la chapelle n'est ouvert à personne; on n'y peut pénétrer que par la tribune; l'intérieur est fort simple et très peu remarquable; un vitrail de couleur exécuté par *Ziégler* d'après les desseins de la princesse Marie d'Orléans, fille de Louis-Philippe, est la seule œuvre bien en vue; les tableaux de maître qui sont dans la chapelle, étant très malheureusement placés et sous un faux-jour, privent les amateurs de bien les apprécier.

Nous quittons le dernier appartement du palais et, en abordant de plain-pied la grande terrasse du grand parc, nous prenons un siége qui nous tend ses bras et respirons à longs traits l'air pur qui nous arrive de la forêt.

Les yeux découvrent de notre place une vue magnifique : à nos pieds le jardin aux gracieuses allées tracées à l'anglaise; plus loin le parc avec ses hautes futaies, l'avenue large et grandiose qui mène à la forêt et couronnée par la montagne des Beaux-Monts. Toute cette transformation est due à la savante habileté de l'excellent architecte

Bertaut qui exécuta, en partie seulement, le plan grandiose conçu par le génie de Napoléon Iᵉʳ.

Commencé par Catherine de Médicis sur un emplacement situé entre le château et la forêt, le jardin du Roi ne se composa d'abord que de quelques allées de tilleuls plantés en quinconce et séparés par des espaces en terre labourable.

Louis XV, en faisant réédifier la façade du château sur le jardin, fit dresser par *Gabriel* le plan de la magnifique terrasse sur laquelle s'ouvrent les grands appartements du palais. Cette spacieuse promenade est richement entourée d'une balustrade sur laquelle sont placées un grand nombre de statues dues au ciseau de nos grands maitres. Dans l'été, on y transporte des orangers immenses dont plusieurs datent du mariage de Louis XIV. Les fleurs de ces orangers sont vendues à un industriel de la ville qui les fait ramasser tous les jours ; on nous a assuré que la cueillette s'élevait à cent cinquante kilos tous les ans. Au pied de cette superbe levée, Louis XV fit faire des parterres. Ce fut seulement sous Napoléon Iᵉʳ que le jardin du château fut métamorphosé en un parc digne du palais que l'Empereur venait de restaurer et de remeubler à grands frais. On voit aujourd'hui se dessiner autour des pelouses et à travers les massifs, les allées capricieuses qui ont transformé à l'anglaise l'ancien jardin planté jadis à la française. On n'a conservé de l'ancienne disposition que deux superbes quinconces, entourant par leurs lignes droites d'arbres majestueux deux belles pelouses gazonnées, au milieu desquelles, sous Napoléon III, des jeux champêtres de toutes sortes avaient été établis pour les divertissements de la Cour et de ses invités.

En face et devant nous est la magnifique avenue des Beaux-Monts percée par les ordres de Napoléon Iᵉʳ et dont nous avons déjà parlé. Cette immense perspective est admirable, et pour éviter la monotonie des tons, on a eu le soin de nuancer les essences d'arbres qui composent les massifs.

A droite et à gauche de la terrasse, deux escaliers conduisent dans le jardin où sont placés de distance en distance de nombreuses statues.

L'escalier de gauche conduit au grand berceau que Napoléon Iᵉʳ fit construire à l'époque de son mariage avec Marie-Louise. Monument de galanterie envers sa nouvelle épouse, qui regrettait le berceau de

verdure de Schœnbrum dont celui de Compiègne est la représentation fidèle. Ce fut Compiègne que Napoléon choisit, en 1810, pour être le lieu de sa première entrevue avec Marie-Louise; le cérémonial qui devait l'accompagner, la tente où elle devait avoir lieu, tout avait été préparé pour cet objet ; mais, cédant à son impatience, l'Empereur, accompagné du Roi de Naples, alla au devant de la princesse jusqu'à *Courcelles*, village à quelque distance de Soissons. La pluie étant survenue, ce fut sous le porche de l'église de ce village qu'il se mit à l'abri et qu'il attendit la fille des Empereurs.

Dès qu'elle parut, il s'élança vers la calèche qui la transportait et prit place à côté d'elle, donnant tout bourgeoisement cours à des sentiments qu'eussent gênés une froide étiquette et un vain cérémonial.

Nous avons recueilli ces détails historiques de la bouche d'un habitant de Compiègne dont le père était contemporain des faits et officier attaché au château.

Au pied de chaque escalier qui conduit au jardin sont deux sphinx qui portent encore les traces des mutilations qui y ont été faites par les Prussiens en 1870-71.

L'espace compris entre le parc et la forêt et séparé par une grille dorée est spécialement affecté à la réserve du gibier. Il est désigné sous le nom de *grand parc*.

En sortant par le côté du bord de l'eau, on jouit, le long de la contrescarpe, d'un charmant coup d'œil sur la campagne.

Les eaux manquent dans ces jardins immenses et, sur notre observation, notre cicerone nous répondit qu'il serait bien facile d'établir des pièces d'eau, puisque le château disposait d'un vaste bassin alimenté par l'Oise, situé à 200 mètres environ et bien plus élevé que le parc.

Désireux de compléter notre visite par la vue de ce réservoir, nous priâmes notre cicerone de bien vouloir nous y accompagner. Après avoir franchi la grille du parc et traversé un large fossé qui sert de défense et peut être rempli par les eaux de la rivière, nous nous trouvâmes en face de *la Porte-Chapelle*, seul reste des anciennes défenses de la ville de Compiègne.

Elle fut construite, vers 1550, par *Philibert Delorme*. Sauf les dégradations faites par le temps aux sculptures que l'on restaure aujourd'hui, cette porte immense est encore telle que la fit exécuter le

célèbre architecte de François Iᵉʳ et de Henri II. C'est un beau morceau d'architecture Renaissance ; un long tunnel existe sous cette porte voûtée et sert de route aux piétons et aux cavaliers. Vers le milieu on voit encore une arcade basse, murée depuis longtemps, et qui fermait probablement un chemin secret qui devait conduire au château royal. Sur la clef de voûte de cette porte sont sculptées en relief les chiffres entrelacés de Henri II et de Diane de Poitiers.

Les échafauds et les toiles tendues abritant les artistes nous empêchent d'examiner les sculptures qui ne seront visibles que dans le courant de l'année 1877, les travaux de restauration ne devant être terminés que vers cette époque. C'est un regret de plus que nous avons emporté.

C'est donc sur ce monument que repose l'immense réservoir servant à l'alimentation du palais ; nous nous permettrons de ne pas approuver l'établissement de ce bassin qui forme en ces lieux un appendice disgracieux et peu en harmonie avec le style grandiose du monument.

Une pompe à feu établie sur les bords de l'Oise amène les eaux de la rivière dans le réservoir de *la Porte-Chapelle*. Elle est d'une construction toute moderne.

Pour se rendre à la gare située sur la rive droite de l'Oise, il nous faut traverser *le Pont-Neuf*. Ce monument fut construit sous Louis XV ; il est formé de trois arches elliptiques ; celle du milieu mesure vingt-quatre mètres d'ouverture, les deux autres ont vingt-deux mètres. La longueur du pont est de cent dix mètres environ et sa largeur de douze mètres. Les armes de France sont sculptées en haut de l'arche du milieu. Quelques minutes d'avance sur l'arrivée du train qui doit nous emporter vers Paris nous suffisent pour examiner la construction de la gare et déclarer que la compagnie des chemins de fer du Nord aurait pu se montrer plus généreuse envers Compiègne, en ordonnant de bâtir un monument plus en rapport avec l'affluence des voyageurs, l'importance de la ville et les hauts souvenirs qui s'y rattachent.

DELPECH-BUYTET.

A LA MÉMOIRE D'AMÉDÉE MOULLIÉ.

GÉOGRAPHIE

JUIVE, ALBIGEOISE ET CALVINISTE

DE LA

GASCOGNE.

La présente notice est extraite d'un ouvrage encore inédit, et intitulé *Géographie historique de la Gascogne.*[1] Une des parties les plus importantes de ce livre est consacrée à l'*Église*, et traite du *Clergé séculier*, du *Clergé régulier* et des *Couvents de femmes*. Vient ensuite un chapitre relatif à l'*Organisation hospitalière et pédagogique*. Sous l'ancien régime, la charité et l'instruction publiques ont, en effet, une origine et un caractère ecclésiastiques, dont il m'était impossible de ne pas tenir compte dans la classification des matières par moi traitées. Enfin, j'étudie, dans les dernières pages de la partie consacrée à l'*Église*, l'état des cultes dissidents, c'est-à-dire le Judaïsme, l'Albigéïsme et le Calvinisme.

Je me décide à publier aujourd'hui tout ce qui concerne ces trois cultes. Il ne sera tiré à part qu'un petit nombre d'exemplaires de ce travail. Les personnes qui prendront la peine de le parcourir, sont instamment priées de me signaler les erreurs, omissions et inexactitudes, si difficiles à éviter dans ce genre de recherches.

---

[1] J'entends par Gascogne toute la région comprise entre Garonne mer et Pyrénées, sauf distraction de la portion du Bordelais située sur la rive gauche du fleuve. Il faut y joindre quelques territoires situés en partie de l'autre côté de la Garonne. J'ai cru devoir comprendre aussi dans mes recherches l'Agenais et le comté de Foix, qui confinaient à la Gascogne.

I.

Juifs.

Tout porte à croire qu'il y avait déjà des Juifs dans le sud-ouest de la Gaule, durant les derniers siècles de la domination romaine. La loi des Wisigoths se montre fort sévère à leur égard. Les canons des conciles d'Agde (506), d'Espone (517), d'Orléans (533), les édits de Childebert (533), de Clotaire II (615) et de Dagobert (633), contiennent aussi des prescriptions rigoureuses. Dagobert ordonna aux sectateurs de la loi de Moïse de sortir de ses États, ou de se convertir. Nous savons, par Grégoire de Tours, qu'il y avait des Juifs à Toulouse sous les rois mérovingiens.

Un capitulaire de 789, reproduisant des prohibitions antérieures, nous apprend qu'alors les Juifs étaient rentrés en grand nombre. En 857, on les accusa d'avoir livré Bordeaux aux Normands, qui brûlèrent cette ville. Les canons du concile, tenu à Bordeaux en 1214, répriment les usures des Israëlites. Par une lettre du 23 mai 1275 adressée à son connétable, Edouard Ier, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, défend d'opprimer les Juifs et de les imposer, sans un ordre exprès de sa part. Les gens de cette religion formaient alors une corporation : *Communitas Judæorum Vasconiæ*. Ces mesures protectrices furent renouvelées par le même prince, dans un ordre expédié, le 4 octobre 1281, au connétable et au sénéchal de Gascogne. A cette époque les Juifs continuaient à former une communauté ; mais ils étaient fort peu nombreux en Gascogne, ainsi que nous l'apprend le document intitulé *De exiguo Judæorum in Vasconia numero*.

Le 12 avril 1305, le roi d'Angleterre ordonne de chasser les Juifs. M. Malvesin affirme qu'ils obtinrent, moyennant finance, la permission de revenir en 1315. Je trouve cependant, dans le recueil de Rymer, un document de 1309 intitulé *De officio judicaturæ Judæorum commisso*, etc. Le roi y parle de l'office de juge des Juifs dans sa sénéchaussée et terre d'Agenais : *officium judicaturæ Judæorum in senescalcia nostra et terra Agennesii*. Ce juge était alors un certain Albertus Medeci.

Il importe de remarquer que, sous l'empire de l'ancien droit, l'acte civil de mariage se confondant avec le sacrement catholique du

même nom, tous les sectateurs des cultes non dissidents dont l'Église ne bénissait pas l'union, procréaient nécessairement des enfants qui naissaient bâtards devant la loi. La tolérance des cultes hétérodoxes, devait donc avoir pour conséquence naturelle la désignation d'un magistrat spécial, jugeant les contestations de ses justiciables d'après leurs usages particuliers, et non d'après les règles du droit commun.

Au XIII° siècle et au commencement du XIV°, une grande partie du commerce d'Agen était entre les mains des Juifs, dont on ne trouve plus de mention dans les archives municipales et autres documents des époques postérieures.

Dès le XIII° siècle, il y avait des Juifs à Pamiers, dans le comté de Foix. Leurs priviléges furent confirmés, le 37 mars 1302, par le comte Gaston Ier. On ignore à quelle époque ces Juifs disparurent du pays.

De 1315 à 1394, les Juifs furent chassés et rappelés plusieurs fois, et ils n'eurent pas d'existence légale avant 1789. Néanmoins, ils étaient assez nombreux à Bordeaux durant les XV° et XVI° siècles. En 1492, un édit du 31 mars, signé par Ferdinand le Catholique, expulsa tous les Juifs d'Espagne. Ils furent aussi bannis de Portugal. Une partie de ces exilés se réfugia à Bordeaux, où Louis XI avait déjà accordé d'importants priviléges à leurs coreligionnaires. On les désignait alors sous le nom de *nouveaux chrétiens*. En 1502, Louis XII chassa les Juifs d'Aquitaine ; mais cette mesure rigoureuse ne fut pas longtemps observée. Un édit d'Henri II (août 1550) accorde en effet tolérance aux *nouveaux chrétiens ou Portugais*. Une ordonnance royale du 11 novembre 1594, adressée au Parlement de Bordeaux, prescrit l'observation de l'édit de 1550 et fait mention des gens de la *nation portugaise*. Une autre ordonnance du même jour garantit protection aux *Espagnols et Portugais habitant Bordeaux*. Ces deux lettres furent enregistrées au Parlement. En 1597, un arrêt de cette compagnie ordonne aux Juifs portugais qui n'avaient pas dix ans de résidence à Bordeaux de sortir de la ville. Les expulsés se réfugièrent à Bayonne, Bidache, Puyrehorade, Saint-Jean-de-Luz et Biarritz.

Nous avons des lettres-patentes du Roi, délivrées en 1656 en faveur des Juifs portugais de Bayonne. Au mois de mars 1741, lettre de Sérilly, intendant de la Généralité d'Auch, qui substitue une organisation plus stable aux statuts variables qui avaient jusqu'alors régi les Juifs de Bayonne. Ils furent désormais autorisés à s'assembler

pour élire trois syndics et quatre adjoints, plus six autres adjoints parmi les notables ayant déjà été en charge.

Avant la Révolution, les Juifs de Bordeaux et de Gascogne, distingués en *Allemands*, *Portugais* et *Avignonnais*, vivaient en *nations* qui faisaient souvent preuve d'hostilité réciproque. Ils répugnaient généralement à devenir citoyens français, et n'auraient pas mieux demandé que de continuer à vivre sous le régime où les trouva la Révolution.

Le décret du 30 mai 1806 (art. 2) convoqua, pour le 15 juillet suivant, une assemblée générale des Juifs français. Ceux de la Gironde y envoyèrent deux députés, et ceux des Basses-Pyrénées autant. L'organisation actuelle des synagogues consistoriales résulte du décret du 11 novembre 1810. J'en extrais les renseignements ci-après relatifs au Sud-Ouest :

DÉPARTEMENTS.	POPULATION.	NOMBRE DES NOTABLES.
Gironde,	2,131	16.
Landes,	1,198	6.
Basses-Pyrénées,	127	1.

Vers les dernières années du second Empire, la ville de Saint-Esprit, encore comprise dans le département des Landes et habitée par un assez grand nombre de Juifs, fut annexée à la ville de Bayonne, englobée dans le département des Basses-Pyrénées.[1] Il existe actuellement une synagogue à Bordeaux et une autre à Bayonne.

II

Albigeois.

Avant de parler de la secte des Albigeois, je dois m'expliquer

[1] Tout ce qui concerne les Juifs de Gascogne est emprunté aux sources et ouvrages ci-après : *Archives départementales de la Gironde*, C. 1086-1087-1088-1089-1090-1091-1092-1093. RYMER, *Acta et Fœdera*, I, IV, passim. *Histoire de Languedoc*, passim. CASTILLON, *Histoire du comté de Foix*, I. 376. MOREL, *Bayonne*. *Histoire de l'établissement des Juifs à Bordeaux et à Bayonne depuis 1550, par le citoyen* F. L. B (Beaufleury). DETCHEVERRY, *Histoire des Israélites à Bordeaux*. Théophile MALVEZIN, *Histoire des Juifs à Bordeaux*.

d'abord sur celles qui trouvèrent auparavant des adhérents en Novempopulanie et en Gascogne.

Au IVe siècle, la Novempopulanie fut éprouvée par l'hérésie des Priscillianistes, dont les croyances rappelaient, sur bien des points, celles des Gnostiques. Priscillianus et ses adhérents, furent condamnés par le concile de Saragosse tenu en 381. L'hérésiarque et deux évêques partisans de ses doctrines, Instantius et Salvianus, appelèrent de cette condamnation devant le pape Damase, et partirent pour Rome. En allant d'Espagne en Italie, ils traversèrent la ville d'Eauze, et y recrutèrent des adhérents : *Elusanam plebem sane tum bonam, et religioni studentem, pravis prædicationibus pervertere.* Les Priscillianistes furent condamnés par le concile de Bordeaux (384), de Tolède (400), et de Prague (536).

On a beaucoup discuté sur la patrie de l'hérésiarque Vigilance, que les uns font natif de la ville de Calahorra, en Espagne, et les autres du pays de Convenæ, dans la Novempopulanie. Quoi qu'il en soit, les doctrines de Vigilance, attaquées par saint Jérôme au commencement du Ve siècle, n'obtinrent pas de succès dans le sud-ouest de la Gaule. Il en fut de même des erreurs du Semi-Pélagiaisisme, combattu par saint Prosper, au Ve siècle. Sous la domination des Wisigoths, les conquérants seuls étaient Ariens, et les population gallo-romaines gardaient fidèlement la foi catholique.

« Vers l'an du Seigneur 694, au temps de Justinien II et de Sergius, pontife souverain, les hérétiques Agenais furent condamnés avec les Tatianistes, les Encratites et les Manichéens. Ils proscrivaient l'usage des viandes qu'ils regardaient comme immondes, et prétendaient que Dieu ne les avait point créées, diminuant ainsi et méprisant les œuvres de Dieu, créateur. Ils n'admettaient pas non plus la légitimité du mariage qu'ils avaient en abomination, outrageant ainsi celui qui l'avait institué. Ils le condamnaient comme une chose mauvaise de sa nature, et ils l'abhorraient comme étant l'œuvre du Démon.[1] »

Le plus ancien auteur qui fasse mention de ces hérétiques est Raoul Ardent, qui vivait vers la fin du XIe siècle. Raoul nous apprend que ces sectaires refusaient de jurer, et se targuaient de ne pas

---

[1] Gabr. PRATEOLUS, *Elenchus hereticorum*, V° *Aginnenses.*

mentir. Ils rejetaient l'Ancien Testament, une partie du Nouveau, admettaient deux puissances créatrices et niaient le sacrement eucharistique et celui du baptême, ainsi que la résurrection des corps M. l'abbé Barrère croit que Raoul Ardent parle des hérétiques de son temps, qui reproduisaient les erreurs de leurs devanciers. Bossuet, qui cite ce passage (*Hist. des Var.* l. XI), semble le reporter au temps de Ranulphe. Un chroniqueur agenais dont les œuvres sont inédites, Labénazie, fait remonter au contraire le témoignage de Raoul Ardent jusqu'au VII[e] siècle, et croit que les Manichéens dont s'agit sont les prédécesseurs des Albigeois.

L'hérésie de Félix d'Urgel, condamné sous Charlemagne, ne fit pas de prosélytes en Aquitaine.

Les erreurs manichéennes s'étaient déjà répandues dans l'Agenais, sous l'épiscopat de Raymond-Bernard, évêque de 1130 à 1149. Henri, disciple de Pierre de Bruys, était alors passé dans l'Agenais et y avait recruté des disciples, de même qu'Éon de l'Étoile. Le concile de Reims défendit de recevoir et de protéger les hérétiques de Gascogne. Saint Bernard vint prêcher à Sarlat en Périgord, dans le voisinage de l'Agenais. Beaucoup d'hérétiques se convertirent, mais d'autres persévérèrent, particulièrement à Gontaud. Ce fut pour convertir ces derniers que l'évêque Élie de Castillon fonda, vers 1160, et non loin de Gontaud, le prieuré de Saint-Pierre de Nogaret. Les Henriciens s'étaient rendus maîtres du château de Gavaudun, en Agenais. Il leur fut enlevé par Jean d'Assida, évêque de Périgueux de 1160 à 1169.

On désignait volontiers les Manichéens de nos contrées sous le nom d'Agenais : *heretici quos Agennenses vocant*, dit Robert de Monte. Dès le milieu du XII[e] siècle, ces hérétiques avaient divisé le Midi en plusieurs évêchés, Toulouse, Alby, Carcassonne, le val d'Aran (dans le diocèse catholique de Comminges) et Agen. En 1167, les évêques Cathares ou Albigeois et les Parfaits se réunirent à Saint-Félix-de-Caraman, pour y délibérer sur leurs intérêts collectifs. En 1197, le concile de Latran édicta des mesures sévères contre les hérétiques de la Gascogne, de l'Albigeois et du Toulousain, *in Gasconia, Albigesio et partibus Tolosanis.*[1]

[1] Can. 27. Mansi, XXII, 232.

Outre les comtes de Toulouse, qui avaient l'Agenais dans leurs possessions, les principaux protecteurs de la secte étaient les comtes d'Armagnac, de Comminges, de Foix, et les vicomtes de Lomagne et de Béarn. Il y avait aussi des Albigeois en Astarac et en Bigorre.

Vers 1221, Barthélemy de Carcassonne, vicaire du pape albigeois résidant sur les frontières de Bulgarie, étendait son autorité sur l'Agenais, qu'il céda à Vigaron de Bucona, que certains appellent Vigoureux de Bathone. L'évêque cathare d'Agen assista, avec celui de Toulouse, à une conférence tenue en 1232. Ils s'y occupèrent d'élections destinées à compléter l'organisation ecclésiastique de leurs districts. Vigaron de Bucona fut consacré évêque, et Jean Cambiaire le remplaça comme *fils majeur* d'Agen.[1]

L'histoire des Albigeois commence vers le milieu du XII[e] siècle, et finit en 1249, à la mort de Raymond VII, comte de Toulouse. Durant cette longue période qui comprend la croisade contre les hérétiques, les événements religieux et militaires sont si mêlés, qu'il est très souvent difficile de distinguer si ceux qui résistaient aux croisés étaient des hérétiques ou simplement des vassaux fidèles à leurs suzerains. Je ne saurais donc dresser la nomenclature complète des localités de Gascogne où les Albigeois se trouvaient en nombre. Voici les constatations que j'ai pu faire, et les dates que j'ai pu relever en dépouillant les auteurs du temps.

Agen, 1209. — Aiguillon, 1218. — Casseneuil, 1214. — Clermont-Dessous, 1221. — Condom, 1208. — Gontaud, 1218. — Lourdes, 1212. — Le Mas-d'Agenais, 1209. — Le Mas de Verdun, 1223. — Marmande, 1209. — Mézin, 1224. — Montpezat, 1212. — Muret, 1209. — Pamiers, 1207. — Penne, 1212. — Port-Sainte-Marie, 1224. — Rabastens, 1212. — Saverdun, 1209.[2]

[1] LABBE, *Conc.* t. XI; *Bibl. nat. Archives de l'Inquisition de Carcassonne, Coll. Doat*, vol. XXIV, f° 43 et suivants.

[2] Je ne crois pas devoir viser ici les auteurs originaux par moi consultés. Ils ont été tous utilisés par les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*, t. XXI, XXII, XXIII; SCHMIDT, *Histoire et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois*; l'abbé BARRÈRE, *Hist. religieuse et monument. du dioc. d'Agen*, passim.

III

Calvinistes.

Les Protestants français se distinguent encore officiellement en Réformés et adhérents de la Confession d'Augsbourg, ou Calvinistes et Luthériens. Les doctrines de Calvin ont seules fait fortune dans le Sud-Ouest, grâce à des causes multiples, dont la plus importante est assurément la politique adoptée par les d'Albret et par les Bourbons, depuis les commencements de la Réforme jusqu'à l'avénement de Henri IV à la couronne de France. Je n'ai pas à raconter, après tant d'autres, les origines, les progrès et les destinées du calvinisme en Gascogne. Mes devoirs de géographe se réduisent à restituer, le moins inexactement possible, l'organisation du calvinisme dans le Sud-Ouest, depuis les premiers temps de la Réforme jusqu'à nos jours. Cet intervalle se divise en cinq périodes, dont chacune comporte des remarques particulières.

PREMIÈRE PÉRIODE.

TEMPS ANTÉRIEURS A L'ÉDIT DE NANTES.

Depuis la prédication du calvinisme jusqu'à la promulgation de l'édit de Nantes (1598), les Réformés préparent leur réorganisation durant la période suivante, par des entreprises armées, par des traités plus ou moins durables avec le pouvoir royal, et par des statuts relatifs à leur organisation ecclésiastique, militaire et judiciaire. A cette époque, l'état des Réformés varie selon les chances de la guerre, et l'histoire proprement dite est seule en état de suffire à la narration détaillée des nombreux événements. Le nombre des places occupées par les protestants varie fréquemment d'une année à l'autre, et ne permet pas de dresser les nomenclatures qu'il est aisé d'établir pour les temps compris entre la promulgation et la révocation de l'édit de Nantes (1598-1685). Pour ces motifs, le plus sage et le plus prudent est encore de noter les établissements et les églises des Réformés, avec les dates à côté, tout en ayant soin de prévenir le lecteur que ces dates ne préjugent souvent rien par rapport à l'état antérieur ou postérieur. Cela dit, voici les constatations que j'ai pu faire en dépouillant les archives publiques et privées, et les ouvrages des historiens de la province.

Agenais. — 1539. Agen. — 1594. Anthé. — 1541. Clairac, Monflanquin, Tonneins, Villeneuve. — 1562. Aiguillon, Castelvieil, Castillonnès, Duras, Fauguerolles, Marmande, Port-Sainte-Marie. — 1592. Castelmoron d'Agenais. — 1589. Castelculier. — 1580. Gontaud. — 1567. Grateloup, Sainte-Livrade.— 1591. Hautefage.— 1568. Miramont, Monheurt, La Sauvetat-de-Caumont. — 1592. Montaut et Biron. — 1562. Penne. — 1551. Sainte-Foi.

Époques indéterminées : Agmé, Beyssac, Boé, Castelnau, Castelsagrat, Coleignes, Galapian, Gavaudun, Fauillet, Lafitte, Lacépède, Laparade, Levès, Loubès, Montpezat, Pujols, Saint-Barthélemy.

Armagnac (avec l'Astarac, le Fezensac, le Fezensaguet, les comtés de Gaure et de l'Isle-Jourdain, les vicomtés de Lomagne et d'Auvillars, et le pays de Rivière-Verdun).— 1561. Auch. — 1576. Auvillars, Barran, Bassoues. — 1592. La Bastide-d'Armagnac. — 1592. Castillon et Saint-Germain. — 1576. Eauze, Fleurance, Gimont. — 1593. L'Isle-Jourdain. — 1576. Jegun. — 1562. Lectoure. — 1569. Maubourguet. — 1589. Mauvezin. — 1576 Mirande. — 1576. Puycasquier et Monfort. — 1569. Rabastens. — 1559. Saint-Clar. — 1576. Vic-Fezensac.

Époques indéterminées : le Houga, Manciet.

Béarn. — Bien avant l'édit de Nantes, le calvinisme s'était complètement organisé en Béarn, sous la protection des d'Albret et des Bourbons, qui persécutaient les catholiques. On trouvera, dans le tableau de la période suivante, le tableau de cette organisation qui est en réalité bien antérieure à 1598.

Bazadais. — En 1562, les calvinistes étaient à peu près maitres de tout le Bazadais, sauf la ville de Bazas ; mais cet état de choses ne dura pas.

1561. Bazas, Casteljaloux. — 1594. Castelmoron. — 1561. Castets. — 1574. Cours, Castelnau de Mesmes (?). — 1594. Gensac. — 1577. Langon et Castres. — 1562. Monségur, Sauveterre. — 1562. La Réole. — 1586. Sainte-Bazeille.

Bigorre. — Le calvinisme ne fit que passer en Bigorre, où les ministres réformés prêchèrent, en 1562, dans la cathédrale de Tarbes.

Condomois (et Bruilhois). — 1561. Astaffort. — 1573. Calonges. — 1562. Caumont. — 1561. Condom. — 1586. Damazan. — 1562. Francescas. — 1562. Lamontjoie. — 1561. Laplume. — 1562. Layrac. —

1569. Mézin. — 1561. Moncrabeau. — 1534. Nérac. — 1562. Saint-Mézard. — 1592. Sos.

Époques indéterminées : Barbaste Calignac, Espiens, Feugarolles, Fieux, Lavardac, Le Mas-d'Agenais, Montagnac, Montréal, Puch-de-Gontaud, Samazan.

Comté de Foix. — 1566. Le Carlat-la-Bastide. — 1561. Foix, le Mas-d'Azil. — 1568. Mazères. — 1574. Montesquieu-de-Volvestre. — 1561. Pamiers. — 1559. Sabarat. — 1574. Saverdun. — 1592. Tarascon.

Époques indéterminées : La Bastide, les Bordes, Camarade, Dun, Gebaudan, Leran-Limbersou.

Landes (avec le Marsan, le Tursan, le Gabardan, la Soule et le Labourd). — 1598. Candresse. — 1563. Castelnau-de-Tursan. — 1593. Les calvinistes étaient alors assez nombreux en Chalosse. — 1563. Geaune. — 1567. Mont-de-Marsan. — 1593. Mauléon-de-Soule. — 1598. Les calvinistes étaient alors assez nombreux dans la vicomté d'Orthe. — 1576. Saint-André. — 1569. Saint-Sever.

Époques indéterminées : Bayonne, Roquefort, Saint-Justin, Sos.

Au mois de mai 1559, une assemblée des pasteurs de plusieurs provinces de France avait décrété la convocation périodique de synodes nationaux et organisé les synodes provinciaux, colloques et consistoires. Le consistoire ou « sénat de l'Église » se composait de ministres, d'anciens et, dans certains cas, de diacres. On désignait sous le nom de colloque la réunion des délégués des consistoires de chaque district. Le nombre de ces colloques varia selon les temps. Le chiffre de ceux de Gascogne semble pourtant avoir été toujours le même, avant et après l'édit de Nantes. C'est pourquoi je ne fournirai la composition détaillée de ces divers groupes d'églises calvinistes, qu'en traitant de l'époque comprise entre la promulgation et la révocation de l'édit de Nantes.

Les colloques se réunissaient d'abord quatre fois par an, et puis deux fois seulement. Ces circonscriptions se groupaient en provinces, lesquelles, d'après une disposition édictée par le cinquième synode national, devaient être aussi nombreuses que les gouvernements militaires. Le synode provincial, présidé par un modérateur assisté d'un adjoint, s'assemblait au moins une fois l'an. Au-dessus des synodes provinciaux étaient les synodes nationaux, dont je n'ai point à signaler ici les attributions.

En 1579, Henri III avait autorisé les calvinistes à s'imposer eux-mêmes pour l'entretien de leurs ministres. Dix ans plus tard (1589), ce prince conclut avec le roi de Navarre l'accord de Plessis-lez-Tours, en vertu duquel Henri III s'engageait à fournir lui-même une partie des gages des pasteurs de la Guienne, du Languedoc et du Dauphiné. L'an 1592, Henri IV étendit à tous les autres pasteurs du royaume le bénéfice de cette mesure, et il la confirma en 1593, malgré la résistance des trésoriers généraux. Néanmoins, les sommes allouées ne suffisant pas, les Réformés furent autorisés à s'imposer pour le reste, sans préjudice pour les Églises de la faculté de recevoir par voie de legs et donations.

Les édits de Beaulieu (1576) et de Nantes, autorisaient les Réformés à ouvrir des écoles.

Justice. — Le traité de Saint-Germain est le premier où l'on trouve des dispositions relatives à l'administration de la justice, dans les causes où les Réformés étaient parties. Ces dispositions ont trait seulement aux causes portées en appel devant divers Parlements, et notamment devant celui de Bordeaux, où les religionnaires sont autorisés à récuser un président et un conseiller par Chambre. Les assemblées de Nimes, de Montauban et de Milhaud, tenues toutes trois en 1573, demandèrent, les deux premières, des Chambres exceptionnelles, et la troisième, une nouvelle organisation judiciaire. Une autre réunion tenue à Nimes (1574-1575), réclama des Chambres mi-parties, accordées en 1576 par le traité de Beaulieu. Cette convention porte qu'il sera établi à Paris, Montpellier, Grenoble, Bordeaux, Aix, Dijon, Rouen et Rennes, des Chambres mi-parties. Celle de Bordeaux devait se composer de deux présidents et de dix conseillers. Je n'ai pas à m'inquiéter des Chambres de l'Édit, qui ne furent pas instituées dans le Midi.

L'édit de Bergerac (31 mai 1578) substitua, pour la Guienne, à la Chambre mi-partie, une Chambre tri-partie, composée de deux présidents, l'un catholique et l'autre protestant, et douze conseillers. Cette compagnie ne pouvait statuer qu'à la condition que le tiers des juges, appelés à délibérer, fût protestant. Elle siégea d'abord à Bordeaux, et fut transférée à Agen par lettres-patentes du 26 avril 1578, et cessa d'exister le 11 février 1581. La Chambre de Montpellier, promise par l'édit de Beaulieu et dont la création fut retardée de deux ans, siégea, non pas à Montpellier, mais à l'Isle-Jourdain, en Gascogne, après que l'édit de 1577 eut été enregistré par le Parlement

de Toulouse, le 2 juin 1579. Au lieu d'être tri-partie, conformément à l'édit de Poitiers, la Chambre de l'Isle-Jourdain fut mi-partie, en vertu d'un article du traité de Nérac, et se composa d'un personnel de dix-huit membres au lieu de treize. Elle cessa probablement d'exister, quand l'édit de Nemours (18 juillet 1585) rétablit purement et simplement l'ancien ordre judiciaire en France.

Dans la conférence tenue au château de Fleix (1581), on avait promis aux Réformés une Chambre de justice pour rétablir la paix et faire respecter le droit dans la province de Guienne. Cette Chambre fut, en effet, détachée du Parlement de Paris en 1582, et vint siéger à Agen, le 2 octobre, même année. Sa compétence territoriale, limitée d'abord à la Guienne, fut bientôt étendue au Rouergue, à l'Armagnac et à ses dépendances, et au Quercy. Elle tint sa dernière audience à Agen, le 26 mai 1583.

Pour en finir avec les tribunaux mixtes, je constate que l'article 31 de l'édit de Nantes porte qu'il sera établi à Nérac une Chambre mi-partie, composée de deux présidents, l'un catholique et l'autre protestant, et douze conseillers, dont six catholiques et six Réformés. Après la révolte et la prise de Nérac, la Chambre mi-partie fut transférée à Agen, en 1621. Durant une épidémie qui sévit, en 1628, elle se retira momentanément à Bazas. En 1640, elle fut transférée à Bordeaux, où elle cessa d'exister en 1679.

Places de sûreté. — Durant la troisième guerre de religion (1568-1570), les Réformés avaient perdu la plupart des places fortes qu'ils possédaient ou dont ils s'étaient emparés à main armée. Les premières leur furent rendues en 1570, conformément au traité de Saint-Germain. Ils reçurent aussi, à la même époque, La Rochelle, Montauban, Cognac et La Charité, que le roi de Navarre, le prince de Condé et vingt gentilshommes, leurs coobligés, s'engagèrent à restituer deux ans plus tard au roi de France. Les Réformés continuèrent à garder, en vertu du traité de 1573, ces places d'otage ou de sûreté, dont la possession leur fut continuée par des pactes postérieurs, qui augmentèrent aussi le nombre desdites places. Le traité de Beaulieu (1576) leur donna le Mas-de-Verdun, en Gascogne, et l'édit de Poitiers (1577), La Réole, en Bazadais. Agen et Villeneuve-d'Agen, qui ne comptèrent jamais parmi les places d'otage, furent enlevés aux Réformés en 1578. La convention de Nérac (1579) porte que le roi de Navarre recevra ou gardera le gouvernement de

diverses places, et notamment de Bazas et de Puymirol. En 1583, Henri de Navarre, qui était toujours maître de Nérac, prit Mont-de-Marsan et perdit Bazas.

Sous les derniers rois de Navarre, les populations du Béarn étaient passées à la Réforme, et le culte catholique avait été proscrit dans cette province.

Parmi les places de sûreté qui étaient aux mains des Réformés en 1598, il faut distinguer : 1° les places de sûreté proprement dites; 2° les places de mariage que Du Plessis définit ainsi : « Places de mariage se dit de petites places qui, pour certaines raisons, sont comprises sous l'entretènement des autres »; 3° les villes libres royales, non pourvues de garnisons et gouvernées par leurs maires; 4° les places appartenant à des seigneurs protestants ou catholiques, et pour lesquelles le Roi ne fournissait pas de fonds.

Voici le tableau des places de sûreté de Gascogne en 1598 :

NOMS DES PLACES.	NOMS DES GOUVERNEURS.	CHIFFRE DE LA GARNISON.
Casteljaloux,	Favas,	29 hommes.
Caumont,	Vivans,	38 —
Clairac,	L'Estelle,	13 —
Eauze,	Panjas,	28 —
L'Isle-Jourdain,	Du Bourg,	64 —
Layrac,	Monein,	13 —
Lectoure,	Fontrailles,	120 —
Mas-de-Verdun,	»	61 —
Mauvezin,	Maravat,	16 —
Meilhan,	»	8 —
Monflanquin,	Saint-Léger,	13 —
Monheurt,	Besse,	32 —
Mont-de-Marsan,	Castelnau,	22 —
Puymirol,	»	51 —
Tartas,	Vignoles,	16 —
Tonneins,	»	6 —
Tournon,	Giscart,	16 —

Le Béarn n'ayant été réuni au domaine royal qu'en 1620, les villes de ce pays n'étaient pas encore au nombre des places particulières en 1598.

Je n'ai à signaler en Gascogne, pour l'époque de l'édit de Nantes, qu'une place de mariage, Castelnau-de-Mirande, et aucune ville libre. Voici les places particulières à la même époque. Comté de Foix : château de Foix, Montaut, Montgaillard, Tarascon, Varilhes.— Béarn : Mauléon, Miossens, Nay, Nivar (?), Navarreins, Oloron, Orthez, Sauveterre. — Guienne et Gascogne : Belin (à M. de Rohan), Castets (à M. de Favas), Monségur, Marrox (?), châteaux de Nérac et de Manciet, Castelsagrat.

Pour n'avoir plus à revenir sur les places de sûreté, je dois faire connaître, par anticipation, ce que devinrent celles de Gascogne durant la période suivante.

Un brevet signé par Henri IV, le 30 avril 1598, cède pour huit années, aux calvinistes, les places d'otage ou de sûreté. Ce délai fut successivement prorogé de quatre ans en 1605, de cinq ans en 1611, de six ans en 1616, et de quatre ans en 1620. Cela n'empêcha pas le nombre des places de diminuer. Pour ne pas sortir de la Gascogne, l'assemblée de Saumur, tenue en 1611, se plaint que les Réformés ont perdu Tartas, Caumont et Mont-de-Marsan. Lectoure avait un gouverneur catholique en 1620. Par suite de conversions au catholicisme opérées à diverses dates, les protestants perdirent en outre Mauléon-de-Soule, et, dans le comté de Foix, Montgaillard, Montaut, Tarascon et Varilhes. Ils ne possédaient plus dans notre région, en 1620, que Casteljaloux, Caumont, Clairac, Layrac, Lectoure, Monheurt, Monflanquin, Mont-de-Marsan, Navarreins, Nérac, Orthez, Puymirol, Tonneins. Navarreins ouvrit ses portes à Louis XIII en 1620 ; mais les Réformés du Béarn ne furent définitivement soumis qu'en 1626.

L'*Ordre et Règlement général de milices et de finances pour les Églises Réformées de France et Souveraineté de Béarn*, arrêté en 1621, divise la France protestante en huit *Départements*. Dans cette division, la Basse-Guienne occupe le quatrième rang et le Béarn le cinquième. Les deux pays obéissaient au même chef, La Force, qui avait impérieusement insisté pour obtenir ce double commandement. Pas plus en Gascogne qu'ailleurs, cette organisation n'empêcha Louis XIII de ruiner militairement les protestants. Entre le 14 et le 20 juillet 1621, les places de Monheurt, Tournon, Monflanquin et Tonneins, ouvrirent leurs portes au Roi, ainsi que Puymirol. Castel-

jaloux et Castéts furent livrés par le fils du chef protestant Favas. Le duc du Maine occupa le château de Nérac (9 juillet 1621), Lectoure, Layrac, le Mas-de-Verdun, l'Isle-Jourdain, etc. Dans la Basse-Guienne, la ville de Clairac résista seule, et soutint, contre Louis XIII, un siége commencé le 23 juillet 1621, et terminé par la capitulation du 4 août suivant. Après la première et infructueuse attaque de Montauban par les troupes royales, la place de Monheurt, qui avait été rendue par Pardaillan, se révolta, et ne tarda pas à être prise d'assaut (12 décembre 1621). En 1622, le marquis de Lusignan se saisit de Clairac, et La Force de Tonneins. Monflanquin était retombé aussi au pouvoir des Réformés. Favas remit cette ville au Roi le 24 mai 1622, et Clairac ouvrit ses portes le 29 du même mois. Cette année-là furent rasées les fortifications de Sauveterre, Nérac, Clairac, Caumont, Casteljaloux, Moncrabeau, Tonneins, La Réole, Lusignan, Castelculier, etc.

Le 23 août 1525, les troupes royales, commandées par Thémines et le comte de Carmaing, s'emparèrent de la ville de Mazères, dans le comté de Foix. Là, s'étaient réunis une partie des protestants de Chaumont, des Bordes, de Saverac et de Camerades, qui étaient partis après avoir incendié leurs villages. Néanmoins, les chefs des troupes royales jugèrent prudent de ruiner, dans le courant des mois d'août et de septembre, les fortifications qui subsistaient encore aux Bordes, à Saverac et à Camerades, dont les habitants se défendirent avec beaucoup d'intrépidité.[1]

(A continuer.) JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

---

[1] Tous les renseignements relatifs à la première période du calvinisme en Gascogne sont tirés des sources et ouvrages ci-après : *Arch. municip. d'Agen*, GG. (à classer) ; *Actes ecclésiastiques et civils de tous les synodes nationaux des églises réformées de France ;* Elie BENOIT, *Histoire de l'édit de Nantes ; Recueil des Edits et Déclarations du Roy..... rendus en faveur du Clergé pendant l'agence de M. l'abbé de la Huguette ;* POEYDAVANT, *Histoire des troubles survenus dans le Béarn durant le* XVIe *et la moitié du* XVIIe *siècles ;* SAMAZEUILH, *Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais*, t. II ; MONLEZUN, *Hist. de la Gascogne ; Recueil de la Société d'agr. d'Agen*, t. VII ; *Le Dégât de Montauban*, par Ch. PÉCANTIN ; V. ANQUEZ, *Histoire des Assemblées politiques des Réformés de France* (2 vol.) ; les frères HAAG, *la France protestante ;* LAGARDE, *Chronique des églises reformées de l'Agenais ;* Henri DE GROUSSOU, *La Chambre de justice de Guienne, et sa Session d'Agen.* Je profite de l'occasion pour protester contre une injustice de la critique et de l'opinion, qui n'ont pas traité selon ses mérites le travail sérieux d'Anquez.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE.

La riche période bibliographique inaugurée en février dernier se continue. Les œuvres littéraires et autres se multiplient avec une extrême abondance, et notre rôle, dès lors, devient plus laborieux que difficile.

*
* *

Commençons donc, selon notre habitude, par les poëtes et citons d'abord l'œuvre nouvelle de Victor Hugo :

L'art d'être Grand-Père. (Lévy. — 1 vol. in-8°.)

Ceci est doux, gracieux et serein et nous emporte, charmés, à mille et mille lieues du fiévreux pays des rêves des *Légendes*.

On l'a remarqué avec raison, ce fut toujours — même aux heures les plus bruyantes de sa carrière agitée — ce fut toujours l'enfant, cet aimable lutin au délicieux gazouillement, avec ses caprices charmants, son esprit incertain, son âme inconsciente et ses adorables sourires, qui eut le don d'inspirer au poëte des *Orientales* ses pages les plus exquises.

Nul ne trouva jamais des accents plus harmonieux et plus émus, des tendresses plus ardentes et plus vives pour traduire aux hommes le moins égoïste des sentiments humains.

*
* *

L'œuvre nouvelle de Victor Hugo n'est pas la seule publication poétique du mois. Nous devons citer encore :

Alex. Piédagnel. — *Avril* (Poésies). — (Lemerre. — 1 vol. in-12.)
Notes fraîches et printanières.

Germain Picard. — *Antiques et Modernes.* (Libr. des Bibliophiles. — 1 vol. in-18.)

Maurice Rollinat. — *Dans les Brandes, poëmes et rondels.* (Sandoz. — 1 vol. in-12.)

Mme Ackermann. — *Poésies.* (Lemerre. — 1 vol. in-18.)

Lucien Paté. — *Lacrymæ rerum* (Poésies). — Libr. des Bibliophiles. — 1 vol. in-18.)

Quatre recueils composés avec plus de sincérité et de conviction que de génie.

De Laprade et Beaufrère. — *Voix gallo-romaines (Gallo-romanæ voces)* (Poésies). — (Lemerre. — 1 vol. in-32.)

Petit volume charmant, poésie colorée et capiteuse.

Aymar de la Rochefoucauld. — *Poésies intimes.* (Didier. — 1 vol. in-12.)

Un début heureux et plein de promesses.

⁂

Occupons-nous maintenant des romanciers et des conteurs, et citons rapidement :

G. Flaubert. — *Trois contes.* (Charpentier. — 1 vol. in-12.)

Ouvrage remarquable d'invention et surtout de style.

Jules Verne. — *Les Indes noires.* (Hetzel. — 1 vol. in-12.)

Œuvre délicieuse et absolument digne de l'ingénieux auteur du *Tour du monde en 80 jours* et de tant d'autres travaux populaires. Etude précise et curieuse sur les mœurs, les travaux et les dangers des mineurs de l'Angleterre. — Les œuvres à la fois aimables et savantes du vulgarisateur aimé appartiennent bien plus à la science, dont elles dévoilent les secrets, qu'au roman lui-même, auquel elles empruntent avec tant d'art leurs canevas ingénieux.

Louis Jacolliot. — *La cité des sables.* (Dreyfous. — 1 vol. in-12.)

Livre hybride et profondément soporifique, continuant une série de romans dits géographiques dont nous apprécions peu le mérite.

Ch. Legrand. — *Sans amour !* (Dreyfous. — 1 vol. in-12.)

Ch. Buet. — *L'Honneur du nom.* (Olmer. — 1 vol. in-12.)

Albert Forvelles. — *L'aventure de M. de Trœnic.* (Lévy. — 1 vol. in-12.)

X. de Montépin. — *Une débutante.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Duranty. — *Les séductions du chevalier Navoni.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Goblet d'Aviella. — *Partie perdue.* (Sandoz. — 1 vol. in-12.)

Ch. Canivet. — Jean Dagoury. — *Scènes du Pays bas-normand.* (Plon. — 1 vol. in-12.)

H., Malot. — *Un bon jeune homme.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Léon Richer. — *La femme libre.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Louis Thiebaud. — *Les Exploits d'un ermite.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Ferdinand Fabre. — *L'Hospice des enfants assistés.* (t. IV et dernier de *la Petite Mère.*) — (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Em. Richebourg et Em. de Lyden. — *Les Amoureuses de Paris.* (Dentu. — 2 vol. in-12.)

Toute une série de douze ouvrages nouveaux, médiocres d'intérêt, médiocres d'invention, médiocres de style.

Bibliophile Jacob. — *Les Amours d'un antiquaire.* (Lévy. — 1 vol. in-12.)

Paul Lacroix est vraiment très heureux de posséder d'autres titres que ces *Amours* au souvenir de ses contemporains.

F. du Boisgobey. — *Le Demi-Monde sous la Terreur.* (Dentu. — 2 vol. in-12.)

Roman du genre historique méritant une mention particulière.

G. de Landelle. — *Deux Croisières. — Histoire d'une légende navale.* (Dentu. — 1 vol in-12.)

Récit intéressant et pittoresque.

Mme Claire de Chandeneux. — *Une Faiblesse de Minerve.* (Plon. — 1 vol. in-12.)

Trop de facilité. — Les ouvrages de Mme de Chandeneux se multiplient avec une rapidité dont ne nous parait pas devoir sérieusement profiter sa réputation littéraire.

J. Tourgueneff. — *Terres vierges.* (Hetzel. — 1 vol. in-12.)

Un livre émergeant un peu de la banalité ordinaire.

Mme Auguste Coupey. — *Le Serf de la princesse Latone.* (Didier. — 1 vol, in-12.)

Quelque chose comme un vague écho des *Danicheff* et qui n'est certainement destiné à soulever aucun enthousiasme.

Alph. Daudet. — *Contes choisis.* (Charpentier. — 1 vol. in-32.)

Charmant recueil qui mérite la plus sympathique attention.

D. P. — *Le Sublime ou le travailleur comme il est en 1870 et ce qu'il peut être.* (Rouvier et Logeat. — 1 vol. in-12.)

Œuvre fruste dont l'apparition, en 1870, resta inaperçue. La réimpression actuelle est due au retentissement de l'*Assommoir*, de M. Zola, qui a puisé dans *le Sublime* les principaux éléments de son ouvrage immonde.

A. de Secondigné. — *L'Assommé.* (Sagnier. — 1 vol. in-12.)

Encore un livre se rattachant au mirifique et suave *Assommoir* déjà cité. La réclame a bruyamment préparé le succès de cet ouvrage que nous ne pouvons que citer aujourd'hui et dont nous reparlerons prochainement, s'il y a lieu.

*
* *

Nous arrivons aux ouvrages de science, de voyage et d'histoire :

Marquis Costa de Beauregard. — *Un Homme d'autrefois. — Souvenirs recueillis par son arrière-petit-fils.* (Plon. — 1 vol. in-8°.)

Une publication réellement intéressante.

Jacquinet. — *A travers l'Histoire.* (Simples notes sur le passé et sur le présent.) — (Ghio. — 1 vol. in-12.)

Ouvrage parfaitement conçu et révélant un art véritable de condensation et d'analyse.

Camille Rousset. — *Histoire de la guerre de Crimée.* (Hachette. — 1 vol. in-8°.)

Œuvre remarquable dont nous ne pouvons ici que constater l'importance.

Frédéric Masson. — *Le département des affaires étrangères pendant la Révolution* (1787-1804). — (Plon. — 1 vol. in-8°.)

Il ne nous parait pas nécessaire d'insister sur l'intérêt présenté par cette publication historique.

Daniel Stern (Mme d'Agoult). — *Mes Souvenirs.* — 1re partie (1806-1833.) (Lévy. — 1 vol. in-8°.)

Ecrits avec esprit et indépendance, ces curieux *Souvenirs* de l'auteur de l'*Histoire de la Révolution de 1848* ne peuvent manquer d'obtenir un légitime succès.

Mackensie Wallace. — *La Russie* (t. 1er). (Dreyfous. — 1 vol. in-8°.)

Un ouvrage qu'en présence des événements du jour il doit suffire de mentionner pour exciter la curiosité des lecteurs.

Pardou. — *La Martinique depuis sa découverte jusqu'à nos jours.* (Challamel aîné. — 1 vol. in-8°.)

Monographie importante écrite avec compétence.

Arthur Rhoné. — *L'Egypte à petites journées. — Etudes et Souvenirs.* (Leroux. — 1 vol. in-8°.)

Relation intéressante et digne d'être remarquée.

Voyage au pays des roubles, via Munich et Berlin, par un militaire français. (Arnaud et Labat. — 1 vol. in-12.)

Etude pittoresque, genre Tissot, à laquelle est due une vive recommandation.

Onésime Reclus. — *La Terre à vol d'oiseau.* (Hachette. -2 vol. in-12.)

Une publication géographique dans laquelle l'illustration joue un rôle excessif.

A. Riche — *Les merveilles du cœur. — Etudes religieuses d'anatomie et de physiologie humaines.* (Plon. — 1 vol. in-12.)

Dr Vaillez. — *L'Homme et sa science au temps présent.* (Plon. — 1 vol. in-12.)

Deux ouvrages de science et de haute philosophie générale d'une importance considérable et de réelle valeur.

H. de la Blanchère. — *La plante dans les appartements.* (Didot. — 1 vol. in-12.)

Livre intéressant et curieux.

Charles Darwin (trad. Barbier). — *Les plantes insectivores.* (Reinwald. — 1 vol. in-8°.)

Un ouvrage cité pour mémoire.

Louis Figuier. — *Les merveilles de l'industrie.* (Furne. — 4 vol. grand in-8°.)

Intéressante publication, aujourd'hui terminée, et qui complète très heureusement les *Merveilles de la science* du même vulgarisateur populaire.

Donatien Millet. — *L'art du croquis pittoresque.* (Berger-Levrault. — 1 vol. in-8°.)

Une œuvre théorique bien conçue et digne d'un bon accueil.

Paul Lefort. — *Francisco Goya. — Etude biographique et critique.* (Renouard. — 1 vol. in-8°.)

Une étude artistique très remarquable.

Ad. Jullien. — *Airs variés. — Histoire critique, biographie musicale et dramatique.* (Charpentier. — 1 vol. in-12.)

Musicologie aimable et anecdotique, avec une très forte dose d'érudition à la clef.

Henri Vallée. — *Le Duel, ses lois, ses règles, son histoire.* — (Dreyfous. — 1 vol. in-12.)

Une monographie assez intéressante.

Robert Houdin. — *Magie et physique amusante.* (Lévy. — 1 vol. in-12.)

Une œuvre posthume et très curieuse du célèbre prestidigitateur.

∴

Terminons enfin, chers lecteurs, par l'énumération de quelques ouvrages littéraires :

Philarète Chasles. — *Mémoires*, tome II. (Charpentier. — 1 vol. in-12.)

Ce volume continue parfaitement son aîné. Même morosité, même érudition, même outrecuidance.

Maxime Rude. — *Tout Paris au café.* (Dreyfous. — 1 vol. in-12.)

Quelques pages d'histoire littéraire et politique où l'élément anecdotique domine avec esprit. Quelles que soient les opinions et les théories de M. Adolphe Perreau, on ne saurait méconnaitre, dans ce volume, la note personnelle qui valut, en 1876 aux *Confidences d'un Journaliste* un vif et légitime succès de curiosité.

Raoul Lafayette. — *La Poésie; son passé, son présent, son avenir.* (Sandoz. — 1 vol. in-24.)

Une étude littéraire dont nous ne pouvons indiquer que le titre.

Vapereau. — *Dictionnaire universel des Littératures.* (Hachette. — 1 fort vol. grand in-8°.)

Ouvrage terminé.

Supplément au Grand Dictionnaire universel du XIXe *siècle*, par Pierre Larousse. — 1re fascicule. (Veuve Larousse. — in-4°.)

Tout commentaire quelconque nous est impossible aujourd'hui, à la suite d'une aussi longue nomenclature; mais ces deux publications importantes méritent mieux qu'une mention ordinaire, et nous nous promettons bien d'y revenir prochainement.

JULES ANDRIEU.

NOTA. — Tous les ouvrages mentionnés au *Bulletin bibliographique* se trouvent à la librairie **Michel** et **Médan**, à Agen.

Agen, imprimerie Noubel. — F. Lamy, successeur.

NOTES SUR LA CHASSE DANS L'AGENAIS.

Quel sujet sans limites que l'histoire de la chasse ! Il se rattache à l'étude des sciences naturelles et, particulièrement, de la faune si variable d'une époque à l'autre. Il peut se traduire en un chapitre des annales de la civilisation, et non le moins curieux. En effet, les progrès si lents de l'humanité sont marqués, surtout dans ses débuts, par le perfectionnement des armes. Guerre et chasse étaient autrefois presque synonymes, et l'on a dit de tous temps que la chasse est l'image de la guerre.

Je ne connais pas d'histoire complète de la chasse en France. Les éléments de ce livre à paraitre sont nombreux et pleins d'intérêt. Heureux qui pourra les assembler et les mettre en œuvre. Penser à la chasse, causer de chasse, c'est grand plaisir pour les adeptes.

Sous ce titre, on ne trouvera que la simple esquisse d'une monographie. C'est dire que le cadre restera plus grand que le tableau. Commencer au déluge et finir à l'an de grâce 1877 ; dépeindre le vieux mammouth et citer le moineau ; passer en revue les édits surannés et les règlements modernes ; combattre le braconnage ; décrire la courre aux lièvres, l'émotion du tir aux perdreaux, les chances des passages, la tactique des Nemrods contemporains ; comparer les mérites relatifs des races de chiens employées dans l'Agenais, etc. Quelle tâche ! voilà pourtant l'écheveau qu'il s'agit de débrouiller en quarante pages. Volontiers — mais le procédé parait usé — je composerais toute une préface pour réclamer l'indulgence.

ÉPOQUE ANTÉHISTORIQUE

Nous possédons, grâce aux savants travaux de M. Combes,[1] quel-

[1] M. Combes, dont la remarquable collection (quand sera-t-elle acquise pour le musée d'Agen ?) est bien connue, a été l'un des premiers, en France, à étudier

ques renseignements précieux sur la population de l'Agenais à l'époque antéhistorique.

Nos premiers ancêtres indigènes, ces sauvages qui taillaient les haches, les couteaux, les lances et les flèches de silex, vivaient surtout des produits de la chasse. Dans les grottes et sous les abris de roche, dont ils faisaient leur demeure, on retrouve accumulés les débris de leurs repas, des ossements d'animaux.

Comment se représenter le premier âge de l'époque quaternaire. Alors, ni la configuration du sol, ni le climat, ni la faune, ni la flore n'étaient les mêmes qu'aujourd'hui.

Une immense forêt, coupée de marécages, couvrait l'Agenais. Dans les solitudes erraient par troupeaux de vrais monstres, l'éléphant mammouth,[1] le rhinocéros (tichorhinus), le grand cerf, des bœufs et des chevaux sauvages.

L'homme, ce nouveau venu de la création, faible par lui-même, mal servi par des armes grossières, s'attaquait pourtant à ces animaux tous plus forts et plus agiles que lui. Cette lutte était inévitable. Ne lui fallait-il pas de la chair pour manger, des peaux pour se vêtir, des armes pour attaquer. Les ossements des animaux abattus étaient aiguisés en forme d'épieu ou de hache [2] pour servir à de nouveaux combats.

---

l'homme primitif. Le souvenir des découvertes qu'il a faites dans le Haut Agenais est fixé par des ouvrages qui font date dans la science. J'ai emprunté l'énumération méthodique des animaux de l'époque quaternaire primitive aux tableaux qui se trouvent dans les *Études sur la géologie, la paléontologie et l'ancienneté de l'homme dans le département de Lot-et-Garonne, par Jacques-Ludomir Combes*, Villeneuve-sur-Lot, imp. X. Duteis, 1870.

Je m'abrite, sans ombre de scrupule, sous l'autorité de M. Combes qui voudra bien me pardonner ce sincère plagiat.

« [1] Sa taille était de cinq ou six mètres. Ses molaires, à large surface unie, mar- « quées de nombreux sillons, ordinairement très serrées et moins festonnées que « celles d'aucune autre espèce d'éléphant ; sa peau recouverte de poils longs et « serrés ; sa crinière flottante sur son cou et le long de son épine dorsale ; ses deux « défenses recourbées en demi-cercle et ayant de trois à quatre mètres de long, de- « vaient faire de cet animal un des plus curieux de la création. » J.-L. Combes, ouvrage cité, p. 87.

[2] Parmi les échantillons les plus curieux de sa collection, M. Combes possède des

L'homme suppléait par la ruse à son infériorité physique. Il creusait sans doute des fosses profondes pour y faire tomber les animaux que ses flèches ne pouvaient transpercer. Peut-être même savait-il préparer des enceintes fermées au moyen de lianes et de branches entrelacées où il s'efforçait d'amener les troupeaux sauvages en les cernant, en les effrayant par ses cris. La capture de certain gibier offrait moins de péril. On pouvait surprendre à l'affût les bouquetins et les rennes, s'emparer des castors[1] dans leurs huttes. Les jeunes couvées d'oiseaux, les poissons, qui abondaient, fournissaient également à l'homme quelques aliments pour soutenir sa misérable existence.

Si nous ne connaissons que par leurs résultats les chasses qui se faisaient à cette époque, c'en est assez néanmoins pour affirmer que la pratique de ces chasses exigeait une science raisonnée. Ainsi se révèle le futur maitre de la création. Mais la nature, comme irritée de sentir le frein, mettait en jeu des forces brutales pour écraser son jeune dominateur. L'homme avait à soutenir des luttes terribles dans lesquelles il n'était pas l'agresseur. La nuit, d'effroyables rugissements lui annonçaient l'ennemi. C'étaient l'ours énorme des cavernes, la hyène qui venaient lui disputer son grossier abri. Les abords des grottes des vallées du Lot, de la Lède, de la Lémance ont été souvent le théâtre des combats de l'homme contre les bêtes affamées, ou contre un adversaire plus redoutable encore, son égal, l'homme.

Une révolution géologique et des changements de climat, qui en furent la conséquence, expliquent la disparition d'une partie des espèces d'animaux contemporains de l'homme primitif. Entre autres, la race du mammouth s'éteignit.

Au second âge de la période quaternaire correspond une faune différente. L'auroch apparait en même temps que plusieurs variétés

---

os appointés et taillés pour être tenus à la main. Ces armes grossières se sont rencontrées dans les couches inférieures des grottes et n'étaient pas associées au silex. M. Combes en conclut qu'un âge de l'os a précédé l'âge de la pierre.

[1] Inutile de répéter que des restes de tous les animaux que je cite ont été retrouvés par M. Combes.

Il existe encore quelques castors dans la vallée du Rhône, entre Arles et La Camargue.

de cerfs. Il est possible que, dès cette époque, le chien fut réduit à la domesticité. Il devint bientôt pour la chasse le plus précieux des auxiliaires.

Il existait toujours des rennes sauvages dont nous retrouvons les vertèbres percées de pointes de silex ; mais il semble aussi qu'une partie de ces animaux avait été réduite en troupeaux dociles qui pouvaient fournir, selon les besoins, de la chair et du laitage.

Désormais à l'abri de la famine, l'homme se multiplie. Les familles éparses se réunissent, forment des tribus et obéissent à un commandement. Les chasses, bien dirigées, devaient être fructueuses. Les armes en bois de renne, les silex mieux taillés indiquent un perfectionnement. L'art même se révèle par des ébauches. Les sujets représentés sont généralement des animaux qui faisaient l'objet de la chasse.

Un troisième âge correspond aux derniers progrès dans la taille du silex et à l'invention du polissage. La chasse restait toujours l'occupation favorite de l'homme, bien qu'il eût fait de nouvelles conquêtes. La chèvre et le mouton arrivaient après le renne qui devait être remplacé par la vache. « Où la vache a passé le renne ne broute plus. » C'est, de nos jours encore, un proverbe des pays du Nord. Il nous explique peut-être, non moins que les changements de climats, la disparition d'une espèce utile et intéressante

La destruction du gibier devint plus grande lorsqu'on eut appris à fondre le bronze, à forger le fer. Les troupeaux d'aurochs furent décimés ou se perdirent par l'émigration. Forcés par les chiens, les cerfs, les sangliers tombaient en grand nombre sous le fer des épieux. Les flèches, munies de pointes en métal, faisaient de profondes blessures. Les bêtes féroces, traquées de plus en plus, gagnaient les montagnes qui sont aujourd'hui leur dernier refuge. A la fin de la période gauloise, le loup était peut-être le seul des grands carnasssiers qui vécût dans l'Agenais.[1]

---

[1] Il existe encore dans le département un certain nombre de tumulus de l'âge de la pierre et de l'âge du bronze. On y trouve presque toujours des amas d'ossements d'animaux qui passent pour être les restes des repas funéraires. J'engage vivement ceux qui fouilleront ces tumulus à déterminer les espèces dont ils retrouveront les débris. C'est par ce moyen seulement que nous arriverons à bien connaître

ÉPOQUE ROMAINE ET MOYEN-AGE.

Durant les premiers siècles qui suivirent la conquête romaine, la culture fit des progrès et occasionna un déboisement partiel. Le territoire fertile qui constitua plus tard le véritable Agenais, c'est-à-dire la partie de notre département qui est sur la rive droite de la Garonne, était vraisemblablement le plus peuplé et le mieux défriché. Cependant voici le fait que l'on constate avec surprise. Les ruines des plus riches villas se sont rencontrées sur la rive gauche, vers les limites de la région, de tous temps boisée et fort giboyeuse qu'on désigne sous le nom de landes du Lot-et-Garonne. Je ne crois pas qu'il soit téméraire d'avancer que le choix de tels emplacements était déterminé par une préoccupation constante. Gaulois et Romains avaient une égale passion pour la chasse. En dépit de certains raffinements qui tenaient à une civilisation avancée, les mœurs de nos conquérants conservaient quelque chose de la rudesse primitive. La chasse à courre au cerf et au sanglier, avec ses chevauchées violentes, était une sorte d'entrainement qui préparait à supporter les fatigues de la guerre.

Sur les périodes mérovingienne et carlovingienne et même, à vrai dire, sur tout le Moyen-Age, nous ne possédons aucun document qui se rapporte à notre sujet. Il serait inutile et peut-être imprudent de combler cette lacune en résumant les nombreux traités généraux de vénerie et de fauconnerie et les ouvrages spéciaux sur les lois et les coutumes de la France.[1] Nous ignorons si l'on chassait dans ce pays

---

la faune de ces âges anciens. Il y a mieux à faire. L'étude des types des chevaux, des vaches, des espèces domestiques, offrirait un réel intérêt.

Même observation pour les fouilles des ruines romaines. Dans toutes les substructions antiques, on trouve des défenses de sanglier et des bois de cerf. On n'a étudié, du moins dans l'Agenais, aucune des espèces plus difficiles à déterminer.

[1] J'ai le souvenir d'avoir trouvé une pièce du XVII[e] siècle qui constate l'obligation pour un tenancier de fournir, chaque année, deux faucons au seigneur. L'origine de cette redevance était certainement fort ancienne.

Pour la grande vénerie, impossible de déterminer à quelle époque les cerfs et les sangliers ont disparu de l'Agenais. On peut citer près d'Agen, près d'Aiguillon et ailleurs sans doute, des localités qui s'appellent *Bramefan* (pour *Bramefaon*). Ces

comme dans les autres. La pratique de la chasse dans l'Agenais pouvait fort bien ne pas être entravée par les prohibitions quelquefois si sévères qui dérivaient du régime féodal. Durant les trois derniers siècles du Moyen-Age, l'Agenais représente une sorte de confédération de communes plus ou moins franches sous le protectorat d'un souverain, comte de Toulouse, roi d'Angleterre ou roi de France. Dans le réseau des villes principales se trouvaient enveloppées les possessions de quelques seigneurs, plus ou moins indépendants, retranchés dans leurs châteaux-forts, alliés ou ennemis entre eux, mais généralement trop faibles pour être oppresseurs quand ils dépassaient les limites de leurs terres.[1] Ces barons pouvaient sans doute user et abuser chez eux de leurs droits de chasse. Mais tout à côté, les bourgeois des villes, qui possédaient légitimement des fiefs, pouvaient aussi garder leurs terres ou laisser chasser chez eux sans entraves.

Nous allons d'ailleurs retrouver les traces de cette ancienne organisation et nous rendre compte des conséquences de ce régime en étudiant la chasse dans l'Agenais depuis l'invention des armes à feu.

DE LA FIN DU MOYEN-AGE JUSQU'A 1789.

Le plus ancien livre des jurades de l'Hôtel de Ville d'Agen, témoigne que, peu de temps après l'invention de la poudre, l'usage des armes

---

noms, problablement fort anciens, semblent désigner des endroits jadis fréquentés par les cerfs.

C'est depuis un petit nombre d'années seulement que les loups ont été complètement détruits dans les landes du Lot-et-Garonne.

[1] C'étaient toutefois des voisins fort dangereux. De la fin du XIIIe siècle au XVIe, les Rovignan, les Montpezat, les Durfort, les Lustrac, maîtres de Castelculier, de Madaillan, de Bajamont, de Castelnoubel, de Lafox, etc., étaient assez forts pour tenir en échec les Agenais. Les archives municipales nous révélent bien des actes de violence commis par ces puissants seigneurs. Il est facile de trouver dans l'Agenais des types de bandits et de routiers à rapprocher de ceux qui figurent dans des ouvrages récents d'histoire générale écrits dans un esprit de rigoureuse impartialité. (Voir notamment : *les Institutions militaires de la France*, par Edgard Boutaric, in-8°, Henri Plon, 1863; *Histoire de Bertrand du Guesclin et de son époque*, par Siméon Luce, in-8°, Paris, Hachette, 1876.)

Ainsi tombent les illusions que l'on pouvait avoir, il y a peu de temps encore, sur le rôle de l'ancienne chevalerie.

à feu était fort répandu dans le pays. Vers le milieu du xiv[e] siècle, les milices agenaises étaient pourvues d'un grand nombre de canons. On mit plus de deux cents ans à se munir suffisamment d'armes légères, et, durant le xvi[e] siècle, il s'en fallait encore de beaucoup que tous les soldats fussent armés de mousquets et d'arquebuses. Ni l'arc ni l'arbalète[1] ne furent complètement abandonnés. Ces armes qui se tiraient à volonté et ne faisaient pas de bruit pouvaient bien être préférées pour la chasse.

Pendant les guerres de religion, les gouverneurs, les sénéchaux et les consuls rendirent plusieurs ordonnances pour interdire le port des armes à feu. C'était plutôt dans un intérêt d'ordre public[2] que pour apporter une entrave à l'exercice de la chasse. Ainsi nous n'avons pas trouvé pour tout le xvi[e] siècle un seul acte des consuls défendant de chasser en été et de se servir des engins de toute sorte qui sont aujourd'hui prohibés par le Code.

Le gibier devait être fort abondant, car il est coté à bas prix sur les marchés. De temps en temps, les consuls proclamaient la taxe.[3] J'ai cru qu'il serait intéressant de mettre en regard quelques-uns de ces tarifs en les rapprochant des taxes de la boucherie.

Taxes.

	En 1533	1536	1582	1606	1622
Bœuf, la livre.........	»	14 den.	»	»	4 sous.
Mouton, la livre.......	»	6 liards.	»	»	5 sous.
Chevreau, la livre. ...	16 deniers.	»	»	«	»

[1] Ces armes de jet n'étaient point seules employées. La plus grande partie des milices agenaises n'avait d'autre arme que la lance.

[2] Ces prohibitions sont de tous les temps. Il y a moins de douze ans que, pour rendre plus rares les actes de vengeance, le port des armes à feu était interdit en Corse En Algérie, il est toujours interdit aux indigènes.

[3] Une ordonnance du roi Henri II (1549) établit une taxe à très bas prix pour le gibier. Son but était de décourager les braconniers. On ne peut guère supposer que les consuls, en fixant leurs tarifs (il y en a d'antérieurs à 1549), aient eu quelque mobile semblable.

Il semble d'ailleurs que ces magistrats municipaux n'aient enregistré et fait appliquer aucune des ordonnances royales sur la chasse durant les xv[e] et xvi[e] siècles.

	En 1533	1536	1582	1600	1633
Lard salé, la livre.....	1 sou.	»	»	»	4 à 5 sous.
Lièvre..............	3 sous.	»	12 sous.	9 sous.	12 à 16 sous.
Lapin...............	2 sous.	»	»	6 sous.	8 sous.
Paire de perdrix rouges.	»	»	15 sous.	18 sous.	20 sous.
Paire de perdrix grises.	»	»	»	16 sous.	15 sous.
Paire de bécasses......	3 sous.	»	6 sous.	8 sous.	10 sous.
Paire de palombes	3 sous.	»	6 sous.	7 sous.	8 sous.
Caille................	4 den.	»	»	»	»
Grive et merle gras....	5 den.	»	»	»	»
Tourd................	»	»	»	1 sou.	»
Tourterelle...........	1 sou.	»	»	»	»
Douzaine d'alouettes...	»	»	3 sous.	3 sous.	»
Canard sauvage	2 sous.	»	»	»	»
Paire de gros chapons..	4 sous.	»	10 sous.	»	16 sous.
Paire de poules.......	3 sous.	»	7 s. 6 d.	»	12 sous. (1)

En comparant les prix entre eux, nous jugerons de l'estime qu'on faisait de chaque espèce de gibier.

Durant les XVIe et XVIIe siècles, le gibier, poids pour poids, est aussi bon marché que la volaille et la viande de boucherie, tandis qu'aujourd'hui il est plus cher que les autres viandes d'un tiers, d'une moitié ou même des deux tiers.

Autrefois le lapin était relativement plus cher que le lièvre. Une grive grasse se paye plus qu'une caille. La bécasse est placée au dernier rang, bien après la perdrix ; elle ne vaut pas plus que la palombe. Nos pères avaient-ils de la répugnance pour une chair qui n'est bonne que faisandée ? Les goûts ont bien changé. Nous payons aujourd'hui la bécasse deux fois le prix de la perdrix, cinq fois le prix de la palombe.

---

(1) Ces tarifs sont extraits des registres cités BB. 26, folios 61 et 152 ; BB. 33, folio 161 ; BB, 39, folio 84 ; BB. 24, folio 175 ; BB. 47. La taxe de 1582 fut fixée par arrêt de la Chambre de Justice établie à Agen. Ce document a été publié par M. Henri de Groussou, dans son excellent mémoire sur *La Chambre de Justice de Guyenne*. — Agen, P. Noubel, in-8°, 55 pages.

Ce tableau synoptique permettrait de déterminer la valeur relative de l'argent pour es époques indiquées. On pourra facilement faire cette étude que je néglige comme étant hors de mon sujet.

On peut tenir pour assuré que dans les banquets aussi bien que dans les diners de famille on préférait autrefois la quantité à la qualité. N'en est-il pas encore de même dans les campagnes où les grands diners brillent par la profusion? Tout au contraire dans la ville, on préfère un choix délicat.

Nous avons la carte des festins que les consuls d'Agen avaient coutume de se payer une ou deux fois par an aux frais des contribuables.[1]

On y voit figurer en grand nombre les pièces de résistance assaisonnées de force épices. Les oisons gras y tiennent une place d'honneur. De gibier peu ou même pas du tout. Le grand luxe de la table, c'est le poisson, le plus gros de préférence, l'esturgeon, ce monstre à la chair fade, ensuite le saumon, l'alose, la lamproie.[2]

Le gibier n'avait donc pas conquis la haute estime que nous lui accordons à si juste titre.[3]

Sous Charles IX, les arquebuses, *pistolles* et pistolets commencent à être employés pour la chasse.[4] L'usage de ces armes était fort répandu au commencement du XVIIe siècle.[5] En dépit des édits et des

---

[1] Les curieux pourront retrouver la carte et la note des banquets faits par les consuls en 1513, 1541, 1553, etc. dans les comptes cotés CC. 287, 293, 295, etc. Ils y remarqueront la mention d'un certain nombre de verres cassés par ces joyeux convives.

[2] Le poisson est si fort apprécié qu'il fait souvent l'objet des redevances féodales et ecclésiastiques. Lorsque les consuls veulent faire un cadeau à quelque grand personnage, c'est presque toujours un esturgeon ou des aloses qu'ils envoient.

[3] Le bon curé de Meudon, qui volontiers récitait entre deux verres des litanies joyeuses quoique encyclopédiques, s'est donné garde d'oublier les produits de la chasse. Son *Pantagruel* (l. II, ch. XXVI et l. IV, ch. LIX), contient de folles énumérations de gibier. Me *Alcofribas* parle de gueule cent fois et plus. Il cite bien plus souvent que le gibier le jambon, les tripes, les andouilles, toutes choses communes mais salées, épicées, faisant boire. Il n'affectionne pas moins les rôtis énormes qui comblent les vides des estomacs profonds. Ses héros sont des goulus, de grands buveurs plutôt que des gourmands. Ils n'avaient classé ni les mets délicats ni les crûs de vin. Le code des tables du XVIe siècle c'est Rabelais; le nôtre, Brillat-Savarin.

[4] BB. 30. Le roi défend aux Agenais de se servir de ces armes, soit pour chasser, soit pour tirer à la cible. On était alors dans une période de troubles.

[5] Ces armes étaient trop imparfaites pour qu'on pût tirer autrement qu'au posé. Il y a moins de deux siècles qu'on tire au vol et à la course

ordonnances, chacun voulait avoir son arquebuse. Cependant il fallait un permis du roi pour chasser avec des armes à feu. L'obtention de ce permis constituait un vrai privilége.[1]

La résistance aux nouveaux règlements n'était point seulement le fait des braconniers. Les consuls de certaines villes défendaient la liberté de la chasse comme un privilége.[2] D'autres, comme ceux

[1] Voici à ce sujet le texte d'une ordonnance du maréchal d'Ornano :

« De par le Roy et Mgr d'Ornano, maréchal de France et lieutenant-général pour Sa Majesté au gouvernement de Guyenne.

« Sur les plainctes à nous faictes des abuz et contrebentions qui ce font à l'édict de Sa Majesté faict pour la deffense de la chasse, sur que *chacun se licencie de port r armes à feu et tirer de l'harquebuse*; les uns de leur auctorité et les autres soulz préteste de quelques permissions obtenues par surprise ; nous, pour empêcher lesdits abuz et coupper chemin aux inconvéniens qui en pourroient arriver, et pour satisfaire à la volluncté de Sadicte Majesté, faisons très expresses inhibitions et deffenses à toutes personnes, de quelque quallité et condition quelles soient, de plus porter harquebuzes, ny chasser avec armes à feu sur peygnes portées par ledict édict, *fors et excepté les gentilshommes et autres a quy Sadicte Majesté le permet*, etc. Le 18 janvier 1605. » (Archives de l'Hôtel de Ville d'Agen BB. 39, folio 72.) Cette ordonnance fut publiée à son de trompe, le 19 du même mois. On pourra trouver également dans les Archives de l'Hôtel de Ville (DD. 8.) trois ordonnances des gouverneurs sur la chasse. En voici le résumé :

1648. Le duc d'Épernon autorise les consuls d'Agen à faire des informations au sujet des contraventions sur les règlements de la chasse qui se commettent dans leur juridiction.

1671. Le maréchal d'Albret interdit aux non privilégiés de porter des armes à feu. Les archers ne doivent avoir d'autres armes que des pistolets et des carabines à rouet de deux pieds et demi de long. Les bourgeois et les pasteurs doivent tenir leurs chiens en laisse.

1677. Le duc de Roquelaure reproduit les défenses faites par son prédécesseur.

[2] En 1649, les consuls de Mézin protestent, au nom de leurs priviléges, contre les défenses de chasser qui tendaient à se perpétuer. Ils avaient eu pour leur part à souffrir de ces prohibitions, car ils signalent à diverses reprises les ravages causés par les loups. (Arch. dép. St à la série E. Mézin BB. 7.)

C'est ici l'occasion de faire remarquer que jusqu'à la fin du XVIIe siècle le régime de la chasse était tout autre dans le Midi que dans le Nord de la France. Dans la région pyrénéenne, dans une grande partie du Languedoc et de la Guyenne, la chasse

d'Agen, paraissent avoir de tout temps fermé les yeux sur les délits de chasse. Ils ne se donnent pas la moindre peine pour faire connaitre à leurs administrés les règlements qui, de plus en plus, tendaient à restreindre l'ancienne tolérance.

Toutefois dans l'Agenais quelques possesseurs de grands fiefs, faisaient garder assez rigoureusement leurs terres. On pourrait citer des plaintes faites par les habitants d'Aiguillon au duc, leur seigneur. Ils signalent les grands dégâts que les lièvres causent à leurs récoltes. Très jaloux de la chasse, les ducs d'Aiguillon ne craignaient pas de faire des procès même à des gentilshommes. Les abords du fief de Madaillan étaient sans doute rigoureusement interdits aux chasseurs d'Agen.

Près de Mézin, le Sieur de Réaup faisait défendre la chasse dans toute l'étendue de la paroisse de ce nom.

La veuve de Charles de Monlezun, marquis de Montcassin, poursuivait devant toutes les juridictions les chasseurs qui se permettaient d'entrer sur ses terres. Un de ces procès, porté d'abord à la Table de Marbre de Paris, fut renvoyé devant les juges ordinaires sauf appel au Parlement.[1] On peut trouver dans un arrêt rendu sur cette affaire l'énumération d'un grand nombre d'actes de procédures et la mention de plusieurs autres procès de chasse.

La création des intendants et des administrations régulières des provinces devait avoir pour conséquence de tout ramener en France à une certaine unité. Les hauts fonctionnaires tenaient la main à l'exécution des édits royaux, parmi lesquels il s'en trouvait de fort sévères sur la police de la chasse.

Entre autres une ordonnance de Nicolas de Bastard, Grand Maître des Eaux et Forêts, datée de Bordeaux 1700,[2] rappelle toutes les prescriptions rigoureuses de ces divers édits et en prescrit l'exécution. En voici le dispositif :

« Faisons inhibitions et défenses aux Gens d'Eglise, Marchands,

---

était à peu près libre moyennant certaines redevances ou mêmes sans redevances. A partir de Louis XIV, l'application des édits royaux restreignit de plus en plus ces priviléges.

[1] Archives départementales S[t] à la série E. Agmé.

[2] Archives départementales S[t] à la série E. Agmé.

« Artisans, Bourgeois et Habitans des Villes, Bourgs, Paroisses,
« Villages et Hameaux, Paysans et Roturiers, de quelque état et
« condition qu'ils soient, non possédans fiefs, Seigneurie et Haute
« Justice, de chasser en quelque lieu, sorte et manière, et sur quelque
« gibier de poil et de plume que ce puisse estre, avoir Oiseaux de
« proye, Furests, Lévriers et Chiens couchans, en élever ou nourrir,
« de prendre en quelque part que ce soit les œufs de Cailles, Per-
« drix, Faysans, de tendre ny avoir engins de chasse, etc. »

C'était vraiment trop exiger. En dépit des pénalités que l'on pouvait encourir, et qui pouvaient aller jusqu'au bannissement, on continuait à chasser. Pour mieux se cacher, on employait de préférence les engins du braconnage, les lacets et les piéges.

Une ordonnance du duc de Richelieu, gouverneur de Guyenne, en date du 8 septembre 1764, renouvela les anciennes défenses. En voici quelques passages :

« Etant informé qu'au mépris des différentes Ordonnances qui
« prohibent la Chasse à ceux qui n'en ont pas le droit, beaucoup de
« personnes de l'étendue de notre Gouvernement, et sur-tout les
« Habitans de la campagne, dont l'objet principal ne devroit être
« que de s'occuper des soins de l'agriculture, négligent et abandon-
« nent fort souvent cette attention importante, pour s'amuser à
« détruire le gibier, en tendant des lacets et des piéges de fer, etc.
« se servent d'ailleurs de chiens de chasse etc., ordonnons à tous
« particuliers quelconques qui seront dans le cas ci-dessus de se
« défaire sans retardement de leurs chiens de chasse et de remettre
« les piéges de fer appelés *loups* qu'ils pourroient avoir, etc. »

LA CHASSE DE NOS JOURS.

Le Code actuel fait rentrer fort justement la chasse au nombre des droits de propriété. La faculté de chasser est de plus restreinte par la perception d'une redevance pour le permis, et par des règlements généraux qui tendent à prévenir la trop grande destruction du gibier.

Tout le monde malheureusement n'est pas propriétaire. En droit absolu, le nombre des chasseurs serait singulièrement réduit. Mais dans ce pays, comme dans beaucoup d'autres, grâçe à la tolérance générale, on peut dire que la chasse est libre. Il y a sans doute quel-

ques exceptions. Des annonces dans les journaux, des affiches apposées sur les limites des propriétés mettent suffisamment en garde le chasseur pour qu'il ne franchisse qu'à bon escient les frontières interdites. Encore, s'il brave les défenses, recevra-t-il plus de simples avertissements que d'assignations sérieuses devant un tribunal. Peu de réserves sont surveillées par des gardes assermentés. Les procès par enquêtes dans lesquels doivent déposer trois témoins sont fort rares. Le respect des chasses gardées est le plus souvent affaire de haute convenance

Tout autre est l'usage actuel dans la plus grande partie des départements du Nord et de l'Ouest de la France. Dans ces pays, il serait difficile à un chasseur de franchir au hasard trente kilomètres en ligne droite sans s'exposer à dix procès.

Le morcellement de la propriété est la cause la plus naturelle de la tolérance pour la chasse qui existe dans le Lot-et-Garonne. Un petit propriétaire est-il chasseur, il ne peut se renfermer dans les limites de ses terres. Un lièvre au lancé, les perdrix dans leurs remises le conduisent forcément chez son voisin. Dès lors il doit admettre la réciprocité, c'est-à-dire permettre à ses voisins, à tout le monde, de chasser chez lui. Les propriétaires qui ne sont pas chasseurs ont souvent tort d'interdire la chasse. Ils font garder leurs terres seulement au profit de leurs domestiques qui chassent le dimanche. Ceci s'appelle escompter sans émotion, en bon économe, les menus profits de la broche et de la marmite. C'est un bien petit résultat pour mécontenter beaucoup de monde.[1] Quelques rôtis de

---

[1] Rien ne me surprend davantage que de voir des gens que leur profession met en rapport avec tout le monde, interdire la chasse sur leurs terres.

Ils courent le risque de perdre des clients, sans qu'ils puissent en soupçonner la cause.

Quelques propriétaires ne font garder que jusqu'à la fin des vendanges Ils devraient à cette époque faire disparaître les affiches Ils pourraient même laisser chasser les cailles dans les chaumes, et afficher simplement une défense de passer dans les vignes.

On donne souvent pour prétexte aux défenses les déprédations commises par les chasseurs Il se rencontre malheureusement des gens capables de tuer les pigeons, de remplir leur carnier de fruits. En dépit des défenses, ces dangereux maraudeurs peuvent tout aussi bien voler la nuit, emporter les fruits à pleines corbeilles

Ce ne sont pas des chasseurs.

perdreaux, quelques gibelottes de lapin coûtent souvent plus cher qu'on ne pense. Il est rare qu'un domestique chasseur ne fasse pas des ennemis à son maître. C'est généralement le plus grossier des gardes-chasse. Quoi de surprenant ! Il a tout le bénéfice des rigueurs dont son maître endosse la responsabilité. Avouez que voilà bien un serviteur plus heureux que son maître.

Après d'aussi longs préliminaires, il est temps de s'occuper un peu des chasses spéciales.

LE LIÈVRE.

Honneur d'abord à la grosse pièce, au gibier que l'on ne remplace guère pour faire un bon civet.

« Avez-vous vu *le* lièvre ? » Tandis que vous poursuivez les cailles et les perdreaux, tandis que vous bornez votre ambition à fusiller un modeste lapin, ne vous est-il pas arrivé d'être interpellé de la sorte ? Un lièvre dans le Lot-et-Garonne, ce n'est pas seulement la grosse pièce, la pièce convoitée, c'est malheureusement aussi la pièce rare. Cet article *le*, qu'emploient, non sans quelque apparence de raison, vos interlocuteurs de la campagne, semble ramener la famille de ces quadrupèdes, pourtant si prolifique, à l'unité introuvable *le* lièvre. N'est-ce pas un peu décourageant ?

Dans le pays, sur vingt chasseurs dix-neuf chassent le lièvre au chien d'arrêt, ce qui exige beaucoup d'action, partant beaucoup de patience et de fatigue. Voici les procédés.

Vous devez vous assurer d'abord d'un point où le gibier a passé pendant la nuit. La quête du chien, des traces matérielles, l'empreinte des pattes ou des restes que les chasseurs seuls désignent par leur vrai nom — devinez ? — vous fixeront bien vite. Un renseignement loyal donné par un propriétaire sur les habitudes d'un lièvre, vaut souvent tous ces indices. Quand vous êtes fixé à ce sujet,[1] appelez à votre secours toute votre science d'observation. Il ne s'agit de rien moins que de deviner l'effet produit par l'instinct naturel sur le

[1] Assez ordinairement les lièvres occupent un certain rayon par couple. Les chances sont alors doublées. Après avoir tiré un lièvre, on fait bien de continuer à chasser dans les environs.

cerveau d'un lièvre à cette dernière heure de la nuit où, eureux, les oreilles tendues, il consulte le vent et va, sondant les ténèbres et le silence, avant de choisir son gîte. Le lièvre est là plutôt que là. Celui qui peut établir des séries de ces affirmations raisonnées, choisira entre tel versant ou tel autre, entre les sommets ou les bas-fonds. Il ne traquera pas à l'aventure. Après avoir négligé ce champ, il explorera minutieusement celui-ci. Il gagnera du temps sur cet autre chasseur qui, moins sûr que lui et suivant une méthode plus simple, décrit des cercles concentriques autour de son point de repère.

Malgré tout, le hasard ou les ruses du gibier peuvent déjouer tous les calculs. Un lièvre vous laisse passer à trois pas, un autre se dérobe ; un fourré protége celui-ci ; celui-là, votre chien le couvre. Le bouquin que vous cherchez dans la région qu'il habitait est à quelques kilomètres de là. La nuit était belle et la voisine aimable. On changerait à moins ses habitudes. Voilà donc le chasseur dépisté ! Qui saurait tout prévoir ?

Quel que soit le talent de Mohican que l'on puisse déployer dans ces battues minutieuses,[1] je ne saurais y reconnaitre la vraie chasse au lièvre. Incapable de suivre régulièrement une piste, le chien d'arrêt n'est pas un aide suffisant. Tout commence et finit au déboulé par un coup de surprise. Le succès même provoque une émotion trop brusque et de trop courte durée. Et puis souvent un lièvre blessé vous échappe. Quand le gibier disparait à vos yeux, le sentiment que vous éprouvez est pénible. On sait trop bien que toute poursuite est vaine, que l'occasion est manquée.

Vous est-il arrivé de traverser les Landes en hiver? Souvent on y voit passer la chasse du roi Artus, non point dans les nuages, mais à travers les pins, les marais, les bruyères. Montés par de vrais chasseurs, de vrais chevaux sont lancés au galop, de vrais chiens aboient. Les fanfares du cor résonnent. Voyez ! Ecoutez ! Tout va

---

[1] Les chasses de ce genre ne se font que dans les pays où le lièvre est peu abondant. Dans les plaines giboyeuses du Nord, on va droit devant soi. On ne se détourne que pour suivre les perdrix à leurs remises. Chemin faisant on, peut tuer un lièvre. Si on s'attache à chercher ce gibier, on donne simplement sa préférence, selon le temps qu'il fait, tantôt aux guérets, tantôt aux champs couverts.

si vite, comme dans un songe, que vous, immobile, vous croirez à des fantômes. Plus de chasseurs, plus de chiens à l'horizon. Les bruits s'éteignent : la voix de la meute discordante et superbe, le son du cor.

La grande chasse vous est apparue, telle que la faisaient sans trêve les Gaulois qui rêvaient de chasser éternellement dans le ciel,[1] les Romains non moins rudes que nos ancêtres qu'ils avaient vaincus, les seigneurs à demi barbares du Moyen-Age, Henri de Navarre[2] et ses compagnons de guerre, soixante générations d'hommes forts, endurcis à la fatigue. C'est ainsi que les cerfs et les sangliers étaient mis aux abois. Il faut se contenter de moins aujourd'hui. Mais qu'importe ! la grande vénerie peut s'appliquer au lièvre. Nous voici bien loin des promenades silencieuses faites, le fusil tendu, en compagnie d'un chien d'arrêt.

La chasse à courre entraîne de grosses dépenses. Nous devons au petit nombre de chasseurs qui la pratiquent la création récente et la conservation d'une race de chiens des plus remarquables.[3] Quelques meutes du Lot-et-Garonne méritent d'être citées de pair avec les plus beaux équipages de chasse qu'on emploie dans l'Ouest et le Nord à la poursuite du chevreuil.

---

[1] Cette croyance des Gaulois donne l'explication d'une légende que l'on retrouve avec des variantes dans tous les pays, celle de l'Ombre qui chasse, du grand Roi chasseur, Artus ou Hennequin, du grand Veneur, etc.

La race des chiens courants gaulois était fort appréciée par les Romains. On ne connaissait pas alors le chien d'arrêt.

[2] Au XVIe siècle, il semble cependant qu'on ait employé pour la chasse au lièvre le lévrier, de préférence au chien courant.

[3] Ces chiens sont de grande taille, efflanqués, hauts sur pattes. Leur tête est fine et pointue, les oreilles très longues ont leurs points d'attache en arrière de la tête et très bas. Leur pelage, généralement blanc ou fauve, est plaqué de bandes bleuâtres. La tête a des taches de feu. La voix de ces chiens est superbe ; leur aptitude au lancer est remarquable. Il arrive à quelques meutes de forcer en moins d'une heure.

Ces équipages de chasse ne se trouvent guère que dans les landes.

Ce type, désormais fixé, a été obtenu par des séries de croisements entre les chiens vendéens, saintongeois et gascons.

Tout le monde sait que la création de cette belle et forte race est due à un des hommes politiques de la Gironde.

Il ne faut pas autant de chiens pour chasser le lièvre au fusil. Il est peu de communes où l'on ne trouve quelques chiens courants. Si les chasseurs s'entendent, la réunion de leurs chiens forme une petite meute. Il importe de se répartir à l'avance les positions à garder et de laisser la direction de la chasse au plus expert. Bien peu connaissent les ressources de cette chasse si différente de celle que j'ai d'abord décrite. J'ai vu presque toujours les chasseurs au chien d'arrêt complètement déroutés en présence des chiens courants.

Il se tue beaucoup de lièvres en dehors de ces chasses spéciales, On peut avoir, en parcourant les champs, toutes les surprises. Combien de charges de plomb, destinées aux cailles, ont les honneurs de la grosse pièce !

La chasse au lièvre est si active que cette espèce décroît dans une proportion sensible. Cependant les passages contribuent à la maintenir un peu. Pendant l'hiver les lièvres du Haut-Quercy et du Périgord étendent leurs migrations jusqu'à la Garonne, tandis que d'autre part les lièvres des Pyrénées remontent vers le nord jusqu'à la limite des landes.

(A continuer.) G. THOLIN.

L'ENSEMBLE DU ROLAND FURIEUX.

LA FANTAISIE DANS LE ROLAND FURIEUX.

(Suite et fin)

Quelle précision de détails et quel mouvement! Combien ce combat, hardiment engagé, facilité par un stratagème inouï, soutenu par une force surhumaine, acquiert de grandeur à chaque moment! Et quand le dénouement approche, quand le monstre est aux abois, la nature ébranlée, les dieux mêmes tremblants, que Roland paraît beau, debout sur ce rivage, seul, intrépide et victorieux!

Demanderez-vous comment ces apparitions de *Protée* peuvent s'accommoder avec les voyages de *saint Michel*. Mais les deux épisodes sont séparés par deux mille vers qui nous donnent bien le temps d'oublier. D'ailleurs le poëme (nous le savons assez) n'est ni religieux ni national, ni même constamment sérieux. Il prétend nous charmer, et il y réussit. Ne détruisons donc pas notre plaisir ; n'allons pas chicaner sur le *merveilleux* de l'Arioste ; jouissons-en plutôt avec abandon et quelquefois servons-nous-en pour nous instruire. Oui, pour nous instruire ; le mot n'est pas trop fort, et nul lecteur attentif de l'Arioste ne le désavouera. Plusieurs de ses fictions sont des allégories morales, des leçons indulgentes, mais justes, dont il ferait bon de profiter. Qu'est-ce, par exemple, que cette Alcine qui retint Roger doucement captif en son île enchanteresse et lui fit presque oublier Bradamante. C'est la volupté séduisante et perfide, c'est l'amour qui flatte tous les sens et abaisse l'âme tout entière, parfums exquis, couches moelleuses, vêtements précieux, languissantes symphonies, chants de sirènes, vins délicieux versés dans des coupes d'or, rêveuses promenades sous des verts ombrages, parties de chasse, jeux délicats, voilà tous les plaisirs qu'Alcine, éprise de Roger, lui

prodigue, et, pour comble de ravissement, elle se donne elle-même à lui. Bonheur bien éphémère ! car Alcine change souvent de favori, et chaque fois qu'elle en change, elle fait une victime. Voyez-vous ces arbustes qui peuplent les avenues de son palais ? Ils balancent tristement leurs rameaux ; des soupirs étranges semblent sortir de leur écorce. Ce sont les anciens amants de la fée courtisane ; quand elle les disgracie, elle ne les rend pas à la vie active, elle ne les renvoie pas dans le chemin de la gloire qu'elle leur a fait abandonner ; non, elle les métamorphose en arbustes ; elle les retient ainsi près d'elle, inertes, inutiles, impuissants à réparer leurs fautes et le temps qu'ils ont perdu dans les plaisirs.

Grâce à la protection de la fée Mélissa, Roger échappe à ce sort funeste ; il s'évade de l'ile d'Alcine, et où va-t-il se réfugier ? dans le royaume de Logistille dont les abords sont arides et sablonneux, mais dont l'intérieur est fertile, magnifique et protégé par de redoutables forteresses. Cette Logistille, ainsi que l'indique son nom grec, n'est autre chose que la Raison ; elle a quatre compagnes, Andronique ou le courage, Pronésie ou la prudence, Ducille ou la justice, Sophrosyne ou la tempérance. Encore des allégories, mais que l'Arioste, à force d'art et d'imagination, sait bien sauver de la froideur. Elles tiennent d'abord dans son poëme une place relativement restreinte ; et puis, elles sont vivantes, elles sont belles, elles sont femmes. La beauté d'Alcine enivre ; celle de Logistille et de ses compagnes porte dans l'âme le calme, la confiance, le désir de bien faire en dépit de tous les obstacles. Lors même que le lecteur voudrait fermer les yeux au sens moral de ces fictions, il ne pourrait s'empêcher d'en admirer le relief et l'éclat ; et c'est dans de telles conditions que l'allégorie est vraiment poétique. Les auteurs de contes et d'épopées n'auraient jamais dû en connaître d'autres, ni moraliser aux dépens des plaisirs que notre imagination réclame.

Certes, si l'on a pu reprocher à quelques-uns l'abus des abstractions philosophiques, l'Arioste échappe bien à cette censure. Les critiques sévères ont même dit que, par un défaut tout contraire, il abusait du merveilleux. Quelle prodigalité d'inventions surnaturelles ! Que de talisman et de magie ! Tantôt le poëte nous parle (après Bojardo) d'une bague qui, placée dans la bouche, rendait une personne invisible ; tantôt d'une lance à pointe d'or qui, forgée par un magicien, désarçonnait infailliblement les cavaliers. Ailleurs il imagine un bouclier d'acier dont le reflet éblouissait les regards et

plongeait les sens dans la stupeur. Quiconque le voyait restait comme mort.

C'était aussi un instrument précieux, en cas d'attaque, que le cor enchanté dont sonnait le joyeux Astolphe. A peine un animal ou un homme l'entendait-il, qu'il fuyait à toutes jambes, sans pouvoir se maîtriser. Roland lui-même, l'intrépide Roland aurait fui s'il l'avait jamais entendu, et un jour Astolphe, pressé par une troupe innombrable que son épée et celles de ses compagnons ne pouvaient écarter, dispersa tout ensemble, par le son de ce cor, ses adversaires et ses amis. Ainsi, pour se servir sans scrupule de cette ressource, il fallait être seul en face du péril; mais alors le cor faisait merveille. Voyez Astolphe parcourant les forêts de l'Inde; tigres et serpents, dès qu'ils l'entendent sonner, rentrent dans leur tanière et le laissent passer triomphant. Peu de temps après, il a le bonheur d'enfourcher l'hippogriphe, monstre ailé, moitié griffon, moitié cheval, qui volait à toutes les hauteurs et vers tous les points de l'horizon. Seulement il fallait se bien tenir sur son dos, ne pas être sujet au vertige et savoir diriger la bête. Manier l'hippogriphe, quel art difficile! Roger ne le sut pas du premier coup; mais l'heureux Astolphe l'apprit en un instant.

Savez-vous que tout lui réussit à cet Astolphe, et qu'il tue même le géant Orrile! C'était pourtant une rude besogne, Orrile jouissant d'un privilége que l'on ne pourrait jamais deviner. Blesser ce géant ne servait de rien, car aussitôt la plaie se refermait. Lui couper bras et jambes, peine perdue encore; il se baissait, reprenait ses membres et se les racommodait immédiatement. Lui trancher la tête, à quoi bon! Il sautait à bas de son cheval, courait après sa tête et se la recollait aux épaules Heureusement une bonne fée fit présent à Astolphe d'un petit livre de magie où était enseigné le moyen de rompre les divers enchantements. Astolphe ouvrit ce livre et y lut que la vie de certains géants était attachée à l'un de leurs cheveux. « Voilà mon affaire, se dit-il; je sais à quoi m'en tenir; » et, le lendemain, il va défier Orrile. Sans s'amuser à lui faire de vaines blessures, il vise droit à la tête, la tranche d'un coup de son glaive, saute de cheval, ramasse cette tête coupée, remonte en selle et se sauve au grand galop en l'emportant. « Le géant, dit l'Arioste, voulait lui « crier : arrête! arrête! Mais, comment crier? Il n'avait plus de « bouche. » Il ne cria donc pas et se borna à poursuivre son adversaire dans la direction où il galopait. Quel spectacle bizarre!

Astolphe à cheval, tenant la tête coupée, et le géant, à cheval aussi, éperonnant sa monture pour rattraper sa tête ! Cependant Astolphe cherchait le cheveu fatal : impossible de le distinguer parmi les autres, tous les cheveux du géant se ressemblaient ; ils étaient tous aussi noirs, aussi crépus. « Bast ! dit Astolphe, ne perdons point de « temps ; mon épée coupe comme un rasoir, je vais d'un coup « trancher cette chevelure. » Ainsi dit, ainsi fait ; tous les cheveux tombent sous le glaive et, parmi eux, le cheveu fatal. La tête pâlit se contracte et meurt. Le tronc, qui était à cheval, se glace, se roidit, tombe enfin à terre ; le géant cesse de vivre et le pays est délivré.

Voilà de ces histoires qui donnent à tout lecteur la tentation de répéter le mot attribué au cardinal d'Este : « Où diable Messer Lu- « dovico a-t-il pris tant de balivernes ? » Que de telles fables amusent un instant, nul n'en doute ; mais intéresseront-elles deux fois un homme sérieux ? Enveloppent-elles, sous leurs formes bizarres, une vérité quelconque ? Répondent-elles à un besoin profond et constant de notre nature ? C'est une question qui mérite examen. Ne parlons pas de telle ou telle invention particulière ; élevons-nous plus haut ; jetons un coup d'œil général sur toutes les fictions merveilleuses. Que remarquons-nous ? Qu'elles ont leurs racines et trouvent leur justification dans le fond même de notre nature. Oui, tout ce que l'homme a jamais souhaité, tout ce qu'il souhaitera jamais, au physique comme au moral, les histoires merveilleuses le réalisent sans peine à notre imagination ravie. Que de fois, par exemple, n'avons-nous pas appelé de tous nos vœux l'intervention directe, assidue, manifeste d'une main puissante et bonne tout ensemble qui remettrait l'ordre dans notre chaos, corrigerait nos erreurs, et, sans nous dispenser de l'épreuve où nous grandissons, en ferait sortir toujours, et dès cette vie même, la récompense des bons et la punition des méchants ! Eh bien ! dans le poëme de l'Arioste, la fée Mélissa remplit cette divine mission. Par elle, Roger échappe aux écueils où trop souvent vient sombrer la jeunesse ; par elle, il déjoue les projets de ses ennemis ; par elle, il écarte les obstacles qui s'opposaient à ses nobles amours. Ah ! que n'avons-nous tous à nos côtés une fée Mélissa pour nous conduire !

Mais l'homme ne souffre pas seulement du désordre moral qu'il découvre autour de lui ou en lui-même ; une des misères qui lui pèsent le plus, c'est la faiblesse de son corps, ce sont les limites étroites où son action physique est renfermée. Son cœur et son

esprit embrassent le monde entier, mais ses pieds le traînent lentement sur ce globe ; il sait que la terre n'est qu'un point dans l'espace ; mais, pour faire le tour de ce point, que de fatigues il lui faut braver ! Encore un regret que les contes merveilleux consolent : l'homme s'y contemple quelques instants aussi fort, aussi agile, aussi vite satisfait qu'il le souhaite. Il se voit, dans le poëme de l'Arioste, servi par des esprits, porté par des hippogriphes, disparaissant à volonté, sûr de faire fuir ou de renverser ses ennemis. Ce sont des rêves, sans doute, mais des rêves charmants. Que dis-je ? ce sont des rêves qui, aujourd'hui, commencent à s'accomplir. Pour nous transporter au bout du monde, nous avons l'hippogriphe moderne qu'on appelle en ce moment la machine à vapeur et qui bientôt, peut-être, se nommera l'aérostat. Pour transmettre le cours de notre bourse ou le récit de nos émeutes à nos voisins de Chine ou d'Amérique, nous n'évoquons pas les esprits, nous ne chargeons pas les démons d'un message ; nous faisons parler le télégraphe. Ce que nos pères ont rêvé si longtemps, nous n'en jouissons que depuis hier. Courage, cependant ! puisque les rêves féeriques du passé sont devenus l'histoire du présent, rêvons encore et travaillons ; les rêves d'aujourd'hui seront l'histoire de l'avenir !

Mais, en attendant que l'industrie réalise à sa manière les contes de fées et les merveilles de l'Arioste, nous pouvons, dès aujourd'hui, unir notre imagination à celle du poëte, et retrouver autour de nous comme un reflet de ce monde enchanté. Oui, entre les mensonges de l'Arioste et ce qui se passe chaque jour ici-bas, il se rencontre souvent une ressemblance frappante. N'allez pas me dire, par exemple, qu'il n'y a plus de lance magique à pointe d'or qui renverse les gens presque sans coup férir ; cette arme existe encore et, dans la discussion, les hommes d'esprit s'en servent : on l'appelle la fine ironie, la plaisanterie délicate et vive ; sans avoir l'air d'y toucher elle désarçonne gentiment les Rodomonts et les Mandricards les plus fougueux.

Et ce cor enchanté qui faisait fuir bêtes et gens, amis et ennemis, je connais certaines personnes qui l'ont toujours à la bouche. Irascibles, orgueilleuses, menaçantes, elles grondent, elles éclatent, elles tempêtent sans cesse, et chacun se sauve, et bientôt il se forme, autour du sonneur de cor, une solitude inquiétante. Usez de l'instrument magique, faites la grosse voix avec certains importuns, c'est fort bien ; mais quelle sottise, quelle imprudence de la faire avec

tout le monde ! Voyez comme Astolphe fut embarrassé quand il eut mis en fuite ses compagnons.

Au lieu du cor, il est souvent utile de prendre le bouclier éblouissant et de plonger les gens dans la stupeur. Un de mes amis excelle à l'employer. Lorsqu'il est engagé dans une lutte d'opinion et qu'il se trouve vivement pressé, tout à coup il découvre le bouclier merveilleux ; il lance un paradoxe étourdissant, fait ouvrir de grands yeux à ses adversaires, et pendant qu'immobiles et muets, ils cherchent vainement à rallier leurs idées : « A demain, Messieurs, leur « dit-il ; je suis obligé de vous quitter ; réfléchissez à ce que je viens « de vous dire. » Et il s'en va avec les honneurs de la séance. Lit-il souvent l'Arioste ? Je l'ignore ; mais je sais qu'il fait comme ces paladins qui se contentaient d'éblouir l'adversaire sans le tuer, et qui se tiraient ainsi des mauvais pas.

Rappelons-nous telle fantaisie de l'Arioste qu'il nous plaira ; nous verrons qu'elle se reproduit et s'incarne, pour ainsi dire, dans les actions humaines. Nous rions lorsqu'il nous raconte que Roland, devenu fou, trainait derrière lui sa jument morte et voulait forcer un homme à lui donner un cheval vivant en échange de ce cadavre. « Elle est si bonne, disait-il. Je ne lui trouve d'autre défaut que d'être morte. » Ainsi parlent encore les panégyristes du bon vieux temps. « Qu'elles étaient belles, disent-ils, ces institutions d'autrefois. « Cette féodalité n'a-t-elle pas sauvé l'Europe ? Ce système protec- « tionniste de Colbert n'a-t-il pas fondé l'industrie française ? Pour- « quoi n'y reviendrait-on pas ? — Parbleu ! répondrons-nous, parce- « qu'elles sont mortes, et que les morts ne revivent jamais pas « plus que la monture du paladin. Prêcher toujours le retour au « passé, c'est trainer derrière soi la jument morte de Roland. »

Quand on voulut guérir ce héros de sa folie, vous souvient-il comment on dut s'y prendre ? Il fallut lui faire respirer de force son bon sens renfermé dans une bouteille ; et comme il distribuait à droite et à gauche tant de coups de poing qu'on ne pouvait l'aborder, on tendit des cordes sous ses pas ; il tomba, on le saisit, on lui fit respirer la fiole. Et voilà une scène que le monde revoit encore à chaque instant. Un homme se monte la tête et va faire des sottises ; ses amis cherchent à l'en détourner ; il les repousse. On lui apporte de sages conseils ; mais il écarte brutalement cette fiole de bon sens que l'on veut lui mettre sous le nez. Le seul moyen d'en venir à bout, c'est de lui ménager une chute ; c'est de lui laisser faire une

première sottise qui lui coûte déjà un peu cher ; étonné de sa disgrâce, il cesse de regimber ; on arrive alors, on lui fait accepter les avis, on lui rend toute sa raison.

Qu'il serait facile de tourner en apologues et en paraboles toutes les fictions de l'Arioste, même les plus folles d'allure ! Comme ces choses qu'on n'a jamais vues ressemblent bien à celles qu'on voit ! Une idée grotesque vous vient ; si personne ne la contredit, vous en reconnaissez vous-même le ridicule ; mais si quelqu'un s'avise d'en rire, vous vous mettez, parce qu'elle est vôtre, en devoir de la défendre envers et contre tous ; vous la prenez en croupe, comme Marfise prit la vieille ; vous la promenez partout, vous la vantez, vous donnez aux autres l'exemple et, quelquefois, la mission expresse de ferrailler à tout venant pour elle.

Mais puisque nous parlons d'*idées*, il en est deux au monde qu'il faudrait concilier, étant toutes deux nécessaires au genre humain ; au lieu de s'unir, hélas ! elles se combattent, elles ont leurs partisans et leurs martyrs ; l'une se nomme *liberté*, et souvent devient licence ; l'autre est l'*autorité*, et voudrait se faire despotisme. Deux grands corps les soutiennent, les propagent, les représentent, et, comme le géant Orrile, sont doués d'une vitalité prodigieuse. Plus heureuses que lui jusqu'à ce jour, ni la Franc-Maçonnerie ni la Compagnie de Jésus n'ont encore vu venir leur Astolphe ; peuples, écrivains, magistrats, princes, pontifes ont frappé sur elles, les ont parfois décapitées ; mais nul n'a coupé sur leur tête ni même aperçu le cheveu fatal.

Et la Révolution, croyez-vous qu'elle se laisse tuer comme la bête marine fut tuée par Roland ? Il n'a pas manqué de princes qui ont envié un tel triomphe. Naguère encore un prétendant, adossé aux rocs de Biscaye, cherchait à tuer et à blesser le monstre pour qu'il expirât à ses pieds. Mais la Révolution se débattit avec vigueur, et, comme on n'est jamais bien sûr d'éteindre la vie dans ce corps immense, comme tous ses instincts d'ailleurs ne sont pas si mauvais que le disent certaines gens, le plus prudent et même le plus juste ne serait-il pas de l'apprivoiser ?

Ici le lecteur m'accusera de prêter à l'Arioste des intentions qu'il n'a jamais eues. Toutes ces comparaisons, ces allégories, c'est vous qui les faites, me dira-t-on ? — Je l'avoue, c'est moi qui les fais ; mais, en les faisant, je m'amuse, je regarde en moi-même et autour de

moi ; je prends un nouvel intérêt au poëme ; je le rajeunis en quelque sorte. Et pourquoi serais-je seul à me divertir ainsi ? Il y a tant de choses à découvrir chez l'Arioste ! Dans ses ravissantes fantaisies, comme dans les nuages qui volent sur nos têtes, nous pouvons, à notre gré, voir bien des figures diverses ; à côté du riant édifice construit par l'imagination du poëte, chacun de nous, avec ses rêveries, ses observations, ses souvenirs personnels, peut se complaire à bâtir le sien.

Ajoutons ce nouveau plaisir à tant d'autres qu'il vous procure, à ces peintures de passion si délicates et si profondes ; à ces descriptions vives et abondantes, à ces spirituelles satires, à cette entraînante variété d'aventures, à cette souplesse de style, à ces prodiges d'harmonie, et il nous semblera que la muse du *Roland*, vêtue tour à tour en chevalier du Moyen-Age et en princesse du XVIe siècle, ne porte néanmoins aucune ride sur le front. Et si un jour nos descendants, absorbés par les faits réels et les intérêts positifs, devenaient insensibles à ses charmes, elle aurait le droit de leur dire : ce n'est pas moi, homme du XVe siècle, qui ai perdu ma jeunesse ; c'est vous qui vous êtes faits trop vieux.

De TRÉVERRET,

Professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.

A LA MÉMOIRE D'AMÉDÉE MOULLIÉ.

GÉOGRAPHIE

JUIVE, ALBIGEOISE ET CALVINISTE

DE LA

GASCOGNE.

(Suite et fin)

SECONDE PÉRIODE.

DE LA PROMULGATION A LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES (1598-1685).

Durant cette période, le calvinisme, officiellement toléré par le pouvoir public, acquiert une existence légale, dont il profite pour compléter et remanier son organisation par églises, colloques et provinces. Il m a donc été relativement facile de recueillir et d'agencer les renseignements ci-après.

PROVINCE DE BASSE-GUIENNE. — Elle se divisait en cinq colloques.

I — *Colloque du Bas-Agenais*. Églises d'Anthé, Bordeaux, Bazas, Castelmoron-d'Albret, Castets et Gironde, Castillon, Coutras, Duras, Eynesse, Gensac, Poussignac, Langon, Libourne, Miramont, Moncaret (?), Moncard (?), Pellegrue, Pujols et Rauzan, La Roquette Saint-André, Sainte-Foy, Sansay, la Sauvetat, Théobon, Villeneuve, Velines.

II — *Colloque de Condomois*.[1] Églises de La Bastide-d'Armagnac, Bayonne, Cannubin (?), Casteljaloux, Eauze (avec Manciet et la Caze),

[1] Avant l'édit de Nantes, le colloque de Condomois est parfois désigné sous le nom de colloque des Landes.

Geaune (avec les Landes et la Chalosse), Lavardac, Layrac, Mézin, Moncrabeau, Monbeurt, Montagnac, Mont-de-Marsan, Nérac (collége protestant en 1617), Puch de Gontaud, Saint-Justin, Sos, pays de Soule, Tartas, Vic-Fezensac, Viella (avec le Houga et Castelnau-de-Tursan).

III — *Colloque du Haut-Agenais.* Agen, Agmé, Beynac, Castelmoron-d'Agenais, Castelsagrat (avec Cambe et Montaut), Gavaudun, Gontaud et Saint-Barthélemy, Grateloup, Lacépède, Lafitte, Laparade, Monflanquin, Montaut et Castelnau, Moncassin et Lussac, Puch de Blazimont, Pujols, Puymirol, Tonneins-Dessus, Tonneins-Dessous, Tournon.

IV — *Colloque de Périgord.* Mentionné pour mémoire.

V — *Colloque de Limousin.* Mentionné pour mémoire.

Province de Haut-Languedoc et de Haute-Guienne. — Elle comprenait sept colloques.

I — *Colloque du Bas-Quercy.* Mentionné pour mémoire.

II — *Colloque du Haut-Quercy.* Mentionné pour mémoire.

III — *Colloque d'Albigeois.* Mentionné pour mémoire.

IV — *Colloque d'Armagnac.* Églises de l'Isle-Jourdain, Lectoure, le Mas de Verdun ou le Mas-Grenier, Mauvezin, Puycasquier et Monfort.

V — *Colloque de Rouergue.* Mentionné pour mémoire.

VI — *Colloque de Lauraguais.* Mentionné pour mémoire

VI — *Colloque de Foix.* Eglises de La Bastide (avec Leram, Besplas et Limozac), Camarade, Cambebade, le Carlat, le Mas-d'Azil, Mazères, Maze et Caumont, Mies, Pamiers, Saverdun.

Province ou souveraineté de Béarn. — Elle comprenait les six colloques de Sauveterre, Orthez, Pau, Oloron, Nay, Vicbilh.

I — *Colloque de Sauveterre.* Églises d'Andouins et annexes, Araujuzon, Aulax, la Bastide, Charles, Charre, Oràas et annexes, Mauléon-de-Sôule, Saint-Palais, Salies, Sauveterre.

II — *Colloque d'Orthez.* Églises d'Arthez, Baigts, Bellocq, Bérenx, Castetins, Castelnau, Castillon, Gousse, Lombia, Lagor, Maslacq, Morlanne, Orthez, Pardies, Viellèségure.

III — *Colloque de Pau.* Églises de Cescau, Gan, Lasseube, Lescar, Morlàas, Pau et annexes de Lons et Jurançon.

IV — *Colloque d'Oloron.* Églises d'Aspe (vallée d'), Baretous (vallée de), Castelnau, Josbaig (vallée de), Luc, Monein, Oloron, Osse.

V — *Colloque de Vicbilh.* Églises d'Anoye, Conchez, Garlin, Lembeye, Monteaubet ou Mournans et Courties (?), Sévignacq, Thèze.

Voici maintenant l'époque de la fermeture ou destruction des temples en Gascogne, jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes.

1648. — Arrêt du 24 janvier, par lequel le Parlement de Bordeaux fait fermer, à Nérac, une institution fondée pour les jeunes protestants.

1650. — Vers le milieu du XVIIe siècle, démolition du temple de Puycasquier, dans le diocèse d'Auch.

1662. — Arrêt du Parlement de Pau du 21 juillet, ordonnant la fermeture du temple de Lucq, en Béarn. — Arrêt du Conseil, du 23 août, ordonnant la fermeture des temples de Calonges et de Farges.

1664. — Fermeture du temple d'Unet. Les protestants y avaient établi une école.

1670. — Démolition du temple de Vic-Fezenzac, diocèse d'Auch. — Le temple de Gontaud était détruit avant cette époque.

1771. — Arrêt du Conseil, du 26 janvier, ordonnant la fermeture du temple de Layrac. — Arrêt du Conseil, du 7 mars, ordonnant la démolition des temples d'Eynesse, Loubès et Gours dit Leves, bâtis après la promulgation de l'édit de Nantes. — Arrêt du Conseil, du 19 septembre, ordonnant la démolition du temple de La Bastide-d'Armagnac.

1772. — Arrêt du Conseil du 11 mars, ordonnant la destruction du temple de Geaune. — Arrêt du Conseil, du 21 décembre, ordonnant la destruction du temple de Saint-André de Beausse, et interdisant l'exercice du culte réformé au château de Coissel.

1773. — Arrêt du Conseil, du 3 février, ordonnant la démolition des temples d'Unet, Galapian, Fauillet, Agmé, Ligueux et Saint-Barthélemy de la Perche. — Fermeture du temple de Bazas, le 20 février. — Arrêt du Conseil, du 13 mars, ordonnant la démolition

du temple de Grateloup, et ordonnant aux réformés de Monflanquin d'abandonner leur temple aux catholiques. — Fermeture du temple de Casteljaloux.

1674. — Fermeture du temple de Saint-Barthélemy, près Marmande. — Arrêt du Parlement de Bordeaux, rendu le 20 septembre, et interdisant à Calonges l'exercice du culte réformé.

1676. — Arrêt du Conseil, du 26 janvier, ordonnant la démolition du temple de Layrac.

1682. — Destruction du temple de Casteljaloux.

1683. — Destruction du temple de Tonneins. — Interdiction du culte réformé à Limeuil, Montpezat, Sainte-Foy, Nérac et château de Calonges. — Le sénéchal d'Agenais ordonne la destruction des temples de Lafitte, Lacépède, Laparade, Castelmoron, Clairac, Tonneins, et donne le temple de Duras aux catholiques. — Le 20 septembre, interdiction du culte à Moncrabeau.

1684. — Le 10 janvier, arrêt du Conseil, fermant le temple de Tournon. — Le 9 avril, arrêt du Conseil, supprimant le culte calviniste à Camarade, Sabarat, Les Bordes et Baix. — Le 28 mai, arrêt du Conseil ordonnant la destruction du temple de Saint-André de Pujols. — Le 10 novembre, interdiction du culte réformé à Monclar. — Démolition du temple de Boé, érigé en 1671.

1685. Le 15 juillet, arrêt du Parlement de Toulouse, ordonnant la destruction du temple d'Eauze. — Destruction du temple de Manciet. — Fermeture du temple de Nérac. — Le 6 octobre, les temples de Monflanquin, Laparade, Tonneins-Dessus et Tonneins-Dessous, sont donnés aux catholiques. — Voici ce que nous savons sur la fermeture des temples du Béarn, en 1685. Vingt de ces temples existaient encore. Quinze furent d'abord détruits, mais je n'ai pu en découvrir les noms ; les cinq qui subsistaient furent démolis en vertu d'un arrêt du Parlement de Béarn. Parmi ces derniers, figuraient les temples de Bellocq et de Saint-Gladie, renversés, les derniers, le 5 avril.

Cette liste de fermeture des temples n'est certes pas complète, mais je n'ai pu découvrir autre chose.

La révocation de l'édit de Nantes porta un coup terrible au calvinisme en Gascogne. Quantité de Réformés embrassèrent le catholicisme, et persévérèrent dans cette croyance, ainsi que leurs descendants. Bien des familles émigrèrent en Allemagne, en Suisse

et en Angleterre. Les autres, sans quitter le pays, persistèrent secrètement dans leur foi.

Fouçault, intendant du Béarn, évalue dans cette province le nombre des convertis à 22,000, dont 2,000 pour Orthez. Cet administrateur donna l'ordre de poursuivre, jusque dans les gorges des Pyrénées, les religionnaires qui s'y étaient réfugiés. Alors, les Réformés disparurent presque complètement des Landes, du Labourd, de la Basse-Navarre, de la Soule, du Bigorre, du Comminges, du pays de Rivière-Verdun, de l'Armagnac, de l'Astarac, du Fezensac, du comté de Gaure, de la Lomagne et du comté de l'Isle-Jourdain. A Mauvezin, capitale du Fezensaguet, la Réforme garda quelques centaines d'adhérents. Dans le comté de Foix, les calvinistes demeurèrent en nombre au Mas-d'Azil, Camarade, Gabre, le Carlat, les Bordes, la Bastide-sur-l'Hers et Saverdun. En Béarn, il en fut de même, à Orthez, Salies, Bellocq. Le protestantisme garda des fidèles dans une partie du Bazadais, et notamment à Gensac. Il en fut de même, pour l'Agenais, à Castelmoron, Clairac, Lafitte, Tonneins et plusieurs localités voisines de ces centres calvinistes. Enfin, je dois signaler, pour le Condomois et le Bruilhois, Nérac et Damazan, sans préjudice d'autres paroisses moins importantes.[1]

TROISIÈME PÉRIODE.

DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES A L'ÉDIT DE 1787 (1685-1787).

La révocation de l'édit de Nantes, et l'application d'abord très

[1] Tous les renseignements relatifs à la seconde période du protestantisme sont empruntés aux ouvrages ci-après : *Actes ecclésiastiques et civils de tous les synodes nationaux des Églises réformées de France ;* Elie BENOIT, *Histoire de l'Édit de Nantes ;* RUILHÈRES, *Éclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'Édit de Nantes ; Recueil des Édits et déclarations du Roy... pendant l'agence de M. l'abbé de la Huguette ;* LE FÈVRE, *Nouveau recueil de tout ce qui s'est fait contre les protestants ;* POEYDAVANT, *Troubles de Béarn ;* SAINT-AMANS, *Hist. anc. et mod. du département de Lot-et-Garonne ;* SAMAZEUILH, *Hist. de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais ;* MONLEZUN, *Hist. de la Gasc., V ;* De FÉLICE, *Histoire des Protestants de France ;* CASTILLON, *Hist. du comté de Foix, II ;* ANQUEZ, *Histoire des Assemblées politiques des Réformés de France ;* Les frères HAAG, *La France protestante, X ;* *Mémoires* de FOUCAULT, publiés par M. BAUDRY ; LAGARDE, *Chronique des Églises Réformées de l'Agenais.*

rigoureuse des mesures complémentaires, produisirent deux résultats bien connus : l'émigration, et l'abjuration réelle ou apparente. En Gascogne, l'émigration fut peu considérable, et n'enleva au pays que certaines familles riches ou aisées. Les abjurations sincères furent nombreuses sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV; car le calvinisme, auparavant propagé sous le patronage des d'Albret et des Bourbons, avait une origine moins religieuse que politique. La Réforme garda pourtant d'assez nombreux adhérents dans l'Agenais, le Condomois, le Béarn et le comté de Foix. Ces adhérents, visités par des pasteurs, s'assemblaient secrètement *au désert*, ou dans des édifices privés, pour la pratique de leur culte. Peu à peu, la tolérance de fait vint tempérer les rigueurs premières. Les calvinistes en profitèrent pour se réorganiser dans des conditions nouvelles ; mais, comme je l'ai déjà dit, ils avaient perdu dans le Sud-Ouest l'immense majorité de leurs adhérents.

Depuis la révocation de l'édit de Nantes, les protestants n'avaient plus d'état civil ; car les sacrements du baptême et du mariage, ainsi que la célébration catholique des funérailles, étaient à la fois des actes religieux et civils, que rien ne pouvait suppléer dans la législation du temps. Les progrès de la tolérance pratique accordée aux dissidents, sous Louis XV et Louis XVI, furent enfin couronnés par l'édit de novembre 1787, qui rend aux protestants leur état civil.

L'étude de la période comprise entre 1685 et 1787, n'offre pas, de tant s'en faut, les mêmes facilités que la précédente. Les Réformés vivent alors, selon les dispositions du pouvoir, dans un état absolu ou relatif de défiance, qui ne leur permet de s'assembler qu'avec de grandes précautions. Les renseignements ci-après sont tirés des historiens généraux et locaux des *Églises au désert*, et complétés par quelques notes extraites de rapports de police.

Agenais et Condomois. — Après la mort de Louis XIV (1715), les Réformés de Gascogne furent un peu moins inquiétés, jusqu'à la déclaration royale de mai 1724, qui renouvela toutes les anciennes mesures de rigueur. Les assemblées au désert devenaient chaque jour plus nombreuses, et elles avaient acquis une grande importance dès 1740. L'Agenais et le Condomois reçurent la visite du pasteur Antoine Court ; mais un de leurs premiers et de leurs plus dévoués ministres fut Grenier de Barmont ou Bermont. En 1754, il prêcha dans la paroisse de Dimeuilh (16 avril), au Bois de l'Abbé ; dans la paroisse de Lafitte (21 avril) ; aux Gabachoux, près Laparade (1er mai).

Il participa aussi, la même année (3 juin), à l'assemblée tenue aux Cruguts, entre Tonneins et Clairac. Là se trouvaient en grand nombre les protestants de l'Agenais et du Condomois, et notamment ceux de Lavardac, Nérac, Monflanquin et Libos. Les églises de la Basse-Guienne furent visitées par le pasteur Germain en 1758. Le ministre Blachon continua l'œuvre de Grenier de Bermont. Des réunions nocturnes eurent alors lieu dans le vallon de Valade, entre Rodez et Molerin, non loin de Tonneins et de Clairac, ainsi qu'au Bois de l'Abbé. « Bientôt, les Réformés essayèrent de se réunir dans des maisons, tantôt à Molerin, tantôt à Mondet, à Ourné, à Costes, à Muraillet, à Marsac, à Lavardac. »

Entre 1752 et 1760, le pasteur Grenier de Beaumont, dit Dubosc, reconstitua, en Guienne et en Agenais, les églises de Castelmoron, Grateloup, Saint-Gayrand, Saint-Vincent, Saint-Brice, Lacépède, Monbarbat, Tonneins-Dessous, Saint-Étienne, Clairac, Duras, Ferraud, Longueville, Marsac, Lafitte, Tonneins-Dessus, Laparade, Coyssel. En 1751, les dragons allèrent tenir momentanément garnison à Clairac et à Tonneins.

Les églises de l'Agenais et du Condomois, se firent représenter au synode provincial secrètement tenu dans le Montalbanais, le 3 juin 1761. Elles demandèrent à être détachées du ressort de ce synode, pour cause d'éloignement, et réclamèrent les services des pasteurs Viala et Rochette. Le synode ne leur accorda que ce dernier. Vers 1760, assemblée secrète de deux cents personnes environ, au lieu de Touraille, non loin de Laparade. Depuis la révocation de l'édit de Nantes, les Réformés de Nérac avaient fait bâtir un nouveau temple au lieu dit Espurgatori. Il fut détruit, en présence du grand prévôt, le 2 avril 1768. Réunions clandestines à Espiens et à Coleignes (1662), à Sainte-Foy (1568) et à Laparade (1572).

Vers la même époque, plusieurs membres des Églises de Tonneins-Dessous, Saint-Germain, Puch, Monheurt, Grateloup et Nérac, mécontents de certaines délibérations synodales où leurs délibérations n'avaient pas été acceptées, firent choix d'un candidat au ministère évangélique et l'envoyèrent à l'étranger pour étudier la théologie et se faire consacrer. Il se nommait Dubois, dit Lanne. Ce pasteur entra en fonctions le 3 mai 1763 ; mais ses collègues refusèrent de le reconnaître. De là, de vives dissidences entre les communautés protestantes de l'Agenais et du Condomois.

Ces querelles n'empêchaient pas cependant les réunions secrètes

des colloques et assemblées synodales. « Un synode provincial, réuni en mai 1767, en Agenais, arrêta des mesures propres à venir au secours des protestants qui n'avaient pas cédé à la persécution et qui avaient eu à souffrir dans leurs personnes et dans leurs biens. »

« Le nombre des pasteurs de l'Agenais s'était accru depuis la fondation de la Faculté de Lausanne. — Le culte se célébrait, dès 1767, dans des maisons louées par des communautés protestantes. » Il fut tenu, dans l'Agenais, des colloques et synodes provinciaux, en 1768. Les églises de ce pays et celles du Condomois furent plus fortement disciplinées, en 1776, par le pasteur Dumas. Néanmoins, les centres calvinistes de Tonneins et de Nérac avaient toujours Dubois pour pasteur. Ces hostilités furent apaisées par le pasteur Lagarde, appelé à desservir l'église de Tonneins en 1781. Dumas desservait Clairac, Lafitte et les localités environnantes. Crébessac-Bellerive, qui avait d'abord prêché à Gensac, Eymet et Duras, fut appelé à Lafitte. Les trois pasteurs susnommés figurent dans les registres des classes des Églises du Haut-Agenais. « Ces classes se tenaient ordinairement à Saint-Étienne de Cajouffet, près de Tonneins, à Bourran, à la Gourgue, à Ribet. Elles se composaient de deux anciens de chacun des consistoires de la circonscription.[1] »

Les pasteurs Quatreils, de Nérac, et Martineau, de Clairac, avaient fait, pendant quelque temps, cause commune avec leur collègue Dubois. Après l'édit de 1787, dont il sera question tout à l'heure, Martineau se rendit au synode de Bordeaux, et demanda à être reçu dans le colloque d'Agenais, ce qui lui fut accordé. Dubois et ses adhérents réclamèrent sans succès contre cette admission.

L'année 1786, est marquée par l'ouverture que fit le pasteur Lagarde de l'oratoire de la Gardolle, à Tonneins. Un an plus tard, l'édit de novembre 1787 restitua aux Réformés leur état civil. Depuis la révocation de l'édit de Nantes, ils se mariaient secrètement devant le pasteur, et naissaient par conséquent bâtards aux yeux de la loi. Désormais leurs mariages, contractés devant le magistrat civil, eurent les mêmes effets légaux que s'ils avaient eu lieu devant le curé. Néanmoins, « la liberté des cultes ne fut pas reconnue ; la religion

[1] Pour toute la troisième période, les passages cités entre guillemets sont tirés de la *Chronique des Églises Réformées de l'Agenais* de M. Lagarde.

catholique continua à jouir, seule, du privilége du culte public. » Le synode provincial tenu à Bordeaux du 1er au 5 mai 1789, régla toutes les formalités relatives aux mariages et aux baptêmes ainsi qu'aux « déclarations à faire devant les magistrats par ceux qui, s'étant déjà unis sous la bénédiction d'un pasteur, voulaient donner à leur mariage un effet légal. » L'Agenais se fit représenter à ce synode par le pasteur Louis-André Lagarde, et par Jean Lavigne, ancien.

Fezensaguet. — Après la révocation de l'édit de Nantes, on ne compta plus, en Fezensaguet, de calvinistes que dans la petite ville de Mauvezin, où ils étaient assez souvent visités en secret par les ministres venus dans le Quercy et le pays Toulousain. Jamais les Réformés de Mauvezin ne furent sérieusement persécutés, et ils exerçaient presque publiquement leur culte dès le milieu du siècle dernier.

Béarn. — Les calvinistes du Béarn tinrent souvent des assemblées clandestines, après la révocation de l'édit de Nantes. Le premier pasteur qui les visita fut Étienne Defferre, dit Montagni. Antoine Court parut dans le pays en 1753. Les autres pasteurs furent Jean Journet, Fosse, dit Richard, et enfin Chabaud, Bertezène et Gabriac. Ils visitaient aussi le petit nombre de Réformés qui se trouvaient à Bayonne et dans la Soule. Les dragons tinrent garnison en Béarn, de 1757 à 1758, et les protestants d'Orthez, Salies et Bellocq se réfugièrent en grand nombre dans les montagnes.

Comté de Foix. — Tous les temples du comté de Foix, plus haut énumérés, furent fermés, les uns avant la révocation de l'édit de Nantes, les autres en vertu de cet édit. Beaucoup de calvinistes se firent alors catholiques. Ceux qui persistèrent dans les croyances réformées reçurent souvent les visites clandestines de pasteurs et tinrent, avec eux, de nombreuses assemblées au désert. Dès 1722, le ministre Chapel parut dans la contrée. En 1733, Viala prêcha au Mas-d'Azil, Sabarat, Camarade, les Bordes, Saverdun et Mazères. Les protestants étaient, en outre, nombreux au Carlat et à la Bastide-sur-l'Hers. A Gabré, toute la paroisse était peuplée de cinq cents nobles verriers, tous calvinistes, et issus, dit-on, d'une seule famille. En 1748, les protestants du comté de Foix et, notamment, ceux du Mas-d'Azil et de Saverdun, eurent à subir quelques persécutions, dont ils furent consolés par la visite du pasteur Antoine Court. En 1753, des gentilshommes-verriers du comté de Foix, professant le protestantisme et d'ailleurs coupables de rebellion, furent con-

damnés aux galères perpétuelles par l'intendant de la généralité d'Auch.[1]

QUATRIÈME PÉRIODE

DE L'ÉDIT DE 1787 A LA LOI DU 18 GERMINAL AN X.

Cette période est la moins riche en détails. Elle est marquée d'abord par les articles 11 et 17 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* (21 août 1789), qui proclament l'égalité politique et religieuse de tous les Français. Le 24 septembre, même année, décret de l'Assemblée Nationale qui reconnaît les citoyens non-catholiques admissibles à tous les emplois. L'article 354 de la Constitution de l'an III consacre la liberté des cultes ; et la loi du 7 vendémiaire an IV en organise l'établissement. En conséquence, les pasteurs se hâtèrent de faire la déclaration prescrite par l'article 6 de ladite loi, et les consistoires profitèrent, en divers lieux, de la faculté octroyée pour se procurer des édifices affectés à la célébration du culte. Néanmoins, la grande majorité des Églises ne put se procurer ces édifices, et elles continuèrent à célébrer le service divin dans la campagne.

Ce service fut interrompu, durant la Terreur, dans le département de l'Ariége. Celui des Basses-Pyrénées fut aussi traité fort sévèrement par les agents du pouvoir révolutionnaire. Dans le Gers, les Réformés de la petite ville de Mauvezin jouirent d'une liberté relative. A Sainte-Foy (Dordogne) et dans les environs, l'exercice du culte calviniste ne subit aucune interruption. Dans le Lot-et-Garonne, Dubois, pasteur de Tonneins, se jeta dans le mouvement, et devint

---

[1] Les renseignements relatifs à cette période sont empruntés aux ouvrages ci-après : Elie Benoit, *Histoire de l'édit de Nantes ;* Ruilhères, *Éclaircissements sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes ;* Rabaut le jeune, *Annuaire ou Répertoire ecclésiastique ;* De Félice, *Histoire des protestants de France ;* Saint-Amans, *Histoire du département de Lot-et-Garonne ;* Monlezun, *Histoire de la Gascogne.* V ; Samazeuilh, *Histoire de l'Agenais, Condomois et Bazadais ;* Castillon, *Histoire du Comté de Foix,* II ; Lagarde, *Chronique des Églises réformées de l'Agenais ;* Hugues, *Histoire de la Restauration du Protestantisme en France ; Renseignements verbaux recueillis à Mauvezin* (Gers).

maire de cette ville, de 1793 à 1795. Son collègue Lagarde, et Martineau, ministre de Clairac, subirent la persécution terroriste.[1]

CINQUIÈME PÉRIODE.

DE LA LOI DU 18 GERMINAL AN X A L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE.

Avant la loi du 18 germinal an x, les églises calvinistes de France étaient régies par un statut édicté par le premier synode national, assemblé à Paris en 1559. Ce statut avait pour titre : *La discipline des Églises Réformées de France.* La réorganisation officielle du culte protestant (luthéranisme et calvinisme), préparée par un rapport de Portalis au Conseil d'État, résulte de la loi du 18 germinal an x, complétée par les décrets du 23 floréal an xi, 28 messidor et 13 fructidor an xiii, 10 brumaire an xiv, 19 février, 5 mai et 4 novembre 1806, et 25 mars 1807. En vertu de la loi de germinal an x, les pasteurs sont des fonctionnaires publics payés par l'État, et confirmés dans leurs charges par l'Empereur. Les consistoires administrent les biens et revenus de l'Église et des pauvres, ainsi que les donations, fondations et legs pies. Les synodes sont régularisés. La discipline est maintenue, et aucun changement ne peut y être fait sans l'autorisation du Gouvernement.

A la suite de ces diverses mesures, le calvinisme fut officiellement rétabli dans le Sud-Ouest, comme dans le reste de la France. Voici, d'après un Annuaire[2] de 1807, quelle était, à cette époque, l'organisation des Églises réformées de la région.

Ariége. — Le Maz-d'Azil, chef-lieu. Les Réformés s'assemblaient dans l'ancien local des religieuses Régentes qu'ils avaient acheté. — Camarade. Réunions tenues dans une grange louée. — Gabre. Petit temple. — Le Carlat. Ancien temple rebâti. — Les Bordes. Temple bâti en 1789. — Sabarat. Réunions tenues dans un local appelé

---

[1] Rabaut le Jeune, *Annuaire ou Répertoire ecclésiastique*, passim ; Lagarde, *Chronique des Églises réformées de l'Agenais*, 309-10. J'ai recueilli moi-même, dans le Gers, les renseignements relatifs à Mauvezin.

[2] *Annuaire ou Répertoire ecclésiastique à l'usage des Églises Réformées et Protestantes de l'empire français...* par M. Rabaut le Jeune.

l'Abbaye. — Saverdun. Les Réformés y avaient un local. — Mazères. Temple établi dans la moitié de l'ancienne maison des religieuses Régentes, achetée par les calvinistes. — La Bastide-sur-l'Hers. Les Réformés y avaient acheté et disposé un local.

L'église consistoriale était au Mas-d'Azil, avec quatre pasteurs qui faisaient le service au chef-lieu et dans les temples compris dans le ressort consistorial. Outre le Conseil des Anciens du Mas-d'Azil, chacune des autres localités susnommées possédait une assemblée de diacres pour la collecte et la distribution des aumônes.

Haute-Garonne. — Il avait été établi, pour tout ce département, une église consistoriale, avec Caumont pour chef-lieu. Néanmoins, le consistoire s'assemblait à Toulouse. Cette église se divisait en quatre sections : Toulouse et le Mas-Grenier ; — Calmont et Gibel ; — Revel, Sorèze et Caraman ; — Barry-d'Islemade, Ventillac, Mausac, Lagarde-Montbeton, et annexes. Chacune de ces sections était desservie par un pasteur.

A Toulouse, temple donné par le gouvernement. — Le Mas-Grenier. Réunions dans une maison particulière. — Calmont. Temple construit aux frais des Réformés. — Gibel. Maison louée. — Revel. Temple construit aux frais des Réformés. — Sorèze. Assemblées dans une salle de la maison commune entretenue par les Réformés. — Caraman. Édifice loué. — Barry-d'Islemade. Maison bâtie à frais commun.

Gers. — L'oratoire calviniste de Mauvezin était réuni à la consistoriale de Montauban.

Gironde. — Trois consistoriales dans ce département.

Consistoriale de Bordeaux. Temple aux Chartrons, concédé par le gouvernement.

Consistoriale de Sainte-Foy, où s'assemblaient les Réformés de cinq communes. Le temple était loué. A Saint-Avid du Moiron, La Roquille, Eynesse et les Lèves, les anciens temples étaient déjà rendus aux calvinistes en 1807. Ces quatre communes dépendaient de Sainte-Foy. Les communes dépendantes de cette circonscription consistoriale étaient : Sainte-Foy, Saint-Avid du Moiron, Saint-Nazaire, Saint-Philippe, la Roquille, Saint-André, Pineuils, Ligneux, Margueron, Eynesse, Saint-Avid de Soulèges, Saint-Quintin, les Lèves, Tourneyragues, Riocau, Caplong, Apelle.

Consistoriale de Gensac. Les communes comprises dans le ressort de cette église étaient : Gensac, Pessac, Juillac, Flaujagues, Sainte-Radegonde, Pellegrue, Massugas, Saint-Laurent, la Reire, Auriole, Pujol, Doulouson, Castillon, Sainte-Magne, Libourne, Coutras.

Lot. — Églises consistoriales de Montauban et Négrepelisse.

Consistoriale de Montauban, comprenant Montauban (chef-lieu) et sa banlieue, Villemade, Leujac, Fargues, Lamothe, Cap-de-Ville. Deux temples à Montauban : l'un au centre de la ville, l'autre au faubourg Ville-Bourbon. Maisons d'oraison à Bis, Perfourque, Saint-Martial, le Fau. — J'ai déjà dit que l'oratoire de Mauvezin (Gers) dépendait de la consistoriale de Montauban. Néanmoins, il fut longtemps desservi par un pasteur de Toulouse.

Consistoriale de Négrepelisse. Elle comprenait les communes suivantes : Négrepelisse (chef-lieu), Albias, Bioullé, Voissac, Saint-Etienne-de-Tulmon, Bruniquel, Puygaillard, Caussade, Réalville, le Bias. Le culte était célébré à Négrepelisse, Caussade et Réalville ainsi que dans les communes de Bioullé et d'Albias.

Lot-et-Garonne. — Cinq églises consistoriales.

Consistoriale de Tonneins comprenant les communes de Tonneins (chef-lieu), Magnon, Fauillet, Gontaud, Villeton, Varès, Villotes, Lagruère, Duras, Auriac, Saint-Front, Loubès, Soumensac, et plusieurs autres communes distribuées dans les cantons de Duras et de Soumensac. A Tonneins, le culte était célébré dans l'ancienne église des religieuses de Picpus et dans celle de Saint-Étienne, concédées aux Réformés par les décrets du 11 thermidor an XII et 6 février 1806. Temple élevé aux frais de quelques familles à Pelet (ci-devant paroisse d'Unet). Depuis trente-cinq ans, les calvinistes de Villotes et Varès se réunissaient aux Philippons, dans la maison d'un particulier.

Consistoriale de Nérac, comprenant les communes de Nérac (chef-lieu), Puy-Fort-Éguilhe, Calignac, Espiens, le Fréchou, Fieux, Lasserre, Saint-Orens, Feugarolles, Limon, Lavardac, Barbaste, Estussan, Mongaillard, Viane. Temple à Nérac, dans la ci-devant église des Clairistes, concédée aux Réformés par décret du 3 ventôse an XII.

Consistoriale de Clairac, dont le ressort était limité à la commune de ce nom. Culte célébré dans un édifice concédé aux Réformés par décret du 5 germinal an XII.

Consistoriale de Castelmoron, comprenant les communes de Castelmoron (chef-lieu), Laparade, Grateloup, Saint-Gayrand, Verteuil, Monflanquin, Tournon, Fumel, Penne, Lustrac. A Castelmoron, temple bâti aux frais des Réformés. A Monflanquin, culte célébré dans la ci-devant église des Augustins, cédée par décret du 18 fructidor an XII. A Laparade, Grateloup, Saint-Gayrand et Lustrac, les calvinistes s'assemblaient encore dans des granges.

Consistoriale de Lafitte, comprenant les communes de Lafitte (chef-lieu), Agen, Aiguillon, Astaffort, Andiran, Aubiac, Bazens, Brax, Buscon, Bajamont, Boé, Bon-Encontre, Beauville, Blaymont, Castels, Caudecoste, Combebonnet, Castelculier, Clermont-Dessus, Clermont-Dessous, Castera, Cours, Coleignes, Cugurmont, Cuq, Castelsagrat, Cassignas, Castella, Dunes, Donzac, Dominipech, Dondas, Estillac, Espallais, Férussac, Fauguerolles, Foulayronnes, Frégimont, Fals, Grayssas, Granges, Galapian, Gaujac, Gasques, Golfech, Goudourville, Lepin, Lafox, la Sauvetat, Lamagistère, Lusignan-Grand, Lusignan-Petit, Lesterme, Laugnac, Lacépède, Le Temple, Laplume, Layrac, Lalande, l'Oradou, Laroque, Lacour, Madaillan, Merle, Monbrison, Perville, Pommevic, Pompéjac, Prayssas, le Passage, Pont-du-Casse, Puymirol, Quissac, Roquefort, Rides, Saint-Amans, Saint-Bauzel, Saint-Clair, Sauvagnas, Saint-Robert, Saint-Maurin, Saint-Martin, Sistels, Saint-Nicolas, Sauveterre, Saint-Sixte, Sainte-Colombe, Sérignac, Ségougnac, Saint-Brice, Saint-Vincent, Saint-Salvy, Saint-Sardos, Saint-Médard, Saint-Cyrq, Saint-Hilaire, Saint-Cirice, Saint-Pierre, Saint-Loup, Saint-Michel, Saint-Jean de Thurac, Saint-Romain, Saint-Urcisse, Saint-Caprais, Sainte-Claire, Tayrac, Valeilles-Vitrac, Valence.

Les calvinistes s'assemblaient dans des granges et des maisons particulières.

L'organisation officielle du culte protestant, depuis la Révolution, résulte de la loi du 18 germinal an X, du décret du 10 brumaire an XIV, du décret du 26 mars 1852 et du décret du 10 novembre 1852, qui règle la circonscription des églises consistoriales. Voici ce qu'il importe d'emprunter au tableau annexé à ce dernier décret.

Départements.	Chefs-lieux des Églises consistoriales.	CIRCONSCRIPTIONS.	Chefs-lieux des Paroisses.
Ariége	Le Mas-d'Azil	Cantons du Mas-d'Azil et du Fossat (arrondissement de Pamiers) ; — canton de la Bastide-Serou (arrondissement de Foix) ; — arrondissement de Saint-Girons.	Le Mas-d'Azil, les Bordes, Carla-le-Comte, Sabarat, Camarade, Rieubach (commune du Mas-d'Azil).
		Saverdun.	Saverdun, Mazères, la Bastide-sur-l'Hers.
Garonne (Haute)	Toulouse	Département de la Haute-Garonne ; — canton de Dourgnes (Tarn).	Toulouse (deux pasteurs), Calmont, Revel.
Gironde	Bordeaux	Arrondissements de Bordeaux, Blaye, Lesparre et Bazas.	Bordeaux (trois pasteurs).
	Gensac	Arrondissement de Libourne (moins le canton de Sainte-Foy) ; — arrondissement de la Réole.	Gensac (deux pasteurs), Castillon, Flaujagues.
	Sainte-Foy	Canton de Sainte-Foy.	Sainte-Foy, Eynesse, Saint-Avit du Moiron, la Roquille.
Lot-et-Garonne	Castelmoron	Canton de Castelmoron (moins la commune de Grateloup) ; — arrondissement de Villeneuve.	Castelmoron, Monflanquin, Laparade.
	Clairac	Commune de Clairac (canton de Tonneins).	Clairac (deux pasteurs).
	Lafitte	Commune de Lafitte (canton de Tonneins) ; — arrondissement d'Agen.	Lafitte, Lacépède, Agen, Bourran.
	Nérac	Arrondissement de Nérac.	Nérac (deux pasteurs), Damazan.
	Tonneins	Canton de Tonneins (moins les communes de Clairac et de Laffitte) ; cantons de Duras, Lauzun, Seiches, Marmande, Meilhan, Bouglon, Le Mas-d'Agenais ; — commune de Grateloup (canton de Castelmoron).	Tonneins (deux pasteurs), Grateloup, Duras.
Pyrénées (Basses)	Orthez	Départements des Basses Pyrénées, des Hautes-Pyrénées et des Landes.	Orthez (deux pasteurs), Salles, Bellocq, Sauveterre, Osse, Bayonne.
Tarn-et-Garonne	Montauban	Cantons de Montauban, la Française, Villebrunier ; — communes de Génébrières, la Salvetat, Belmontet, Saint-Caprais (canton de Monclar) ; — arrondissement de Castelsarrasin et de Moissac ; département du Gers.	Montauban (trois pasteurs), Barry-l'Islemade, Mauvezin (Gers), Saint-Martial (commune de Montauban), Meauzac, Corborrieu, le Fau (commune de Montauban).
	Négrepelisse	Arrondissement de Montauban (moins les cantons de Montauban, la Française et Villebrunier, et moins les communes de Génébrières, la Salvetat, Belmontet et Saint-Caprais (canton de Monclar) ; département du Lot.[1]	Négrepelisse, Saint-Antonin, Caussade, Réalville, Albias.

[1] *Bulletin des Lois*, II, IXe Série, p. 205-12.

Montauban est le siége d'une Faculté de théologie protestante, établie en 1810.

Le lecteur trouvera, dans les annuaires des divers départements de la région, les détails de l'organisation actuelle du protestantisme, faite conformément au décret du 6 mars 1852.

Je crois devoir remarquer, en finissant, que dans le Sud-Ouest de la France comme ailleurs, le protestantisme est éprouvé, depuis trente ans, par la crise anti-dogmatique, dont l'effet a été de diviser les Réformés en protestants dits « orthodoxes, » et protestants « libres-penseurs. » Les premiers sont déjà les moins nombreux ; et les masses marchent à la suite de pasteurs, qui ne voient plus, dans les Saintes-Écritures, que matière à exégèse morale, historique et philologique.

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

ADDITIONS. — *Juifs* : Il y avait, à Agen, un cimetière des Juifs. Un vieux registre d'obit fait mention d'une vigne, située *super cimeterio Judæorum*.

Le département des Landes relevait d'abord, pour le culte Israëlite, du Consistoire de Bordeaux ; mais, par ordonnance du 7 janvier 1849, un consistoire spécial a été créé au Saint-Esprit. Il se compose des Israëlites appartenant aux départements des Landes, des Basses-Pyrénées, des Hautes-Pyrénées, de de l'Ariége, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales et de la Haute-Garonne.

Albigeois : Les hérétiques étaient si nombreux à Condom, qu'on disait *Condomana hæresis*. ERMENGAUDUS, 226. — En 1218, Condom prit parti contre le comte de Toulouse, v. GUILLAUME DE TUDELE, 592, v. 8,784 — La coutume inédite de Montréal, en Condomois, édicte des mesures contre les Albigeois.

Calvinistes : Arrêt du Parlement de Pau de 1660, ordonnant la destruction du temple de Lucq. — Novembre 1682, destruction du temple de Cours. — 1685, arrêt du Conseil du 2 avril, ordonnant la fermeture du temple de Saverdun. — Le 9 avril, furent fermés les temples de Camarade, Sabarat, les Bordes, Baux, Caumont, la Bastide de Congoust.

Un vieux calviniste de l'Agenais m'a dit savoir, par tradition, que durant la période des Églises au désert, on désignait, en plantant un pin tout proche, les maisons où les Protestants se réunissaient secrètement ou trouvaient asile.

Au XVII[e] siècle, Montauban avait une Académie théologique, supprimée en 1661. La Faculté de théologie protestante (calviniste) fut organisée dans cette ville de 1808 à 1810

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE.

Voilà déjà bien longtemps, chers lecteurs, que nous pouvons, chaque mois, nous réjouir avec raison de l'abondance et de la variété des publications nouvelles.

Cette satisfaction nous est donnée aujourd'hui encore, et le *Bulletin* de juin n'aura rien à envier à ses ainés.

*
* *

Commençons, comme d'habitude, par les poëtes et citons :

Aristide Lomon. — *Le Roi Midas-André.* — Poëmes divers. (Ollendorff. — 1 vol. in-18.)

H. Chantavoine. — *Poëmes sincères. — Foyer. — Patrie. — Evangile.* (Lévy. — 1 vol. in-12.)

Deux recueils où la sincérité remplace souvent l'inspiration.

Arthur Mouray. — *Poëmes dramatiques.* — (1 vol. in-18.)

Comtesse M. V. de G. — *Petit bouquet.* — Poésies. (1 vol. in-18.)

O. Pirmez. — *Jours de solitude.* (1 vol. in-18.)

A. Le Dain. — L'*Humanité.* — Poëme. (1 vol in-18.)

L. de Larmandie. — *Les neiges d'antan.* Poésies. (1 vol. in-18.)

Cinq volumes édités par la Librairie des Bibliophiles et dont le principal mérite est dans la science du rhythme.

Mme Badère. — *L'Epouse-Amante.* — Episode et poésies diverses. (Dentu. — 1 vol. in-18.)

Anthologie de quatrains anciens et modernes, recueillis par J. Brunton. (Librairie des bibliophiles. — 1 vol. in-18.)

Recueil offrant un réel intérêt de curiosité.

Arsène Houssaye. — *Poésies complètes.* (Dentu. — 1 vol. in-18.)

Une édition elzévirienne des poésies de l'auteur du *41e Fauteuil.*

G. de Wailly. — *L'Enéide.* — Traduction nouvelle en vers français. (Didot. — 2 vol. in-12.)

Traduction remarquable et très heureuse que l'Académie française a couronnée.

⁂

Les œuvres des conteurs sont très nombreuses. Indiquons rapidement :

Robert Halt. — *Le cœur de M. Valentin.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)
Comte Wodzinski. — *La Fiancée de Gora.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Deux romans de bon style.

Ern. Daudet. — *Daniel de Kerfons, Confessions d'un homme du monde.* (E. Plon. — 2 vol. in-12.)

Un ouvrage plein d'intérêt et de charme.

V. Cherbuliez. — *Samuel Brohl* et Ce. (Hachette. — 1 vol. in-12.)

Une œuvre assez peu intéressante, mais écrite et conçue avec art.
P. Saunière. — *Flamberge.* (Dentu. — 2 vol. in-12.)

Un récit de cape et d'épée qui a obtenu un certain succès en feuilleton.

J. Vilbort. — *Nouvelles Campinoises.* (Charpentier. — 1 vol. in-12.)

Récits belges, pleins de pittoresque et de mouvement.

L. Ulbach.. — *Madame Gosselin*. (Lévy. — 1 vol. in-12.)

Les œuvres de *Ferragus* comptent certainement de meilleures pages et aussi de pires.

H. Gourdon de Genouilhac. — *Une vie d'enfer*. (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Marie Trécourt. — *Deux mots magiques*. (Dentu. — 1 vol. in-12.)

P. Zaccone. — L'*Homme des foules*. (Dentu. — 1 vol. in-12.)

H. Gréville. — *La Maison de Maurize*. (Plon. — 1 vol. in-12.)

Quatre volumes qui ne nous paraissent pas émerger d'une honnête médiocrité.

H. Fournier. — *Les lendemains de l'amour*. (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Em. Sauvey. — *Roger de Tostes*. — *Histoire d'un mariage*. (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Saint-Patrice. - *Près du gouffre*. (Dentu. — 1 vol. in-12.)

H. Malot. — *Comte du Pape*.— *Marié par les prêtres*. — 2e et 3me séries des *Batailles du mariage*. (Dentu. — 2 vol. in-12.)

Cinq volumes plus ou moins glabres d'esprit, faibles d'invention et frustes de style, que nous ne citons que pour mémoire.

Hall (Trad. Pichot). — *Scènes de la vie maritime*. (Hachette. — 1 vol. in-12.)

Wilkie Collins. — Trad. Hédouin). — *Les Deux Destinées*. (Hachette. — 1 vol. in-12.)

Deux romans anglais. — Littérature sobre et morose.

Paul Féval. — *Les Etapes d'une conversion*. (Libr. catholique. — 1 vol. in-12.)

Nous n'avons pas à nous arrêter à la transformation morale de l'auteur des *Mystères de Londres* et nous nous bornons à citer pour mémoire ses *Etapes d'une conversion*, en même temps que les deux nouvelles publications suivantes :

La Reine des épées. (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Château pauvre. — Voyage de découvertes dans les Côtes-du-Nord. (Libr. catholique. — 1 vol. in-12.)

A. Houssaye. — *Le Roman de la Duchesse.* (Lévy. — 1 vol. in-12.)

Une œuvre absolument incapable d'inspirer le moindre enthousiasme.

Terminons ici cette longue nomenclature des conteurs, en nous demandant ce qui peut avoir fait admettre à l'éditeur Lévy l'opportunité d'une réédition des *Mémoires de Céleste Mogador.* Il nous parait douteux que le public applaudisse bien fort à cette exhumation édifiante.

⁂

Occupons-nous des ouvrages d'histoire, de voyage et de science.

La Société russe par un Russe (trad. Ern. Figurey et D. Corbier). — (Dreyfous. — 2 vol. in-8°.)

Etude curieuse, dont l'intérêt est encore accru par les événements du jour.

Alfred Neymarck. — *Colbert et son temps.* (Dentu. — 2 vol. in-8°.)

Travail historique très recommandable.

Comte de Gobineau. — *La Renaissance : Savonarole, César Borgia,* etc., etc. (Plon — 1 vol. in-8°.)

Œuvre historique digne, dit-on, du meilleur accueil.

Jules Tessier. — *Le Chevalier de Jant. — Relations de la France avec le Portugal au temps de Mazarin.* (Sandoz. — 1 vol. in-8°.)

Travail important et remarquable.

Ed. Fournier. — *Histoire de la butte des Moulins. — Etudes sur les demeures de Corneille à Paris.* (F. Henry. — 1 vol. in-12.)

Baron Roger Portalis. — *Les Dessinateurs d'illustrations au* XVIIIe *siècle.* (Morgand. — 2 vol. in-8°.)

Deux ouvrages d'érudition, qui mériteraient mieux que la simple mention qui précède.

Etex. — *Les Souvenirs d'un artiste.* (Dentu. — 1 vol. in-8°.)

Un volume cité pour mémoire.

Th. Foisset. — *Le comte de Montalembert.* (Lecoffre. — 1 vol. in-8°.)

Biographie intéressante.

Arthur Pougni. — *Adolphe Adam. — Sa vie, sa carrière, ses mémoires artistiques.* (Charpentier. — 1 vol. in-12.)

Etude très remarquable.

Maxime Du Camp. — *Histoire et critique. — Etudes sur la Révolution,* etc. (Hachette, — 1 vol. in-12.)

Recueil d'études méritant une mention particulière.

V. Fournel. — *Promenades d'un touriste.* (Balteuweck. — 1 vol. in-12.)

Ch. du Bois-Melly, — *Voyage d'artistes en Italie* (1850-1875.) (Sandoz.— 1 vol. in-8°.)

Deux volumes écrits avec esprit et révélant un très vif sentiment artistique.

Comte Goblet d'Alviella. — *Inde et Himalaya. — Souvenirs de voyage.* (Plon. — 1 vol. in-12.)

Relation intéressante et très pittoresque.

Commandant Maury (trad. Zurcher et Margollé).— *Le monde où nous vivons. — Leçons de Géographie.* (Hetzel. — 1 vol. in-12.)

Ouvrage géographique de haute valeur.

Eug. Rolland. — *Faune populaire de la France.* (Maisonneuve. — 1 vol. in-8°.)

Etude savante et curieuse que nous devons recommander à nos lecteurs.

Em. Burnouf. — *La ville et l'Acropole d'Athènes aux diverses époques.* (Maisonneuve. — 1 vol. in-8°.)

Œuvre archéologique citée pour mémoire.

A. Guillemin. — *Le Ciel. — Notions élémentaires d'Astronomie.* — 5e édition. (Hachette. — Grand in-8°.)

Bel et intéressant ouvrage dont la publication, en 60 livraisons, vient d'être terminée.

Charles Laboulaye et divers. — *Dictionnaire des Arts et Manufactures*. Nouveau tirage de la 4ᵉ édition. (Paris. — 4 vol. gᵈ in-8°.)

Inutile d'insister sur la valeur connue de ce précieux recueil mis tout à fait au courant de la science et de l'industrie contemporaine.

Ferroz. — *Etudes sur la Philosophie en France au* XIXᵉ *siècle.* (Didier. — 1 vol. in-12.)

Œuvre intéressante, bien conçue, bien exposée et bien écrite.

Alb. Dumont. — *Le Balkan et l'Adriatique.* (Didier. — 1 vol. in-12.)

Un volume que nous ne pouvons citer que pour mémoire.

∴

Malgré les proportions déjà trop considérables du présent *Bulletin*, nous ne pouvons cependant, chers lecteurs, nous dispenser de citer encore les quelques œuvres littéraires suivantes :

E. Legouvé. — *L'art de la Lecture.* (Hetzel. — 1 vol. in-12.)

Une étude remarquable et spirituelle que le succès doit accueillir.

Ed. Noël et Ed. Stoulig. — *Les Annales du Théâtre et de la Musique.* 2ᵉ année — 1876 — (Charpentier. — 1 vol. in-12.)

Publications très intéressantes. Inventaire dramatique et musical, composé avec un goût parfait et que l'avenir appréciera.

Phil. Burty. — *Maîtres et petits maîtres.* (Charpentier. — 1 vol. in-12.)

Etudes et figurines artistiques traitées de verve et avec un aimable talent anecdotique.

Em. Bergerat. — *Th. Gauthier, peintre.* — Etude suivie du catalogue de son œuvre, peint, dessiné et gravé. (Baur. — 1 vol. in-8°.)

C est bien de l'auteur des *Jeunes-France* qu'il s'agit. Th. Gauthier, *peintre* : voilà pour beaucoup une révélation.

Jules Loiseleur. — *Les points obscurs de la vie de Molière.* (Liseux. — 1 vol. in-8°.)

Etude biographique et littéraire, d'un intérêt puissant et d'une valeur considérable.

Jean Fleury. — *Rabelais et ses œuvres.* (Didier. — 2 vol. in-8°.)

Ouvrage important dont nous ne pouvons indiquer que le titre.

J. Demogeot. — *Notes sur diverses questions de métaphysique et de littérature.* (Hachette. — 1 vol. in-12.)

Ouvrage de haute portée philosophique, qui nous parait mériter d'être vivement recommandé.

Phil. Chasles. — *La France, l'Espagne et l'Italie au* XVII*e siècle.* (Charpentier. — 1 vol. in-12.)

Point n'est besoin d'insister à nouveau sur la valeur incontestable des dissertations littéraires de l'auteur des *Voyages d'un critique.*

Gustave Droz. — *Monsieur, Madame et Bébé.* — (Havard. — 1 vol. in-12.)

Réimpression d'un livre vraiment original et spirituel qui en est arrivé à sa 85e édition. Un aussi prodigieux succès ne saurait être exclusivement l'effet d'une surprise ou d'un engouement excentrique.

JULES ANDRIEU.

NOTA. — Tous les ouvrages mentionnés au *Bulletin bibliographique* se trouven à la librairie **Michel** et **Médan**, à Agen.

Agen, imprimerie Noubel. — F. Lamy, successeur

NOTES SUR LA CHASSE DANS L'AGENAIS.

[Deuxième et dernière Partie.]

LA CHASSE DE NOS JOURS *(Suite)*.

LE LAPIN.

Ce gibier n'est pas rare dans le département. Il pullule en certaines parties des landes où il creuse facilement des terriers dans les buttes de sable. Il se plaît également dans les vallées de la rive droite de la Garonne où les fissures et les éboulis des rochers lui offrent d'excellents refuges. Il recherche plutôt qu'il ne fuit le voisinage des habitations. On peut d'ailleurs le fixer en construisant des clapiers artificiels.

Durant les premiers mois de la chasse, les lapins tiennent les champs. Ils se gitent de préférence sur les arètes des coteaux les mieux exposés au soleil, dans les semis de maïs, dans les vignes, dans les haies les plus épaisses. Comme ils se déplacent pendant le jour, les chiens trouvent facilement leur piste. Le tir de ce gibier, assez difficile au déboulé, l'est beaucoup moins au lancé. Tous les chiens sont employés à cette chasse. J'ai vu des irréguliers, de simples *labrits* de métairie, lever bon nombre de lapins et les mener rondement. Certains chiens d'arrêt — non pas des meilleurs — font très bien la broussaille et semblent priser la poursuite du lapin plus que la recherche du gibier à plume. Toutefois, rien ne vaut, pour cette chasse, le chien courant de petite taille. Par des croisements entre le petit briquet ou le basset français avec le *beagle* ou basset anglais, on est arrivé à créer un assez bon type aux pattes droites et courtes, à la queue fine et relevée. Le pelage de ces chiens est généralement roux ou noir. Leur voix est rarement belle et forte, léger inconvé-

nient puisqu'il s'agit de faire lancer à de courtes distances. Ces chiens quêtent vivement, mais leurs forces sont limitées. Quatre ou cinq heures de course les mettent sur les dents. On doit rechercher comme plus robustes ceux dont les pattes de devant sont écartées de façon à laisser une grande ampleur à la poitrine. Cette conformation, commune chez les bassets à jambes torses, est moins fréquente chez les chiens à pattes droites qui sont trop souvent efflanqués.

Aux chasseurs qui ne peuvent songer à élever une meute ou une demi-meute, on peut recommander ces chiens de petite taille. Deux ou trois suffisent pour débusquer les lapins des fourrés les plus épais, pour suivre assez convenablement une matinée de lièvre en hiver, et même pour fournir l'occasion de tirer quelques coups de fusil au lancé. Le lièvre, peu effrayé de la petite voix, de la petite taille et de la vitesse modérée de ces adversaires, garde peu d'avance ; il ne croit pas au danger et parfois exécute très vite un premier retour. On voit certains de ces petits chiens chasser complaisamment la caille et suivre au mieux les perdreaux démontés. Tout cela est de grande ressource. Du premier au dernier jour de la chasse, on trouve des aides fort convenables dans ces excellentes bêtes qui de plus sont dociles, sobres et très attachées au foyer.

Les lapins ont un ennemi plus terrible que cette race créée pour les poursuivre sous les fourrés qui les protégent, à travers les sentiers étroits qu'ils se frayent, sur les pentes où ils grimpent, agiles comme l'écureuil. Lorsqu'un d'eux a regagné son terrier, le chien, l'oreille basse, va rejoindre son maître et le regarde profondément. Son attitude embarrassée parait exprimer l'impossibilité de triompher d'un obstacle. Il attend une direction nouvelle ; car, pour cette fois, son rôle est fini. Alors le vrai chasseur marche en avant. Au contraire, le braconnier reste, délie un sac, tend des poches et s'embusque silencieux. Le lapin ne résistera pas à son furet, et c'est une pièce de quarante sous de gagnée.

Un chasseur qui se respecte ne doit fureter qu'avec l'autorisation du propriétaire, car les clapiers sont généralement réservés. Malheureusement toutes les défenses de ce genre sont plus ou moins vaines. Les braconniers excellent à tromper toute surveillance. Ils choisisent pour fureter les jours de brouillard, la première heure de la nuit, les époques de foire, le temps des offices religieux. Souvent surpris en flagrant délit, ils n'en continuent pas moins leurs déprédations.

Combien de chasseurs — j'avoue que je suis du nombre — ont souhaité la mort du dernier des furets ! Cependant, lorsqu'on réunit ses amis à la campagne, pendant cette saison d'hiver où la chasse est si ingrate, on aime à leur donner le plaisir de tirer quelques lapins relancés dans leurs refuges. C'est précisément pour se ménager cette ressource que l'on fait garder ses clapiers.

Les poches ne devraient être employées que lorsque l'impossibilité de tirer est complète. C'est le cas pour quelques parties des landes où le lapin se jette dans des fourrés inextricables de broussailles et d'ajoncs.

Dans le Lot-et-Garonne, le lapin est classé parmi les animaux nuisibles que le propriétaire a le droit de chasser toute l'année, même au fusil. Cependant on citerait peu de localités où cette espèce se soit assez multipliée pour causer des dégâts sérieux. Les lapins sont décimés par les fouines, les putois, les belettes. Les chats en détruisent un très grand nombre.[1]

Les renards[2] sont infiniment moins dangereux pour le gibier que cet hôte aux instincts sauvages, le chat. Celui-ci est un ennemi que nous introduisons dans la place.

---

[1] Si l'on tient à sa garenne et à ses clapiers et que l'on soit pourtant forcé d'avoir des chats, on fera bien de n'élever que des femelles qui s'écartent moins de la maison. Quelques personnes recommandent de leur couper les oreilles pour leur rendre insupportable l'effet de la rosée. Dès lors, plus de ces quêtes nocturnes qui amènent la destruction complète des jeunes lapins.

[2] Dans les landes, les renards sont, comme le lièvre, l'objet d'une chasse à courre des plus intéressantes. Quelques battues spéciales se font pendant l'été, et l'on détruit le plus qu'on peut de ces écumeurs des bois et des basses-cours. Ainsi nul besoin d'avoir recours à l'expédient grotesque qu'emploient certains Anglais en station d'hiver à Pau. Pour se livrer à leur chasse favorite, ils achètent des renards que l'on a pris vivants dans leurs terriers. L'animal, enfermé dans un sac, est rendu à la liberté à quelques pas de la meute. Puis en avant chiens et chevaux ! Rattrapera-t-on maître renard ? *All right ! Old England !*

Dans les environs d'Agen les renards ont beaucoup de terriers et ne se font pas lancer longtemps. On en tue quelques-uns au fusil. Il est facile d'empoisonner les renards avec des œufs renfermant une petite quantité de strychnine.

LA PERDRIX ROUGE.

Durant les premières semaines qui suivent l'ouverture, les chaleurs excessives rendent souvent toute chasse impossible, une seule exceptée. Au grand soleil on aborde plus facilement la perdrix rouge. A cette heure où, fatigué, le travailleur des champs accomplit sa tâche d'un mouvement plus lent, où l'on rêve des rafraichissements et du repos à l'ombre, vous avez pu voir quelque chasseur infatigable franchir les côteaux d'un pas rapide. Attentif, la tête au vent, les jarrets tendus, son chien, toujours contenu de près, l'accompagne. La direction est une ligne droite, et la stratégie parait simple. Le chasseur court à une remise. C'est d'un pas ralenti qu'il va maintenant tracer des lacets dans une vigne ou tourner une friche. Il atteint son but. Le gibier n'est pas loin. Mais peut-être la compagnie a-t-elle déjà quitté le fourré ; elle va prendre le vol hors de portée. Peut-être aussi les perdreaux qui s'étaient fiés à quelque abri, se voyant brusquement découverts, vont s'élever aux pieds des chasseurs et se disperser avec un bourdonnement d'ailes. Vive émotion que celle du coup de fusil à la remise ! On se croit bien raffermi contre toute surprise. On veut commander au sang-froid. C'est en vain. Des plumes rouges ont brillé en pleine lumière. Le cœur bat, et le doigt inconscient et rapide serre la détente.

Il arrive quelquefois que l'on voit courir les perdreaux à de courtes distances. Il est permis d'essayer un premier coup de fusil. Mais l'expérience apprendra bien vite qu'il est plus difficile de tuer un perdreau à la course qu'au vol.

En traquant les perdrix de remise en remise, on a des chances diverses. Si votre pied est bon, votre coup d'œil sûr, si vous connaissez le terrain, votre succès est presque assuré. Toutefois, c'est à une condition : vous n'abandonnerez la partie que lorsque toute indication vous fera défaut sur les dernières retraites des perdrix dispersées. La troisième remise est bonne. A la quatrième, vous êtes presque certain de tirer de près.

Il est petit le nombre de ceux qui ont le courage nécessaire pour bien chasser le perdreau sous le lourd soleil d'août et de septembre. On trouve aussi fort peu de chiens capables de suivre et d'arrêter convenablement un gibier qui se défend plus encore par la course que par le vol.

A partir de novembre, la chasse aux perdrix devient fort difficile. Le survivants d'une compagnie ont toutes leurs forces ; de plus ils ont acquis de la ruse. Les vieilles perdrix se dérobent souvent dès la première remise. Il faut porter très loin ses regards pour voir quelle direction elles prennent dans leur second vol.

La perdrix rouge abondait autrefois, c'est-à-dire il y a trente ans à peine, dans tout le Lot-et-Garonne. Ces temps ont bien changé. Partout on constate la disparition rapide de ce beau gibier. Comme il ne se renouvelle point par les passages, on peut prévoir sa disparition avant une époque bien éloignée.

Si la chasse loyale au fusil était seule pratiquée, il n'en serait pas ainsi. Déjà décimées par certaines modifications de la culture,[1] les perdrix sont achevées par les engins des braconniers.

Ceux-ci chassent au printemps. En imitant le cri de la femelle, ils attirent les mâles dans les panneaux qu'ils ont tendus.

Cette chasse, qui se fait à coup sûr, et qui, parait-il, passionne beaucoup ceux qui la pratiquent, produit les plus grand ravages. Il ne faut qu'un bien petit nombre de chasseurs à l'appeau pour tout détruire en quelques années sur le territoire d'une commune.

On prétend qu'indépendamment des braconniers, quelques chasseurs sérieux ne craignent pas de commettre de tels actes de vandalisme cynégétique. Ceux-ci donnent pour excuse que la prise d'une partie des mâles n'empêche pas une couvée.

Rien de plus faux. Lorsqu'on a détruit les mâles dans un certain rayon, bien des nids contiennent un trop petit nombre d'œufs ou des œufs qui n'ont pas été fécondés. Enfin, la femelle isolée, s'inquiète,

---

[1] A cela, pas de remède. Au printemps la perdrix fréquente les fourrages artificiels dont la verdure est précoce. Elle y dépose souvent sa couvée que la faulx doit fatalement détruire. Il est inutile de faire éclore ces œufs en les donnant à couver à des poules. L'élevage de la perdrix rouge est presque impossible. Cependant si l'on surprenait un vol de jeunes dans les champs, on pourrait lui adjoindre les perdreaux qu'on aurait fait éclore. L'adoption réussit d'ordinaire, et l'on a double compagnie à l'ouverture.

Si le coup de faulx ne découvre pas trop le nid on peut essayer de laisser tout autour des touffes de verdure. Il arrive quelquefois que la perdrix n'abandonne pas sa couvée.

erre dans les champs et couve mal. Si, malgré tout, l'éclosion a lieu, lorsque ses petits ont grossi, elle ne suffit pas à les abriter tous contre les froids de la nuit et les rosées du matin. Elle est impuissante à les défendre seule contre leurs ennemis les belettes et les pies.[1] A l'opposé de la caille, dont le mâle est errant, les perdrix vivent naturellement par couples, et le mâle a son rôle dans l'élevage.

Je ne parlerai pas de la perdrix grise, qui est fort rare dans le département. On en trouve quelques compagnies dans les communes limitrophes du Lot et du Tarn-et-Garonne, ainsi que dans les landes. Il s'en rencontre quelquefois à Laroque-Timbault.

GIBIER DE PASSAGE.

Je classerai volontiers dans la catégorie du gibier de passage la caille, parce que les trois quarts de ces oiseaux qui se tuent dans le Lot-et-Garonne ne sont pas indigènes.

A l'ouverture, c'est-à-dire après le 15 août, les cailles écloses dans le pays sont déjà fortes et commencent leurs migrations. Elles atteignent les Pyrénées quand nous arrivent les cailles parties du centre de la France. A ces dernières, succèdent celles qui ont passé l'été dans les régions septentrionales. Cet ordre est assez logique, car les conditions climatériques influent sur la ponte des oiseaux, non moins que sur les phénomènes de la végétation. Dans le Nord de la France, les couvées sont en retard de trois semaines sur celles du Midi.

Rien d'irrégulier comme les chances des passages. On cite des années d'abondance et des années de disette ; on a des jours de rencontres heureuses et des séries de bredouilles. Selon le temps qu'il fait, les cailles préfèrent les coteaux à la plaine et réciproquement.

La durée de leurs haltes varie d'un jour à plusieurs semaines.

Le braque français doit être préféré aux autres chiens pour la

---

[1] On sait que les pies s'attachent en tous temps à suivre curieusement les perdrix. Voici un fait souvent constaté. Quand il y a des jeunes, le couple de pies combine son attaque. L'une s'avance de face et la perdrix se jette sur elle pour défendre sa couvée. Pendant ce temps, l'autre, qui est restée en arrière, saisit sa proie. Ce manège ne peut avoir le même succès lorsque le couple de pies est en présence d'un couple de perdrix.

chasse à la caille. Il est plus docile et moins vagabond que le pointer ; il craint moins les fortes chaleurs que l'épagneul. Le braque est le meilleur chien d'arrêt qu'on puisse employer dans les environs d'Agen.

Un très grand nombre de chasseurs ne prennent de permis que pour en user durant un mois et demi, le temps des cailles. Du 15 août à la fin de septembre on tire plus de coups de fusil que pendant les quatre derniers mois de la chasse. Heureux qui n'a pas fait beaucoup de bruit pour rien !

La recherche et le tir de la caille n'exigent ni beaucoup de science ni beaucoup d'adresse. A cet exercice, on voit des débutants faire merveille. Toutefois, je reprocherai à plusieurs d'aller trop vite. La question n'est pas de faire beaucoup de kilomètres, en ligne droite, à pas précipités. Il faut traquer avec un soin particulier les meilleurs endroits, décrire des lacets très raprochés, accoutumer son chien à quêter partout. Les cailles sont souvent par petits groupes peu éloignées les unes des autres. Dans le champ où l'on en trouve une, il ne faut pas négliger un seul sillon.

N'adoptez point la méthode de ceux qui emploient de petites charges et tirent à bout portant. Mieux vaut se servir d'une charge ordinaire et laisser filer la caille à vingt-cinq ou trente pas. A cette distance, le coup a toute son ampleur et garde une force suffisante. Le gibier tombe sans être broyé. Vous avez pu le suivre avec le canon, en rectifiant le défaut de justesse des premiers mouvements. Vous avez acquis en même temps le sang-froid, la maitresse qualité d'un tireur.

Le râle, assez abondant dans quelques parties des landes, se rencontre plus rarement dans les environs d'Agen. Généralement il se tient à peu de distance des cours d'eau. Les touffes d'herbe épaisse, les champs de maïs et de luzerne, les vignes de la plaine qui n'ont pas été sarclées et qui sont plantées dans un sol humide lui conviennent très bien. On sait que ce gibier est aussi difficile à faire lever qu'il est facile à tirer. Les chiens les plus vifs, ceux qui forcent, chassent quelquefois très bien le râle. Mais si vous aimez à poursuivre les perdreaux et les cailles, vous trouverez qu'il n'y a pas compensation.

Les passages de râles s'effectuent d'une manière assez irrégulière Ils durent tantôt un mois, tantôt quelques jours à peine.

Dans le Lot-et-Garonne deux zones sont excellentes pour la chasse à la bécasse, la limite nord-est et les landes.

Sur la ligne qu'on peut tracer de Lacapelle-Biron à Duravel (Lot), se trouvent des lisières de taillis qui touchent aux friches et aux bois sans fin du Périgord et du Quercy. Les bécasses s'arrêtent sur cette frontière avant de franchir les 60 kilomètres de coteaux cultivés qui ne leur offrent que trop peu d'asiles. Les grands bois recommencent ensuite dans la région sud du Lot-et-Garonne. Dans les landes, ces oiseaux séjournent longtemps.[1]

Les environs d'Agen, placés entre ces deux points extrêmes, sont trop déboisés pour que la chasse aux bécasses offre beaucoup de chances. Cependant en hiver la possibilité de rencontrer un lièvre ou une bécasse est un prétexte que l'on se donne pour partir le fusil sur l'épaule. Ne riez point de ceux qui, durant cette saison ingrate, rentrent la carnassière vide. Cet accident peut arriver deux fois sur trois aux plus adroits, aux plus rusés, aux plus infatigables disciples de saint Hubert.

Cette année, pour la première fois, la chasse aux bécasses a été autorisée pour une époque qui correspond au passage du retour. Malheureusement la migration n'avait pas été régulière comme de coutume. Cet intéressant gibier ne s'est rencontré qu'en bien petit nombre au commencement comme à la fin de l'hiver.

Le gibier d'eau n'est pas commun dans le département. La Garonne lui offre peu d'abris. Il se fait d'ailleurs trop de mouvement sur les rives de ce fleuve. Les bords du Lot ne valent guère mieux. Mal-

---

[1] C'est avec le pointer que l'on devrait chasser la bécasse dans les landes. Ce chien, robuste, haut sur pattes, quête au vent, et son odorat est généralement très fin. Ce sont de précieuses qualités pour les pays de bruyères et d'ajoncs. Le pointer chasse également assez bien le marais. Cependant il est sujet aux rhumatismes. Le griffon, qui va impunément à l'eau et brave les piqûres des ajoncs, devrait être essayé dans les landes. Malheureusement, il est difficile de se procurer des chiens de cette espèce.

La plupart des chasseurs sont plus ou moins spécialistes. D'où vient donc qu'ils choisissent souvent si mal les chiens qui conviennent soit au pays soit au genre de chasse qu'ils préfèrent ? Les croisements sont souvent livrés au hasard, et l'on élève des hybrides. Les chiens d'arrêt de race pure sont fort rares dans le pays.

gré tout, on a foi dans une chasse impraticable et l'on dresse son chien à rapporter une pièce à l'eau.

Quand les froids rigoureux forcent les oiseaux aquatiques à quitter le Nord pour rechercher des eaux libres de glace, lorsque des bandes de canards dessinent à notre horizon de grandes lignes anguleuses et que tombent d'un ciel gris les clameurs rauques des oies sauvages, vite des escouades de chasseurs se mettent en campagne. Leur conscience sera tranquille dès qu'ils auront tiré quelques coups de fusil hors de portée. La meilleure aubaine — et c'est encore une chance bien rare — consiste à surprendre quelque sarcelle [1] sur le bord des ruisseaux.

Plus favorisée, la lande, ce pays giboyeux par excellence, a conservé des marécages qui attirent et fixent quelque temps le gibier d'eau. On y trouve une certaine variété de canards et d'échassiers.[2] Autrefois quelques espèces passaient l'été dans le pays, mais depuis le dessèchement partiel des marais, leurs derniers refuges sont devenus accessibles. Elles émigrent. La bécassine même, qui pullulait dans les pâturages submersibles de Durance et d'Allons, devient rare. Le temps n'est plus où, dans ce pays, on pouvait brûler cent cartouches en un jour sur ce petit gibier. Quel excellent exercice qu'une pareille fusillade ! On sait que la bécassine échappe au pointage et que le plomb doit la surprendre au milieu des lacets capricieux que trace son vol.

---

[1] Il y a bien des façons d'apprécier le gibier. Dans chaque pays il a sa valeur selon sa rareté relative. Ici on aime mieux tuer une sarcelle qu'une perdrix, une perdrix grise qu'une perdrix rouge. Dans d'autres contrées c'est l'inverse. Un chasseur de la Beauce donnerait six perdrix grises pour une rouge. Dans les grandes chasses gardées du Nord on est plus fier de tuer un bel oiseau libre, comme la bécasse, qu'un faisan élevé à grands frais, un chevreuil parqué, surveillé, à moitié domestique. On compte aussi pour beaucoup la difficulté vaincue. Une gibecière garnie de bécassines, abattues une pièce pour chaque coup, vaut un triomphe.

[2] Dans le nombre, il en est de fort rares. Personne n'a songé à dresser une liste de ces oiseaux de passage dont on trouve des spécimens empaillés dans diverses collections. La faune du Lot-et-Garonne est à faire. On aurait à citer des coups de fusil exceptionnels. C'est ainsi qu'on a tué dans les landes du département des coqs de bruyère, des gélinottes, des gangas, des outardes. On pourrait citer peut-être 12 ou 15 espèces de canards et plus de 30 espèces d'échassiers qui se sont rencontrées dans les marais du canton de Houeillès.

Les bandes de vanneaux qui s'abattent dans nos vallées sont peu abordables. Les champs de blé, les prairies laissent ces oiseaux complètement à découvert. Toujours aux aguets, leurs cris aigus donnent le signal du départ avant que le chasseur puisse les atteindre. Celui-ci, lassé bientôt d'une poursuite vaine, regarde, non sans regret, s'éloigner ces voyageurs aux ailes lentes que parent magnifiquement les couleurs opposées de la neige et de l'ébène.

Les oiseaux qui payent le plus fort tribut pour leur passage sont la palombe et l'alouette. Mais ils ne succombent pas dans cette lutte presque loyale entre l'aile qui va vite et le plomb qui va plus vite encore. La palombe s'abat dans les filets,[1] et c'est au crin que se prend l'alouette. Toute chasse qui dégénère en massacre et qui se traduit par une spéculation mercantile perd son intérêt. C'est généralement par des domestiques que l'on fait chasser les palombes et les alouettes. De ces chasses par procuration on peut tirer des revenus considérables. Cette année notamment on a pris des palombes par milliers, on a colporté des alouettes par quintaux. Voilà bien des chansons étranglées ! Sans doute un chasseur est mal venu à parler de pitié, mais du moins on ne lui contestera pas le droit de se placer au point de vue de l'intérêt général. Il semble que tous les engins reconnus trop meurtriers[2] devraient être l'objet d'une égale interdiction.

La chasse de l'alouette au lacet n'est permise que dans un petit nombre de départements.[3]

---

[1] Cette chasse qui ne peut se faire que dans les landes, est fort curieuse. Elle exige toute une combinaison d'appeaux. Elle a été trop souvent décrite dans les traités et les journaux de chasse, elle est trop connue dans le pays pour que je m'y arrête.

[2] Il y a beaucoup à dire au sujet de certaines chasses spéciales qui amènent pour toute la France une notable réduction de gibier. On a remarqué que lorsque les cailles, à leur retour d'Afrique, donnent en grand nombre dans les filets qu'on leur tend sur les côtes de la Méditerranée, on a partout une saison mauvaise. Au contraire, si le vent favorise le passage de ces oiseaux, de telle sorte qu'ils puissent franchir la zone semée de piéges, les couvées abondent dans nos champs.

[3] Notamment ceux qui touchent au Lot-et-Garonne. Cette année on a autorisé pour la première fois dans le département de la Nièvre la destruction de l'alouette par

On décime, au moment même où elle regagne les hauts plateaux du centre pour y faire sa couvée, cette espèce qui compte parmi les plus utiles à l'agriculture.

La chasse au miroir qui fait brûler gaîment la poudre devrait être la limite extrême des moyens de destruction mis en jeu contre ces malheureuses alouettes.

La chasse aux palombes se justifie mieux que celle de l'alouette. La palombe passe pour un oiseau nuisible et d'ailleurs sa capture ne dépeuple guère nos forêts. Les pigeons sauvages — nous en comptons trois espèces — sont de grands voyageurs. Ils nous viennent en partie du centre de l'Europe. Autant de pris sur l'ennemi.

Je souhaiterais fort que l'on classât parmi les oiseaux de passage qu'il est permis de chasser au fusil jusqu'au 15 mars, les diverses espèces de grives (ou tout au moins la mauviette) qui regagnent aussi le centre de l'Europe. Ces oiseaux abondent dans nos vallées à leur retour au printemps. C'est à vrai dire le seul gibier de passage qu'il vaille la peine de chasser aux environs d'Agen.

RÉPRESSION DU BRACONNAGE.

L'avenir de la chasse est bien compromis. Un fait domine tout : le gibier diminue dans de telles proportions qu'il ne restera bientôt plus que les chances fort aléatoires des passages.[1] Avant peu, si l'on n'y prend

---

tous les moyens possibles. Cette décision a été vivement critiquée dans les revues et les journaux s'occupant d'agriculture et de chasse.

Aux environs immédiats de Pithiviers, on autorise exceptionnellement, en raison d'une industrie locale, une chasse au filet qui se fait la nuit.

[1] Je voudrais fixer l'état actuel par des chiffres. Je prends pour exemple un Agenais pratiquant avec succès toutes les chasses et courant la banlieue deux fois par semaine. Il pourra s'estimer heureux s'il tue dans une saison 8 lièvres, 12 perdrix, 12 lapins, 40 cailles, 2 bécasses. C'est là plus qu'une moyenne pour le pays et c'est pourtant bien peu. Il y a trente ans, on aurait pu doubler ce chiffre ; dans vingt ans il faudra le réduire de moitié. Je ne parle point des chasseurs qui exploitent les cantons de Tournon, de Villeréal, de Casteljaloux. Ceux-ci ont de bonnes aubaines que nous ne connaissons plus. Mais les chasseurs de Villeneuve et de Marmande ne font guère mieux que ceux d'Agen. Autour des grands centres la chasse sera bientôt impossible.

garde, le lièvre et même le lapin seront très rares dans le Lot-et-Garonne ; la perdrix aura disparu. On trouvera des cailles pendant un mois et demi, on fera de véritables voyages pour tirer quelques bécasses, on comptera les grives qu'on aura tuées dans une saison, et les brochettes d'oiseaux seront le butin le plus ordinaire de ceux qui aiment à faire parler la poudre. Alors on agitera gravement dans les cercles de chasseurs aux casquettes la question de savoir si les alouettes sauvent de la bredouille. Nos ancêtres ont commencé par l'éléphant-mammouth, nos arrières-neveux finiront par le moineau.

Cette perspective est peu rassurante ; on se demande quels sont les moyens d'enrayer le mal aux trois quarts accompli. Il n'en existe qu'un seul, et c'est banal de le répéter, la répression *énergique* du braconnage.

Quel que soit le nombre toujours croissant des chasseurs, quelle que soit l'excellence des armes modernes,[1] le gibier résiste et peut se renouveler d'une saison à l'autre. Mais il faut pour cela que la loi soit exécutée dans toute sa rigueur, que la clôture soit effective. Le gibier doit être protégé efficacement une moitié de l'année pendant laquelle s'opère sa reproduction.[2]

---

[1] Dans la seule ville d'Agen, on prend de 222 à 312 permis par saison de chasse chiffres officiels pris d'après les cinq dernières années). Je crois que dans le rayon de deux lieues exploité par ces 300 chasseurs, on compterait tout autant de gens qui chassent sans permis. Il n'y a guère de maison de campagne où l'on ne trouve un ou deux fusils. Beaucoup de petits propriétaires, de domestiques chassent sans prendre de permis, *par économie.*

Inutile de faire la comparaison des armes actuelles avec celles dont on se servait il y a quarante ans. On n'a plus guère que des fusils à deux coups qui portent bien et qui ne ratent pas.

[2] Il faut remarquer que l'observation rigoureuse des règlements sur la chasse tourne même au profit de ceux qui font commerce du gibier. Je citerai le fait suivant :

Je connais un petit propriétaire, passionné pour la chasse, excellent tireur, qui vend son gibier. Lui-même m'a raconté qu'un jour de printemps il entendit chanter une perdrix tout à côté de sa maison. Grande tentation! Prendre son fusil, faire quelques pas, puis, coup double, ce fut l'affaire d'un instant. « Je fus tout attristé, me dit-il ; je « n'osais plus aller ramasser mon gibier. Je venais de comprendre que c'était six ou « huit perdrix de moins à l'ouverture. Mais, trop tard... »

Qui doit faire observer la loi ? Non point seulement les gendarmes, mais un peu tout le monde. Qu'un propriétaire laisse chasser chez lui du 15 août au 15 février, rien de mieux ; c'est libéral. Mais personne ne saurait lui en vouloir s'il empêche de tirer un seul coup de fusil sur ses terres en temps prohibé. Ses domestiques, qu'il charge spécialement de surveiller ses clapiers, peuvent tout aussi bien arrêter quiconque s'aviserait de prendre à l'appeau les cailles et les perdrix, de chasser à l'affut les lapins et les lièvres.

Les maires ne devraient pas hésiter à signaler aux gendarmes les braconniers de profession. C'est leur devoir. On méprise trop facilement les règlements sur la chasse. Ce sont de petites lois, dit-on. L'objet d'une loi est plus ou moins important, mais il n'y a pas de petite loi. Le braconnage et la maraude se touchent de bien près.

Les gendarmes, de leur côté, prennent-ils toutes les mesures propres à réprimer le braconnage ? Je ne le crois pas. Certaines brigades font peu de courses spéciales pour surprendre ces chasseurs que tous les dimanches d'été on rencontre tirant des coups de fusil en plein jour sans chercher le moins du monde à se dissimuler. Souvent des enquêtes fourniraient aux gendarmes des preuves suffisantes pour verbaliser.[1]

Des visites domiciliaires permettraient de saisir des pièces de conviction, des engins prohibés, du gibier mort ou vivant. Les inspections dans les hôtels, aux heures des repas, feraient cesser le colportage et la vente du gibier. Il suffirait de quelques exemples pour produire le meilleur effet.

Les gardes champêtres pourraient rendre d'utiles services s'ils étaient chargés de surveiller spécialement la chasse. Nul ne connait

---

[1] Il s'est fondé aux environs de Paris des sociétés pour la répression du braconnage. Elles agissent avec une grande vigueur. Dès qu'on peut soupçonner un acte de braconnage, la gendarmerie est informée. Avoir à son domicile des collets, une pantière ou *drap de mort*, ces filets que l'on tend la nuit dans les plaines pour prendre des vols entiers de perdrix, c'en est assez pour être condamné Il ne se tire guère un coup de fusil en temps prohibé que l'on ne fasse une enquête. Aussi, même dans les régions où la chasse n'est pas gardée par les propriétaires, le gibier abonde.

Citerai-je un pays où j'ai chassé, les environs d'Etampes ? Le jour de l'ouverture, rien de plus facile que d'y tuer 10 ou 20 perdreaux.

mieux les braconniers d'une commune. Mais il leur faut les ordres du maire. Pas de faiblesse !

La vente des appeaux devrait être absolument interdite. Bien loin de là, ces engins figurent aux étalages des armuriers et se vendent publiquement aux jours de foire.

Les magistrats peuvent également sévir. Ils devraient condamner *au maximum* des peines édictées par la loi tous les chasseurs à l'appeau et au collet, tous les fureteurs pris en flagrant délit, tous les récidivistes.

L'entente pour la répression du braconnage entre tous ceux qu'intéresse la conservation du gibier, c'est l'avenir de la chasse. Est-elle réalisable? Je n'ose l'espérer, et voici ce que je crains pour l'avenir. Quand nos champs seront dévastés, on aura recours au dernier remède, l'association des propriétaires ; on aura des gardes-chasse assermentés dont la consigne sera sévère. Alors on s'efforcera de repeupler le pays.[1] Mais, alors aussi, comme autrefois, la chasse redeviendrait un privilége attaché à la fortune.

Combien sont nombreux ceux qui ont tout à perdre à ce régime ! Quelle dure extrémité ! Les habitants laborieux des villes, ceux qui

[1] En dépit des ravages causés par les braconniers, n'y a-t-il pas dès aujourd'hui quelque chose à tenter pour multiplier le gibier ? Qu'ils aient un seul chien ou des piqueurs, une meute et des chevaux, les chasseurs ne calculent guère. Leurs dépenses pour se procurer un plaisir favori peuvent varier de 100 à 6,000 francs par an. S'ils consacraient un quart seulement de la somme moyenne de ces frais divers au repeuplement de leurs propriétés, ils en retireraient les plus grands avantages. A la clôture de la chasse, tous peuvent mettre dans leurs clapiers quelques femelles de lapins domestiques. Il suffit que la moitié de ces reproducteurs survive pour qu'on retrouve au mois d'août un certain nombre d'hybrides qui participent de toutes les qualités du lapin sauvage. Ceci n'est pas une dépense.

Les grands propriétaires des landes pourraient se procurer quelques couples de perdrix grises, de perdrix rouges d'Algérie, de colins de Californie et tenter l'acclimatation de ces belles espèces. Une dépense de trois ou quatre cents francs par an leur procurerait une chasse intéressante au chien d'arrêt. Je ne parle pas de l'élevage des faisans qui est trop coûteux. Mais je fais des vœux pour que des essais sérieux soient tentés dans la mesure que je détermine. Je sais bien que beaucoup se disent : « à quoi bon ? Ce ne serait pas pour moi. » Ils se trompent de moitié, car ils seraient les premiers à retirer une partie de leurs avances. Les chasseurs ont à se garder de deux vilains défauts, l'égoïsme et la jalousie.

disposent d'un jour par semaine, le dimanche, seraient donc privés d'un plaisir qui semble fait pour tous. La campagne leur serait fermée comme par une barrière. Après six jours de travail, quel excellent prétexte pour se détendre les muscles, pour respirer le grand air, la chasse ! La fatigue même d'une longue marche fait une réaction favorable dans une vie sédentaire. On oublie quelques heures les tâches machinales remplies ou à remplir, les soucis de tous les jours, ceux qui vous poursuivaient la veille ceux qu'on va reprendre demain.[1]

Et puis errer à l'aventure c'est faire mille découvertes : un beau lever de soleil, un abri plein d'ombre et de fraicheur, tous les aspects changeants d'un même coin de terre, toutes les surprises des paysages nouveaux. Je vous défie d'aller sans motif, raisonnablement et de propos délibéré jusqu'où peut vous conduire un lièvre harcelé par vos chiens ou simplement cette ardente fantaisie qui devient votre maîtresse dès que vous tenez votre arme. Le temps est favorable, en avant ! Vous n'auriez pas fait dix kilomètres sur une grande route ; vous aimez la chasse, vous en ferez trente, cinquante à travers champs Quel solide appétit, quelle bonne disposition au sommeil calme, quelle provision de force et de patience vous rapporterez au logis. Ce sont autant de bénéfices de la chasse. Je veux que l'ampleur de votre carnassière compte pour quelque chose, mais tout ceci vous l'avez toujours et par surcroit.

A quelques-uns les compensations suffisent. Témoin un de mes

[1] Voici ce que Pascal a dit de l'amour de la chasse : ... « Les philosophes,.. qui « croient que le monde est bien peu raisonnable de passer tout le jour à courir après « un lièvre qu'ils ne voudraient pas avoir acheté, ne connaissent guère notre na- « ture. Ce lièvre ne nous garantirait pas de la vue de la mort et des misères qui nous « en détournent, mais la chasse nous en garantit. »

Le côté philosophique et moral de la chasse est curieux à étudier. Un vieil auteur, dont le traité est classique, le bon du Fouilloux, attribue toutes les vertus aux chasseurs. Ils ne sont pas hantés par les mauvaises pensées qu'engendre l'oisiveté « bon veneur aura en ce monde joie, liesse et déduits, et après aura paradis encore. » C'est bien dit pour un profane. Un théologien aimable, Saint François de Salles, approuve la distraction de la chasse à trois conditions : qu'on ne sacrifie pas à la chasse les offices religieux, qu'on ne s'expose pas à blesser son prochain par imprudence, qu'on ne cause pas de dégâts aux récoltes.

amis : « J'ai toujours eu l'envie, dit-il, d'écrire un livre sur la chasse « que je préfère — forcément peut-être — la chasse platonique. Je « l'aurais intitulé : *Songes creux d'un chasseur bredouille.* J'ai passé « de bons moments à manquer beaucoup de gibier. Les menues dis- « tractions compensent les grosses maladresses. » Vous avez entendu un homme d'esprit doublé d'un poëte, non pas un chasseur. Mon ami n'a pas écrit son livre, et c'est dommage.

Un vrai chasseur peut admirer tout autant qu'un autre un semis de rosée dans une friche égayée de genièvres, les ajoncs qui l'hiver fleurissent sous bois, les nappes de bruyères roses, les vues larges des sommets, l'immensité des landes, les tons variés des coteaux en automne, la confuse mêlée des brouillards qu'un rayon de soleil tord et déchire. J'estime aussi que les réalités peuvent s'associer aux contemplations. Il est bon de savoir *pelotter* un lièvre ; car, vous ne l'ignorez point, l'amour-propre, ce piquant aiguillon qui se fait sentir dans les petites choses comme dans les grandes, l'amour-propre est l'inséparable compagnon de toutes vos parties de chasse.

N'est-il point temps que je m'arrête. Je suis tout surpris que mes notes bavardes se soient traduites en si longues pages. Pages légères mais impersonnelles et non dépourvues de rude franchise. Je n'ai fait aucun récit de mes chasses modestes du dimanche. Donc, je n'ai pas eu l'occasion de mentir.

A tous ceux qu'unit à moi un amour commun pour la chasse, à tous ceux qui me feront l'honneur de lire jusqu'à cette dernière ligne, je souhaite *force déduits* et brillants exploits pour la saison prochaine.

Mais de grâce, Messieurs les chasseurs, l'ennemi est dans la place ! Veillez à la répression du braconnage.

G. THOLIN.

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC,

Par Dom Cl. Devic & Dom J. Vaissette.[1]

Nous venons un peu tard pour recommander au public, avec une nouvelle insistance,[2] la réédition de l'*Histoire générale de Languedoc* entreprise par M. Edouard Privat. Cette publication, qui ne fait pas moins d'honneur à l'imprimerie toulousaine qu'à l'érudition française, se poursuit sans hâte ni lenteur, d'un cours plein et régulier. En deux ans, trois volumes ont paru, le IIe, le IVe et le Ve, et, quand on lira cet article, le XIIIe et le XIVe seront aux mains des souscripteurs.[3] Rendre compte de ces cinq volumes avec l'autorité qu'ils méritent, c'est une tâche presque périlleuse. L'histoire, telle qu'elle se fait voir dans ce produit du génie bénédictin fécondé par la science moderne, touche à presque tous les points du champ intellectuel, et sa portée, déjà immense, tend à s'accroitre tous les jours. Si des hommes spéciaux ont eu chacun son lot dans cette œuvre collective, un esprit encyclopédique a seul le droit d'en apprécier l'ensemble. Notre rôle ne peut être celui-là. Nous ferons connaitre le contenu des volumes en nous arrêtant sur les Mémoires qui éclairent des questions obscures ou restaurent des portions vieillies.

---

[1] Quatorze volumes in-4° cartonnés, accompagnés de planches et de cartes géographiques. Des facilités convenables sont données pour le paiement des volumes déjà parus.

[2] Voir notre premier article dans la *Revue*, livraison de mars 1875.

[3] L'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) a, dans sa séance du 25 mai, décerné un des prix Gobert à M. Ernest Roschach, pour ces deux volumes communiqués en manuscrit.

Le tome II comprend les Notes critiques du tome Ier de l'édition *princeps* (des origines à l'an 809) et les notes rectificatives et additionnelles des nouveaux éditeurs. Ces dernières, on s'en souvient, ne constituent pas une des moins intéressantes parties de ce magnifique ouvrage. Elles éclairent sur certains points l'ample et large récit historique qui en est le fonds, le complètent, le rectifient sur d'autres, mais toujours respectueusement. C'est le propre de la vraie science de ne pas traiter légèrement les œuvres des temps qui ont précédé. On ne s'étonnera pas, au reste, de la valeur de ces additions quand on saura qu'elles sont dues à des hommes qui ont fait ou font leurs preuves, feu Mabille, MM. Dulaurier, Charles Robert et Ed. Barry, MM. Molinier et Zotemberg. Un des mérites de M. Privat, c'est l'intelligence avec laquelle il a choisi, entre tant d'érudits, ses collaborateurs. Il n'est échu à aucun d'eux une tâche qui ne fut strictement dans la spécialité de ses études.

C'est ainsi que M. Ch. Robert a été chargé des questions numismatiques. Il a signé dans ce volume un Mémoire, je n'ose dire une Note, sur la numismatique *de la province de Languedoc.* (p. 457-520). Des vues neuves, une admirable clarté se font remarquer dans ce travail qui intéresse à la fois l'ethnographie, l'histoire et l'art de la région. L'auteur y explique très bien le fait, étrange de prime abord, de l'imitation des types grecs par les monétaires celtes ou gaulois. Au temps où sa force expansive se manifestait par des invasions victorieuses, la race celtique, qu'on se figure généralement enclavée dans la Gaule de César, jetait à travers l'Europe, du Nord-Est au Sud-Ouest, des essaims de tribus confédérées. De la Grèce septentrionale, où s'étaient arrêtées dans leur marche d'Orient en Occident les premières de ces tribus, au territoire qui, plus tard, devait recevoir le nom de Gaule, les colonies de cette race formaient comme un arc immense dont les deux extrémités faisaient face au monde grec,— à la Macédoine, dans la région du Danube, à la Grande-Grèce, sur les rivages de la Méditerranée. Quand des relations s'établirent entre ces peuples d'inégale culture, le besoin de signes d'échange s'imposa. Plus jeunes socialement et moins avancés en toutes choses, les Celtes, naturellement, adoptèrent le système monétaire des Grecs, sauf, comme dit M. Robert, à modifier ultérieurement le type des espèces. C'est ainsi que le statère d'or et le drachme d'argent, avec leurs multiples et leurs sous-multiples, devaient devenir et devinrent en effet les monnaies propres des Gaulois.

Un fait remarquable, c'est que ceux-ci, malgré la jeunesse relative de leur civilisation, imitèrent habilement les monnaies qu'ils choisirent pour modèles. A cet égard, rien n'est significatif comme leurs statères d'or au type macédonien de Philippe II. Si la civilisation a pour mesure le plus ou moins de perfection des monnaies, les pièces dont nous parlons donnent une haute idée de l'aptitude et de la culture artistiques des Gaulois. Cela est frappant surtout au début. Plus tard, on voit s'accuser, dans les accessoires notamment, une sorte de naturalisme inconscient qui domine l'initiative du graveur et le soumet au joug d'un goût barbare. Des traits bizarres chargent le flan ; la tête, si fine, d'Apollon s'altère ; des mèches lourdes et rebelles troublent l'ordre harmonieux de la chevelure et le bige grec, de plus en plus déformé, finit par n'être plus connaissable. Des deux chevaux, un a disparu. Celui qui reste, quand lui-même est conservé, offre souvent, avec une tête humaine, des membres effroyablement noueux, parfois disjoints du corps qu'ils complètent. Dès ce moment, qui correspond à la conquête romaine, ce qu'on appelle l'art gaulois, par une mauvaise habitude de langage, ne traduit plus qu'un idéal assez bas et le traduit grossièrement. Il n'y aura de réveil, de résurrection plutôt, qu'à l'aube des temps modernes.

Les monnaies d'argent, rares dans le centre et le nord de la Gaule jusqu'au temps où le système romain eut raison du système grec, furent d'assez bonne heure les espèces courantes du Midi. Qui n'a vu de ces pièces à circonférence irrégulière, ornées à leur centre d'une croix cantonnée d'orbes, de croissants ou de rayons, dont on trouve des tas dans nos campagnes et qu'on attribue aux Volkes Tectosages ? Cette attribution, qui est juste au fond, a le tort d'être trop restrictive. Comment les Volkes Arécomiques de Nîmes, les Bituriges Vivisques du Berry et la plupart des peuplades aquitaines, qui ne possédèrent qu'assez tard des signes d'échange spéciaux, eussent-ils traité leurs affaires si les monnaies de leur voisin n'eussent pourvu à ce besoin ? Cette observation de M. Robert, qui frappe l'esprit par sa justesse, n'eût pu être faite antérieurement aux récents progrès de la numismatique.[1]

---

[1] On en peut dire autant de celle par laquelle M. Robert combat l'opinion de M. Boudard, acceptée par M. de Saulcy et rééditée par M. Heiss, sur certaines monnaies à légendes ibériques. Il est en effet peu vraisemblable que les villes de

Nous ne prétendons nullement avoir donné une idée suffisante du Mémoire de M. Robert. Il faudrait presque le transcrire, tant il est précis et concis. Indiquer un des points que l'auteur a traités, c'est tout ce que nous pouvons. Nous voudrions de même pouvoir résumer l'étude de M. Barry sur le *Temple de Delphes*, mais elle perdrait trop à passer par nos mains. Il y a dans les trente-neuf colonnes dont se compose ce curieux travail la matière d'un petit volume absolument nouveau pour la masse des lecteurs et de nature à plaire aux plus difficiles. Quant aux savants, ceux qui connaissent l'archéologie du célèbre sanctuaire et ce qu'on pourrait appeler la physiologie morale, la psychologie, si l'on veut, de l'Oracle, ils reconnaîtront dans cet ouvrage puisé aux meilleures sources avec un soin précieux et, pour ainsi dire, goutte à goutte, une parfaite sûreté d'informations et l'habileté de l'ordonnance. Ajoutons, pour ne rien omettre, qu'on n'a pas affaire ici à un hors-d'œuvre comme on pourrait être tenté de le croire. Si l'on s'en rapporte, en effet, au texte des Bénédictins (t. Ier, p. 21), on verra que, d'après leur sentiment, les bandes qui, vers l'an 475 de Rome, assiégèrent Delphes et pillèrent son trésor, étaient sorties du Languedoc et notamment de Toulouse. Loin donc de faire du *dilettantisme*, M. Barry, en traitant cette question, allait droit à son sujet. La preuve, au reste, en est dans le Mémoire sur les *Volkes-Tectosages* qui suit immédiatement celui là. Y a-t-il eu communauté d'origine entre les peuplades de la Gaule Narbonnaise ainsi dénommées et leurs homonymes de l'Asie-Mineure, tel est le problème posé. Examen fait des allégations aventureuses de Trogue-Pompée et de Timagène, qui font descendre celles-ci de celles-là et ramènent de Delphes à Toulouse les Gaulois de Brennus chargés d'or mal acquis, M. Barry établit, en finissant « que les peuples Volkes de la Narbonnaise sont restés complètement inconnus à l'histoire jusqu'à des époques relativement récentes, puisque ce n'est qu'au temps d'Annibal que leur nom apparait comme une réalité dans l'histoire et dans la géographie de la Gaule (p. 400-412). » Cette conclusion, qui ne conclut pas directement, est la seule qui

---

Béziers et de Narbonne, qui avaient, dès les temps relativement les plus anciens, leurs bronzes à légendes grecques, en avaient parallèlement à légendes ibériques. Nous disons *parallèlement*, car ces pièces, dans leur ensemble, sont contemporaines, ou à peu près, par le style.

soit possible dans l'état actuel de la science. M. Barry estime, au fond, et avec raison, selon nous, que cette affinité prétendue des Tectosages d'Europe et d'Asie n'a guère plus de réalité que la plupart des légendes historiques.

Dans l'impossibilité, déjà constatée, où nous sommes d'analyser tous les mémoires qui, sous le titre trop modeste de notes, appuient ou relèvent l'œuvre de Dom Vaissette, nous citerons, au moins, les principaux. Ce sont, de M. Barry, *le Vicus et le Pagus dans la Gaule romaine*, fragment d'un travail considérable qui prouve que les *civitates* étaient simplement des *vici* et des *pagi* réunis, hiérarchisés et centralisés à la façon des municipes Romains ; (p. 412-420) ; *les Origines de Toulouse*, complément d'une note étendue que renfermait le tome 1[er] et où l'archéologie, consultée à nouveau et sagacement interprétée, sert de fondement à l'histoire (528-549) ; de M. A. Molinié, un érudit sorti à point de l'Ecole des Chartes pour succéder au regrettable Mabille : *Emigrations des Celtes* (433-436), *Colonies romaines de la Narbonnaise* (436-456) ; *Remarques sur quelques actes publiés par Dom Vaissette* (558-566), trois dissertations intéressantes, dont une, qui est la dernière, montre que la diplomatique n'a pas seulement pour mission d'offrir à l'histoire des matériaux, mais de la garer des pierres d'achoppement ; — enfin de M. Zotemberg, orientaliste exercé, dont les lecteurs de la Revue critique ont constaté la rare compétence, des *Recherches sur les invasions visigothiques* (520-226) *et arabes* (549-558), qui complètent sur des points de détail celles des Bénédictins.

Le volume, déjà complet, aura pour annexe un travail sans précédents sur l'épigraphie de la région. Toutes les inscriptions déjà signalées, mais qui sont éparses et comme égarées dans les bulletins des sociétés de provinces, celles aussi que des fouilles récentes ont mises au jour et dont le texte n'a pas été publié, trouveront leur place dans ce recueil confié à la double expérience de MM. Barry et Germer-Durand, de Nîmes. En attendant que paraisse ce travail, dont l'importance sera capitale et qui aura des index spéciaux, disons que le tome II[e] se clot par une série de Preuves allant de l'an 715 à l'an 1164 et comprenant huit extraits de chroniques et deux cent dix chartes ou diplômes,— plus par trois tables des matières. Il est possible que quelques erreurs se soient glissée dans la transcription de tant textes et dans la notation de chiffres exprimant environ six mille références. C'est ainsi qu'à la page 568, colonne 1, le mot ADIETUAN

**
*

renvoie à la page 427 quand c'est 425 qu'il faudrait lire. Nous aurons dans les volumes suivants, dont il sera prochainement parlé, à consigner d'autres *désiderata*, en plus grand nombre et aussi plus sérieux. Evidemment il y aura lieu, la publication menée à sa fin, de lui donner pour complément un travail rectificatif. L'éditeur l'a si bien compris que, de lui-même et sans faire des façons, il se condamne à ce nouveau sacrifice. Rien ne sera négligé, on peut le croire, pour combler les lacunes signalées, reprendre les parties reconnues faibles, perfectionner, en un mot, l'œuvre entreprise. Nous avons en M. Privat la plus entière confiance. Il a fondé sur ce *labeur*, où s'absorbent sa fortune et son repos, l'espoir légitime d'un renom qui sera le suprême honneur de sa carrière ; ce qu'il a déjà fait en sus de ses promesses nous est garant de ce qu'il fera.

Ad. MAGEN.

UNE VISITE

A LA MANUFACTURE NATIONALE DES GOBELINS.

(NOVEMBRE 1876.)

MONSIEUR ET AMI,

Je vous attends demain matin, quai Bourbon ; nous déjeûnerons à onze heures, et à une heure nous serons dans les ateliers des Gobelins que vous désirez tant visiter et examiner de près ; vous trouverez, chez moi, excellent mâ on sur la table et cœur sur la main.

Votre bien dévoué,

DE L....

Pardieu ! pensai-je, en relisant cette lettre pour la troisième fois, voilà une bonne fortune et je vais être bien heureux demain ; évitons les accidents et qu'aucun trouble-fête ne vienne déranger cette partie de journée destinée au plaisir, à la science et au travail.

Il n'est pas de connaissance stérile et la connaissance de la tapisserie dont l'origine se perd dans la nuit des temps en est une parmi toutes qui, malgré son grand âge, est toujours restée jeune ; son histoire est encore à faire et les vaillants pionniers qui, comme Achille Jubinal, Lacordaire, de Caumont, Darcel, Chevreul, Comte de la Borde, Baron de Boyer de Sainte-Suzanne, Castel, Choqueel, Cloez, Cosme, Conti, Delfini, Deville, Deyrolle, Dubos, Dupont, Durieux Félibien, de Lafon-Mélicoq, Guillaumot, Hinz, Houdoy, Pinchart, Perathon, Pyl, de Ronchaud, de Saint-Genois, Santerre, Van Cauwenberghe, Van de Castecle, Van de Graft, Van Drival, ont cherché à soulever le voile que des siècles nombreux ont tramé sur cette noble et antiqueindustrie, ne sont pas arrivés encore à écrire le dernier mot sur sa nais-

sance, son perfectionnement à travers les âges et sont arrivés jusqu'à nous.

C'était un samedi, la Seine grossie par les pluies d'automne roulait en mugissant ses flots grisâtres que gonflait la violence d'un vent de nord-ouest soufflant en tempête. Un des nombreux bateaux à vapeur qui sillonnent le fleuve en tous sens, nous aida à nous rendre chez notre ami.

Le sifflet aigu d'un de ces pyroscaphes annonça son arrivée au ponton du Pont-Royal, sur lequel nous nous trouvions ; il aborda avec une précision surprenante, débarqua en quelques secondes un flot de voyageurs et en embarqua très rapidement un nombre double ; le dernier était à peine à bord que le capitaine embouchait son porte-voix et jetait le commandement de : *Roule !* au mécanicien conducteur de l'hélice.

Dix minutes et quinze centimes nous suffirent pour débarquer quai Bourbon, où nous étions attendu.

Notre ami de L.... habite dans un quartier où pas un bruit n'éclate, un vieil hôtel historique qui vit les grandeurs du XVII[e] siècle, les élégances du XVIII[e], auxquelles succédèrent les inquiétudes de la Révolution. Une porte richement sculptée ouvre le passage et amène dans une cour spacieuse qui affecte la forme circulaire, pavée en grès, elle est entourée par de vigourenx rosiers-banks qui tapissent des pavillons rustiques ; des lierres aux puissantes ramures et au vert feuillage s'étalent sur les habitations voisines en faisant disparaître, sous leurs couches épaisses, le ton dur et nu des grisailles murales; plus loin, un vaste jardin, tracé à l'anglaise et complanté d'arbres d'essences diverses, sert de fond à ce tableau.

Tout, ici, respire le goût et le sentiment artistiques ; on sent que le maître a voulu créer autour de lui une reproduction de la calme et tranquille nature de province, au milieu de cette bruyante et active agglomération de choses et d'individus qui forment par leur ensemble la capitale du monde civilisé.

L'exactitude est la politesse des rois... Onze heurs sonnaient à Notre-Dame, quand nous pénétrions dans l'hôtel. Un jeune épagneul vint vers nous et, couvrant nos mains de ses caresses, se plaisait à nous faire fête en nous conduisant vers son maître, dont la bienveillance nous combla.

Le couvert était mis dans une grande pièce fort élevée et éclairée

par les mille gerbes des feux que tamisaient sur tous les objets de riches verrières Renaissance encadrées dans quatre grandes fenêtres exposées aux rayons du soleil levant.

Cet appartement est entièrement tendu de vieilles tapisseries haute-lisse représentant des kermesses flamandes d'après des cartons de Téniers ; cet amusant spectacle, le va-et-vient original de ces groupes si fidèlement reproduits par le pinceau du maitre et par la navette de l'artiste-tapissier, réjouissent l'aspect sombre et sévère de la pièce.

Deux grands dressoirs Renaissance merveilleusement fouillés sont placés aux deux extrémités ; leurs étagères supportées par des groupes de cariatides vigoureusement sculptées en ronde-bosse, servent de reposoir à une foule de curiosités rares et merveilleuses; sur des tables torses, aux formes les plus gracieuses et de la même époque, se trouvent des porcelaines de Chine, des faïences de Delft, des superbes spécimens de Sèvres, de Minton, de Milan, de Nevers, de Rouen, de Moustiers ; la céramique est ici somptueusement représentée, et les échantillons de tous les pays semblent s'y être donné rendez-vous. — Dans une vitrine, nous avons eu la bonne fortune d'admirer un *Palissy* authentique, aux formes simples et sévères, mais d'une richesse de composition qui ne peut se retrouver que dans la rarissime collection de Cluny. — Des siéges Renaissance entièrement recouverts de cuir repoussé aux armes de la maison d'Autriche et dans un rare état de conservation nous invitent au repos ; sur l'invitation du maitre de la maison, nous prenons place autour d'une table chargée des plus délicates et délicieuses choses. — Le rat de ville et le rat des champs se trouvaient en présence, bien certains de ne pas être dérangés, car les ordres les plus précis avaient été donnés à ce sujet. Tout en déjeûnant princièrement, il nous fut permis de nous instruire.— La description la plus fidèle et la plus minutieuse de l'origine des Gobelins et des bâtiments existants encore, nous fut faite avec un plan à l'appui.

Une vue cavalière de la manufacture, avec le Couvent des Capucins, l'Observatoire, le Château de la Reine Blanche, qui fut construit et occupé par les Gobelins et leur famille, nous permirent de suivre sans fatigue, et avec un bien grand intérêt la savante description que faisait avec la plus grande bienveillance notre aimable amphitryon.— Nous regrettons bien sincèrement que l'impuissance de notre plume ne nous permette pas de traduire exactement cette savante conver-

sation où l'esprit était toujours en éveil et n'abandonnait jamais la technologie la plus profonde et la plus variée.

D'après le plan, il est difficile de rencontrer une enceinte plus irrégulière que celle de notre Manufacture Nationale et de ses dépendances; avec un peu de bonne volonté, nous appellerons cette surface un quadrilatère, attendu, en définitive, qu'elle a quatre côtés : au sud, la rue Croulebarbe la borde en ligne courbe ; au nord, les habitations particulières contiguës la limitent en ligne brisée ; à l'ouest, on la voit se perdre dans des terrains vagues ; et enfin à l'est le pavé de la rue Mouffetard enserre ses murs en affectant la ligne droite. La rivière de Bièvre comme l'appellent certains, des Gobelins comme la désignent d'autres, resserrée dans un étroit canal de pierre, serpente ses maigres eaux bourbeuses entre les jardins et les bâtiments de la Manufacture.

Les douloureux événements de l'année terrible ont détruit une partie des Gobelins. — Ce fut le 25 mai 1871, que des mains sacriléges incendièrent les bâtiments et les superbes tapisseries qui en faisaient l'Ornement et la Gloire. Nous allons donner, par ordre chronologique de fabrication, la désignation de ces tentures, perdues à jamais pour la Science et pour les Arts.

La Passion, tenture du XVe siècle,			....
Les Actes des Apôtres,	XVIe siècle,	d'après	Raphaël.
La Chasse,	XVIe siècle,		Lucas de Leyde.

XVIIe Siècle.

La Légende de saint Crépin,	....
La Bataille de Constantin,[1]	Raphaël.
L'Homme à cheval,	Desportes.
Le chameau et le cheval	Desportes.
Fructus Belli,	Jules Romain.
Héliodore chassé du temple,[2]	Raphaël.

---

[1] Une reproduction de cette tenture existe encore dans le château de Compiègne (Salon dit : de la Chapelle).

[2] *Idem* *idem.*

XVIIIe siècle.

La colère d'Achille,	par	A. Coypel.
Sacrifice d'Iphigénie,		A. Coypel.
Adieux d'Hector et d'Andromaque,		A. Coypel.
Didon recevant Enée,		A. Coypel.
Repas de Marc-Antoine,		Detroy.
Les taureaux de Mars domptés,		Detroy.
La Caravane,		J. Parrocel.
La fontaine d'amour,		F. Boucher.
La pêche,		F. Boucher.
Le déjeûner,		F. Boucher.
Le joueur de flûte,		F. Boucher.
Triomphe des Dieux,		A. Coypel.
L'Architecture,		A. Coypel.
Clytie regardant le soleil,		Belle père.
Sylène et Eglé,		F. Boucher,
Enlèvement de Proserpine par Pluton,		J. Vien.
L'Amour rallumant son flambeau,		F. Bouchet.
Jugement de Salomon,		A. Coypel.
Tobie recouvrant la vue,		A. Coypel.
Triomphe d'Amphitryte,		Hugues Taraval.
Sommeil de Renaud,		Belle père.
Adieux d'Hector et d'Andromaque,		J. Vien.
Leuxis choisissant un modèle, pour peindre Hélène,		Vincent.
Enlèvement d'Orithie par Borée,		Vincent.
Cheval dévoré par les loups,		Sneyder.
La dernière communion de saint Louis,		Gassie.
Combat de Mars et de Diomède,		Le Doyen.
Entrée d'Alexandre dans Babylone,		Ch. Lebrun.
Louis XVI (portrait en pied),		Callet.
Charles Lebrun (portrait en buste),		Ch. Lebrun.
Louis XVI en colonel des Suisses,		Lemonnier.

Tapisseries du XIX[e] siècle.

Chilonis et Cléombrote,	Lemonnier.
Le Printemps et l'Automne,	Lancret.
L'Assomption,	Titien.
L'Amour sacré et l'amour profane,	Titien.
L'Assemblée des Dieux,	Raphaël.
Psyché et l'Amour,	Raphaël.
Saint Paul et saint Barnabé à Lystra,	Raphaël.
L'Aurore,	Guide.
L'Air,	Ch. Lebrun.
Offrande à Esculape.	Guérin.
Phèdre et Hippolyte,	Guérin.
Méléagre entouré de sa famille,	Manageot.
Pierre le Grand sur le lac Ladoga,	Steuben.
Conjuration des Strilitz,	Steuben.
Phyrrhus prenant Andromaque sous sa protection,	Guérin.
Les cendres de Phocion,	Meynier.
Charles X (portrait en pied),	Gérard.
La duchesse de Berry et ses enfants,	Gérard.
Le duc d'Orléans en général de hussards,	Gérard.
L'Impératrice Joséphine (por. en buste),	Gérard,
Les quatre parties du Monde (4 portières sur fond vert),	Dubois.
Les Sciences et les Arts ; le Commerce et l'Agriculture (portière sur fond rouge),	Dubois.
La Victoire ; la Renommée (portières sur fond rouge),	Dubois.
Louis-Philippe (portrait en pied),	Winterhalter.
L'Eléphant.	F. Desportes.
Vénus sur les eaux,	Boucher.
Calisto surprise par Jupiter,	Boucher.
La fondation du musée de Versailles,	Alaux et Couder.

Le Louvre et les Tuileries,	Alaux et Couder.
Les cinq sens,	Baudry.

La Manufacture Nationale des Gobelins est située sur le territoire de Paris formant le XIIIe arrondissement, avenue de Gobelins, ancienne rue Mouffetard, n° 254.

La reconstruction de la Manufacture Nationale des Gobelins est arrêtée en principe, et un projet est en ce moment à l'étude.

L'insuffisance des bâtiments actuels, restreints par l'incendie de la Commune, leur état de vétusté et d'incommodité pour les services, pour le travail et le musée d'Exposition, rendaient inévitables un agrandissement et de larges réparations. La somme des travaux à exécuter n'est point encore fixée, et il faudra, sans doute, demander aux Chambres un crédit spécial. Puisque la dépense est reconnue nécessaire, il est à croire qu'on ne s'arrêtera pas à des considérations parcimonieuses, lorsqu'il s'agit d'un des plus brillants établissements manufacturiers qui relèvent directement de l'Etat ; entreprendre la chose pour ne la faire qu'incomplète, serait une faute qu'on ne commettra certainement pas. Il est probable que le vieil atelier de *Colbert* sera digne de son passé.

Avant de pénétrer dans la Manufacture, nous allons essayer de tracer un résumé historique de la famille célèbre des Gobelins.

Jehan Gobelin Ier, nous disons premier, car ces teinturiers célèbres traitaient leur dynastie ainsi que les souverains traitent les leurs, par Ier, II, III, IV, etc.; donc *Jehan Gobelin Ier* vint s'établir, vers le milieu du XVe siècle, sur les bords du ruisseau de la Bièvre, et il y acquit une si grande fortune que le peuple du faubourg Saint-Marcel le regardait avec une certaine défiance comme ayant dû faire un pacte avec le diable ; mais, s'il faut en croire certain proverbe disant que Dieu bénit les nombreuses familles, c'était bien là le cas de Jehan puisque *Perrette*, sa femme, lui donna huit filles et cinq garçons. L'un de ces derniers, *Gobelin II*, édifia la *Folie-Gobelin*, maison de plaisance et moulin à vent, situé du côté de la rue Saint-Jacques, et ainsi désignée à cause des sommes considérables dépensées pour cet établissement par cet industriel. Le travail bien entendu amène toujours la fortune dans la maison, et nous trouvons, en 1571, les *Gobelins* devenus grands seigneurs. A cette dernière date, nous voyons un *Balthasar Gobelin* être successivement trésorier-général de l'artillerie, conseiller-secrétaire du Roi, trésorier de

Etat. Et en 1667, *François Gobelin*, ancien contrôleur-général des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, devient *seigneur de Gillesvoisins*, près d'Etampes, et prend le titre de cette seigneurie.

C'est en l'année 1655 que les *Gobelins* cessèrent d'être teinturiers ; l'éclipse de leur réputation en cette qualité fut à tort attribuée à *Jean Gluck*, lequel importa simplement de Hollande un procédé de teinture en écarlate qui parut nouveau, mais qui n'était probablement que le procédé de Venise déjà connu.

Gluck, ainsi que *Gobelin Ier*, établit sa manufacture sur les bords de la Bièvre ; mais *Gluck* ne fut que le successeur des *Gobelins*.

Au règne de Henri IV, la France est redevable encore de la création de ce célèbre établissement de la *Savonnerie* où se fabriquaient ces tapis *façon de Perse*, dont la célébrité est encore universelle. Nous parlerons d'elle en terminant cet article.

La porte d'entrée des Gobelins est simple et majestueuse, et elle donne à ce monument un grand air qui sied à merveille à cette demeure de grand seigneur. C'est qu'en effet aux Gobelins il y a plus d'un grand seigneur ; il y en a deux vivant ensemble et dans la meilleure harmonie, l'un est l'Art, l'autre est l'Industrie. Au sommet de la chapelle, qui se présente immédiatement en face le visiteur, est placée une croix superbe qui domine toute la Manufacture. Placer dès l'abord l'Art et l'Industrie sous la protection divine, c'est non-seulement un louable sentiment de reconnaissance, mais c'est encore une idée profonde et sage.

A l'Industrie ne faut-il pas la Conscience ? et l'Art peut-il être sans l'Inspiration ?.....

Dans ce quartier excentrique de la capitale, la chapelle des Gobelins réunit, les dimanches et jours de fête, les nombreuses familles d'ouvriers qui viennent chercher dans la prière un soulagement à leur lot d'infortunes quotidiennes et de nouvelles forces pour résister aux mauvaises passions, qui dans les grands centres de population, ne cessent jamais de frapper à la porte des besogneux.

Entrons..... A droite le portier, à gauche le poste militaire des Gobelins. Après avoir présenté nos respectueuses salutations à *M. Darcel*, directeur de la Manufacture, un savant très apprécié dans le monde artistique de Paris et de l'Europe, considéré comme un père par les artistes des Gobelins qui trouvent sans cesse auprès de lui bienveillance et protection et auxquels, d'ailleurs, il prodigue,

sans compter, les conseils de son expérience profonde en toutes choses. Nous primes un couloir à gauche qui nous conduisit d'abord à l'école de dessin placée sous la direction de *M. Maillard ;* là, il nous fut permis d'observer plusieurs dessins remarquables dus aux crayons de très jeunes élèves qui, sous la savante et habile direction de leur célèbre professeur, arriveront plus tard à créer, comme leurs devanciers, des tentures que le monde entier nous envie et qui forment un des plus riches fleurons de la couronne artistique de la France.

Après l'école de dessin et en suivant l'angle rentrant qui forme l'un des quatre coins de la cour, nous avons visité : 1° la Rentraiture ; 2° le magasin de tapisseries fabriquées ; 3° les écoles de tapisseries et de tapis. A droite de la chapelle et dans un corps de bâtiment qui est contigu à l'atelier des tapis lequel, à son tour, est mitoyen avec la chapelle, se trouvent les ateliers de teinture. — Maintenant que nous avons essayé de faire connaitre la topographie des Gobelins, nous allons donner les noms des personnages principaux formant l'état-major de la Manufacture :

M. *Darcel*, administrateur ;

M. *Chevreul*, l'auteur de la *Théorie des couleurs*, est le directeur des teintures ;

M. *Ch. L. Muller* est l'inspecteur des travaux d'art ; cet artiste célèbre est l'auteur du tableau que l'on admire au Luxembourg, désigné sous le nom de *l'Appel des Condamnés* et celui de *la Rentrée des Volontaires.*

M. *Maillard*, professeur des écoles de dessin, de tapisserie et de tapis ;

M. *Munier*, chef d'atelier de tapisseries ;

M. *Plistat*, chef d'atelier de tapis.

Quarante-six artistes sont employés en ce moment aux tapisseries ; les tapis de pied en occupent un nombre presque égal. A ces deux nombres, on peut ajouter huit ouvriers pour le service des magasins, six autres pour le laboratoire de chimie et l'atelier de teinture ; voilà le personnel à peu près exact attaché à la Manufacture.

Les heures de travail sont ainsi arrêtées : en été, de 7 à 5 heures ; en hiver, de 8 heures du matin à 4 heures du soir.

Les dépenses de la Manufacture des Gobelins à la charge de l'Etat ne sont pas très bien définies et il est difficile de les connaitre exactement. Sous le règne dernier, le chiffre à la charge de la liste civile s'élevait à 300,000 fr. environ. Ce service est placé sous la surveillance d'un contrôleur spécial, M. *Jattiot*. Les artistes tapissiers peuvent gagner 2,000 fr. par année, jamais plus de 3,000 fr.; c'est là le prix payé pour le tissage d'un mètre carré de haute-lisse, et il n'est pas possible au meilleur ouvrier d'en produire davantage dans le courant d'une année de travail. Comme compensation d'une rémunération peu élevée, les artistes de la Manufacture ont la perspective du *farniente* de la retraite. Nous devons d'ailleurs ne pas trop nous apitoyer sur leur existence ; les causeries de l'atelier sont amusantes, l'administration est paternelle, et deux fois par semaine, le mercredi et le samedi, les yeux de nos artistes ont l'occasion multipliée d'admirer, en connaissance de cause, des tournures élégantes, des toilettes bien choisies, et parfois des échantillons merveilleux de types féminins venus des quatre points cardinaux du globe.

Dans ces jours de visite, l'artiste des Gobelins ne se départ jamais de ses consciencieuses habitudes de travail. Toutefois, il faut l'avouer, il subit parfois, malgré lui, cette invincible loi qui domine le sexe auquel nous avons l'honneur d'appartenir. Il détourne son regard au frôlement d'une robe ; mais, si la dame ne mérite pas sa haute approbation, ses yeux se reportent avec convenance sur son carton, sa trame et sur ses fils de chaine.

Et il sait, si au contraire sa beauté exige un coup-d'œil attentif, l'admirer et jeter une épithète laudative à son voisin pour qu'à son tour ce collègue puisse faire fête à ses regards.

Le contraire se passe à l'égard des hommes. Apollon lui-même, habillé de pied en cap par Blanc, Dusautoy ou Renard, viendrait-il visiter les ateliers, qu'on ne daignerait accorder à Apollon ni un regard, ni une parole.

M. de L... qui compte de nombreuses et amicales relations dans les ateliers de la manufacture, nous présenta à ces Messieurs ; ils furent pour nous d'une bienveillance à laquelle nous n'avions aucun droit de nous attendre, et les détails les plus complets, dans la visite des ateliers et de la teinture, nous furent donnés sans réserve.

A propos des vertus merveilleuses attribuées par le public aux eaux de la Bièvre, voici une histoire *vraie* qui nous fut racontée et dont nous allons écrire la piquante originalité :

Un teinturier belge, fidèle à ce génie de contrefaçon qui caractérise sa patrie, s'adressa un jour à un teinturier de la Manufacture pour être édifié sur la qualité des eaux de la Bièvre. Il entrevoyait déjà des Gobelins sur l'Escaut. Notre artiste, à la demande du Belge, flairant un homme *à charger*, s'empressa de lui vanter les qualités très multiples de l'épais et puant ruisseau qui coulait sous leurs yeux.

Cette énumération faite, le Belge se mit à réfléchir et tout à coup, sans mot dire, il s'empare du bras de l'artiste et lui demande d'un air fort grave où il pourrait trouver un tonnelier. A deux pas d'ici, lui fut-il répondu, *rue du Banquier*. Bien ! s'écrie le Belge épanoui de joie, je vous rejoins... Un quart d'heure après, notre Flamand revint triomphant, et il était escorté d'un tonnelier traînant une petite charrette à bras sur laquelle était amariné un gros tonneau, appelé vulgairement *pipe*. Notre artiste se prêtait de la meilleure grâce du monde à la plaisanterie, aussi conduisit-il son visiteur à la Bièvre. La pipe fut remplie avec conscience, cachetée avec soin et expédiée immédiatement après, par le Chemin de fer du Nord, à Bruxelles.

Je suis chimiste et teinturier, dit alors le Belge en clignotant des yeux ; je vais soigneusement analyser cette eau, et, sous peu, je l'espère, nous aurons des Gobelins en Belgique... Le Belge partit, et cherche, peut-être encore, ce que peuvent contenir d'éléments divers les détritus des nombreuses tanneries et blanchisseries établies sur les deux rives de ce ruisseau changé aujourd'hui en cloaque.

Puisque nous en sommes aux anecdotes relatives aux Gobelins, nous allons en raconter une seconde qui sera la compagne du teinturier-chimiste belge.

On a cru bien longtemps, et beaucoup de personnes croient encore, que certains individus attachés à l'administration n'étaient autres que des condamnés à mort, dont la peine avait été commuée administrativement en celle des *Gobelins à perpétuité*.

Les condamnés de cette catégorie étaient nourris, disait-on, avec des aliments irritants, et abreuvés avec autant de vin que leur estomac pouvait en supporter, le tout pour procurer à l'atelier des écarlates la plus grande quantité possible d'un certain liquide... Avec un pareil régime, le condamné à mort passait bientôt, naturellement, à l'état de mort ; la justice humaine n'y perdait rien et l'art y gagnait un beau rouge !...

L'administration possède dans ses archives de nombreuses lettres qui lui ont été adressées à cette occasion et notre ami qui écoutait, comme nous, ces curieuses révélations se souvint avoir lu, sur un livre intitulé : *Notice historique sur les Manufactures impériales de tapisseries des Gobelins, par M. Lacordaire*, un passage visant cette croyance publique. Un de ces messieurs se rendit à la Bibliothèque et revint immédiatement après, avec le bouquin, et il lut, page 143, la protestation suivante :

« ... Jamais, dans l'établissement, on n'a nourri d'hommes d'une
« façon particulière, afin d'obtenir des eaux propres à la teinture de
« l'écarlate. L'administration des Gobelins a quelquefois reçu, à ce
« sujet, de singulières communications. La lettre suivante existe
« encore dans les archives de l'ancienne Intendance :

« Je suis las de la vie, et je suis disposé, pour en finir avec elle, à
« me soumettre au *régime imposé* aux teinturiers des Gobelins. Pour
« vous donner une idée des services que je puis rendre à l'établisse-
« ment, je dois vous dire que je puis boire, par jour, vingt bouteilles
« de vin sans perdre la raison. Si vous voulez me prendre à l'essai,
« vous jugerez tout à votre aise de ma *capacité*. »

Une autre pièce existe encore aux archives, c'est une lettre écrite, de la prison de Melun, le 17 novembre 1823, adressée à M. le baron des Rotours, directeur de la Manufacture de 1816 à 1833. Voiçi textuellement son contenu :

« Monsieur le directeur, j'ai entendu dire plusieurs fois que
« l'on admettait dans la maison, dont vous avez la direction,
« des personnes condamnées à des peines graves, afin qu'étant
« nourries avec des aliments irritants, elles procurent plus sûre-
« ment l'urine liquide pour les écarlates que l'on y fabrique.

« Me trouvant malheureusement condamné à la peine capitale, je
« désirerais terminer ma carrière dans votre maison ; veuillez donc,
« Monsieur, avoir la bonté de m'instruire s'il est vrai qu'on y admette
« ces sortes de condamnés, et quelle serait la marche à suivre pour
« y entrer.

« J'ai l'honneur, etc.

« *Signé :* PEYROT,

« A la maison de Justice. »

Si la demande n'est pas risible, vu la position du pétitionnaire, elle ne manque pas d'originalité et si nous cherchions dans les archives du Parquet de Seine-et-Marne, nous trouverions que la marche suivie par ce malheureux fut tout autre que celle qu'il désirait en écrivant cette lettre.

Il ne reste pas moins vrai que l'urine est employée par nos soldats pour rafraîchir et aviver la couleur écarlate de leurs pantalons; nous avons fait nous-même cette expérience sur des tentures de cette nuance et nous nous en sommes très bien trouvé.

La teinture des Gobelins est non moins renommée que sa tapisserie. La beauté et la gradation des couleurs justifient cette réputation. Comme nous l'avons déjà dit, les ateliers de teintures sont placés sous la direction d'un chimiste distingué, *M. Chevreul,* membre de l'Institut, qui donne, dans l'amphithéâtre de la Manufacture, des leçons publiques de chimie appliquée à la teinture. Depuis bien longtemps l'eau de la Seine est communément employée aux lavages; la Bièvre, aux eaux bourbeuses, n'est employée qu'à l'arrosage des jardins. Le secret des brillantes couleurs des laines et des soies des Gobelins vit donc exclusivement dans la profonde et savante habileté des teinturiers de la Manufacture.

Nous n'avons pas la prétention de dire ici tous les détails de fabrication des tapisseries haute et basse-lisse; un excellent travail publié par la *Bibliothèque des Merveilles*, sous la rubrique: *Les Tapisseries, par Albert Castel, Paris, Hachette et Cie, 1876*, donnera aux bienveillants lecteurs de ces lignes les renseignements les plus précis et les plus exacts sur l'origine de la tapisserie.

Sous le règne dernier, les produits de la Manufacture des Gobelins étaient avec ceux de Beauvais et de Sèvres exposés tous les deux ans au Louvre, à la date du 1er mai. La plus remarquable des tapisseries qui soit jamais sortie des Gobelins, et qui, terminée vers 1844, a été exécutée sous l'administration de *M. Lavocat*, est celle qui représente, d'après le tableau d'*Horace Vernet : le Massacre des Mameluks au Caire,* sous les yeux du pacha *Mehemet-Ali.*

M. Rançon, artiste aussi modeste que distingué, en a exécuté lui-même les parties les plus difficiles, il a été secondé dans cette exécution par ses collègues *MM. Bloquerre, Manigant, Hupé et Martin.*

Et *Horace Vernet* a pu dire en voyant cette superbe tapisserie que

les artistes des Gobelins avaient mieux fait que lui. Après cette remarquable tenture, la Manufacture a encore produit des merveilles que la galerie d'Apollon du Louvre possède, ce sont les portraits des plus grands artistes des seizième et dix-septième siècle ; ces tapisseries ont toutes été faites sous le règne de Napoléon III; on croit, en les admirant, voir de la peinture, et voici à ce sujet ce que dit avec raison *M. Charles Blanc*, le célèbre auteur de *l'Histoire des peintres.*

« La tapisserie doit avant tout rester un art décoratif. On tente « l'impossible en imitant la peinture dans toutes ses finesses, con- « damnant ainsi à des recherches puériles un art à qui appartient en « propre la magnificence et l'ampleur, un art qui est de sa nature « imposant et majestueux. »

Les Gobelins terminent actuellement une série très originale de tapisseries destinées à orner la rotonde dépendant du buffet du Nouvel Opéra.

Nous allons donner la désignation de ces tapisseries avec le nom des artistes qui les ont exécutées, d'après les cartons de *Mazerolles.*

1° *Le Vin,*	par	*Edouard Flament.*
2° *Les Fruits,*		*E. Marie.*
3° *La Chasse,*		*A. Greliche.*
4° *La Pêche,*		*E. Maloïzel.*
5° *La Pâtisserie.*		*Collin.*
6° *Les Glaces,*		*C. Duruy.*
7° *Le Thé,*		*Ernest Huppé.*
8° *Le Café,*		*E. Maloïzel.*

Ces panneaux mesurent tous 3 mètres 2 centimètres de hauteur sur 1 mètre 3 centimètres de large.

Nous avons encore vu une superbe tapisserie en cours d'exécution représentant Pénélope assise devant un métier, reproduction exacte d'un métier antique figuré sur un vase grec. La composition est de *Maillart*, elle mesure 2 m. 35 de haut sur 1 m. 20 de large. Nous avons promis à nos bienveillants lecteurs quelques indications sommaires sur la fabrication des tapis de pied, nous allons, en terminant, remplir notre promesse.

La manufacture dite de *La Savonnerie*, doit son nom à une fabrique de savon, sise à Chaillot, sur les bords de la Seine, *et qui ne put longtemps exister, faute d'une protection royale ;* cet établissement ayant disparu, la reine Marie de Médécis y établit, en 1614, de pauvres enfants pour y être logés, nourris et instruits à plusieurs ouvrages de toile, etc. Telle est l'obscure origine de cette fabrique dont les destinées ont fini par se confondre avec celles des Gobelins.

Ce fut en 1826 que la manufacture des tapis de pied *façon Perse*, fut réunie à celle des tapisseries des Gobelins. Dans ce genre, comme dans les tapisseries de haute-lisse, les artistes font eux-mêmes tout ce qui concourt à la fabrique des tapis. Les métiers, sauf la dimension, qui est beaucoup plus grande, sont les mêmes que ceux qui servent à la fabrication des tapisseries.

Ce métier se compose de deux rouleaux en bois, supportés par deux traverses verticales reposant sur le sol, et jointes ensembles dans la partie supérieure par une traverse horizontale. Sur l'un de ces rouleaux sont enroulés les fils de la chaîne qui viennent aboutir au second rouleau, sur lequel s'enroule le tissu au fur et à mesure de la fabrication.

Comme tous les tissus, la tapisserie se compose d'une chaîne et d'une trame ; le travail a une certaine ressemblance avec celui du tisserand.

Les tapis dits de *la Savonnerie*, rentrent dans la catégorie des velours et voici de quelle manière l'artiste commence son travail.

La monture est ourdie et montée de la même manière que sur les métiers de haute-lisse, avec la différence que, pour les tapis, l'artiste travaille à l'endroit (on sait que le haut-lisseur ne voit son merveilleux travail qu'à l'envers). Seulement lorsqu'on ourdit, on a soin de ranger les fils de façon que chaque *portée* de dix fils ait le dixième d'une couleur différente des neuf autres. — Ces dixièmes fils répondent à des points noirs faits sur le tableau et distancés comme les fils de couleur, de manière à former ensemble des carrés qui ont la largeur de dix fils. C'est là tout le dessin qui tient lieu de calque au tapissier.

Le tableau coupé par bandes est placé devant l'ouvrier, au-dessus de sa tête, et attaché sur la perche de lisse, de telle sorte que les points du modèle répondent aux fils de couleur de la *monture* et que l'artiste aperçoive ce qu'il a à exécuter. — *Le point* est ce qui cons-

titue le tapis. L'artiste, après avoir, avec sa main gauche, amené vers lui le fil sur lequel il doit commencer, passe simplement avec la main droite le fil qu'il doit employer derrière le fil de la *monture*.

Ensuite il amène de son côté, à l'aide de *la lisse*, le fil suivant, sur lequel il fait un nœud coulant qu'il serre bien ferme ; mais ce nœud coulant sur le fil ne formerait pas le velouté ; aussi, avant de le serrer, a-t-il soin de placer le *tranche-fil* (branche d'acier recourbée d'un côté et terminée de l'autre par une lame tranchante), et d'embrasser avec la laine la partie arrondie de ce *tranche-fil*. La laine enveloppant ainsi le *tranche-fil* forme des anneaux qu'il coupe en les tirant.

Quant aux points faits sur toute la largeur du tapis, il les joint ensemble par un fil de chanvre passé d'un bout à l'autre du tapis dans l'ouverture que laisse le *bâton d'entre-deux*.

Il recommence sa rangée de points et passe un nouveau fil dans l'ouverture que laissent les fils de derrière ramenés par devant au moyen *d s lisses*, et les fils de devant abandonnés à eux-mêmes. — De cette manière, les points sont comme enchâssés. — Ces *passées*, surtout la dernière, sont utiles à la solidité du tapis. — Enfin, l'artiste tasse avec un peigne les points et les fils de chanvre. — Coupés par le *tranche-fil*, les anneaux laissent des bouts de laine d'une longueur inégale et d'un aspect défectueux.

Ces bouts de laine *ébarbés* avec des ciseaux dont les branches sont recourbées, forment le velouté du tapis, à la différence de la tapisserie, qui est *lisse*.

Le fil de laine employé à la fabrication du tapis de pied est composé, quelle que soit sa teinte, de cinq, six, sept, huit, neuf et dix tons différents selon le dessin à reproduire; ainsi, pour l'Ornementation, cinq et six tons suffisent ; pour les fleurs, les fruits, l'artiste emploie jusqu'à dix tons différents afin d'obtenir la plus grande douceur dans la reproduction des cartons. L'artiste dessine avec des brins de laine comme le peintre avec le pinceau ; mais en procédant par points, dont la plus grande superficie n'excède pas neuf millimètres carrés. Ce fut en 1627 que *Pierre Dupont*, protégé de Louis XIII, donna à la fabrication du tapis de pied *façon perse* un développement nouveau et important. Il s'associa avec *Simon Lourdet* qui avait été son apprenti, et il obtint dans le *Louvre* l'établissement d'une manu-

facture de toutes sortes de tapis en or, argent, soie et laine pour une durée de dix-huit années.

Les apprentis lui étaient fournis par la maison de Chaillot, fondée, comme nous l'avons déjà dit, par la reine Marie de Médicis.

Ces enfants, protégés du Roi, obtenaient, après six années de travail, *le droit de maîtrise* et étaient exemptés du *chef-d'œuvre*. Quant aux directeurs, ils étaient anoblis, et Pierre Dupont, après cinq années d'une administration heureuse, ne signait plus que *P. du Pont*. Il fut en même temps reconnu *domestique de la maison du Roi*.

Parmi les œuvres remarquables que produisirent, à cette époque, les ouvriers de la *Savonnerie*, il faut compter un tapis en quatre-vingt-douze pièces qui garnissait le sol de la galerie du *Louvre* et qui est aujourd'hui dans les magasins du Garde-Meuble, où nous l'avons admiré. Des armoiries, des trophées, des figures allégoriques se détachent sur des fonds diversement colorés ; les tons doux et gradués de ces couleurs charment et captivent la vue, tant l'harmonie des teintes se trouve écrite là dans les termes les plus élevés et les plus éblouissants. Cette page importante de la fabrication du XVIIe siècle est conservée comme l'échantillon le plus merveilleux de la main-d'œuvre de cette époque.

Aujourd'hui, les artistes, qui forment le dessus du panier des ateliers des tapis de pied de la Manufacture Nationale des Gobelins, sont arrivés à produire les plus éclatants chefs-d'œuvre ; et ils sont bien dignes de succéder à leurs célèbres devanciers du XVIIe siècle.

La nuit venue, nous prîmes congé du personnel qui avait eu pour nous toutes les bontés. Nous lui devons une des joies les plus vives que nous ayons jamais éprouvée et c'est avec bonheur que nous lui envoyons d'ici, ainsi qu'à notre bienveillant et excellent ami, de L..., l'expression de notre plus vive sympathie et de notre reconnaissance.

DELPECH-BUYTET.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE.

L'abondance extrême dont nous avons pu nous réjouir pendant plusieurs mois n'est déjà plus qu'un souvenir, et la pauvreté relative de notre *Bulletin* d'aujourd'hui fait prévoir l'heure prochaine de la disette.

∴

Voici d'abord quelques publications poétiques :

Joséphin Soulary. — *Les rimes ironiques* — Poésies nouvelles.
(Lyon. — 1 vol. in-8°.)

Une œuvre nouvelle et charmante du poëte lyonnais, éditée avec un luxe délicieux.

Casimir Pertus. — *Les lyres brisées.* (Chérié. — 1 vol. in-12)

Une réédition plus ou moins heureuse du cliché légendaire sur les poëtes morts jeunes : Chénier, Gilbert, Malfilâtre.

Maurice Duseig (lisez : Duseigneur). — *Marcelle* (poëme parisien).
(Jouaust. — 1 vol. in-18.)

H. Tichy. — *Yvonne* (poëme). — *Ebauches poétiques.*
(Sandoz. — 1 vol. in-18.)

Facture riche, mais inspiration indigente.

∴

La plume trop facile des conteurs chôme assez rarement pour que nous soyons fondés aujourd'hui, chers lecteurs, à nous étonner ensemble du petit nombre des œuvres suivantes :

E. Cadol. — *Les Inutiles*. (Lévy — 1 vol. in-12.)

Ad. Maggioli. — *Rose-Agathe*. (Lévy. — 1 vol. in-12.)

G. Pertuiset. — *Le trésor des Incas à la Terre de Feu*. (Dentu. — 1 vol. in-12.)

G. Aimard. — *Les Rois de l'Océan*. (Dentu. — 2 vol. in-12.)

Em. Saint-Hilaire. — *L'amour d'un poëte*. (Dentu — 1 vol. in-12.)

H. Gaillard. — *La Tour de Jean-sans-Peur*. (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Six ouvrages dont la lecture est à peu près possible.

Comtesse Lionel de Chabrillan. — *Un deuil au bout du monde*. (Suite des *Mémoires de Céleste Mogador*). (Librairie nouvelle. Lévy. — 1 vol. in-12.)

Il nous est absolument impossible de comprendre pourquoi Mme de Chabrillan s'attache ainsi à préserver de l'oubli un déplorable passé.

Ivan Gontcharoff (trad. Piotre Artamoff et Ch. Deulin). — *Oblomoff — Scènes de la vie russe*. (Didier. — 1 vol. in-12.)

Œuvre très remarquable.

J. Verne. — *Hector Servadac, voyages et aventures à travers le monde solaire*. — 1re partie. (Hetzel. — 1 vol. in-12.)

Inutile, sans doute, de constater une fois de plus le mérite et le charme de ces délicieuses conceptions dont l'ingénieux auteur du *Tour du monde en 80 jours* a seul le secret.

*
* *

Il est très heureux pour notre *Bulletin* de ce jour que les œuvres de science, de voyage et d'histoire soient assez nombreuses :

H. de Parville. — *Causerie scientifique.* — Découvertes et inventions. — Progrès de la science et de l'industrie — 16ᵉ année (1876-1877). (Rothschild. — 1 vol. in-12.)

Très intéressante publication annuelle dont la valeur scientifique et littéraire est bien connue de tous.

Ed. Fournier. — *Le vieux-neuf. — Histoire ancienne des inventions et découvertes modernes.* — 2ᵉ édition. (Dentu. — 3 vol. in-12.)

Travail original et curieux d'un érudit fantaisiste.

Ce recueil, un peu surfait, n'est certes pas d'une portée immense ; il ne nous semble guère capable que de satisfaire la curiosité des lettrés.

Em. Guimet. — *Aquarelles africaines — Etudes et correspondances africaines.* (Hetzel. — 1 vol. in-12.)

E. Watbled. — *Souvenirs de l'armée d'Afrique.* (Challamel. — 1 vol. in-12.)

Deux volumes intéressants et sérieusement composés.

A. de Latour. — *Valence et Valladolid.* — Nouvelles études sur l'Espagne. (Plon. — 1 vol. in-12.)

La patrie du Cid a, depuis longtemps, révélé tous ses secrets à M. de Latour dont le talent descriptif et pittoresque s'est largement affirmé.

Baron Ernouf. — *Cachemire et Petit-Thibet.* (D'après la relation de M. F. Drew.) (Plon. — 1 vol. 12.)

Stéphen Liégeard. — *A travers l'Engadine, la Valteline, le Tyrol du Sud et les lacs de l'Italie supérieure.* (Hachette. — 1 vol. in-12.)

Deux relations intéressantes.

G. Bousquet. — *Le Japon de nos pères et les échelles de l'extrême Orient.* (Hachette. — 2 vol. in-8°.)

Ouvrage important pour lequel une simple citation est insuffisante.

L'Année maritime — 1ʳᵉ année, 1876. (Berger-Levrault. — 1 vol. in-12.)

Une publication excellente qui sera certainement bien accueillie.

A. Laugel. — *La France politique et sociale.*
(G. Baillière. — 1 vol. in-8°.)

Ouvrage considérable dont nous ne pouvons indiquer que le titre.

Ernest Renan. — *Les Evangiles ou la seconde génération chrétienne.*
(Lévy. — 1 vol. in-8°.)

Suite d'une série d'études bien connues.

Un livre bruyant, d'une grande valeur littéraire mais d'une détestable portée philosophique.

Camille Selden. — *Portraits de femme.* (Charpentier. — 1 vol. in-12.)

Sept portraits historiques tracés avec art.

L'Hymans. — *Types et silhouettes.* (Ghio. — 1 vol. in-12.)

G. Valbert. — *Hommes et choses de l'Allemagne.*
(Hachette. — 1 vol. in-12.)

Deux volumes que nous devons nous borner à indiquer.

Abbé Méric. — *Du Droit et du Devoir.* (Baltenweck. — 1 vol. in-12.)

Œuvre morale et de haute valeur.

*
* *

Terminons, chers lecteurs, par trois citations plus littéraires :

Ch. Gidel. — *Histoire de la littérature française depuis la Renaissance jusqu'à la fin du* XVIIe *siècle.* (Lemerre. — 1 vol. in-18.)

Deuxième volume d'une *Histoire littéraire de la France* digne d'une vive recommandation.

A. Darmesteter. — *De la création actuelle des mots nouveaux dans la langue française et des lois qui la régissent.*
(Wieweg. — G[d] in-8°.)

Etude curieuse.

Œuvres complètes de Diderot. — Edition Assézat et Tourneux. (Garnier.— 20 vol. in-8°.)

Ouvrage terminé. — Une édition très belle et bien complète des œuvres du célèbre encyclopédiste.

JULES ANDRIEU.

NOTA. — Tous les ouvrages mentionnés au *Bulletin bibliographique* se trouvent à la librairie **Michel** et **Médan**, à Agen.

Agen, Imprimerie Noubel. — F. Lamy, successeur

UN

PETIT-NEVEU DE CHATEAUBRIAND

SOUS-PRÉFET DE MARMANDE.

M. E. DE BLOSSAC.

En 1866, un écrivain, bien apprécié du public, M. Hippolyte Violeau, rendait compte dans la *Revue de Bretagne et Vendée* — tome XX, page 403 — de deux volumes de vers, *Fables*, *contes et sonnets*, que venait de publier un de ses compatriotes, poëte comme lui, comme lui homme de cœur et de foi : « Ne vous plaignez pas de vieillir, disait-il à son ami en terminant. Depuis bientôt un quart de siècle que ma main n'a pressé la vôtre, vous pouvez avoir des rides de plus ; mais votre esprit et votre cœur n'ont pas changé, témoin ce livre où je retrouve dans toute sa fraîcheur la jeunesse robuste qui m'étonnait déjà en 1845 et qui ne finira qu'avec vous. Dites, aviez-vous, à vingt ans, un sentiment plus vif des magnificences de la nature, une admiration plus enthousiaste pour le beau, soit dans les arts, soit dans le monde moral ? Je vous défie de lire ou de raconter une belle action sans qu'une larme se glisse sous vos paupières, sans un tremblement dans la voix, que vos amis connaissent bien. Et l'amitié, l'avez-vous jamais éprouvée plus tendre, plus chaleureuse et plus expansive ? Hier encore, votre cœur chantait sur vos lèvres lorsqu'une famille, empressée autour de vous et de votre digne compagne, fêtait le cinquantième anniversaire de votre union.

Non, non, privilégié de la Providence, vous n'avez perdu de la jeunesse que les dons fragiles et sans valeur, que le clinquant ; tout l'or pur vous est resté. » .

Après la vieillesse, une vieillesse douce et heureuse, est venue la mort fatale. M. Edouard de Blossac s'est éteint à Saintes, le 29 mai dernier, âgé de près de quatre-vingt huit ans. Fixé par son mariage en Saintonge, il n'a jamais cessé de jeter un coup d'œil d'envie vers la Bretagne, son cher pays natal, vers Figeac et Marmande qui lui rappelaient de si agréables instants et où il avait laissé de fidèles amis. Nous voudrions raconter en quelques pages cette longue existence modeste et retirée, partant faire connaître un peu, c'est-à-dire apprécier l'homme et le poëte. J'emprunterai beaucoup au critique de 1866, au conteur ravissant qui fut si longtemps son ami. M. Hippolyte Violeau a bien voulu nous communiquer les fragments de ses *Souvenirs* (inédits) *d'un oncle à ses neveux*. Ces passages seront l'attrait de cette notice. Il parle en poëte et apprécie avec son cœur. Nous ne saurions mieux dire.

Les Locquet de Blossac, de Grandville, de Châteaudacy sont une famille de Bretagne[1] qui compte un secrétaire du Roi près le parlement de Navarre en 1695, Charles Locquet, général des finances en Bretagne en 1704;[2] puis deux secrétaires du Roi à la chancellerie de Rennes en 1719 et 1747 ; un volontaire au combat de Saint-Cast en 1758. Il y a des alliances avec les du Fougeray, les de Broglie, etc.

---

[1] Il fut père : 1° d'Etienne-Julien, sieur de Grandville, lieutenant général des armées du roi en 1743, illustré par la défense d'Ingolstadt, mort en 1752 ; 2° de Thérèse-Gillette, mariée en 1716 au maréchal duc de Broglie ; 3° de Charles-Jean, marquis du Fougeray, épouse de Jeanne du Couédic. — Le 30 août 1803, Prégent Brillet de Villemorge, chevalier de Saint-Louis, maire d'Angers en 1815, a épousé, à Saint-Brieuc, Marie-Jeanne Picot, fille de Jean-Marie Picot et d'Elisabeth-Charlotte-Gillette Locquet de Grandville.

[2] Les Locquet portent d'*azur à trois pals d'or au chef cousu d'azur chargé d'un pigeon au vol abaissé d'or*, d'après l'*Armorial de Bretagne* par Potier de Courcy. Pendant toute sa vie, M. Edouard de Blossac s'est servi de ce cachet armorié .

C'est de la branche de Châteaudacy qu'est sorti Edouard Locquet de Blossac. Son grand-père, Michel-Jean-Agathange Locquet, seigneur de Châteaudacy,[1] eut, le 22 janvier 1756, à Saint-Malo, de son épouse, Jeanne-Guillemette-Pélagie Trublet, deux fils jumeaux qui, le même jour, en l'église cathédrale et paroissiale de Saint-Malo, furent tenus sur les fonts de baptême, le premier par Jean-Baptiste Marion, sieur de Beauregard, et par demoiselle Jeanne-Anne Locquet, au lieu et place de Servainne-Angélique Locquet, dame de Prémenil ; et le deuxième, par Michel-Charles Locquet et Marie Trublet, dame de Beauregard. De ces deux enfants, l'un, Charles-Augustin, fut le père d'Edouard de Blossac.[2]

Du côté maternel, il descendait des Bédée. Son grand-père, le comte de Bédée, avait bâti, à peu de distance de Plancouët, le château de Monchoix. Chateaubriand, en une page charmante des *Mémoires d'outre tombe*, a peint la vie un peu frivole qu'on y menait à la fin du XVIIIe siècle : « Le château du comte de Bédée était situé à une lieue de Plancouët, dans une position élevée et riante. Tout

---

de... à l'arbre de... sur le pied duquel broche un croissant, et accosté de deux étoiles. Or Antoine de La Guarrigue, avocat, maintenu noble comme capitoul en 1669 par jugement de Bazin de Bezons, intendant du Languedoc, portait : *d'azur au chêne d'or, le tronc chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or ;* armes parlantes, puisque *garic* en patois basque signifie *chêne*. D'autre part, Mme de Blossac (Antoinette de La Guarrigue) avait adopté : *de gueules à trois têtes de lion d'or*, que M. de La Morinerie a données, dans son livre *La Noblesse de Saintonge*, p. 72, aux La Guarrigue de la Tournerie et de Savigny, que l'*Armorial* de Rietstap indique comme les armes des La Guarrigue du Béarn, et qui se trouvent gravées sur des livres, sur des *ex libris* et sur des couverts. L'écu accolé représentant un chêne et les trois têtes sont donc les armes de deux familles La Guarrigue, ou bien de deux branches de la même famille. Il y a là un petit problème héraldique que je laisse à résoudre. Le *Nobiliaire toulousain*, par M. Alphonse Brémond, t. II, p. 42 44, indique des La Guarrigue, capitouls, depuis 1376 jusqu'en 1752, et toujours avec le chêne, le croissant et les étoiles.

[1] Il fut nommé, le 30 novembre 1741, archer-garde en la connétablie et maréchaussée de France, par Louis de Brancas, comte de Forqualquier, nomination approuvée par le roi le 9 décembre suivant.

[2] Laurence Locquet avait épousé Pierre Jolis, décédé le 7 décembre 1718, pourvu d'un office de secrétaire du roi en la chancellerie de Bretagne.

y respirait la joie ; l'hilarité de mon oncle était inépuisable. Il avait trois filles, Caroline, Marie et Flore, et un fils, le comte de la Bouëtardais, conseiller au parlement, qui partageait son épanouissement de cœur. Monchoix était rempli des cousins du voisinage. On faisait de la musique, on dansait, on chassait, on était en liesse du matin au soir. Ma tante, Mme de Bédée, qui voyait mon oncle manger gaiement son fond et son revenu, se fâchait assez justement ; mais on ne l'écoutait pas, et sa mauvaise humeur augmentait la bonne humeur de sa famille ; d'autant que ma tante était elle-même sujette à bien des manies : elle avait toujours un grand chien de chasse hargneux, couché dans son giron, et, à sa suite, un sanglier privé qui remplissait le château de ses grognements. Quand j'arrivais de la maison paternelle, si sombre et si silencieuse, à cette maison de fêtes et de bruit, je me trouvais dans un véritable paradis. Ce contraste devint plus frappant lorsque ma famille fut fixée à la campagne. Passer de Combourg à Monchoix, c'était passer du désert dans le monde, du donjon d'un baron du Moyen-Age à la villa d'un prince romain. »

Cet insouciant comte de Bédée était fils d'Ange-Annibal, comte de Bédée, seigneur de La Bouëtardais, et de Marie-Anne de Ravenel de Boisteilleul, qui avait été élevée à Saint-Cyr dans les dernières années de Mme de Maintenon. Il avait une sœur unique, Apolline-Jeanne-Suzanne de Bédée, qui épousa, le 3 juillet 1753 (contrat du 30 juin), René-Auguste de Chateaubriand, le père de l'auteur des *Martyrs*. Ainsi Chateaubriand était le grand-oncle maternel de M. de Blossac.

Nous retrouvons l'aïeul de M. de Blossac dans les assemblées qui se tinrent à Rennes, chez M. de Boisgelin, avant l'ouverture des Etats. Les députés du tiers voulaient donner la priorité à la question des fouages sur toutes les autres question, et la noblesse la renvoyait la dernière. « Toutes les têtes étaient en ébullition ; toutes les scènes de confusion auxquelles j'avais assisté se renouvelèrent, dit M. de Chateaubriand ; le chevalier de Guer, le marquis de Trémargat, mon oncle, le comte de Bédée, qu'on appelait *Bédée l'artichaut*, à cause de sa grosseur, par opposition à un autre Bédée, long et effilé, qu'on nommait *Bédée l'asperge*, cassèrent plusieurs chaises en grimpant dessus pour pérorer. »

C'est une des trois nièces de Mme de Chateaubriand, Flore-Anne-

Marie de Bédée,[1] petite-fille d'Ange-Annibal de Bédée, seigneur de La Bouëtardais,[2] qui fut la mère d'Edouard de Blossac.

Son père, Charles-Augustin-Jean-Baptiste Locquet de Châteaudacy de Blossac, sous-lieutenant au régiment de Flandre le 17 mai 1773, passé le 1er janvier 1776 comme lieutenant au régiment de Cambrésis infanterie à la formation, lieutenant en second de la première compagnie de chasseurs le 23 septembre 1777, et premier lieutenant le 19 mars 1780, avait fait les campagnes de 1778 à 1783 en Amérique. Il s'était retiré en 1783 du service avec le grade de capitaine. Il fut breveté major d'infanterie dans les troupes du Roi le 15 avril 1792, par Monsieur, frère du Roi. Louis XVIII le nomma chef de bataillon, avec rang du 15 avril 1792. En 1793, il reçut le brevet de chevalier de Saint-Louis.

Édouard vint au monde au milieu des orages de 1789 qui présageaient les tempêtes de 1793, et peu s'en fallut qu'il ne naquit dans un fossé de grande route. Sa mère habitait, au diocèse de Dol, le château de Launay-Blot, appartenant à son beau-père, Locquet de Châteaudacy. L'émeute grondait autour des murs où la jeune mère ressentait les premières douleurs. Il fallut partir pour sauver sa vie et celle de son enfant, traverser une foule ameutée et menaçante.

On prit la route de Saint-Malo. Le médecin était près de la jeune femme, dans la voiture que conduisait le mari. Ce n'était plus Monchoix et ses fêtes, la vie douce et joyeuse. La Révolution commençait. Or, quand on est venu au monde dans de telles circonstances, on est peut-être un peu pardonnable de n'avoir pas eu pour elle une affection très vive.

Les fugitifs n'étaient plus qu'à deux lieues de la ville. Mais il devint impossible d'aller plus loin. Des amis les recueillirent au château de La Guinarois. C'est là, dans la paroisse de Saint-Méloir-des-Ondes, canton de Cancale, arrondissement de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), que, le 20 août, naquit Michel-Edouard-Marie Locquet de Blossac. Comme

[1] Christophe de Bédée, écuyer, seigneur de Belleville, fils de René de Bédée, écuyer, seigneur des Touches, et d'Hélène Brouart, avait épousé au milieu du XVIIe siècle Jeanne de Bec-de-Lièvre, fille de Jean, écuyer, seigneur du Boisbusset.

[2] COURCELLES, *Hist. général. des Pairs de France*, t. IV ; CHATEAUBRIAND, p. 30, *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. IV, p. 376.

l'atteste le registre paroissial, il fut tenu, le 15 décembre, sur les fonts du baptême par Michel-Agathange Locquet de Châteaudacy, son grand-père paternel, et par sa grand'mère maternelle, Marie-Angélique-Fortunée-Cécile-Renée Ginguené de Bédée. « Le malheur commençait pour lui avec la vie ; mais une bonne fée, appelée au baptême et fidèle encore à ses quatre-vingt-sept ans, lui donna l'épanouissement du cœur, la sérénité de l'âme, la gaieté de l'esprit qui adoucissent tous les maux et nous conservent une éternelle jeunesse.[1] »

Cette Bretagne qu'il aima toute sa vie d'un amour si tendre, il dut la quitter. Un peu par crainte, beaucoup par point d'honneur, par mode, les gentilshommes émigraient. Les officiers, laissés sans direction, abreuvés d'insultes par la populace dans les villes de garnison, abandonnés par leurs soldats qu'on excitait contre eux, attirés par leurs princes qui les appelaient et entraînés aussi par des émissaires, soi-disant royalistes, qui les poussaient à quitter le drapeau pour avoir plus facilement raison des régiments laissés à l'abandon, passaient la frontière, s'enrôlaient très gaiement pour combattre à côté des étrangers, ne voyant pas que, derrière la troupe d'émeutiers dont ils se flattaient d'avoir bien vite raison, il y avait la patrie, sacrée pour tous, et qu'ils mettaient en péril la tête même du roi dont ils avaient la prétention de soutenir le trône. M. de Blossac fit comme ses camarades; et, emmenant sa famille, il s'établit dans l'île de Jersey, à Saint-Hélier. Jersey, c'était presque la Bretagne. On voyait de là la France ; et si le temps redevenait plus calme, en quelques instants on pouvait regagner le toit des aïeux. Le comte de Bédée avait offert, à Saint-Hélier, un asile à son gendre et à sa fille. C'est dans cette île que le jeune de Blossac fit ses premiers pas et balbutia ses premières paroles. Cette circonstance sans doute, son séjour en Angleterre, firent qu'il sut l'anglais et se plut à lire Shakespeare et Byron dans l'original. Il sut aussi ce que valaient les férules du maître d'école anglais, auquel il fut confié quelque temps. Pour la moindre faute, pour la plus petite peccadlile, on le fouettait impitoyablement.

Le fouet, ce n'était rien. On sait qu'à cette époque et même avant, le fouet était la correction ordinaire et très ordinaire. La garde même qui veillait aux barrières du Louvre n'en défendait pas les

---

[1] Violeau, *Souvenirs*.

souverains. Henri IV recommandait à Mme de Monglat, gouvernante de ses enfants, de bien fouetter le futur Louis XIII, se souvenant combien le fouet lui avait été utile. L'austère Montausier usait aussi de verges à l'égard du grand Dauphin et y ajoutait même coups de pied et coups de poing. L'instituteur de Jersey avait trouvé quelque chose de plus original que la verge ; c'étaient des pattes de homard.

Chateaubriand a parlé du séjour à Saint-Hélier, chez son oncle de Bédée, où il était arrivé expirant : « Je demeurai, écrit-il, quatre mois entre la vie et la mort. Mon oncle, sa femme et ses trois filles se relevaient à mon chevet... Je commençais à me lever ; la petite vérole était passée; mais je souffrais de la poitrine, et il me restait une faiblesse que j'ai gardée longtemps. » M. Hippolyte Violeau ajoute fort justement : « Lorsqu'on se rappelle Monchoix toujours en fête et le caractère de ses habitants si peu préparé, du moins en apparence, aux devoirs pénibles de la vie, n'est-il pas touchant de voir que pas un membre de la famille de Bédée ne consent à s'écarter de ce lit où le neveu des uns, le cousin des autres, les menaçait tous de la contagion. Il y avait là une jeune mère, Mme de Blossac, qui craignait sans doute pour son enfant l'effroyable maladie ; mais cette crainte n'ôtait rien à son courage, et Chateaubriand ne la distingue pas des deux autres sœurs dans les soins qu'elles lui prodiguaient. Les jours de convalescence s'embellissaient des premiers rayons du printemps ; et le péril passé, le repos après la fatigue, le contentement qui suit l'action généreuse, donnaient au renouveau un attrait de plus. »

« La joyeuseté, continue Chateaubriand, n'avait point abandonné la famille de mon oncle ; ma tante choyait toujours un grand chien, descendant de celui dont j'ai raconté les vertus ; comme il mordait tout le monde et qu'il était galeux, mes cousines le firent pendre en secret, malgré sa noblesse. Mme de Bédée se persuada que des officiers anglais, charmés de la beauté d'Azor, l'avaient volé, et qu'il vivait comblé d'honneurs et de dîners dans le plus riche château des Trois-Royaumes. Hélas! notre hilarité présente ne se composait que de notre gaité passée. En nous retraçant les scènes de Monchoix, nous trouvions les moyens de rire à Jersey. La chose était assez rare ; car, dans le cœur humain, les plaisirs ne gardent pas entre eux les relations que les chagrins y conservent; les joies nouvelles ne rendent point le printemps aux anciennes joies, mais les douleurs récentes font reverdir les vieilles douleurs. Mais, malgré ces

éclairs de gaieté, souvenir d'un passé déjà bien loin quoique si près, la pauvreté frappait à la porte de la maison. Mon oncle, très peu pourvu d'argent, commençait à se sentir mal à l'aise avec sa nombreuse famille. Il s'était vu forcé d'envoyer son fils à Londres, se nourrir de misère et d'espérance. Craignant d'être à charge à M. de Bédée, je me décidai à le débarrasser de ma personne.

« Près de deux ans après, le sentiment de délicatesse qui contraignait le neveu à se séparer de son oncle, devait obliger M. et Mme de Blossac à quitter aussi la tranquille retraite de Saint-Hélier. Ce fut également à Londres qu'ils allèrent chercher des moyens d'existence que leur père ne pouvait, sans des privations cruelles, leur procurer plus longtemps. » Il est à croire que l'enfant, s'il regretta son aimable aïeul, ne pleura pas en disant adieu au crustacé de son maître d'école,

Dulcia linquimus arva.

Londres, c'est la grande ville, ville d'extrême richesse et d'extrême indigence. On y cache sa pauvreté, mais on y trouve la misère. Qu'étaient devenues ces existences jadis calmes et confortables? L'opulence même n'avait pas souvent le pain du lendemain. Plus d'un grand seigneur dut faire un métier. Le futur roi Louis-Philippe donna des leçons de mathématiques à Reichenau : « Mes compagnons, dit Chateaubriand, à Londres avaient tous des occupations : les uns s'étaient mis dans le commerce du charbon; les autres faisaient, avec leurs femmes, des chapeaux de paille; les autres enseignaient le français qu'ils ne savaient pas. » Le vicomte René de Chateaubriand dut se mettre aux gages d'un libraire, pour lui traduire des ouvrages français, puis déchiffrer des chartes du XIIe siècle. Les *Mémoires d'Outre-Tombe* nous ont raconté plaisamment cette existence de privations. « La faim me dévorait; j'étais brûlant, le sommeil m'avait fui; je suçais des morceaux de linge que je trempais dans l'eau ; je mâchais de l'herbe et du papier. » Son compagnon Hingant, conseiller au parlement de Bretagne, après cinq jours passés sans nourriture, ne pouvant plus supporter les tortures de la faim, se donna un coup de canif dans le sein. « Mon cousin, La Bouëtardais, chassé faute de payement d'un taudis irlandais, quoiqu'il eut mis son violon en gage, vint chercher chez moi un abri contre le constable; un vicaire breton lui prêta un lit de sangles. La Bouëtardais était, ainsi que Hingant, conseiller au

parlement de Bretagne ; il ne possédait pas un mouchoir pour s'envelopper la tête ; mais il avait déserté avec armes et bagages, c'est-à-dire qu'il avait emporté son bonnet carré et sa robe rouge, et il couchait *sous* la pourpre à mes côtés. Facétieux, bon musicien, ayant la voix belle, quand nous ne dormions pas, il s'asseyait tout nu sur ses sangles, mettait son bonnet carré, et chantait des romances en s'accompagnant d'une guitare qui n'avait que trois cordes. Une nuit que le pauvre garçon fredonnait ainsi l'*Hymne à Vénus* de Métastase : *Scendi propizia.* il fut frappé d'un vent coulis ; la bouche lui tourna, et il en mourut, mais pas tout de suite : car je lui frottai cordialement la joue. Nous tenions des conseils dans notre chambre haute, nous raisonnions sur la politique, nous nous occupions des cancans de l'émigration. Le soir, nous allions chez nos tantes et cousines danser, après les modes enrubanées et les chapeaux faits. »

Ce que l'auteur des *Mémoires* ne raconte pas, c'est qu'il se fit le professeur de son petit-cousin. L'aïeul avait appris de Duguay-Trouin à charger un fusil ; le petit-fils reçut des leçons de grammaire de Chateaubriand.[1]

Il se faut entr'aider, c'est la loi de nature,

surtout lorsqu'on est pauvre, exilé, parent. Les Français se

[1] Ces deux particularités ont inspiré à M. l'abbé A. R. un joli sonnet daté de Montlieu, le 17 juin 1858 :

Sur ce cap Malouin, toujours blanchi d'écume,
Duguay-Trouin dressait un enfant, ton aïeul,
A poser sur sa joue un fusil qui s'allume
Chassant le plomb au but où le dirige l'œil.

Et toi... Chateaubriand, le doigt sur un volume,
Des lettres à Jersey t'ouvrit le premier seuil.
Le chantre des *Martyrs* tailla ta jeune plume,
Lui marquant sur la page, hélas ! plus d'un écueil.

Nous sortons tout entiers du moule du jeune âge ;
Au début de vos jours, ce double parrainage
Fit ton aïeul soldat, toi poëte et chrétien.

Toi qui, sous ce cachet, sus garder ta nature,
Au cœur de nos enfants mets l'empreinte qui dure,
Que leur esprit s'échauffe aux clairs rayons du tien.

2

reconnurent frères sur la terre étrangère, et chacun secourut son camarade d'infortune comme il put. Celui qui, plus ingénieux, plus adroit, mieux préparé à l'adversité, sut gagner à peu près sa vie, partagea fraternellement son morceau de pain avec un compatriote moins heureux. René de Chateaubriand, qui devait un jour être, en Angleterre, l'ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne, et qui devait y recevoir tous les honneurs dus à son rang et à son mérite, n'hésita pas à se faire maître d'école. C'était autant d'économisé. Lui, qui vivait dans le galetas d'un quartier populeux de Londres, ne possédant avec son ami qu'un habit décent à deux, au point que, quand l'un devait sortir, l'autre restait au lit, tout grelottant sous les nippes qui lui servaient de couvertures, il trouva le moyen de faire l'éducation du jeune Edouard de Blossac, et lui apprit la grammaire.

Il serait intéressant de chercher quelle a pu être l'influence de l'instituteur sur l'élève. Chateaubriand, maître d'école ! Lui qui eut tant de disciples, eut-il vraiment un écolier? On peut se le demander. Edouard de Blossac n'a jamais écrit en prose qu'un discours de distribution de prix, et c'est encore de la poésie, moins la mesure et la rime. René de Chateaubriand a pensé en poëte ses plus beaux ouvrages. A part une charmante petite élégie, tous ses vers, disons-le sans offenser son génie, ne sont pas même de la plus mauvaise prose rimée. Ce que Blossac garda de ce commencement d'éducation sous l'œil de Chateaubriand, c'est son goût vif et constant pour la poésie qui a charmé sa longue vie, c'est cette foi ardente et éclairée qui n'a pas eu une défaillance, c'est ce patriotisme profond et prévoyant qui voulait pour la France un gouvernement libre et sûr, à l'abri de la dictature du sabre aussi bien que des violences de la populace légale. La poésie, le roi, Dieu ! trois mots qui le résument tout entier. L'esprit, le cœur et l'âme ! Ces trois parts de lui-même n'étaient pas cependant aussi distinctes chez lui.

Aimer, prier, chanter, voilà toute sa vie.

Mais son chant était souvent une prière, et s'il aimait, ce n'était pas sans le dire plus d'une fois en beaux vers.

Les privations étaient grandes dans le jeune ménage ; les modes et les chapeaux ne procuraient pas des ressources suffisantes ; et la plus jeune sœur de La Bouëtardais sentit plus d'une fois avec son mari les douleurs de la faim. M. de Blossac s'est souvenu toute sa

vie de la misère de ses parents à Londres, dont il avait lui-même eu sa part. Quand un pauvre, même indigne de compassion, lui demandait l'aumône, bien qu'il sût que l'argent allait droit au cabaret, il ne refusa jamais, si l'on disait : Je n'ai pas de pain.

On comprend que tant de souffrances physiques et de douleurs morales aient ulcéré les émigrés, et qu'ils aient cherché les moyens de tuer la Révolution qui les traitait ainsi. L'expédition de Quiberon eut lieu en 1795. Charles-Augustin qui était entré comme volontaire, au mois d'octobre 1793, dans le corps commandé par le marquis du Dresnay et formé dans l'île de Jersey, au service de Sa Majesté Britannique et y avait servi jusqu'au mois d'août 1794, puis était, de là, passé, comme officier, avec le marquis du Dresnay, dans un régiment d'infanterie, prit part avec son corps à la campagne de Quiberon. On en sait les incidents et le succès. Nous n'y reviendrons pas. Il échappa au désastre et, de retour en Angleterre, fut licencié avec son régiment au mois de novembre. Nous devons à cette occasion noter une coïncidence assez étrange.

Dans cette funeste campagne, combattait sous le même drapeau un jeune officier de marine, Jean-Savinien-Marie de La Guarrigue de La Tournerie, qui, marié le 15 septembre 1789 à Marie-Suzanne-Hippolyte de Cumont, avait une fille destinée à devenir la femme du fils de Charles de Blossac. La Guarrigue avait été forcé de renoncer à la marine, ne pouvant supporter la mer. Quand le moment vint, il partit pour l'émigration avec son cousin, le comte Henri de Grailly. Ils se rendirent à Coblentz, puis passèrent en Angleterre. Là on vivait dans la gêne, avec une cousine, Mlle de La Guarrigue, Mme de la Touche-Tréville, Mme de Raucourt. Une lettre touchante, écrite à sa jeune femme, la veille de sa mort, va nous donner quelques détails intéressants.

« Il y a quelques jours que je l'ai écrite, mon amie, mais outre la difficulté des communications qui me fait craindre que ma lettre ne te soit pas parvenue, la seule consolation que je puisse goûter dans ma position est de m'entretenir avec toi. Hélas ! ce plaisir n'est pas sans amertume : car, depuis deux ans et demi, je n'ai même pas eu indirectement de tes nouvelles ; et de tous les chagrins qui peuvent affecter mon cœur, celui-là est le plus cruel. Tu sauras que, grâce aux soins maternels de cette excellente parente pour laquelle nous ne pouvons avoir assez de reconnaissance, j'ai vécu à Londres jusqu'à ce moment. (*Ici des détails connus sur l'expédition*)

« J'ignore à quels genres d'événements je suis encore destiné ; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'instruit depuis plusieurs années à l'école du malheur, j'ai, je crois, appris à bien vivre et par conséquent à bien mourir s'il le faut. Ne vas pourtant pas, je t'en supplie, t'inquiéter sur mon sort ; j'ai tout lieu de me féliciter de ne m'être pas rembarqué : car nous sommes traités avec toute la douceur et l'humanité possibles. Ah ! ma pauvre amie, je te jure que la chose qui m'attache à la vie, mon unique désir, c'est d'être réuni avec toi et notre pauvre petite dans quelque partie de la France ou du monde qu'on voudrait nous indiquer, avec si peu que ce soit, et je me croirais le plus heureux des mortels ; tu me connais trop bien pour croire que ce langage soit dicté par la situation critique dans laquelle je me trouve ; et d'ailleurs comme je te l'ai déjà dit, n'est-ce pas dans le moment qu'on peut craindre qui précède celui de la mort, qu'on juge plus sainement des choses qui doivent attacher à la vie ! Quoique naturellement mon imagination soit un peu affectée de ma position, je n'oublie point mes bons parents et amis qui, dans le temps où j'avais le bonheur de vivre parmi eux, avaient tant de bontés pour moi ; sois mon interprète auprès d'eux. Eh ! puis-je en avoir qui connaisse mieux que toi mon cœur et mes sentiments. Adieu, bonne amie. Que pourrais-je encore dire de l'attachement que j'ai pour toi dont tu ne sois parfaitement persuadée ? Oui, certainement, tu es persuadée que de toutes les peines qui peuvent m'arriver, la plus cruelle serait de mourir sans avoir le bonheur de t'embrasser.

« LA GUARRIGUE.

« Prisons d'Auray, 27 août 1795.

« *P. S.* — Il y a environ cinq semaines que cette lettre-ci est écrite, et depuis ce temps, ma bonne amie, un sursis qui a été accordé à cause de mes 19 ans et demi m'a laissé jusqu'à ce moment flottant entre la crainte et l'espérance de jouir du bonheur de te revoir. Maintenant notre sort me parait décidé, la mort va rompre ces doux liens qui nous unissaient et qui seuls m'on fait désirer de prolonger mon existence ; ne t'afflige pas, mon amie. Dieu qui, par sa grâce, m'a soutenu jusqu'à ce moment, m'accordera, j'espère, la force de bien mourir. Ne l'abandonne jamais, oh mon amie ! ce Dieu miséricordieux : fais de la religion la règle entière et absolue de toute ta conduite ; qu'elle soit la base de l'éducation de cette chère enfant à qui tu dois consacrer tous tes soins. Un jour viendra te déli-

vrer des épreuves, des misères de cette triste existence et nous réunir dans le sein d'un Dieu, infini dans ses perfections et dans ses récompenses. En attendant, sois bien persuadée que tu pouvais trouver un mari qui m'eût surpassé en mérite, mais je ne puis me persuader qu'aucun t'eût chéri aussi tendrement que je l'ai fait; mon cœur est tout pour toi et tu connais combien il est sensible. »

Crétineau-Joly raconte que le jeune homme servait une batterie à Quiberon. Il mourut en brave et en chrétien comme ses compagnons d'armes.

Un jour, c'était avant la Révolution, on causait dans le salon de la comtesse d'Amblimont, sa parente, à Saint-Fort-sur-Gironde. Chacun choisissait son genre de mort. « Moi, disait le capitaine de vaisseau d'Amblimont, je ne vois pas de trépas plus beau pour un marin que d'être emporté sur son bord par un boulet de canon. — Pour moi, ajouta La Guarrigue, la plus belle mort, c'est de mourir pour son Dieu et pour son Roi. — Quelle conversation tenez-vous, reprit la comtesse? C'est trop triste. Ne pourriez-vous parler d'autre chose? — Vous, ma chère, répliqua d'Amblimont, quand je mourrai, gardez-vous de prendre le deuil. Mais tendez votre appartement de rose. »

Le chef d'escadre d'Amblimont fut, au combat de Saint-Vincent (14 février 1797), coupé en deux par un boulet de canon anglais; sa femme, quand elle apprit cette nouvelle, était vêtue de taffetas rose, et la paralysie qui la clouait sur un fauteuil l'empêcha de porter le deuil. Quand vous irez à Auray, demandez à voir une admirable chasuble qu'Alfred Nettement n'a pas dédaigné de mentionner. C'est un hommage offert à la chapelle des Martyrs par la fille de celui qui était tombé à Quiberon « pour son Dieu et son Roi. »

Édouard de Blossac, dans ses *Heures de poésie*, a célébré ces souvenirs : *La Chartreuse près d'Auray* :

> Manes sacrés, c'est vous que mon pèlerinage
> Demandait à ces bords encore teints du carnage.
> Comme l'autel d'un dieu, j'approchai vos débris.
> A vos berceaux mêlé, mêlé dans votre histoire,
> Je veux dans votre gloire
> La part d'un de vos fils.

Quiberon avait anéanti le dernier espoir dans le cœur des exilés. Quand pourrait-on remettre le pied en France? Les biens étaient

confisqués, les ressources s'épuisaient, la gêne se faisait cruellement sentir. M. et Mme de Blossac durent, malgré leur douleur, se séparer de leur jeune enfant. « Un généreux lord, nous dit M. Hippolyte Violeau, avait abandonné à des Trappistes une propriété qu'il possédait à Ludword, à la condition qu'ils y recueilleraient un assez grand nombre d'enfants appartenant aux émigrés les plus malheureux. Ce fut pour prendre place parmi ces enfants que le pauvre Edouard, âgé de neuf à dix ans, quitta sa famille sous la conduite d'un religieux, vêtu d'un habit laïque, et portant une perruque qui dissimulait soigneusement sa tête rasée. Tout alla bien pendant le trajet de Londres à Ludword et la première nuit passée à la Trappe; mais, le lendemain, le nouveau venu se montra fort déconcerté lorsqu'il lui fallut laisser couper sa belle chevelure blonde et revêtir l'uniforme austère de la maison. Ce devait être un curieux spectacle qu'une centaine de moinillons, têtes rasées, couverts d'un froc, et soumis, comme leurs maitres, à la terrible obligation du silence. Leurs repas se composaient de légumes, de laitage, jamais de viande, et si les études étaient peu nombreuses, la discipline qu'ils recevaient des religieux, habitués, d'ailleurs, à se la donner libéralement à eux-mêmes, leur semblait toujours trop copieuse et trop fréquente. Tous avaient un nom de religion : Edouard devint frère François, et son emploi fut celui d'un épouvantail; ses journées s'écoulaient au milieu des champs où il effrayait les corbeaux en les poursuivant armé d'une longue gaule. Cette vie monotone dura deux ans et trois mois, assez pour permettre au jeune garçon de faire sa première communion dans des conditions de recueillement tout à fait exceptionnelles. Peu de temps après, les enfants furent tous renvoyés à leurs familles, les pères, à la suite de je ne sais quels événements, s'étant décidés à quitter Ludword pour aller fonder une nouvelle maison aux Etats-Unis. A la veille du départ de ces derniers, un jour qu'ils étaient réunis dans leur église, la voûte s'écroula, et beaucoup furent écrasés. Quelques semaines plus tôt, les enfants partageaient leur sort, et la plupart d'entre eux, sans doute, auraient péri. »

C'était en 1801. Châteaubriand n'était plus à Londres. *Attala* avait paru (1800), et Fontanes avait décidé son ami à venir à Paris achever le *Génie du Christianisme*. Un horizon nouveau s'ouvrait pour la littérature et l'esprit humain. En même temps, la France commençait à sortir du chaos sanglant. Les Français exilés voyaient s'ouvrir devant eux les portes de la patrie. L'année suivante, M. et

Mme de Blossac rentraient en France. On débarqua à Saint-Malo. Après quelques mois de séjour, on alla s'établir à Rennes. L'enfant fut envoyé dans un collége, à Dinan, auprès de son grand-père, le comte de Bédée, et de ses deux tantes, dont la cadette, Marion, avait épousé M. de Rouville. Ses études classiques achevées, Edouard de Blossac rejoignit ses parents à Rennes. Le 1er juillet 1813, il était reçu bachelier. Ce diplôme est le seul qu'il obtint ; il eut été licencié comme tout le monde ; les événements politiques ne lui en laissèrent pas le temps. En 1814, à Rennes, il fut des premiers avec les étudiants, ses camarades, à arborer le drapeau blanc. Adieu Cujas et Bartole ; adieu l'étude du code civil. Chateaubriand l'appela à Paris et le garda près de lui. Il fut témoin de l'entrée de Louis XVIII à Paris, et n'en racontait plus tard le spectacle admirable que les larmes aux yeux. Ce n'était pas de la joie, c'était de l'ivresse, du délire; on s'embrassait dans les rues comme si l'on fut tout à coup redevenu frères. La seconde Restauration ne lui avait pas produit le même effet. Alors, on était affligé, inquiet. L'effusion avait fait place au remords et l'allégresse à la préoccupation.

« Parfaitement traité par son illustre parent, le jeune homme lui servait de secrétaire, heureux de trouver dans la société d'élite qui l'entourait les ressources intellectuelles que réclamait son intelligence. Les Cent-Jours interrompirent cette existence et changèrent les destinées de la France. Édouard de Blossac passa ce temps à Rennes, dans sa famille. Au retour du Roi, Chateaubriand fut plus heureux pour son jeune neveu; il le fit entrer dans l'administration. Par une ordonnance royale du 12 août 1815, il fut nommé sous-préfet de l'arrondissement de Bourg,[1] département de l'Ain. A la fin de cette année, les sous-préfectures de chef-lieu de département ayant été supprimées, Édouard de Blossac reçut une autre destination. Le 16 janvier 1816, il fut replacé à Saintes. Son premier soin fut d'y appeler son père. L'ancien chef de bataillon, chevalier de Saint-Louis, avait accepté dans l'administration des contributions

---

[1] Ce nom de *Blossac* a trompé le chevalier de Courcelles qui, dans son *Histoire des pairs de France*, tome VI, article des *Pairs de France*, page 75, écrit que le vicomte de La Bourdonnaye-Blossac fut nommé maître des requêtes ordinaires le 5 juillet 1814, et en service extraordinaire, le 24 août 1815. « Il devint sous-préfet de l'arrondissement de Bourg (Ain), le 12 août 1815. »

indirectes une très modeste place de receveur buraliste à Saint-Grégoire (Ille-et-Vilaine), le 2 septembre 1804, et de contrôleur temporaire à Châteaugiron, puis, après diverses résidences et fonctions, de receveur principal à Vannes, d'où, le 25 avril 1816, il vint à Saintes. Il fut envoyé de là, en 1823, à Lannion où il mourut, le 23 mars 1830.

C'est à Saintes que, nous dit encore M. Violeau, la Providence ménageait au jeune sous-préfet « un de ces bonheurs qui font la joie, la bénédiction de toute une vie. Moins de sept mois après son arrivée à Saintes, le 12 août 1816, il épousait Marie-Antoinette de La Guarrigue de la Tournerie, douée des qualités les plus aimables et de toutes les distinctions. » Mlle de La Guarrigue, d'une famille de Gascogne, établie en Saintonge par la marine, fille de Jean-Savinien, fusillé à Quiberon,[1] et petite-fille de Jean-Jacques-Mélanie, lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, qui avait épousé Suzanne-Anne Sary de La Chaume, était alliée à presque toutes les familles du pays, aux Dampierre, aux Green de Saint-Marsault, aux Michel de Saint-Dizant, aux Legentil de Paroy, aux Du Hamel, aux Cumont, aux Grailly, etc.[2]

Sa mère avait été fort liée et elle-même avait vécu, pendant les années d'enfance qui conservent si vivement les impressions, avec cette comtesse d'Amblimont, dont M. le baron de La Morinerie a esquissé si délicatement la vie.[3] La comtesse d'Amblimont, Anne de Chaumont-Quitry, un peu parente de Mme de Pompadour, dont le mari, Le Normand d'Etioles, touchait aux Chaumont-Quitry, amie du duc de Choiseul, avait vécu à la cour. Louis XV avait même, mais en vain, essayé sur la jeune femme son rôle de séducteur. Il avait

[1] Elle était née le 16 août 1790 au château de Belmont, paroisse de Royan (Charente-Inférieure).

[2] Elle était petite-nièce de Suzanne-Pauline-Marie-Magloire de Saint-Marsault, fille de Louis-Henri-Alexandre Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de l'Herbaudière, de Cramahé, et de Suzanne de Compaing, qui avait épousé, le 22 septembre 1770, Pierre de La Guarrigue, seigneur de Chartres, chef d'escadre des armées navales, chevalier de Saint-Louis; elle était, par sa grand'tante, Marie Sary, qui avait été mariée à Jacques Michel, baron de Saint-Dizant, cousine de Henri, comte de Grailly, marquis de Trouverac.

[3] *Souvenirs d'émigration de Mme la marquise de Lage de Volude*; Evreux, 1869, in-8°.

fini par rendre les armes à cette vertu rare, et il ne lui en voulait pas de sa défaite. Un soir, chez le Roi, on la faisait causer, vive, rieuse, folâtre; c'était la plus jeune. Il lui échappa qu'elle s'ennuyait un peu d'habiter avec sa belle-mère à Rochefort; elle rêvait une petite maison près du port, qu'elle avait vue. — « Je vous la donne, dit le roi. — Ah! Sire, reprit le duc de Choiseul, le beau cadeau que vous faites-là! le jeune ménage n'a pas même une carotte pour mettre dans son pot au feu. » Et le roi accorda une pension de 4,000 livres.

Plus tard, Mme d'Amblimont était fort riche. Dans son château de Saint-Fort-sur-Gironde, au mariage de M. de La Guarrigue, elle servit trente personnes en vaisselle plate d'argent, et un jour elle y vit son mari entouré à table d'onze autres chefs d'escadre ou officiers supérieurs. Elle avait 40,000 livres de rente. Puis, un peu plus tard, elle tomba dans le dénuement, quand la Révolution lui eut confisqué ses biens. Errante, elle se cacha à Bordeaux et y passa la Terreur, paralysée, entre les mains de servantes qui achevaient de la dépouiller. Mme de Saint-Légier l'amena à Orignac, puis au château de Lussinet, commune de Saint-Georges-de-Didonne, sur les bords de la Gironde et de l'Océan. Près de là, le château de Belmont était habité par la famille Legentil de Paroy, alliée aux du Hamel, qui donnait asile à Mme de La Guarrigue. C'est là que la vit pour la première fois Mlle de La Guarrigue. A la fin de 1799, elle vint s'établir à Saintes. Il y a quarante kilomètres de distance entre Saintes et Saint-Georges. Tel était l'état des chemins, après huit ans de révolution, que l'on mit 14 ou 15 heures pour faire le trajet, dans une berline attelée de bœufs. Des domestiques accompagnaient la voiture, sondant les ornières, et soulevant les roues embourbées. Quand on enfonçait trop sur la route, on passait dans le champ voisin.

A Saintes, Mme de La Guarrigue avait vécu avec Mme d'Amblimont. Celle qui avait attiré les regards du Roi et de tous les seigneurs de la cour, vivait clouée dans un fauteuil. On se relayait auprès d'elle pour la distraire. Sa fille, Mme de Lage de Volude, et Mme de La Guarrigue étaient ses deux amies préférées. On tâchait de lui rendre la solitude moins amère. Jeunes gens et jeunes filles venaient volontiers près d'elle. Un jour, on habille en femme le jeune Élie de Grailly; on le place dans le fauteuil qu'occupait Mme d'Amblimont, et Mlle de La Taste qui arrive lui saute au cou, croyant embrasser la bonne vieille.

Elle avait eu pour soupirants le comte Malvin de Montazet, frère de l'archevêque de Lyon et oncle du marquis qui fit bâtir par l'architecte Louis le beau château de Plassac, dont l'archevêque faisait les frais. Le comte rimait assez gentiment. Il avait composé pour elle ce qu'on nommait *la chanson d'Annette ;*

Je ne veux plus aimer Annette :
Ses yeux me font trop de rivaux ;
Mon âme est toujours inquiète ;
Jamais mon cœur n'a de repos.
J'entrevois même à sa conquête
Bien moins de plaisirs que de maux.

Elle a la mine si coquette,
Le regard si doux, si flatteur,
Que chacun de nous l'interprète,
Et l'interprète en sa faveur.
J'aimerais cent fois mieux qu'Annette
Nous traitât tous avec rigueur

Sans doute elle sera fidèle
A qui pourra toucher son cœur ;
Mais son regard dépend-il d'elle?
En sera-t-il moins séducteur ?
Non ; qu'elle soit tendre ou rebelle,
Je veux la fuir pour mon bonheur.

« Je ne saurais quitter Annette,
Me dit mon cœur en ce moment.
Les torts que ton dépit lui prête
Sont ce qu'elle a de plus charmant. »
Qu'elle aime, elle sera parfaite,
Mais je l'adore en attendant.

O charmes des souvenirs ! Quand Mme d'Amblimont était plus triste ou plus souffrante, quelqu'une de ses fillettes murmurait *la chanson d'Annette :* « Que dites-vous là, petite folle ? Voulez-vous bien vous taire. » — Et l'on continuait de plus belle. Et son front se déridait, elle oubliait ses douleurs. Dorat lui avait fait des madrigaux. Comme Alceste, elle préférait la chanson du roi Henri :

J'aime mieux ma mie,
Au gué !
J'aime mieux ma mie !

Le cœur est toujours jeune. Sous le froid de l'hiver, il a l'ardeur du printemps et se rappelle avec amour le rayon de soleil qui l'a égayé jadis et qui l'égaye encore.

Mme d'Amblimont racontait à tous l'histoire de ce Montazet, homme d'esprit, insouciant, un peu poëte. Un jour il arrive dans un salon où un quidam, poëte comme lui, venait de réciter comme de lui *la chanson d'Annette :* « Eh bien, Montazet, je croyais que la pièce était de vous ! — Parbleu ! puisque je l'ai faite, Monsieur peut bien l'avoir faite aussi. »

Mme d'Amblimont trouvait moyen avec des ressources fort minces de venir en aide à de plus pauvres qu'elle. Il y avait là Joseph Tamizey de Larroque, parent des Montazet, mort garde du corps, dont le robuste appétit prélevait la dime sur le repas. Bon garçon et gascon, on l'aimait fort. C'est son père qui avait, disait-il, un prunier qui lui rapportait quinze cents livres à lui seul.

Nous avons de si riches plaines
Et de si fertiles coteaux,
Disait un Gascon de Bordeaux,
Que si l'on y plantait des gaînes
Il y pousserait des couteaux.

Elle envoyait de petits présents à ses amis. Montazet reçut un jour un biscuit de Savoie. Il trouva, au milieu, des gants et des chaussons travaillés par la comtesse elle-même. Toujours galant, toujours poëte, il répondit sur le champ :

C'est mon aimable et bonne Annette
Qui me soutient dans ma disette.
Elle se donne mille soins
Pour prévenir tous mes besoins.
Aussi, quoiqu'un peu moins jeunette,
Malgré mes quatre-vingt-six ans,
Je chéris autant mon Annette
Qu'aux plus beaux jours de mon printemps.
Etc..........................

Un autre poëte conserva jusqu'à 88 ans sa facilité pour la rime et

sa richesse d'inspiration avec un talent plus réel. C'est lui qu'épousait Antoinette de La Guarrigue, la jeune amie de Mme d'Amblimont.[1]

Mme de Blossac avait appris à bonne école la distinction, les belles manières et la charité. Sa famille, ruinée par la Révolution, avait, ainsi que celle de son mari, senti les dures étreintes de la pauvreté. Elle et sa mère avaient été, au temps de la détresse, recueillies au château de Panloy, chez le marquis de Grailly. Toute sa vie elle n'a cessé de s'en souvenir, et par son testament elle laissa presque toute sa fortune au petit-fils de celui qui lui avait donné un morceau de pain.

Elle s'était formée à la piété au milieu des scènes de la Terreur. Sa bonne la menait aux prisons voir sa mère et ses parents. Elle fut témoin de l'arrivée à Saintes des prêtres (285 sur 827) qui avait échappé aux terribles pontons de Rochefort, et de l'accueil touchant et fraternel que ces malheureux, couverts d'ulcères, presque nus, déguenillés, rongés de vermine, reçurent des habitants de la ville. Chacun en prit quelques uns dans sa maison. Mme de La Guarrigue eut l'abbé de Féletz, futur rédacteur des *Débats* et membre de l'Académie française, et conserva la table qu'elle avait prêtée à l'abbé Labiche de Reignefort pour y écrire ses très intéressants mémoires.[2] Et, souvenir touchant ! Quand on se sépara, on promit de s'écrire. L'abbé de Féletz, tous les ans, au mois d'avril, envoyait une lettre ; on répondait en mai. Et depuis 1796, cela dure ainsi ; les lettres d'avril et mai se sont trouvées dans la succession ; on les a acceptées avec plaisir. Hélas ! cette année encore, la nièce de M. de Féletz avait écrit ; la lettre de mai a été cette dure nouvelle, que la mort avait rompu pour jamais ce long et charmant échange de vœux, d'agréables relations.

« Mme de Blossac, continue M. Violeau, comptait parmi les plus heureux jours de sa vie les deux années passées à la sous-préfecture de Saintes qu'elle eut désiré ne jamais quitter. Formée dès l'enfance aux manières du monde, elle avait la distinction, l'affabilité, la bonne

[1] C'est ainsi que les traditions se perpétuent et que les souvenirs s'enchaînent. J'ai passé plusieurs années près de Mme de Blossac qui avait connu Mme d'Amblimont, laquelle avait vécu à la cour sous Louis XV et Mme de Pompadour. La comtesse d'Amblimont est morte à Saintes le 4 mai 1812, dans l'hôtel Beaumont, rue Monconseil.

[2] *Les Pontons de Rochefort* en 1793 ; Baur et Detaille, 1870 ; — *Les Prêtres déportés en 1793 ;* Paris, 1877.

grâce, la bienveillance, toutes les qualités sérieuses et aimables qui font, avec l'orgueil et le bonheur d'un mari, le charme d'une société d'élite. Les sentiments élevés, la droiture, la bonté du cœur, la vivacité d'esprit, la gaieté héréditaire dans la famille de Bedée, assuraient à M. de Blossac une large part dans l'impression sympathique qui portait la ville entière à rechercher les salons des nouveaux époux. Cependant, les opinions royalistes du sous-préfet étaient bien tranchées, bien ardentes sous un ministère qui croyait servir la monarchie en écrivant des circulaires destinés à faire exclure dans les élections des hommes tels que les Kergorlay, les Bonald, les Villèle, tandis que d'autres hommes mis en surveillance par mesure de police en raison de leur conduite après le 20 mars, étaient relâchés, afin qu'ils pussent se rendre à leurs colléges électoraux. Les conseillers du Roi glissaient alors sur la pente démocratique, comme ils ont glissé depuis sur la pente contraire, rappelant trop bien la comparaison de Luther sur le paysan ivre à cheval qu'on ne relève d'un côté que pour le voir aussitôt tomber de l'autre. Cette politique funeste ne pouvait être acceptée aveuglement par tous les administrateurs; de là ces destitutions nombreuses qui firent tant de bruit et qui frappèrent les préfets de Gap, de Carcassonne, de Montpellier, de Nimes, de Mende, de Clermont, d'Amiens, de Tours, de Moulins, de Niort, etc. Les sous-préfets ne furent pas plus épargnés, et M. de Blossac encourut l'un des premiers la disgrâce de MM. Lainé et Decaze.

« C'était au mois de mai 1818 ; M. et Mme de Blossac partirent aussitôt pour Paris où leur oncle Chateaubriand, disgracié lui-même, venait d'être rayé brutalement de la liste des ministres d'Etat. Il épousa la cause de son neveu avec chaleur, et vit pour lui, mais inutilement, MM. Decaze et Lainé. Cette haute intervention du grand écrivain appela l'attention de tous les salons aristocratiques sur l'humble destitué qui, pendant huit jours, devint presque un personnage. Trois mois s'écoulèrent en vaines démarches ; après quoi, découragés, les deux époux revinrent en Saintonge où ils partagèrent leur temps entre l'Herbaudière, près de La Rochelle, chez Mme Pauline de La Guarrigue; Touchelonge, chez un autre La Guarrigue ; Plassac, acheté depuis peu par M. le marquis de Dampierre, à son parent le marquis de Montazet. Ce fut seulement en novembre 1821 que M. de Blossac rentra dans la carrière administrative par la sous-préfecture de Figeac. L'aimable ménage passa l'hiver à Figeac où il recevait beaucoup. « Nos réunion avaient quel-

« ques chose d'intéressant et de tout particulier, m'écrivait Mme de
« Blossac, par la différence de positions et d'opinions de ceux qui
« les composaient. Je conserverai toujours le souvenir de ce pays
« charmant, de ces habitants excellents, de ces familles parfaites, les
« Prudhomme, les Lantillac, les Gache, les Besse. Le lendemain de
« Pâques, nous quittâmes Figeac, mon mari ayant été nommé à Mar-
« mande. Il s'y rendit seul d'abord, en me laissant au Saumon, chez
« les Dampierre ; mais bientôt j'allai le rejoindre et je pus admirer
« ce beau et riche pays. C'est à Marmande que nous avons trouvé de
« si bons amis, M. Cazenove de Pradines [1] et son cousin M. Delage.[2]

---

[1] Les Cazenove de Pradines ont une grande part dans la vie et dans la poésie de M. de Blossac. Que de pièces dont ils sont le sujet ! Je cite ce sonnet « à Mme de Cazenove qui m'avait demandé d'être le parrain de son enfant, » le 25 octobre 1838 :

> Ah ! oui, croyez-le bien, j'accueille avec bonheur
> Ce doux titre signé de votre main gentille !
> Or, donnez-nous bientôt le garçon ou la fille
> Qui, dans le monde, un jour, devra me faire honneur
> . . . .
> . . . . . . Je voue au marmot vos vertus
> Puis votre charme encor. Que lui faut-il de plus ?
> L'esprit fin de son père avec la poésie.

M. Edouard de Cazenove, le glorieux mutilé de Patay, député et secrétaire de l'Assemblée nationale, a bien répondu à cet horoscope.

Plus tard, en février 1866, le poëte disait à son filleul, le jour de son mariage :

> En te donnant mon nom, au jour de ta naissance,
> Enfant, j'ai supplié le ciel pour ton bonheur.
> Mais ce n'était encor qu'une chère espérance
> De mes lèvres tombant sous les yeux du Seigneur.
>
> Aujourd'hui qu'à ces vœux sourit la Providence,
> Car beaucoup de doux fruits ont remplacé la fleur,
> Me voici, de nouveau, portant en ta présence
> Au front un juste orgueil et grande joie au cœur.
>
> Ah ! c'est que — par la route ombragée et fleurie
> Quand tu t'en vas, la main dans les mains de Marie,
> Un confiant regard fixé sur l'avenir, —
>
> Le vieux parrain n'a plus que des grâces à rendre ;
> Et sa voix, à cette heure, en se faisant entendre
> Ne demande plus rien, et ne sait que bénir.

[2] Il écrivait, le 9 mai 1836, « à mon ami Victor Delage, le jour de son mariage : »

« Vous savez, cher Monsieur, ce que sont pour nous les Cazenove.
« Voilà près de cinquante ans d'affection mutuelle et sans le moin-
« dre nuage. »

« J'aime à citer Mme de Blossac et à remarquer dans tous ses récits sa facilité à se plaire partout, ses éloges de ceux qui l'entourent, sa tendresse pour ses amis. Son mari partageait ses dispositions heureuses et le don si rare d'oublier les imperfections du prochain pour ne s'attacher qu'à ses mérites. Il m'est arrivé parfois de sourire en écoutant ce couple si bon ajouter une épithète admirative, souvent hyperbolique, à presque tous les noms prononcés dans le cours d'une conversation. « — Une femme supérieure, un ange, une sainte !
« disait Mme de Blossac, » tandis que son mari, dès qu'il était question d'un esprit sérieux et cultivé ou d'un beau caractère, s'écriait infailliblement : « — Un homme immense, mon cher ! un homme
« immense ! »

« Sans aller ainsi jusqu'à l'immensité, il m'a été d'ailleurs, facile de reconnaitre l'attraction naturelle exercée par les deux époux sur les plus brillants esprits et les plus belles âmes : les uns et les autres leur formaient partout un cercle qui ne pouvait qu'entretenir leurs dispositions à l'optimisme. J'aurai, dans la suite, l'occasion de parler de plusieurs des amis de M. de Blossac devenus les miens, particulièrement de M. l'abbé Rainguet, des deux familles de Dampierre et de Cazenove de Pradines.[1] »

Le 20 mars 1827, jour anniversaire de sa nomination à Marmande en 1822, M. de Blossac fut appelé à Paris comme secrétaire général de la préfecture de police. C'était une position charmante qu'il ne faudrait pas juger sur son nom ni sur ce qu'elle est devenue depuis. La préfecture de police était la magistrature du département de la

---

Tout bonheur ici-bas est mêlé de tristesse.
Pour prier avec toi tu me cherches des yeux ;
Et mon absence, ami, trouble ton allégresse ;
Il manque quelque chose à ton cœur si joyeux.

Eh bien ! je fie aux vents la voix de ma tendresse,
Notre écho fraternel te portera mes vœux,
Mêlera ma prière à la sainte promesse
Qu'à l'ombre des autels vous échangez tous deux. . . .

[1] *Souvenirs d'un oncle adressés à ses neveux.*

Seine, et le secrétaire général pouvait ne prendre des affaires que ce qu'il y avait d'agréable. Il avait 17,000 francs de traitement, et était chauffé, éclairé, logé, blanchi, voituré. Il vit dans ses fonctions le pouvoir de faire du bien et le moyen d'être utile. Il aimait à recevoir, et tous ses amis de Bretagne et de Saintonge furent hébergés dans ses appartements de la préfecture. Avait-on une faveur administrative à demander? le secrétaire général était tout prêt. C'est lui qui procura à Lamartine une loge pour la première représentation de *Marino Faliero*. Il voyait tous les trimestres le chevalier de Piis, un de ses prédécesseurs à la préfecture, qui venait y toucher sa pension. On parlait de Saintes où le chansonnier avait habité. Un jour, c'est Barthélemy qui, condamné à la prison pour le *Fils de l'homme*, venait solliciter quelque grâce : « Vous avez été condamné, lui disait M. de Blossac avec une rudesse un peu bretonne, et justement. Je crois aussi que nous différons un peu d'opinion ; mais causons. Je vous accorderai tout ce que vous voudrez. » Quand le poëte était parti, le secrétaire général s'étonnait qu'un homme d'un si grand talent et de tant d'esprit eut une conversation si terne. Une autre fois, il entendit Berryer plaider ; c'était devant une commission et sur une question de voirie. Mais il fut émerveillé de cet admirable talent. Plus tard, en 1832, quand Berryer, arrêté chez lui, à Saintes, fut renfermé quelque temps dans une chambre d'auberge, il alla lui tenir compagnie. Berryer parla de la duchesse de Berry, de sa tentative en Vendée, et cela avec un tel charme, un tel accent que son unique auditeur fondait en larmes.

Le préfet de police était alors M. de Belleyme, homme affable, bien élevé, plein de courtoisie et qui se faisait fort aimer. On lui donna pour successeur M. Mangin, ancien procureur général à Poitiers, à qui son zèle dans l'affaire des quatre sergents de La Rochelle avait valu un siége à la Cour de Cassation. On l'y avait vu arriver d'un œil jaloux. Mais au bout de quelques mois, son mérite lui avait valu une grande autorité et une juste considération. Homme sûr, homme loyal, homme d'un mérite hors ligne, il pouvait rendre d'utiles services. Sa raideur de caractère suffit pour faire oublier ses qualités ; il réussit à se faire détester et avec lui le gouvernement qu'il servait avec un dévouement véritable. Autant les relations de M. de Blossac avec M. de Belleyme avaient été cordiales, sympathiques, autant elles furent officielles avec M. Mangin. Quand celui-ci arriva à la préfecture de police, il compta sur ses doigts : « Je con-

nais, dit-il, sept personnes à Paris ; je ferai donc un excellent préfet. » Il se trompait.

La révolution de Juillet surprit le préfet le premier. Le dimanche soir, il était au ministère de l'intérieur. On ne lui parla de rien. Le lendemain matin, en ouvrant son journal, il lut les ordonnances. C'est alors qu'il sut qu'il y avait quelques précautions à prendre. L'émeute gronda bientôt. Mme Mangin était accouchée depuis trois jours seulement. Il fallut la transporter. M. de Blossac resta à son poste et y resta le dernier, jusqu'à ce que la Révolution le vint remplacer. Sa femme ne le quitta pas une minute, et, malgré les hurlements de la foule, ne voulut pas se séparer de son mari, prête à périr avec lui s'il le fallait. Mais c'était au préfet surtout qu'on en voulait.

M. de Blossac n'hésita pas. Sans fortune, il donna courageusement sa démission. Tomber d'une position lucrative et agréable dans la gêne d'une existence obscure, c'était un sacrifice pénible. Mais le devoir parlait. « — Homme de dévouement avant tout, il n'hésite point. Tournant brusquement le dos aux honneurs et à la fortune, il revint paisiblement en Saintonge. M. et Mme de Blossac se fixèrent définitivement à Saintes, après les événements de 1830. Mais avant de prendre cette détermination, ils passèrent quelques mois à la campagne, revinrent à Paris pour mieux se rendre compte de la situation politique ; et même d'après une lettre que M. de Féletz adressait à Mme de La Guarrigue, le 27 août 1831, les deux époux, espérant sans doute, dans un prochain avenir, une troisième restauration, parlaient de se retirer à Orléans pour être moins éloignés de la capitale à l'heure désirée. Ce plan, du reste, fut abandonné bien vite avec l'illusion qui le conseillait ; et dès le mois de mai suivant, l'ancien sous-préfet de Saintes était de retour dans cette ville où il avait laissé tant d'amis. La même année, le 19 décembre, Mme Pauline de La Guarrigue mourait à l'Herbaudière dans les bras de Mme de Blossac à qui elle léguait toute sa fortune.[1] Le testament de la tante assurait à la nièce une existence paisible et donnait au neveu des loisirs dorés qu'il mit à profit immédiatement.[2] »

---

[1] Antoinette-Suzanne-Pauline, née le 15 septembre 1770, fille de Pierre de La Guarrigue et de Pauline-Magloire Green de Saint-Marsault.

[2] Violeau, *Souvenirs*.

En 1838, il publia, à Paris, chez d'Urtubie et Worms, libraires-éditeurs, un volume in-8° de 364 pages : *Heures de Poésie*. Le recueil portait cette dédicace : « A Monsieur le vicomte de Chateaubriand ; hommage de respectueuse tendresse ; tribut de reconnaissance filiale. Edouard de Blossac. » Presque toutes les pièces sont datées d'après 1830, de Saintes, de Coutiers, Panloy, Marmande, Plassac,[1] Lauzun, Royan, des lieux où l'inspiration lui venait et où quelques circons-

---

[1] Plassac a été pour lui un séjour de prédilection ; et cela ne surprendra pas ceux qui en connaissent les habitants. Que de sonnets il leur a consacrés ! Pas un événement de famille qu'il n'ait célébré, et il a été particulièrement bien inspiré. Lisons ce sonnet à Madame la marquise de Dampierre, 13 juillet 1863 :

> Au banquet de famille où pour notre Henriette
> A la ronde demain un toast doit se porter,
> On voulait la personne et la voix du poëte,
> Sur lequel d'habitude on sait qu'on peut compter.
>
> Cette fois, et je le regrette,
> Mandé tardivement, ailleurs il faut rester ;
> Aux vœux qu'autour de moi chacun ici répète,
> Comment pourrais-je résister ?
>
> Mais à défaut de ma vieille figure
> Dont nulle part, je me figure,
> On ne saurait faire grand cas,
>
> J'envoie en méchants vers le tendre témoignage
> D'un amour jeune encor : car le cœur n'a point d'âge,
> Et l'amitié ne vieillit pas.

Au mois d'octobre 1875, il écrivait encore « le lendemain d'une visite à Plassac, à mes chers Dampierre : »

> Au doux nid de famille, hier, grands et petits,
> Autour du vieux témoin de toutes vos années,
> Douloureuses tantôt et tantôt fortunées,
> En un commun amour vous étiez réunis.
>
> . . . .
>
> Ah ! cette heure de joie a pourtant sa tristesse :
> Car pour moi le temps marche avec plus de vitesse,
> Et j'ai pour vous aimer désormais peu de jours.
>
> Notre réunion peut-être est la dernière.
> Mais dans la mort, après les adieux de la terre,
> Je sais que parmi vous je revivrai toujours.

tances éveillaient sa muse. Il y a de nobles inspirations; quelques morceaux sont très beaux, et le livre méritait mieux que le silence. Chateaubriand ne répondit lui-même à cet hommage par aucune parole encourageante. L'échec pouvait difficilement être plus complet.

L'insuccès pourtant ne le découragea pas. Quatre ans après, en 1842, il imprime, à La Rochelle, chez Gustave Mareschal, deux nouveaux volumes : *Nouvelles Heures de Poésie.* Ils se composaient de quatre livres : *Etudes catholiques*, *Miscellanées*, *Chroniques et Légendes*, *Poésies sociales et politiques*. Faut-il dire qu'ils eurent le sort du premier? A part quelques amis, le public fut sourd. Le poëte fut blessé du dédain ; il croyait mériter mieux, surtout quand beaucoup d'autres, d'une valeur inférieure, se faisaient une petite réputation. Mais le froissement de l'amour-propre n'alla pas jusqu'à ulcérer son cœur. « M. de Blossac, écrit M. Violeau qui le connut deux ans après, M. de Blossac avait vu, non sans mécompte et sans amertume, ses vers délaissés, son nom rester inconnu. C'est dans ces conditions d'abandon et d'oubli faites pour disposer à l'aigreur, à l'envie, à l'injustice, que cet homme, unique dans son abnégation et sa générosité, » trouvant un jour, chez un libraire de Saintes, le premier ouvrage d'Hippolyte Violeau, s'éprend d'enthousiasme pour l'auteur. « Ardent, passionné dans ses admirations généreuses, il emporta chez lui l'heureux volume, le lut, le relut pendant trois jours, et le quatrième, il m'adressait, à la fois en vers et en prose, les félicitations les plus enthousiastes. Si dans les strophes et la lettre du poëte Saintongeois l'expression était parfois emphatique, les pensées, les sentiments étaient sincères et, chose rare pour tout ce qui est extrême, à l'épreuve du temps. On cite en amour quelques exemples de passion subite, à première vue. Mais il était réservé à M. de Blossac de me faire connaitre en amitié quelque chose d'équivalent, et cela malgré la distance qui nous séparait. C'est d'intelligence à intelligence, de cœur à cœur qu'à la première rencontre de mon livre il m'accorda toutes ses sympathies et s'empara pour toujours de la meilleure part des miennes. Près d'un an devait s'écouler avant qu'il nous fût possible de nous voir, de nous serrer la main, de lire dans nos regards, dans notre sourire, la confirmation si douce de nos prévisions, et pourtant, en nous embrassant pour la première fois, nous n'avions plus rien à apprendre sur notre affection mutuelle..... Désormais ce ne sera plus pour lui, mais pour moi, qu'il rêvera la gloire, que sa nature impétueuse aura des ivresses à l'heure des suc-

cés, des tristesses, des indignations à l'heure des revers. Près de trente-trois ans se sont écoulés depuis le jour où il m'écrivit pour la première fois, et partout et toujours, son infatigable amitié m'a comblé de ses attentions et de ses prévenances. Mieux encore que M. de Kéranflech, et c'est beaucoup dire, M. de Blossac m'a rappelé, par sa tendresse inquiète, ingénieuse, le portrait de l'ami véritable si admirablement tracé par La Fontaine :

> Il cherche vos besoins au fond de votre cœur ;
> Il vous épargne la pudeur
> De les lui découvrir vous-même ;
> Un songe, un rien, tout lui fait peur,
> Quand il s'agit de ce qu'il aime.

« Notre espoir en vous, m'écrivait aussi Mme de Blossac dans sa « première lettre, est une des consolations que Dieu a bien voulu « nous envoyer au milieu de nos peines ; nous vous en remercions. » « Mari et femme n'étaient qu'un dans cette affection étonnante et si délicate qu'elle s'attachait à me persuader qu'en me laissant aimer et servir, ce n'était pas à moi, mais bien aux deux vieux époux de prononcer le mot reconnaissance. Pas plus que moi, j'espère que ceux qui me survivront ne prendront ainsi le change, et si l'un de mes vœux les plus ardents se réalisait après ma mort, tant qu'il me resterait un seul neveu, le nom de ces incomparables amis serait en vénération dans ma famille... »

A ce témoignage nous pourrions ajouter celui d'un poëte qui demandait aux deux époux de tenir un de ses enfants sur les fonts de baptême :

> Lorsqu'au jour l'enfant va paraître,
> Son père lui cherche un parrain,
> Pour qu'il nomme et présente au prêtre
> L'inconnu qui naîtra demain.
>
> Pour mieux protéger ce frêle être,
> Une marraine offre sa main,
> Afin que dans toi puissent naître
> Force et grâce, ô futur bambin !
>
> J'ai l'un, noble esprit et belle âme,
> Cœur aux sentiments fiers et doux...
> Il fallait trouver une femme
>
> Qui fût digne de votre époux.
> J'ai bien fouillé partout, Madame,
> Et je n'ai rencontré que vous.

Pendant l'hiver de 1867, on organisa à Saintes des soirées littéraires dont le produit était destiné à la statue de Bernard Palissy. On y lisait des vers français et patois ; on y parlait en prose. Malgré son âge, M. de Blossac y voulut contribuer. Il y apporta une magnifique chronique de *Jeanne d'Arc* qui fut applaudie. Quelques années auparavant, son spirituel ami M. de Cazenove, rapporteur dans le concours pour l'éloge de l'inventeur des rustiques figulines, avait lui aussi prêté son grand talent à la glorification de l'artisan de génie, et son travail, publié dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture d'Agen*, avait laissé bien peu à dire sur lui.

En 1866, Edouard de Blossac publia, à Paris, chez Lecoffre — imprimés à Saintes, chez Lassus — deux volumes de *Contes, Fables et Sonnets*. La fable était un genre nouveau pour lui. Il avait rimé quelques sonnets déjà, sans en faire une spécialité. Le sonnet devint bientôt sa poésie favorite. Ce qu'il a fait de sonnets est considérable. Chaque jour presque en voyait éclore un, et s'il n'en mettait pas un nouveau au jour, c'en était un déjà vieux qu'il remettait sur le métier. Le moindre événement lui inspirait un de ces petits poëmes, et il y réussissait bien. Son bonheur était alors de le lire à quelques amis, de discuter sur un hémistiche, sur une rime, sur un mot. Il luttait énergiquement pour son expression ; et toujours, le lendemain, il refaisait la pièce d'après les observations qu'il avait repoussées la veille.

Cette gloire littéraire que le poëte avait rêvée, il ne l'obtint pas. Quand son volume était imprimé, il le déposait chez un libraire qui n'y pensait pas. L'auteur l'oubliait lui-même. Et il s'étonnait naïvement que le public n'allât pas demander chez l'éditeur un livre que lui-même ignorait. Il faut d'autres moyens pour qu'un ouvrage, surtout en vers, soit connu même des lettrés ; et la mise en scène qui prête tant de mérites à des ouvrages sans valeur n'est pas sans ajouter quelque éclat à ceux qui en ont par eux-mêmes.

On pourrait s'imaginer que le poëte, dégoûté du métier par ses échecs répétés, allait renoncer aux vers. Il avait bien dit :

> Je ne chanterai plus. Mais dans la solitude
> Où désormais de Dieu la science et l'étude
> Auront mes derniers jours,
> Aux oiseaux, après moi laissés au vert feuillage,
> Des fruits — amers souvent — cueillis dans le voyage
> J'offrirai le secours...

Et maintenant, adieu, nobles plaisirs de l'âme;
Mystérieuse langue, écrite en mots de flamme,
Jeune extase du cœur!
Adieu, l'émotion dont le front se colore
Sous le vol cadencé du vers qui vient d'éclore,
Adieu, mon saint labeur!

Adieu, l'illusion des poétiques rêves,
Longtemps hôtes légers des lumineuses grèves
Où s'égaraient mes pas!
Adieu, mes doux échos! Adieu, ma blanche étoile,
Splendides horizons que la Muse dévoile,
Tous effacés, hélas!

Voix du Ciel qu'en silence écoute le poëte,
Puis, qu'en hautes leçons à la terre il répète,
Avec le nom de Dieu!
Concert intérieur dont la grave harmonie
Se tait, lorsque s'en va cette hôtesse bénie...
Ma poésie, adieu!

Ces vers sont beaux; pouvait-on, même après, je dirai surtout après ces *Adieux à la poésie*, — publiés à Saintes, en 1870, typ. Orliaguet, in-8°, 7 p. extraits du 1er volume des *Annales de la Société des arts, sciences et belles-lettres de Saintes* — pouvait-on renoncer à faire encore quelques strophes semblables? La tentation était trop forte. On connait la valeur des serments de poëte. Qui a rimé rimera. M. de Blossac continua à rimer. La poésie était à la fois son occupation et sa distraction. Il vivait pour l'art, pour la poésie. Je crois que les grandes dépenses de sa longue existence ont été ses cinq volumes de vers. Ayant, dès 1830, renoncé pour jamais aux fonctions publiques, il vivait retiré, loin du monde, mais suivant de très près les événements, affligé vivement comme d'un malheur personnel de tout ce qui pouvait être contraire à la royauté de ses rêves et à la religion de son espérance. Dieu et le Roi, c'était le cri d'avant 1789. S'il ne le jetait pas, il l'avait dans le cœur. D'ailleurs, esprit ouvert à tous les progrès, à toutes les idées, à toutes les tolérances, s'il restait fidèle à ses convictions, il savait être indulgent pour ceux qui ne les partageaient pas. Il a eu des amis, et jusqu'à la fin, qui n'avaient jamais été royalistes et dont la piété n'était pas la qualité maîtresse. Il plaignait leur erreur, il regrettait leur aveuglement. Comment des hommes si bons, si bien doués ne voyaient-ils pas la vérité? Il s'en

affligeait sans leur enlever rien de sa tendresse. Il s'éprenait aisément, se donnait difficilement, mais alors c'était à la vie, à la mort.

M. de Blossac consacrait ses revenus à de bonnes œuvres. Parfaitement d'accord avec sa femme, il donnait tout ce qu'il pouvait donner, sans ostentation et beaucoup plus au loin qu'auprès. Les églises, les monastères, le petit-séminaire de Montlieu, les pauvres connaissaient seuls le secret de ses largesses. On les savait bons; de tous côtés pleuvaient les demandes, et, comme ils étaient généreux, on leur supposait des ressources prodigieuses, parfois même on s'étonnait de ne pas avoir obtenu davantage.

La mort de M. de Blossac, en 1872, fut une grande douleur et laissa un vide profond. Pour adoucir la solitude de ses dernières années, ces années de la vieillesse si lourdes à porter, il a heureusement trouvé près de lui un dévouement constant, à toute épreuve. Ainsi, entouré de soins affectueux, partageant son temps entre les bonnes œuvres, la prière et la versification, il s'est acheminé paisiblement vers le terme. Il est mort en pleine vie. La vieillesse n'a été pour lui qu'une jeunesse tempérée. La marche était plus lente, la main moins ferme, l'ouïe un peu moins facile; l'intelligence était aussi nette, l'âme aussi vive; le cœur aussi ardent. Huit jours avant l'heure fatale, il s'occupait de faire imprimer pour ses seuls amis un recueil de sonnets politiques sur les incidents de ces six années. Les dernières semaines qu'il a passées dans sa chambre étaient occupées en partie alternativement par La Fontaine et Bourdaloue. C'était le poëte et le chrétien. Puis un jour il se met au lit, un peu fatigué, pousse un soupir et s'endort pour jamais.

Rien ne trouble sa fin, c'est le soir d'un beau jour.

Louis AUDIAT.

BLAISE MONTLUC

A AGEN.

La province d'Agenais avait promis son contingent à la conjuration d'Amboise (1560). Deux mille hommes prirent les armes sous les ordres des frères David, et ils allaient commencer les hostilités, lorsqu'on apprit la découverte du complot et le châtiment des conjurés. Les frères David trouvèrent un asile à Nérac, auprès de Jeanne d'Albret qui autorisa l'un d'eux, ministre éloquent du saint Evangile, à ouvrir un prêche dans la grande salle du château.

Voyant les deux principaux chefs échapper à leur vengeance, les émissaires de MM. de Guise firent arrêter, à Agen, trois huguenots et le ministre La Fontaine. Et, comme en vertu de l'édit de Romorantin, la connaissance de tous les faits d'hérésie était attribuée aux évêques, ces malheureux furent jetés, le 23 mai, dans l'*Escuragno* ou prison épiscopale de la ville.

Le ministre La Fontaine, comme le plus coupable, fut chargé de fers si lourds qu'il ne pouvait faire un mouvement, et laissé deux jours sans manger dans le cachot le plus obscur et le plus humide. Quand il y eut passé quarante-huit heures, on l'en tira pour le traîner à l'Hôtel de Ville, où les magistrats voulaient l'interroger.

C'était dans l'aprés-midi. Et, comme il faisait trés chaud, ces Messieurs se rafraîchissaient autour d'une table couverte de fruits et de flacons de vin blanc de Clairac.

Il y avait là, avec les présidiaux et les consuls, un homme à l'attitude arrogante et fière, assis entre le premier consul de Nort et le chanoine Lalande, dont la robe de damas rouge dérobait mal la rondache et l'épée.

Cet homme, qui pouvait avoir cinquante-six ans, était mis, malgré son âge, avec une certaine recherche. Il avait des chausses de velours cramoisi, couvertes de passements d'or, un pourpoint de même étoffe, une chemise au col rabattu, ouvrée de soie et de filets d'or; un collet de buffle et un hausse-col parfaitement doré. Il portait, d'un air de matamore, un chapeau de soie grise, fait à l'allemande, avec un grand cordon d'argent et des plumes d'aigrettes bien argentées. Il était revêtu, par-dessus son pourpoint, d'un casaquin de velours gris, garni de petites tresses, à deux petits doigts l'une de l'autre et doublé de toile d'argent.

De petite taille, légèrement boiteux par suite d'une chute le jour d'une escalade, il cachait presque complètement sous son chapeau ses cheveux gris coupés ras et son front couvert de cicatrices. Il avait le nez recourbé comme le bec d'un oiseau de proie et, malgré la mobilité de ses traits, son regard était toujours clair et froid.

Cet homme était Blaise de Montluc, renommé entre les plus braves du temps des guerres d'Italie et qui, pressentant le danger que faisaient courir à la monarchie les menées et les doctrines des protestants, les traitait avec une excessive rigueur.

Il était alors lieutenant du roi en Guienne. Quand on amena le prisonnier, il l'accueillit par de grossières railleries.

— Ah! vous voilà, vil paillard! Invitez donc vos huguenots du diable à vous sortir de nos mains?

— Vous m'insultez, Monsieur de Montluc! répondit La Fontaine avec calme et d'un ton de reproche.

— Vieil hypocrite! répartit vivement le lieutenant du roi, ce ne sont pas des propos railleurs que je devrais vous adresser, mais de bons coups de dague dans la poitrine pour vous apprendre à semer la discorde et la révolte dans notre pays.

— Je sème la parole de Dieu pour récolter, au profit de ceux qui m'écoutent, la paix, l'union, la liberté.

— Vous me la donnez belle. Est-ce pour avoir la paix que vous fomentez des troubles, que vous armez les Français les uns contre les autres, que vous cherchez, par tous les moyens et sous le manteau de la religion, à ruiner le pouvoir du roi? Et qui sera *roigneux* se gratte, Messire La Fontaine!

Les juges se mirent à rire.

Montluc voulait pousser à bout le ministre et l'humilier.

— Dites-moi donc, ajouta-t-il avec malice, quelle était la plus belle fille de votre assemblée ?

Le pauvre homme baissa les yeux et garda le silence.

— Voulez-vous boire avec nous? lui demanda le lieutenant-principal, qui trouvait de bon goût de continuer les mauvaises plaisanteries du capitaine-gouverneur.

La Fontaine prit au sérieux la proposition de l'officier. Il hasarda timidement :

— S'il vous plait me donner un peu d'eau pour l'amour de Dieu, vous me ferez une grande grâce. Je suis à jeun depuis deux jours.

On lui donna un morceau de pain, quelques cerises des restes du repas et un verre de vin. S'approchant aussi près que le lui permit la pesanteur de ses fers, il remercia ses juges et demanda la permission de parler.

— Ne l'écoutez pas, s'écria Montluc impatienté : ces gens-là parlent d'or.

La Fontaine insista. A la sollicitation de ses collègues, Montluc finit par céder, en haussant les épaules.

— Je m'émerveille, Messieurs, dit alors le ministre, que vous, qui voulez être vus et estimés les colonnes de votre religion, soyez néanmoins si ingrats à reconnaitre les grâces et bienfaits que journellement recevez de Dieu, qu'on ne voit en votre endroit aucune apparence chrétienne. Je laisse la charité tant refroidie, que, voyant tous les jours les enfants de Jésus-Christ si indigents, à grand'-peine leur daignez-vous donner les miettes qui tombent sous vos tables pour apaiser leur faim. Et cependant toute votre étude s'applique à tourmenter Jésus-Christ dans ses membres et persécuter sa sainte doctrine, pensant, par ce moyen, acquérir envers le simple populaire le nom de gens de bien et protecteurs de la loi de leurs pères. Or, bien que je porte un grand deuil en mon cœur de voir le service de mon Dieu être du tout diverti de sa pureté par les trahisons humaines, toutefois je me console en la parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui dit que son Eglise doit toujours souffrir persécution; mais j'ai remarqué en vous une chose qui m'en rend plus assuré, voyant à quelles gens j'ai affaire : c'est que vous, qui persécutez la vérité de Dieu en moi, qui suis son serviteur, en votre manger et

boire, n'avez fait nul acte de chrétien, l'ayant commencé, continué et fini par blasphèmes, sornettes, paroles impures, sans reconnaître les biens et dons que ce bon Dieu vous a départis, par quoi je vous annonce l'ire de Dieu, et vous adjure, en son nom, de faire honneur à sa parole.

Ce reproche émut si fort les assistants, et il y avait encore tant de foi dans ces âmes fanatiques et égarées que tous se découvrirent pendant la prière faite par La Fontaine pour le roi, pour le salut des gouverneurs et magistrats, pour ses propres juges.

Quand le ministre eut mangé, bu un peu de vin et rendu grâces à Dieu, Montluc ordonna de le reconduire dans son cachot. En présence de l'émotion de ses collègues, il crut prudent d'ajourner l'interrogatoire du prisonnier.

Il rentra chez lui mécontent, mais bien décidé à ne point fléchir dans sa mission d'extirper « la lèpre du protestantisme. » Il fut abordé par un officier qui, après avoir pris le mot de chacun des chefs catholiques du Midi, venait recevoir ses ordres.

— Eh bien ! quoi de nouveau dans le Midi ? demanda brusquement Montluc à l'officier.

— Monsieur le Gouverneur, répondit l'officier en s'inclinant avec respect, les commissaires du Parlement de Toulouse ont échoué contre la résistance des hérétiques à Toulouse et à Montauban.

— Le diable les emporte ! exclama Montluc en frappant du pied.

— Depuis que l'évêque, Jean de Lettes, a embrassé la Réformation, elle s'est propagée avec la rapidité de l'éclair dans la capitale du Quercy.

— Dieu garde de mes mains ce maudit évêque. Après...

— Les deux frères Calvet ; l'un, conseiller au Présidial, et l'autre, curé de Montalsat, ont tellement tourné les têtes à Montauban que toute autorité y est méconnue. *Vive la Réforme !* tel est le cri de ralliement.

— Convenez, dit Montluc se croisant les bras et fronçant le sourcil, que les frères Calvet seraient mieux placés à une potence que l'un dans un tribunal et l'autre dans une église.

L'officier sourit.

— Et à Montpellier ? demanda le gouverneur après une pause.

— La propagande marche, encouragée sous main par l'évêque Pelletier, malgré les menaces de Villars et les coups de hallebarde des compagnies de Saint-André.

— Fils de satanas, ce Pelletier ! Mais son tour viendra. Est-il vrai qu'on ait pendu Hélie du Bosquet, ministre d'Aigues-Mortes, à la porte de son temple ?

— Oui, Monsieur le Gouverneur.

— Je le connais, celui-là. C'est un Périgourdin à la langue dorée et joliment retors. Oh ! la vilaine grimace il a dû faire !

— Malgré cette exécution, les assemblées n'en continuent pas moins la nuit sur plusieurs points du Languedoc et, notamment, dans les gorges des Cévennes.

— Et le Rouergue ?

— En Rouergue, l'opinion publique se montre chaque jour plus favorable aux novateurs.

— Allons ! c'est comme en Agenais. Il n'est pas fils de bonne mère qui ne veuille goûter de cette religion.

— En Dauphiné, nous perdons visiblement du terrain. A Montélimar, à Romans, dans la cité épiscopale de Valence même, la Réformation domine.

A ces mots, Montluc devint blême de colère.

— Eh quoi ! s'écria-t-il, à Valence, dans une ville, dans un diocèse où l'évêque, Jean de Montluc, mon frère, aurait dû maintenir la fidélité au roi et toute la pureté de la foi catholique !

— Peut-être les événements ont été plus forts que lui.

— N'essayez pas de justifier mon frère, Monsieur l'officier ! Si j'étais appelé à instruire son procès, certainement le bourreau verrait la couleur de son sang.

L'officier frémit ; il trouva Montluc bien au-dessus de sa réputation. Puis il ajouta :

— Maugiron s'est jeté dans le Dauphiné et balance la fortune de Monbrun, l'intrépide chef huguenot. Il a fait piller et saccager les maisons de tous ceux de la Religion à Valence et à Montélimar.

— Très bien !

— Le Parlement de Grenoble, arrivant sur les pas de Maugiron, a

fait trancher la tête à deux ministres et pendre les trois plus riches bourgeois.

— Très bien ! très bien !

— Soixante autres, à qui leur argent seul a sauvé la vie, ont été condamnés au fouet, au bannissement et à l'amende.

— Ah ! ceci est mal.

— Comment donc, Monsieur le Gouverneur ?

— Moi, dit froidement Montluc, j'aurais accepté leur argent, et je les aurais ensuite fait *brancher* aux arbres des avenues de la ville.

— A Romans, le Parlement a continué l'œuvre commencée à Valence. Deux ministres ont été égorgés et traînés sur la claie. Leurs complices ont trouvé la mort dans leur prison même...

— Je n'aurais pas mieux fait, observa Montluc.

— La tête de Monbrun est mise à prix. Le président Truchon a ordonné qu'on lui amenât ce rebelle mort ou vif.

— C'est ce qui s'appelle commencer par la fin.

— Mais cet ordre était plus facile à signer qu'à exécuter ?

— Que dites-vous ?

— A tel point, continua l'officier, qu'au lieu de prendre Monbrun, le prévôt des maréchaux, chargé de la capture, a été pris lui-même.

Montluc se mordit les lèvres, et un éclair sinistre jaillit de ses yeux.

— Si j'avais été là, s'écria-t-il avec un geste de menace.

— M. de Gondrin a essayé de se mesurer avec le chef huguenot, mais il a abandonné la cause royale, et suivi le drapeau de la Réforme

— Par la mort-dieu ! M. de Gondrin est un cogne-fêtu.

Et le lieutenant du roi tordit sa moustache de dépit.

— Monbrun, invincible sur le champ de bataille, a été vaincu enfin par la ruse et la trahison.

— Tous les moyens sont bons contre les damnés hérétiques.

— Monbrun prisonnier s'est échappé sous des habits de paysan et est parvenu à gagner Genève.

— Les lâches ! les lâches ! Ils l'ont laissé échapper.

Et, en prononçant ces mots, le terrible Montluc donna sur une table un violent coup du poignard qu'il portait attaché à sa ceinture. Le poignard resta fiché à deux pouces de profondeur.

Il y eut un moment de silence.

— Est-ce que Mouvans, cet autre compagnon de La Renaudie, n'est pas aussi à Genève ?

— Oui, Monsieur le Gouverneur.

— Genève est donc le refuge de tous ces bandits ? Ah ! si on me laissait faire, j'aurais bientôt brûlé ce nid d'hérétiques avec son pape Calvin... Monsieur l'officier, vous m'apportez de tristes nouvelles, mais elles ne me surprennent pas. Depuis mon arrivée en Agenais, j'ai entendu d'étranges discours, j'ai été témoin d'actes bien criminels. Au mépris de l'autorité royale, les ministres de la Réformation attaquaient la foi de nos pères, osaient établir des impôts, créer des capitaines, enrôler des soldats, tenir des assemblées chez les principaux seigneurs du pays. *J'y ai mis bon ordre.*

Montluc accentua ces dernières paroles et sourit étrangement.

— Oui, ajouta-t-il, le mal allait toujours croissant. Personne ne venait au secours du trône et de l'autel. Les percepteurs de finances étaient de cette religion, car le naturel de l'homme est d'aimer les nouveautés. Les gens de justice, aux parlements et aux sénéchaussées, suivaient leur pernicieux exemple. J'entendais corner à mes oreilles les noms de surveillants, diacres, consistoires, synodes, colloques, noms bien étranges pour moi, qui n'ai jamais déjeûné avec une pareille viande. Mais *j'y ai mis bon ordre.*

Il sourit de nouveau. D'une main convulsive, il s'amusait à tourner dans sa gaîne la lame d'une longue dague.

— On me disait, reprit-il, que les surveillants, armés de nerfs de bœuf qu'on appelle *Johanots*, obligeaient les pauvres paysans à se rendre au prêche ; que le peuple, s'il osait se plaindre en justice, ne recevait que des injures et des coups ; que les juges et officiers du roi, catholiques, étaient paralysés, malgré leurs bonnes intentions, par la crainte de la mort. *J'y ai mis bon ordre*..... en fustigeant les uns, en pendant les autres. Et tenez ! l'autre jour, les huguenots ont eu l'impertinence de tenir une de leurs assemblées à Laplume, non loin de mon château d'Estillac. J'y ai couru à la tête d'une compagnie de gens d'armes et avec deux bourreaux justement surnommés

mes laquais. Après avoir fait garrotter ces vilains hérétiques, j'en ai rempli mes puits d'Estillac. Vous direz cela au roi.

En parlant ainsi, M. le lieutenant du roi en Guienne prit une dépêche déposée sur la cheminée, y imprima son sceau avec le pommeau de son épée et la confia à son interlocuteur.

— Pour Sa Majesté la reine-mère, pour elle seule, lui dit-il.

L'officier salua en s'éloignant. Peu d'instants après, il sortait des murs d'Agen et se dirigeait sur Paris.

Le lendemain, les huguenots ameutèrent la populace qui se porta sous les fenêtres de la maison de Montluc au cri : *Vive La Fontaine !*

Les factieux étaient en bon nombre. Ceux-ci parlaient d'aller à l'*Escuragno* délivrer le prisonnier ; ceux-là disaient qu'il fallait mettre le Gouverneur à la raison.

Toutes ces menaces trouvèrent Montluc impassible. Il voulut descendre seul sur la place,[1] et marcha droit aux plus mutins, en simple pourpoint, un pistolet d'une main et le poignard de l'autre. Bientôt il fut rejoint par une dizaine de soldats.

A sa vue, les plus hardis reculèrent. La sédition sembla s'apaiser. Montluc darda un regard provocateur sur la foule.

— Vous m'appeliez tout à l'heure, dit-il aux émeutiers ; expliquez-vous.

Il était curieux de voir ce petit homme calme, résolu, inflexible, tenant en respect cette multitude qui tourbillonnait à distance et faisait entendre de vagues rumeurs.

— Me suis-je trompé ? Ai-je eu tort de me déranger ? Retirez-vous, je me retire aussi.

Une voix sortit du groupe :

— Nous demandons La Fontaine.

— La Fontaine est en prison et il y restera.

— Qu'il soit libre ! qu'il soit libre ! crièrent quelques séditieux.

---

[1] On sait qu'il s'agit ici de la place du Palais. La maison de Montluc a été l'Hôtel de Ville jusqu'à l'année dernière.

Montluc ne bougea pas et une convulsion de colère crispa sa face pâle.

Il y eut comme une espèce de rugissement qui gronda dans les flancs de l'émeute. Les femmes apprêtèrent leurs couteaux. Les hommes agitèrent leurs bâtons et lancèrent des pierres.

— Misérables! cria le Gouverneur d'une voix tonnante, allez-vous-en ou malheur à vous.

— La Fontaine! La Fontaine! répétèrent les séditieux.

— Vous êtes de la vermine que je puis écraser du pied; j'aime mieux vous faire grâce. Retirez-vous.

Quelques-uns prirent cette longanimité pour de la peur. Ils serrèrent Montluc de plus près et leur attitude devint plus menaçante. Les soldats s'apprêtaient à charger avec leurs hallebardes. Montluc les retint.

Un mutin se hasarda à le regarder sous le nez, en disant effrontément :

— Monseigneur, obéissez ou je ne réponds de rien.

— Je suis habitué à ce qu'on me parle avec respect, répartit vivement le lieutenant du roi.

Et, saisissant vivement le chapeau de l'audacieux, il le jette à terre. Pendant que celui-ci se penche pour le ramasser, le brave Gouverneur applique froidement le canon du pistolet sur son oreille et lui fracasse le crâne.

Cette exécution changea les dispositions de la foule. Les séditieux se débandèrent, en criant : *A l'Escuragno ! à l'Escuragno !*

— Par la sang-Dieu! arrêtez, leur dit Montluc. Si La Fontaine sort de prison, je fais sonner le beffroi de la commune; je rassemble les soldats de la garnison et je mets la ville à feu et à sang.

On savait qu'il était homme à tenir parole. La multitude se retira affolée et pleine de terreur.

Peu d'instants après, le lieutenant du roi réunit de nouveau les juges dans une des salles de l'Hôtel-de Ville et leur fit sentir l'urgence d'une décision prompte.

Le prisonnier fut amené.

— Messire La Fontaine, lui dit Montluc, il faut en finir. Trève de beaux discours! Répondez avec clarté et précision.

— Me voilà prêt, répartit le ministre.

— Qui vous a induit à troubler l'ordre et le repos du pays du roi?

— Le vouloir et la juste vocation de Dieu qui est le roi des rois et seigneur des seigneurs.

— O méchant! je vois là où vous voulez venir, c'est de mettre le royaume en division. Vous autres, messieurs les ministres, faites tout ceci sous couleur d'Evangile.

— Nous obéissons à celui qui est venu nous racheter de l'esclavage, en demandant la liberté pour nous et la justice pour tous.

— Nos pères étaient plus gens de bien que vous et je ne puis croire que le Saint-Esprit se soit mis parmi les rebelles qui s'élèvent contre leur roi.

— Des rebelles! ceux qui réclament leurs droits légitimes et à qui on répond par l'assassinat.

— Par la sang-Dieu! le poil me dresse sur la tête d'ouïr un tel langage, messire La Fontaine. Je vous préviens que si vous ne livrez pas les noms de ceux qui ont fréquenté vos prêches, il vous en arrivera mal.

A ce moment, on introduisit la femme de La Fontaine, versant des larmes et portant des habits de deuil.

— Que voulez-vous? lui demanda le chanoine La Lande.

— O Messeigneurs! grâce pour mon mari! murmura la pauvre femme en tombant à genoux.

La présence de sa femme et le souvenir de ses enfants qu'il adorait ébranlèrent le moral du vieux La Fontaine. Néanmoins il essaya de faire bonne contenance.

— Vous entendez, maître! lui dit La Lande, il dépend de vous d'être libre, d'échapper au supplice, d'être rendu à votre famille.

— O mon ami! lui dit à son tour sa femme éplorée, aie pitié de notre douleur. Tes enfants te tendent les bras. Ils te supplient de ne pas les abandonner; ils te supplient par ma bouche de ne pas renoncer aux joies de la famille. Pitié, pitié pour moi qui ne pourrai te survivre.

— Je n'ai rien à dire, répondit La Fontaine d'une voix ferme.

Montluc se leva et dit :

— Qu'on applique ce vieillard obstiné à la question extraordinaire et qu'on l'arrose d'eau bouillante !

A cet ordre, La Fontaine eut un tremblement nerveux, mais il garda le silence.

Sa femme eut un éclair d'espoir. Elle se jeta à ses pieds et, d'une voix entrecoupée de sanglots :

— Mon ami, mon ami ! s'écria-t-elle, je ne te parle plus de moi qu'importe que je meure ou que je vive ! Je ne te parle plus de tes enfants dont tu repousses les supplications et les prières. Mais songe à tes frères en religion que ta mort laissera sans conseil et sans guide. Ils te réclament, ils t'attendent. De quel droit briserais tu les liens qui te rattachent à la terre? De quel droit renoncerais-tu à ta mission sainte ?

Affaibli par une longue diète et par deux jours de torture, attendri par le langage suppliant de cette malheureuse femme, La Fontaine fléchit.

— Ah ! Madame, dit-il avec tristesse, réjouissez-vous ; mais votre bonheur coûtera bien cher à d'autres.

Le ministre racheta sa vie en livrant la liste de ses auditeurs.

— Enfin, s'écria Montluc, voilà de la besogne taillée pour mes bourreaux. Aussi bien ils commençaient furieusement à se rouiller.

Jean LACOSTE.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE.

Classification systématique des connaissances et des œuvres

L'ensemble des connaissances acquises à l'humanité s'accroit de siècle en siècle : c'est la loi immuable du progrès.

L'accumulation incessante des œuvres de l'esprit ne permettrait plus depuis longtemps d'en connaitre l'importance, si un inventaire plus ou moins complet de toutes ces richesses n'avait jamais été dressé. Mieux encore : le plus précieux résultat de la noble expérience des âges serait, en quelque sorte, annulé, si un pareil inventaire n'eût pas été soumis à un certain ordre méthodique, capable de fournir aux vocations et aux aptitudes toutes les indications utiles à la bonne direction des recherches.

On aperçoit déjà toute l'importance de ces *catalogues* ou nomenclatures arides, dont, de prime abord, la valeur réelle pourrait être méconnue, et l'absolue nécessité d'un classement rationnel, logique, intelligent, conforme aux relations naturelles des diverses branches du savoir humain ne nous parait pas réclamer d'autre démonstration.

Ce classement est devenu progressivement plus laborieux et plus difficile, au fur et à mesure que le champ du labeur de l'esprit s'est étendu. L'épanouissement historique des sciences a été lent et successif. Ainsi, la médecine, la chirurgie, l'anatomie, l'agriculture, la botanique et la zoologie sont des sciences initiales, dont l'extrême antiquité peut revendiquer l'origine. Puis viennnent les mathématiques et l'astronomie ; plus tard se produisent la physique, la chimie, la physiologie et l'anatomie comparée ; plus tard encore, la minéralogie et la géologie.

En reculant les limites de l'investigation humaine, chaque âge disparu a donc légué aux âges suivants une somme d'expérience et

d'efforts dont l'affirmation la plus efficace s'est produite dans des œuvres écrites. Or, répétons-le, si le curieux intelligent, si le chercheur laborieux désire utiliser toutes les ressources offertes par les travaux antérieurs, comment soupçonnera-t-il l'existence des éléments utiles à son étude, en l'absence de tout inventaire, de toute nomenclature méthodique quelconque ?

*
* *

La reconnaissance de ce besoin remonte, du reste, à une époque déjà lointaine, à l'origine même de l'imprimerie. Les premiers initiateurs de cet art merveilleux, les Alde, les Estienne, etc., s'efforcèrent d'ordonner avec méthode et d'affranchir de toute confusion la liste de leurs nombreux produits.

Les catalogues *officinaux* représentent donc les premiers essais de classification des œuvres de l'esprit, pour lesquelles la méthode systématique fut probablemenent inaugurée, en 1590, par Pierre Bertin, dans son *Catalogue de la bibliothèque de Leyde.*

Notre intention ne saurait être ici de suivre pas à pas la marche et les progrès de la catalographie générale ; à cet égard, nous bornerons notre historique à un rapide exposé des efforts les plus intelligents et des systèmes les plus remarquables.

*
* *

Les travaux de bibliographie générale entrepris, avant le XVIIe siècle, sans atteindre un résultat très satisfaisant, témoignent cependant d'une certaine intelligence de la matière.

Le travail de classification le plus intéressant de cette époque est certainement celui de Savigny, dans les *Tableaux accomplis de tous les arts libéraux* (1587), où se produit une nomenclature qui laisse bien loin derrière elle toutes les tentatives de ce genre antérieurement faites.

Au dix-septième siècle appartient l'*Arbre encyclopédique* de Bacon, qui devait être la base de nombreux essais systématiques plus ou moins judicieux, plus ou moins rationnels, parmi lesquels il est juste de remarquer les travaux de Leibnitz et de Chambers, et la classification assez heureuse de Marchand, attribuée plus tard au libraire

Gabriel Martin, qui ne fit cependant que l'appliquer dans son *Catalogue de Bulteau* (1711).

Le dix-huitième siècle ne produisit guère d'autre classification systématique remarquable que celle des deux célèbres encyclopédistes Diderot et d'Alembert, innovant peu, d'ailleurs, en ce sens, et adoptant les trois grandes divisions philosophiques de l'Arbre baconien : Mémoire, — Raison, — Imagination.

Mais, au dix-neuvième siècle, une activité bibliographique plus intense, une tendance plus généralement synthétique et le développement considérable des études devaient diriger les esprits vers un sujet dont chaque jour l'utilité s'accentue. Aussi voit-on les combinaisons et les systèmes méthodiques se multiplier à l'envi.

Dès 1802, le savant bibliographe Peignot réédite, avec quelques variantes légères, la classification du dix-huitième siècle et adopte les quatre divisions suivantes : *Bibliographie*, — *Histoire,* — *Philosophie,* — *Imagination.* Son système n'est ni rationnel ni pratique.

En 1809, dans un *Essai sur la Bibliographie*, Parent admet douze sections principales : *Agriculture,* — *Langues et grammaire générale*, — *Arts mécaniques*, — *Mathématiques*, — *Belles-lettres*, — *Cosmographie,* — *Histoire naturelle*, — *Chimie et physique,* — *Histoire des nations,* — *Législation*, — *Morale*, — *Ouvrages périodiques.*

Fortia-d'Urban, en 1821, dans une nomenclature restée célèbre, indique six classes principales : *Encyclopédie*, — *Belles-lettres*, — *Sciences et Arts*, — *Théologie*, — *Jurisprudence*, — *Histoire*, — groupes subdivisés à l'infini. Dans ce système historique, toutes les divisions objectives sont notées alphabétiquement, suivant la lettre représentative de chaque groupe et suivant leur ordre particulier d'inscription. Cette méthode, peu rationnelle, est d'un usage incommode et difficile.

La classification de Merlin, loin de réaliser aucune amélioration, présente plutôt quelques innovations assez malheureuses. Ce système défectueux se base sur trois groupes : *Dieu,* — la *Nature* — et l'*Harmonie*, et offre les cinq classes suivantes : *Philosophie,* — *Théologie,* — *Sciences naturelles*, — *Sciences relatives à l'homme*, — *Polygraphie.*

Citons encore la savante classification d'Ampère, classification basée sur une conception synthétique et toute hérissée de néologismes

barbares. La méthode de l'*Essai sur la philosophie des sciences* est exclusivement objective et historique, et sa réelle valeur scientifique n'en atténue pas assez l'incommodité.

Sans indiquer le système philosophique d'Arsène Thiébault, comprenant trois divisions générales assez vaguement définies ; sans nous arrêter aux ingénieuses fantaisies de Nodier ; sans parler de la classification d'Auguste Comte, si appréciée de quelques-uns, mais d'une valeur toute théorique et dépassant certainement la portée moyenne des intelligences ; sans citer enfin ni les méthodes de Debure et de Cailleaux, renouvelées de Gabriel Martin, ni tant d'autres essais plus ou moins heureux, arrivons aux travaux plus intéressants et plus usuels des Barbier, des Beuchot et des Brunet.

Les divers systèmes appliqués par Beuchot, Barbier et Martin, dans la *Bibliographie de la France*, de 1811 jusqu'à nos jours, témoignent, sans contredit, d'une entente meilleure des conditions et des besoins d'une classification pratique, mais aussi d'une hésitation très malencontreuse.

Brunet a plus d'initiative ; il montre une plus grande assurance, sans toutefois oser s'affranchir entièrement de conventions traditionnelles dont il reconnait l'erreur. Son système pouvait être excellent, avec un peu plus de décision et de fermeté, tandis qu'il reste très imparfait encore, malgré la science et la bonne volonté de l'auteur. Cet homme clairvoyant s'épouvante à la pensée d'une réforme trop accentuée, bien qu'elle soit non moins rationnelle que nécessaire, et son courage ne saurait aller, par exemple, jusqu'à la suppression de ce groupe illogique des *Sciences et Arts* conçu par Merlin.

Dès l'instant que la Théologie, la Jurisprudence et l'Histoire forment des classes distinctes, pourquoi donc englober, sous la rubrique désormais erronée de *Sciences et Arts*, plusieurs divisions non moins importantes que les premières ? Il est impossible d'appuyer une semblable répartition de considérations réellement judicieuses.

Constantin, dans sa *Bibliothéconomie* (1849), traite également cette question des nomenclatures systématiques avec une indécision et une inquiétude singulières. Il interroge timidement les divers systèmes proposés et formule de vagues réserves, mais sans utiliser son expérience particulière dans l'élaboration d'une méthode plus rationnelle.

Lui aussi regrette, en passant, de voir la Théologie et la Jurispru-

dence séparées du groupe des sciences ; mais il hésite à les reporter à leurs vraies places, de peur d'être taxé de turbulence et de libre pensée. Ce scrupule est d'une ingénuité inimaginable.

Il importe, croyons-nous, de ne pas méconnaître à ce point l'esprit de la logique.

Sans doute, la Théologie est bien la première des sciences morales ; mais rien n'autorise à la distraire de son groupe, et il ne saurait y avoir absence de respect ni témérité quelconque à la ramener dans la section dont elle doit occuper le premier rang.

La science du Droit, quelle que soit son importance propre, ne peut rien gagner non plus à être isolée de la section spéciale dont elle relève.

Un bibliographe érudit, Alfred Dantès, dans une étude consciencieuse publiée sur cette matière en 1876, a proposé, à son tour, une nouvelle classification générale, destinée, par sa méthode éclectique, à suppléer avantageusement tous les systèmes connus.

Bien que M. Dantès, dans une bonne exposition générale, ait parfaitement relevé les erreurs de ces devanciers, il nous semble avoir lui-même émaillé son arbre encyclopédique d'une série d'erreurs et de fautes regrettables.

Il s'agissait de produire une classification toute pratique, ne sacrifiant à aucune formule philosophique absolue la connexité naturelle et l'analogie rationnelle. Or, nous trouvons dans sa nomenclature diverses anomalies dont il suffira de citer les suivantes :

La *Mythologie*, relevant de l'article *Religions*, est figurée à l'*Histoire*.

L'*Encyclopédie* précède la *Géographie*, et certains éléments de l'article *Architecture* (Beaux-Arts) pourraient bien faire double emploi avec l'article *Archéologie* (Histoire).

Enfin, dans les sciences appliquées, nous trouvons, sous diverses rubriques, les sous-articles *génie civil*, *ponts et chaussées* et *constructions :* c'est là un luxe de subdivisions pouvant aisément devenir la source de sérieux embarras.

Quoi qu'il en soit, nous arrêterons ici cet exposé historique des divers systèmes de classification générale des connaissances et des

œuvres humaines,[1] et avant de présenter nous-même une nomencla ture nouvelle, nous examinerons rapidement les conditions premières auxquelles on doit satisfaire, les principes et les besoins dont il importe de s'inspirer.

*
* *

A priori, une bonne classification générale doit être essentiellement pratique; elle doit être simple, claire, méthodique, capable, en un mot, de fournir une prompte réponse aux diverses questions pouvant lui être adressées.

Et d'abord les formules savantes, les expressions inusitées ne sauraient être admises. Toute nomenclature vraiment usuelle doit être présentée dans des termes généralement accessibles.

Le cadre même de la classification générale, avec ses divisions principales qui en forment toute l'économie, a une très grande importance, et les déductions rigoureuses d'un seul système spécial, objectif, historique ou scientifique, seraient fréquemment illogiques.

Quant aux subdivisions particulières à chaque branche de l'arbre encyclopédique, leur choix et leur classement doivent être judicieux, rationnels et susceptibles de donner aux besoins de l'esprit une satisfaction convenable.

Nous voici en dehors des principes de l'affinité philosophique, dont l'application ne comporte aucun des caractères de la bibliographie usuelle; mais, dès l'instant que notre but n'est point de rechercher une méthode théorique, cet abandon devient indispensable.

Du reste, malgré tout le soin et toute l'attention imaginables, on ne parviendra jamais à supprimer complètement certaines difficultés spéciales à la répartition bibliographique.

Il ne nous parait pas possible de pouvoir répondre, dans tous les cas, aux exigences des combinaisons multiples et originales de la production littéraire. La tournure moderne de l'esprit, les théories

---

[1] Nous ne nous occupons ici que de la France, à laquelle les catalographes étrangers empruntent généralement leurs classifications; mais il est juste de remarquer que Coleridge en Angleterre, Schrettinger, Ersch et Willer en Allemagne, ont donné des classifications plus ou moins intéressantes et rationnelles.

fantaisistes surgissant jusque dans le domaine des sciences ont produit des œuvres hybrides, dont le classement analogique restera, quoi qu'on fasse, fort indécis.

*
* *

Résumons-nous :

L'inventaire des trésors bibliographiques des différents âges ne saurait offrir d'intérêt général et pratique, sans l'aide d'une classification systématique bien conçue des connaissances humaines.

Aucune méthode, historique, scientifique ou philosophique, ne peut être rigoureusement appliquée, sans amener l'incertitude et le désordre dans une nomenclature que l'analogie rationnelle et l'inspiration d'une pratique judicieuse doivent seules diriger.

Une part proportionnée à sa valeur intrinsèque peut être faite, sans doute, à chaque méthode spéciale; mais l'économie générale doit tendre uniquement à la satisfaction des besoins les plus légitimes de la curiosité et de l'étude.

Les groupes et les divisions principales d'une telle classification, judicieusement déduite d'une méthode à la fois objective et subjective, sont tenus d'offrir à l'esprit une extrême précision, de même que les divers articles de chacune des divisions admises réclament exactitude et mesure.

Parmi les meilleurs auteurs de classifications générales systématiques, la plupart ont adopté un groupe des *sciences et arts*, comprenant les sciences positives, les arts-et-métiers et les beaux-arts, tandis que les sciences morales et spéculatives en restaient séparées. Est-ce bien rationnel? Nous avons déjà exprimé notre pensée à cet égard et constaté l'illogisme offert par la distraction de leur groupe naturel de la Théologie et de la Jurisprudence.

D'autres ont fait des Belles-Lettres un groupe distinct, alors que l'Histoire avec la Géographie, sous toutes leurs formes, composaient un autre groupe spécial un peu confus.

Nous nous en tiendrons à ces exemples qui nous paraissent constituer de sérieuses fautes au point de vue pratique.

En somme, la formation historique ou philosophique des groupes généraux, les déductions scientifiques, les considérations d'affinité théorique sont comme autant de pierres d'achoppement dans l'élabo-

ration d'un système bibliographique usuel. Aussi ne toucherons-nous que fort peu à ces procédés impuissants dans l'application suivante des règles rationnelles que nous avons exposées.

*
* *

Au point de vue bibliographique, les sciences humaines peuvent être classées, dirons-nous, en cinq groupes distincts, basés, sans préoccupation historique, sur une répartition toute objective :

1° *Sciences morales et littéraires ;*

2° *Sciences historiques et géographiques ;*

3° *Sciences positives ;*

4° *Sciences artistiques ;*

5° *Science encyclopédique ;*

A chacun de ces groupes correspondent un certain nombre de divisions principales, de subdivisions particulières et d'articles spéciaux.

Aux *Sciences morales et littéraires* doivent évidemment appartenir la *Théologie* et l'*Histoire des religions*, la *Jurisprudence*, les *Sciences philosophiques* et les *Belles-Lettres.*

L'*Histoire*, sous toutes ses faces, la *Géographie*, sous tous ses aspects, constituent naturellement les éléments des *Sciences historiques et géographiques.*

Les *Sciences positives* doivent comprendre les *Sciences physiques et mathématiques*, théoriques et appliquées, les *Sciences médicales*, les *pseudo-sciences*, l'*Industrie* et la *Technologie*, le *Commerce* et l'*Agriculture.*

Les *Sciences artistiques* doivent offrir, outre les *Beaux-Arts* dans leurs manifestations multiples, l'*Ecriture* et les *Arts d'agrément.*

Enfin l'*Encyclopédie*, clef de voûte de tous les systèmes, doit clore, avec les *collections* et les *périodiques*, cette immense nomenclature.

Un tel cadre nous parait capable de répondre à tous les besoins usuels, de satisfaire toutes les exigences légitimes, pour peu que la répartition des éléments constitutifs de chaque division principale soit logiquement opérée.

Au surplus, la classification systématique générale que nous allons produire en terminant utilise les travaux des bibliographes les plus estimés, et procèdent à la fois de tous les principaux systèmes français, parmi lesquels nous citerons notamment ceux de Brunet et Téchener et de Dantès.

*
* *

Classification bibliographique générale et systématique.

Sciences morales et littéraires.

I. — THÉOLOGIE ET HISTOIRE DES RELIGIONS.

1° *Théologie.*

1. Ecriture sainte. (Philologie. — Texte. — Interprétation.)
2. Liturgie.
3. Concile.
4. Patrologie.
5. Théologie et Théologiens.

A. — Théologie scolastique, dogmatique et morale.

B. — Théologie catéchétique.

C. — Sermons, Homélies, Prônes, etc.

D. — Théologie ascétique. (Exercices de piété.— Méditations. — Instructions, règles et devoirs religieux, etc.)

E. — Théologie polémique. (Vérité et défense de la Religion.— Controverse. — Ecrits atiriques.)

6. Droit canonique.
7. Religions diverses.
8. Opinions singulières. — Mélanges.

2° *Histoire des Religions.*

1. Histoire générale des Religions.
2. Histoire de la Religion chrétienne.

A. — Histoire ecclésiastique. — Hagiographie.

B. — Histoire des Papes.

C. — Histoire des Inquisitions et des Conciles.

D. — Histoire des Ordres religieux.

E. — Anciens Rites. — Reliques et Miracles.

3. Histoire des Hérésies. — Francs-Maçons, etc.

4. Histoire des Religions diverses.

A. — Religions anciennes. — Mythologie.

B. — Religions modernes.

II. — JURISPRUDENCE.

1. Histoire. — Philosophie. — Dictionnaires et Traités généraux.

2. Droit de la nature et des gens.

3. Droit politique.

4. Droit civil et droit criminel.

5. Droit administratif.

6. Traités et recueils spéciaux.

7. Plaidoyers. — Mémoires. — Arrêts.

III. — PHILOSOPHIE.

1. Histoire et Dictionnaires.

2. Philosophie générale.

A. — Philosophes anciens.

B. — Philosophes modernes.

3. Logique et Métaphysique.

4. Morale.

A. — Moralistes anciens.

B. — Moralistes modernes.

1° Français.

2° Etrangers.

C. — Traités divers sur les passions, les vertus et les vices.

5. Applications de la morale.

A. — Economie : Vie civile. — Education et enseignement.

B. — Politique.

C. — Economie politique et sociale.

D. — Statistique. — Administration. — Finances.

6. Esthétique.

IV. — BELLES-LETTRES.

1° *Philologie et Linguistique.*

1. Introduction. — Généralités. — Mélanges.

2. Philologie générale.

3. Langues anciennes.

4. Langue française.

A. — Origines. — Etymologie. — Synonymie.

B. — Grammaires et traités divers.

C. — Dictionnaires.

5. Langues étrangères.

2° *Rhétorique.*

1. Rhéteurs :

A. — Rhéteurs anciens.

B. — Rhéteurs modernes (Français et étrangers).

2. Orateurs :

A. — Orateurs anciens.

B. — Orateurs modernes (Français et étrangers).

3° *Littérature.*

1. Poésie.

A. — Introduction et traités généraux.

B. — Recueils quelconques de poésie :

a Poëtes grecs.

b — latins.

c — français.

d — Italiens. — Espagnols. — Allemands, etc.

e Poésies burlesques, macaroniques et patoises.

2. Théâtre et poésie dramatique.

A. — Histoire générale et particulière des théâtres.

B. — Ecrits pour et contre le théâtre.

C. — Traités généraux sur l'art dramatique.

D. — Théâtre.

a Théâtre grec.
b — latin.
c — Français (par genre).
d — Italien, Espagnol, Allemand, etc.

3. Chansons.

4. Fictions en prose.

A. — Apologues ou fables.

a Auteurs anciens.
b — modernes (Français et étrangers).

B. — Romans, contes et nouvelles.

a Auteurs anciens.
b — Français (par époques).
c — Etrangers.

5. Dialogues et Entretiens.

6. Epistolaires.

A. — Epistolaires anciens.

B. — — modernes (Français et étrangers).

7. — Mélanges littéraires

A. — Facéties et pièces burlesques.

B. — Dissertations singulières et plaisantes. — Fantaisies morales et littéraires.

C. — Satires générales ou personnelles.

D. — Sentences. — Adages. — Proverbes.

E. — Bons mots. — Anecdotes. — Pensées. — Compilations diverses.

Littérature générale et critique.

1. Cours de littérature.
2. Critique, études et analyses littéraires. — Pseudonymes.
3. Erudition.

5° *Polygraphie.*

1. Polygraphes anciens.
2. Polygraphes modernes.

6° *Anthologies. — Recueils et Extraits divers.*

1. Auteurs anciens.
2. Auteurs modernes.

Sciences historiques et géographiques.

I. — INTRODUCTION.

1. Généralités et Dictionnaires.

II. — HISTOIRE.

1. Philosophie et Traités spéciaux.
2. Chronologie.
3. Histoire universelle.

A. — Ouvrages généraux.
B. — Histoire ancienne.
C. — — du Moyen-Age.
D. — — moderne.
E. — Mélanges.

4. Histoire particulière de la France.

A. — Gaules et origines.
B. — Histoire générale.
C. — Mœurs et usages. — Antiquités et monuments.
D. — Mélanges d'Histoire civile et politique. — Problèmes et erreurs historiques.
E. — Histoire de la France par époque (histoire et mémoires historiques).
a Monarchie.
b Révolution.
c Dix-neuvième siècle.

F. — Histoire particulière de Paris et des Provinces.

a Paris. (Histoire politique. — Mœurs, monuments. — Institutions.)

b Provinces. (A détailler.)

5. Histoires particulières des différents peuples modernes.
6. Histoire de la Chevalerie et de la Noblesse.
7. Histoire des solennités, cérémonies, mœurs et coutumes.
8. Archéologie. — Numismatique. — Blason.
9. Biographie. — Autobiographie. — Mémoires.

A. — Biographie générale.

B. — Biographie critique et anecdotique.

C. — Autobiographie et mémoires anecdotiques.

10. Histoire littéraire, générale et particulière.
11. Histoire des académies.
12. Histoire des progrès de l'Esprit humain. (Sciences et arts. — Inventions et découvertes.)
13. Bibliographie et Catalogues.

III — GÉOGRAPHIE ET TOPOGRAPHIE.

1. Généralités et Atlas.
2. Géographie physique et Mathématiques
3. Géographie générale. — Description et Politique.
4. Géographies spéciales.
5. Topographie.
6. Mélanges. (Ethnographie, etc.)

IV. — VOYAGES.

1. Voyages scientifiques.
2. Voyages artistiques et pittoresques.
3. Guides et itinéraires.

Sciences positives.

I. — SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

1. Physique générale, industrielle et agricole. — Télégraphie.
2. Chimie organique et inorganique, médicale, industrielle et agricole.
3. Météorologie.

II. — SCIENCES NATURELLES.

1. Généralités. — Dictionnaires.
2. Géologie.
3. Minéralogie.
4. Botanique générale, médicale, industrielle.
5. Zoologie.
6. Physique du Globe. (V. Géographie physique et mathématique.)

III. — SCIENCES MATHÉMATIQUES.

1° *Mathématiques pures.*

1. Arithmétique.
2. Algèbre.
3. Géométrie.
4. Trigonométrie.
5. Géométrie descriptive.
6. Calcul différentiel et intégral.
7. Analyse et probabilités.
8. Mélanges.

2° *Mathématiques appliquées.*

1. Mécanique rationnelle et Machines.
2. Astronomie.
3. Marine et Hydrographie.
4. Art et Génie militaires.
5. Ponts et Chaussées.

A. — Géodésie.

B. — Stéréotonie.

C. — Hydraulique.

D. — Art de construire.

E. — Routes. — Ponts. — Aqueducs.

F. — Rivières. — Canaux. — Ponts maritimes. — Phares.

G. — Chemins de fer.

IV. — SCIENCES MÉDICALES.

1. Traités généraux. — Dictionnaires.
2. Anatomie.
3. Physiologie.
4. Hygiène.
5. Pathologie.
6. Thérapeutique. — Matière médicale. — Pharmacie. — Secrets et recettes. — Toxicologie.
7. Chirurgie.
8. Médecine vétérinaire.

V. — APPENDICE AUX SCIENCES.

1. Fantaisies et hypothèses scientifiques. — Mélanges.

VI. — PSEUDO-SCIENCES.

1. Sciences occultes. — Généralités. — Histoire et philosophie.
2. Cabale et magie.
3. Apparitions. — Sortiléges. — Divinations. — Onéirocritie. — Cartomancie. — Chiromancie, etc.
4. Magnétisme. — Spiritisme. — Hypnotisme.
5. Phrénologie et Physiognomonie.
6. Alchimie.
7. Astrologie.
8. Mélanges.

VII. — INDUSTRIE. — TECHNOLOGIE. (Arts mécaniques et Métiers.)

1. Dictionnaires et traités généraux. — Mélanges technologiques.
2. Expositions de l'Industrie.

A. — Papeterie. — Fonderie, — Verrerie, etc.
B. — Industrie manufacturière.

3. Economie domestique.

VIII. — COMMERCE ET NAVIGATION.

IX. — AGRICULTURE ET ÉCONOMIE RURALE.

1. Economie rurale. — Irrigation. — Drainage.
2. Agriculture. — Horticulture. — Arboriculture. — Viticulture, etc.

Sciences artistiques.

I. — MNÉMONIQUE ET ÉCRITURE.

1. Mnémonique.
2. Ecriture.

A. — Calligraphie.
B. — Cryptographie.
C. — Sténographie.
D. — Typographie.

II. — BEAUX-ARTS.

1. Généralités. — Histoire. — Dictionnaire.
2. Arts du dessin. — Perspective.
3. Peinture. — Sculpture. — Gravure.
4. Mélanges.

A. — Livres à images. — Albums. — Autographes.
B. — Caricature et grotesque.

5. Photographie.
6. Architecture.
7. Musique.

III. — ARTS D'AGRÉMENT.

1. Gymnastique. — Lutte. — Escrime. — Equitation. — Natation. — Danse, etc.

2. Chasse et Pêche.
3. Jeux divers.

Science encyclopédique.

I. — ENCYCLOPÉDIE.

1. Répertoires et Dictionnaires encyclopédiques,
2. Mélanges.

II. — COLLECTIONS ET PÉRIODIQUES.

1. Collections d'ouvrages divers.
2. Journaux littéraires, scientifiques, politiques.
3. Almanachs et Revues.

Notre but n'était pas de produire une classification générale absolument complète, et on peut remarquer dans la nomenclature qui précède, malgré son étendue, un certain nombre de lacunes désormais faciles à combler. Négligeant certains éléments dont le classement analogique est tout indiqué, nous avons cru pouvoir attribuer à quelques autres l'acception collective la plus large possible.

Au surplus, le système bibliographique ébauché nous paraît offrir ce caractère pratique et rationnel sur l'opportunité duquel on ne saurait trop insister.

Nous souhaitons vivement que ce soit aussi l'avis du lecteur.

JULES ANDRIEU.

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE.

LA

TROUPE DE MOLIÈRE A AGEN, D'APRÈS UN DOCUMENT INÉDIT,

PAR M. ADOLPHE MAGEN.[1]

Non loin de l'emplacement où s'élevait autrefois la Porte-Neuve, s'ouvre une ruelle étroite entre deux vieilles maisons. Sur un de leurs pans de mur s'étale une plaque indicative avec cette inscription : Impasse Jeu de Pomme *(sic)*. Sous une faute grossière, on devine un souvenir du vieil Agen.

C'était là, dans une partie des fossés creusés pour la défense de la ville, qu'était autrefois établi le jeu de paume.

Rien de changeant comme les rendez-vous convenus pour les fêtes. C'est affaire de mode ou de circonstance. Dans cette ville, les cérémonies des grandes entrées ou des feux de joie avaient lieu tantôt aux portes du Pin, de Saint-Antoine ou de Saint-Georges, tantôt près de la maison commune. La faveur du Gravier est relativement moderne. Au milieu du XVIIe siècle, le quartier du Jeu de Paume était préféré pour l'installation des spectacles forains.

Une simple note, insérée dans un livre-journal des consuls, permet de constater qu'un théâtre, composé de tréteaux en bois, fut dressé dans le jeu de paume par ordre du duc d'Epernon. Cette note est

[1] Brochure in-8° sur papier vergé, titre rouge et noir. Paris, chez Picard et Claudin. — Bordeaux, chez Lefebvre. — Agen, chez tous les libraires.

datée du 13 février 1650. Il est dit, de plus, que, le même jour, le sieur du Fresne, comédien, était venu présenter ses hommages aux consuls.

Ces quelques lignes, copiées par M. Magen, avaient depuis longtemps fixé son attention. La date correspond à cette période de sa vie où Molière, comédien errant, avait précisément Du Fresne pour régisseur et pour inséparable compagnon de voyage. La conclusion était facile à tirer.

La *Revue de l'Agenais* a eu la primeur d'une découverte dont le résultat figurera avec honneur dans les annales agenaises. Toutefois, par un vrai scrupule tel que peuvent en avoir seuls les érudits consciencieux, M. Magen indiquait seulement comme probable le passage à Agen de Molière, dont le nom n'est pas inscrit dans la pièce.

Cette hésitation n'a pas été partagée par la pleïade de chercheurs érudits qui se font gloire du titre de *moliéristes*. Après s'être disputé les quelques exemplaires du tirage à part de l'article de la *Revue*, ils ont proclamé à l'envi qu'il n'y avait pas de doute au sujet du séjour de Molière à Agen et qu'une lacune dans la biographie du grand auteur venait d'être comblée.

On saura gré à M. Magen de n'avoir point voulu nous priver de de ces témoignages décisifs, d'avoir publié une seconde édition de sa notice. Grâce à des additions importantes, les cinq pages de la *Revue* se sont multipliées par dix dans une élégante et substantielle brochure qui fait déjà la joie des bibliophiles.

Ce nouveau mémoire rectifie quelques erreurs déjà commises par d'habiles écrivains dans des citations inexactement empruntées au travail primitif. Il fournit des détails sur les circonstances exceptionnelles dans lesquelles Molière fut mandé à Agen. Enfin, il résume en quelques phrases d'une extrême précision tout ce qu'on sait de l'itinéraire de Molière durant ses pérégrinations en province jusqu'en février 1650.

Le nom de M. Magen est désormais associé à ceux des fervents *moliéristes* auxquels il dédie cet ouvrage.

On pourra constater en lisant ces pages un résultat des procédés de l'érudition moderne. A peine une question est-elle posée, que partout on cherche à la résoudre. On y arrive bien vite par l'association des travailleurs passionnés pour le même sujet, combinant leurs re-

cherches, applaudissant à toutes les découvertes qui font avancer l'œuvre commune.

Il suffit parfois de textes bien courts pour confirmer des hypothèses, pour ouvrir des voies nouvelles. Ainsi, pour ce sujet particulier, les moindres notes qui ont rapport aux débuts ignorés de Molière dans le théâtre ont un immense intérêt. Si le génie est naturel, son développement n'est pas indépendant des circonstances. Les voyages de Molière ont étendu le champ de ses observations. Déjà l'on pourrait dire quelles provinces lui ont fourni certains types. On a classé le patois, très correct, qu'il met dans la bouche de quelques-uns de ses paysans. Ira-t-on plus loin? Pourra-t-on jamais deviner des procédés de composition littéraire? C'est possible. Je soupçonne fort que le joyeux bon sens de Laforest, la cuisinière classique, n'était point la seule épreuve que Molière fit subir à ses ouvrages. Le public de Bordeaux, de Nantes, de Fontenay-le-Comte, de Toulouse, de Narbonne, d'Agen, de tant d'autres villes, était forcément pris pour juge en second ressort. Quoi de plus facile que de faire des retouches et des coupures à des pièces manuscrites. Chaque scène, selon sa bonne ou sa mauvaise fortune, était définitivement fixée ou remise sur le chantier. Un jour vint où Molière était sûr de lui-même.

Les applaudissements que les Agenais durent prodiguer à la troupe de du Fresne ont devancé ceux qui devaient éclater à Paris pour ne jamais plus finir.

G. THOLIN.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE.

Ne nous plaignons pas, chers lecteurs ; au lieu de la pénurie absolue que nous redoutions tant, il nous est donné de recueillir une moisson presque abondante. Remercions le Ciel, et profitons aussitôt de cette aubaine inespérée.

.˙.

Les œuvres poétiques sont intéressantes et assez nombreuses. Nous citerons :

Auguste Laurans. — *Récits bibliques en vers patois.* (Ancien et Nouveau Testaments.) (Agen. — 1 vol. in-8°.)

Ceci est œuvre sincère de poëte chrétien. Les scènes et tableaux choisis par le traducteur témoignent hautement d'un très vif sentiment poétique. La forme, souvent heureuse, est parfois pleine d'imprévu et de charme, et la grâce harmonieuse du vers patois attribue à l'image un remarquable relief.

Qu'il nous soit permis, toutefois, d'exprimer un léger regret : La langue des *Récits bibliques* nous parait avoir le tort d'admettre une prosodie multiple. L'oreille agenaise, si doucement bercée par le vers adorable du poëte des *Papillotes*, est ici parfois surprise par des consonnances tout à fait étrangères au chef-lieu.

Dans une excellente préface, l'auteur, exposant son but, protestant de son respect profond pour un texte sacré immuable, et déduisant les difficultés nombreuses de sa tâche, affirme l'espérance de voir son œuvre contribuer à la vulgarisation des Livres saints. Nous craignons bien, pour notre part, que cet espoir soit de réalisation difficile.

Le patois, langue parlée usuelle, est de lecture très laborieuse pour le plus grand nombre, et les lettrés de la région nous paraissent devoir profiter seuls de l'intérêt offert par l'œuvre remarquable de notre compatriote.

Georges Nazim. — *Pousses et Bourgeons.* (Esquisses — Vers intimes — Ceux d'en-bas.) (1 vol. in-18.)

P. de Pontsevrez. — *Au temps des feuilles.* (1 vol. in-18.)

Aug. Robert. — *La Bataille des Morts.* (1 vol. in-18.)

Trois recueils édités par la *Librairie des Bibliophiles* et qu'il est absolument impossible de présenter comme des chefs-d'œuvre, bien qu'aucun ne soit tout à fait sans mérite.

Charles Yger. — *A travers bois, prés et sillons.* (Scènes et esquisses cynégétiques en vers.) (Didot. — 1 vol. in-12.)

De l'art, de la verve et de la couleur.

∴

Passons aux romanciers :

Arsène Houssaye. — *Bianca.* — Mlle Phryné. — (Lévy. — 2 vol. in-12.)

Deux volumes d'une série portant ce titre général : *Les Parisiennes*, et où se retrouvent, avec les qualités connues, tous les défauts habituels de l'auteur des *Voyages humoristiques*.

X. de Montépin. — *Sa Majesté l'Argent* — 1re partie : *Les Filles sans dot.* (Dentu. — 2 vol. in-12.)

Une machine extravagante, dont le prologue croustillant a obtenu, en feuilletons, un succès tout particulier.

Georges de Peyrebrune. — *Contes en l'air.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Yveling Rambaud. — *Achille Robineau et Ce* (Mœurs financières.) (Dentu. — 1 vol. in-12.)

René de Pont-Jest. — *Le n° 13 de la rue Marlot.*
(Dentu. — 1 vol. in-12.

Paul Timon. — *Un Mari tout neuf.* (Dentu. 1 vol. in-12.)

Quatre volumes que, sans injustice aucune, il est permis de qualifier de médiocres.

Jules Noriac. — *La Falaise d'Houlgate.* (Lévy. — 1 vol. in-12.)

Une œuvre charmante du spirituel auteur de la *Bêtise humaine.*

Octave Feuillet. — *Les Amours de Philippe.* (Lévy. — 1 vol. in-12.)

Un livre nouveau de l'auteur du *Roman d'un jeune homme pauvre* est comme une sorte d'événement littéraire dont la signification et la valeur sont fort diversement appréciées.

Ainsi en est-il aujourd'hui des *Amours de Philippe* dont le succès de la première heure est à peine ralenti par une série de six éditions consécutives.

Il est, du reste, malaisé de déterminer en quelques lignes la caractéristique exacte du nouvel ouvrage.

Nous n'affirmerions pas précisément que le canevas soit plein d'imprévu, que l'action soit d'une extrême richesse et que le dénouement, quoique fort dramatique sans doute, n'ait rien de heurté et d'invraisemblable ; mais il serait injuste de ne pas déclarer que le charme du style est ici réellement irrésistible.

En somme, dirons-nous, si les œuvres antérieures de M. Feuillet comptent des livres plus puissants d'invention, elles n'en offrent certainement aucun d'un mérite littéraire plus remarquable.

∴

Arrivons aux livres de science et d'histoire :

E. Mouchelet. — *Notions générales d'astronomie populaire.*
(Dejey. — 1 vol. in-12.)

Une œuvre modeste que le succès devrait accueillir.

Léopold Lanck. — *Traité pratique de la construction moderne.* (Veuve Morel. — 2 vol. in-4°.)

Publication spéciale d'une haute valeur et qui mérite d'être vivement recommandée.

G. Dumont. — *La Vapeur et l'Electricité appliquées aux arts et à l'industrie.* (Dejey. — 1 vol. in-12.)

Livre sérieux et d'une portée générale.

C. Husson. — *Du Vin.* (Propriétés — Composition — Préparation — Maladies — Falsifications, etc.) (Asselin. — 1 vol. in-12.)

Œuvre intéressante pour tous et réellement précieuse pour un grand nombre.

G. Béléze (et divers). — *Dictionnaire d'Instruction primaire* (Education, enseignement, législation). (Delalain. — 1 vol. in-12.)

Ouvrage utile, destiné à rendre de nombreux services au corps enseignant.

G. Hinstin. — *Les Romains à Athènes avant l'Empire.* (Thorin. — 1 vol. in-8°.)

Etude historique remarquable.

J. Fabre. — *Histoire de la Philosophie.* (1re partie : Antiquité et Moyen-Age.) (G. Baillière. — 1 vol. in-12.)

Publication que nous ne pouvons citer que pour mémoire.

Ch. Hoch. — *La Question d'Orient.* (Exposé historique rédigé sur les notes d'un diplomate.) (Sandoz. — 1 vol. in-12.)

Livre intéressant, écrit avec toute la clarté désirable.

A. Quantin. — *Les Origines de l'Imprimerie et son introduction en Angleterre.* (J. Claye. — 1 vol. in-8.)

Une publication assez importante dont nous ne pouvons citer que le texte.

∴

Terminons enfin notre nomenclature mensuelle par quelques œuvres littéraires :

A.-R. Rangabé. — *Histoire littéraire de la Grèce moderne.* (Tome Ier.) (Lévy. — 1 vol. in-12.)

Ouvrage dont nous ne connaissons que le titre.

Molière jugé par ses contemporains. (Notice de A.-P. Malassis. — Fac-simile des armes de Molière.) (Liseux. — 1 vol. in-18.)

Publication intéressante qu'il est certainement inutile de recommander à nos lecteurs.

Berchère. — *La Réforme de l'orthographe française.* (Didot, in-8°.)

Les intentions, toujours excellentes sans doute, des réformateurs de la grammaire nous inspirent une invincible défiance. A l'âge atteint par notre langue, le mieux pourrait être facilement l'ennemi du bien.

A. de Tréverret. — *L'Italie au* XVIe *siècle.* (Etudes littéraires, morales et politiques.) (Hachette. — 1 vol. in-12.)

En citant, en mars dernier, le remarquable ouvrage de M. de Tréverret : l'*Italie au* XVIe *siècle*, nous nous étions promis d'y revenir bientôt. C'est donc avec une vive satisfaction que nous pouvons constater aujourd'hui le succès légitime et prévu qu'a obtenu ce livre. Après les Revues anglaises, la *Gazzetta d'Italia* en a parlé à son tour et traduit deux pages éloquentes que les auditeurs de Bordeaux avaient naguère chaleureusement applaudies.

JULES ANDRIEU.

NOTA. — Tous les ouvrages mentionnés au *Bulletin bibliographique* se trouvent à la librairie **Michel** et **Médan**, à Agen.

Agen, imprimerie Noubel. — F. Lamy, successeur

L'AGENAIS AU XVIe SIÈCLE.

(SCÈNES HISTORIQUES.)

I

La Louve du Béarn.

Jeanne d'Albret était bien jeune encore quand la Navarre fut envahie par les Espagnols. Cette spoliation, provoquée par la cour de Rome au mépris du droit des gens, n'a pas été sans influence peut-être sur les idées, les croyances religieuses et la conduite de Jeanne. Tenons compte aussi du milieu dans lequel elle fut élevée. Sa mère avait fait le plan de son éducation et en dirigea l'exécution avec autant de bonheur que de sagacité ; mais, en restant fidèle à l'église catholique, Marguerite, tolérante et douce, accueillait les novateurs, encourageait leurs doctrines, les protégeait contre la persécution : en sorte que l'on peut dire que l'hérésie coulait à pleins bords autour du berceau de sa fille. Celle-ci eut donc l'occasion de s'abreuver de bonne heure aux sources du calvinisme. L'enfant, que François Ier appelait *sa mignonne*, devint plus tard, par son énergie et sa haute intelligence, l'un des plus fermes soutiens du parti protestant.

Quand elle vint au monde, l'Espagnol, cet ennemi né des souverains du Béarn et de la Navarre, disait par dérision : *Miracle! la vache a enfanté une brebis!* [1] Allusion railleuse aux armes de Béarn et à la faiblesse de la mère et de la fille, incapables de se défendre !

[1] Les armes de Béarn (deux vaches accroupies).

Et vingt-cinq ans après, Jeanne aussi devint mère. Henri de Navarre, son père, lui avait recommandé de chanter durant les douleurs de l'enfantement pour ne pas faire, disait-il, *une fille pleureuse* ou *un garçon rechigné;* et elle chanta ce célèbre cantique béarnais :

Noste Dame d'ou cap d'aou poun
Adjoudat-me à d'aquest'hore.
Prégats au Diou d'eü céü
Qu'embouille bié délioura leü
D'un maynat qu'en hassié doun :
Tout d'in qu'aü hauts mouns l'implore.
Noste Dame d'ou cap d'aou poun
Adjoudat-me à d'aquest'hore.[1]

Et l'aïeul, transporté de joie, put s'écrier alors : *Voyez! ma brebis a enfanté un lion.* C'était Henri IV qui, à son tour, humilia l'Espagne et la fit trembler.

La mort de son mari trouva Jeanne d'Albret à la hauteur des évènements. Elle réunissait toutes les qualités de l'homme d'Etat. Sa vie ne fut qu'une lutte continuelle et inégale contre toute sorte d'obstacles. Fidèle à sa croyance religieuse, à ses serments, aux lois de son pays, elle ne transigea jamais avec les devoirs que lui inspiraient son culte et sa conscience. Elle ne devait échapper à aucun revers, à aucune calomnie; son héroïque fermeté la rendait redoutable à ses ennemis, et on la vit pendant près de vingt ans braver les anathèmes des papes, les fureurs de l'Inquisition, les forces réunies de France et d'Espagne.

« Elle n'avait, dit d'Aubigné, de femme que le sexe ; l'âme entière aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires, et le cœur invincible aux grandes adversités. »

---

[1] Notre Dame du bout du pont
Secourez-moi à cette heure ;
Priez le Dieu du Ciel
Qu'il veuille me délivrer promptement ;
Qu'il me fasse don d'un garçon ;
Tout jusqu'au haut des monts l'implore.
Notre Dame du bout du pont
Secourez-moi à cette heure.

Dans le courant de l'année 1569, la reine de Navarre se trouvait au château de Nérac avec ses deux enfants, Henri de Béarn et Catherine.

Jeanne avait alors quarante ans. Elle n'eut jamais la beauté éclatante de sa mère ; mais elle était belle d'expression et d'attitude. Les traits de son visage étaient corrects, son teint bistré, sa chevelure abondante et brune, son front haut, le nez droit et arrondi, la bouche petite et rentrée, de grands yeux qui lançaient une flamme noire. Elle ne grandissait que dans les occasions où son énergie s'élevait au-dessus de son sexe et déployait la dignité de sa taille médiocre et grêle : la femme devenait homme tant ses mouvements étaient vifs, sa démarche hardie et son parler hautain. On remarquait alors que son pied large et court aurait pu reposer sur un étrier et que sa main nerveuse ne se fût pas meurtrie à serrer la garde d'une épée.

Sa mise ne différait guère de celle d'une bourgeoise : une sorte de chappe en guimpe de velours noir encadrait sa figure expressive et flottait derrière le cou. Une robe longue sans queue, à corsage uni, avec les armoiries des Albret brodées en noir et en argent au côté gauche de la jupe, tandis que sur le côté droit était représenté l'écusson de son mari. Cette robe de drap de soie bleue dessinait ses formes moins arrondies et plus robustes qu'on ne les voit aux femmes. La seule particularité de son costume était une dague à sa ceinture.

Le jeune prince Henri était âgé de dix-sept ans. On citait déjà ses saillies spirituelles, son intelligence précoce, son courage et son adresse. Catherine avait une année de moins que son frère. Bien qu'elle eût une jambe plus courte que l'autre et une très petite taille, elle séduisait par la distinction et la grâce de ses manières, ses talents variés et sa bonté inépuisable. Jeanne adorait cette enfant frêle et délicate et ne voulut jamais s'en séparer. On avait bâti tout exprès dans la partie touffue du parc de Pau un kiosque où chaque jour Catherine recevait, sous les yeux de sa mère, les leçons de son précepteur Macrin. Ce petit monument, qui devait être le sanctuaire de toutes les études de Catherine et comme l'arène d'une vie laborieuse, fut appelé *Castelbéziat* (château chéri).

Le 4 septembre, la reine passa une partie de la journée à dicter une volumineuse correspondance à ses secrétaires. Deux heures sonnèrent lorsque M. de Lamothe-Fénelon, ambassadeur de la cour de

France, fut introduit dans la salle de réception où Jeanne était assise sur un large fauteuil de chêne à dos sculpté. Ses enfants étaient auprès d'elle.

M. de Fénelon, qui avait eu déjà plusieurs conférences avec la reine, s'était fait remarquer par un grand esprit de conciliation et de droiture. Il venait d'obtenir, ce jour-là, son audience de départ. C'était un homme de bien ; il détestait les excès à quelque parti qu'ils appartinssent ; ses lumières et la générosité de son cœur lui faisaient désirer la liberté des cultes et, dans toutes les doctrines, une sage tolérance. Sa conversation vive, agréable et toujours instructive avait quelque chose de persuasif et d'entraînant, comme tout ce qui vient de l'âme.

— Monsieur l'ambassadeur, soyez le bienvenu, lui dit la reine avec un gracieux sourire.

Et elle lui donna sa main à baiser.

— Je suis confus de vos bontés, Madame, repartit Fénelon, s'inclinant avec respect, et vous me rendriez bien heureux si je pouvais apporter au roi, mon maître, des paroles d'amitié et de paix.

— Mais nous aimons notre cousin Charles, dit vivement Henri de Béarn ; c'est lui qui ne nous aime guère, puisqu'il s'entoure de nos plus cruels ennemis,

Le jeune prince avait été autorisé de bonne heure par sa mère à prendre part aux affaires et à exprimer son avis sur les questions les plus difficiles de la religion et de la politique.

Jeanne ajouta :

—Assurez le roi que nous lui sommes dévoués et qu'il ne tient qu'à lui de voir nos biens et notre vie à son service.

— Madame, vos partisans ont levé l'étendard de la révolte. Ils entretiennent la guerre civile. Ils ruinent le pays. Un mot de vous amènerait leur soumission.

— Je n'ai pas le droit, Monsieur l'ambassadeur, d'arrêter des gens qui combattent pour une cause juste. On les attaque, ils se défendent ; ils font une guerre sainte; ils réclament l'exécution des édits.

— Qu'ils s'en rapportent à la clémence du roi, hasarda Fénélon.

— Le roi est bon, je le sais ; mais son entourage est détestable, reprit la reine.

— Oui, on se sert de son nom pour commettre des atrocités, ajouta Henri.

—Il les déplore, soyez-en sûr, Prince !

— Qu'est-ce qu'un roi qui ne peut empêcher le mal? observa Jeanne.

— Madame, la position du roi, mon maître, est difficile, périlleuse au milieu des partis qui déchirent la France.

— Je le sais, Monsieur de Fénelon. Aussi les fautes du prince, ce n'est point au prince qu'il faut les attribuer, mais au mauvais Génie de la famille de Valois, au cardinal de Lorraine.

— Votre ennemi personnel, Madame.

— Non, Monsieur, l'ennemi de la France, l'ennemi du roi Charles IX, l'ennemi de tous ceux qui font obstacle à l'ambition des Guise, l'homme qui préfère, tout cardinal qu'il est, le pouvoir à la religion, le politique *espagnolisé*, vendu à Philippe II, et qui *joue à la pelote de sa foi et de son honneur*.

— Les Guise sont puissants, Madame, et le roi ne pourrait les éloigner de la cour sans susciter de nouveaux troubles et mettre sa couronne en danger. Ne pourrait-on pas venir à un accommodement ?

— Jamais, s'écria spontanément Henri de Béarn.

— Monsieur l'ambassadeur, dit la reine en quittant son siége, ne me forcez pas de vous rappeler qu'entre les Guises et nous il y a un abîme. Qui donc avait mis entre les mains du malheureux roi François II le poignard dirigé contre la poitrine d'Antoine de Bourbon, mon mari ? Qui donc à fait supplicier le fidèle Rapin, à Toulouse, au mépris des ordres de la cour? Qui donc a fait égorger le comte de Cipierre ? Qui donc a soldé des assassins pour tuer et Condé, mon beau-frère, et Coligny? Qui donc a ourdi contre ma personne et mes enfants l'horrible complot auquel je viens d'échapper comme par miracle ?

En prononçant ces paroles, la reine était vivement émue. Henri de Béarn lui prit les mains avec une tendre sollicitude. Sa fille Catherine, qui lisait dans l'embrasure d'une fenêtre, se rapprocha tout à coup de sa mère. Le loyal ambassadeur garda le silence.

— Vous parliez de paix, Monsieur l'ambassadeur ! ajouta la reine; il n'y aura ni paix, ni trève, sachez-le bien, tant que les Guise se placeront entre nous et la cour de France. Ce sont eux qui poussent

les religionnaires à bout, en violant les édits de pacification, espérant que le trône des Valois croulera sous les efforts des partis et disparaîtra dans la tempête. Ce sont eux qui égarent les intentions du roi, l'excitent à la violence envers ses meilleurs amis, le trahissent à l'intérieur et au dehors. C'est M. le Cardinal surtout, *cet hydre auquel pour une tête de méchanceté qu'on lui coupe, il en renait sept ;* ce prêtre faux et lâche, avec ses finesses renardières et ses larmes de crocodile, qui prépare la guerre quand il parle de paix, qui donne un coup de poignard quand il vous sourit en ami et verse du poison quand il vous parle du salut de son âme.

— J'espérais tout à l'heure, Madame, que vous pourriez intervenir auprès de vos coreligionnaires pour les engager à la soumission. Des motifs que je respecte vous inspirent une opinion contraire. Mais ne pourriez-vous au moins rester dans la neutralité ?

— Moi, abandonner la cause de mes frères que l'on persécute et massacre sans pitié ! moi, leur retirer mon appui ! moi, les trahir ! Ils combattent pour la liberté, Monsieur, et la liberté, c'est la vie !

Et un éclair jaillit des yeux de la reine; sa lèvre était frémissante, son attitude digne et noble, son geste animé.

Fénelon s'inclina d'un air résigné.

— Je ne puis que déplorer, Madame, dit l'ambassadeur, les malheurs de la France et de la Navarre, qui vont être livrées de nouveau aux horreurs de la guerre civile. Ce feu dévorateur embrasera les deux royaumes.

— Bah ! bah ! Monsieur, repartit aussitôt Henri de Béarn, c'est un feu à éteindre avec un seau d'eau.

Et voyant que l'ambassadeur ne comprenait pas le sens de ces paroles, il ajouta :

— Oui, faites avaler ce seau d'eau au cardinal de Lorraine jusqu'à crever, et la paix sera bientôt rétablie, je vous assure.

— Prince, dit Fénelon, s'adressant alors au jeune Henri dont le caractère franc et loyal lui inspirait une vive sympathie, pourquoi vous exposer aux chances de la guerre, lorsque mon maître vous offre un asile sûr à sa cour ?

— Je suis certain, Monsieur l'ambassadeur, répondit aussitôt le prince que, sous prétexte d'huguenoterie, on se propose d'exterminer

la branche royale des Bourbons; eh bien! nous mourrons tous ensemble, les armes à la main, afin d'éviter les frais de deuil.

— Bien, Henri, dit la reine, dont les traits exprimaient l'orgueil maternel; bien, mon fils! Voilà de belles paroles et de beaux sentiments. Vous le voyez, Monsieur, ajouta-t-elle en se tournant vers Fénelon, le contentement de soutenir une belle cause surmonte en moi le sexe, en lui l'âge.

— Je vous admire tous deux, Madame ; mais je crains pour vous que vos forces ne soient point à la hauteur de votre courage.

— Mon langage vous étonne, n'est-ce pas? repartit Jeanne. Où sont, en effet, mes ressources à moi, pauvre reine sans royaume, pauvre femme sans défense, excommuniée par le pape, menacée du bûcher par la cour d'Espagne, poursuivie par le poignard ou le poison en France, entourée de piéges et de traîtres, même ici, dans ma bonne ville de Nérac, mon dernier refuge? Oh! que l'Espagnol, dans son aveugle fureur, a eu raison de me nommer la *Louve du Béarn!* Ne suis-je pas traquée comme une bête fauve? Ma tête n'est-elle pas mise à prix? La vie de mes enfants n'est-elle pas exposée à mille périls? Mes ennemis ne sont-ils pas puissants et intraitables?

Et la belle excommuniée marchait à grands pas, gesticulant avec animation.

Henri et sa sœur la prirent chacun par une main, en disant :

— Ma mère!

Fénelon dissimulait mal son émotion.

— Oui, je suis bien malheureuse, reprit Jeanne devenue plus calme; mais la *Louve* se défendra. Elle combat pour ses foyers, pour sa famille, pour sa religion, pour sa liberté.

— Ma mère! répéta Henri.

— Oui, mon fils, dit la reine en s'efforçant de sourire, oui : M. de Fénelon est venu vers nous avec une mission pacifique. Il est bienveillant. Je rends hommage à son caractère et à son mérite. Il ne peut pas, il ne doit pas épouser nos querelles et nos haines. Je regrette qu'il ne puisse apporter de meilleures paroles à notre bon cousin Charles, roi de France.

— Madame repartit l'ambassadeur, je dirai au roi, mon maitre, toute la vérité: C'est qu'il a en vous une amie loyale et dévouée et

qu'il ne saurait faire trop de sacrifices pour vous rapprocher de sa personne.

— Monsieur, dit la reine, mes dépêches sont scellées et cachetées. Demain, M. de Laupillière, un de mes premiers gentilshommes, partira pour Paris avec ordre de les remettre lui-même entre les mains du roi Charles IX.

— J'espère, Madame, que votre démarche sera favorablement accueillie et je l'appuierai de tous mes efforts.

— Vous le savez, Monsieur l'ambassadeur ; rien de fondé comme mes réclamations. Je demande le retour du vertueux chancelier de l'Hopital, l'éloignement des Guise, la sévère exécution des édits, le prompt châtiment de ceux qui les violent. Je demande, en outre, la restitution de mes droits sur les comtés de Foix, de Bigorre et d'Armagnac, enfin le gouvernement de Bordeaux pour le prince de Béarn.

— Vous demandez justice, Madame; vous l'obtiendrez. C'est le vœu le plus cher de tous les bons Français, catholiques et protestants.

— Monsieur de Fénelon, dit Henri, voici ma main; c'est celle d'un ami.

L'ambassadeur serra cordialement la main du prince et répondit :

— Je serai votre serviteur partout et toujours.

— Allez, Monsieur de Fénelon, lui dit la reine, et Dieu vous ait en sa sainte garde.

Elle frappa sur un timbre. Aussitôt les portes de la salle s'ouvrirent à deux battants.

L'ambassadeur s'inclina profondément devant Jeanne d'Albret et sortit entre deux huissiers en robe noire, précédé de six hallebardiers, la pique à la main.

M. de Fénelon quitta Nérac le soir même.

II

Le Départ.

Dans la matinée du 6 septembre 1569, deux cavaliers arrivaient en même temps à Nérac. L'un entrait par la porte de Francescas; l'autre venait d'un point opposé, par la route de Barbaste.

. Ils s'arrêtèrent tous deux devant la porte du château.

Le premier, avec sa haute taille et ses larges épaules, pouvait passer pour un fort bel homme. Sous son chapeau surmonté d'une plume rouge apparaissaient des cheveux noirs et crépus ; sous ses cheveux, un œil gris qui s'illuminait, à la moindre contrariété, d'une lueur fauve. Le reste du visage se composait d'un teint brun, d'une lèvre vermeille, décorée d'une moustache longue et bien fournie. Sous son manteau bleu aux agrafes d'argent, il avait une casaque rouge avec une écharpe de même couleur et portait une croix blanche brodée sur la poitrine. C'était Arnaud de Beauville, neveu du trop célèbre Montluc, lieutenant du roi en Guienne.

Le second montait un cheval blanc de race espagnole, et, sous son manteau de velours noir, on apercevait la casaque et l'écharpe blanches des protestants. Il portait des bottes de cuir noir, une épée à poignée de fer ciselé et un poignard pareil. Maintenant, si nous passons de son costume à son visage, nous dirons que c'était un homme de vingt-quatre à vingt-cinq ans, teint basané, aux yeux bleus, à la fine moustache, aux dents éclatantes qui semblaient éclairer sa figure, lorsque s'ouvrait, pour sourire d'un sourire doux et mélancolique, une bouche d'une forme exquise et de la plus parfaite distinction. C'était le capitaine Armand de Piles, qui s'était fait récemment une si brillante réputation par son coup de main sur Bergerac.

2

Les deux jeunes gens, s'étant regardés, se saluèrent avec politesse, pénétrèrent dans la cour et descendant de leurs chevaux, en jetèrent la bride aux mains d'un palefrenier.

Il y avait au château un certain appareil militaire. La porte d'entrée était gardée par un piquet de soldats. On voyait des hommes, tout équipés, traverser la cour, se diriger vers les écuries, donner ou recevoir des ordres. Des valets, à l'air empressé, paraissaient, disparaissaient et semblaient faire des préparatifs de départ. Quelques officiers, revêtus de leurs uniformes et groupés ensemble, consultaient une carte d'itinéraire, puis discutaient avec vivacité.

De Piles s'annonça comme porteur d'une missive de Coligny. Un valet s'approchant aussitôt :

— Votre nom ? lui demanda-t-il.

— Armand de Piles.

A ce nom qui fut bientôt répété de bouche en bouche, officiers et soldats accoururent. C'était à qui contemplerait les traits et serrer ai la main de l'intrépide jeune homme.

— Veuillez me suivre, lui dit le valet.

Et le jeune officier s'arrachant, non sans peine, aux étreintes et aux félicitations de ses nouveaux amis, suivit le valet de chambre de la reine, La Palu, traversa avec lui plusieurs cours, se dirigea vers le Jardin du Roi. Là, le valet ouvrit une petite porte et fit monter de Piles à l'appartement d'Henri de Béarn par cet escalier étroit, réservé pour le service particulier du prince. Puis, se tournant vers l'officier, il lui dit :

— Je vous laisse : Sa Majesté ne tardera point à venir.

La Palu s'inclina et sortit.

Un autre valet aborda Arnaud de Beauville, resté immobile à sa place et qui ne savait de quel côté s'orienter.

— Monsieur désire... ?

— Parler à la reine.

— De la part... ?

— De la part de M. le lieutenant du roi en Guienne.

— Votre nom, Monsieur ?

— Arnaud de Beauville.

Et, en jetant ce nom d'une façon sonore et accentuée, le jeune

capitaine promenait autour de lui un regard provocateur. Il attira l'attention comme l'avait fait de Piles ; mais, dans les regards dirigés sur lui, il pouvait lire autant de haine que de curiosité.

— Veuillez me suivre, dit le valet à Arnaud de Beauville, après avoir échangé quelques paroles à voix basse avec un officier du château.

Le mouvement inusité qui se faisait autour de lui, l'air mystérieux et préoccupé de tous les visages, la disparition subite d'Armand de Piles n'échappèrent pas à l'œil scrutateur d'Arnaud et éveillèrent comme un soupçon dans son âme. Indécis, il ne savait s'il ferait un pas en avant ou en arrière, mais le valet réitéra son invitation, et l'officier catholique se mit en marche. On le conduisit dans la salle des Gardes, en le priant d'attendre.

Cependant Jeanne d'Albret était allée rejoindre de Piles dans la chambre de son fils, Henri de Béarn.

— La Palu a eu raison de vous amener ici, dit la reine à l'envoyé de Coligny ; on m'annonce l'arrivée du neveu de Montluc. C'est un émissaire chargé d'épier mes actions et mes paroles. Nous causerons dans cette chambre à l'abri de tout espionnage et de toute indiscrétion. Je ne vous complimente pas sur votre exploit de Bergerac. Ce n'est ni le lieu ni l'heure. Vous êtes un brave soldat et vous avez debuté par un coup de maitre. Vous serez bientôt un des plus glorieux défenseurs de la sainte cause évangélique. Coligny me l'a écrit et il s'y connait.

— Votre Majesté me comble de bonté, répondit de Piles, ému devant cette femme si grande par le génie et par le cœur.

— Si Henri, mon fils, était là, il vous aurait déjà pressé dans ses bras, car il aime les bons compagnons.

— Le prince est absent ?

— En chasse depuis ce matin.

— En chasse !

— Oui, pour dépister les soupçons.

— Je comprends, Madame.

— Voyons ! l'amiral compte sur moi : il a raison. Je donnerai ma vie, mes biens pour la sainte cause. Quels sont ses projets, ses espérances ?

— Madame, il désire livrer bataille et il espère tout de votre présence au milieu de l'armée.

— Oui, c'est ce qu'il me dit dans sa dépêche confiée à Vespier. Je ne demande pas mieux, M. de Piles, que de rejoindre mes amis, mes frères, les hommes prêts à mourir, comme moi, pour la liberté de conscience. D'ailleurs, je ne suis pas en sûreté ici. Montluc trame quelque odieuse machination. Il ne serait pas fâché d'élever sa fortune aux dépens de l'honneur, en nous sacrifiant, moi et mes enfants, à son insatiable ambition.

— Madame, s'il ne fallait qu'une épée pour déjouer ses desseins, la mienne est au service de Votre Majesté.

— Non, Monsieur. A la ruse nous devons opposer la ruse. Ce soir, je serai libre et si, contre mon attente, il fallait employer la force, j'aurai recours à votre bravoure.

On frappa d'une manière toute particulière à la porte percée à côté de l'alcôve.

— C'est Vespier, dit la reine.

Vespier était né à Nérac.Il était attaché à la domesticité de la reine, Elisabeth d'Espagne, lorsque fut ourdi le complot qui avait pour but d'enlever Jeanne d'Albret dans son château de Pau et de la livrer à l'Inquisition. Le hasard mit Vespier sur la trace du crime projeté. Un aventurier, nommé le capitaine Dimanche, qu'il avait guéri d'une maladie grave, eut l'imprudence de lui faire quelques révélations. Pressé de questions et adroitement flatté dans son amour-propre, Dimanche finit par tout avouer. Alors Vespier s'empressa d'avertir la reine Elisabeth qui, elle-même, informa Jeanne d'Albret du danger dont elle était menacée.

Jeanne reconnaissante voulut avoir Vespier à son service et en fit son homme de confiance.

Sur l'invitation de la reine, le fidèle serviteur entra.

— Madame a-t-elle quelque ordre à me donner au sujet de M. de Beauville qui s'impatiente dans la salle des Gardes ?

— Ah ! il s'impatiente ! fit Jeanne avec un sourire.

— Oui, Madame.

— Tu le conduiras dans la salle de réception. Je vais m'y rendre avec M. de Piles. Avertis la princesse Catherine.

— Oui, Madame.

— Où en sont les préparatifs ?

— Tout va bien.

— Surtout qu'on se défie de M. de Beauville !

— Depuis son arrivée on redouble d'activité et de précautions.

— C'est prudent.

— Je cours introduire M. de Beauville.

— Va.

Vespier ne sortit pas par la porte de l'escalier dérobé, mais par celle qui ouvrait sur la salle des Gardes.

La reine s'adressant au capitaine de Piles :

— Vous le voyez, Monsieur, je n'ai autour de moi que des gens dévoués. Vespier m'a sauvé la vie. La Palu donnerait la sienne pour m'épargner une contrariété. Tous, j'ose le dire, suivraient l'exemple de ce bon vieillard.

— Oh ! Madame, il serait difficile de ne pas vous aimer.

— L'affection de ceux qui m'entourent me dédommage de la haine de mes ennemis. Dieu l'a voulu ainsi : je le remercie du fond du cœur.

— Dieu vous protége, Madame, et il exaucera vos vœux.

La reine prit un air enjoué.

— Maintenant, dit-elle, il faut que je vous confie un rôle dans la conspiration ourdie contre le lieutenant du roi, M. de Montluc. Soyez attentif à ce qui se passera et secondez-moi. Nous partons ce soir, c'est convenu. Espérons que la *Louve* mettra une seconde fois en défaut ce terrible chasseur.

— Et le prince ?...

— Quoiqu'absent, le prince conspire avec nous. Il nous attendra à deux lieues de Nérac. C'est de lui que doit nous venir le signal du départ.

Quelques instants après, la reine de Navarre, ayant auprès d'elle sa fille Catherine, Armand de Piles, le chancelier Joffrey de Colignon, des dames et des seigneurs de la cour, faisait au neveu de Montluç la réception la plus aimable.

— Pardon si vous avez attendu, Monsieur de Beauville ; j'étais en affaires d'Etat avec M. de Piles.

— Je suis très honoré que Votre Majesté ait daigné m'admettre auprès d'elle, répartit Arnaud de Bèauville en s'inclinant.

— Mais nous n'aurons pas toujours des affaires à traiter, ajouta la reine avec enjouement. Voici le moment des plaisirs et des fêtes. Je veux célébrer le retour de mon fils qui passera quelques semaines à Nérac. Je compte sur Mme de Montluc et ses enfants. Vous serez des nôtres, Monsieur.

— Le devoir me rappelle à Estillac, auprès de M. le lieutenant du roi.

— Je crois plutôt que les huguenots vous font peur. Vous êtes un très rigide catholique, dit la reine en souriant.

— La famille des Montluc n'a jamais connu la peur, Madame ; et je regrette de ne pouvoir accepter votre gracieuse invitation. Quant à mes croyances religieuses, elles sont sincères et je voudrais que tout le monde pût les partager.

— Vous dites, vous autres catholiques : *Hors de l'Eglise, point de salut !* Je ne suis point de cet avis, ni Monsieur de Piles, j'en suis sûre.

— Je suis trop huguenot pour cela, Madame, repartit de Piles. D'ailleurs, en toutes choses, l'opinion de Votre Majesté sera la mienne.

— Si vous étiez à la cour de notre cousin Charles IX, vous feriez un chemin rapide, M. de Piles, car vous parlez en fin courtisan.

— Je parle selon mon cœur, Madame !

— Et Monsieur a raison, ajouta vivement la jeune Catherine, qui avait une véritable adoration pour sa mère.

En disant ces mots, la princesse remercia de Piles du regard, et celui-ci se sentit troublé.

M. de Beauville, dit gaîment la reine, vous êtes ici au milieu d'hérétiques et vous n'aurez pas gain de cause.

Le jeune Beauville se sentit piqué.

— Madame, répondit-il, j'aimerais mieux vous savoir catholique que protestante. Nous y gagnerions tous, et Votre Majesté plus que personne.

— Expliquez-vous, demanda Jeanne, dont l'enjouement fit place à un air grave et digne.

— Je crois, par exemple, qu'en disposant des monastères et des églises en faveur des Réformés, vous offensez également Dieu et le roi de France.

— Je pense, au contraire, honorer et servir Dieu. Quant au roi de France, s'il porte une couronne, j'en ai une aussi.

Beauville fut brutal jusqu'au bout.

— Ah ! Madame, répliqua-t-il, quelle comparaison faites-vous là ? Je franchirai votre royaume en un cloche-pied.

De Piles fronça le sourcil ; Catherine pâlit d'indignation. Tous les assistants se regardèrent blessés et anxieux. Seule, Jeanne d'Albret resta calme sous le coup de cette parole injurieuse.

— Allons ! dit-elle, M. de Beauville veut rire. Plus de débat entre nous ! Catholique ou protestant, il est mon hôte, et je le retiens à dîner.

Elle lui présenta gracieusement la main. Confus de cet honneur, Beauville fut déconcerté. Il se remit néanmoins et conduisit la reine dans la salle à manger. De Piles offrit son bras à Catherine.

Toute la compagnie suivit. M. le chancelier de Colignon, qui était resté jusque-là impassible, se contenta de dire à Mme de Thignonville :

— La reine a été patiente jusqu'à l'héroïsme et le neveu de Montluc, admirable de sottise.

Pendant le dîner, la reine expliqua à l'émissaire catholique l'absence de Henri de Béarn et redoubla d'amabilité avec lui. Cette gaité de la reine paraissait toute naturelle. On savait que la puritaine rigide sacrifiait quelquefois aux Grâces. Peu à peu les préventions du jeune officier se dissipèrent. L'impression qu'il avait reçue en arrivant au château s'effaça bientôt, et la défiance fit place chez lui à la sécurité la plus complète.

On promena dans la Garenne, et, par un long détour, on revint au Jardin du Roi. Jeanne entretenait le jeune Beauville de ses vœux pour le rétablissement de la paix. De Piles racontait à Catherine ce qu'il savait des exploits du jeune Henri de Béarn à Jarnac, et la princesse était heureuse des éloges donnés par le héros de Bergerac à la gloire naissante de son frère.

Il était quatre heures du soir. Au milieu du jardin s'élevait un bâtiment carré appelé le *Pavillon Marianne* et qui servait d'observa-

toire. La reine proposa d'y monter, cachant ses intentions sous un air d'indifférence.

On avait du haut de cet édifice une vue charmante.

Nérac est encadré dans un délicieux paysage. Embrassez du regard toute cette contrée fraiche de verdure comme les vallées de Montmorency, sous un ciel brûlant comme l'Espagne. Voyez ces champs de blé et de maïs d'un vert transparent qui se jouent aux reflets du soleil, sur la plaine large et riante, ces maisonnettes à toit plat, entourées de sveltes peupliers et de riches massifs, qui donnent au paysage un aspect d'Italie. Ici les fruits précoces courbent les branches des arbres, alors que les fleurs ne font que poindre aux jardins de la Touraine; des bosquets délicieux, des prairies herbeuses et fleuries, sont coupés par de nombreux ruisseaux qui, selon l'expression du poëte, semblent quitter à regret les rives enchantées qu'ils arrosent. Plus loin, au midi, et comme pour couronner ce brillant panorama, les cimes géantes des Pyrénées blanchissent à l'horizon. Aussi loin que la vue peut s'étendre dans cette fertile vallée et sur ces riches coteaux, de toutes parts, surgissent à vos yeux étonnés, comme des mâts au milieu de l'Océan, des tours, des flèches aiguës, des murailles gothiques, Nazareth, Espiens, Montgaillard, Seguinot, Hordosse, La Grange, etc.

A cette époque, on pouvait de Nazareth correspondre, par des signaux convenus, avec le château d'Espiens et la tour de Barbaste.

Tout en causant avec ses convives, Jeanne regardait fixement dans cette direction. Tout à coup elle tressaillit et son visage s'illumina. Un signal, transmis de Barbaste, avait apparu au sommet d'une des tours d'Espiens et avait été répété aussitôt par le castel de Nazareth.

— Messieurs, dit alors la reine qui dissimulait mal son émotion et sa joie, mon fils revient de la chasse ; je vous propose d'aller au devant de lui.

— Comment Votre Majesté est-elle prévenue de ce retour? demanda Beauville dont les soupçons furent de nouveau éveillés.

— Vous le saurez bientôt, Monsieur ! repartit la reine.

En regagnant avec le cortége royal la grande cour du château, Beauville comprit qu'il était joué. Les gardes de Jeanne d'Albret étaient armés et placés sur deux rangs. De nombreux bagages avaient été disposés sur des chariots, comme pour un long voyage. Des che-

vaux tenus à la main par des valets attendaient leurs maîtres. La reine allait partir.

— Madame! s'écria Beauville, vous quittez Nérac?

— Sans doute.

— J'espérais le contraire.

— Vous étiez dans l'erreur.

— Vous-même, m'aviez donné l'assurance.....

— Ah! Monsieur, on ne doit pas la vérité à ses ennemis.

— Madame, c'est une mystification!

— Monsieur, c'est possible.

— Souffrez alors que je me retire.

— Monsieur, c'est impossible.

— Possible, impossible... Mais je ne comprends rien à un pareil procédé, dit le jeune officier, tremblant de colère.

— C'est pourtant bien simple : Si je vous laisse libre, vous donnez l'éveil et me voilà contrainte de rester ; si je vous retiens, ma fuite est assurée.

— C'est une violation du droit des gens.

— Ce sont les droits de la guerre.

Voyant que toute résistance était inutile, Beauville n'insista plus.

— Messieurs, à cheval! cria la reine d'une voix forte.

Et elle-même donna l'exemple avec une dextérité remarquable chez une femme de son âge. Catherine montait un poney des Landes, rapide comme le vent. De Piles se tenait respectueusement derrière les princesses. Beauville, entouré d'une douzaine de huguenots la dague au poing, et à qui on avait amené son cheval, marchait entre la tête de l'escorte et le gros de la troupe.

Henri de Béarn se joignit bientôt à l'escorte avec ses compagnons de chasse et rit beaucoup en apprenant la mésaventure du neveu de Montluc. Il serra la main à de Piles, sans s'arrêter, et avec cette familiarité cordiale qui lui a conquis tant de dévouements.

La journée avait été d'abord magnifique. Puis, comme cela arrive souvent dans les contrées du Midi, d'épais nuages couvrirent le ciel. L'atmosphère était chargée d'électricité. De nombreux éclairs se succédaient avec rapidité et faisaient présager un orage.

Non loin de Barbaste, un grand coup de tonnerre retentit avec fracas. Les chevaux en furent effrayés ; mais le poney que montait Catherine bondit de terreur et s'élança comme un furieux. Jeanne poussa un cri à la vue de sa fille faisant de vains efforts pour maîtriser sa monture, emportée à travers champs. Quelques cavaliers se mirent à sa poursuite. Prompt comme la foudre, de Piles les distançait tous. Dans sa course désordonnée, le poney se dirigeait vers la Baïse et allait infailliblement s'y précipiter. De Piles redouble de vitesse et, au risque d'être tué, se jette en travers de l'animal. Le choc fut si violent que les jambes du poney ployèrent sous la secousse. L'intrépide jeune homme recula de trois pas et reçut dans ses bras la princesse presque évanouie.

Des soins furent prodigués à Catherine dans le moulin de Barbaste. Jeanne, éplorée et joyeuse à la fois, serrait de sa main royale les vaillantes mains d'Arnaud de Piles, en l'appelant le sauveur de sa fille ; Henri le pressa sur son cœur avec effusion. La princesse revint à elle et le remercia à son tour d'une voix si douce qu'il éprouva une sensation délicieuse et inconnue. L'amour naissait dans ces deux âmes.

L'orage avait cessé. On se remit en marche. Cet accident avait occasionné un retard d'une heure.

A Casteljaloux, la reine fit approcher Arnaud de Beauville.

— Monsieur, lui dit-elle, me voilà hors de danger : Vous êtes libre. Vous avez prétendu qu'il vous serait facile de franchir mon royaume en un cloche-pied ; eh bien ! si vous y entrez jamais et que vous mettiez plus d'une heure à en sortir, vous n'en sortirez plus. Allez !

Et elle lui tourna le dos.

Le jeune officier catholique, tout honteux de sa bravade et du ridicule qui pesait sur lui, enfonça de rage ses éperons dans le ventre de son cheval et disparut dans un tourbillon de poussière.

Jeanne se dirigea sur Bergerac où l'attendait une grande partie de la noblesse protestante du pays. De là, elle passa, environnée de forces imposantes, en vue du vieux Montluc et de d'Escars, qui n'osèrent l'attaquer. A Mucidan, elle trouva Briquemaut avec un corps de gendarmes. Elle traversa le Périgord sans encombre et fit son entrée à La Rochelle, le 29 septembre, au milieu des acclamations des Rochelais et de toute l'armée.

III

Au château d'Estillac.

Le château d'Estillac, à trois kilomètres d'Agen, sur la rive gauche de la Garonne, avait, au XVIe siècle, l'aspect sombre d'une forteresse. Il était entouré de fossés larges et profonds avec pont-levis. Ses murailles épaisses étaient percées de créneaux et flanquées de tours. Il pouvait, en cas de siége, faire une vigoureuse résistance.

Le lendemain du jour où M. de Fénelon, ambassadeur du roi Charles IX, partit de Nérac, c'est-à-dire le 5 septembre 1569, le manoir d'Estillac, véritable place de guerre, remplie d'armes et de soldats et gardée par de nombreuses sentinelles, avait un air de fête inaccoutumé.

Le châtelain donnait à dîner à trois membres du Parlement de Toulouse, en mission secrète dans la province de Guienne, et aux principaux officiers de la municipalité d'Agen. C'était un homme d'environ 65 ans et mis avec une certaine recherche pour faire honneur à ses convives. Rien n'égalait la jactance et l'audace de ce vieux soldat qui avait pris pour devise : *Deo duce et comite ferro*. Il s'appelait Blaise Montluc, renommé entre les plus braves du temps des guerres d'Italie et qui, pour devenir lieutenant du roi en Guienne, n'avait pas hésité à changer sa noble épée de capitaine contre un coutelas de bourreau.

On sait que Montluc commit toute sorte d'excès et se baigna dans le sang. Suivi de deux bourreaux qu'il nommait ses *laquais*, il égorgeait, pendait, brûlait les malheureux protestants sans distinction d'âge ni de sexe. Il s'en vante lui-même dans ses *Commentaires* avec un cynisme révoltant et une joie féroce.

Montluc avait trempé comme complice dans l'horrible guet-à-pens dont Jeanne d'Albret faillit être victime.

Voici à quelle occasion :

Voyant le protestantisme faire de rapides progrès en France, la cour de Rome résolut de frapper un coup d'éclat. Le tribunal suprême de l'inquisition romaine, composé de neuf cardinaux, cita devant lui tous les prélats français convaincus ou suspects d'hérésie. Puis la reine de Navarre elle-même fut citée à comparaître avant six mois. Ce délai passé, Jeanne d'Albret devait être, par le fait seul de sa contumace, déchue de ses royaumes, principautés, droits et possessions quelconques, et ses domaines dévolus au premier occupant catholique, sans préjudice des *peines plus graves* qu'elle aurait pu encourir.

En même temps, un complot fut ourdi entre les gens de Philippe II et les chefs de la faction ultra-catholique française pour assurer l'exécution du mandat inquisitorial. Des troupes espagnoles, secondées par les catholiques de Gascogne, Montluc en tête, devaient descendre brusquement des Pyrénées et surprendre dans Pau la reine de Navarre, son fils et sa fille. Le bûcher attendait Jeanne. Ses enfants, Henri et Catherine, auraient eu pour partage une captivité que le poison aurait probablement terminée. La conspiration avorta : Elisabeth de France, reine d'Espagne, en surprit le secret et fit avertir sa parente, Jeanne d'Albret, qui, trompant les auteurs du complot, eut le temps de se réfugier dans son château de Nérac.

L'entreprise ayant échoué, Montluc espéra prendre bientôt sa revanche, en empêchant la reine de rejoindre l'armée calviniste. Il la cerna de tous côtés et s'établit à Estillac pour surveiller tous ses mouvements. La présence de Jeanne d'Albret dans le camp de Condé aurait excité l'enthousiasme des troupes et contribué sans doute au succès des religionnaires. On comptait bien de part et d'autre qu'elle ferait une tentative. Montluc attendait impatiemment cette occasion de lui courir sus et de la retenir prisonnière. Ce coup de main hardi eût valu au guerrier ambitieux et cupide des éloges et une bonne récompense de la part de la cour.

La reine, qui n'ignorait pas les projets de Montluc, prépara sa fuite dans le plus profond secret et avec une grande rapidité d'exécution. Afin d'endormir la vigilance de son surveillant, inquiet et farouche, elle lui écrivit pour protester de son dévoûment au roi de France, de son désir de vivre en repos loin du tumulte de la guerre et elle terminait sa missive par une invitation très pressante, adressée à la femme de Montluc et à ses enfants, d'assister aux fêtes qu'elle se proposait de donner dans sa résidence de Nérac.

Montluc, soupçonneux et peu crédule de sa nature, se fiait médiocrement aux protestations de la reine de Navarre. Il envoya son neveu à Nérac sous prétexte de la complimenter ; mais, en réalité, pour l'observer de plus près, savoir à quoi s'en tenir sur les forces dont elle était entourée et pénétrer ses desseins.

Les deux adversaires étaient sur le qui-vive et jouaient serré.

En attendant, le châtelain d'Estillac fêtait ses convives. La table était abondamment servie et le vin excellent. La gaité ne tarda pas à épanouir tous les visages.

Entre gens au service de la cause catholique, il n'y eut qu'une opinion et qu'un sentiment, c'est qu'il fallait extirper l'hérésie par tous les moyens, si on voulait sauver la religion, la société et l'Etat. Montluc renchérissait sur tous ces fanatiques avec sa vantardise gasconne et sa cruauté de chacal.

— Oui, disait-il, il faut exterminer ces méchants huguenots, traitres à Dieu, au roi et à la patrie.

— Monsieur de Montluc, ils ont trouvé en vous un rude jouteur, hasarda un des consuls d'Agen, M. Denort.

— Ah ! Monsieur, repartit le lieutenant du roi, quand je me mets en quête, on peut connaître par où j'ai passé, car, par les arbres sur les chemins, on trouve des enseignes.

Ces enseignes étaient les cadavres de ses victimes.

— Si on eût déployé partout la même énergie, les hérétiques ne seraient ni aussi nombreux, ni aussi fiers.

— Et pourtant, Monsieur, on a blâmé ma fermeté et mon zèle. Vous savez ce que j'ai fait à Fumel : l'hérésie gagnait du seigneur au vilain ; je ravage la ville après avoir fait pendre quarante paysans sous les fenêtres de la dame de Fumel et condamné les habitants à trois cent mille francs. Je remets trois bourgeois de Villeneuve entre les mains de mes *laquais*. Un diacre protestant meurt sous les verges. Je démolis les temples des mécréants. Je finis, non sans peine, par rétablir l'ordre et l'autorité du roi. Que disent alors les commissaires de la cour ? Ils trouvent ma justice trop expéditive, m'engagent à procéder avec plus de lenteur et à distinguer les innocents des coupables. Pauvres aveugles ! Ils apporteront de l'eau pour éteindre l'incendie quand le feu aura tout dévoré.

Ici, Montluc but une rasade et continua :

— Qu'aurions-nous fait à Agen, je vous le demande, avec les formalités de la justice des temps ordinaires ? De Mesmes aurait gardé la ville et massacré nos coreligionnaires. J'arrive. et je fais un exemple sur la population rebelle. Les femmes sont livrées à la brutalité du soldat, cinq cents bourgeois sont accrochés à un gibet, de Mesmes a la tête tranchée.

— Une pareille conduite méritait l'approbation du Parlement de Toulouse : vous l'avez obtenue, dit un des conseillers, M. de La Martinière.

— Vous êtes de bons catholiques, Messieurs du Parlement.

— Monsieur, les gens de bien doivent se donner la main quand il s'agit du salut de la religion et de l'Etat.

— A qui le dites-vous ! s'écria Montluc après avoir bu une seconde rasade. Ah ! si on laisse faire ces méchants huguenots, vous les verrez bientôt cracher contre le ciel et renier Dieu. Laissez les faire, et ils vous répondront insolemment comme à moi, lorsque je leur parle de la majesté du roi : « Quel roi ? Nous sommes les rois. Celui dont vous parlez est un reyot de rien. Nous le battrons de verges et lui donnerons un métier pour qu'il apprenne à gagner sa vie comme les autres. »

— On a osé proférer de si odieuses paroles en votre présence ?

— Oui, Monsieur, oui : tel est le langage que m'a tenu, l'autre jour, un méchant paillard de ministre, et j'ai été obligé de lui faire couper le cou pour lui fermer la bouche.

— Oh ! le misérable !

— Par le sang dieu ! Monsieur, exterminons, exterminons, ou nous serons exterminés.

— C'est mon opinion.

— Il n'est pas jeunes gens de famille, dit Montluc, qui n'aient voulu tâter de cette viande, et déjà le goût en vient au menu peuple.

— Où s'arrêtera la perversité des méchants ?

— J'y mettrai si bon ordre en ce pays que nul ne bronchera, répliqua le lieutenant du roi, en caressant sa moustache.

— Que de haines vous amassez sur votre tête, Monsieur de Montluc !

— Je crois, en effet, repartit celui-ci, que, si je tombais entre les

mains des hérétiques, la plus grande partie de mon corps ne serait pas plus grande qu'un des doigts de ma main.

Il fit entendre un éclat de rire diabolique et but d'un trait une troisième rasade. Les autres convives tenaient tête à leur hôte d'Estillac et buvaient sec comme on boit en Gascogne.

— Il m'est arrivé une fois, une seule fois, reprit Montluc, de me laisser attendrir.

— Ah ! firent tous les convives dont le visage exprima la surprise.

— Dans une escarmouche du côté du Périgord, je fis prisonnier un de mes anciens compagnons d'armes, le capitaine Héraud, avec une trentaine d'hérétiques. C'était un ami dévoué et un brave soldat. Il m'avait sauvé la vie en Piémont et je l'aimais comme un frère avant qu'il ne se fût jeté dans le parti huguenot. Tous les prisonniers pendus par mes ordres, restait le capitaine Héraud. Mes officiers demandaient la grâce de ce vaillant gentilhomme, le cas était embarrassant. Un vieil ami, un bon compagnon....

— Vous avez pardonné ?

— J'ai détourné la tête, essuyé une larme et j'ai fait brancher Héraud comme les autres.

— Voilà un trait de Romain ! s'écria un jeune officier, vil flatteur du maître.

— Ah ! Messieurs, ajouta hypocritement Montluc, dans notre métier il faut être cruel, et Dieu nous doit miséricorde pour avoir fait tant de maux.

A cet instant, un courrier fut introduit.

— Qu'est-ce donc ? fit Montluc avec un geste brusque.

— Dépêches du Périgord, dit le courrier.

Montluc lut rapidement ces dépêches et frappant du pied avec colère :

— Est-il possible ! s'écria-t-il.

Les convive se regardèrent.

— Ces nouvelles ne sont pas bonnes ? hasarda l'un d'eux.

— Désastreuses ! répliqua Montluc avec un affreux jurement.

— Qu'est-il donc arrivé ?

— Armand de Piles, un simple capitaine de Bergerac, s'est introduit dans cette ville gardée par une forte garnison. Avec trente hommes d'armes, il a forcé les prisons, armé les détenus et les a tous emmenés avec lui à la barbe de Caumont-Lauzun.

— En vérité !

— Un autre pendard, nommé La Rivière, à la tête d'une poignée de paysans, a surpris la garnison de Sainte-Foy, et tué cent hommes, y compris le prévôt et le capitaine Rézat, qui était couché, ayant le ministre hérétique enchaîné aux colonnes de son lit :

— Rézat a été tué ?

— Je perds en lui un bon lieutenant. Il ne se vantera plus, hélas ! de faire porter des fruits de mauvais chrétien aux arbres du Périgord.

Un second courrier fut introduit.

— Dépêches du Quercy.

Montluc déchira d'une main convulsive l'enveloppe qui lui était présentée.

— Par la mort-dieu ! C'est donc le jour des mauvaises nouvelles, s'écria-t-il en lisant les dépêches. Duras, après avoir emporté Lauzerte d'assaut, a saisi quatre-vingts prêtres les armes à la main, et les a précipités du haut des remparts.

— Le monstre ! fit un des conseillers.

— Ce n'est pas tout encore : ce fils du diable a brûlé Caylus, s'est porté sur Rocamadour, dont les riches ornements ont été pillés et les reliques écrasées à coups de marteau.

— L'impie ! murmura le consul Denort en faisant le signe de la croix.

La colère de Montluc augmentait. Il se leva de table et, promenant à grand pas, il répétait ces paroles, entremêlées d'affreux jurements :

— Je me vengerai ! je me vengerai !

Bientôt, on entendit un grand bruit dans la cour du château. Les convives se précipitèrent aux fenêtres. Montluc s'avança.

Dix Argoulets, armés de pertuisanes, conduisaient un homme, nu-tête, les mains liées derrière le dos. Il paraissait avoir trente ans.

Sa physionomie, pleine de douceur et de noblesse, prévenait en sa faveur.

— Quel est ce prisonnier ? demanda Montluc au chef de la troupe.

— Monseigneur, c'est, je crois, un ministre hérétique, comme l'annonce sa mine hypocrite et son costume. Il vient de Nérac.

Montluc, suivi de ses convives, se hâta de descendre.

— Es-tu réellement un suppôt de Calvin ? dit-il au prisonnier.

— Je suis ministre du saint Evangile, répondit celui-ci.

— Vil paillard ! Dis donc ministre du diable.

— Vous m'insultez, monsieur ; et c'est une lâcheté d'insulter un homme sans défense.

— Sais-tu à qui tu parles ?

— Vous êtes Montluc, autrefois habile homme de guerre, aujourd'hui espion et bourreau.

— Ah ! tu fais l'insolent ! Qu'on appelle mes laquais !

— Je ne crains pas la mort.

— Misérable ! je vais t'apprendre à semer la révolte et la discorde dans le pays.

— Je sème la parole de Dieu pour récolter, au profit de ceux qui m'écoutent, la paix, l'union, la liberté.

Les deux bourreaux, revêtus chacun d'une casaque rouge, s'avancèrent vers le prisonnier. L'un d'eux tenait à la main un marassal bien tranchant. L'autre avait à sa ceinture un poignard d'une longueur démesurée et deux pistolets. Tous deux avaient les bras nus dont la grosseur et les muscles saillants annonçaient une force athlétique.

Montluc, se tournant vers ses hôtes :

— Messieurs, leur dit-il, nous voici au dessert. Entre la poire et le fromage, je vais vous donner un divertissement.

— Messieurs, dit à son tour le jeune ministre, je vais, avant de mourir, vous parler de Jésus-Christ et de sa charité.

— Tu veux prêcher, même sous le couteau ? Quelle démangeaison !

— Je veux proclamer la vérité...

— Messieurs, interrompit Montluc impatienté, bouchez-vous les oreilles, ces gens-là parlent d'or.

— Laissez-moi...

— Te tairas-tu?... Laquais, faites votre office.

Et, en disant ces mots, le lieutenant du roi adressa un geste impérieux aux exécuteurs.

L'un des bourreaux renversa le ministre, lui attacha les jambes et lui maintint la tête sur une pierre. L'autre leva son marassal. Un coup affeux retentit. La tête était séparée du tronc.

— Voilà les prêtres de Lauzerte vengés !

Et Montluc, après cette exclamation, invita ses convives à terminer le festin interrompu. On recommença à boire. Au milieu des rires, du choc des verres et des propos d'ivresse, le châtelain d'Estillac reprit sa gaîté et devint plus communicatif.

Sur la fin du repas,il fut question de Jeanne d'Albret. Un des conseillers du Parlement de Toulouse interpella Montluc.

— Vous êtes donc bien certain, Monsieur le lieutenant du roi, que la reine ne peut vous échapper?

— Oui, Monsieur; la *Louve*, chassée de ses montagnes du Béarn, se trouve prise au piége.

— Et elle ne déjouera pas votre vigilance?

— Elle n'y songe même pas. Elle organise, à Nérac, des fêtes auxquelles ma femme se propose d'assister. D'ailleurs, mon neveu, Arnaud de Beauville, s'est rendu dans la capitale de l'Albret. C'est un diplomate plus fin que mon frère, l'évêque de Valence, homme d'esprit et de conduite en affaires. Il surveille la reine, il suit attentivement toutes ses démarches. Il est capable de lire dans son regard, dans ses gestes, dans le son de sa voix.

— Mais enfin, si l'habileté de votre neveu est mise en défaut?...

— En cas de fuite, mes mesures sont prises. Il y a autour de la reine de Navarre comme une ceinture de troupes. Elle ne fera pas trois cents pas sans être arrêtée. Tous les passages sont étroitement gardés. Ah! Monsieur, si je tenais à Nérac Condé, Coligny et toute la sequelle avec Jeanne d'Albret, ils n'en sortiraient plus.

— Vous oseriez!...

— J'oserais tout pour ma gloire et ma fortune. D'ailleurs, ajouta

Montluc, si on veut en finir avec le parti calviniste, il faut en finir avec les principaux chefs. Je suis de l'avis du duc d'Albe : ***Mieux vaut une tête de saumon que dix mille grenouilles.***

Tout à coup un cavalier arrive dans la cour. Il se jette à bas de son cheval plutôt qu'il n'en descend et se fait conduire en toute hâte dans la salle où était Montluc.

— Ah ! mon oncle, s'écrie-t-il, la reine est partie !

C'était le neveu diplomate, pâle, défait, les vêtements en désordre et couverts de poussière.

Montluc quitta son siége comme s'il eût subi la commotion d'une étincelle électrique.

— Que dis-tu ? que dis-tu ? demanda-t-il au jeune homme avec un air égaré et menaçant.

— Partie ! répéta Arnaud de Beauville, et je l'ai suivie avec son escorte jusqu'à Casteljaloux.

— Tu l'as suivie ! Es-tu fou ? cria Montluc d'une voix étranglée par la fureur.

— Sous le poignard de douze huguenots, et pour m'empêcher de donner l'éveil, on m'a forcé d'accompagner Jeanne d'Albret. A Casteljaloux, toute précaution étant inutile, on m'a rendu la liberté. La reine et son fils sont en marche vers Bergerac.

— Tu es un cogne-fêtu, et je devrais te brûler la cervelle... Partie... Elle m'échappe encore... Sang-Dieu ! je l'aurai morte ou vive, dussé-je aller la chercher au milieu de l'armée de Coligny... Mes convives, au revoir ! c'est une revanche à prendre.

Montluc fit aussitôt sonner le boute-selle. Une troupe de cinquante hommes, résolus et armés jusqu'aux dents, se trouva prête en moins de dix minutes. En montant à cheval, le terrible châtelain d'Estillac jeta à son neveu, Arnaud de Beauville, cette sanglante apostrophe :

— En mon absence, je te confie la garde d'Estillac. Tu as été joué par une femme. Il y a une tâche à ton honneur ; le seul moyen de l'effacer, c'est de faire main basse sur tous les huguenots de la contrée et de remplir de leurs cadavres les puits de ce château.

JEAN LACOSTE.

LETTRES SUR L'ILE DE LA RÉUNION.

(Sixième Lettre)

Agen, le septembre 1876.

Mon cher Ami,

Le langage créole n'est pas ce parler *sabir* dont les romanciers et les fabricants de chansons d'outre-mer agrémentaient leur prose ou leurs strophes. C'est un patois ignorant la grammaire, rebelle à la syntaxe, rempli de mots de vieux français, d'expressions malgaches, de termes de marine, familier, expressif, fourmillant de comparaisons et d'images tirées du milieu où vit celui qui le parle : Un homme vient un jour me chercher en toute hâte. — « *Oh ! mon bon m'sieu, à vous vini vitement ! Cafre l'a tombé en bas l'rempart.* — [Il est mort] ? — *M'y connais pas, l'a cras' à li comme citrouille maffe.*[1] »

N'a pas femme ça,
Mangu'à terre ça [2]

dit un *séga* (chanson créole).

Le patois créole ne tutoie pas, il dit toujours vous (v'y ou vou). Il

---

[1] Molle, trop mûre.
[2] Mangue gâtée, tombée de l'arbre.

conjugue les verbes sans aller cependant jusqu'au plus-que-parfait du subjonctif, mais il n'emploie que la troisième personne du singulier de chaque temps : *m'y aime à vous. — Vou y aimera bien à moi. — Nous l'a été qui aime bien à vous.*

Le nouveau débarqué à la Réunion saisit assez vite ce patois. Bien des mots lui échappent, il est vrai. La prononciation l'étonne souvent; le *g* et le *j* sont remplacés par le *z*, le *ch* par un *ç* ; l'*o* est parfois prononcé *ou*, *oi* devient *oué*, l'*u* devient *i* à la fin d'un mot, etc. Mais la physionomie de votre interlocuteur, son geste, les intonations multiples vous viennent en aide ; la mimique est abondante et parfaite. Le grand obstacle à comprendre le langage créole des Antilles n'existe pas à la Réunion. La Martinique, la Guadeloupe ne savent pas prononcer la lettre *R*. — *Tambou oulez !*[1] commandait un officier de la milice. — *Nous pa oulé,* répondirent les tapins révoltés. — Le créole de Bourbon prononce l'*r*, non pas vibrante comme au Théâtre-Français ou grasse comme à Bordeaux, mais suffisamment marquée par un frémissement de la pointe de la langue contre l'arcade dentaire supérieure.

Le patois varie suivant la classe où la race à laquelle appartient celui qui le parle. L'Indien, le Cafre, le Malgache lui font subir de nombreuses modifications ; le Chinois le ramène à sa langue monosyllabique et l'altère de telle façon que je n'ai jamais pu le comprendre.

En Uuropéen, M. Héry, professeur au lycée de Saint-Denis, a su saisir le patois au point de se l'approprier; il est arrivé à parler et à penser comme un créole *des hauts.* Homme de beaucoup d'esprit , il a écrit plusieurs scènes populaires fort amusantes et a traduit ou plutôt imité quelques-unes des fables de Lafontaine. Laissez-moi vous

---

[1] Tambours. roulez.

donner une de ces fables comme spécimen du patois créole. Cela vaudra bien ce que je vous en ai dit et tout ce que je pourrais vous en dire encore.

CAILLE ENSEMB' SON PITITS.[1]

Ein Manmam caill' dans n'fatac [2] Saint-Izan'n [3]
Proç li coin ein çamp d'riz l'atait caciè̀t son nid.
L'atait tout au bord la savan'n...
Mais dl riz dépass'mîr, Par malhèr, çaq pitit
L'atait tout-tend', tout-tend', encore tout ni.
Pa Zozoq,[4] li maître di plantaze
Vient aguett' [5] son di riz, li soir après l'ouvraze :
« Ah ! souplet,[6] bon Dlè ! mon di riz la perdi,
« Si di vent souff' a c't'hère, trop sîr va grain' a li.
« Ein récolt si zouli, si plein !
« Cours zenfants, vitement la caz' touts vouésin,
« Dis a zaut' rondement vient donn' a nous la main. »
La Manman caill' y dit à son pitit famille.
La pas cacab' bouzer. « Brann' pas dans n'vout' couquille:
« N'a pas dimain zour l'embarras. »
Li boug' vouésin y vini pas !
Pendant trois zours v'y enten'n pas tapaze :
N'a point vouésin vé quitte son l'ouvraze.
Pa Zozoq' vient encore : « Ah rien moin n'aura pas !
« N'a n'a dezà qu'la timbe en bas...
« Cours z'enfants, dis zamis : viens vitement sans faute,
« Manq' pas vini, mi compt' si zaut. »
Tout zamis rest' mavouz' [7] autant comment vouésin,
Y vient pas, z'aut, serre li grain.

[1] Lafontaine, livre IV, fable 22. L'alouette et ses petits et le maître d'un champ.— L'alouette n'existe pas à la Réunion.
[2] Une graminée sauvage.
[3] Sainte Suzanne.
[4] Le père Zozoque.
[5] Guetter, regarder.
[6] S'il vous plaît.
[7] Indifférents.

Pendant tout ci temps là, pitit Caill'y proufite,
Plim' dans n' la z'aile y pouss' vite.
Troisièm'fois Pa Zozoq' y vient aguett' son çamp;
A forc' colèr ly pliç son dent.
Y dit son garçon : « D'main grand matin preds faucille,
« Mi fier pas davantaz' vouésins ensemb' famill ;
« Nous va commenç quand' qu'nous y vé,
« Nous va fini quand qu'nous y pé. »
Hen ! !! Manman Caill' y dit : « Allons lèv nout' bagaze,
« File, dépèc' a nous, tarde pas davantaze... »
Pitit Cailly capé cap [1] la train'son patt' déhors,
L'endimain dans n'la plain' l'atait caçièt z'aut corps.
Vous n'a quéq çoz' pressé pour faire ?
Fais vit'ment vous-même vout' z'affaire.
Si vou'y rod' [2] parents, si vou'y fié z'amis,
Vou va s'trouve engazé, vous va reste camis.

Je ne sais si je me trompe, mais je trouve l'imitation parfaite. C'est la fable de Lafontaine transportée tout d'une pièce dans un champ de la Réunion.

Débarrassez le patois de la prononciation vicieuse de la plupart des voyelles et des diphthongues, faites-en disparaître le zézaiement, mais conservez intactes ses tournures incorrectes et son allure naïve, débarbouillez-le, si je puis m'exprimer ainsi, comme on débarbouille un enfant aux joues fraîches et roses, moirées de poussière ou tachetées de boue, vous aurez le langage parlé par la créole dans son intérieur ou devant ses amis. Vous entendrez une langue caline, caressante, tendre, le langage par excellence de la mère au peti enfant qu'elle berce sur ses genoux, et que parfois la femme parle au grand enfant qu'elle aime.

C'est bien la langue des sentiments intimes. Que la causerie change,

---

[1] Clopin clopant.
[2] Chercher.

que le sujet s'élève, comme instinctivement le créole disparait, et si par hasard, un grain se forme à l'horizon, l'orage éclatera sûrement en français.

Rarement de longues phrases. Ce sont quelques mots, des demi-phrases que complète la physionomie ou l'attitude du corps. Souvent revient ce double son guttural dont je vous ai parlé à la fin de ma dernière lettre (essayez de prononcer *heu heu* la bouche fermée), et dont les caractères écrits se refusent à donner l'expression. « Véritable Protée, ce double son dit tout ou ne dit rien ; il est susceptible de toutes les significations et sert à l'interrogation, au doute, au mépris, à l'admiration, à l'affirmation, à la négation et à bien d'autres choses innommées. » Veuillez bien remarquer que cette dernière phrase est entre guillemets. Venant de moi, pareille appréciation aurait pu vous paraître entachée de partialité. J'ai préféré laisser la parole à un tiers.[1] M. Maillard ne s'arrête pas là. « Qui ne sent, ajoute-t-il, tout le prix d'un pareil mot! Quant à nous, il nous semble le fils légitime et bienvenu de ce doux *far-niente* imposé aux gracieuses créoles par le climat de notre île intertropicale ; heureuse expression qui leur permet de remplacer par un mot toute la fatigue d'une longue phrase. »

J'aurais bien quelques réserves à faire à propos du doux *far-niente* qui appartient un peu trop à la fantaisie et au roman, mais j'admire et je comprends l'enthousiasme qui a fait monter presque jusqu'au lyrisme un homme grave, un homme de sciences et de chiffres, un ingénieur, géographe et célibataire.

Il est une autre locution qui mérite une mention spéciale. Vous ne

[1] L. Maillard, notes sur l'île de la Réunion.

m'en voudrez pas si je continue à laisser parler M. Maillard. « A côté du *heu heu*, il faut placer le *comme ça même*, locution admirable, charmante, mais inexplicable, qui tient lieu de toute explication difficile à donner. — *Pourquoi as-tu fait cela ? — Comme ça même.* Cela veut dire : Je ne sais pas trop, sans but arrêté ; ou je n'ai pas envie de le dire. — *Quel est ce monsieur ? — Un blanc comme ça même. — Et cette dame ? — Une femme comme ça même.* Comme dans cette circonstance surtout, ces quelques mots ont une portée incomparable ! De plus, si vous ajoutez à la phrase une intonation particulière, elle peut arriver à exprimer le plus profond mépris. »

Laissez-moi vous dire un des souvenirs de ma dernière traversée. Nous venions de quitter les Seychelles. Des oranges avaient paru au dessert. Nous apprenons que le vapeur en avait embarqué plusieurs milliers. — Si nous faisions une salade d'oranges, proposent plusieurs passagères créoles. Le maître d'hôtel apporte une douzaine de fruits, on les coupe en tranches minces, on les saupoudre de sel et de piment *enragé*. Le paquebot roulait fort. On s'assied en rond dans l'avant-carré, comme dans un kabar malgache. La salade est grugée au milieu de petits rires, de petites moues amenées par une trop vive sensation de brûlure. On remonte sur le pont, les yeux brillants, les lèvres rougies par la morsure du piment — « Voulez-vous que je vous dise, docteur, m'avoua une des gourmandes, c'était bien bon, mais ce n'est pas si bon que là-bas, chez nous. »

Eh bien ! le langage créole est comme la salade au piment. Pour être senti, pour être parlé même, il a besoin du milieu où il est né. A ce parler enfantin qui n'a pas la force de s'élever jusqu'à la règle grammaticale, il faut cette végétation luxuriante venue sans l'effort de l'homme, cette existence nonchalante où le créole se laisse affaisser, sans grande résistance, sous l'intensité des rayons solaires. — Je ne sais plus parler le créole, me disait, il y a quelques jours, un ami nouvellement venu en France. Dès que j'ai mis le pied sur le

pont du paquebot, je l'ai comme oublié, et c'est à coups d'efforts que, dans une promenade sur les boulevards avec plusieurs créoles, nous nous arrachions quelques lambeaux de phrases du pays. — C'est qu'en effet, dans un autre milieu que le sien, ce patois détone comme détonerait le patois gascon sous la coupole du Palais-Mazarin. Par contre, un français académique, là-bas, dans la bouche d'un vieux cafre, me paraîtrait aussi étrange que l'habit noir à coupe élégante, les gants blancs et le chapeau à haute forme dont j'ai vu affublé certain roitelet malgache qui fit, pendant plusieurs jours, mes délices dans les rues de Saint-Denis.

Amitiés.

D[r] GAUBE.

RÉCITS BIBLIQUES

PAR

M. AUGUSTE LAURANS.

L'auteur de cet estimable recueil de poésies est un de nos compatriotes, M. Auguste Laurans. Je suis très certain de ne pas l'affliger, en constatant qu'il ne s'est jamais donné comme un romaniste complet, et possédant tout à la fois la théorie et la pratique de l'idiome provençal avec ses dialectes et variétés. Libre de tout souci philologique, M. Laurans se borne à parler d'une façon généralement acceptable le patois de sa ville natale, qu'il transcrit en toute bonne foi, selon l'orthographe de Jasmin.

M. Laurans prend sa revanche sur le terrain littéraire. Il suffit de parcourir les *Récits Bibliques* pour être certain que l'auteur s'est longtemps nourri de nos poëtes sacrés, depuis Malherbe jusqu'à Soumet et Lamartine, en passant par Jean-Baptiste Rousseau, Lefranc de Pompignan, Laharpe et Chênedollé. Cette influence d'école se manifeste à chaque instant par le choix des sujets, la coupe des morceaux, la tournure des phrases, le choix des rhythmes divers, et la régularité classique de la rime. Je suis certain que M. Laurans doit versifier aussi facilement en français qu'en patois, et je pourrais citer maint passage qu'il serait facile de translater, sans effort, d'un idiome dans l'autre.

Les *Récits bibliques* se divisent en trois parties, dont la première (p. 1-84) comprend vingt-cinq sujets empruntés à l'*Ancien Testament* et traités en vers alexandrins, sauf le *Festin de Balthazar*, rédigé en vers de dix syllabes. Parmi ces poésies, les plus remarquables sont, à mon avis, la *Chute d'Adam*, *Noé*, le *Déluge*, le *Passage de*

la Mer Rouge, la *Loi du Sinaï* et enfin *Jonas à Ninive* avec l'épisode du prophète momentanément englouti dans le corps de la baleine.

La seconde partie (p. 84-178), inspirée du *Nouveau Testament*, contient trente-sept épisodes traités sur des rythmes divers. Je recommande particulièrement deux Noëls *(les Bergers* et *les Mages)*, les *Noces de Cana*, la *Résurrection de Lazare*, le *Bon Pasteur*, la *Trahison de Judas*, etc.

La troisième et dernière partie du livre (p. 178-212) vise plus particulièrement au lyrique et se compose de dix-neuf pièces telles que *Beatus vir*, *Cœli enarrant*, *Miserere mei*, *Laudate pueri*, le *Cantique de saint Siméon* et le *Cantique de Zacharie*. J'oubliais celui de la Sainte-Vierge :

Moun amo emboyo
La glorio que diou[1] al Ségnur,[2]
Moun esprit es rabit de joyo
Din[3] soun Sobur.[4]

En somme, le livre, accepté dans les conditions où M. Laurans a voulu le produire, se recommande au public Agenais comme un spécimen de cette poésie sacrée, jadis si florissante en français et en provençal, et que M. Laurans cultive avec une conviction vraiment édifiante. La pureté des intentions du poëte éclate d'ailleurs à chaque page, et mérite le haut témoignage de sympathie que Mgr l'Evêque d'Agen a bien voulu accorder aux *Récits Bibliques*.

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

[1] Diu — [2] Segne, Segnou. — [3] Dins. — [4] Saubadou.

RONCEVAUX.

(Suite)[1]

II — ROLAND REFUSE DE SONNER DU COR.

Sire Olivier reprit : — « Quelle masse profonde !
Roland, mon compagnon, avec si peu de monde
Que faire ! Or ça, donnez du cor à pleins poumons ;
Lancez aux quatre vents la note accoutumée ;
L'Empereur l'entendra, j'en suis sûr, et l'armée,
Par son ordre, aujourd'hui, repassera les monts. » —

— « Non ! S'il croit que j'ai peur, maître Olivier se trompe.
L'on ne manquerait pas de dire que ma trompe,
Quand je devrais frapper, sonne hors de saison !
Durandal dans le sang aime à se baigner nue ;
Vous verrez ces païens, avant la nuit venue,
Tous morts, ou je consens à perdre mon blason.

« Le ciel affole ceux dont il veut la ruine ;
Aussi, je ris vraiment, lorsque je m'imagine,
Qu'ils viennent, en ce lieu, se fourvoyer ainsi ! »
— « Sonnez, ami Roland ; suivis de leur escorte,
Charle et ses barons prêts à nous donner main-forte,
Dit encore Olivier, bientôt seront ici. » —

— « Pensez-vous que jamais j'expose aux railleries
Mon pays, mes parents, mon nom, mes armoiries ?
Mon honneur ne m'est-il cher autant que le leur ?
Mais la horde ennemie étrangement s'abuse ;
Rien ne peut la sauver, la force ni la ruse ;
Elle s'est rassemblée ici pour son malheur. »

---

[1] Voir la *Revue*, année 1875, page 365 et 412 ; année 1876, page 84.

Une troisième fois : — « Sonnez à perdre haleine,
Ami Roland, sonnez ! Franchissant mont et plaine,
L'Empereur, sur ses pas, soudain va retourner. » —
— « Contre ces vils païens j'appellerais à l'aide !
Pour m'y contraindre en vain Messire Olivier plaide.
J'aurais dix oliphants, je ne veux pas sonner.

« Fussent-ils trois cent mille et trois cent mille encore,
N'attendez pas de moi que je me déshonore.
Que de coups merveilleux Durandal va frapper !
Et, d'ailleurs, les Français sont bons à la bataille ;
Ils m'aideront ; on sait comme leur bras travaille.
Les païens à la mort ne peuvent échapper. » —

— « Le désir d'une lutte un peu moins inégale,
Est-ce donc une chose étrange ou déloyale ?
Le déshonneur n'est point où vous croyez qu'il est.
J'ai vu les Sarrasins venir : les landes vertes,
La montagne et la plaine en sont toutes couvertes.
Nous sommes clair-semés et leur cadre est complet. » —

— « Tant mieux ! répond Roland, mon ardeur s'en augmente.
Dieu fasse que jamais mon pays ne démente
Ce renom de valeur dont le monde est jaloux.
Mieux vaut cent fois la mort qu'une inutile vie :
Compagnons, si la France est par nous bien servie,
La France et l'Empereur seront contents de nous. » —

Roland a le cœur haut et droit comme une épée,
L'âme de son ami de prudence est trempée ;
Divers de caractère, ils sont également
Tous deux braves, tous deux sans peur et sans reproche.
Le pas des Sarrasins, cependant, se rapproche.
— « Vous allez voir le fruit de votre entêtement.

« Vous n'avez pas voulu sonner du cor, et certe
Je le déplore, ami, ce sera notre perte ;
L'Empereur fut venu qui nous eut tous sauvés.
Voici donc, expiant votre vertu hautaine.
Nos vingt mille soldats dont la mort est certaine » —
— « Ce que vous dites-là, frère, vous le savez,

« C'est un propos honteux, dit Roland, presque un crime.
Maudit celui qui porte un cœur pusillanime !
Il faut savoir parler comme l'on sait agir.
Nous allons, j'en suis sûr, faire merveille ensemble.
De ces vingt mille preux en est-il un qui tremble ?
Ils mourront tous plutôt que d'avoir à rougir.

« Charlemagne le sait. Alerte donc, courage !
Ta lance et Durandal vont faire un rude ouvrage ;
Durandal, cher trésor que Charles m'a donné !
Si je meurs, et moi mort, si quelqu'un me l'enlève,
Qui l'aura pourra dire, en contemplant ce glaive :
« C'était celui d'un brave et d'un homme bien né. » —

L'Archevêque Turpin à Roland fait un signe,
Et de ses compagnons, seul, dépassant la ligne,
Au pas de son cheval gravit un tertre ; et là,
En face de l'armée, où chaque homme, en silence,
Vers la terre inclina la pointe de sa lance,
S'étant signé deux fois de la sorte il parla :

— « L'heure, seigneurs barons, est grave et solennelle.
Si l'Ange de la mort nous touche de son aile,
Car l'affaire, je crois, sera chaude aujourd'hui,
Songeons qu'à ses desseins l'Empereur nous emploie,
Et que nous devons tous, l'âme pleine de joie,
Etre prêts à mourir pour la France et pour lui.

« D'ailleurs n'êtes-vous pas soldats du Christ ? Qu'importe
La mort ! Le Paradis vous ouvrira sa porte ;
Face à face, vos yeux verront le Dieu vivant.
Faites donc, mes barons, comme il est nécessaire,
Votre Meâ Culpâ, d'un cœur droit et sincère ;
Reniez vos péchés, et moi, d'un cœur fervent,

« Je vous absoudrai tous. » — A cette voix austère,
Vingt mille cavaliers ayant mis pied à terre,
Sous la main du prélat courbent leurs fronts soumis.
— « Voici la pénitence à chacun assignée :
Comme le bûcheron frappe de sa cognée,
Du vrai Dieu, sans pitié, frappez les ennemis. » —

Et tous, sentant qu'en eux ce mot divin opère,
Se relèvent, heureux, bénis au nom du Père ;
Et tous sont remontés sur leurs chevaux ardents.
Roland marche en avant. L'espoir de la bataille
Semble d'une coudée avoir grandi sa taille.
Vaillantif, son cheval, hennit, l'écume aux dents,

Et piaffe et se grandit, fier du héros qu'il porte.
Le regard souriant, témoin d'une âme forte,
Tenant au poing sa lame où flotte un gonfanon,
Dont les franges d'or fin battent ses mains puissantes,
Il dépasse du front les piques frémissantes ;
On le suit, on l'admire, on acclame son nom.

Nul n'a beauté plus mâle et nul valeur plus haute.
Son ami, presqu'un frère, Olivier, côte à côte
Chevauche, et rien qu'à voir ces deux hommes marcher,
Leurs vingt mille soldats prêts à tout pour la France
Se les montrant, disaient : Voilà notre espérance !
Chacun sentait son cœur ferme comme un rocher.

Roland sur l'ennemi jette un moment sa vue ;
Puis souriant aux siens : — « Leur défaite est prévue ;
Déjà de ce qu'il fait Marsile a du remords,
Leur dit-il, d'une voix où rit la courtoisie ;
La place est pour la lutte on ne peut mieux choisie.
Ces païens, j'en réponds, ce soir seront tous morts. »

— « Frappez, dit Olivier, sans reculer d'un pouce,
Barons ! si l'Empereur n'est pas à la rescousse,
Gardons de le blâmer ; il en sera marri.
Seigneurs, au nom de Dieu, que pas un ne s'avise
D'hésiter, et surtout d'oublier sa devise. »
Vingt mille hommes soudain poussent le même cri :

Montjoie ! Et les forêts et les monts tressaillirent
Et de tous les fourreaux les glaives nus jaillirent.
L'éperon a mordu le ventre des chevaux ;
Leur galop, soulevant des nuages de poudre,
Emeut la terre et gronde avec un bruit de foudre
Dont se souvient toujours le val de Roncevaux.

III — LA MÊLÉE

Souvent, aux jours d'été, quand les chaudes haleines
Ont tari les ruisseaux et desséché les plaines,
Et qu'un orage monte à l'horizon, — les vents
Se heurtent, affolés, à travers les campagnes,
La poussière s'élève au niveau des montagnes,
Et flotte dans l'espace en tourbillons mouvants.

Ainsi, Franks et Païens se sont heurtés; on crie,
On frappe, on tombe, on râle ; une égale furie
Grise les combattants ; le sang baigne leurs mains ;
Car à peine a vibré l'heure des grandes luttes,
Les hommes, pris de rage et pires que des brutes,
Ne sentent plus en eux battre des cœurs humains.

En tête des païens, arrogant, chef de file,
Bondit, lance en arrêt, le neveu de Marsile :
— « Charle est un triple fou, l'on ne peut le nier,
Puisqu'en ces défilés il vous laisse surprendre,
S'écria-t-il. Trahis, vous n'avez qu'à vous rendre,
Si vous ne voulez pas périr jusqu'au dernier.

« De ta gloire, à jamais, va se tarir la source,
France ! » — Roland vers lui s'élance à pleine course ;
Et malgré gorgerin, plastron, cotte et pavois,
Ainsi qu'un fil d'argent transpercerait une outre,
La pointe de l'épieu le fouille d'outre en outre.
Aelroth tombe mort. — « Païen maudit, tu vois

« Si Charlemagne est traître ou frappé de folie.
En son cœur, la sagesse à la bonté s'allie,
Lui dit Roland. Malheur à qui l'aura blâmé !
Que l'on nous laisse ou non avec l'arrière-garde,
Je voudrais bien savoir si cela te regarde ;
L'honneur de mon pays ne peut être entamé. »

Or, de son neveu mort imitant l'équipée
Falseron ainsi parle en brandissant l'épée :
— « Haine et mort aux Français ; que leur nom soit honni ! » —
Olivier qui l'entend se retourne, part, vole,
L'atteint, et pour toujours il coupe la parole
Au frère de Marsile, avant qu'il ait fini.

D'un regard dédaigneux Olivier suit sa chute :
— « Tes vains propos, voilà comme je les réfute.
Le lâche qui menace est digne de mépris,
Comme un chien qui de loin vers les passants aboie.
Compagnons, en avant ! Nous les battrons, Montjoie ! » –
Corsalis, près de là, frappait l'air de ses cris.

— « Ça ? Les Franks, disait-il, la piètre chevauchée !
Quelle misère ! On n'en fera qu'une bouchée.
Charlemagne à leur sort ne peut plus rien changer. »
Ces mots, de l'Archevêque ont effleuré l'oreille.
Il ne conçut jamais une haine pareille
A celle qu'il ressent contre cet étranger.

Donnant de l'éperon dans les flancs de sa bête,
Il s'élance, et visant Corsalis à la tête,
Lui fait si bien sentir la lourdeur de sa main,
Qu'il lui brise l'écu, de part en part le perce,
Et que le païen mort, lâche tout, se renverse,
Et comme un bloc de plomb tombe dans le chemin.

L'archevêque de Reims, voyant son homme à terre :
— « Fils du diable, voilà ce qui vous fera taire ;
Par la gorge, dit-il, vous en aviez menti.
Attaquer l'Empereur ! Est-il roi qui le vaille ?
Avec tous ses parents, le vôtre en la bataille,
Doit périr ; par ma bouche il en est averti. » —

Malprimis de Brigal, c'est Gérin qui le tue.
Tandis qu'à le frapper le païen s'évertue,
Son épieu le transperce et, par le trou béant,
Passe facilement l'âme de l'infidèle ;
Satan qui la guettait l'emporte, d'un coup d'aile,
Au fond de la Géhenne où va tout mécréant.

Levant le bras, semblable au forgeron qui forge,
Gérer atteint l'Emir au défaut de la gorge,
Lui démonte l'épaule, et le Maure s'abat,
Comme un bœuf que la masse a frappé sur la nuque.
— « Qui ressemble à Gérer n'a pas un bras d'eunuque,
Se dit maître Olivier; mort-Dieu, quel beau combat! » —

Samson frappe à son tour l'Aumaçor, et l'envoie
Rouler au loin, le cœur, le poumon et le foie
Broyés. Son bouclier ne l'a pas garanti ;
Il gît comme un épi détaché de sa tige.
— « Tant pis pour qui s'en fâche ou pour qui s'en afflige,
Dit l'Archevêque, il meurt sans être converti. » —

Turgis, gonflé d'orgueil et pétri d'insolence,
Du haut de son cheval, en agitant sa lance,
Défiait les chrétiens, solide comme un roc.
Anséïs le regarde, et droit au cœur le touche.
— « Voici bien, dit Roland, un preux de bonne souche,
Et je n'ai jamais vu si rude coup d'estoc. » —

Engelier de Bordeaux frappe et, d'un coup de taille,
Du haubert d'Escrémis déchire la vantaille,
Tranchant, du même effort, les mailles de l'écu,
Les os de la poitrine et les parois du ventre :
— « C'est fini ; là-dedans jamais l'âme ne rentre,
Dit-il, jusqu'au dernier les païens ont vécu. » —

Othon frappe Storgant. Au premier cri qu'il pousse,
Stramaris, qui le suit sans le quitter d'un pouce,
Meurt lui-même à son tour occis par Béranger.
Des douze pairs païens, dix sont tombés; il reste
Kernuble encor, ce roi d'une terre funeste,
Et le beau Margaris, cet homme au pied léger.

Margaris a du cœur, mais encor plus d'adresse.
Il attaque Olivier, il l'évite, il le presse,
Va, revient, et l'enferme en un cercle mouvant;
Il porte un coup d'épieu dont la cotte est percée ;
Mais Dieu ne permet pas que la chair soit blessée,
Et le Sarrasin fuit plus vite que le vent.

La bataille s'anime, et Roland s'y démène
Comme en son élément et comme en son domaine.
Il en a déjà mis quinze sur le carreau ;
Au seizième, le bois de son épieu se brise.
Et, d'un si long repos sa Durandal surprise,
S'élance d'un élan joyeux hors du fourreau.

Claire et blanche apparaît la largeur de sa lame.
Du levant au ponent un long sillon de flamme,
D'une rougeur soudaine illumina les cieux ;
Comme si d'un éclair la nue était frappée,
Lorsque Roland tira la formidable épée,
Les gens et les chevaux, tous clignèrent les yeux,

Et pas un ne songeait à lui chercher querelle.
Kernuble, le premier qui fut mordu par elle,
Fuyait. Durandal brille, et son tranchant d'acier
Le pourfend de la nuque au bas de l'enfourchure,
Dessine sur la selle une large écorchure
Et coupe jusqu'aux flancs l'échine du coursier.

— « Pauvre homme, dit Roland, ton mal est sans remède ;
Mahomet ne peut rien pour te venir en aide,
Le vainqueur d'aujourd'hui ce ne sera pas toi. »
A travers la mêlée alors Roland chevauche,
De pointe et de revers, sans trève, à droite, à gauche,
Toujours tuant du coup l'homme et le palefroi.

Parfois tourbillonnant sous la tempête folle,
Des cimes aux vallons la flamme éclate et vole,
Dévorant les grands bois comme l'épi des blés.
Ainsi Roland, semblable aux héros d'un autre âge,
Dans le champ du combat, comme un souffle d'orage,
Passe, frappant de mort les païens affolés.

Sa Durandal au poing, il taille, il perce, il tranche,
Si bien que Durandal, tout à l'heure si blanche,
Est rouge maintenant ; tout rouge est le terrain,
Rouge Roland ; ses bras, ses jambes, sa poitrine
Sont rouges ; son cheval, des pieds à la narine,
Est rouge ; un sang vermeil dégoutte à chaque crin.

Olivier n'est pas homme à rester en arrière.
Les douze Pairs, trouvant à se donner carrière,
Frappent à tour de bras, eux et tous les Français.
— « Vivat pour nos barons, cria Turpin, Montjoie !
Prodiges de valeur, sont dignes qu'on les voie.
Heureux commencements promettent beau succès.

« Ces païens déconfits provoquent ma risée. »
La lance d'Olivier, elle aussi, s'est brisée.
Quoiqu'il n'en reste plus à son poing qu'un tronçon,
De maint casque fendu jaillit mainte cervelle ;
Le tas des morts grossit comme aux champs la javelle
Quand le jour est venu de faucher la moisson.

Sur l'airain d'une armure à tour de bras cognée
Le tronçon, à la fin, se rompt à la poignée.
— « Vous voyez, dit Roland, souriant à demi,
Un bâton ne vaut rien pour sembable besogne ;
De dormir au fourreau Hauteclaire a vergogne,
Tirez-la ! » — « Je n'ai pas le temps, dit son ami,

« Tant j'ai le cœur à l'œuvre et la main occupée ! »
Olivier, cependant, dégaîne son épée ;
Il en frappe un païen, Hustin de Valferrier,
Hauteclaire, à son gré, fait preuve d'un tel zèle,
Qu'il fend du haut en bas l'homme jusqu'à la selle,
Et, de plus, coupe en deux le corps du destrier.

Cheval et cavalier s'abattent pêle-mêle.
— « Durandal, Hauteclaire est votre sœur jumelle,
Dit Roland ; Olivier, vous étiez jusqu'ici
Mon ami ; dès ce jour, vous m'êtes plus qu'un frère,
Et Charles, qui d'ailleurs ne vous est pas contraire,
Vous embrasserait fort, s'il voyait tout ceci. »

Passe-Cerf et Sorel sont des chevaux superbes,
Ils volent dans les prés sans effleurer les herbes.
Sous Gérer et Gérin ils galopent de front
Et heurtent Timorel et son cheval numide ;
Ceux-ci, les pieds en l'air, dans la bruyère humide,
Roulent, et de leur chute eussent pleuré l'affront

S'ils avaient pu survivre à leur double blessure.
Maint Sarrasin périt par ruade ou morsure.
Un nécromant d'Afrique, ayant nom Sigorel,
Passe : on le dit versé dans la science occulte.
Malgré le diable, objet unique de son culte,
Le cheval de Turpin lui crève le girel.

L'Archevêque en sourit : — « Le sorcier de Marsile
Chez Belzébuth parfois élit son domicile ;
Il y descend enfin pour n'en plus revenir. »
— « C'est bien fait ! dit Roland, il a ce qu'il mérite ;
Malheur à qui s'en plaint, honte à qui s'en irrite ;
Le misérable est mort, Satan va le punir. »

Fendus par Durandal, troués par Hauteclaire,
Les morts jonchent la plaine. Ainsi le vent polaire
Des feuillages d'automne attriste l'horizon.
Des milliers de païens aux feux d'enfer flambèrent,
Mais combien de Français à côté d'eux tombèrent,
Que n'habritera plus le toit de leur maison.

Le traître Ganelon, dont ils furent victimes,
Jouit peu des trésors qui payèrent ses crimes.
Toujours le glaive atteint le coupable, et le mord.
On vit, depuis, l'infâme et trente de ses proches
Ecartelés. Ceux-ci, libres de tous reproches,
Etaient loin de s'attendre à cette horrible mort.

Sans merci ni repos la lutte continue.
Les païens, par milliers, jonchent la terre nue ;
La mort fauche à plaisir quiconque ne fuit pas.
Mais combien de nos preux rendent leurs grandes âmes !
Ils ne reverront plus leurs mères ni leurs femmes,
Hélas ! ni l'Empereur qui les attend là-bas.

En France, à la même heure, une horrible tourmente
Eclate. Le ciel gronde et la mer se lamente ;
La terre est foudroyée et se met à trembler ;
De grands bruits souterrains, pareils à des tonnerres,
Retentissent. L'on voit des palais centenaires
Sur leurs vieux fondements s'agiter et crouler.

Des beffrois secoués tombent des glas funèbres,
Et le jour, à midi, s'éteint dans les ténèbres.
— « La fin du monde vient, dit le peuple tremblant;
Voici, voici les temps prédits par l'Ecriture ! »
Non, ce n'est point cela ; c'est la grande nature
Qui pleure et prend le deuil pour la mort de Roland !

(A continuer.) J.-B. GOUX.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE.

Notre liquidation de ce jour devant être laborieuse, nous entrerons résolûment en matière sans préambule d'aucune sorte.

*
* *

Voici d'abord quelques poëtes :

Mlle Lair. — *Souvenirs et Regrets.* (Caen-Leblanc-Hardel. — 1 vol. in-12.)

De l'hésitation et de l'inexpérience, mais aussi d'aimables promesses.

C. Touche. — *Les Adolescents.* (Schulz. — 1 vol. in-12.)

Les intentions les meilleures s'affirment certainement dans ce recueil dont l'auteur eût fait un chef-d'œuvre, si l'inspiration ne se fût pas montrée aussi rebelle.

Gaston de la Source. — *Les Rêves d'antan.* (1871-1875.) (Jouaust. — 1 vol. in-18.)

La science du rhythme devient de plus en plus l'*alpha* et l'*oméga* de la jeune école. C'est une déplorable faiblesse.

Laurent de Faget. — *Aspirations poétiques.* (Sandoz. — 1 vol. in-18.)

Un volume pour mémoire.

G. de Nerval. — *Poésies complètes.* (Lévy. — 1 vol. in-12.)

Cette publication posthume des diverses poésies de l'aimable et charmant écrivain, si cruellement enlevé aux lettres, ne nous offre rien d'inconnu. Le meilleur de l'œuvre de Gérard de Nerval est en prose, et le meilleur de sa poésie est sûrement dans les *Chimères*. Quoi qu'il en soit, ce volume ne peut manquer d'être favorablement accueilli.

Nous avons signalé tout récemment une œuvre poétique, due à la plume d'un compatriote : *Récits bibliques en vers patois* (Ancien et Nouveau Testaments), par M. Auguste Laurans. Il nous paraît juste de revenir, après lecture, sur ce recueil que nous n'avions pu d'abord que parcourir et d'insister, en passant, sur sa réelle valeur.

Les difficultés rencontrées par le poëte, dans sa traduction, sont révélées par une lecture attentive du texte, et la fidélité de l'interprétation des images est remarquable.

Le public intelligent ne saurait méconnaître un tel mérite, et il lui appartient de le récompenser par le succès.

*
* *

Acquittons-nous envers les conteurs :

Charles Canivet. — *Jean Dagoury*. (Plon. — 1 vol. in-12.)

Un récit intéressant, mouvementé et de très bon style.

H. Gréville. — *Sonia*. (Plon. — 1 vol. in-12.)

Ce volume représente, croyons-nous, une moyenne de talent très honorable. Ici excellent et ailleurs médiocre, le faire de l'auteur de *Sonia* mérite, en somme, d'être remarqué.

Ern. Daudet. — *La baronne Amalti*. (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Xavier Eyma. — *Les Amoureux de la Demoiselle*. (Dentu. — 1 v. in-12.)

Deux ouvrages fort dissemblables sans doute, mais ayant cependant entre eux un caractère commun, celui du talent.

L. Cambier. — *Dona Maria*. (Chronique du temps de Philippe II.) (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Un sombre mélodrame, écrit avec une conviction terrifiante.

Ernest Feydeau. — *Mémoires d'une Demoiselle de bonne famille*. (Londres : Williams. — 1 vol. in-12.)

Physiologie et réalisme. C'est là un superbe échantillon de littérature insalubre.

Gabrielle d'Ethampes. — *Le Lion de Coëtavel*. (H. Allard. — 1 vol. in-12.)

Marie Maréchal. — *L'Hôtel Woronzoff*. (Didot. — 1 vol. in-12.)

Ces deux livres, de genres différents, offrent l'un et l'autre un intérêt soutenu et un grand charme de style.

G.-W. Dasent. (Trad. E. Montégut.) — *Les Vikings de la Baltique.* (Hachette. — 2 vol. in-12.)

G.-A. Lawrence. (Trad. B. Derosne.) — *Flora Bellasys.* (Hachette. — 2 vol. in-12.)

Deux romans anglais, aussi..... anglais qu'il soit possible de l'être.

A. Caccianiga. (Trad. Léon Dieu.) — *Le Baiser de la comtesse Savina.* (Hachette. — 1 vol. in-12.)

Roman italien, d'où se dégage comme une senteur capiteuse.

Paul Perret. — *L'Automne d'une Courtisane.* (1 vol. in-12.)

Alph. Esquiros. — *Le Château enchanté.* (1 vol. in-12.)

J. Lermina. — *La Succession Tricoche et Cacolet.* (2 vol. in-12.)

Cam. Debans. — *Le Capitaine Marche ou Crève.* (1 vol. in-12.)

O. Féré et E. Moret. — *Les Millionnaires de Paris.* (1 vol. in-12.)

Un stock de pacotille littéraire présenté par l'éditeur Dentu et que nous ne citons que pour mémoire.

***

Ouvrons ici une parenthèse pour dire quelques mots de l'apparition des *Almanachs* pour 1878. Leur essaim bariolé a été lancé sur le monde à l'époque habituelle et avec toutes sortes d'agaceries et de promesses.

Ces petits livres innombrables que chaque automne voit naître, surgissant quand tombent les feuilles, sont destinés à fournir une carrière que doivent envier bien des succès éphémères du jour. Pour eux, depuis longtemps, le calendrier n'est plus qu'un prétexte, et ils ont adopté hardiment une ambitieuse devise, empruntée à Horace : *Utile dulci.* Convenons, chers lecteurs, que quelques-uns s'en montrent presque dignes.

Car il en est pour tous les goûts, pour tous les tempéraments et pour tou sles âges, de ces brochures intéressantes, folâtres, fantaisistes, savantes ou curieuses.

Voilà, par exemple, les Almanachs *Comique* et *du Charivari*, avec leurs cascades inouïes et leurs vignettes ébourriffantes ; voilà encore les Almanachs *amusant, lunatique, prophétique* et *pour rire*, parodies grotesques, extravagantes et joyeuses de ces livrets sibyllins des Mathieu de la Drôme, de la Nièvre et autres lieux, dont les prophéties météorologiques ont trouvé des croyants authentiques et sincères.

C'est ensuite la fantaisie croustillante et la *blague* parisienne, avec les Almanachs *des Parisiennes* et *des Cocottes;* c'est la gaudriole gauloise et la cocasserie insensée, avec les Almanachs *du Farceur, des Badauds, des Calembourgs, de la Gaudriole* et *de la Chansonnette;* c'est la science agricole et horticole, avec les Almanachs *Gressent, du Cultivateur, du Laboureur, de l'Agriculture, du Jardinier* et *du Vigneron;* ce sont les connaissances utiles et le savoir-vivre, avec les Almanachs *de la Cuisinière, de l'Hygiène, du Bon-ton, de la Maîtresse de maison, du Capitaliste* et *du Savoir-vivre;* c'est le plaisir de l'enfance, avec les Almanachs de la *Mère Cigogne, des Enfants, de la Poupée* et *de Polichinelle;* c'est enfin.... mais arrêtons-nous. A citer toutes les publications de ce genre que la librairie française vient d'offrir au public, trois pages de cette *Revue* suffiraient à peine.

Bornons-nous donc à indiquer encore, avec une mention spéciale :

L'*Almanach illustré de la Jeune Mère*, par le docteur Brochard.
— *scientifique*, par Laurencin.
— *du Voleur illustré.*
— *de la Chasse illustrée.*
— *du Magasin pittoresque.*
L'*Almanach-Annuaire de l'Illustration.*
L'*Almanach-Album des célébrités contemporaines.*

*
* *

Occupons-nous, sans plus tarder, des nombreux ouvrages de science, de voyage et d'histoire :

Audoynaud. — *Entretiens familiers de Cosmographie.*
(Hetzel. — 1 vol. in-12.)

Am. Guillemin. — *Les Etoiles.* (Hachette. — 1 vol. in-12.)

Les études cosmographiques ont pour le plus grand nombre un très vif attrait, pour peu que leurs auteurs aient su dérober, sous une bonhomie spirituelle, les aridités des principes.

L'art de vulgariser la plus merveilleuse des sciences est bien connu de M. Guillemin, à qui le public est déjà redevable de beaux et bons ouvrages.

D'Arbois de Jubainville. — *Les premiers habitants de l'Europe, d'après les auteurs de l'antiquité et les recherches les plus récentes de la linguistique.* (Dumoulin. — 1 vol. in-8°.)

Malgré la longueur exagérée d'un tel titre, nous ne doutons point de la valeur du livre de M. d'Arbois de Jubainville, mais nous sommes obligé d'engager le lecteur à s'en assurer bravement.

H. Joly. — L'*Imagination.* (Etude psychologique.) (Hachette. — 1 vol. in-12.)

Etude remarquable, quoique peut-être légèrement déplacée dans la *Bibliothèque des Merveilles.*

E. Spoll — *Dictionnaire de la Bible.* (Gaume. — 1 vol. in-12.)

Un travail destiné à rendre de précieux services.

Ad. Bravelier. — *Dictionnaire de droit électoral.* (P. Dupont. — 1 vol. in-8°.)

Un ouvrage utile.

Herbert Spencer. — *De l'Education intellectuelle, morale et physique.* (G. Baillière. — 1 vol. in-8°.)

Ce volume, qui fait partie de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, expose une doctrine au moins singulière. L'esprit français ne saurait s'accommoder certainement d'une théorie d'éducation aussi étrange, tout à fait incompatible d'ailleurs avec son caractère.

N. Ferbus. — *La Science positive du bonheur.* (Berger-Levrault. — 1 vol. in-12.)

Une citation faite pour mémoire.

Ed. Zeller. (Trad. Em. Boutroux.) — *La Philosophie des Grecs consi-*

dérée dans son mouvement historique. 1re partie : *La Philosophie des Grecs avant Socrate.* Tome Ier : *Introduction générale. Anciens Ioniens. Pythagoriciens.* (Hachette. — 1 vol. in-8°.)

Premier tome d'un immense ouvrage qui ne comprendra pas moins de dix volumes et qui a été l'objet, dans la presse française et étrangère, de nombreux articles élogieux.

Alf. Babeau. — *Le village sous l'ancien régime.* (Didier.— 1 v. in-8°.)

Un livre substantiel qui mérite assurément d'être recommandé.

Alf. Franklin. — *Les sources de l'Histoire de France.* (Notices bibliographiques et analytiques des inventaires et des recueils relatifs à l'Histoire de France.) (Didot. — 1 vol. in-8°.)

Il est inutile d'insister sur l'intérêt offert par une telle publication, conçue avec toute l'intelligence et toute la science désirables.

Ed. Goœp et H. de Mannoury-d'Eclot. — *Les Marins.* (Furne. — 2 vol. in-8°.)

Premier ouvrage d'une collection annoncée par l'éditeur sous ce large titre : *La France biographique illustrée.*

Ern. Daudet. — *Le Procès des Ministres.* (Les grands épisodes de la Monarchie constitutionnelle.) (Quantin. — 1 vol. in-8°.)

Une étude historique fort discutée, mais remarquable.

Inventaire des richesses d'art de la France. Tome Ier. (Plon. — 1 vol. in-8°.)

C'est le début d'une importante et précieuse publication, se produisant sous les auspices de l'Administration des Beaux-Arts. Ce tome Ier ne contient pas moins de vingt-neuf monographies de monuments parisiens, signées presque toutes de noms célèbres.

Jules Leclercq. — *Un été en Amérique.* (De l'Atlantique aux Montagnes Rocheuses.) (Plon. — 1 vol. in-12.)

Colonel C. Chaillé-Long. (Trad. de Mme Foussé de Sacy.) — *L'Afrique centrale.* (Expéditions au lac Victoria-Nyanza et au Makraka Nyam-Nyam, à l'ouest du Nil blanc.) (Plon. — 1 vol. in-12.)

W. de Fonvielle. — *Le Glaçon du Polaris.* (Aventures du capitaine Tyson.) (Hachette. — 1 vol. in-12.)

Spiridion Gopcevic. — *Le Monténégro et les Monténégrins.* (Doin. — 1 vol. in-8°.)

Louis Jacolliot. — *Second Voyage au Pays des Eléphants.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Cinq relations ou études diverses de voyages ou d'aventures

Toute la faveur du public est acquise à ce genre de littérature descriptive. Cela nous paraît être, du reste, une préférence intelligente.

*
* *

Quelles que soient déjà les proportions de ce *Bulletin*, voici encore, chers lecteurs, un certain nombre de nouvelles publications littéraires dont nous ne pouvons nous dispenser de parler aujourd'hui :

Th. Gautier. — *L'Orient.* (Charpentier. — 2 vol. in-12.)

Une publication posthume du peintre littéraire le plus délicieux de notre époque. Le nom seul de *recueil* convient à ces deux volumes ; recueil de pages merveilleuses et chatoyantes, de tableaux ensoleillés et puissants.

Dans ces poëmes colorés sur l'Orient qu'il adorait, sur Venise dont il enviait la lumière, sur la Chine qu'une intuition étrange lui révélait, Gautier retrouva vraiment la plume magique du *Constantinople* tant admiré.

Poëte d'une imagination exhubérante et prodigieuse, artiste d'une inspiration splendide, sculpteur de mots flamboyants, ciseleur de phrases lapidaires : tel fut Gautier dans son œuvre magistrale ; tel il se montre encore à nous dans les deux volumes actuels que l'éditeur semble nous donner, hélas ! comme le chant du cygne.

Georges Sand. — *Dernières pages.* (Lévy. — 1 vol. in-12.)

Ceci est encore une œuvre posthume, simple assemblage de notes, de portraits et, parfois, d'ébauches.

L'auteur d'*Indiana* eût moins bien réussi peut-être s'il se fût préoccupé de laisser au public un spécimen réduit de son talent multiple, comme un caractéristique de son esprit.

Ces pages, recueillies avec soin et offertes au public sous un titre

assez heureux, rappellent, en effet, au lecteur, avec une précision et une fidélité suffisantes, les immenses ressources de cet esprit si souple, si brillant, si limpide, qui aurait pu certainement donner à la fois à son œuvre et plus de grandeur et plus de portée.

Sainte-Beuve. — *Correspondance*. Tome Ier. (Lévy. — 1 v. in-12.)

Cette correspondance offre un intérêt sur lequel il ne nous paraît pas utile d'insister. Etant donnés les procédés littéraires du célèbre critique, toute révélation intime doit offrir un attrait de curiosité suffisant pour assurer le succès.

Duvert. — *Théâtre choisi*. (Charpentier. — 6 vol. in-12.)

Encore une publication posthume...

G. de Nerval, Gautier, G. Sand, Sainte-Beuve, Duvert... Nous ne voudrions pas transformer notre *Bulletin* en une sorte d'obituaire.

Disons cependant que cette publication du *Théâtre* de Duvert, entreprise par souscription, ne doit pas être dédaignée.

La note franchement comique, le trait vraiment spirituel furent souvent rencontrés par ce vaudevilliste dont l'inspiration primesautière, la gaîté de bon aloi et le style naturel contrastent vivement aujourd'hui avec un grand nombre de productions similaires.

Alex. Dumas fils. — *Théâtre complet*: Tome V. (Lévy. — 1 vol. in-12.)

Le tome cinquième du *Théâtre* de Dumas fils contient ses trois dernières pièces : *Une Visite de Noces*, — *la Femme de Claude* — et *la Princesse Georges*. Ces pièces étant connues et appréciées, tout l'intérêt ou du moins le principal intérêt du volume se trouve dans les préfaces nouvelles.

Quoi qu'on pense des théories morales et dramatiques de l'auteur du *Demi-Monde*, il est absolument impossible de lui dénier une logique de pensée et une vigueur de style peu communes.

La valeur littéraire de ses dernières préfaces est réellement considérable.

*
* *

Parlons de Molière.

Quiconque est soucieux de la gloire littéraire de notre pays, qui-

conque se préoccupe des titres les plus remarquables de l'esprit humain, doit admirer profondément et sincèrement l'auteur du *Misanthrope*.

Or, tandis que l'étranger manifeste un enthousiasme sans bornes pour notre comique immortel ; tandis qu'un groupe d'hommes intelligents et érudits tendent par tous les moyens, au prix des plus grands efforts, à recueillir les moindres détails concernant sa vie et ses œuvres, un Français, malin et spirituel cependant...

Mais le nouvel ouvrage de M. Louis Veuillot :

Molière et Bourdaloue. (Palmé. — 1 vol. in-12.)

ne doit pas, ne peut pas être pris à la lettre.

Le célèbre polémiste a trouvé piquant, sans doute, d'affecter une excentricité retentissante et de choisir une *tête de Turc* colossale. Il s'est servi de Bourdaloue pour houspiller Molière. — Et ensuite ?... La réputation de ces deux hommes célèbres en sera-t-elle modifiée ? L'illustration de l'un et la gloire de l'autre en seront-elles accrues ou amoindries ?

Quoique nous considérions comme tout à fait intempestive cette affirmation d'une aptitude paradoxale fréquemment démontrée, nous sommes loin néanmoins de partager l'indignation de M. de Lapommeray, s'armant en guerre contre le fougueux jouteur, et ripostant à l'éreintement d'une illustration du théâtre par l'éreintement d'une illustration de la chaire.

Molière et Bossuet. (Ollendorf. — 1 vol. in-12.)

Ceci n'atteint pas plus Bossuet que cela n'atteint Molière. C'est de l'esprit dépensé en pure perte, et nul n'ignore qu'à cet égard la richesse de M. Veuillot lui permet de se montrer prodigue.

Nous blâmera-t-on, d'ailleurs, de préférer à toutes ces violences bruyantes, les études, les recherches et les travaux inspirés par l'admiration la plus légitime ?

Les investigations laborieuses entreprises par les *moliéristes* ont déjà produit des résultats inappréciables pour la reconstitution d'une biographie naguère encore pleine d'obscurités et d'incertitudes.

Pour l'historien, pour l'érudit, pour le critique, c'est véritablement un honneur d'avoir pu contribuer, pour une part, si minime soit-elle, au rétablissement de cette page la plus précieuse de notre histoire dramatique.

Cet honneur, dirons-nous, a été précisément obtenu par un de nos compatriotes les plus érudits, chercheur infatigable, dont les travaux sont justement appréciés.

La *Revue de l'Agenais* eut, en 1874, la bonne fortune de publier pour la première fois l'article de M. Adolphe Magen sur le *Passage de la troupe de Molière à Agen.*

L'auteur avait judicieusement déduit sa découverte d'une note recueillie sur un livre consulaire conservé dans les archives de notre ville. Cette note, que tant d'autres avaient dédaignée, devait servir à préciser une nouvelle étape de l'itinéraire suivi par Molière dans ses longues pérégrinations en province.

La faveur avec laquelle fut accueilli et commenté son premier article, reproduit sous forme de brochure, dut être une douce récompense pour M. Magen qui vient d'avoir l'excellente pensée d'en donner une deuxième édition très augmentée.

La Troupe de Molière à Agen, d'après un document inédit. (Paris, Claudin. — Bordeaux, Lefebvre. — In-8°.)

Cette *plaquette*, d'une remarquable exécution matérielle, est donc, à tous égards, un document précieux.

∴

Mais voici qu'abandonnée un instant à ses caprices, notre plume a complètement abusé de votre indulgence. Il ne reste plus maintenant, pour les quelques volumes suivants, qu'une place permettant à peine d'en indiquer les titres.

Mario Proth. — *Voyage au Pays des Peintres.* — 2e année. — (Salon de 1877.) (H. Vaton. — 1 vol. in-8°.)

Mignet. — *Nouveaux Eloges historiques.* (Didier. — 1 vol. in-8°)

G. Desnoiresterres. — *Grimod de la Reynière et son groupe, d'après des documents inédits.* (Didier. — 1 vol. in-12.)

A. **Monnier.** — *Le Haschisch.* (Contes en prose, — sonnets — et poëmes fantaisistes.) (Berger-Levrault. — 1 vol. in-4°.)

G. **Merlet.** — *Tableau de la Littérature française de 1800 à 1815.*

(Mouvement religieux, philosophique et poétique.)
(Didier. — 1 vol. in-8°.)

Que l'indignation bien légitime de ces auteurs sacrifiés nous soit légère !

JULES ANDRIEU.

NOTA. — Tous les ouvrages mentionnés au *Bulletin bibliographique* se trouvent à la librairie **Michel** et **Médan**, à Agen.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT A CAHORS,

A L'HÔTEL DE VILLE.

CONCOURS SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE.

Dans ses séances des 29 octobre et 5 novembre 1877, la Société des Études du Lot a voté le programme suivant :

ARTICLE PREMIER.

Un concours public est ouvert par la Société des Études du Lot pour l'année 1879.

ART. 2.

Des médailles d'or et de vermeil[1] seront décernées :

1° A une monographie ou à une biographie se rapportant au Quercy (médaille d'or).

Les monographies devront se rapporter à une commune ou à une région du Quercy, à un monument. (Cathédrale de Cahors, château d'Assier, etc.), ou à un établissement (Chartreuse de Cahors, abbaye de Leyme, collége Pélegry, etc.)

Les monographies communales devront comprendre :

1° La description de la commune (orographie, hydrographie, aspect du sol, géologie, statistique, etc.);

---

[1] Les médailles d'or auront une valeur de 100 fr., celles de vermeil de 30 fr.

2° L'histoire de la commune en indiquant les pièces à l'appui ;

3° Une étude sur les monuments qu'on y rencontre ;

4° Les légendes, les dictons, les usages locaux.

Les études biographiques devront concerner un personnage du Quercy, mort avant le XIX*e* *siècle.*

2° A un travail scientifique intéressant le Quercy ou à l'histoire d'une industrie du département du Lot (médaille d'or) ;

3° A une pièce de poésie française dont le sujet devra intéresser le Quercy (médaille de vermeil) ;

4° A une pièce de poésie patoise dont le sujet devra intéresser le Quercy (médaille de vermeil) ;

5° A des collections de notes historiques, d'inscriptions, de chants populaires, de légendes, etc., concernant le Quercy (médaille de vermeil).

Art. 3.

Des médailles d'argent et de bronze pourront en outre être accordées comme 2e et 3e prix.

Art. 4.

Les travaux présentés devront être inédits. Les manuscrits ne seront pas rendus.

Art. 5.

Tous les ouvrages destinés au concours devront être adressés *franco* avant le 15 mars 1879, soit au Directeur trimestriel, soit au Secrétaire général.

Ils ne devront porter aucun nom, mais seulement une devise qui sera répétée dans un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Art. 6.

Seules, les enveloppes contenant l'adresse des auteurs des ouvrages couronnés seront ouvertes immédiatement après la décision de la Société. Les autres enveloppes seront brûlées sans avoir été ouvertes.

ART. 7.

Seront rejetés du Concours :

Les ouvrages qui attaqueraient la Religion et le Gouvernement ;

Ceux qui traiteraient de questions politiques, religieuses ou sociales ;

Ceux qui blesseraient les mœurs ou les bienséances ;

Ceux enfin dont les auteurs se feraient connaître avant le jugement définitif ou pour lesquels ils solliciteraient ou feraient solliciter.

ART. 8.

La Société des Etudes se réserve le droit de faire imprimer dans son Bulletin, en totalité ou en partie, chacune des pièces couronnées.

ART. 9.

Les médailles seront décernées dans le courant du mois de juin 1879.

Certifié conforme :

Le Secrétaire général,

L. COMBARIEU.

Agen, imprimerie Noubel. — F. Lamy, successeur.

NOTICE

SUR LA

VICOMTÉ DE BEZAUME, LE COMTÉ DE BENAUGES,

LES VICOMTÉS DE BRUILHOIS ET D'AUVILLARS,

ET LES PAYS DE VILLANDRAUT & DE CAYRAN.

L'histoire et la géographie historique de la Guienne et de la Gascogne, soulèvent quantité de problèmes difficiles et obscurs. J'aurais trop à faire, si je voulais ici les signaler tous, même de la façon la plus brève. C'est pourquoi je me limite à ceux que je voudrais traiter dans la présente *Notice*, et qui ont trait aux origines et destinées, ainsi qu'à la composition de la vicomté de Bezaume, du comté de Benauges, des vicomtés de Bruilhois et d'Auvillars, et aux pays de Villandraut et de Cayran.

Pour rédiger ce mémoire, j'ai dû joindre aux travaux de mes devanciers le résultat de mes propres recherches. Celles-ci portent principalement sur les temps les plus inexplorés et les plus lointains. Je n'ai pourtant pas négligé les époques moins reculées; et le lecteur distinguera, sans effort, ce qui m'appartient en propre de ce que j'ai pris à autrui, après avoir soigneusement contrôlé l'exactitude des faits déjà constatés.

Mon travail se divise en deux parties, sudivisées en sections numérotées en chiffres romains. La première partie concerne la *Vicomté de Bezaume* et le *Comté de Benauges*, et la seconde les *Vicomtés de Bruilhois et d'Auvillars, et les Pays de Villandraut et de Cayran*.

PREMIÈRE PARTIE.

VICOMTÉ DE BEZAUME ET COMTÉ DE BENAUGES.[1]

Il importe, dès le début de cette première partie, de déterminer, au point de vue ecclésiastique, la composition des anciens archiprêtrés de Bezaume et de Benauges.

I

ARCHIDIACONÉ DE BEZAUME ET ARCHIPRÊTRÉ DE BENAUGES.

Avant 1317, le diocèse d'Agen s'étendait sur les deux rives de la Garonne, et comprenait cinq archidiaconés. Sur la rive droite se trouvaient l'archidiaconé Majeur *(Archidiaconatus major)*, l'archidiaconé de Montaud (*Archidiaconatus Montaldensis*), et celui de Bezaume (*Archidiaconatus Vesalmensis*). De l'autre côté du fleuve, étaient les archidiaconés de Bruilhois (*Archidiaconatus Brulhiensis*) et de Cayran (*Archidiaconatus Cayrannensis*). Ces divisions ecclésiastiques existaient déjà au XIe siècle, et persistaient encore en 1317, époque où le diocèse d'Agen fût démembré des archidiaconés situés sur la rive gauche de la Garonne, qui formèrent dorénavant le nouveau diocèse de Condom. Celui d'Agen demeura réduit à l'archidiaconé Majeur, et aux archidiaconés de Montaud et de Bezaume. Il n'existe pas, pour l'évêché d'Agen, de pouillé antérieur à celui de

---

[1] On trouvera, dans le cours de ce travail, les diverses formes latines des noms des pays de Bezaume et de Benauges. — Bezaume s'écrit en français de plusieurs manières : Bezaume, Bezaumes, Bézaume, Bézaumes, Bezalme, Bézalme, Bezalmes, Bézalmes, Vezalme, Vezalmes, Vézalme, Vézalmes, Vezaume, Vézaume. J'ai donné la préférence à Bezaume. — De même Benauges s'écrit en français : Benauge, Benauges, Bénauge, Bénauges. J'ai donné le préférence à Benauges.

1520, que M. Jules de Laffore a publié, dans le tome VII du *Recuei. des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agenl* Ce pouillé fût dressé, sous l'épiscopat d'Antoine de la Rovère, par un ecclésiastique nommé Jean de Valier, natif d'Ivrée, en Piémont. A la suite de ce travail, on trouve des extraits : 1° des bulles, contrats et autres documents, droits et privilèges, qui existaient alors à l'évêché d'Agen ; 2° des extraits de tous les actes par lesquels les seigneurs laïques donnent à l'évêque, représentant son église, les dîmes inféodées qu'ils possèdent dans l'Agenais et le Condomois, et qui me paraissent la partie la plus curieuse de ce manuscrit. On y voit le nom de deux à trois mille seigneurs ou dames, qui cèdent, à titre gratuit, une partie ou la totalité des dîmes de huit à neuf cents églises ou paroisses. Il est possible, à l'aide de ces extraits de donations, de trouver les noms des églises dont se composait, dans les XIe, XIIe et XIIIe siècles, chaque archidiaconé du diocèse d'Agen, avant l'érection de l'abbaye de Condom en évêché.

J'ai pu étudier à loisir le manuscrit de Jean de Valier, et me convaincre que M. Jules de Laffore n'avance rien que d'exact. dans le passage que je lui ai emprunté. Il importe d'ajouter que la toponymie latine du pouillé de 1520, est sensiblement la même que celle des documents contemporains à 1309.[1] Ce pouillé nous permet donc de nous rendre un compte suffisant de ce qu'était le diocèse d'Agen avant l'érection de celui de Condom, et après cette date, mais avant 1520.

Le pouillé de Jean de Valier est en latin. M. de Laffore l'a publié en cherchant à identifier la plupart des noms de paroisses et annexes. Je me suis généralement approprié son travail ; mais j'ai crû devoir proposer, entre parenthèses, certaines leçons qui me semblaient préférables. J'ai aussi rectifié plusieurs identifications ; et j'en ai proposé d'autres sur lesquelles M. de Laffore ne s'était pas prononcé. Je suis loin de donner comme définitif le résultat de mes propres investigations ; et je m'estimerais heureux, si elles pouvaient servir de point de départ pour des recherches complètes.

---

[1] Les renonciations aux dîmes inféodées remontent à peu près à 1309.

ARCHIDIACONÉ ET ARCHIPRÊTRÉ DE VESALME.

Archidiaconus Vesalmensis. — Archidiacre de Vésalme.

Archipresbyter Vesalmensis. — Archiprêtre de Vésalme.

Prior Salvitatis Cammontis (*Cavimontis*). — Prieur de la Sauvetat de Caumont.

Rector ejusdem, Sancti Stephani de Boysseto, Sancti Germani, Sancti Petri de Nogaret, et Sancti Romani prope Salvitatem, de Monasteriis et de Cissaco (*Issaco*). — de la Sauvetat de Caumont, Boisset, Saint-Germain, Saint-Pierre de Nogaret et Saint-Romain, Moustier, et Izssac.

R. *de Romanha.* — de Roumagne.

R. *de Agassaco prope Somensacum.* — de Gassac.

R. *de Somensaco et de Capella.* — de Soumensac et la Chapelle.

Prior de Gaviraco prope Pardalianum. — Prieur de Gavirac. Gavirac est l'ancien nom de Pardaillan.

R. *ejusdem.* — de Gavirac ou Pardaillan.

R. *Sancti Vincencii de Senhaco et Sancti Caprasii de Thessaco* (*Thenaco*). — de Ségnac, et de Thénac.

Prior de Duratio. — Prieur de Duras.

R. *ejusdem.* — de Duras.

R. *de Lobersaco.* — de Lubersac.

R. *Sancti Saturnini.* — de Saint-Sernin de Duras.

Prior de Villanova. — Prieur de Villeneuve de Puychagut.

R. *ejusdem.* — de Villeneuve de Puychagut.

Prior de Rivonaco (*Rivocauo*). — Prieur de Riocaud.

R. *Sancti Petri de Roqueta.* — de Saint-Pierre de la Roquette.

R. *de Thomeyraguas.* — de Thomeyragues.

R. *de Lubiis.* — de Lèves.

R. *de Campolongo et Sancti Quintini.* — de Caplong et de Saint-Quentin.

Preceptor domus milicie Templi de Carissailha. — Commandeur du Temple de Carissaille.

Prior d'Anessa. — Prieur d'Eynesse.

R. *ejusdem, et de Picou* (ou *Picon*). — d'Eynesse et de?

R. *de Appella et de Cambeusse.* — d'Appelles, et de Cabéauze.

Prior Sancte Fidis Dordonie. — Prieur de Sainte-Foi la Grande.

R. *de Cambeusse sive Sancti Andree et Sancte Fidis Dordonie.* — de Saint-André de Cabéauze et de Sainte-Foi la Grande.

Prec. Sancti Spiritus et Sancte Fidis Dordonie. — Commandeur du Saint-Esprit et de Sainte-Foi la Grande.

Preceptor et Rector Sancti Felicis. — Commandeur et Recteur de Saint-Félix.

Prior de Lugnerio (*Luguerio*). — Prieur du Petit-Ligueux.

R. *ejusdem, de Clusello, et Sancti Pardulphi.* — du Petit-Ligueux, des Creux, et de Saint-Pardoux.

R. *Sancti Martialis.* — de Saint-Martial.

Prior de Margarone. — Prieur de Margueron.

R. *ejusdem, Sancti Petri de Roqueto, et Sancti Johannis de la Fata* (*Faya*). — de Margueron, de Saint-Pierre de Roquille, et de la Faye.

R. *de Auriaco.* — d'Auriac.

R. *Sancti Bricii prope Levinhacum.* — de Saint-Brice.

R. *Beate Marie de Pfferto* (*Ufferto*), *Sancti Andree de Theobone et de Monte Calhato* (*Talhato*). — d'Uffer, de Théobon, et de Montaillac.

Prior Sancti Asterii. — Prieur de Saint-Astier.

R. *ejusdem.* — de Saint-Astier.

R. *Sancti Leodgarii.* — de Saint-Léger.

R. *de Bernaco.* — de Bernac.

R. *Sancti Nazarii.* — de Saint-Nazaire.

Prior de Sancti Frontonis. — Prieur de Saint-Front.

R. *Sancti Johannis de Malromec.* — de Malromet.

R. *Sancti Petri de Montruc, Sancti Vincencii de Podiolomas et de Lavinhaco.* — de Saint-Pierre de Lévignac, de Saint-Vincent, et de Lévignac.

R. *Sancti Salvatoris.* — de Saint-Sauveur.

R. *de Alamanis Veteribus.* — d'Allemans du Drot.

Prior de Monteton. — Prieur de Monteton.

R. *ejusdem.* — de Monteton.

R. *de Rouffiac prope Monbaus.* — de Roufiac.

R. *de Bernhia.* — de Lavergne.

R. *Sancti Laurencii.* — de Saint-Laurent.

R. *de Bergonhaga.* — de Bourgougnague.

R. *de Quissaco,* — de Queyssel.

R. *de Canillaco (Cadillaco).* — de Cadillac.

Prior de Cambis. — Prieur de Cambes.

R. *de Podio Arrempio.* — de Puisserampion.

R. *de Romanhas.* — de Romagne.

R. *de Lanis, de Berlaco et Sancti Germani.*— de Lanes, de Berlac, et de Saint-Germain.

R. *de Armillaco.* — d'Armillac.

Prior de Moiraco. — Prieur de Moirax.

R. *ejusdem.* — de Moirax.

R. *de Pertica.* — de Laperche.

R. *de Alamanis.* — d'Allemans.

R. *de Villabramar.* — de Villebramar.

R. *de Tombabove.* — de Tombebœuf.

Prior ejusdem. — Prieur de Tombebœuf.

R. *de Tortres.* — de Tourtrès.

R. *de Dolmayraco et de Agnassas (Agassac).* — de Dolmayrac, et d'Agassac.

R. *de Agunon.* — ?

R. *Sancti Bartholomei de Biraguet et de Montignac.* — de Saint-Barthélemy de Biraguet, et de Montignac.

R. *de Ceyssas, Sancti Pardulphi et de Las Peyraderas.* — de Seyches, de Saint-Pardoux, et de Peyrières.

R. *de Venis.* — de Vennes.

R. *de Betferri.* — de Béferri.

R. *de Veteri Montinhaco.* — de Montignac le Vieux.

Prior Descassefort. — Prieur d'Escassefort.

R. *ejusdem et Sancti Aviti.* — d'Escassefort et de Saint-Avit.

R. *Sancti Salvatoris et Sancte Crucis.* — de Saint-Sauveur et de Sainte-Croix.

R. *Sancti Michaelis alias Martini de Villars.* — de Saint-Martin.

R *Sancti Bricii de Cogut* (*Cogolut*), *de Sancta Marsa et Sancti Germani.* — de Cugolut et de ?

R. *Sancti Martini de Gardella* — ?

R. *de Sancto Cofes.* — ?

R. *Sancti Petri de Capella.* — ?

R. *Sancte Habundancie et Sancti Pardulphi.* — De Sainte-Abondance, et de Saint-Pardoux.

R. *de Taihaborc.* — de Taillebourg.

R. *Sancti Andree de Boilhas.* — de Bouillas.

Prior Marmande. — Prieur de Marmande.

R. *ejusdem et de Grenont.* — de Marmande, et de Granon.

R. *de Podio Gayraldo et de Cappella.* — de Beaupuy, et de la Chapelle.

R. *de Poussaco* (*de Beissaco*). — de Beyssac.

R. *Sancti Vincencii de Aymerico.* — ?

R. *Sancti Johannis de Podio et de Bertopont.* — de Saint-Jean du Puy, et de Vert.

R. *de Viraco.* — de Birac.

R. *de Leda sive Londres, sancti Stephani, et sancti Laurencii.* — de Londres, de Saint-Etienne, et de Saint-Laurent.

R. *de Podio Miclano.* — de Puymiclan.

R. *de Nozeriis, de Boyzas, et Sancti Cassiani.* — de Nozières de Boyzas, et de Saint-Cassien.

R. *Sancti Caprasii de Aguson* — ?

Prior de Nogareto. — Prieur de Nogaret.

R. *ejusdem, et de Dolio.* — de Nogaret, et de Deuil.

R. *Beate Marie de Gonte Alto.* — de Gontaud.

Prior ejusdem. — Prieur de Gontaud.

R. *Beate Marie de Bistauzaco.* — de Bistauzac.

R. *de Longavilla.* — de Longueville.

R. *Sancti Caprasii Daysas, et de Celestins.* — de Saint-Caprais, et de Sénestis.

R. *de Falguerollis.* — de Fauguerolles.

Prior de Maurinhaco. — Prieur de Maurignac.

Prior de Garrigia. — Prieur de Garrigue.

R. *de Miramonte prope Salvitatem Cammontis (Cavimontis) et de Morinhaco.* — de Miramont, et de Maurignac.

R. *Daymeii.* — d'Agmé.

R. *Sancti Johannis Dussol ?*

R. *Sancti Pardolphi.* — de Saint-Pardoux

R. *Sancti Johannis de Landerroat* — ?

R. *de Capella.* — de la Chapelle.

Voilà pour l'archidiaconé de Bezaume. Passons maintenant à l'archiprêtré de Benauges, situé dans le diocèse de Bordeaux.

Ce diocèse comprenait, indépendamment de la ville et des faubourgs, les archiprêtrés de Lesparre, de Moulis, de Cernès, de Buch et Born, de Benauges, d'Entre-Deux-Mers, d'Entre-Dordogne, de Fronsac, de Bourg, et de Blaye. Cette division est ancienne; mais on ne trouve que plus tard des descriptions plus ou moins détaillées de l'archiprêtré de Benauges. Voici ce que j'extrais d'un document du 20 septembre 1576.

ARCHIPRESBYTERATUS BENAUGIENSIS

Archipresbyteratus Benaugiensis, demi escu 1/2
Capitulum de Cadilhaco, cappellani et societas dicte ecclesie, cinq escus de rente. . . . . V.
Prior Sancti Macarii cum officiariis ejusdem ecclesiæ, cinq escus de rente . . . . V.
Prior Sancte Catherine, prior de Tornone, rector de Montignac et Baignaux, deux escus . . . . II.[1]

[1] *Archives historiques de la Gironde,* II, 391.

Voici, d'après Lopes, publié en 1668,[1] la composition de l'archiprêtré de Benauges. Je respecte l'orthographe.

DANS L'ARCHIPRESTRÉ DE BENAUGES.

Le Chapitre de S. Martin de Cadillac.

L'Archiprestre de Benauges, curé de S. Pierre de Lupiac.

CURES ET VICAIRIES PERPÉTUELLES.

S. Gervais et Prothais de Faleras et S. Germain de Campet.

S. Clement d'Ordenac et S. Nicolas de Guibon.

S. Leon.

S. Martin de Cantois.

S. Martin d'Arbis.

S. Iean de Monprinblan,

S. Bibian de Blesignac.

S. Iean de Montarrouch.

S. Saturnin de Cardan.

S. Iean de la Roque.

S. Martin de Ville-Neufue.

S. Genès de Lombaut.

S. Martin de Mourens.

S. Pierre de Bats.

S. Paul de Monpesat.

Ste Croix du Mont.

S. Sauueur de S. Mächaire Vicairie perpetuelle.

S. Romain de Targon et S. Genès de Toutigeac.

S. Genès de Soulignac.

S. Seurin d'Escoussans.

S. Seurin de Rions.

---

[1] *L'Église Métropolitaine et Primatiale de S. André de Bourdeaux*, 398-400.

S. Hilaire de Paillet.

S. Christophe de Bellabat.

Nostre Dame de l'Estiac

S. Pierre de Langoyran.

S. Martin de Haux.

S. Saturnin de Baurech Vicairie perpetuelle:

S. Martin de Cambes Vicairie perpetuell.

S. Caprasy de Haux.

S. Martin de Semens et Graoux.

S. Sulpice d'Aulmet.

S. Christophle de Donzac.

S. Martin de Ladaux.

Nostre Dame de Tauenac.

S. Estienne de Tourne.

S. Maurice d'Aubiac vnie au Conuent des PP. Celestins de Verdelais. Il y a un Vicair. perp.

S. Saturnin de Neyrac Vicair. perp.

Nostre Dame du Pian Vicair. perp.

S. Medard de Montignac et S. Paul de Baignaux Vicair. perp.

S. Seurin de Gabernac Vicair. perp.

PRIEURÉS.

Le prieuré de S. Machaire vni au College des PP. Jésuistes de cette Ville.

Le prieuré de Cambes.

Le prieuré de Ste Catherine du Déesert.

Le prieuré du Tourne.

Le prieuré de S. Pierre de Lepiac.

Voici, d'après l'*Almanach historique de la Province de Guienne* pour 1760, la liste des paroisses comprises dans l'archiprêtré de Benauges, et dont je transcris les noms selon l'orthographe toponymique alors usitée.

Aumet, Arbis, Ayrans, Aubiac, Beguey (*alias* Nerac), Bellabbat,

Blezignac, Cadillac, Sainte-Croix du Mont, Cardan, Capian, Debat, Donzac, Groux, Laraque, Langoiran, Lestiac, Saint-Léon, Mourens, Saint-Macaire, Saint-Mexons, Monprinblan, Monpezat, Montignac (annexe de Beaupreau), Montarouch, Pian, Paillet, Semens (annexe de Grauaux), Soulignac, Villenave.

Entre l'archiprêtré de Bezaume et celui de Benauges, se trouvait la portion du diocèse de Bazas située sur la rive droite de la Garonne. Ce diocèse comprenait les archiprêtrés de Bernos, de Cuilheron, de Sadirac, de Jugazan, de Monségur, et de Rimons. Ceux de Juillac, de Monségur, et de Rimons, se trouvaient sur la rive droite du fleuve. Je crois devoir faire connaître ici la composition détaillée de ces trois archiprêtrés, et la suite de ce travail prouvera suffisamment l'utilité de la nomenclature que j'emprunte à une sorte de pouillé de 1680,[1] en respectant l'orthographe toponymique du temps.

Archiprêtré de Julhiac. — Le Recteur de Pellegruë, le Prieur de Flaujagues, le Prieur de Pessac, le Commandeur de Saint-Antoine Duqueyret, le Prieur de Cazaugitat, le Prieur de Soussac, le Prieur de Sainte-Colombe, le Prieur de Massugas, le Prieur de Juilhac, le Prieur de Listrac, le Prieur de Clarives, le Recteur de Gensac, le Recteur de Flaujagues, le Recteur de Pessac, le Recteur de Clarives, le Recteur de Cobeyrac, le Recteur d'Olozon (de Doulouzon), le Recteur de Pellegruë, le Recteur de Massugas, le Recteur Desclottes, le Recteur d'Auriole, le Recteur de la Reyre, le Recteur de Soussac, le Recteur de Saint-Laurent du Bois et son An. (de Saint-Laurent de Servolle et son An.), le Recteur de Vignolles, le Recteur d'Auzas, le Recteur de Sainte-Colombe, le Recteur de Ballissagues, le Recteur de Genas, le Recteur de Cazaugital, le Chapelain de Saint-Thomas de Gensac.

Archiprêtré de Monsegur. — L'Abbé de Saint-Ferme, le Prieur de Saint-Ferme, le Prieur de Mongauzi, le Pitentier de Saint-Ferme, le Recteur de Saint-Hilaire de la Nouvaille (de la Nouaille), le Recteur de Castelnau-sur-Guype (sur Gupie), l'Archiprêtre de Monsegur, le Recteur de Dieulivol, le Recteur de Saint-Geme, le Recteur d'Artus, le Recteur de Mauvezin, le Recteur de Saint-Vivien, le Recteur de Saint-Albert, le Recteur de Taillecabat, le Recteur de Sainte-Croix,

---

[1] *Bazas et son diocèse*, Bordeaux, Lacaze, 1863.

le Recteur de Saint-Ferme, le Recteur de Caubon, le Recteur de Saint-Gerault, le Recteur de Mongauzi, le Recteur de Blissac et Fousses (Baleyssac et Fossès), le Recteur de Lagupie, le Recteur de Civert, le Recteur de Sainte-Anne Dupuy, le Recteur de Saint-Vincent de Beaupuy, le Recteur de Montignac, le Recteur de Sainte-Bazeille, le Recteur de Cours, le Prieur de Tibras, le Chapelain de Mothes, le Chapelain d'Andrault.

Archiprêtré de Rimons. — Le Prieur de la Reolle, le Chapitre de Saint-Michel de la Reolle, les Prébandiers du Chapitre de la Reolle, l'Ouvrier de la Reolle, l'Aumônier de la Reolle, l'Infirmier de la Reolle, le Sacristain de la Reolle, le Missier du Mirail, le Missier de Trimond, le Commandeur Recteur de Clayrac, le Prieur de Nufons (Neuffons), le Prieur de Cauderot, le Prieur de Saint-Martin Dupuy, le Recteur de Sainte-Foy, l'Archiprêtre de Rimons, le Recteur de la Reolle, le Recteur des Esseintes, le Recteur de Camiran, le Recteur de Bagas, le Recteur de Cauderot, le Recteur de Saint-Martin de Cescas, le Recteur de Saint-Laurent du Bois, le Recteur de Maurisez, le Recteur de Saint-Laurent du Plan, le Recteur de Foncaude, le Recteur de Saint-Hilaire de Pomier, le Recteur de Landerxoüet (Landerrouet), le Recteur de Capseuil de Sainte-Peyronnelle, le Recteur de Mesterrieu, le Recteur de Saint-Martin de Lerme, le Recteur de Nufons (Neuffons), le Recteur de Caumont et de Castelmoron, le Recteur de Saint-Philip de Pomiers (Saint-Félix de Pomiers), le Recteur de Saint-Exupery, le Recteur de Gironde.

Le lecteur en sait maintenant autant que moi sur les archiprêtrés que je viens de décrire, et je puis aborder l'étude des vicomtes de Bezaume.

II

VICOMTES DE BEZAUME.

Arnaud. — Nous verrons plus bas que le pays de Bezaume n'apparait, pour la première fois, et nominativement, que dans un titre de mai 1026. Néanmoins, les origines de cette vicomté paraissent remonter, avec certitude suffisante, jusqu'au mois de novembre 982. Nous trouvons, en effet, à cette date, un document dans lequel un certain Juvenis, donne au prieuré de Saint-Pierre de la Réole la

moitié d'une vigne, plus la moitié d'une autre vigne située *in Ludlino*, et une pièce de terre *in Campania*, deux lieux qui sont inconnus. Il est néanmoins certain que *Campania* se trouvait compris dans Frimont (*in Fretomonte*), dépendance actuelle de la commune de la Réole.[1] La donation fut faite sous l'administration du comte Guillaume, et la *Captenance* ou protection du vicomte Arnaud (*Captinencia Arnaldo Vicecomiti*). Un homme versé dans l'histoire de Guienne, l'abbé Larrieu, mort supérieur du Grand-Séminaire de Bordeaux, croit que cet Arnaud, qui vivait entre 970 et 984, fut le premier vicomte de Bezaume.[2] En tous cas, c'est le premier vicomte connu ; car le document précité lui donne ce titre, qui ne pouvait alors appartenir à aucun autre personnage de cette portion de la Guienne. La vicomté de Bezaume remonte donc, tout au moins, aux dernières années de la période carlovingienne.

Le comte Guillaume, mentionné dans l'acte de 982, n'est autre que Guillaume-Sanche, duc de Gascogne, qualifié comte dans le document, suivant une habitude que nous retrouverons plus bas, dans un passage de la *Vie de saint Abbon*, écrite par le chroniqueur Aimoin. Le mot de *Captinentia*, appliqué à Arnaud a le même sens que *Captenium, Capitennium*,[3] protection, sauvegarde, etc. Le monastère de Saint-Pierre de la Réole était donc, en 982, sous la protection du vicomte Arnaud.

Amalvin. Dans le document précité de 1026, le vicomte Rodulfe, appelé aussi Artauld (*vicecomes Rodulfus, qui alio nomine vocor Artaldus*); fils d'Amalvin et de Rosenberge, et frère du vicomte Guillaume, tous trois décédés (*patris mei Amalvini et matris meæ Rosenberge, et fratris mei Guillelmi, vicecomitis*), donne au prieuré de la Réole, l'église de Saint-Hilaire de Moustier (*ecclesiam Sancti Hilarii, quæ vocatur de Monasterio*), dans le pays de Bezaume (*in pago Beselmensi*). Saint-Hilaire (de Noaille), situé un peu au nord-ouest de la Réole, et compris dans le pays de Bezaume, appartenait donc au vicomte donateur : *nemo dat quod non habet*. Je réserve pour plus tard les réflexions géographiques. Tout ce que je tiens

---

[1] On lit plus bas : *Pago Alaudigno, in Freitmonte.*

[2] *Arch. hist. de la Gironde*, V. 104-5.

[3] V. Du Cange, *Gloss.* v° *Captenium.*

actuellement à constater, c'est que le pays de Bezaume continuait à former une vicomté sous Rodulfe, et sous son frère Guillaume, auquel Rodulfe avait très probablement succédé. Tous deux sont, en effet, qualifiés de vicomtes dans l'acte de donation. Ce titre n'est point donné à Amalvin, dans le document précité; mais il lui est attribué dans la Vie de saint Abbon, écrite par le moine Aimoin, qui appelle Osemberge (*Osemberga*), celle que le document de 1026 nomme Rosemberge. Il n'y a aucun moyen de savoir si Amalvin succéda directement à Arnaud. Amalvin était incontestablement avoyer (*Advocatus*) ou protecteur du couvent de Saint-Pierre de la Réole, auquel il importe de consacrer ici une notice suffisante.

Le monastère de la Réole est fort ancien. Il était d'abord appelé Squirs (*Squirs*) en langue vulgaire, et appartenait au comte Bertrand. La discipline n'étant pas observée dans ce couvent, Bertrand, désireux d'y rétablir la règle de Saint-Benoît, le remit, avec le consentement de sa femme Berthe, et celui de ses enfants, Guillaume, Aubert, Arnaud et Bertrand, entre les mains de l'abbé Adasius. Le comte déclara que son intention formelle était que ce monastère fût sous la main du roi pour le protéger, et non pour y rien percevoir. Tout porte à croire que ce Bertrand était comte de Bazas, et qu'il vivait sous Louis le Débonnaire, et son fils Pépin, roi d'Aquitaine. Le comte avait, en effet, le monastère de la Réole avant sa destruction par les Normands, vers 848. Marca suppose, avec grande vraisemblance, que Bernard rendit le couvent de Squirs à l'Église, conformément à l'ordonnance arrêtée en 836, dans l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, où Pépin fut réprimandé par son père et par l'assemblée des évêques, avec ordre de rendre aux églises ce que lui et les siens avaient usurpé. Le roi d'Aquitaine obéit. L'acte de délaissement du comte Bernard semble même faire allusion au texte du décret de Pépin, qui ordonna de restituer, sans réserver aucun droit, ni pour le roi ni pour les autres, sauf la protection et la défense. Voilà ce qui résulte très clairement du témoignage du chroniqueur Aimoin, qui visita la Réole.

Guillaume-Sanche, comte de Gascogne, se trouvait plus que personne en situation d'apprécier les destructions et ravages faits par les Normands en Aquitaine, et surtout en Gascogne, où ils avaient détruit des monastères et plusieurs villes et bourgades. Le comte ayant appris, par le témoignage des anciens, que le monastère de Squirs, dont il percevait les revenus, appartenait jadis à l'abbaye de

Fleury-sur-Loire, voulut le remettre dans son état premier, et sous la même discipline. Il dépêcha donc un de ses chapelains vers l'abbé Richard, afin de l'informer de ses intentions, et lui demander quelques moines, pour prendre possession du couvent de Squirs, en relever les ruines, et travailler au bien des âmes. En sa qualité de comte et duc de Gascogne, Guillaume-Sanche, assisté de son frère Gombaud qualifié évêque de Gascogne (*Episcopus Vasconiœ*), expédia des lettres datées de l'an de l'incarnation 977. Les deux frères donnèrent au monastère de Fleury-sur-Loire celui de Squirs, alors appelé la Réole (*Regula*), avec toutes les églises, bourgades, métairies, vignes, bois, prés, pacages, moulins, eaux, justices, et autres droits qui étaient dans les dépendances de cette maison. Défenses furent faites aux comtes, aux évêques, et à leurs successeurs, et à n'importe quelles autres personnes, de troubler la possession des donataires, sous peine d'anathème. Les donateurs jurèrent avec leurs vassaux, sur les reliques des saints, d'observer le contenu de l'acte de 977. Souscrivirent à cet acte, Gombaud, évêque et duc de toute la province (*Episcopi et totius provinciœ ducis*), son frère Guillaume, duc de Gascogne (*Vasconiœ Ducis*), Garcie, leur neveu, Roger juge, Utzan, Amanieu, le vicomte Ezi, le vicomte Areolidat, et Arnaud-Amanieu. Les ducs de Gascogne ne se contentèrent pas de remettre le monastère à l'abbé Richard. Ils lui accordèrent, avec le consentement des vicomtes et autres barons, la permission de bâtir une ville dans le pays ou district d'*Aliargs* (*in pago Aliardensi.... in pago quod dicitur Aliardgs*), et changèrent le nom de Squirs en celui de la Réole (*Regula*).[1]

L'année même du rétablissement du monastère de Saint-Pierre de la Réole, la ville nouvelle qui s'élevait tout alentour reçut des coutumes remplacées plus tard par un autre statut local.[2] La coutume de 977 prouve qu'alors la Réole était soigneusement fortifiée, et que les moines y jouissaient de privilèges importants. La paix ne régnait pourtant pas dans le couvent de Saint-Pierre, et les religieux francs et gascons y étaient divisés par de profondes antipathies de race. Trois abbés de Fleury-sur-Loire, Richard, Amalbert, et Oylbod, n'avaient pu

[1] MARCA, *Histoire de Béarn*, 208-11.

[2] Les deux coutumes sont imprimées à la fin de l'*Histoire de la Réole*, de M. O. GAUBAN.

apaiser ces querelles. Leur successeur Abbon fut invité par Guillaume, comte de Bordeaux et duc de toute la Gascogne, à se rendre à la Réole pour y rétablir le bon ordre. Le récit de ce voyage nous a été transmis par le moine Aimoin, secrétaire et biographe de saint Abbon. Ce récit est fort dramatique; mais je n'en dois prendre que ce qui a trait à la vicomté de Bezaume et au vicomte Amalvin.

Abbon et sa suite partirent, en l'an 1000, pour le couvent de la Réole (*Regula*), auparavant appelé Squirs (*Squirs*). Arrivé en Gascogne, Abbon alla faire visite aux comtes de ce pays, Bernard et Sancion, fils de Guillaume. L'abbé rétablit l'ordre au couvent de Saint-Pierre, plutôt d'après les idées de ces deux seigneurs que d'après les siennes propres. Cela fait, il s'en revint à Fleury-sur-Loire, d'où il ne tarda pas à être rappelé par de nouveaux troubles. Les comtes lui mandaient qu'ils exécuteraient toutes ses volontés, et avec eux le vicomte Amalvin,[1] qu'Abbon avait donné aux moines pour avoyer ou défenseur (*Advocato*).

Abbon repartit avec une suite assez nombreuse. Après avoir franchi la Dordogne (*Dordona*, *Dornonia*), il se trouva sur le territoire gascon (*Gasconiæ fines*), où il faillit périr, en traversant sur un batelet la rivière du Drot (*Droth seu Caudrot*). Dans cette portion de la vie du saint, Aimoin décrit la Réole et ses environs avec une exactitude qui commande une traduction. — « Le monastère de la Réole, dédié à Dieu en l'honneur du prince des apôtres, est placé sur une hauteur. D'autres élévations l'entourent de trois côtés, l'orient, le nord et l'occident. Au midi, il est protégé par le fleuve de la Garonne, et par un ravin périlleux. A l'orient, entre le monastère et une autre hauteur, se trouve un étroit vallon, où coule une fontaine appellée Mosella,[2] par les habitants. Il y a aussi à l'occident une autre fontaine au cours rapide que l'on appelle la Mosa.[3] On croit que ces noms leur furent donnés par les Francs, que le grand Charles laissa là pour défendre la province. Il y a en effet, à trois milles de ce lieu, le palais

---

[1] *Amalguino Vicecomiti.* Variante : *Malguino*

[2] Aujourd'hui le Pinpin.

[3] Aujourd'hui le Charros.

de Cassignogilum,[1] où l'empereur laissa sa femme enceinte, et bientôt mère de Louis le Pieux, pendant que lui-même s'en allait en Espagne, guerroyer contre les Sarrasins. La position déjà décrite du lieu de la Réole est telle qu'il ne pouvait être aisément envahi par les ennemis que du côté du nord, où se trouve une petite plaine que le fondateur du municipe, certains disent de la cité, fortifia par une tour bâtie de pierres carrées. De cette tour, il ne reste plus maintenant que des ruines. »

Pendant que saint Abbon visitait les ruines de la fondation carlovingienne, une querelle s'éleva entre les hommes de la suite de l'abbé et les gens de la Réole, excités par les moines gascons. L'abbé exhortait les siens à la patience, jusqu'à ce qu'il eût conféré avec le comte et l'avoyer du lieu (*Comite ac loci Advocato*). En essayant d'apaiser le tumulte, Abbon reçut au flanc gauche un coup de lance dont il mourut bientôt après. Il fut enseveli dans le cloître de la Réole. Aimoin ajoute un peu plus bas : « Nous partîmes le quatrième jour des funérailles du saint, après avoir été charitablement recueillis, pendant deux jours, par le vicomte Amalguin et par sa femme Osemberge (*Vicecomite Amalguino, ejusque uxore Osemberga*). Sur la fin de ce livre, je dois brièvement signaler la tendre compassion de cette femme. Elle persuada à son mari de retenir les blessés, même malgré eux. Elle donna tout le nécessaire, non-seulement à leurs serviteurs, mais aussi à leurs chevaux, qui étaient au nombre de seize.[2] Elle trouva aussi un homme de l'art pour soigner ces bêtes, et le paya. Ce fut elle encore qui me retint avec les autres, non-seulement par ses prières, mais par l'autorité rigoureuse des liens du sang (*consanguinitatis*). Cette femme ordonna enfin à ses intendants de recevoir honorablement ceux qui étaient partis en santé, dans toutes les terres qui lui appartenaient, et qui se trouvaient sur leur route.

---

[1] *Non longe quippe ibi abest Palatium ipsius magni Principis Cassignogilum ; sed quasi tribus miliariis.* — Ce passage seul suffirait à prouver que le palais de Carlemagne était à Casseil, et non, comme on l'a prétendu, à Casseneuil, en Agenais.

[2] A ce passage du texte correspond la note suivante de Mabillon. *Hic erat illis temporibus Abbatum comitatus, qui etiam subinde ultra modum auctus est.* Mabillon veut sans doute parler du comté de Gascogne, et non de la vicomté de Bezaume, qui ne devint jamais un comté.

Ceux-ci répandirent en chemin la triste nouvelle, et l'apportèrent enfin au monastère de Fleury.[1] »

GUILLAUME, fils d'Amalvin et de Rosemberge, et qualifié de vicomte dans le document précité de mai 1026. C'est tout ce que nous savons sur ce personnage.

RODULFE, appelé aussi Artauld, fils d'Amalvin et de Rosemberge, succéda très probablement à son frère Arnaud. En tout cas, le titre de vicomte est explicitement accordé à Rodulfe comme à Guillaume, par le document de mai 1026.

N. et N. Dans ses *Archives généalogiques et historiques de la Noblesse de France* (I, *Maison de Gavarret, 3*), Lainé vise un passage du manuscrit intitulé *Histoire de l'Abbaye de la Sauve-Majeure*, fol. 59,[2] nommant comme bienfaitrices de l'abbaye de la Grande-Sauve, deux vicomtesses de Bezaume, Giraude et Ermengarde, dont les maris ne sont pas connus. Ces deux vicomtesses eurent pour sœur et héritière Agnès, vicomtesse de Bezaume, dont il sera parlé plus bas, et qui épousa (1050) Pierre-Roger, vicomte de Gabardan.

PIERRE-ROGER, vicomte de Gavarret ou de Gabardan, était fils et héritier du vicomte Roger I[er].[3] En 1061, Pierre-Roger assista, avec Guil-

[1] AIMON., *Pars vitæ S. Abbonis Floriacensis, ap. Script. Rer. Gal.* X, 336-40. Rosemberge est appelée Osemberge dans la Vie de saint Abbon.

[2] *Biblioth. du Roi, Fonds Saint Germain*, vol. 1426.

[3] Roger I[er], premier vicomte connu de Gabarret ou Gabardan, est le chef de la maison vicomtale de ce nom. Le Gabardan était borné, au nord et à l'est, par le Condomois, au sud par l'Eauzan, et à l'est par le Marsan. Il comprenait dix-sept terres ou paroisses dont je copie les noms dans MONLEZUN, *Hist. de la Gasc.*, *II, 451* : Arx et Coursy, Baudiet, Baudignan, Escalans, Estampon, Gabarret, Grouloux, Herré, Losse, Lucbon, Lussole, Rimbès, Saint-Criq, Saint-Martin, Sainte-Meille, Saint-Pé de Brocas, Vielle-Soubiran. Vers 1030, le vicomte Roger I[er] et Guillaume-Arnaud de Villera; garantirent un accord passé entre Guillaume-Astanove, comte de Fezensac, et Seguin, abbé de Saint-Pierre de Condom. Dans cet accord, le comte cède à l'abbé, moyennant 1,000 sols, le lieu de Saint-Pierre de Cahusac. V. *Gal. Chr. II, Inst. 245.* Sur Roger I[er] et les vicomtes de Gabardan qui lui succédèrent, v. Dom BRUGÈLES, *Chr. eccl. du dioc. d'Auch, Vicomtes de Gavarret;* LAINÉ, *Arch. généal. et hist.* I, *Maison de Gavarret.*

laume-Astanove, comte de Fezensac, Raymond, vicomte de Marsan, et quelques autres seigneurs, au rétablissement du monastère de Saint-Mont, par Bernard Tumapaler, comte d'Armagnac. Ce monastère était situé sur les bords de l'Adour. Vers 1085, Bernard de Taurignan avait abandonné à saint Gérard, abbé de la Grande-Sauve (diocèse de Bordeaux), tous les droits appartenant audit Bernard sur le port de Caudrot et autres ports de la Garonne. Cet abandon fut confirmé par Ayssieu de Taurignan, fils de Bernard. Pierre-Roger, Guillaume-Amanieu, vicomte de Benauges, et Arnaud-Bernard de Taurignan, renoncèrent aussi, au profit de saint Gérard et de son couvent, à tous leurs droits sur les ports de Saint-Macaire, de Gorzon et de Langon.[1] Il paraît que Pierre-Roger, vicomte de Gabardan, mourut vers 1086. Il avait épousé, vers 1050, Agnès, que l'on croit être de la maison de Bezaumes. Agnès serait la sœur et l'héritière de deux vicomtes de Bezaume, dont les femmes Giraude et Ermengarde, vicomtesses de Bezaume, figurent avec Agnès, vicomtesse de Gabardan, parmi les bienfaiteurs du monastère de la Grande-Sauve. Pierre, fils d'Agnès, avait fondé à Gabarret, capitale de la vicomté de Gabardan, le monastère du Saint-Sépulcre. Sa mère Agnès, établit tout auprès un couvent de filles, où elle prit le voile. Cet établissement fut autorisé par Geoffroi IV, abbé de la Grande-Sauve de 1107 à 1118. Du mariage du vicomte Roger avec Agnès, naquirent entre autres enfants : 1° Pierre Ier, auquel est consacré l'article ci-après ; 2° Arnaud-Roger, chef de la branche des seigneurs de Montgiscard, de Saint-Léon, de Caussidières, de Rouaix, etc.[2]

Pierre Ier, dit de Sorgues, fils de Roger Ier, et vicomte de Gabardan et de Bezaume, se distingua contre les Sarrazins d'Espagne. En 1087, Guillaume VII, duc de Guienne, étant venu à Bordeaux, ratifia les priviléges accordés par le duc son père à l'abbaye de la Grande-Sauve. Cette ratification fut signée par Guillaume-Amanieu de Benauges, principal seigneur du pays, Raymond de Gensac, Forton, comte

---

[1] *Histoire de l'abbaye de la Sauve-Majeure* manuscrite, fonds Saint-Germain, vol. 1426, fol. 59, à la Bibliothèque du Roi, citée par Lainé, *Arch. gén. et hist.* I; l'abbé Cirot de la Ville, *Histoire de l'Abbaye et Congrégation de Notre-Dame de la Grande-Sauve*, I, 328.

[2] Dom Brugèles, *Chron. eccl. du dioc. d'Auch, Vicomtes de Gavarret;* Lainé, *Arch. gén. et hist.* I, *Maison de Gavarret*, 2-3.

de Fezensac, Pierre, vicomte de Gabardan, Guillaume-Fredelon, de Blaye, Guillaume de Montlaur, Gautier de Fossat, etc. J'ai dit plus haut, sur la foi de dom Brugèles,[1] que Pierre Ier avait fondé le monastère du Saint-Sépulcre à Gabarret. Par une charte qui paraît être postérieure à 1081, le vicomte de Gabardan et de Bezaume soumit le couvent par lui fondé à l'abbaye de la Grande-Sauve. Cette soumission fut confirmée par l'archevêque d'Auch, l'évêque d'Aire, le duc de Guienne, Arnaud-Roger, frère de Pierre Ier, etc.[2] Un document de 1097 nous apprend qu'une guerre s'étant élevée entre un vicomte innommé de Bezaume (*vice-comitem Besaumensem*) et Géraud de *Mari-Rotundo*, le lieu de Landerron (*Landaros*, *Landaro*) fut longtemps privé d'église. Elle fut rétablie, à la date ci-dessus, par Ayrard, prieur de la Réole, sur le conseil de Bertrand II de Baslade, évêque de Bazas.[3] Ce vicomte innommé ne peut être que Pierre Ier. Il mourut un peu après 1134. Pierre Ier avait épousé d'abord une femme dont on ignore le nom. Le vicomte prit ensuite, et probablement après la mort de sa mère, la vicomtesse Agnès Guiscarde, fille de Gaston IV, vicomte de Béarn, et de sa femme Talèse. Du premier lit naquirent Roger et Arnaud de Gabardan, décédés avant leur père, sans laisser de postérité. Les enfants issus de la seconde union furent : 1° Pierre II, vicomte de Gabardan, puis de Marsan et de Béarn (1134), comme successeur de Centulle ;[4] 2° Guillaume-Amanieu, chef de la branche

[1] *Chron. eccl. du dioc. d'Auch*, preuv. p. 69.

[2] *Arch. hist. de la Gir.* V. 169. On trouve à la page suivante un document de 1090 qui ferait remonter à cette date la réédification de l'église de Landerron, par le prieur Ayrard.

[3] *Gall. Chr. II, Inst.* 169.

[4] Voici, d'après Dom Brugèles et Lainé, la suite des vicomtes de Gabardan après Pierre II. — Gaston V, vicomte de Béarn et de Gabardan. Il succéda à son père vers 1153, et mourut sans laisser d'enfants, en 1170. — Marie de Gabardan, sœur de Gaston V, lui succéda à l'âge de dix-huit ans. Elle épousa Guillaume-Raymond de Moncade, vers la fin de 1170. Voir dans les divers historiens du Béarn et dans l'*Art de vérifier les dates*, la série des successeurs de Raymond-Guillaume de Moncade et de la vicomtesse Marie.

des vicomtes de Bezaume et de Benauges, dont j'ai maintenant à parler.[1]

---

[1] Dom BRUGÈLES, *Chron. eccl. du dioc. d'Auch, Vicomtes de Gavarret* ; LAINÉ, *Arch gén. et hist. Maison de Gavarret*, 45. — Avant la réunion des vicomtés de Bezaume et de Benauges, ce dernier pays avait ses seigneurs particuliers. Voici tout ce que l'on sait sur eux.— Le premier connu se nommait Amanieu ou Emenon. Il possédait Benauges et Saint-Macaire. Amanieu rendit des services signalés à saint Gérard, abbé de la Grande-Sauve, et lui céda le péage qu'il avait à Saint-Macaire. Il eut pour fille et héritière Vitapoy, mariée à Guillaume, dit Taillefer III, qui devint comte d'Angoulême en 1087, et mourut en 1120. Ce personnage reprit les châteaux de Benauges et de Saint-Macaire, dont les habitants s'étaient révoltés contre lui. Guillaume Taillefer III reçut, en cette occasion, les secours de Guillaume IX, duc de Guienne, qui prit et ruina le bourg de Saint-Macaire. Du mariage de Guillaume-Taillefer III avec Vitapoy, serait née une fille nommée Agnès, mariée avec Guillaume-Amanieu de Gabardan, qui réunit ainsi les vicomtés de Bezaume et de Benauges. Voilà ce que l'on raconte généralement sur les premiers seigneurs de Benauges. Plusieurs oublient un certain Bernard, vicomte de Benauges (*vicecomes in* B.) qui s'abstint de suivre à la croisade les seigneurs qui protégeaient le prieuré de Saint-Pierre de la Réole. Il profita même de leur absence, pour établir devant la ville un péage fort vexatoire pour les populations. Les moines de Saint-Pierre, particulièrement atteints dans leurs droits sur le passage de la Garonne, portèrent leurs plaintes (1100) à Guillaume, duc de Guienne, qui revenait de la croisade. Le duc ordonna au vicomte de Benauges de supprimer le péage. Bernard promit d'obéir, mais il n'en fit rien. De là de nouvelles plaintes, à la suite desquelles Guillaume VIII somma vainement son vassal d'obtempérer à sa décision. Le duc partit alors pour la Réole, où il convoqua la cour de Gascogne. Cette assemblée abolit le péage sur la Garonne, et le vicomte de Benauges s'obligea sous la garantie des vicomtes de Béarn et de Gabardan, à fournir caution d'exécuter la sentence. Les feudataires qui prirent part à cette décision furent : Astanove, comte de Fezensac, Bernard, comte d'Armagnac, Gaston, vicomte de Béarn, chevalier de Jérusalem, Loupaner, vicomte de Béarn, Vivien, vicomte de Lomagne, Pierre, vicomte de Gabardan, Gérard, évêque d'Agen, et Etienne, évêque de Bazas (MARCA, *Hist. de Béarn*, 387). Il y a donc lieu de placer, avant Guillaume-Taillefer III, un vicomte de Benauges nommé Bernard, étroitement lié avec le vicomte Pierre de Gabardan, puisque celui-ci le cautionna, conjointement avec le vicomte de Béarn. Peut-être Bernard était-il frère de Vitapoy, femme de Guillaume-Taillefer III, comte d'Angoulême. En ce cas, il serait à croire que Bernard aurait succédé à Amanieu, comme seigneur de Benauges et de Saint-Macaire, et qu'étant mort sans postérité, sa succession serait passée à Vitapoy. Cela est d'autant plus probable, que Guillaume-Taillefer III fut obligé de châtier la rebellion des habitants de Benauges et de Saint-Macaire.

III

VICOMTES DE BEZAUME, DE GABARDAN ET DE BENAUGES.

Guillaume-Amanieu, vicomte de Bezaume. Il est vraisemblable que ce personnage hérita de la vicomté de Bezaume du chef de son aïeule Agnès. On croit qu'il épousa une fille dont le nom ne nous est pas parvenu. Elle était née de Guillaume-Taillefer III, comte d'Angoulême, et de Vitapoy, dame de Benauges et de Saint-Macaire. Voilà comment on explique la réunion de cette vicomté et de celle de Bezaume, sous une branche de la maison de Gabardan. Quoi qu'il en soit, Guillaume-Amanieu ne parait avoir eu d'autres enfants que Bernard I. [1]

Dans une supplique adressée en 1137 à Louis VII, roi de France, Ayrard, prieur de Saint-Pierre de la Réole, expose la triste situation de son couvent. — « Seigneur glorieux et invincible, l'église de la Réole qui dépend directement de votre souveraineté, adresse tout éplorée ses plaintes à Votre Majesté. Depuis votre départ, nos voisins, parjures et sacriléges à vos droits, nous accablent de plus de maux que jamais, entre autres le vicomte de Besaume (*vicecomes Besaumensis*), notre plus cruel persécuteur. Avant votre arrivée dans notre contrée, il avait fait prisonniers trois moines, qu'il nous a fallu racheter, et avait dévasté nos domaines. Nous espérions que votre passage nous rendrait un peu de sécurité ; mais il est devenu plus méchant que par le passé, et nous a enlevé de force votre bourgeois Buchon, pendant qu'il traversait ses terres, et l'a taxé à cent cinquante livres morlanes de rançon. Il s'est également emparé de l'église d'Aurèle (*ecclesiam Aureliane*) qui dépend de votre juridiction de Saint-Vivien (*Sancti-Bibiani*) dans le val Gontard (*valle Gontardi*), et du domaine de Lobanag (*villa de Lobanag*). Raymond-Guillaume de Longhibar a pris nos manses de Puicraber (*Pujcraber*) et de Falgar (*Falgar*), qui sont sous votre justice. Nos autres voisins ont établi partout, sur terre et sur l'eau, des péages contraires au droit et à la coutume, malgré votre expresse défense. Le vicomte de Bezaume et son frère

---

[1] Lainé, *Arch. gén. et hist., II Maison de Gavarret.*

Catursamat, mort depuis, ont occupé et détruit la ville de Saint-Ayrard, (*villa Sancti-Airardi)*, où il avait plus de trois cents maisons, et ont forcé tous les habitants de s'établir au château de Duras qu'ils ont bâti un peu plus loin.[1] » — Le vicomte de Bezaume, dont se plaint le prieur de la Réole, n'est pas nommé dans ce document, daté, je l'ai déjà dit, de 1137. On sait que, cette année-là, Louis VII célébrait à Poitiers son mariage avec Eléonore de Guienne, quand il succéda au roi Louis VI, le 1er du mois d'août. La supplique du prieur parle du voyage de Louis VII en Aquitaine. Tout prouve donc que le vicomte de Bezaume dont se plaint le prieur, devait être Guillaume-Amanieu de Gabardan.[2] Un document de 1179, nous apprend qu'à cette date, Guillaume-Arnaud, prieur de Saint-Pierre de la Réole et ses moines, concédèrent à Guillaume-Amanieu, vicomte de Bezaume (*vicecomite Vesalmensi*), dix sols bordelais de rente, à condition qu'il défendrait la terre de Lobanac, (*villa nostra de Lobanac*). Le prieur ajouta une charge de vin et une poule par maison, payables à la Noël. En revanche, le vicomte jura, pour lui et ses successeurs, sur l'autel du prieuré, de défendre le couvent.[3] Amanieu se trouvait donc, vis-à-vis du monastère, dans la situation d'un avoyer ou vidame, dont il ne remplit que médiocrement les obligations. Aner de Corbian et son frère enlevèrent, en effet, la dîme de l'église de Corbian (*ecclesie de Corbiano*) aux moines, qui se plaignirent au roi d'Angleterre, duc de Guienne. Richard prit le monastère sous sa protection, et fit rendre aux plaignants les dîmes usurpées.[4]

Bernard Ier de Gabardan, fils du précédent, vicomte de Bezaume et seigneur de Benauges, est nommé dans une charte du 3 février 1190, où Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, confirme les concessions et donations faites par ses prédécesseurs à l'abbaye de la Grande-Sauve. Assistèrent aussi à cette confirmation l'archevêque d'Auch, les évêques de Périgueux, d'Agen et de Bazas, Henri de Saxe, Bernard, comte d'Armagnac, Gaston VI, vicomte de Béarn,

[1] *Arch. hist. de la Gir.*, V. 173-74; Gauban, *Hist. de la Réole*, 82-83.
[2] *Arch. hist. de la Gir.*, V. 137-38.
[3] *Id. Ibid.* 135-36; Gauban, *Hist. de la Réole*, 55-55.
[4] *Arch. hist. de la Gir.* V. 137-38.

Pierre, vicomte de Castillon, Guillaume-Amanieu de Fronsac, Arnaud-Guillaume de Marsan, Amanieu d'Albret, Amalvin de Blanquefort, Pierre de la Motte, Ayquelm-Guillaume de Lesparre, Étienne de Caumont, Bertrand de Fumel, etc.. etc.[1] Bernard Ier paraît avoir épousé une fille de la maison de Beauville ou Bouville; et il joignit le nom de cette famille à celui de Gavarret. De cette union naquirent, entre autres enfants: 1° Pierre II, auquel est consacré l'article ci-après ; 2° Roger II, tige des seigneurs de Langon.[2]

Pierre II, chevalier, vicomte de Bezaume de Gabardan, et seigneur de Benauges. Il avait déjà succédé à son père en 1195, puisque nous le voyons, cette année-là, donner au monastère de la Réole la terre de Laulan, située près de Saint-Pierre d'Aurillac (*Laulan ... prope ecclesiam Sancti-Petri de Laurelard*).[3] Pierre II, prêt à partir en guerre contre les Sarrasins d'Espagne, céda, le 18 septembre 1211, à l'abbaye de la Grande-Sauve, le droit utile, le domaine et les redevances à lui appartenant sur le lieu de Bonne, et que Raymond de Génissac tenait en fief de lui.[4] Le même vicomte et Géraud de Monprinblan, chevalier, cédèrent (14 des calendes de mars 1229 *v. styl.*) à l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux un droit de fief à eux appartenant sur la dîme de la paroisse du Mont (Sainte-Croix-du-Mont). Vers la fin de l'année suivante, Pierre II disputa au même monastère la dîme de la paroisse de Langoiran. L'abbé de Sainte-Croix établit que cette dîme avait été vendue à son couvent par Gaucelme et Robert de Génissac. Il prouva aussi qu'en même temps, Viarne, mère de Gaucelme et de Robert, et Guillaume-Amanieu, aïeul de Pierre II et vicomte de Bezaumes, avaient aliéné pour 500 sols leur droit de fief sur cette paroisse. Pierre II renonca à ses prétentions, et les moines prirent acte de son aveu. Vers 1210, ce vicomte avait épousé Guillelme ou Guillemette, dont les troubadours du temps ont célébré la beauté, sous le nom de vicomtesse de Benauges. Lainé fait observer, à bon droit, que Guillelme « portait ce titre comme femme du vicomte

---

[1] *Cartul. de l'abb. de la Grande-Sauve* (Du Laura), 244 et 45.

[2] Lainé, *Arch. gén. et hist., I, Maison de Gavarret.*

[3] *Arch. hist. de la Gironde*, V. 164.

[4] *Cartul. de Sainte-Croix*, f. 46.

Pierre, et non de son chef », comme le prouve un document dont il sera question dans l'article suivant. En 1238, cette dame acheta de Henri Trubeville, sénéchal d'Aquitaine, les paroisses de Cadillac, de Loupiac, et de Sainte-Croix du Mont, et les hommes du Roi exempts de toute servitude.[1] Tout porte à croire que cette vente illégale fut régularisée plus tard. Guillemette était veuve en 1240. De son mariage avec Pierre II naquit Bernard II de Gabardan, auquel est consacré l'article ci-après.[2]

Bernard II, vicomte de Bezaume, de Gabardan et de Benauges, était fils du précédent. Il est nommé dans une sentence arbitrale (19 octobre 1240), où Amanieu et Géraud, archevêques d'Auch et de Bordeaux, constatent que les moines de la Grande-Sauve sont exempts du paiement de 5,620 sols bordelais sur la dime de Mont-serone. Cette somme était réclamée par Guillelme, veuve de Pierre de Gavarret, vicomte de Bezaume et seigneur de Benauges, et par leur fils Bernard de Bouville. Tous deux appuyaient leurs dires sur des conventions antérieures.[3] Le 12 novembre 1240, Guillemette reçut du roi d'Angleterre une lettre datée de la Réole. Le roi réclamait le service militaire, et ordonnait à la vicomtesse d'envoyer des hommes à la Grande-Sauve, le dimanche après la fête de Saint-André.[4] Le 25 mai 1243, Bernard II de Bouville avait reçu du même prince l'ordre de se rendre à Pons avec sept chevaliers, le jeudi après la Pentecôte.[5] Après la perte de la bataille de Taillebourg, le roi d'Angleterre se retira dans le Bordelais. Le 25 septembre suivant, il manda à Sainte-Bazeille tous les vassaux et leurs hommes qui lui devaient le service militaire et féodal.[6] Vers la même époque, Guillemette se rendit, avec son fils le vicomte, à l'abbaye de la Grande-Sauve, où ils confirmèrent les donations faites à ce couvent par Pierre II, leur mari et père.[7] En leur qualité de seigneurs de

[1] Champollion-Figeac, *Lettres des Rois et Reines*, I, 75.
[2] Lainé, *Arch. gén. et hist.*, I, 9-10.
[3] *Hist. de la Sauve*, f 449.
[4] Rymer I, 244.
[5] *Id.* I, 249.
[6] *Id.* I, 249.
[7] Cirot de la Ville, *Hist. de la Grande-Sauve*, I, 184.

Saint-Macaire, la vicomtesse et son fils réclamaient, concurremment avec l'abbé de Sainte-Croix, la haute justice du lieu. Le roi d'Angleterre se prononça en faveur de l'abbaye. Bernard irrité, se rallia aux seigneurs gascons révoltés contre Henri III, qui alla lui-même l'assiéger dans le château de Benauges. Le siége, commencé probablement le 1er octobre 1253, était à coup sûr fini le 10 novembre suivant.[1] Henri III, maître de la place, y établit une garnison commandée par Roger Cocherel et Jean de Glocester,[2] et confisqua la vicomté de Benauges.[3] Cette confiscation eut lieu d'ailleurs sous réserve des droits des tiers. C'est pourquoi les abbés de Saint-Ferme, de Blasimont, et autres seigneurs, voulant sauvegarder leurs intérêts, firent commencer, à Sauveterre, des constructions arrêtées pour la première fois en 1281, sur le commandement exprès du roi d'Angleterre. Ce prince chargea le prieur de Coutures de recevoir les réclamations. Le prieur n'admit que celle d'Athalasie, veuve de Hélie Rydell, sire de Rauzan. Quelque temps après, Edouard Ier ordonna à l'abbé de Saint-Ferme de constinuer ses contructions, malgré l'opposition armée de quelques seigneurs. En 1282, cette résistance obligea l'abbé de Blasimont à réclamer la protection du roi, en faveur de la bastide inachevée de Sauveterre. On transigea avec les oposants, et les travaux furent paisiblement repris, en 1285.[4]

Bernard avait cédé à la maison de Gensac la Motte de Sauveterre ou Atala, sur laquelle se trouvaient les ruines d'un ancien château.

---

[1] Léo Drouyn, *La Guienne Militaire II.* 289. « Le siége dut commencer le 1er octobre 1253, Le roi, en effet, écrivit des lettres datées du 3 du même mois, étant près de Benauges *(juxta Benauges)*. Le 4, il écrivit de son camp de Bénauges *in castris (apud Benauges)*, à Simon de Montfort, comte de Leyceter, de venir le rejoindre. L'aspect de la forteresse l'avait sans doute convaincu qu'il avait besoin d'hommes expérimentés. Le 9, il lui écrivit de nouveau d'amener avec lui tous le sarbalétriers à cheval qu'il pourrait se procurer. Le château était encore assiégé le 28, et le roi datait ses lettre de son camp (*in castris apud Benauges*). Le 10 novembre, il était pris. »

[2] Plus tard, la garnison fut commandée par Guillaume de Axemh.

[3] Champollion de Figeac, *Lettres des Rois et Reines*, I, 89-112

[4] Gauban, *Hist. de la Réole*, 479-80.

En 1281, date de la fondation de la bastide de Sauveterre, la maison de Gensac était représentée par celle de Bergerac.

Dès le commencement du siége du château de Benauges, Henri III avait donné à Edouard, son fils aîné, toute la Gascogne, et touts ce qu'il pourrait enlever à Bernard de Bouville.

Voilà comment les rois d'Angleterre mirent la main sur les terre de Bernard II. A partir de 1266, il n'est jamais plus question de la vicomté de Bezaume. Celle de Benauges demeura treize ans au pouvoir des rois d'Angleterre, c'est-à-dire jusqu'au 2 janvier 1266.[1] Nous verrons plus bas que cette vicomté fut alors donnée à Jean de Grailly. Le roi d'Angleterre retint néanmoins des avantages considérables sur les terres par lui données, ainsi qu'il appert des documents ci-après.

Le château de Benauges (*affarum de Benauges*) et celui d'Escoussans (*affarum Deussaussans*, l. *d'Escoussans*), sont nommés dans un hommage au roi d'Angleterre, daté du 19 mars 1273.[2]

A la même date, Guillaume de Noailhan (*de Novilhano*) fait hommage au roi d'Angleterre de tout ce qu'il a dans les paroisses de Saint-Macaire (*de Sancto-Machario*), de Sainte-Florence (*de Sancta-Florensa*), de Conques (*de Conquas*) et de Pujos (*de Puious*), sauf la dîme dudit Pujos tenue par l'hommage de l'archevêque de Bordeaux. Guillaume de Noailhan tient ces terres tant en son nom qu'en celui de son frère Gailhard. Pujos relève du duc de Guienne, roi d'Angleterre, et les autres terres du seigneur de Benauges (*a domino de Benauges*).[3]

Le 22 mars 1273, Guillaume Raymond de Bordes de Saint-Sever (*de Bordis de Sancto-Severs*), se trouvant alors dans la prévôté de Barsac (*in prepositura de Barssiaco*), et agissant tant pour lui que pour son père Raymond de Balirac (*de Balirac*), damoiseau, reconnut tenir en fief du roi d'Angleterre, seigneur du château de Benauges (*castri de Benaugas*), la maison où ils demeuraient au lieu de la

---

[1] RYMER, IV pars II — 33.

[2] *Arch. hist. de la Gironde*, III, 24 et 26.

[3] *Id. Ibid.* III, 24-26.

Bordes (*las Bordas*) avec un moulin et terres audit lieu. Les hommagers étaient néanmoins justiciables du prévôt de Barsac.[1]

Le 24 mars 1273 Arnaud, et Pierre de Castis (*de Tastis?*), damoiseaux, font hommage au roi d'Angleterre des fiefs qu'ils ont à Saint-Macaire et dans l'*honor* de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux, sous réserve d'un terrain appartenant à Raymond Molequin. Ils font également hommage de tout ce qu'ils possèdent dans le pays et vicomté de Benauges (*in Benaugesio tenent de vicecomitatu de Benauges*).[2]

Le 23 mars 1273, hommage au roi d'Angleterre par Amanieu de Benauges, jurat, de tout ce qu'il possède à Saint-Macaire (*apud Sanctum Macharium*) et au lieu appelé Crassenha (*apud..... Crassenham*), et de tout ce qu'il a dans le pays de Benauges (*in Benaugesio*).[3]

IV

VICOMTES ET COMTES DE BENAUGES.[4]

JEAN Ier, sire de Grailly, au bailliage de Gex, rendit à Henri III, roi d'Angleterre, de grands services, et reçut de lui des libéralités considérables. Le 20 mars 1261, ce prince lui donna les terres de Bierre, de Sorbian et d'Artiges, sous la redevance annuelle d'une paire d'éperons dorés, payables le jour de Pâques. Le 2 janvier 1266, Jean Ier reçut d'Edouard, prince de Galles, et fils du roi Henri III, la vicomté de Benauges, avec la ville de Natz et son salin de Bordeaux. La reine Eléonore, mère d'Edouard, approuva cette aliénation. Edouard Ier, devenu roi d'Angleterre, gratifia le même personnage (1er octobre 1278) des châteaux de Castillon et de Gurzon, avec leurs dépendances, sauf la ville de Libourne, et y ajouta toutes les terres

---

[1] *Arch. hist. de la Gir.*, V. 310.

[2] *Id. Ibid.* 322.

[3] *Id. Ibid.* 315.

[4] La section consacrée aux *Vicomtes et Comtes de Benauges* m'a peu coûté. Je l'ai empruntée, sauf la fin, aux grands ouvrages généalogiques, et notamment, à celui du P. Anselme.

confisquées sur Bernard de Bouville. Jean Ier avait aussi les terres de Fleix, du Puy, de Châlus, de Villegrand en Genevois, et de Rolle sur le lac de Genève. Il était sénéchal de Guienne pour le roi d'Angleterre.

Le nouveau vicomte de Benauges fit réparer le château, fortement endommagé par le siége de 1253, et y nomma des châtelains. « La plupart de ces officiers, dit M. Léo Drouyn, avaient le titre de chevaliers et possédaient des pouvoirs très étendus. Voici ceux dont j'ai retrouvé les noms dans les riches archives de M. le comte de Lachassaigne.

« Le 2 mars 1277, des lettres-patentes sont scellées du sceau de Jacques de Salleneuve (*Salanova*), chevalier, châtelain de Benauges.

« Le 7 février 1285 et le 13 janvier 1286, on le trouve nommé dans les actes de vente, à côté du roi d'Angleterre et de Jean de Grailly.

« Le 25 janvier 1298, sous Pierre II de Grailly, un acte de vente est fait entre les mains de P. de Bochi, châtelain de Cadillac, où se tenait alors la cour de Benauges. »

Jean de Grailly testa en 1301. Il avait épousé Clairemonde de la Motte, fille et héritière de Gaillard de la Motte, seigneur de Landiras. De ce mariage : 1° Pierre de Grailly, auquel est consacré l'article ci-après ; 2° Jean de Grailly, seigneur de Langon (en partie), qui testa en 1303, et institua pour ses héritiers Pierre de Grailly, son neveu, et Catherine de Grailly, sa nièce.

Pierre Ier de Grailly, fils du précédent, vicomte de Benauges et de Castillon, obtint plusieurs priviléges du roi d'Angleterre. Ce seigneur, mort en 1295, avait épousé Rubea, fille de Bertrand Ier, comte d'Astarac. De ce mariage : 1° Pierre II de Grailly, auquel est consacré l'article ci-après ; 2° Catherine de Grailly, héritière en partie de son oncle, Jean de Grailly, seigneur de Langon (pour sa part). Elle épousa Jourdain de l'Isle, seigneur de Cazaubon, de Corneillan, de Montgaillard, baron de Sainte-Bazeille et de Landeron.

Pierre II, fils du précédent, seigneur de Grailly, de Villagrand et de Rolle, vicomte de Benauges et de Castillon, tint, comme ses prédécesseurs, le parti des rois d'Angleterre, et devint chevalier de la Jarretière. Il testa en 1345. Un document du 21 septembre 1322, nous

apprend qu'à cette date Hélie de Labatseube, damoiseau et châtelain de Benauges, jugea un procès dans la *bastide* de Cadillac.[1]

Pierre II avait pris pour femme Assalide, fille et héritière d'Amanieu de Bordeaux, captal de Buch.[2] De ce mariage : 1° Jean II de Grailly, auquel est consacré l'article ci-après ; 2° Brunissende de Grailly, femme de Bernard d'Albret, seigneur de Vayres et de Verteuil ; 3° Jeanne de Grailly, femme de Sennebrun de Lesparre. Vers la fin de 1328, le vicomte de Benauges, qui était veuf, prit pour femme Ayramburge ou Rosamburge. Cette seconde union augmenta notablement les domaines de Pierre II. Une portion de ses terres se trouve énumérée dans les *Rôles gascons* de Thomas Carte, sous la date de 1312-1313. Le roi de France avait saisi plusieurs de ces fiefs, et Pierre II porte ses plaintes à Edouard II, roi d'Angleterre. Une lettre de ce prince (25 mars 1327) promit satisfaction au plaignant[3] qui reçut, à titre de dédommagement, quelques droits qu'on lui retenait dans les villes de Langon et de Bazas.[4] Du second mariage de Pierre II, naquirent : 1° Archambaud de Grailly ; 2° Rogette de Grailly, seconde femme d'Aymeri III, seigneur de la Rochefoucaud. Il faut y ajouter un fils naturel, Bernard de Benauges. Leur père dut mourir vers la fin de l'année 1345.

Jean II de Grailly, fils du précédent, captal de Buch, vicomte de Benauges et de Castillon, seigneur de Puy-Paulin et de Castelnau de Médoc, testa en 1343 et dut mourir vers 1345. Il fut inhumé dans l'église des Cordeliers de Bordeaux. En 1328, ce seigneur avait épousé Blanche de Foix, fille de Gaston, comte de Foix, et de Jeanne d'Artois. De ce mariage : 1° Gaston de Grailly, captal de Buch, mort sans postérité ; 2° Jean III de Grailly, beaucoup plus connu sous le nom de captal de Buch, et auquel est consacré l'article suivant ; 3° Marguerite de Grailly.

---

[1] Léo Drouyn, *La Guienne Militaire I*, 329.

[2] Le captal était un dignitaire féodal. V. Du Cange, *Gloss.* V° *Capitalis*. Du Cange signale à bon droit, en Guienne, les captalats de Buch et de Latresne Il oublie celui de Certes. Il y avait, en Agenais, un captal de Pechagut (près Duras), signalé dans des documents du XVII° siècle.

[3] Rymer, II, part. II, 399.

[4] *Rôles gascons.*

Sous Jean II, et le 21 septembre 1322, Hélie de Labatseube, damoiseau, châtelain de Benauges, jugea un procès dans la *bastide* de Cadillac.

Jean III de Grailly, fils du précédent, vicomte de Benauges, captal de Buch, chevalier de la Jarretière, comte de Bigorre en vertu d'une donation d'Edouard III (1369), reçut aussi de ce prince (1356), tous les droits que les vicomtes de Benauges avaient sur ce fief et qui leur avaient été enlevés.

« Le 19 janvier 1368, messire Pierre-Arnault de Lamensans, chevalier, châtelain de Benauges et de Cadillac, est nommé parmi les témoins d'une transaction passée entre Jean III de Grailly, captal de Buch, et Guiraude de Ségur, dame de Loupiac, fille de Bernard de Ségur, chevalier, seigneur dudit lieu.[1] »

Jean III, fait prisonnier à la bataille de Soubise, mourut à Paris, captif dans la Tour du Temple, sans avoir été marié (1376), et ne laissant qu'un bâtard, Jean de Grailly. Dans son testament daté de 1367, Jean III avait institué pour héritier son oncle Archambaud de Grailly, fils de Pierre II de Grailly et de Rosenburge de Périgord.

Archambaud de Grailly fut d'abord (1365) vicomte de Castillon et de Gurzon, en vertu des dispositions de son père, puis captal de Buch, vicomte de Benauges, Lavaux, Longueville, seigneur de Meille en Aragon, de Puy-Paulin, de Castelnau de Médoc, de Beychevelle, de Fleix, de Cadillac, de Langon, de l'Isle Saint-Georges, de la Tresne, de Pomiers, de Podensac, d'Auros, de Sainte-Croix de Villagrand et de Rolle, conformément au testament de son oncle Jean III de Graïlly. Archambaud épousa (1381) Isabelle de Foix, fille de Roger-Bernard, comte de Foix et de Bigorre.[2] Outre ces comtés, Isabelle apporta à son mari les vicomtés de Béarn, Marsan, Gabardan, Lautrec et Castellbò (Catalogne). De cette union : 1° Jean, qui fut, après son père, comte de Foix, de Bigorre, vicomte de Béarn, de Marsan de Gabar-

[1] Léo Drouyn, *La Guienne Militaire*, II, 239.

[2] Isabelle avait succédé (1399) à son frère Mathieu, comte de Foix, etc., qui lui laissa tous ses fiefs, à condition qu'Archambaud, mari d'Isabelle, et leurs enfants, prendraient le nom et les armes de Foix, ce qui fut fait.

dan, de Castellbò, etc.; 2° Gaston de Foix, captal de Buch, comte de Benauges, etc. et chef de la branche de Foix-Candale. C'est à lui que sera consacré l'article suivant; 3° Archambaud de Foix, chef de la maison de Navailles; 4° Mathieu, marié en 1419 à sa cousine Marguerite, comtesse de Comminges; 5° Pierre de Foix, d'abord religieux franciscain, puis, successivement, évêque de Lescar, de Comminges, et enfin cardinal.

Archambaud quitta le parti du roi d'Angleterre, dont il était sénéchal en Guienne, et reconnut le roi de France, auquel il demeura fidèle jusqu'à la mort, arrivée vers 1412.

Gaston Ier, second fils d'Archambaud, captal de Buch, vicomte de Benauges et de Longueville, seigneur de Gurson, de Grailly, de Villagrand, de Rolle, et de Meille, chevalier de la Jarretière, herita de tous les biens que son père avait en Guienne, en Bourgogne, en Savoie et dans le pays de Gex. Le 18 juin 1426, la vicomté de Benauges fut érigée en comté au profit de Gaston,[1] qui avait reçu du roi d'Angleterre, dès 1421, le comté de Longueville en Normandie. Cette dernière terre lui fut depuis enlevée par Charles VII, roi de France, qui la donna au comte de Dunois. Le comte de Benauges demeura toujours fidèle aux rois d'Angleterre. De son mariage avec Marguerite d'Albret, fille d'Amanieu d'Albret, sire d'Albret et vicomte de Tartas, naquirent trois enfants : 1° Jean de Foix-Candale, auquel est consacré l'article ci-après; 2° Isabelle de Foix, femme de Jacques, sire de Pons et vicomte de Turenne; 3° Agnès, mariée à Pey Poton de Lamensan. Gaston fut aussi père de quatre bâtards : Gaston de Béarn, abbé de Belleperche et doyen de Cadillac, Jeannette de Béarn, femme de Jeannot de Montferrand, Marguerite de Béarn, femme de Pierre d'Anglade, Marguerite de Béarn, femme de Raymond-Amanieu.

Jean de Foix, fils du précédent, comte de Candale et de Benauges, captal de Buch, vicomte de Meille et de Castillon, chevalier de la Jarretière, suivit comme son père le parti des Anglais. Fait prisonnier à la bataille de Castillon, il se réfugia en Angleterre, du consentement de Charles VII, roi de France, laissant en Guienne Gastor

[1] *Rôles Gascons*

de Foix, son fils aîné, sous la protection de son cousin Gaston, comte de Foix. Jean, avait épousé Marguerite de Pole, nièce et héritière de Guillaume de Pole, duc de Suffolk. A cette occasion, le marié reçut de Henri VI, roi d'Angleterre, le comté de Kendal ou Candale, à condition que le titre de comte de Candale demeurerait dans la postérité de Jean. Sous Edouard IV, ce seigneur quitta l'Angleterre et revint en France, avec le consentement de Louis XI (17 mai 1462). Il racheta les terres que son père Gaston avait vendues, en 1451, aux comtes de Foix et de Dunois, et redevint comte de Benauges. Il mourut vers 1481, et fut enterré dans l'église de Castelnau en Médoc. Du mariage de Jean avec Marguerite de Pole naquirent : 1° Gaston II, de Foix, auquel est consacré l'article suivant; 2° Jean de Foix, vicomte de Meille et baron de Gurson; 3° Catherine de Foix, mariée à Charles, fils de Jean IV, comte d'Armagnac; 4° Marguerite de Foix, femme de Louis II, marquis de Saluces. Il faut ajouter à cette liste deux bâtards : François de Candale, chef de la branche des barons de Doazit, et Isabelle de Candale.

Gaston II, de Foix, fils du précédent, comte de Candale et de Benauges, baron de Curton et vicomte de Meille, fonda, en 1490, le chapitre de Cadillac. Il testa en 1500. Gaston avait épousé Catherine de Foix, infante de Navarre, fille de Gaston IV, comte de Foix, et de Léonor d'Aragon, reine de Navarre. De ce mariage : 1° Gaston III, de Foix, auquel est consacré l'article suivant; 2° Jean de Foix, qui devint archevêque de Bordeaux; 3° Pierre de Foix, baron de Langon et seigneur du Pont, par sa femme Louise du Pont; 4° Anne de Foix, mariée en 1502, à Ladislas de Pologne, roi de Bohême et de Hongrie. Ajoutons à cette liste deux bâtards : Gaston de Candale, prieur de Castillon, et Lucrèce de Candale, mariée au seigneur de Calonges.

Gaston III, fils du précédent, comte de Candale et de Benauges, captal de Buch, dit le Boiteux, testa en 1534, et mourut en 1536. Il avait épousé Marthe, comtesse d'Astarac, baronne d'Aspet, fille aînée et héritière de Jean III, comte d'Astarac. De ce mariage : 1° Charles de Foix, comte d'Astarac; 2° Frédéric de Foix, comte de Candale et de Benauges, auquel est consacré l'article suivant: 3° Jean de Foix, comte d'Astarac; 4° Pierre de Foix, mort sans alliance; 5° François de Foix, évêque d'Aire sur l'Adour; 6° Christophe de Foix, nommé évêque d'Aire, le 5 mai 1560; 7° Charles de Foix, seigneur de Villefranche et de Moncassin.

FRÉDÉRIC de Foix, fils du précédent, comte de Candale, de Benauges, d'Astarac, captal de Buch, fut un des chefs du parti catholique, durant les guerres de religion. Il engagea plusieurs fois ses terres. Celles de Cadillac et de Benauges furent saisies en 1563, et vendues à François d'Aubusson. François de Foix, évêque d'Aire, les racheta, en exerçant son droit de retrait lignager. Il laissa la jouissance viagère des deux fiefs à son neveu, Henri de Foix-Candale, fils de Frédéric.

Le comte Frédéric mourut au mois d'août 1571, laissant de Françoise de la Rochefoucaud, sa femme : 1° Jean de Foix, comte d'Astarac, mort jeune ; 2° Henri de Foix, auquel est consacré l'article suivant ; 3° Charlotte-Diane de Foix, mariée à son cousin Louis de Foix, vicomte de Meilles et comte de Gurson.

HENRI de Foix, fils du précédent, comte de Candale, de Benauges, d'Astarac, captal de Buch, gouverneur de Bordeaux et du Bordelais, avait, comme je l'ai déjà dit, reçu de son oncle l'évêque d'Aire la jouissance viagère des terres de Benauges et de Cadillac. Ce seigneur périt au siége de Sommières (Languedoc), en février 1572. De son mariage avec Marie de Montmorency : 1° Marguerite de Foix, à laquelle est consacré l'article suivant ; 2° Françoise de Foix, qui se fit religieuse.

MARGUERITE de Foix, fille du précédent, comtesse de Candale, de Benauges, d'Astarac, captale de Buch, épousa (23 août 1587) Jean-Louis de Nogaret, dit de la Valette, duc d'Epernon, pair de France, chevalier des ordres du roi. A l'époque du mariage, Marguerite reçut de son oncle, l'évêque d'Aire, le comté de Benauges et d'autres seigneuries. Dans son testament, ce prélat ordonna que l'aîné des mâles à naitre de l'union contractée, prendrait le nom et les armes de Foix-Candale, et succéderait à tous les biens donnés par l'évêque d'Aire. Ces obligations étaient aussi imposées à tous les aînés de la maison d'Epernon. Le mari de Marguerite mourut âgé de vingt-sept ans, et à la survivance de trois enfants : 1° Henri de Nogaret, mort sans postérité ; 2° Bernard, duc de la Valette et puis d'Epernon, auquel est consacré l'article suivant ; 3° le cardinal Louis de la Valette.

BERNARD, fils du précédent, duc d'Epernon, de la Valette, pair de France, comte de Candale, colonel général de l'infanterie française, gouverneur de Guienne, captal de Buch, comte de Montfort l'Amaury, d'Astarac, de Benauges, et de Loches, vicomte de Castillon,

baron de Cadillac, de Caumont et de Plissac, sire de Lesparre, chevalier de la Jarretière, était né Angoulême, en 1592. Du mariage de Bernard avec Gabrielle-Angélique, légitimée de France, fille naturelle du roi Henri IV et de Henriette de Balzac d'Entragues, marquise de Verneuil (mariée le 12 décembre 1622), naquit un fils unique Louis-Charles-Gaston, auquel est consacré l'article ci-après.

Louis-Charles-Gaston, fils du précédent, dit le duc de Candale, gouverneur d'Auvergne, lieutenant général, colonel général de l'infanterie française, naquit à Metz, le 14 avril 1627. Il ne contracta point mariage. En conséquence et en vertu du testament précité de l'évêque d'Aire, les biens par lui donnés devaient retourner à la postérité de Charles de Foix, seigneur de Villefranche, c'est-à-dire au personnage ci-après.

Jean-Baptiste de Foix-Candale, contracta mariage, mais il mourut sans laisser d'autre postérité qu'une fille, décédée sans descendants. Le comté de Benauges fut alors (1648) divisé, et vendu pour payer les dettes contractées par les deux ducs d'Epernon. Nous verrons plus bas comment cette division fut faite. Henri de Nogaret aliéna toutes les terres qu'il avait en Guienne, au commencement du XVII[e] siècle.

Étienne de Gombault, conseiller au parlement de Bordeaux et trésorier de France, acheta la majeure partie du comté de Benauges. Le château était depuis longtemps inhabité et inhabitable. L'acquéreur fit seulement relever les remparts. Pour son habitation, il ajouta à l'ancien édifice une maison à baies rectangulaires, que l'on appelle actuellement la partie neuve du château. Gombault avait épousé Marie-Angélique de Gasc, mère d'Angélique-Jacquette.

Angélique-Jacquette de Gombault, eut de nombreux procès avec ses vassaux. C'était une dame très fière, et on l'appelait « la mauvaise comtesse ». Elle épousa le marquis de Boursin, et lui porta en dot la part du comté de Benauges achetée par son père. De ce mariage naquirent deux enfants : 1° le marquis de Boursin, marié à une Comnène, de l'illustre maison des empereurs de Constantinople, et mort sans postérité ; 2° une fille, qui épousa un industriel alsacien, nommé Frédéric Wendel.

Le gouvernement de la République fit partager le comté de Benauges, et vendit la portion revenant au jeune comte émigré.

L'autre moitié revint à Mme Wendel, dont le fils vendit sa par à M. Pourman, il y a bientôt cinquante ans.[1]

J'ai réservé pour la fin de ce paragraphe tout ce qui concerne la géographie de la vicomté et du comté de Benauges. Il est certain que cette terre se composait d'abord de toute la région comprise entre Créon, Branne, Sauveterre, Saint-Macaire et Cadillac, et le cours de la Garonne. Ces deux dernières villes y étaient assurément englobées. Saint-Macaire et ses dépendances ne furent pas compris dans la donation de la vicomté faite par le roi d'Angleterre à Jean de Grailly. Nous savons, en effet, que postérieurement à 1266, date de la donation, Saint-Macaire appartint d'abord aux rois d'Angleterre, et ensuite à ceux de France.[2] En 1760, la juridiction royale de Saint-Macaire comprenait les paroisses suivantes : Saint-Macaire, Pian, Saint-Pierre d'Aurillac, Saint-Martin de Sescas ou Cescas (partie de), Saint-Maixens, Saint-Maurice d'Aubiac (partie de), Sainte-Croix du Mont.[3] On ignore à quelle date précise les marquisats de Cadillac et de Curton furent démembrés de la vicomté. En 1760, celui de Cadillac, qualifié parfois de baronnie, appartenait à M. d'Esclignac, et se composait des paroisses ci-après : Cadillac, Monprinblan, Loupiac, Gabarnac, Laroque (partie de), Neyrac ou Beguey (partie de).[4] A la même date, le marquisat de Curton appartenait à Antoine de Chabannes et englobait les paroisses ci-après : Grézillac, Tizac, Espiet, et partie de Daignac où était le siége du marquisat.[5]

---

[1] VIRAC, *Quelques mots sur la Benauge*, dans les *Actes du Congrès scientifique de France* (28e session). M. Virac dit un peu plus bas : « Un arpentement opéré dans se terre (le comté de Benauges réduit), en 1760, avait présenté une superficie de 2,909 journaux de fonds lui faisant rente ou redevance. — Le journal de Benauge équivaut à 29 ares 69 centiares ; en conséquence les terres ainsi arpantées offraient une contenance totale de 805 hectares 50 ares. » — V. dans le *Compte-rendu des travaux de la Commission des monuments historiques de la Gironde* (1846-47), le travail de M. Itié : *Château de Benauge à Arbis.*

[2] Cela est prouvé par maints passages du Recueil de Rymer et des *Archives historiques de la Gironde.*

[3] *Almanach hist. de la prov. de Guienne pour 1760.*

[4] *Id. Ibid.* — [5] *Id. Ibid.*

En 1586, le comté de Benauges était réduit à dix-huit paroisses, mais il s'était agrandi en 1607, époque où un état des fermes le compose de vingt-sept clochers. Un arpentement fait en 1656 compose le comté comme suit : Arbis, Saint-Pierre de Bat, Cantois, La Daux, Gornac, Castelvieil, Cayrac, Martres, Saint-Genis du Bois, Saint-Martial, Aubiac en Benauges, Semens, Saint-Germain de Graoux (de Graves), Mourens, Monpezat, Douzac, Omet, Escoussans, Montignac.[1]

Un état des paroisses de l'Élection de Bordeaux, imprimé en 1760, par ordre de l'Intendant de la province de Guienne, compose le comté de Benauges de vingt-sept paroisses et une portion de paroisse : Arbis, Escoussans, Cantois, Ladaux, Soulignac, Targon, Toutigeac, Bagneaux, Faleyras, Saint-Germain de Campet, Bellebat, Martres, Sainte-Présentine, Saint-Genis du Bois, Cairac, Montarrouch, Montignac, Saint-Pierre de Bat, Monpezat, Gornac, Castelvieil, Saint-Martial, Mourens, Saint-Germain de Graves, Semens, Donzac, Omet, Aubiac (en partie). A cette époque, la maison de Dalou, représentée par la dame Dumirat, veuve du marquis de Dalou, exerçait les droits seigneuriaux sur Targon, Toutigeac, Bagnaux, Faleyras, Saint-Germain de Campet, Bellebat, Sainte-Présentine. La terre et seigneurie de Soulignac appartenait, à la même date, à la famille de Baritault. Il ne resta donc plus, depuis 1760 jusqu'à la Révolution, au marquis de Boursin et à ses héritiers, que dix-neuf paroises : Arbis, Escoussans, Omet, Donzac, Monpezat, Mourens, Saint-Martial de Graves, Semens, le Petit Aubiac, Castelvieil, Gournac, Cairac, Martres, Saint-Pierre de Bat, Saint-Genis du Bois, Cantois, Montignac, Ladaux. Il est certain que les Dalou et les Baritault relevaient du comté de Benauges; mais je n'ai rien pu découvrir sur la nature de leurs devoirs féodaux.[2]

---

[1] LÉO DROUYN, *La Guienne Militaire*, II, 237 et s. En 1642, le comté de Benauges donnait 12,000 livres. En 1710, il donnait, en droits seigneuriaux seulement, 17,000 livres. *Id. Ibid.* II, 243.

[2] *Almanach hist. de la prov. de Guienne pour 1760.*

V

CONCLUSION.

Le lecteur a remarqué, je l'espère, que je me suis montré jusqu'ici fort sobre de raisonnements, et cantonné le plus possible dans la constatation des faits. Cette méthode suffit, pour tout ce qui concerne l'histoire et la géographie de la Benauges, sur lesquelles je n'ai point à revenir Il n'en est pas de même pour la vicomté de Bezaume ; et je dois clôre cette notice par quelques inductions exactes ou suffisamment probables, et tirées des faits déjà exposés.

Certains chroniqueurs ont avancé que les vicomtes de Bezaume étaient des cadets de la maison de Benauges. Aucun document authentique ne démontre ni ne dément cette assertion. Je n'ai donc pas à la discuter ; et je me borne à faire observer que l'ón trouve des vicomtes de Bezaume, bien avant de rencontrer des seigneurs et vicomtes de Benauges.

J'ai déjà dit et prouvé que la vicomté dont s'agit existait déjà dès 982. Il est à croire qu'elle remonte plus haut En tous cas, il n'en est plus question dès 1266, époque où le roi d'Angleterre punit la révolte de Bernard II de Bouville, en lui enlevant les vicomtés de Bezaume et de Benauges.

Voilà tout ce que j'avais à rappeler au lecteur sur l'histoire de la vicomté de Bezaume. Je dois m'étendre un peu plus sur la géographie de ce pays.

« La vicomté de Vésalme, dit M. de Laffore dans sa notice précitée, s'étendait, je crois, de Sainte-Foy la Grande vers Marmande, et traversait peut-être même la Garonne. Je suis peu fixé sur les limites de ce petit pays. » Cela revient à dire que M. de Laffore compose la vicomté de toutes les paroisses comprises en 1520 dans l'archidiaconé de Bezaumes ou Vésalme, et qu'il suppose qu'on pourrait y ajouter quelques terres situées sur la rive gauche de la Garonne.

Rien ne prouve, ni même n'indique, avec la moindre probabilité, que la vicomté de Bezaume se soit étendue au-delà du fleuve. Quant

à donner à cette circonscription féodale les mêmes limites que l'archidiaconé du même nom compris dans le diocèse d'Agen, je ne saurais accepter cette hypothèse. La géographie historique de la Gascogne m'est assez connue, pour me mettre en situation d'attester que jamais les districts ecclésiastiques (archidiaconés et archiprêtrés) ne correspondent exactement avec les districts féodaux portant le même nom. La règle est que les premiers sont d'ordinaire plus étendus. Par exemple les archiprêtrés de Magnoac (diocèse d'Auch), de Bruilhois (diocèse de Condom), sont plus vastes que la vallée de Magnoac et la vicomté de Bruilhois. Je ne connais que deux archiprêtrés du même nom (ceux de Chalosse), situés dans deux diocèses différents (Dax et Aire). Il est vrai qu'au point de vue laïque la Chalosse n'a jamais été un fief, mais une simple appelation usuelle de territoire. Le nom de Chalosse n'apparait d'ailleurs pour la première fois, qu'à une date médiocrement reculée de la période féodale.

Pour ces raisons, je trouverais téméraire de donner à la vicomté de Bezaume les mêmes limites que l'archidiaconé de ce nom. Ces limites ne suffiraient même pas, comme nous le verrons tout à l'heure, du côté de la portion du diocèse de Bazas, située sur la rive gauche de la Garonne.[1] Toujours est-il que la vicomté de Bezaume devait comprendre, dans l'Agenais,[2] une portion notable, mais indéterminée de l'archiprêtré du même nom. La théorie seule suffirait à ne laisser aucun doute. Il est, en effet, sans exemple qu'une circonscription féodale ayant son nom commun avec celui d'une circonscription ecclésiastique, ne soit pas formée d'une part plus ou moins considérable de cette dernière. D'ailleurs, le document de 1137, où le prieur de la Réole se plaint au roi de France des excès du vicomte de Bezaume, contient une précision importante. Le vicomte et son frère Catursamat ont détruit la ville de Saint-Airard (*villa Sancti-Airardi*), et ont forcé les habitants à s'établir au château de Duras qu'ils ont bâti un peu plus loin. Or Duras est en Agenais, dans l'ancien archidiaconé de Bezaume. Ayrard

[1] Je crois devoir, en passant, rappeler au lecteur que le diocèse de Bazas était compris dans la province ecclésiastique d'Auch.

[2] L'Agenais ecclésiatique et féodal avaient à peu près les mêmes limites, dès le XIe siècle jusqu'en 1317.

ou Saint-Ayrard , forme encore un hameau situé à peu de distance, et où l'on a trouvé des tombes que l'on dit mérovingiennes. Il est donc prouvé directement que les vicomtes de Bezaume possédaient une portion plus ou moins grande de l'archiprêtré du même nom, et spécialement l'important château de Duras qu'ils avaient bâti. Voilà tout ce qu'il est possible de savoir du côté de l'Agenais. Voyons maintenant si nous ne serons pas plus heureux pour la portion du Bazadais, située sur la rive droite de la Garonne.

Il est certain que, dès 982, le vicomte Arnaud était avoyer ou défenseur du monastère de la Réole, lequel était compris, on s'en souvient, dans le diocèse de Bazas. Nous savons, par la Vie de saint Abbon, que le vicomte Amalvin était aussi avoyer du même couvent. Guillaume-Amanieu exerçait les mêmes fonctions, comme le prouve l'acte précité de 1179. Cela seul suffirait à établir que la vicomté de Bezaume devait s'étendre dans cette portion du Bazadais, car les moines de la Réole n'auraient point recherché, pour leur avoyer ou protecteur, un vicomte résidant trop loin, et ayant toutes ses terres dans un diocèse limitrophe.

Il existe d'ailleurs des preuves directes que les vicomtes de Bezaume étendaient leur autorité dans la portion du diocèse de Bazas, sise sur la rive droite de la Garonne.

Nous avons d'abord le passage précité de la Vie de saint Abbon, où il est dit qu'après le meurtre de ce personnage et l'hospitalité accordée à sa suite par le vicomte Amalvin et sa femme Rosenberge, une partie des compagnons du saint s'en revint au monastère de Fleury-sur-Loire. Rosenberge donna l'ordre d'héberger les voyageurs dans toutes les terres à elle appartenant, et qui se trouvaient sur leur route. N'oublions pas que ceux qui partaient de la Réole devaient suivre le meilleur et plus court chemin, c'est-à-dire remonter vers le Drot, et reprendre en sens inverse la route suivie par saint Abbon. Rosenberge et son mari Amalvin avaient donc des terres entre la Réole et le Drot, c'est-à-dire dans la partie susindiquée du diocèse de Bazas.

Un document plus probant encore, est celui de 1026, où le vicomte Rodulfe, appelé aussi Artaud, donne au monastère de la Réole l'église de Saint-Hilaire du Moustier (*ecclesiam Sancti-Hilarii, que vocatur monasterium*), située dans le pays de Bezaume (*in pago Bezelmensi*). Saint-Hilaire du Moustier, aujourd'hui tout simplement Saint-

Hilaire, et qu'il ne faut pas confondre avec Saint-Hilaire du Bois, est un village tout voisin de la Réole.

J'ai déjà cité un acte de 1097, où il est parlé de la restauration de l'église de Landerron (*Landarros*, *Landaro)*, ruinée durant la guerre qui s'éleva entre le vicomte de Bezaumes et Géraud de *Mari-Rotundo*. Tout porte à croire que cette guerre avait pour cause la possession de certaines terres, notamment celle de Landerron, et que Géraud, combattant contre les moines et leur avoyer, avait ruiné l'église rétablie par le prieur Ayrard, en 1097.

Nous avons enfin l'acte de 1137, où le prieur Ayrard se plaint des usurpations commises par le vicomte de Bezaumes (Guillaume-Amanieu de Gabardan), au préjudice du couvent de Saint-Pierre de la Réole. Les localités signalées comme usurpées par le vicomte sont l'église d'Aurèle (*ecclesiam Aureliane*) qui dépend de la juridiction royale de Saint-Vivien (*Sancti-Bibiani)* dans le val Gontard (*valle Gontardi*), et du domaine de Lobanag (*villa de Lobanag*). Raymond-Guillaume de Longhibar, auxiliaire du vicomte a enlevé aux religieux leurs manses de Puicraber (*Pujcraber*) et de Falgar (*Falgar*). Il est vrai que les plaignants disent que toutes ces terres sont sous la juridiction du roi de France Louis VII, en sa qualité de mari d'Eléonore de Guienne. Mais ce n'est là qu'une prétention destinée à rendre le roi favorable, et à l'opposer au vicomte de Bezaume, qui s'était emparé desdites terres, comme lui appartenant.

Tout cela prouve à suffisance que loin, d'être réduite à une portion indéterminée de l'archidiaconé de Vésalme ou Bezaume, la vicomté du même nom embrassait certainement une très grande partie, et peut-être la totalité de la portion du diocèse de Bazas sise sur la rive droite de la Garonne.

En tous cas, voilà une vicomté d'origine incontestablement carlovingienne, et qui s'étendait dans les diocèses d'Agen et de Bazas. Les dates qui constatent cette extension sont assez voisines de 982 pour permettre de croire qu'il en était de même à cette date.

Ce n'est pas tout. J'ai cité plus haut un passage d'Aimoin où saint Abbon exhorte ses serviteurs à la patience, jusqu'à ce qu'il ait conféré avec le comte et l'avoyer du lieu (*Comite ac loci Advocato)*. Le comte dont s'agit est à coup sûr le comte de Gascogne, dans laquelle se trouvait compris le diocèse de Bazas. A ce comte, l'avoyer du lieu se trouve associé de telle façon dans le texte qu'il est impossible de

ne pas considérer le second comme un auxiliaire et un subordonné du premier. Le pouvoir des comtes et ducs de Gascogne ne s'étant jamais étendu sur l'Agenais de la rive droite, il faut en conclure qu'Amalvin, vicomte de Bezaume et avoyer du couvent de Saint-Pierre de la Réole, avait le gros de sa vicomté dans la portion du Bazadais, située sur la rive droite de la Garonne, et comprise entre les diocèses de Bordeaux et d'Agen.

L'ordre carlovingien est connu. Les comtés correspondaient en général aux diocèses primitifs, et se divisaient en vicomtés Cela étant, une vicomté carlovingienne ne saurait régulièrement être à cheval sur les limites de deux diocèses primitifs, et de deux provinces. Il en était pourtant ainsi de la vicomté de Bezaume, et cela n'est pas facile à expliquer.

Est-il permis de supposer que ladite vicomté, limitée d'abord à la portion de l'évêché de Bazas, située sur la rive droite de la Garonne, se soit de bonne heure étendue dans le diocèse d'Agen, et sur un territoire assez vaste pour qu'on ait pu étendre le nom de Bezaume à tout un archidiaconé ? Cette hypothèse semble absolument inadmissible, surtout quand on songe que, dès le XIe siècle, le diocèse d'Agen apparaît organisé en archidiaconés, dont l'origine remonte beaucoup plus haut, selon toutes les apparences.

Il faut donc chercher autre chose. Certes, je ne propose rien; mais je me souviens du passage de la Vie de saint Abbon où Aimoin décrit les ruines imposantes des fortifications, élevées à Squirs, sous Charlemagne, dont le palais n'était distant que de trois milles. Ces ruines, ajoute Aimoin, étaient celles d'un municipe, et peut-être d'une cité fondée par l'empereur : *cui conditor municipii, vel ut quidam volunt civitatis*. Sous les Carlovingiens, et dans les temps immédiatement postérieurs, *civitas* signifie généralement ville où il y a un siége épiscopal.[1] Certes, ce n'est pas ici le cas. D'ailleurs, rien ne prouve qu'il y ait eu un évêque à Squirs ou à la Réole. Le contraire résulte même de l'ensemble des documents relatifs à la période qui m'intéresse. En revanche, on ne peut nier que la portion de l'évêché de Bazas, située sur la rive gauche de la Garonne, n'ait possédé, dès

[1] Du Cange, *Gloss.* vo *Civitas*.

l'époque de Charlemagne, une villa importante fondée par cet empereur, non loin de son palais de Cassignogilum. Dans de pareilles conditions, il était évidemment impossible que cette portion du Bazadais ne devint pas une vicomté très importante, et qui se sera peut-être étendue, contrairement aux règles générales, jusque dans une portion de l'Agenais.

Encore une fois, je ne donne même pas ceci comme une hypothèse. Tout fait craindre que l'avenir n'ajoute rien aux renseignements que j'ai rassemblés sur la vicomté de Bezaume, et que ce pays ne sorte jamais de la pénombre historique où j'ai déjà eu tant de peine à le placer.

(*A continuer*) Jean-François BLADÉ.

LETTRES SUR L'ILE DE LA RÉUNION.

(Septième Lettre)

Agen, le Janvier 1877.

Mon cher Ami,

Je suis au coin du feu. Dehors, le vent fait rage, la pluie fouette mes fenêtres, je songe au soleil absent depuis trop longtemps. Je vais le chercher à la Réunion. Voulez-vous me suivre ?

Ce n'est pas le regret seul de l'absent qui m'emmène là-bas. Une lecture pleine d'attraits en est la cause indirecte. Un peu fatigué de ma journée, lassé de notes et de livres de médecine, j'avais pris, non pas au hasard mais à bon escient, une livraison de la *Revue philosophique*, la première, je crois. Enveloppé dans une large robe de chambre, les pieds près des chenets, bien installé dans ce fauteuil créole que vous m'avez accusé d'avoir trop vanté dans une de mes lettres, — soyez tranquille, je ne dirai pas la cause de votre antipathie pour lui ; je ne dirai pas le *parterre* qu'il vous a valu pour n'avoir pas suivi mes conseils.— Je venais de lire l'article de H. Taine sur « l'acquisition du langage chez les enfants et les peuples primitifs. » La première partie surtout m'avait frappé, et je venais de la relire. Cette étude attentive faite par un philosophe, du développement du langage chez son enfant, m'avait ramené aux chers moments où j'écoutais les premiers gazouillements des miens. J'en ai gardé un souvenir bien précis et ces souvenirs, que j'analysais à mon tour, venaient me prouver la vérité des observations et la justesse des conclusions de Taine. Mais, peu à peu, mes enfants ont disparu du cadre qui les entourait ; le cadre seul est resté devant moi. Je me trouvais sous mes grands arbres, au milieu d'une végé-

tation toujours épanouie, et je voyais défiler Créoles blancs et noirs, Cafres, Indiens, Chinois et Annamites, tout ce bariolage de blanc, de noir, de jaune, de cuivre qui grouille dans les rues de Saint-Denis. J'allais appeler *Imouza*, ou *Marzouck* ou *Sinapayen* ou *Latchimy*, quand une rafale, s'engouffrant dans la cheminée, m'a couvert defumée et de cendres et m'a ramené au présent, à l'hiver. Il m'ennuie ce soir, cet hiver. Je retourne au soleil et à mon défilé.

Allumez un cigare et suivez-moi. Allons un peu au hasard dans les rues de Saint-Denis, en descendant du côté du port. C'est bien par euphémisme qu'on parle de ports à la Réunion, et combien j'ai compris l'ironie de ce mot quand, médecin de la marine, j'étais chargé du service de *la santé*. Voyez vous-même, du reste. Pour rivage, un entassement de galets sur une ligne à peine concave. A l'Ouest, une énorme falaise, mais la brise souffle rarement de ce côté. A l'Est, le rivage fuit juste dans le Sud-Est. C'est un plan incliné, comme une glissoire qui ne permet à aucun souffle de vent de s'égarer en route. Il y a bien là, tout près, une pointe appelée la pointe des Jardins. Elle coupe la lame, dit-on. Du diable si, dans mes trop nombreuses courses en rade, je m'en suis jamais aperçu. Vous sentez le vent, il souffle en forte brise ; c'est que nous sommes dans la belle saison Ce soir, regardez du côté des montagnes, dans le Sud-Est ; de gros cumulus dorés par les derniers rayons du soleil vous en promettront autant pour demain. Vous entendez gronder la mer sur les galets ; sur ces hauts fonds, elle court en lames pressées, courtes et creuses.

En première ligne, tout proche des ponts de débarcadère, ces caboteurs sont mouillés jusqu'en pleine houle. Aussi, à quelle sarabande ils se livrent ! Voyez les oscillations fantaisistes de leur mâture, agréable mélange de roulis et de tangage, capable d'arracher le cœur du plus solide gabier Plus loin, les lignes des long courriers. Celui-ci tangue sur ses chaines comme s'il voulait arracher ses ancres du fond ; celui-là, pris en travers par la lame, roule au point de vous montrer alternativement la totalité du pont ou les trois-quarts de son cuivre. Et nous sommes dans la belle saison !

Vienne l'hivernage, la scène change. Les caboteurs ont disparu, ils ont été halés dans le barachois ou se sont réfugiés dans quelque trou de la côte, sous le vent. Les navires au long-cours ont pris le mouillage et la tenue de la mauvaise saison. Ils sont mouillés à plus

d'un mille de terre, les hauts mâts dépassés, toutes les précautions prises pour un appareillage immédiat, en laissant les ancres au fond. La surveillance y est active et de tous les instants. Les grands vents d'Est sont rares et de peu de durée. Des brises folles, variables, rident à peine la surface de l'eau, de longues ondulations parcourent paresseusement la rade ; souvent la mer « est d'huile, » comme on dit à Toulon. Ne vous laissez pas allécher par l'apparence ; avant de mettre le pied dans une embarcation, consultez le baromètre. S'il est au-dessous de 760, ne serait-ce que d'un millimètre, suivez mon conseil, restez à terre. Ces ondulations, si lentes tout à l'heure, vont se presser, se soulever du plus loin que vous les verrez venir. La mer murmurait à peine sur les galets ; dans un instant, des lames monstrueuses courront sus au rivage, avec un grondement furieux, comme pour le prendre d'assaut.

Trois fois dans le même hivernage, j'ai été pris en rade par un raz de marée subit. Je n'y étais pas en partie de plaisir, je vous l'assure. Et pas d'autre ressource que de s'en aller, à tout hasard, atterrir à la Possession ou à Saint-Paul, ou de demander l'hospitalité à un navire.

— Hé! hé! pas de chance! docteur, me criait du haut de sa dunette un capitaine au long-cours qui m'avait une fois déjà recueilli dans pareille mésaventure Venez chez moi. Impossible de retourner à terre. Vous chavireriez à coup sûr. Regardez, voilà qu'on hisse au mât des signaux, le pavillon blanc à boule bleue. Vous savez ce que cela veut dire : défense de communication. Prenez votre parti. Montez à bord. — C'était ce que j'avais de mieux à faire, je montai.

Quel contraste j'eus devant les yeux : sous mes pieds, un navire bercé d'un mouvement doux et lent, la mer sans une ride ; à quelques encablures, des lames énormes, rageuses, déferlant sur la côte qu'elles traçaient d'une large et longue ligne d'écume Ce spectacle imposant m'avait saisi tout entier. Je restais là, immobile, fasciné, oubliant mon ennui et ma captivité, lorsque deux mains vigoureuses s'appuyèrent sur mes épaules. — Eh! eh! docteur, me dit le capitaine d'un air goguenard, nous sommes en veine de mélancolie. Beau spectacle! grande musique! un peu monotone, par exemple. Ça ne vaut pas les *Huguenots* (le théâtre devait les donner le soir). Allons, oublions tout cela. Allons dîner. Je suis un homme à précautions. J'ai des vivres frais pour trois jours,

j'ai fait mes provisions moi-même, ce matin, au bazar. Avez-vous faim? J'ai un appétit féroce.

Ces phrases hachées, ce langage bien qu'amical, me portaient sur les nerfs, et ce fut d'un air peu résigné que je suivis mon capitaine. Il ne descendit pas de la dunette sans avoir consulté l'horizon qui « s'encrassait » dans le S.-E. Le baromètre continuait à descendre lentement. — Bah! ce ne sera pas pour ce soir. Qu'il vienne, d'ailleurs, ce cyclône! Je suis prêt à le recevoir. Nous déraderons dans les meilleures conditions : moitié chargement dans le ventre, mâture solide, voiles presque neuves. Que les panneaux soient condamnés et calfatés, Monsieur, ajouta-t-il en s'adressant au second du navire, les embarcations et les dromes bien saisies. Vous ferez hisser aux porte-manteaux de l'arrière la baleinière de M. le docteur... etc., etc. Et mon capitaine ne perdait pas un coup de dent. A côté de lui, le second, encore jeune, malgré sa figure soucieuse, « ne donnait pas sa part aux chiens. » C'est toujours le capitaine qui parle.

Rien de contagieux comme l'appétit à vingt-quatre ans. Le mien fut bientôt au diapason de celui de mes hôtes, et ce furent de nouvelles exclamations de l'excellent homme.

A plusieurs reprises, il s'était levé de table, examinant l'horizon, donnant ses ordres au maître d'équipage.— Le temps se gâte décidément, dit-il en revenant à moi, ce satané baromètre baisse encore et plus vite que tout à l'heure. Voilà la nuit qui vient, je crains qu'elle ne soit mauvaise. J'ose à peine regretter de vous voir pris dans la bagarre. Monsieur le docteur. Et comme je l'interrogeais du regard.— J'ai, comme vous le savez, quatre de mes hommes à l'hôpital. L'équipage de votre baleinière m'offre un précieux renfort de sept gaillards solides. Et puis, continua-t-il en reprenant son air narquois, si l'un de nous se casse le cou, ne serez-vous pas là pour le raccommoder... Si ça continue à se gâter et que le port tarde à donner l'ordre d'appareillage, je file sans tambour ni trompette, je cours dans le N.-O., je coupe la trajectoire en avant du centre du cyclône, j'attends que le baromètre remonte et je reviens, vent arrière, reprendre mes ancres au mouilllage. Qu'en dites-vous? C'est simple comme bonjour. — Pas si simple que cela.— J'avais déjà fait cette promenade l'année précédente, sur la goëlette de guerre l'*Estafette*. Il m'en souvenait encore de ces mortelles trente-six heures passées plus dessous l'eau

que dessus. Une lame énorme, nous prenant par l'arrière, s'abattait sur le pont au moment où je pansais un matelot blessé à la tête par la chute d'une poulie. Elle me roulait, m'emportait, mes mains tendues rencontraient, à l'avant, une barre de fer et s'y cramponnaient comme des tenailles. J'avais le corps ballotté à droite, à gauche, la tête tantôt sous l'eau, tantôt hors de l'eau. J'étais à moitié asphyxié, lorsque je me sentis saisi par les pieds. Pour rien au monde mes mains n'auraient lâché prise. Un coup sur la nuque acheva de m'étourdir, et je me réveillai à l'arrière, étendu sur le pont, entouré des officiers et vigoureusement frictionné par mes deux infirmiers. Quelques gouttes de rhum me remirent sur pied.

Ce souvenir inopportun, le cri : le major à la mer! que j'avais vaguement entendu quand la lame m'emportait — je ne puis me le rappeler encore sans un frisson dans le dos — n'étaient pas faits pour me rendre ma gaité Autour de moi, tout était lugubre. La lune était pleine, mais des nuages, bas, épais, filant avec rapidité, tamisaient une lueur grise et terne, plus triste que l'obscurité la plus profonde. Le vent soufflait par rafales lourdes et chaudes, faisait vibrer les manœuvres et leur arrachait comme des gémissements. La mer soulevée courait le long du bord et se brisait avec ce déchirement particulier aux grosses lames. De temps en temps, un choc subit, une secousse, et un « paquet de mer » retombait sur le pont. Le grondement du ressac était devenu sinistre. Les fanaux de position des navires en rade piquaient seuls l'horizon comme autant d'étoiles mobiles.

Sur le navire, tout respirait l'attente d'un événement grave. Le capitaine arpentait la dunette, et quand sa promenade le ramenait près de moi, la lueur projetée par le fanal d'habitacle me le montrait grave, soucieux, machonnant son cigare éteint. Plus un mot. Immobile, appuyé contre la batayole, les bras croisés, le second attendait des ordres. Au pied de la dunette, l'équipage groupé, muet. Devant ces colères de la nature, au moment de jouer une partie terrible, instinctivement l'homme se recueille ; il amasse en silence l'énergie et les forces dont il aura besoin tout à l'heure.

Pour ma part, j'étais résigné, mais, par une ironie cruelle, sans cesse revenaient à ma pensée ces deux vers de Tibulle :

Quam juvat immites ventos audire cubantem
Et tenero dominam detinuisse sinu.

Je les scandais, je voulais les trouver faux. Je mettais toute ma volonté à les déloger du coin du cerveau où ils s'étaient incrustés. Ils me poursuivaient comme la mouche importune dont on ne se débarrasse qu'en l'écrasant. Un coup de canon m'en délivra. La direction du port donnait aux navires l'ordre de quitter la rade. Il était une heure du matin.

Mais la pendule sonne une heure, mon feu s'éteint. *I go to bed. Good night.*

Dr GAUBE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE.

Pendant les deux derniers mois de l'année, la librairie parisienne s'absorbe entièrement dans la préparation des publications luxueuses destinées aux étrennes. Toutes les merveilles de l'art, toutes les ressources de l'industrie, mises à contribution dans ce but, concourent à la création de ces livres enchanteurs, où l'esprit et les yeux trouvent de délicieuses jouissances.

Il est malheureusement trop tard aujourd'hui, chers lecteurs, pour nous arrêter longuement au détail de ces publications spéciales : à l'heure où paraitra ce *Bulletin*, la traditionnelle période des étrennes ne sera déjà plus qu'un souvenir. Nous ferons donc un choix rigoureux, conforme aux conditions de notre nomenclature mensuelle, et nous ne citerons ici, pour mémoire, que celles de ces publications qui, en dehors de toute circonstance particulière, se recommandent à l'attention de tous :

E. Muller. — *La Forêt.* (Ducrocq. — 1 vol. grand in-8°.)

J. Rambosson. — *Les Harmonies du son et l'Histoire des instruments de musique.* (Didot. — 1 vol. grand in-8°.)

E. Guimet. — *Promenades japonaises.* (Charpentier. — 1 vol. in-8°.)

Ch. Iriarte. — *Les Bords de l'Adriatique et le Monténégro.* (Hachette. — 1 vol. in-4°.)

Ch. Iriarte. — *Venise.* (Rothschild. — 1 vol. in-folio.)

A. Robida. — *Les vieilles Villes d'Italie.* Souvenirs et croquis. (Dreyfous. — 1 vol. in-8°.)

H. Emery. — *La Vie végétale.* (Hachette. — 1 vol. grand in-8°.)

Sahib. — *La Frégate l'Incomprise*. Voyage autour du monde et physiologies maritimes. (L. Vaunier. — 1 vol. grand in-8°.)

Armand Lapointe. — *Les Déserts africains*. (Aventures extraordinaires, etc.) (Plon. — 1 vol. in-8°.)

Fr. Godefroy. — *La Mission de Jeanne d'Arc*. (1 vol. grand in-8°.)

Paul Lacroix. — XVIII[e] *siècle. Lettres, Sciences et Arts*. (France. — 1700-1789.) (Didot. — 1 vol. in-4°.)

⁂

Abstraction faite des publications spécialement destinées aux étrennes, notre *Bulletin* de ce jour, quoique de proportions modestes, ne doit pas cependant être dédaigné.

Les poëtes, toujours avares de leurs œuvres, ne nous permettent de citer que les trois volumes suivants :

Académie des poëtes. — *Les Olympiades, Poésies*. (23e année. 10e volume.) (Sandoz. — 1 vol. in-8°.)

?... — Il nous est très pénible d'avoir à confesser ici une honteuse ignorance.

Eckoud. — *Zigzags poétiques*. (Jouaust. — 1 vol. in-18.)

Un recueil dont le titre n'est pas heureux.

Jules Wilmart. — *Un Mariage au pays wallon*. (Idylle en vers.) (Ghio. — 1 vol. in-16.)

Eh bien! oui, une idylle. Pourquoi pas?

⁂

Les romanciers, plus nombreux que les poëtes, nous ont offert quelques œuvres nouvelles plus ou moins intéressantes :

Alph. Daudet. — *Le Nabab*. Mœurs parisiennes. (Charpentier. — 1 vol. in-12.)

Un grand succès. — La fortune littéraire de M. Alph. Daudet est vraiment sur une bonne voie.

Œuvre intéressante et très habilement écrite, autour de laquelle se sont bruyamment agité des questions extra-littéraires qui nous intéressent peu.

Quatrelles. — *Les mille et une nuits matrimoniales.* (Hetzel. — 1 vol. in-12.)

De l'humour, du brio, de la verve, de la témérité et même de l'esprit.

M. Gustave Z. ou, pour mieux dire, M. Gustave Droz a excellé dans ce genre hybride, où l'art de gazer spirituellement le détail scabreux affecte une merveilleuse souplesse.

Jules Verne. — *Hector Servadac.* (Voyage et aventures à travers le monde solaire.) Tome 2. — (Hetzel. — 1 vol. in-12.)

Deuxième et dernier volume d'un de ces récits imaginaires, attachants et instructifs, dont M. Jules Verne a seul le secret. Nous avons déjà signalé, avec tous les éloges qu'il mérite, le tome 1er de ce curieux ouvrage; la fin, que nous indiquons aujourd'hui, est assurément digne d'une égale recommandation.

Th. Bentzou. — *La Petite Perle.* (Désirée Turpin.) (Lévy. — 1 vol in-12.)

Ed. Didier. — *La Rose d'Antibes.* (Lévy. — 1 vol. in-12.

Deux volumes qui n'ont certainement rien de prodigieux.

Aurélien Scholl. — *Les Scandales du jour.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

M. Scholl excelle, nous le savons, dans ces légères improvisations parisiennes qui exigent une plume alerte et un esprit agressif et caustique,

X. Aubryet. — *Chez nous et chez nos voisins.* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Un livre intéressant, écrit avec art.

Edouard Lockroy. — L'*Ile révoltée.* (1 vol in-12.)

Charles Valois. — *Le Baiser fatal.* (1 vol. in-12.)

Saint-Patrice. — *Les Mémoires d'un Gommeux.* (1 vol. in-12.)

Victor Perceval. — *La Dot de Geneviève.* (1 vol. in-12.)

Paul Bounaud. — *Le Roman d'une Princesse.* (1 vol. in-12.)

F. du Boisgobey. — *La Peau d'un autre.* Trente ans d'aventures.) (2 vol. in-12.)

Arsène Houssaye. — *Les Trois Duchesses.* (2 vol. in-12.)

La librairie Dentu, à laquelle nous devons la publication des sept ouvrages qui précèdent, est une pourvoyeuse très active de banalités romanesques.

Le public intelligent l'encouragerait-il donc dans cette étrange voie, et ces sortes d'élucubrations trouveraient-elles des lecteurs authentiques, pendant que tant d'autres œuvres vraiment remarquables sollicitent vainement l'attention ?

* * *

Les livres de science, d'histoire et surtout de voyage sont en assez grand nombre.

Nous citerons :

A. E. Brehm. — *Merveilles de la Nature. — L'Homme et les Animaux.* (J. B. Baillière. — grand in-8°.)

Une magnifique publication populaire entreprise en 88 séries hebdomadaires.

Paul Bert. — *La Pression barométrique.* (Recherches de physiologie expérimentale.) (G. Masson. — 1 vol. grand in-8°.)

Un ouvrage de grande valeur.

H. Plessix. — *L'Astronomie de la Jeunesse* (Plon. — 1 vol. in-12.)

Un livre élémentaire qui ne nous paraît pas justifier les espérances de l'auteur.

Robert Houdin. — *Comment on devient sorcier.* (Les secrets de la prestidigitation et de la magie.) (Lévy. — 1 vol. in-12.)

Un ouvrage infiniment curieux du grand sorcier parisien.

Comtesse de Bassanville. — *L'art de bien tenir une maison.* (Brounois. — 1 vol. in-8°.)

Un manuel utile, un recueil essentiellement usuel et pratique écrit avec toute l'autorité et l'onction désirables.

Octave Noël. — *Autour du foyer*, Causeries économiques et morales.)Charpentier. — 1 vol. in-12.)

Etudes et dissertations familières d'une haute portée philosophique.

H. Forneron. — *Les ducs de Guise et leur époque.* (Etude historique sur le XVIe siècle.) (Plon. — 2 vol. in-8°.)

Œuvre historique très remarquable.

Ad. Bitard. — *Dictionnaire général de biographie contemporaine française et étrangère.* (Dreyfous.—1 vol. grand in-8°.)

Un répertoire qui, pour être assez médiocrement traité, n'en est pas moins capable de rendre de nombreux services.

* *
*

Nous l'avons bien des fois remarqué, la *Géographie* est à l'ordre du jour. La faveur publique est décidément acquise à ce genre de publications, parfois très instructives et toujours intéressantes, qu'il s'agisse de géographie politique, économique, descriptive, pittoresque, artistique ou même tout simplement fantaisiste.

Dans les récits de voyage offerts si abondamment au public français c'est malheureusement presque toujours la note personnelle et anecdotique qui domine Aussi que de fois n'a-t-on pas été amené à regretter que le souvenir d'un spirituel compagnon de route survécût seul à la lecture de ces *relations* si agréables !

Quoi qu'il en soit, nous devons indiquer ici sommairement :

Alph. Karr. — *Notes de voyage d'un Casanier.* (Lévy. — 1 vol. in-12.)

Alf. Gilliéron. — *Grèce et Turquie.* (Notes de voyage.) (Sandoz. — 1 vol. in-12.)

Fernand Petit. — *Notes sur l'Espagne artistique.* (J. Baur. — 1 vol. in-8°.)

L'auteur des *Horizons prochains.* — *Voyage au Levant.* (Lévy. — 2 vol. in-12.)

Horace Fabiani. — *Souvenirs d'Algérie et d'Orient.* (Dentu. — 1 vol. in-12)

Fr. Burnaby. (Trad. Hephel.) — *Une visite à Kiva. — Aventures de voyage dans l'Asie centrale.* (Plon. — 1 vol. in-12.)

Paul Soleillet. — *L'Afrique occidentale.* (Algérie. — Mzab-Tildikelt.) (Challamel. — 1 vol. in-8°.)

P. Moraitinis. — *La Grèce telle qu'elle est.* (Didot. — 1 vol. in-8°.)

**
*

Voici qu'il ne nous reste plus enfin, chers lecteurs, qu'à citer quelques œuvres littéraires :

Henri Prat — *Etudes littéraires. — Moyen-Age,* XIVe *et* XVe *siècles.* (Plon. — 2 vol. in-8°.)

Une publication citée pour mémoire.

A. Joly. — *Histoire de deux Fables de La Fontaine, leurs origines et leurs pérégrinations.* (Thorin. — In-8°.)

Une publication intéressante et très curieuse :

A. de Pontmartin. — *Nouveaux Samedis.* (15e série.) (Lévy. — 1 vol. in-12)

Toujours le même tact, le même esprit et le même goût dans ces études contemporaines, dont la collection complète ne forme pas moins de 24 volumes. Quelle que soit la nature des opinions de M. de Pontmartin, il est impossible de dénier à l'œuvre considérable de ce critique érudit une très haute valeur littéraire.

Jules Troubat. — *Plume et Pinceau.* (Etudes de littérature et d'art.) (Liseux. — 1 vol. in-18.)

Nous ne connaissons que le titre de ce volume élégant dont on vante la désinvolture et l'esprit.

Louis Viau. — *Histoire de Montesquieu, sa vie et ses œuvres.* (Didier. — 1 vol. in-8°.)

Un peu lourd peut-être, mais sûrement tout à fait académique.

J. Barbey d'Aurevilly. — *Les Bas-Bleus*. (Palmé. — 1 vol. in-12.)

Continuant une série : *Les œuvres et les hommes au* XIXe *siècle*, ce nouveau livre de M. d'Aurevilly mériterait une analyse. C'est un *éreintement* furibond du *bas-bleuisme* moderne à tous les degrés, une débauche d'indignation, où le sérieux et le grotesque se mêlent et se heurtent dans un miroitement de style des plus étranges.

JULES ANDRIEU.

NOTA. — Tous les ouvrages mentionnés au *Bulletin bibliographique* se trouvent à la librairie **Michel** et **Médan**, à Agen.

AVIS IMPORTANT.

La *Revue de l'Agenais*, inaugurant la cinquième année de son existence, va se rajeunir dans une combinaison nouvelle dont nous croyons pouvoir attendre les meilleurs résultats.

Afin de lui donner une direction plus régulière et mieux en rapport avec son titre, nous en avons, tout en conservant la propriété et l'administration, confié la rédaction à un comité composé des principaux membres de la Société académique d'Agen. La majeure partie des travaux que la *Revue* compte désormais offrir à ses lecteurs aura conséquemment pour objet l'Agenais d'abord, puis la région du Sud-Ouest. Ces travaux procèderont surtout de l'Histoire, cette source dont nos archives, désormais tenues en ordre parfait, garantissent la variété et l'abondance. Les Institutions, les faits curieux, les mœurs publiques et privées, la vie des hommes d'Etat, des hommes de robe ou des hommes d'épée, qui ont mérité de se survivre, autant de sujets d'étude, faits pour distraire utilement l'esprit et pour élever le cœur.

Les récits de la Muse populaire ne seront pas négligés. On aura des contes et des chansons d'une authenticité non douteuse, des récits basés sur des faits certains et présentés sans fausses couleurs. La poésie n'aura pas à craindre de se voir consignée, à condition qu'elle soit de pur aloi.

Des documents inédits, soigneusement commentés et annotés, l'indication des découvertes archéologiques et littéraires, la bibliographie, enfin, des ouvrages intéressant la région compléteront chacun des cahiers d'une manière fructueuse. Devenue un livre par leur réunion, notre *Revue*, nous l'espérons, figurera honorablement dans les meilleures bibliothèques.

F. LAMY.

Principaux articles de la Livraison de Janvier-Février 1878 :

1° *Historique de la création des Archives départementales de Lot-et-Garonne*, par M. Tholin.

2° *Une Course en Espagne. — I. Burgos, Avila, Tolède, Madrid*, par M. A. Bosvieux.

3° *Notice sur les Vicomtés de Brulhois et d'Auvillars, et les pays de Villandraut et de Cayran*, par M. J.-F. Bladé.

4° *Relation des honneurs rendus à la mémoire du Roi Charles VIII par l'évêque, les consuls et les habitants d'Agen*, par M. Ad. Magen.

5° *Roncevaux. — La mort de Roland*, par M. J.-B. Goux.

Nota.—*Vu les retards causés par la réorganisation de la* Revue de l'Agenais, *le premier numéro de l'année 1878 sera un numéro double : Janvier-Février; mais dorénavant la* Revue *paraîtra régulièrement à la fin de chaque mois.*

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans les douze livraisons de l'année 1877.

Pages.

Fin de l'année 1877.

Agen, Imprimerie Noubel. — F. Lamy, successeur.